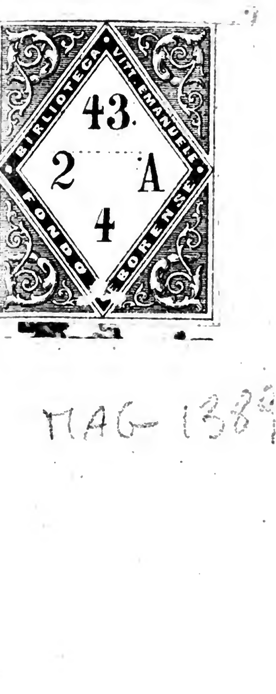

BIBLIOTECA VITT. EMANUELE
FONDO BORENSE
43
2 A
4

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M. FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confeßeur du Roi.*

TOME QUATRIE'ME.

Depuis l'an 361. jusques à l'an 395.

Revû, & corrigé par l'Auteur.



A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



SOMMAIRE
DES
LIVRES.

LIVRE QUINZIE'ME.

I. *Julien change la Cour de CP.* II. *Philosophes appellez.* III. *Retablissement de l'Idolâtrie.* IV. *Rapel d'exilez.* V. *Persécution couverte.* VI. *Défense d'enseigner & d'étudier.* VII. *Julien veut imiter les chrétiens.* VIII. *Confessions de Cesaire.* IX. *Confessions de soldats Chrétiens.* X. *Martyrs sous Julien.* XI. *S. Basile prêtre d'Ancyre, &c.* XII. *Martyrs en Cappadoce.* XIII. *Eusebe Evêque de Cesarée en Cappadoce.* XIV. *S. Gregoire de Nazianze & S. Basile prêtres.* XV *Julien à Antioche.* XVI. *Conversion du fils d'un Sacrificateur.* XVII. *Martyrs en Syrie.* XVIII. *Martyrs à Gaze.* XIX. *S. Hilarion persecuté.* XX. *Suite de la persécution generale.* XXI. *Lettres de Julien aux Bostriens.* XXII. *Martyrs à Antioche.* XXIII. *Massacre de George d'Alexandrie.* XXIV. *Lettre de Julien.* XXV. *Retour de S. Athanase.* XXVI. *Concile d'Alexandrie.* XXVII. *Doctrine sur la Trinité & l'Incarnation.* XXVIII. *Lettre à l'Eglise d'Antioche.* XXIX. *Ordination*

AN. 361.

362.

LIVRE XVI.

SOMMAIRE

LIVRE XVII.

I. *L*ETTRE *de S. Basile aux Occidentaux.* II.
Evagre à Antioche. III. *Commence-*
ment de S. Jerôme. IV. *Ruffin & S. Melanie.* V.
Didyme l'aveugle. VI. *Ruffin & Melanie en Pa-*
lestine. VII. *Moines de Syrie.* VIII. *S. Ephrem.*
IX. *Moines auprès de S. Basile.* X. *Soin des or-*
dinations. XI. *Pureté du Clergé de S. Basile.*
XII. *S. Amphiloque évêque d'Icone.* XIII. *Li-*
vre de S. Basile du S. Esprit. XIV. *Epîtres cano-*
niques à S. Amphiloque. XV. *Canons sur le ma-*
riage. XVI. *Autres canons.* XVII. *Exil de S.*
374. *Eusebe de Samosate.* XVIII. *Soins de S. Basile*
pour les églises. XIX. *Lettres de S. Basile pour sa*
375. *défense.* XX. *Lettre à l'église de Neocesarée.*
376. XXI. *S. Ambroise évêque de Milan.* XXII. *Con-*
cile de Valence. XXIII. *Mort de Valentinien.*
Valentinien le jeune empereur. XXIV. *Loix de*
Gratien. XXV. *Condamnation d'Apollinaire.*
XXVI. *Heresie touchant la sainte Vierge.* XXVII.
Commencement de S. Ephinane. XXVIII. *Dis-*
cipline de l'Eglise. XXIX. *Question d'une ou de*
trois hypostases. XXX. *Lettre de S. Basile à S.*
Epiphane. XXXI. *S. Basile se plaint des Occi-*
dentaux. XXXII. *Persécution en Cappadoce par*
Demosthene. XXXIII. *Translation d'Euphrone*
de Colonie. XXXIV. *Apologie de S. Basile contre*
Eustathe. XXXV. *Concile de Gangres.* XXXVI. *Les*
Goths deviennent Ariens. XXXVII. *Mort de l'em-*
377. *pereur Valens.* XXXVIII. *Ouvrages de S. Am-*
broise. XXXIX. *Sa charité.* XL. *Mort de S. Satyre.*
XLI. *Concile de Rome pour S. Damase.* XLII.
Loix de Gratien pour l'église. XLIII. *Theodose*
empereur. XLIV. *Actions de S. Ambroise.* XLV.
378. *Retour de S. Melece.* XLVI. *Martyre de S. Eu-*

LIVRE XVIII.

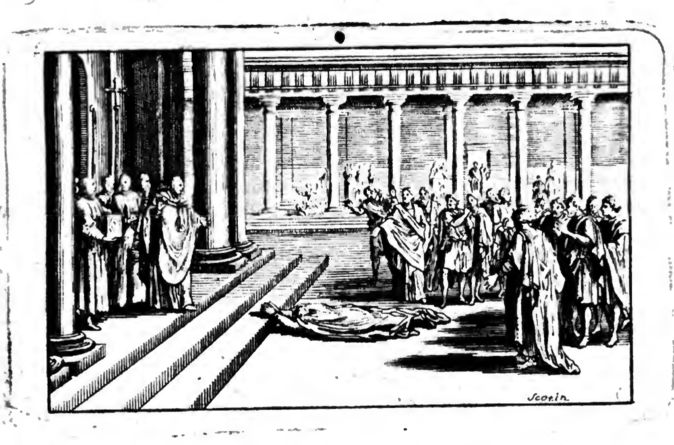
LIVRE XIX.

Approbation des Docteurs.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'égliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiécles où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes, ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'éducation de la foi & des mœurs; & les fideles ſeront animez, en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le treize Septembre 1690.

PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUINZIE'ME.

I. Julien change la cour de C. P.

AN. 361. *Amm. Marcel lib.* XXII. *c.* 3. *Sup. liv.* XIV *n.* II.



PEu de tems après que l'empereur Julien fut entré à Constantinople, il établit à Calcedoine un tribunal extraordinaire, contre ceux qui avoient eu le plus de pouvoir sous l'empereur Constantius; & on y examina leur conduite avec une rigueur qui parut excessive aux flateurs même de Julien. Les deux consuls Taurus & Florentius furent du nombre des accusés: Taurus avoit merité le consulat par les violences qu'il exerça au con-

cile de Rimini : on l'envoya en exil à Verceil : & ce qu'il y eut de plus honteux, c'étoit la datte des actes de son procès. Les interrogatoires, par exemple, commençoient ainsi : Sous le consulat de Taurus & de Florentius, Taurus étant amené par les crieurs publics. La mort d'Ursulus comte des largesses, c'est-à-dire grand trésorier, fut la plus odieuse : car il avoit soutenu Julien dans les Gaules, lui faisant fournir par les trésoriers des lieux tout l'argent qu'il demandoit, contre les ordres de Constantius, qui ne vouloit pas qu'il eût de quoi donner aux troupes. Aussi Julien voyant les reproches & les maledictions que lui attiroit cette mort, fut réduit à la désavoüer. D'autres furent approuvées de tout le monde : principalement celle de l'eunuque Eusebe préfet de la chambre de Constantius, cet Arien si passionné : car il fut aussi condamné & exécuté à mort.

AN. 361.

Greg. Naz. or. 3. p. 75. Amm. XXII c. 4. Socr. III. c. 1. Liban. Or. 10 p. 292.

Plusieurs Chrétiens furent enveloppés dans cette recherche & dans la reforme des officiers du palais imperial, que Julien chassa, sous prétexte d'en bannir le luxe & de vivre en philosophe. Il demanda un jour un barbier pour lui faire les cheveux : car pour sa barbe il affectoit de la laisser croître. Le barbier de Constantius se présenta vêtu magnifiquement. Julien en fut surpris, & dit : J'ai demandé un barbier, & non pas un sénateur. Il s'informa de ce que lui valoit sa charge, & trouva qu'il avoit par jour vingt rations de pain & autant de fourage pour ses chevaux, & par an de gros gages sans les graces extraordinaires. Cela fut cause qu'il chassa tous les barbiers, tous les cuisiniers & les autres officiers semblables, disant qu'ils ne lui étoient point nécessaires, & particulierement les eunuques, parce

Jul. ad Athen. p. 504.

qu'il n'avoit plus de femme. Il eſt certain que la moleſſe étoit exceſſive à la cour de Conſtantius, ſoit pour les habits d'or & de ſoye, ſoit pour la délicateſſe des tables. Il y avoit juſqu'à mille barbiers & autant de cuiſiniers : ceux qui verſoient à boire & ſervoient à table étoient encore en plus grand nombre. Pluſieurs officiers de cette cour avoient abuſé de leur fortune, mais on les accuſoit entre autres choſes de s'être enrichis des dépoüilles des temples des idoles.

AN. 361.

Julien ayant ainſi réduit le palais en ſolitude, le remplit de philoſophes, de magiciens, de devins & de charlatans de toutes ſortes. Un des premiers qu'il manda fut le philoſophe Maxime qui étoit en Aſie avec Chryſanthe. Ayant reçû la lettre qu'il leur écrivoit à tous deux, ils conſulterent leurs dieux avec tout l'art & la circonſpection qu'ils purent employer : mais ils ne rencontrerent que des préſages funeſtes. Chryſanthe épouvanté de ce qu'il voyoit, dit à Maxime : Mon cher ami, je prétens non ſeulement mourir ici, mais me cacher ſous terre, ſi je puis. Maxime répondit : Il me ſemble Chryſanthe que tu as oublié la doctrine que nous avons appriſe. Les Hellenes parfaits ne doivent pas ceder à ce qu'ils rencontrent d'abord, mais forcer la nature divine de venir à eux. Peut-être, reprit Chryſanthe, es-tu aſſez habile & aſſez hardy pour le faire : pour moi je ne puis combattre de tels ſignes, & aïant ainſi parlé il ſe retira. Maxime continua d'employer tous les ſecrets de ſon art, juſqu'à ce qu'il eût trouvé ce qu'il deſiroit. Il partit, & toute l'Aſie ſe mit en mouvement pour lui faire honeur : les peuples accouroient en foule à ſon paſſage avec leurs magiſtrats à la tête : les femmes mêmes s'empreſſoient de faire leur cour à la ſienne. Quand il

LI. Philoſophes appellez.

AN. 362. *Eunap. in Max. p. 90.*

AN. 362.

arriva à C. P. l'empereur étoit au senat & y parloit : mais si-tôt qu'il aprit la nouvelle que Maxime étoit venu, il oublia sa dignité & la bien-séance : il courut au devant de toute sa force, loin au-delà du vestibule, l'embrassa & le baisa comme auroit fait un particulier, & le fit entrer dans le senat, quoiqu'il ne fût point senateur. L'empereur s'appliquoit avec Maxime à consulter les dieux, y passant non-seulement le jour, mais la nuit. Ce philosophe l'obsedoit de telle sorte, qu'il sembloit le gouverner, lui & tout l'empire. Enflé de cette faveur, il commença à s'habiller plus mollement qu'il ne convenoit à sa profession, & devint plus rude & plus difficile à ceux qui l'abordoient. Mais l'empereur ne s'apperçevoit pas de ce changement.

Amm. XXII c. 7. *Liban orat.* 10. p. 299 B.

Eunap. p. 93.

Priscus que l'empereur fit aussi venir de Gréce, usa plus modérément de sa fortune. Chrysanthe étant encore appellé avec de pressantes instances, consulta les dieux, & trouvant toûjours d'aussi mauvais présages, il tint ferme & demeura à Sardis. L'empereur le fit souverain pontife de Lydie & sa femme souveraine prêtresse. Chrysanthe prévoïant la revolution prochaine, soit par magie, soit par prudence naturelle, usa moderément du pouvoir que lui donnoit cette charge. Il ne se pressa point comme les autres de relever les temples, il ne maltraita point les Chrétiens inutilement : mais il se conduisit si doucement, qu'on ne s'apperçût presque pas en Lydie du rétablissement des sacrifices, ni de leur suppression qui suivit de près. Julien mandoit aussi avec un grand empressement plusieurs de ceux qu'il avoit connus dans les écoles d'Asie, & leur enfloit le cœur par des promesses magnifiques : Mais quand ils étoient arrivez, il les

Eunap. ibid & in Chrys. p. 182.

payoit de belles paroles, les appelloit ses compagnons, les faisoit quelquefois manger à la Table, buvoit à leur santé, & les renvoyoit sans rien faire. Il y eut toutefois plusieurs rhéteurs & plusieurs sophistes à qui il donna des charges & des gouvernemens : leur crédit croissoit de jour en jour, & leurs esperances encore plus. AN. 362.

Au milieu de cette troupe de philosophes, le nouvel empereur vivoit lui-même en philosophe, & en portoit les marques exterieures : particulierement la barbe. Constantius la lui fit couper en le faisant Cesar, car les Romains se rasoient alors, mais il la reprit quand il fut le maître. On le voit par ses médailles : toutes celles où il est nommé Cesar sont sans barbe ; & dans la plûpart de celles qui lui donnent le titre d'Auguste, il porte la barbe longue autant que le pouvoit avoir un homme de trente ans : car il n'en avoit pas davantage quand il parvint à l'empire. Il se disoit Grec ; affectoit d'imiter les Grecs, comme plus sçavans que les Romains ; & tout ce que nous avons de ses écrits est en grec. Enfin il se piquoit de rétablir dans sa perfection l'Hellenisme, c'est-à dire, les mœurs des anciens Grecs, & particulierement leur religion. Car le nom d'Hellenes signifioit alors les payens, tant chez les Chrétiens que chez les payens eux-mêmes.

Sup. liv. XII. *n.* 1.

Misopog. 106.

Sup. liv. IV. *n.* 7.

III. Rétablissement de l'idolatrie.

Le rétablissement du paganisme fut donc le premier soin de Julien si-tôt qu'il se trouva le maître. Il donna des ordres exprès pour ouvrir les temples, pour réparer ou rebâtir ceux qui étoient démolis. Il leur attribua de grands revenus : il fit redresser les autels, il renouvella les sacrifices & les anciennes cérémonies de chaque ville. On le voyoit lui même en public

Amm. XXII. *c.* 5. *Lib. orat.* 10 *p.* 289. 290. *&c.* *Soz.* V. *c.* 3.

An. 362.

offrir des victimes & des libations; il honoroit tous les ministres de la religion profane, les sacrificateurs, les hiérophantes, ceux qui communiquoient les mysteres, les gardiens des idoles & des temples. Il rétablit leurs pensions, & leur rendit les honneurs, les privileges & les exemptions qui leur avoient été accordées par les anciens rois. Aussi vouloit-il qu'ils observassent exactement l'abstinence superstitieuse de certaines viandes, & les purifications extérieures préscrites par leur religion.

Greg. Naz. or. 3. p. 70. B.

Ceux qui prétendoient sçavoir son secret, disoient qu'il avoit commencé par effacer son baptême avec le sang des victimes, opposant à nos saintes cérémonies, celles que les payens croyoient leur servir d'expiation, & prenant dans ses mains les entrailles des animaux immolés pour les purifier de l'eucharistie qu'il y avoit reçûë. Comme il étoit curieux observateur des entrailles des victimes, on dit qu'un jour il y vit une croix couronné, c'est-à-dire, environnée d'un cercle. Tous les assistans en furent épouvantés: mais l'aruspice qui présidoit à cette action, dit que ce cercle qui entouroit la croix, marquoit que les Chrétiens étoient pris & enfermés de toutes parts. Une autrefois comme il sacrifioit plusieurs vaches à Proserpine, le sacrificateur s'écria que les cérémonies ne pouvoient avoir leur effet, & qu'elles étoient empêchées par la presence de quelques Chrétiens: demandant que l'on fit retirer ceux qui avoient été lavés & oints, c'est-à-dire, qui avoient reçû le baptême. L'empereur effrayé regarda de tous côtés, & reconnut que c'étoit un jeune homme de ses gardes. Celui-ci ne le nia pas, il jetta sa demie pique ornée de perreries & se retira, laissant l'empereur & le pontife en désordre.

Prudent. apoth. os. v. 450.

Julien fit dresser à C. P. l'idole de la fortune dans la principale basilique, & lui sacrifia publiquement, comme au génie de cette ville, d'où Constantin avoit banni l'idolatrie. Comme il sacrifioit à cette idole, Maris évêque de Calcedoine lui reprocha publiquement son impieté & son apostasie. Julien se contenta de lui dire qu'il étoit aveugle : car sa vûë étoit affoiblie par son grand âge, & on le menoit par la main. Et ton Dieu Galiléen, ajoûta-t'il, ne te guérira pas. Maris répondit : je rends graces à mon Dieu de ce que je suis aveugle, pour ne pas voir un apostat comme toi. Julien passa outre sans rien dire, pour montrer sa moderation. Il ordonna que la coudée dont on se servoit pour mesurer l'accroissement du Nil si important à l'Egypte, fût reportée dans le temple de Serapis, d'où Constantin l'avoit fait ôter pour la mettre dans l'église. Julien honoroit particulierement Serapis, Isis & Anubis, comme l'on voit par ses médailles. Il est souvent representé en Serapis avec le boisseau sur la tête, & à côté sa femme Helene en Isis. Il écrivit plusieurs fois aux communautés des villes pour les exciter à l'idolatrie, favorisant celles qu'il y voïoit portées, & leur offrant tout ce qu'elles demanderoient. Au contraire, il témoignoit toute sorte d'aversion contre les villes Chrétiennes : il n'y entroit point dans ses voyages, & ne recevoit ni leurs députations ni leurs plaintes.

AN. 362.

Socr. III. c. 11.
Sup. liv. XI. n. 45.
Sozom. V. c. 4.
Ibid. c. 5.
Sup. liv. XI. n. 33.

IV. Rapel des exilez.

Il avoit en tête deux grandes entreprises : d'abatre les Chrétiens au dedans de l'empire, & les Perses au dehors. Les Chrétiens lui tenoient plus au cœur, mais il n'osoit les attaquer ouvertement, sçachant leur prodigieuse multitude. Elle étoit telle qu'on ne pouvoit les attaquer même en secret, sans exposer l'em-

Greg. Naz. or. 3. p. 79. D. Id. p. 80. & 4. p. 133. D.

AN. 362. pire au hazard d'un renversement universel: c'est ainsi qu'en parle S. Gregoire de Nazianze.

Soc. III. c. v. D'ailleurs Julien craignoit de passer pour tyran & de se rendre odieux : au contraire il affectoit de paroître doux & humain, comme un philosophe qui ne se gouvernoit que par raison. Il cherchoit donc tous les moïens d'attirer l'affection des peuples; en révoquant ce que Constantius avoit fait de dur & d'injuste, rappellant le banis, rendant les biens confisquez, donnant à tous la liberté de leur religion. Enfin il sçavoit que les Chrétiens ne craignoient ni la mort ni les tourmens, & il ne vouloit pas leur procurer l'honneur du martyre : connoissant par l'expérience des persécutions passées, que plus elles étoient cruelles, plus elles fortifioient le Christianisme. Ce ne sont pas seulement les auteurs Chrétiens, c'est Libanius payen & grand admirateur de Julien, qui explique ainsi ses motifs.

Greg. Naz. p. 7.

Liban. or. 10. p. 290.

Il voulut donc attaquer plus finement les Chrétiens. Il rappella tous les évêques & tous les autres qui avoient été exilés sous Constantius à cause de la religion, sans distinction d'heretiques & de Catholiques. Il en fit même venir quelques-uns dans son palais; & les exhorta à suivre hardiment chacun sa religion avec une entiere liberté. Ce procedé avoit un bel exterieur de clemence; mais Julien en usoit ainsi, dit Ammian Marcellin, afin que ayant augmenté la division par la licence, il fût délivré de la crainte qu'il avoit eu d'un peuple réüni.

Chr. Pasc. Les évêques Catholiques profitant de cette liberté, S. Melece revint à Antioche; Lucifer

Theod. III c. 4. & S. Eusebe de Verceil partirent de la Thébaïde pour revenir à leurs églises : mais S. Athanase n'osa sortir encore de sa retraite, parce

que Georges étoit toûjours le maître à Alexandrie. Les Ariens eurent la même liberté de revenir, & Aëtius en particulier fut rappellé avec honneur, parce que c'étoit l'amitié de Cesar Gallus frere de Julien qui lui avoit attiré la haine de Constantius. Julien lui écrivit une lettre fort obligeante, le priant de le venir trouver, & lui donna même une terre auprès de Mitylene en l'Isle de Lesbos. Il écrivit aussi à l'hérésiarque Photin une lettre où il le loüoit de ce qu'il nioit la divinité de J. C. & s'emportoit furieusement contre Diodore prêtre d'Antioche, & depuis évêque de Tarse. Il ordonna sous grosse peine à Eleusius de Cyzique de faire rebâtir dans deux mois, l'église des Novatiens qu'il avoit abbatuë sous Constantius. Il favorisa les Donatistes en Affrique, & prit le parti de tous les hérétiques, non-seulement contre les Catholiques, mais contre les autres hérétiques.

AN. 362.

Sozom. III. c. 3.
Sup. liv. XIII. n. 15.
Philost. IX. c. 4.
Jul. ep 31.
Facund. lib. 4. p. 163. 164.
Sozom. III. n. 6.
Inf. n. 31.

V.
Persecution couverte.

Toutefois, ceux qui profiterent le plus de cette liberté, furent les Catholiques; & les Ariens qui dominoient auparavant furent abbaissez. Julien ayant appris que les Ariens avoient maltraité les Valentiniens à Edesse, écrivit en ces termes: J'ai resolu d'user avec tous les Galiléens d'une telle humanité, qu'aucun d'eux en quelque lieu que ce soit ne souffre violence; qu'il ne soit ni traîné au temple ni maltraité en aucune autre maniere contre sa religion. Mais les Ariens insolens de leurs richesses ont attaqué les Valentiniens, & ont commis à Edesse des excès qui n'arriveront jamais dans une ville bien policée. Donc pour leur aider à pratiquer leur admirable loy, & leur faciliter l'entrée du royaume des cieux, nous avons ordonné que tous les biens de l'église d'Edesse lui soient ôtez, l'argent pour ê-

Ep. 43. Eschol.

tre distribué aux soldats & les fonds de terre
An. 362. pour être réünis à notre domaine : afin que devenant pauvres ils soient plus sages, & ne soient pas privez du royaume celeste qu'ils esperent. Tel fut le caractere de la persécution de Julien : la douceur apparente & la dérision de l'évangile. Il dit dans un autre lettre : par
Epist. 7. Artabio. les dieux, je ne veux point que l'on fasse mourir les Galiléens, qu'on les frappe injustement, ni qu'on leur fasse souffrir aucun mal : mais je suis d'avis qu'on leur préfere les serviteurs des dieux. La folie des Galiléens a pensé tout
Epist. 52. Bostr. Soz. v. c. 5. perdre, si la bonté des dieux ne nous avoit conservez. Et dans une autre lettre : Nous ne permettons point de les traîner aux autels, au contraire nous leur déclarons nettement, que si quelqu'un d'entre-eux veut de son bon gré participer à nos libations ; il doit auparavant offrir des sacrifices d'expiation & se rendre les dieux propices. Tant nous sommes éloignez de vouloir ou de penser qu'aucun impie prenne part à nos saints sacrifices, avant qu'il ait purifié son ame par les prieres adressées aux dieux, & son corps par les purifications legitimes. Un homme qui parloit ainsi, pouvoit bien avoir cherché les moïens d'effacer son baptême. Mais en épargnant le sang des Chrétiens, il ne laissa pas de les attaquer directement. Premierement il s'efforça de leur don-
Greg. Naz. or. 3. p. 81. B. Jul. epist. 11. Bysant. l. 50 cod. Th. de decur. l. 1. Ibid. de ner un nom méprisable en les appellans Galiléens, & il l'ordonna même par une loi. Ensuite il revoqua tous les privileges que les empereurs Chrétiens avoient accordés en faveur de la religion : comme l'exemption des charges publiques, dont les clercs joüissoient, quoique decurions. Il ôta les pensions que Constantin leur avoit données, aussi-bien que celles des vierges & des veuves que l'église nour-

gissoit : car Constantin en reglant les affaires des églises, leur avoit assigné un entretien suffisant sur le revenu de chaque ville. Julien ôta ces pensions, ordonnant même la restitution du passé, dont l'exaction se fit avec une extrême rigueur : mais tout fut rétabli après sa mort. Il fit aussi enlever l'or, l'argent, les vases précieux & les autres richesses des Eglises : sous prétexte de faire pratiquer aux Chrétiens la pauvreté évangelique ; & parce que l'évangile ordonne de souffrir les injures & de fuir les honneurs ; il défendit aux Chrétiens de plaider, de se défendre en justice & d'exercer de charges publiques.

AN. 362. *coll Instr.* *Soz.* v. c 5. *Greg. Naz. or* 3.p.86.D. *Ibid.* p. 94. C. *Soz.* v. c.18.

VI. Défense d'enseigner & d'étudier.

Amm xxv. c 4. *Epist.* 42.

Il passa plus loin, & défendit aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines : nous en avons encore l'ordonnance où il en rend cette raison. Que ceux qui enseignent doivent être de bonnes mœurs, & conformer leurs sentimens aux maximes publiquement reçûës, & à ce qu'ils enseignent eux mêmes. Qu'il est de mauvaise foi d'expliquer aux jeunes gens les anciens auteurs, les leur proposant comme de grands personnages, & condamner en même temps leur religion. Homere, dit il, Hesiode, Demosthene, Herodote, Thucydide, Isocrate & Lysias ont reconnu les dieux pour auteurs de leur doctrine : les uns ont crû être consacrés à Mercure, les autres aux Muses. Puisqu'ils vivent des écrits de ces auteurs, ils se déclarent bien interessés, de trahir leur conscience pour un peu d'argent. Jusques ici il y a eu plusieurs raisons de ne pas frequenter les temples ; & la terreur répanduë par tout, étoit une excuse de ne pas découvrir les sentimens les plus veritables touchant les dieux : mais puisqu'ils nous ont eux-mêmes donné la liberté, il me paroît absurde d'enseigner ce que

l'on ne croit pas. Si ceux-ci estiment sage la doctrine des auteurs, dont ils sont les interprêtes, qu'ils commencent par imiter leur pieté envers les dieux. S'ils croient qu'ils se sont trompez sur ce qu'il y a de plus important, qu'ils aillent expliquer Matthieu & Luc dans les églises des Galiléens. Il ajoûte que cette loi n'est que pour ceux qui enseignent, & que les jeunes gens ont la liberté d'apprendre ce qu'ils voudront. Il seroit juste, dit-il, de les guérir malgré eux comme des frénetiques; mais je leur fais grace, & je croi qu'il faut instruire les ignorans & non pas les punir. Ceci nous explique une loi de Julien, qui porte que les professeurs doivent exceller, premierement par les mœurs; & qui ordonne qu'en chaque ville, celui qui veut enseigner soit examiné par le conseil; & que s'il est approuve, le decret soit envoyé à l'empereur pour le confirmer. Cette loi est du quinze des Calendes de Juillet sous le consulat de Mamertin & de Nevitta; c'est-à-dire, du dix-septiéme du Juin 362.

AN. 362.

L. 5. Cod. Theod de Med. & Prof.

Les vrais motifs de cette défense étoient les grands avantages que les Chrétiens tiroient des livres profanes, pour combattre le paganisme: soit par l'absurdité des fables, en elles-mêmes, soit par les raisonnemens que Platon & les autres philosophes avoient employés, pour en montrer les suites pernicieuses: soit que la méthode de parler & de raisonner que l'on apprend dans ces auteurs. Il y entroit aussi de la jalousie que Julien avoit conçûë contre plusieurs Chrétiens sçavans, comme S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, le jeune Apollinaire & plusieurs autres tant Catholiques qu'Ariens. Cette défense excita les deux Apollinaires à composer divers ouvrages utiles à la

Theod III. c. 8.

Soz. v. c. 8.

Socr. III. c. 16.

religion. Le pere qui étoit grammairien, écrivit en vers heroïques & à l'imitation d'Homere, l'histoire sainte, jusques au regne de Saül, en vingt-quatre livres intitulez des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Il imita Menandre par des comedies; Euripide par des tragedies, Pindare par des odes; prenant des sujets de l'écriture sainte, & suivant le caractere, & le stile de chaque poëme, afin que les Chrétiens se puissent passer des auteurs profanes pour apprendre les belles lettres. Le fils qui étoit sophiste, c'est-à dire, rhéteur & philosophe, fit des dialogues à la maniere de Platon, pour expliquer les évangiles & la doctrine des apôtres. Il écrivit aussi contre l'empereur & contre les philosophes païens, un ouvrage intitulé *de la verité*: où il montroit leur erreur, touchant la divinité, sans emploïer aucun passage des saintes écritures. Car l'empereur pour se moquer des livres sacrez, avoit écrit aux plus célébres évêques ces trois mots grecs: *Anegno, egnon, categnon*: c'est-à-dire: j'ai lû, j'ai compris, j'ai condamné: se joüant sur la rencontre des mots. On lui répondit suivant le même jeu, qu'une autre langue ne peut exprimer: Tu as lû, mais tu n'a pas compris: car si tu avois compris, tu n'aurois pas condamné. Quelques-uns attribuoient cette réponse à S. Basile. La persécution de Julien dura si peu, que les ouvrages des Apollinaires furent inutiles, & on revint à la lecture des auteurs profanes dont les Chrétiens s'étoient servis librement dès le commencement, pour en tirer ce qu'ils ont d'utile. Aussi n'avons-nous plus ces ouvrages des Apollinaires, excepté la paraphrase des pseaumes.

An. 362.

Sozom. v. c. 18.

Ecebole fameux sophiste à C. P. céda au temps, & se rendit aux caresses de Julien, à

Soc. III. c. 13.

An. 362.

qu'il avoit enseigné la rhétorique. Il avoit paru Chrétien fervent sous Constantius: sous Julien il fut ardent païen: après sa mort il voulut revenir au Christianisme, & se prosternant à la porte de l'église, il crioit: Foulez-moi aux pieds, comme le sel insipide. Tel fut la legereté d'Ecebole. Mais la plûpart des professeurs Chrétiens aimerent mieux abandonner leurs chaires que leur religion. On remarque entre les autres Proëresius & Victorin. Le premier étoit un fameux sophiste d'Athenes, qui quitta volontairement son école, bien que Julien qui avoit étudié sous lui, l'exceptât de la loi générale, & lui permît d'enseigner.

Oros. VII. c. 30.

Eunap. in Proaeres. p. 153. Hier. chr. an. 363.

Victorin étoit Africain, & enseignoit à Rome la rhétorique depuis long-tems; il avoit vû entre ses disciples les plus illustres senateurs, & on lui avoit érigé pour son mérite une statuë dans la place de Trajan: mais il étoit demeuré idolâtre jusques à la vieillesse. A la fin il se convertit. Il lisoit l'écriture sainte, examinoit soigneusement tous les livres des Chrétiens; & disoit en secret à un ami chrétien qu'il avoit, nommé Simplicien: Sachez que je suis déja Chrétien. Simplicien répondoit: Je n'en croirai rien, que je ne vous voie dans l'église. Victorin se moquoit de lui, en disant: Sont ce les murailles qui font les Chrétiens! Ils se redirent souvent la même chose de part & d'autre: Car Victorin craignoit de choquer les amis puissans qu'il avoit entre les idolâtres. Enfin s'étant fortifié par la lecture, il eut peur que Jesus-Christ ne le renonçât devant les saints anges, s'il craignoit de le confesser devant les hommes, il vint trouver Simplicien lorsqu'il s'y attendoit le moins, & lui dit: Allons à l'église: je veux devenir Chrétien. Simplicien transporté de joie l'y con-

Aug. VIII. conf. c. 2. & c.

Hier. Chr. an. 355.

conduisit. Victorin reçût les cérémonies du catecumenat ; & donna son nom peu après pour être baptisé, au grand étonnement de Rome & au grand dépit des payens. Quand se vint à l'heure de faire la profession de foi que l'on prononçoit à Rome d'un lieu élevé, à la veuë de tous les fidelles : les prêtres offrirent à Victorin de la faire en secret, comme on l'accordoit à quelques-uns que la honte pouvoit troubler : mais il aima mieux la prononcer en public. Lorsqu'il monta pour reciter le symbole, comme il étoit connu de tout le monde, il s'éleva un murmure universel, chacun disant tout bas pour s'en réjoüir avec son voisin : Victorin, Victorin : un moment aprés le désir de l'entendre fit faire silence. Il prononça le symbole avec fermeté ; & chacun des assistans le mettoit dans son cœur par l'affection de la joïe. Telle fut la conversion de Victorin, & peu de temps aprés, l'édit de Julien lui donna occasion de quitter son école de rhétorique. Il avoit traduit en latin plusieurs livres des Platoniciens, & depuis sa conversion, il écrivit de la Trinité contre les Ariens quatre livres que nous avons, & des commentaires sur S. Paul : mais avec peu de succez, parce qu'il s'étoit apliqué trop tard à l'étude des saintes lettres.

AN. 362.

Aug. ibid. c 5 Hier. de script. & proem in epist. ad Galat.

Julien ne défendit pas seulement aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines ; mais encore de les aprendre : ne voulant pas que leurs enfans étudiassent les poëtes, les orateurs & les philosophes : ni qu'ils fréquentassent les écoles de ceux qui les enseignoient. Prétendant qu'il ne devoit être permis qu'à ceux qui suivoient la religion des anciens Grecs, de s'apliquer à leurs études, & même de parler purement leur langue ; que les Galiléens devoient

Aug. XVIII. civit c. 82.

Socr. III. c. 12. Theod III c. 8.

Sozom. V c 18. Greg Naz. or 3 p 51. p. 97. &c.

AN. 362.

demeurer dans l'ignorance & la barbarie que les Grecs leur reprochoient, & se contenter de croire sans raisonner.

VII. Julien veut imiter les Chrétiens. Sozom. v. c. 16.

Jul. epist. 49.

Mais quelque mépris qu'il témoignât pour les Chrétiens, il sentoit l'avantage que leur donnoit la pureté de leurs mœurs & l'éclat de leurs vertus. Il voulut donc les imiter & profiter de leur exemple, pour réformer le paganisme qui faisoit peu de progrez, nonobstant sa puissante protection. Voici comme il s'en explique, écrivant à Arsace souverain pontife de Galatie : L'Hellenisme ne va pas encore comme il devroit, & c'est par nôtre faute. De la part des dieux tout est grand & magnifique, au dessus de tous les souhaits & de toutes les espérances. Soit dit sans les offenser : qui eût osé, il y a quelque temps, esperer un tel changement ? Quoi donc, croyons-nous que cela suffise ? sans regarder ce qui a le plus accrû l'athéïsme, sçavoir l'hospitalité, le soin des sépultures & la feinte gravité des mœurs ; nous devons pratiquer tout cela veritablement. Et il ne suffit pas que vous soïez tel, tous les pontifes de Galatie le doivent être. Persuadez-leur d'être gens de bien par raison ou par crainte, autrement privez-les des fonctions du sacerdoce : s'ils ne servent les dieux avec leurs femmes, leurs enfans & leurs domestiques : & s'ils souffrent que dans leurs familles il y ait des Galiléens. Avertissez-les ensuite qu'un sacrificateur ne doit point aller au théatre, ni boire dans un cabaret, ni exercer un métier vil ou honteux. Honorez ceux qui obéiront, & chassez les autres.

Etablissez en chaque ville plusieurs hôpitaux, pour exercer l'humanité envers les étrangers : non seulement d'entre les nôtres ; mais envers tous, pourvû qu'ils soient pauvres. J'ai

déja reglé le fonds néceſſaire pour cette liberalité : en commandant que l'on donnât tous les ans par toute la Galatie trente mille boiſſeaux de bled, & ſoixante mille ſeptiers de vin : dont je veux que le cinquiéme ſoit employé pour les pauvres qui ſervent les ſacrificateurs : le reſte diſtribué aux étrangers & aux mendians. Car il eſt honteux qu'aucun Juif ne mendie : que les impies Galiléens, outre leurs pauvres nourriſſent encore les nôtres ; & que nous les laiſſions ſans ſecours. Aprenez aux Helleniſtes de contribuer pour ces œuvres, & à ceux de la campagne d'offrir aux dieux les prémices des fruits. Montrez-leur que ces liberalitez ſont de nos anciennes maximes. Enſuite il raporte trois vers de l'Odyſſée, où Homere faiſant parler Eumée, repreſente l'obligation d'aſſiſter les étrangers & les pauvres, comme envoyez par Jupiter. AN. 362. *Odyſſ. xiv. v. 56.*

Julien continuë ainſi ; Voyez rarement les gouverneurs chez eux : écrivez-leur le plus ſouvent. Quand ils entrent dans la ville, qu'aucun ſacrificateur n'aille au devant : mais ſeulement quand ils viennent aux temples des dieux, & qu'il demeure au dedans du veſtibule, qu'aucun ſoldat n'y entre devant eux ; mais qui voudra les ſuivre. Dès que le magiſtrat touche la porte du lieu ſacré, il devient particulier : c'eſt vous comme vous ſavez qui commandez au dedans : ſuivant la loi divine, à laquelle on ne peut réſiſter ſans arrogance. Je ſuis prêt à ſecourir les habitans de Peſſinonte, s'ils ſe rendent propice la mere des dieux : s'ils la négligent ; non ſeulement ils ne ſeront pas innocens ; mais, j'ai peine à le dire, ils reſſentiront mon indignation.

Dans un autre écrit adreſſé auſſi à un pontife, il dit qu'il lui a donné cette charge, étant *Frag. Jul. p. 545.*

An. 362. persuadé de son mérite, afin qu'il puisse instruire les autres avec plus d'autorité, non seulement dans les villes, mais à la campagne. J'agirai de concert avec vous, dit-il, moi qui par la grace des dieux porte le titre de souverain pontife, non que j'en sois digne; mais je desire de l'être, & je les en prie continuellement. Il commence ensuite à lui donner des preceptes de morale, & dit que les pontifes doivent vivre comme étant toûjours en la pré-
p. 549. sence des dieux, dans une grande pureté s'abstenant non seulement de faire des actions deshonêtes, mais de prononcer ou d'oüir des paroles sales: qu'ils doivent éloigner d'eux les railleries insolentes, & les conversations impures: ne lire ni Archiloque ni Hipponaz ni les auteurs de l'ancienne comédie: c'est-à-dire du caractere d'Aristophane, qui en effet est très-infame. Il veut qu'ils se réduisent à l'étude de la philosophie, & encore de celle qui reconnoît les dieux pour auteurs, & qui en parle dignement: c'est-à-dire celle de Pythagore, de Platon, d'Aristote & des Stoïciens.
p. 550. Mais il leur défend les Epicuriens & les Pyroniens, regardant comme un effet de la providence des dieux, que la plûpart de leurs livres fussent déja perdus. Il leur conseille de lire les histoires veritables, non les fables composées en forme d'histoire, principalement celles qui traitoient d'amour, comme nos romans, parce qu'elles ne sont propres qu'à allumer les passions. Toute lecture, dit-il, ne convient pas aux personnes consacrées aux dieux. Il veut qu'ils s'apliquent principalement à purifier leurs pensées. Qu'ils apprennent les hymnes des dieux, sur tout ceux que l'on chante dans les temples. Q'ils prient souvent en par-
p. 552. ticulier & en public, s'il se peut trois fois le

jour, du moins le matin & le soir. Qu'ils observent exactement les cérémonies établies par les anciennes loix : qu'ils pratiquent les purifications reglées, principalement la nuit qui précede le jour de leur service : qu'ils viennent ensuite au temple, & y demeurent le temps prescrit par la loi, comme à Rome, de trente jours. Pendant tout ce temps ils doivent s'occuper à méditer la sagesse, à prévoir & à disposer tout ce qui regarde le service des dieux, sans sortir du temple pour aller chez eux, ou à la place publique, ou pour visiter le magistrat. Le temps du service étant passé, le prêtre doit céder la place à un autre ; & revenant à la vie commune, il peut aller chez ses amis, & même se trouver aux repas où il sera prié, mais avec choix il peut paroître dans la place, mais rarement ; & parler au gouverneur, mais pour ceux qu'il doit raisonablement secourir. Dans le temple & pendant le service, il doit porter des habits très magniques : mais au dehors des habits simples & ordinaires, & ne pas abuser pour la vanité de ce qui lui est accordé pour l'honeur des dieux.

AN 362.

p. 553.

p. 554.

Qu'aucun des prêtres, continuë-t-il, n'aproche en aucune maniere des spectacles impurs, & ne les introduise dans sa maison. Je voudrois les bannir entierement des théatres, s'il étoit possible, & les rendre à Bacchus dans leur ancienne pureté. Mais ne croïant pas que cela soit possible ni expédient quant à present, je renonce à cette affectation Seulement je veux que les prêtres laissent au peuple l'impureté des spectacles. Qu'aucun d'eux n'aille donc au théatre, & n'ait pour ami un comedien, un meneur de chariots, ou un danseur. Je leur permets seulement d'aller s'ils veulent aux combats sacrez, où il est défendu aux fem-

p. 555.

p. 556.

AN. 362. mes, non seulement de combattre, mais de regarder. Pour les chasses, qui se font dans les théatres des villes: non seulement les prêtres doivent s'en abstenir, mais encore leurs enfans. Après ces paroles de Julien, on ne doit pas s'étonner que les spectacles fussent défendus aux Chrétiens.

p. 557. Il vient ensuite au choix des prêtres, & veut que l'on ne considere que leur affection envers les dieux & envers les hommes, sans s'arrêter aux richesses ni à la naissance. Pour les exciter à la liberalité, il dit: Les impies Galiléens aïant observé que nos prêtres négligeoient les pauvres, se sont appliquez à les assister; & comme ceux qui veulent enlever des enfans pour les vendre, les attirent en leur donnant des gâteaux: ainsi ils ont jetté les fidelles dans l'athéïsme, en commençant par la charité, l'hospitalité & le service des Tables: car ils ont plusieurs noms pour ces œuvres qu'ils pratiquent abondament.

Greg Naz. or 3. p. 101. &c. Sozom. v. c. 16. Julien vouloit pousser plus loin l'imitation du Christianisme, & établir dans toutes les villes des écoles publiques semblables aux églises, où l'on fit des lectures & des explications, soit pour la morale, soit pour les mysteres; que l'on y priât à certains jours, & à certaines heures à deux chœurs: qu'il y eut des châtimens reglez pour les fautes: des préparations pour être initié aux cérémonies sacrées. Outre les hôpitaux, il vouloit bâtir des monasteres; c'est-à-dire des lieux de retraite, de méditation, & de purification pour les hommes & pour les vierges. Il admiroit entre-autres l'usage des lettres ecclesiastiques que les évêques donnoient aux voyageurs & sur lesquelles ils étoient reçus par tous les Chrétiens avec toute sorte de charité. Mais

Julien n'eut pas le temps d'exécuter tous ces beaux desseins. AN. 362.

VIII. Confessire de Cesaion.

Cependant il s'efforçoit de persuader tout ce qu'il pouvoit de Chrétiens, par les bienfaits, les honeurs, les promesses, les caresses, descendant jusqu'à des flateries indignes de son rang. Il attaqua entre les autres, Cesaire frere de saint Gregoire de Nazianze, qu'il trouva à la Cour de C. P. exerçant la medecine avec une grande considération. Il avoit étudié à Alexandrie, non seulement la medecine, mais la géométrie, l'astronomie, la philosophie & l'éloquence. Etant venu à C. P. son merite & son exterieur avantageux lui attirerent l'estime de tout le monde. Pour l'y arrêter, on lui offrit des honneurs publics, une alliance noble, & la dignité de senateur. La ville envoya une députation à l'empereur Constantius, pour le suplier d'y arrêter Cesaire en qualité de medecin: ce que l'empereur accorda. Il vivoit noblement à la Cour, exerçant sa profession gratuitement, cheri des grands & de l'empereur même. Toutefois il ne se laissoit ni ébloüir par les honneurs, ni amolir par les délices; & comptoit toûjours pour son capital d'être chrétien. Souvent même il soûtint la verité de la religion par des discours subtils, fervens & pieux.

Greg. Naz. or. 10. p. 163 164. &c.

Quand Julien fut parvenu à l'empire, Cesaire demeura quelque temps à sa cour: ce qui causa un grand scandale. S. Gregoire son frere lui en écrivit en ces termes: Vous nous couvrez de confusion. Je voudrois que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers & tous les Chrétiens qui nous connoissent. Voir le fils d'un évêque servir à la Cour, desirer la puissance & la gloire seculiere, se laisser vaincre à l'interêt;

Id. ep. 17.

& ne pas compter pour toute gloire & pour
AN. 362. toute richesse, de résister courageusement en cette occasion, & de fuir au plus loin toutes les abominations. Comment les évêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas ceder au temps, ni se laisser entraîner dans l'idolatrie, comment pourront-ils reprendre les autres pecheurs, s'ils n'osent corriger leurs propres enfans? Mon pere est si affligé que la vie lui est insuportable, & je ne le consolois qu'en me rendant caution de vôtre foi : & l'assûrant que vous cesseriez de nous affliger. Pour ma mere on n'ose lui dire cette nouvelle, & on employe mille inventions pour la lui cacher : la foiblesse de son sexe & l'ardeur de sa pieté la lui rendroient insuportable. Profitez de cette occasion, vous n'en aurez jamais une plus belle de vous retirer.

Or. 10. p. 167. c. Cette lettre ne fut pas sans effet, & Cesaire ne trompa point l'espérance de son frere. Julien qui l'estimoit pour son esprit & sa doctrine ; fit tous ses efforts pour le gagner ; & l'attaqua par des discours artificieux devant un grand nombre de témoins. Mais Cesaire repoussa tous ses artifices, comme des jeux d'enfant, & protesta à haute voix qu'il étoit Chrétien, & qu'il le seroit toûjours. Julien s'écria : O l'heureux pere ! ô les malheureux enfans ! sachant que Gregoire qu'il avoit connu à Athénes, ne lui étoit pas moins opposé ; & reserva de s'en venger après la guerre de Perse. Cependant Cesaire quitta la cour, & se retira chez son pere en Cappadoce, par un exil volontaire & glorieux.

IX. Confession des soldats Chrétiens.

Julien pervertit un grand nombre de soldats & d'officiers de ses troupes : les uns ambitieux & intéressez, les autres foibles dans la foi, qui n'avoient pour loi que la volonté du prince.

C'étoit une ancienne coûtume d'adorer, non ſeulement les empereurs, mais encore leurs images, & cette adoration n'étoit qu'un honneur civil, ſans raport à la religion. Les images des empereurs étoient ordinairement accompagnées de victoires, de captifs ou d'autres ſemblables figures indiférentes : mais Julien fit joindre aux ſiennes des idoles, afin qu'on ne pût leur rendre les honeurs ordinaires ſans idolatrie : Jupiter qui ſortoit du ciel & lui préſentoit la couronne & la pourpre : Mars & Mercure qui le regardoient, comme pour rendre témoignage à ſa valeur & à ſon éloquence. La plûpart n'y firent point de réflexion & les adorerent : quelque peu éviterent ce piége, étant mieux inſtruits & plus pieux ; & ils en furent punis comme d'un manque de reſpect envers l'empereur. Il ſurprit encore pluſieurs ſoldats par cet artifice. C'étoit la coûtume qu'en certaines occaſions l'empereur aſſis ſur un tribunal élevé diſtribuoit de ſa main des largeſſes à ſes troupes : leur donnant des pieces d'or ſelon leur rang & leur mérite. Julien y ajoûta une cérémonie extraordinaire. Il fit mettre auprès de lui un autel avec des charbons ardens, & de l'encens ſur une table : voulant que chacun mit de l'encens ſur le feu avant que de recevoir ſon or. Ceux qui furent avertis, éviterent le piége en feignant d'être malades, quelques-uns par interêt ou par crainte negligerent leur ſalut : la plûpart ne s'aperçûrent point de l'artifice. Quelques-uns de ces derniers s'en allerent manger enſuite ; & voulant boire, ils invoquoient à leur ordinaire le nom de J. C. levant les yeux au ciel, & faiſoient le ſigne de la croix ſur la coupe. Un de leurs camarades s'en étonna, & leur dit : Qu'eſt-ceci ? vous invoquez J. C. après l'avoir

AN. 362.

Greg. Naz. or 3. p. 83. 84.

Theod. III. c 16. Soz. V. c. 17.

renoncé. Comment, répondirent les autres demi-morts d'étonnement : que voulez-vous dire ? Parce, dit-il, que vous avez mis de l'encens sur le feu. Aussi-tôt ils s'arracherent les cheveux, jettant de grands cris, se leverent de table & coururent dans la place transportez de zele, criant & disant : Nous sommes Chrétiens dans le cœur : que tout le monde l'entende, & Dieu premierement à qui nous vivons, & pour qui nous voulons mourir. Nous ne vous avons point trompé. Sauveur JESUS : nous n'avons point renoncé à la bienheureuse confession. Si la main a failly, le cœur ne l'a pas suivie. L'empereur nous a trompez : nous renonçons à l'impieté, nous voulons l'expier par nôtre sang.

AN. 362.

Ils coururent jusques au palais, & jettant aux pieds de l'empereur l'or qu'ils avoient reçû, ils s'écrierent : Vous ne nous avez pas fait un present, vous nous avez condamnez à mort : faites-nous grace, immolez-nous à J. C. jettez-nous dans le feu, coupez nos mains criminelles, donnez vôtre or à d'autres, qui le prendront sans regret. L'empereur fut tellement irrité de leur hardiesse, que dans le premier mouvement, il commanda qu'on leur coupât la tête. On les mena hors la ville, & le peuple les suivit, admirant leur courage. Quand ils furent arrivez au lieu de l'exécution, le plus âgé de tous pria le boureau de commencer par le plus jeune : de peur que le supplice des autres ne le décourageât. Ce jeune homme nommé Romain s'étoit déja mis à genoux : & le boureau avoit l'épée nuë à la main, quand on vint annoncer la grace, & crier de loin de ne les pas exécuter. En effet, Julien y ayant fait reflexion, ne voulut pas leur donner la gloire du martyre. Le jeune soldat

Theod III. c. 17.

en fut pénétré de douleur, & dit : C'est que Romain n'étoit pas digne de porter le nom de martyr. L'empereur ne leur fit grace que de la vie, & les banit aux extrêmitez de l'empire : leur défendant de demeurer dans les villes, A N. 362.

Entre les officiers Chrétiens qui préfererent leur religion à leur fortune, on remarque les empereurs qui succederent les premiers à Julien : savoir Jovien, Valentinien & Valens. La confession de Valentinien fut remarquable. Comme il commandoit la compagnie des gardes de l'empereur, que l'on nommoit Joviens : il étoit de son devoir de le suivre, & d'être toûjours le plus proche de sa personne. Julien entroit un jour en dansant dans le temple de la Fortune, & des deux côtez de la porte étoient les gardiens du temple avec des branches trempées d'eau lustrale, pour en arroser ceux qui entroient. Une goute de cette eau étant tombée sur le manteau de Valentinien, il donna un coup de poing au ministre du temple, disant qu'il l'avoit soüillé de cette eau impure, & déchira l'endroit de son manteau qu'elle avoit touché. L'empereur en fut irrité & le banit, sous pretexte qu'il ne tenoit pas sa compagnie en bon état : ne voulant pas lui procurer l'honeur d'être confesseur de J. C. Il le relégua dans une garnison d'un païs desert. Sozomene dit à Melitine en Armenie, Philostorge à Thebe dans la haute Egypte ; & peut-être fut-il transferé de l'une à l'autre. Mais il ne fut point cassé pour cela, ni privé de sa charge, non plus que son frere Valens, ni Jovien : parce que Julien les jugeoit utiles au service de l'état.

Soc. III. c. 13. Aug. XVIII. civ. c. 52. Soz. VI. c. 6. Theod. III. c. 16.

Sozom. VI. c. 6. Philost. VII. c. 7. Socr. V. c. 1.

X. Martyrs sous Julien

Theod. III. c. 6.

Nonobstant sa feinte douceur & ses précautions, pour priver les Chrétiens de la gloire du martyre : ils furent persécutez ouvertement

en divers lieux, & il y eut plusieurs martyrs.

AN. 362. Les ordres que l'empereur donna pour rétablir l'idolatrie remplirent les villes de séditions. Les payens ouvrirent leurs temples, & allumerent du feu sur leurs autels : la terre fut arrosée du sang des victimes, l'air rempli de l'odeur de la graisse. Ils couroient par les ruës comme agitez des demons qu'ils adoroient : se moquant des Chrétiens, & leur insultant avec la derniere insolence. Les Chrétiens les plus imparfaits ne pouvant souffrir leus blasfêmes, répondoient par des injures, & leur reprochoient l'absurdité de leur religion : les payens fiers de la protection de l'empereur en venoient bien-tôt aux coups ; & leurs violences dumeuroient impunies. Car l'empereur les dissimuloit, & donnoit au contraire les charges civiles & militaires aux plus cruels ennemis des Chrétiens : qui leur faisoient tous les maux possibles, hors de les contraindre ouvertement à sacrifier. Ainsi Julien sous pretexte de liberté de religion, mit la confusion par tout l'empire.

Theod. III. c. 7 Chron. pasch. an 363 p 297. Hier. Chr an. 363. Socr. III. c. 15. Acta sinc. p 649. Sozom. V. c. 11.

Pour commencer l'histoire de ces martyrs, par le voisinage de C. P. à Dorostore en Thrace, c'est-à-dire en Mesie, comprise sous le gouvernement general de Thrace, Emilien fut jetté au feu par les soldats, sous le vicaire Capitolin, pour avoir renversé des Autels. A Mere ou Myre ville épiscopale de Phrygie, le gouverneur de la province Amachius commanda d'ouvrir le temple ; d'en ôter les ordures, & de nétoïer les idoles. Les Chrétiens en furent sensiblement affligez : trois d'entr'eux, Macedonius, Theodule & Tatien transportez de zele se jetterent de nuit dans le temple & briserent les idoles. Le gouverneur extrêmement irrité, étoit prêt à faire mourir plusieurs

personnes de la ville qui en étoient innocens : mais les auteurs de l'action se presenterent d'eux-mêmes, ne voulant pas que d'autres mourussent pour eux. Le gouverneur leur offrit leur grace s'ils vouloient sacrifier : ils aimerent mieux mourir, & il leur fit soufrir toutes sortes de tourmens. On les mit enfin sur des grils : & après y avoir été quelque temps, ils dirent : Amachius, si tu veux manger de la chair rôtie, fais-nous tourner de l'autre côté, de peur de ne nous trouver qu'à demi-cuits ; & ils finirent ainsi leur vie. AN. 362.

A Pessinonte en Galatie, sur les confins de la Phrygie, deux jeunes hommes souffrirent le martyre en présence de Julien même. Car aïant demeuré environ huit mois à C. P. il se mit en chemin vers le commencement de l'été pour aller à Antioche, & se préparer à la guerre contre les Perses. Il passa d'abord à Calcedoine, puis à Nicomedie, qu'il trouva encore toute désolée du tremblement de terre, & y fit des libéralitez considerables. Delà il vint par Nicée aux confins de la Galatie : puis prenant à la droite, il se détourna pour aller à Pessinonte voir l'ancien temple de la mere des dieux : d'où l'idole avoit été transporté à Rome par Scipion Nasica. Julien y honora la déesse par des sacrifices & des vœux : & en donna le sacerdoce à une femme nommée Callixéne, qui étoit déja prêtresse de Céres, & éprouvée, comme il dit, par une longue fidelité au service des dieux. Ce fut là qu'il fit mourir ces deux jeunes Chrétiens. L'un avoit renversé l'autel de la déesse, & étant amené devant l'empereur, il se mocqua de sa pourpre & de ses vains discours : l'autre se voyant tout déchiré de coups, & n'ayant plus qu'un souffle de vie, montra aux

Greg. Naz. or 4. p 133. A. Gothofr. Chron. C. Theod. Amm. XXII. c. 9. Liban. panegyr. p. 247. B. Jul. epist. 21. Greg. Naz. Ibid.

An. 362. bourreaux une jambe qui restoit entiere, se plaignant qu'ils l'eussent épargnée. Enfin tous deux furent exposez au feu & aux bêtes; & souffrirent le martyre avec leur mere & l'évêque de la ville.

XI. S. Basile prêtre d'Ancyre, &c. Amm. ibid. Sozom. v. c. 11. Act. sin. p 650.

De Pessinonte Julien revint à Ancyre capitale de Galatie. Là étoit un prêtre nommé Basile comme l'évêque, mais bien diférent. Car sous le regne de Constantius, ce prêtre résista toûjours constament aux Ariens: jusques-là qu'Eudoxe & ceux de son parti dans le concile de C. P. lui défendirent de tenir les assemblées ecclesiastiques. Depuis le regne de Julien, le prêtre Basile alloit par toute la ville, exhortant publiquement les Chrétiens à demeurer fermes, sans se soüiller par les sacrifices & les libations des payens. Son zele le rendit odieux aux gentils; & un jour enfin les voïant sacrifier publiquement, il s'arrêta & jettant un grand soupir, il pria Dieu qu'aucun Chrétien ne tombât dans cet excès. Alors on le prit, & on le présenta au gouverneur de la province nommé Saturnin, & l'accusant de sédition, d'avoir renversé des autels & dit des injures à l'empereur. Le gouverneur l'ayant interrogé, & le trouvant ferme dans la foy, le fit suspendre & déchirer jusqu'à lasser les bourreaux, puis l'envoya en prison.

Theod. III. c. 12.

Cependant il en donna avis à l'empereur qui n'étoit pas encore à Ancyre. Il envoya le comte Elpidius qui avoit renoncé au Christianisme par complaisance pour lui; & Pegase aussi apostat, qui n'ayant pû ébranler la constance de Basile, le firent encore interroger & tourmenter par le gouverneur. Julien vint quelque temps après à Ancyre: les sacrificateurs allerent au devant de lui, portant avec eux l'idole d'Hécate, & quant il fut entré

dans le palais, il les aſſembla & leur diſtribua de l'argent. Le lendemain pendant les ſpectacles, Elpidius lui fit ſon rapport touchant Baſile : & au ſortir du théatre, Julien comanda qu'on l'amenât au palais. Baſile lui reprocha ſon apoſtaſie, & lui prédit que J. C. lui ôteroit bien-tôt l'empire. Alors Julien dit : Je voulois te renvoyer : mais l'imprudence avec laquelle tu rejettes mes conſeils & me dis des injures, m'oblige à te maltraiter. Il laiſſa à un comte nommé Frumentin le ſoin de le tourmenter, & partit pour Antioche. Le comte ayant encore éprouvé en vain la conſtance du martyr, le fit mourir dans les tourmens le vingt-huitiéme jour de Juin l'an 362. On compte trois autres martyrs qui ſoufrirent ſous Julien à Ancyre, Melaſippe, Antoine & Carina.

AN. 362.

Martyrol. 7. Nov.

Philorome qui étoit auſſi de Galatie, confeſſa le nom de J. C. en préſence de Julien, & lui parla ſi hardiment qu'il le fit raſer, & l'expoſa à des enfans pour lui donner des ſoufflets, Philorome lui en rendit graces, & deſlors il renonça au monde & embraſſa la vie aſcetique, & s'y rendit ſi illuſtre, qu'il étoit honnoré des perſonnes les plus nobles : quoiqu'il fût de condition ſervile, & né d'une mere eſclave. Il fut ordonné prêtre & vécut plus de quatre-vingt ans. Buſiris hérétique de la ſecte des Encratites ou Abſtinents fut auſſi pris à Ancyre de Galatie, apparemment après le départ de Julien. On l'accuſoit d'avoir inſulté aux payens, & le gouverneur le fit amener en public, & pendre au chevalet. Buſiris leva les mains ſur ſa tête pour découvrir ſes côtez, & dit au gouverneur : Il ne faloit point donner à tes officiers la peine de me pendre & de me dépendre, je me tiendrai en cette poſ-

Pall: Idiſ. c. 113.

Sozom. v. 11.

AN. 362.

ture autant qu'il te plaira. Le gouverneur fut étonné de la promesse, & encore plus de l'exécution. Car Busiris tint ses bras élevez tandis qu'on le déchiroit avec les ongles de fer, & demeura ferme en cette posture autant que le gouverneur voulut. Il fut mis en prison, & délivré quelque temps après sur la nouvelle de la mort de Julien. Il vêcut jusqu'au regne de Theodose, renonça à l'héréfie & revint à l'église catholique.

XII. Martyrs en Cappadoce. *Sozom. v. c. 4. D. Greg. Naz. or 3 p 91. D or. 19. p. 309 Soz. ibid.*

De Galatie Julien continuant son voyage, passa en Cappadoce où il y eut aussi des martyrs, particulierement à Cesarée qui en étoit la capitale. Julien la haïssoit, parce qu'elle étoit presque toute Chrétienne. Depuis longtems on y avoit abatu les temples de Jupiter & d'Apollon, regardez comme les dieux tutelaires de la ville. Celui de la Fortune restoit seul, & les Chrétiens venoient encore de l'abatre sous son regne. Il en punit toute la ville: il l'effaça du catalogue des citez; quoiqu'elle fût métropole de la province, & voulut qu'elle reprît son ancien nom de Mazaca, lui ôtant celui de Cesarée que l'empereur Tibere lui avoit donné. Il se plaignit que les payens ne se fussent pas exposez pour secourir leur fortune, sans considerer leur petit nombre. Il ôta aux églises de la ville & de son territoire tout ce qu'elles possedoient en meubles & en immeubles, emploïant les tourmens pour en faire la recherche; & les condamna en trois cens livres d'or, qu'il falut payer comptant en son trésor. Il fit enrôler tous les clercs entre les bas officiers ministres de justice sous le gouverneur de la province: qui étoit la milice la plus méprisable & souvent onereuse. Quant aux laïques, il les fit taxer avec leurs femmes & leurs enfans, pour

Euf Chr. lat. an. 7. Tiber.

V. Vales. hic in Soz. v c. 4

payer tribut comme dans les villages : les menaçant avec ferment, que s'ils ne rétabliſſoient promptement les temples, il ne ceſſeroit point de maltraiter la ville, & que les têtes des Galiléens ne feroient pas en ſeureté. Tous ceux qui avoient mis la main à la démolition du temple de la Fortune furent punis, les uns de mort, les autres d'exil ; & entre ceux qui ſoufrirent la mort pour cette cauſe, on compte Eupſychius de noble race & nouvellement marié : que l'égliſe honore comme martyr le neuviéme d'Avril.

AN. 362.

Soz. V. c. 11.

Martyr. Rom. & ibi Baron.

XIII. Euſebe évêque de Ceſarée en Cappadoce

Baſ. ep. 86. p. 219. D. Sup. XIV. n. 24.

Dianée évêque de la même ville de Ceſarée mourut vers ce temps-là. Etant tombé malade, il appella ſes clercs, entre leſquels étoit S. Baſile, & leur dit : Dieu m'eſt témoin, que quand j'ai conſenti à la formule de foi dreſſée à C. P. je l'ai fait en ſimplicité, ſans prétendre porter préjudice à la foi de Nicée. Je n'ay dans le cœur que ce que j'ay reçû par la même tradition ; & je ſouhaite de n'être jamais ſeparé des bien-heureux trois cent dix-huit évêques qui ont publié cette ſainte confeſſion de foi. Tous les aſſiſtans demeurerent pleinement ſatisfaits : ils embraſſerent ſa communion, & il ne leur reſta aucune peine contre lui.

Greg. Naz. or. 19. p. 308. C.

Après ſa mort la ville ſe trouva diviſée pour le choix d'un évêque : la dignité du ſiége métropolitain & le zele pour la religeon échaufoit les eſprits : Quelques-uns même ſuivoient les mouvemens de l'amitié particuliere. Enfin tout le peuple s'accorda à choiſir un des premiers de la ville nommé Euſebe, homme d'une vertu ſinguliere, mais qui n'étoit pas encore baptiſé. Ils l'enleverent malgré lui avec le ſecours des ſoldats qui ſe trouverent preſens : le mirent dans le ſanctuaire,

AN. 362. le présenterent aux évêques qui étoient assemblez pour l'élection, & les prierent de le baptiser, & l'ordonner évêque ; mêlant la persuasion & la violence. Les évêques céderent à la multitude : ils baptiserent Eusebe, l'ordonnerent évêque & l'introniserent. Mais quand ils se furent retirez & se virent en liberté, ils résolurent de déclarer nul tout ce qu'ils avoient fait & l'ordination illegitime, comme n'étant qu'une cérémonie extérieure où leur volonté n'avoit eu aucune part. Ils vouloient même s'en prendre à Eusebe, comme auteur de la violence.

Le S. Vieillard Gregoire évêque de Nazianze, & l'un d'entre eux ne fut pas de cet avis. Car, disoit-il, puis qu'Eusebe a été forcé aussi bien que vous, il a droit de vous accuser de son côté ; & vous n'êtes pas plus excusables que lui. Il faloit résister alors jusques à la derniere extrémité, & non pas venir ensuite attaquer Eusebe : principalement dans ce temps, où il seroit plus à propos d'appaiser les anciennes inimitiez, que d'en exciter de nouvelles. En effet, l'empereur étoit présent, indigné de cette élection. Il la traitoit de sedition, menaçant Eusebe en particulier ; & c'étoit le même temps où la ville étoit en plus grand péril à cause du temple de la Fortune. Le gouverneur vouloit profiter de l'occasion pour faire sa cour aux depens d'Eusebe, avec qui il étoit broüillé d'ailleurs. Il écrivit donc aux évêques qui l'avoient ordonné, pour les obliger à l'accuser, mêlant des ménaces dans ses lettres, & ajoûtant que l'empereur le vouloit. Le vieillard Gregoire aïant reçû la lettre qui s'adressoit à lui, répondit sans hésiter : Très-puissant gouverneur, nous ne reconnoissons pour censeur de nôtre conduite

& pour maître, que celui à qui l'on fait maintenant la guerre, c'est-à-dire J. C. Il examinera cette ordination que nous avons faite selon les regles, & qui lui est agréable. Pour vous, il vous est très-facile de nous faire violence en toute autre chose : mais personne ne nous empêchera de défendre ce que nous avons bien fait : si ce n'est que vous fassiez aussi quelque loi sur ce sujet, vous à qui il n'est pas permis de prendre connoissance de nos affaires. Le gouverneur fut d'abord irrité de cette lettre : mais ensuite il l'admira ; & elle apaisa même la colere de l'empereur. La suite justifia la providence, qui avoit conduit l'élection d'Eusebe.

An. 362.

Le vieillard Gregoire se signala encore en défendant son église de Nazianze. On y envoya comme dans les autres villes une compagnie de soldats armez d'arcs & de fléches, pour s'emparer de l'église ou pour la ruiner : mais Gregoire résista avec un tel zele, que le capitaine fut obligé d'abandonner l'entreprise, & de se retirer au plus vîte, pour se mettre en seureté. Le S. vieillard faisoit faire des prieres publiques pour obtenir la délivrance de l'église & la fin de la persécution : mais en particulier il prioit durant la nuit ; couchant sur la terre, nonobstant son grand âge, & arrosant le pavé de ses larmes. Ce qu'il continua pendant près d'une année, & si secretement, qu'il s'en seroit caché même à sa famille, si son fils Gregoire ne l'eût découvert.

Greg. Naz. or. 19 p. 307 D.

XIV. S. Gregoire de Nazianze & S. Basile prêtres.

Le fils avoit été ordonné prêtre vers le commencement de cette année ; mais avec une extrême répugnance : car outre des raisons generales de la dignité du sacerdoce, de la sainteté & de la capacité qu'il demande : il voyoit des difficultez particulieres dans un temps, où

l'église étoit si cruellement déchirée au dedans
An. 362. par les hérétiques, & attaquée au dehors par les payens. Son pere n'ignoroit pas les sentimens, & toutefois le peuple conspirant avec lui, il l'éleva au second rang du sacerdoce, le chargeant de l'instruction des catecumenes & du ministere de la parole, dont il ne pouvoit presque plus s'aquitter à cause de son grand âge. Le fils accablé de ce coup inopiné, se retira peu de jours après dans la solitude du Pont auprès de saint Basile : mais
Carm. 1. p. 6. C. ayant un peu digeré son chagrin, pressé par l'affection de son pere & de tout le peuple fidele, frapé de l'exemple de Jonas, & craignant de résister à l'ordre de Dieu : il revint à pâque, qui cette année 362. étoit le trente un de Mars. Il parla dans l'église le jour de la fête, dont il prit occasion pour se pardonner
Orat 41. p. 673. reciproquement la violence qu'ils lui avoient faite en son ordination, & le chagrin qu'il leur avoit donné par sa retraite. Plusieurs de ceux qui avoient desiré Gregoire avec le plus d'empressement ne se trouverent pas à ce premier sermon. Il en fut touché, & par un se-
Or. 2. p. 46. cond discours il leur en fit des reproches animez d'une charité sincere. Mais comme il sçavoit que plusieurs avoient blâmé sa retraite, l'accusant de mépriser les ordres ou d'aspirer à un plus haut rang que la prêtrise : il fit quel-
Orat. 1. que temps après son apologie par un grand discours, où il traite à fond la dignité, les devoirs & les perils du sacerdoce, & rend de solides raisons de sa crainte & de sa fuite, de sa soumission & de son retour.

S. Basile fut ordonné prêtre vers le même temps. Il étoit revenu à Cesarée, & assista à la mort de l'évêque Dianée. Eusebe qui étoit neophyte voulut s'appuyer du secours d'un

homme vertueux, instruit & éloquent comme Basile, & déja éprouvé dans le ministere ecclesiastique; car il avoit l'ordre de lecteur. S. Basile écrivit sur son ordination à son ami S. Gregoire, qui lui répondit: Vous avez aussi été pris. On nous a mis par force au rang des prêtres, que nous ne désirons pas. Car nous sommes temoins l'un à l'autre combien nous cherissions la philosophie humble & cachée. Peut-être eût-il mieux valu que cela ne fut point arrivé: mais je ne sçai qu'en dire, jusques à ce que je connoisse la conduite de l'esprit. Puis que la chose est faite, il faut s'y soûmettre: principalement à cause du temps, qui nous attire les langues des hérétiques; & ne pas faire honte à ceux qui nous ont confié le ministere; ou au genre de vie que nous avons embrassé. On croit que le premier sermon de S. Basile fut l'explication du commencement des proverbes. AN. 362. *Greg. Naz. or. 20. p. 336. B.* *Greg. Naz. ep. 11.*

Eusebe son évêque, par un effet de la foiblesse humaine eut ensuite un diférend avec lui, dont on ne sçait pas le sujet. Seulement on conjecture, qu'il étoit jaloux de l'autorité que lui donnoit son éloquence & sa vertu. Les moines, qui regardoient S. Basile comme leur chef, prirent son parti, & attirerent une grande quantité de peuple, même des plus considerables. D'ailleurs la personne d'Eusebe étoit peu favorable, à cause de son ordination plus violente que canonique: enfin il se trouvoit alors à Cesarée des évêques d'occident, qui prenoient le parti de S. Basile, & attiroient à eux tout ce qu'il y avoit de catholiques. On croit que c'étoit S. Eusebe de Verceil & Lucifer de Calliari: L'église de Cesarée alloit donc être déchirée par un schisme, si la sagesse de S. Basile ne l'eût prévenu. *Greg Naz. or. 20. p. 336. C. p. 337.* *Elias Cret. n. 53. inf. n. 18.*

Il se retira dans le Pont avec S. Gregoire de
AN. 362. Nazianze, & gouverna les monasteres qui y étoient établis.

XV. Julien à Antioche. *Amm.* XXII. c. 9 *Hier. in* VII. *Ezech. Gothorf. Chronol. C. Th.*

L'empereur Julien continuant son voyage, passa de Cappadoce en Cilicie : vint à Tarse & enfin à Antioche, où il arriva à la fête d'Adonis : c'est-à-dire à la fin du mois de Juillet. Et comme cette fête se celebroit par des chants lugubres, pour plaindre la mort d'Adonis, tué par un sanglier & pleuré par Venus : elle parut aux payens d'un triste présage, pour l'entrée de l'empereur dans la capitale de l'orient. Il visitoit tous les temples sur les collines & sur les montagnes les plus rudes. Ainsi peu de temps après son arrivée à Antioche, il alla au mont Cassien visiter un fameux temple de Jupiter, & en revint promptement pour la fête d'Apollon, qui se célébroit tous les ans au bourg de Daphné, près d'Antioche, à deux lieuës de l'autre côté du fleuve Oronte: c'étoit au dixiéme mois nommé Loüs par les Macedoniens, qui répondoit au mois

Misopog. p. 96. 97. *&c.*

d'Août. Julien s'attendoit à voir dans cette occasion la richesse & la magnificence d'Antioche. Il se figuroit une grande pompe, des victimes, des libations, des parfums, des danses, de jeunes hommes revêtus de robes blanches & superbement ornez. Quand il fut entré dans le temple, il fut bien surpris de n'y trouver ni victimes, ni encens, pas même un gâteau. Il crut que tout l'appareil étoit dehors, & que l'on attendoit qu'il donnât le signal, comme souverain pontife. Enfin, il demanda ce que la ville devoit sacrifier à cette fête ? Le sacrificateur lui répondit : J'aporte une oye de chez moy ; la ville n'a rien préparé. Alors Julien s'adressant au senat, parla ainsi : Il est étrange qu'une si grande ville té-

moigne plus de mépris pour les dieux, que la moindre bourgade des extrémitez du Pont, & que possedant des terres immenses, aujourd'hui que la fête de son Dieu arrive la premiere fois, depuis que les Dieux ont dissipé le nuage de l'impieté : elle n'offre pas un oiseau : elle qui devroit immoler des bœufs par tribu, ou du moins un taureau en commun pour toute la ville. Il n'y a que le sacrificateur : lui qui devroit plûtôt remporter chez lui ses portions de vos offrandes. Chacun de vous permet à sa femme d'emporter tout hors de chez lui pour donner aux Galiléens; & nourrissant les pauvres de vos biens, elles donnent crédit à l'impieté. Pour célébrer sa naissance, chacun prépare deux fois le jour une table magnifique à ses amis : à cette fête solemnelle, personne n'a apporté ni huile pour la lampe, ni libation, ni victime, ni encens. Un homme raisonnable ne seroit pas content d'un tel procedé : bien-loin qu'il puisse être agréable aux dieux. Ainsi parloit Julien auprès de l'autel aux pieds de l'idole : mais ni le senat ni le peuple d'Antioche ne fut touché de sa harangue.

AN. 362. *Ibid. p. 100.*

XVI. Conversion du fils d'un sacrificateur. *Theod.* III. c. 14.

La fête de Daphné duroit sept jours, pendant lesquels Julien fit un festin public selon la coûtume. Le sacrificateur avoit deux fils qui étoient ministres du temple, & arrosoient d'eau lustrale les viandes que l'on servoit à l'empereur. L'un d'eux fit cette fonction le premier jour, & aussi-tôt s'enfuit à Antioche en courant, & alla trouver une vertueuse diaconesse amie de sa mere, qui l'avoit souvent exhorté à se faire Chrétien. Après la mort de sa mere, il avoit continué de la voir, & ayant profité de ses instructions, il lui demanda enfin comment il pourroit embrasser la religion

raporte cette histoire, l'avoit apprise de la propre bouche de celui à qui elle étoit arrivée, qui la lui raconta dans sa vieillesse : ajoûtant qu'après la mort de Julien, il avoit même converti son pere le sacrificateur. AN. 362.

XVII. Martyre en Syrie. *Misopog. p. 95.*

Julien voïant Antioche toute Chrétienne, la prit en aversion ; mais il fut très-content des villes voisines. Car aussi tôt qu'il eût donné ses ordres pour rétablir l'idolâtrie, elles releverent les temples, renverserent les tombeaux des martyrs, & persécuterent ouvertement les Chrétiens. A Arethuse en Syrie l'évêque Marc avoit abbatu du temps de Constantius un temple très-respecté des payens, & très-magnifique : il avoit bâti une église, & converti grand nombre d'infideles. Sous Julien voïant les païens prêts à faire éclater contre lui la haine qu'ils gardoient depuis long-temps : il voulut d'abord s'enfuïr, suivant ce précepte de l'évangile : mais sçachant que l'on avoit pris à sa place quelques personnes de son troupeau, il revint & se livra aux persécuteurs. Ils le prirent, tout le peuple s'amassa autour de lui : ils le traînerent par les ruës, le prénant aux cheveux & par tout où ils pouvoient atteindre : sans avoir pitié de sa vieillesse, ni respecter sa vertu & sa doctrine : ils le dépoüillerent prémierement, & le foüetterent par tout le corps : ensuite ils le jetterent dans des cloaques infectes, & l'en aïant rétiré, ils l'abandonnerent à la multitude des enfans, leur commandant de le percer sans miséricorde des stilets dont ils écrivoient. On lui serra les jambes avec des cordes jusques aux os : on lui coupa les oreilles avec du fil fort & délié. Après cela ils le frotterent de miel, & le mirent dans un Panier suspendu en l'air au fort de l'été à midi au plus grand so-

Theod. III. hist. c. 7. Greg. Naz. or. 3. p. 88. Soz. V. c. 10.

Mat. X. 29.

An. 362. leil, pour attirer sur lui les guespes & les abeilles. Ils le tourmentoient ainsi, pour l'obliger à rebâtir le temple qu'il avoit abattu, ou du moins à en payer les frais : mais il souffrit tout sans jamais vouloir rien promettre. Et comme ils crurent que sa pauvreté le mettoit hors d'état de trouver une si grosse somme, ils lui en remirent la moitié : mais loin de leur rien accorder, il les railloit encore suspendu, comme il étoit, & percé de coups : leur disant qu'ils étoient bas & terrestres, & lui celeste & élevé. Ils se réduisirent à lui demander une petite partie de la dépense de ce bâtiment : mais il leur dit qu'il y avoit autant d'impieté à donner une obole qu'à donner tout. Enfin ils le laisserent aller, vaincus par sa patience; & dans la suite ils reçûrent même de sa bouche les instructions de la véritable religion. La constance de cet Evêque frappa tellement le préfet du prétoire qui étoit payen, qu'il dit à Julien : N'est-il pas honteux, Seigneur, que les Chrétiens soient tellement au dessus de nous, & que nous soïons vaincus par un vieillard, qu'il ne seroit pas même glorieux de vaincre?

Les temples abatus étoient un prétexte général de persecuter les Chrétiens; car Julien avoit ordonné de les rebâtir par tout à leurs dépens? mais il sembloit que Marc d'Aréthuse dût être épargné en particulier, puis qu'il avoit été un des évêques qui avoient sauvé Julien au commencement du regne de Constantius, en le cachant lors que toute sa famille fut en péril. Au reste Marc d'Aréthuse avoit toûjours été du parti des Ariens, ou du moins des Demi-Ariens, entre lesquels il s'étoit signalé : mais les loüanges que lui donne S. Gregoire de Nazianze, qui sans doute le

Greg Naz. or. 3. p. 90. C.
Sup. liv. XII. n. 1.

connoissoit parfaitement, donnent sujet de croire qu'il étoit alors dans la communion de l'église. AN. 362.

A Heliopolis en Phénicie, près du mont Liban, étoit un diacre nommé Cyrille, qui du temps de Constantin, avoit brisé plusieurs idoles. Les payens en avoient gardé un tel ressentiment, qu'ils ne se contenterent pas de le tuer, mais ils lui fendirent le ventre, & mangerent de son foye. La punition divine éclata sur tous ceux qui avoient pris part à cette inhumanité Les dents leur tomberent toutes à la fois: leur langue se corrompit, & ils perdirent la vûë. En la même ville d'Heliopolis, des vierges consacrées à Dieu, qui ne se laissoient voir à personne, furent produites en public dépoüillées, exposées nûës à la vûë & aux insultes de tout le peuple. Ils leur raserent la tête, leur ouvrirent le ventre, & y jetterent de l'orge, qu'ils firent manger à des pourceaux, pour les engager à leur dévorer les entrailles avec le grain qui les couvroit. On croit que ce qui les anima d'une telle fureur contre ces vierges, c'est que Constantin leur avoit defendu de prostituer leurs filles, comme ils avoient accoûtumé, lors qu'i y fit bâtir la premiere église, après avoir ruiné le temple de Venus.

Theod. III. c. 7.

Sozom. V. c. 10.

Liv. XI. n. 33.

XVIII. Martyrs à Gaze.

Theod. III. c. 7.

Sozom. V. c. 9.

A Gaze & à Ascalon en Palestine, on exerça les mêmes cruautez sur des prêtres & sur des vierges; de leur fendre le ventre, & d'y faire manger de l'orge aux pourceaux. A Gaze même, trois freres, Eusebe, Nestabe & Zenon furent cruellement martyrisez. On les prit dans leurs maisons, où ils s'étoient cachez; on les mit en prison, on les foüetta. Ensuite le peuple assemblé au theatre, cria que c'étoient des sacrileges, qui avoient abusé de la licence

AN. 362. des derniers tems pour ruiner la religion. Ils s'exciterent tellement par ces cris, que l'assemblée se tourna en sédition : ils coururent à la prison plein de fureur, en tirerent les trois freres, & commencerent à les traîner, tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos; les déchirant contre le pavé, & les frappant de pierres, de bâtons & de tout ce qu'ils rencontroient. Les femmes mêmes quittant leurs ouvrages, les piquoient de leurs fuseaux: les cuisinieres qui étoient dans la place, prenoient leurs chaudieres de dessus le feu, & versoient sur eux l'eau boüillante, ou les perçoient de leurs broches. Après les avoir mis en pieces, & leur avoir cassé la tête, en sorte que la cervelle étoit répanduë par terre, ils les traînerent hors de la ville, au lieu où l'on jettoit les bêtes mortes. Ils y allumerent du feu, les brûlerent, & mêlerent les os qui restoient avec ceux des chameaux & des ânes: en sorte qu'il n'étoit pas aisé de les démêler,

Avec les trois freres, fut pris un jeune homme nommé Nestor, qui souffrit comme eux la prison & les foüets : mais quand on le traîna par la ville, le peuple en eut pitié, à cause de sa beauté: on le jetta hors des portes, respirant encore, mais en apparence prêt à mourir. Quelques-uns l'enleverent & le porterent chez Zenon, cousin des martyrs, où il mourut, comme on le pansoit encore de ses blessures. Zenon avoit aussi pensé être pris & tué avec ses parens. Mais tandis que le peuple étoit occupé à les massacrer, il trouva l'occasion de s'enfuïr à Anthédon, ville épiscopale entre Gaze & Ascalon, sur la mer, à vingt stades de Gaze; c'est-à-dire, à une lieuë. Cette ville n'étoit pas moins idolâtre, & comme il y fut reconnu pour Chrétien, on le battit de

verges cruellement, & on le chassa. Il se retira donc à Majume, & y demeura caché. C'étoit l'arsenal de Gaze, dont Constantin avoit fait une ville séparée, parce qu'elle étoit fort attachée au christianisme: il lui avoit donné le droit de cité & le nom de Constantia, ne voulant pas qu'elle fut sujette à Gaze, où l'idolâtrie regnoit. Julien par la même raison ôta à Majume tous ses privileges, lui rendit son ancien nom, & la remit sous la dépendance de Gaze: ce qui subsista pour le gouvernement temporel. Mais pour le spirituel, Majume eut toûjours son évêque particulier, son clergé, les fêtes de ses martyrs, la memoire de ses évêques, & les bornes de son territoire distinguées.

AN. 361.

Soz. v c. 3. Sup. liv. XI. n. 37.

Une femme Chrétienne établie à Gaze, connut par revelation qu'elle devoit retirer les reliques des trois freres, Eusebe, Nestabe & Zenon, & les remettre à l'autre Zenon, dont Dieu lui fit connoître par la même voïe le visage & la demeure. Elle alla donc peu de temps après leur martyre, les recueillir de nuit, & les ayant mises dans un vase, elle les remit à Zenon, qui les conserva pour lors dans sa maison: mais étant devenu évêque de Majume sous l'empereur Theodose, il les enterra auprès du confesseur Nestor, sous l'autel d'une église qu'il bâtit. Plusieurs autres Chrétiens s'enfuirent par les villes & les bourgades, à l'occasion de cette persécution; & de ce nombre furent les ancêtres de l'historien Sozomene, dans le même pays de Gaze. Les habitans de Gaze craignoient d'être punis de cette sédition; & l'on disoit déja que l'empereur irrité vouloit les faire décimer. Mais c'étoit un faux bruit. Julien ne leur fit pas même une reprimande par lettres, comme il fit à d'au-

Soz. v c. 9. Soz. v. last. c. 15.

Greg. Naz. or. 3. p. 91. D.

AN. 362.

tres en des occasions semblables. Au contraire, il priva de sa charge le gouverneur, & l'éxila, prétendant lui faire grace en lui donnant la vie; & cela, parce qu'il avoit mis en prison les auteurs du massacre pour en faire justice, quoiqu'il eût aussi emprisonné un grand nombre de Chrétiens. Car, disoit Julien, est-ce une si grande affaire, qu'une troupe de Grecs ait tué dix Galiléens.

XIX. Saint Hilarion persécuté. *Sup. liv.* XI. *n.* 17. *Hier. vita Hilar. c.* 28. *Sozom.* V. *c.* 10. *Sup. liv* XIII. *c.* 37. *Vita c.* 27.

Les payens de Gaze conservant le ressentiment de l'affront que saint Hilarion avoit fait à leur dieu Marnas, & des conversions que ses miracles avoient operées, présenterent requête à l'empereur Julien, & obtinrent qu'il fût condamné à mort, avec Hesychius son cher disciple, sans doute à titre de magiciens, & l'on envoya par tout des ordres pour les chercher. Saint Hilarion étoit demeuré en Egypte. Car après avoir visité le dernier monastere de saint Antoine, il revint à Aphrodite, & demeura avec deux freres seulement dans le désert voisin, pratiquant l'abstinence & le silence avec une telle ferveur, qu'il ne faisoit, disoit-il, que commencer à servir Jesus-Christ. Le pays n'avoit point eu de pluie depuis trois ans, c'est-à-dire, depuis la mort de saint Antoine: ce qui faisoit dire au peuple que les élemens même en faisoient le deüil. La renommée de saint Hilarion les attira, & ils vinrent en foule, hommes & femmes, avec des visages attenuez de famine, lui demander de la pluie comme au successeur de saint Antoine. Il fut sensiblement affligé de leur misere; & levant les yeux & les mains au ciel, il obtint aussi tôt ce qu'il demandoit. Mais cette terre alterée étant arrosée de la pluie, produisit une telle multitude de serpens & d'animaux venimeux, qu'une infinité de personnes en furent piquées, &

& feroient mortes à l'instant, si elles n'avoient eu recours à S. Hilarion. Il benissoit de l'huile, dont ces laboureurs & ces pastres touchant leurs playes guérissoient infailliblement. AN. 361.

Le Saint voïant les honeurs extrêmes qu'il recevoit en ce lieu-là, prit le chemin d'Alexandrie pour passer dans le desert d'Oasis. Et parce que depuis qu'il avoit embrassé la vie monastique, il n'avoit jamais demeuré dans les villes : il s'arrêta chez les moines de sa connoissance, en un lieu nommé Bruchion. Ils le reçurent avec une joïe extrême : mais le soir ils furent bien surpris d'apprendre que ses disciples préparoient son âne, & qu'il se disposoit à partir. Ils se jettoient à ses pieds, & couchez devant la porte, ils protestoient de mourir plûtôt que d'être privez d'un tel hôte. Je me presse, dit-il, de partir, pour ne vous attirer rien de fâcheux : la suite vous fera voir que je ne les fais pas sans sujet. En effet, le lendemain les habitans de Gaze avec les licteurs du préfet arriverent à ce monastere, où ils avoient appris la veille que S. Hilarion étoit venu ; & ne le trouvant point ils se disoient l'un à l'autre : Ne nous a-t'on pas dit vrai ? c'est un magicien, & il connoît l'avenir. S. Hilarion étant sorti de Bruchion entra dans l'Oasis par un désert inaccessible : & y demeura environ un an. Mais voïant que sa réputation l'y avoit suivi : il résolut de passer dans les isles désertes, puis qu'il ne pouvoit plus se cacher dans l'Orient.

XX. Suite de la persécution générale. *Theod. II. c. 7.*

A Sebaste en Palestine, les payens ouvrirent le sepulcre de S. Jean Baptiste, brûlerent ses os, & jetterent les cendres au vent. Toutefois on sauva quelque partie de ses reliques. Des moines de Jerusalem étant venus

AN. 362.

à Sebaste faire leurs prieres, se mêlerent parmi les impies qui ramassoient ces os pour les brûler, & en aïant pris quelques-uns à la dérobée, ils les porterent à leur abbé nommé Philippe. Celui-ci se croyant indigne de garder un tel trésor, l'envoya à S. Athanase par Julien son diacre, qui fut depuis Evêque en Palestine. S. Athanase enferma ces reliques, en présence de peu de témoins, dans le creux d'une muraille au sanctuaire d'une église: disant par esprit de prophetie, que la génération suivante en profiteroit: ce qui arriva sous l'évêque Theophile & l'empereur Theodose. Le sepulcre de S. Jean-Baptiste ne laissa pas d'être toûjours honoré à Sebaste, comme contenant encore ses cendres.

Ruff. II. hist. c. 28.

Hier. ep. 17. c. 8. ep. 27. c. 6.

A Paneade autrement Cesarée de Philippe étoit la statuë de J. C. que la femme guérie de sa perte de sang lui avoit fait ériger. On voyoit d'un côté la figure d'une femme à genoux, les mains étenduës comme suppliante, vis-à-vis un homme debout enveloppé de bonne grace d'un grand manteau, tendant la main vers la femme. Les deux statuës étoient de bronze, posées devant la porte de la maison de la femme, dans la ville, auprès d'une fontaine, avec d'autres statuës qui faisoient un agréable spectacle. De la base de cette image de J. C. sortoit une certaine herbe inconnuë aux medecins, qui étant montée jusques à la frange de son manteau guérissoit toutes sortes de maladies. On n'en sçavoit point la raison, ni pour quel sujet avoit été dressée la statuë, ni qui elle répresentoit, parce que le temps y avoit amassé beaucoup de terre: mais enfin on découvrit la base & on y trouva une inscription par où l'on apprit toute l'histoire. Julien fit abatre cette statuë &

Eus. VII. c. 18. Philost. VII. c. 3. Soz. V. 21.

mettre la sienne à la place. Mais la foudre tomba dessus avec tant de violence, qu'elle la coupa par le milieu du corps, lui abattit la tête, & l'enfonça le visage en dessous. Elle demeura ainsi noircie de la foudre, & s'y voïoit encore du temps de Sozomene, soixante ans après. Quant à la statuë de Jesus-Christ, les payens la traînerent dans la ville par les pieds, & la briserent : mais les Chretiens la récuëillirent & la mirent dans l'église, où on la gardoit encore du même temps de Sozomene. Il est vrai qu'elle n'étoit que dans la diaconie ou sacristie, & qu'on ne l'adoroit pas; parce, dit Philostorge, qu'il n'est pas permis d'adorer de la bronze ou d'autre matiere : mais on la conservoit avec la bienséance convenable, pour la montrer à ceux qui venoient la voir par dévotion. Quelques particuliers conserverent soigneusement la tête, qui s'étoit séparée du corps de la statuë comme on la traînoit.

AN. 362.

A Emese en Syrie, les payens profanerent l'église nouvellement bâtie; la dédiant à Bacchus, qu'ils nommoient Gynide ou Androgyne, parce qu'ils lui donnoient les deux séxes, & y placerent son idole. Tite étoit évêque de Bostre, à l'entrée de l'Arabie Petrée, près de la Palestine. Comme l'empereur l'avoit ménacé de s'en prendre à lui & à ses clercs, si le peuple faisoit quelque sédition : Tite lui envoya une requête : par laquelle il lui représentoit qu'il travailloit au contraire à contenir le peuple dans son devoir ; usant de ces paroles entre autres : Quoique les Chrétiens soient en aussi grand nombre que les payens, & qu'ils soient retenus par nos exhortations, afin qu'il n'arrive aucun desordre. Julien se servit de ces paroles pour rendre Tite odieux au peuple de Bostre, comme s'il les accusoit d'être por-

Theod. III. *c.* 7.

Soz. V. *c.* 15.

AN. 362. portez d'eux-mêmes à la sédition, & leur ordonna de le chasser de leur ville par un édit qui commence ainsi :

XXI. Lettre de Julien aux Bostriens. Epist. 52.

Julien aux Bostriens : Je croyois que les chefs des Galiléens reconnoîtroient qu'ils m'ont plus d'obligation qu'à mon prédécesseur ; puisque sous lui la plûpart d'entre eux ont été chassez, emprisonnez, persecutez, & que l'on a même égorgé une grande multitude de ceux que l'on nomme hérétiques : comme à Samosate, à Cyzique en Paphlagonie, en Bithynie, en Galatie & en plusieurs autres pays, où l'on a pillé & ruiné des bourgades. Sous mon regne, au contraire, les bannis ont été rappellez, les biens confisquez ont été rendus. Cependant ils sont venus à tel point de fureur, que parce qu'il ne leur est plus permis de tyranniser les autres, ils font tous leurs efforts pour troubler les peuples : impies contre les dieux, & rebelles à nos commandemens si doux. Et ensuite :

Il est donc clair que les peuples excitez par ceux que l'on nomme clercs, au lieu de s'estimer heureux de n'être pas punis de leurs fautes passées, regrettent leur premiere domination ; & parce qu'il ne leur est plus permis de juger, de faire des testamens, de s'approprier les héritages d'autrui, de tirer tout à eux, ils excitent par tout des séditions. C'est pourquoi je déclare à tous les peuples par cet édit, qu'ils ne doivent point se laisser persuader par les clercs, de prendre des pierres, & de désobéïr aux magistrats : Qu'ils s'assemblent tant qu'il leur plaira, & qu'ils fassent pour eux-mêmes les prieres qu'ils voudront. Mais que s'ils veulent les exciter à sédition pour leur interêt, ils ne les suivent plus, s'ils ne veulent être punis.

Il s'adresse ensuite à la ville de Bostre en particulier, & après avoir rapporté les paroles que l'évêque lui avoit écrites, il ajoûte : Vous voïez comme il dit, que votre soûmission ne vient pas de vous : mais de lui, qui vous retient par ses exhortations. Chassez-le donc de la ville, comme votre accusateur ; & pour vous, vivez en paix les uns avec les autres, que ceux qui sont dans l'erreur, n'attaquent point ceux qui servent les dieux legitimement suivant la tradition de tous les siécles. Et vous serviteurs des dieux, ne ruinez & ne pillez point les maisons de ceux qui s'égarent plûtôt par ignorance que par choix. Il faut instruire les hommes & les persuader par raison : non par les injures & les tourmens corporels. Je le dis encore, & je le repete plusieurs fois, que l'on ne maltraite point le peuple des Galiléens : ceux qui se trompent dans les plus grandes choses, sont plus dignes de pitié que de haine. Ceux-là se punissent eux-mémes, qui quittent les dieux pour s'adresser aux morts & à leurs reliques. Cette lettre est dattée d'Antioche le premier d'Aoust 362. AN. 362.

XXII. Martyrs à Antioche. *Am.* l. XXI. c. 11. *Theod.* III. c. 18. *Jul. epist.* 10.

Julien fit venir à Antioche Artemius duc d'Egypte, accusé par les Alexandrins de crimes atroces, c'est-à-dire d'avoir brisé plusieurs idoles du temps de Constantin, & d'avoir prêté main forte à George, l'évêque Arien, pour dépoüiller les temples de leurs ornemens & de leurs richesses. L'empereur ne se contenta pas de priver Artemius de ses biens, il lui fit couper la tête, & l'église l'honore entre les martyrs le vingtiéme d'Octobre. Il punit aussi quelques-uns de ses gardes, que l'on nommoit Scutariens, à cause des écus qu'ils portoient : entre autres Juventin & *Theod.* III. c. 15.

AN. 362. Maximin, qui s'étoient plaints trop librement des piéges qu'il tendoit aux Chrétiens, pour les engager à l'idolatrie. Car il avoit infecté les fontaines de la ville d'Antioche & du bourg de Daphné, y faisant jetter quelque liqueur offerte aux idoles; & il faisoit arroser de cette eau tout ce qui se vendoit au marché: le pain, la viande, les fruits, les herbes, tous les vivres. Les Chrétiens ne pouvoient s'empêcher d'en gémir, & ne laissoient pas d'user de ces viandes, observant le précepte de l'apôtre, qui dit: Mangez de tout ce qui se vend au marché, sans vous informer de rien.

1. *Cor.* x. 25.

Daniel. III. 32. *sec.* 70.

Un jour donc dans un repas, Juventin & Maximin déplorerent avec chaleur ces profanations, & emploïerent ces paroles des compagnons de Daniel: Vous nous avez livrez à un roi apostat le plus injuste du monde. Quelqu'un de ceux qui mangeoient avec eux, aïant rapporté ces paroles à l'empereur: il fit venir devant lui Juventin & Maximin, & leur demanda ce qu'ils avoient dit. Ils profiterent de l'occasion, & répondirent hardiment: Seigneur aïant été nourris dans la piété & dans les loüables maximes de Constantin & de ses enfans, nous gémissons de voir à present tout rempli d'abominations, & toutes les viandes soüillées de sacrifices profanes. Nous nous en sommes plaints en particulier, & nous nous en plaignons en votre présence: c'est la seule chose qui nous fait peine sous votre regne. L'empereur aïant oüi ce discours les fit frapper & tourmenter jusques à la mort, publiant pour cause de leur supplice, non pas la religion, mais l'insolence de leurs paroles. L'église d'Antioche en célébra la memoire le cinquiéme de Sep-

Martyr. Rom.

cembre, qui fut apparemment le jour de leur martyre : & nous les honorons encore le vingt-cinquiéme de Janvier. C'est ainsi que les soldats Chrétiens obéïssoient à Julien, tout infidele & tout apostat qu'il étoit, comme témoigne S. Augustin qui vivoit alors. Quand il vouloit, dit-il, leur faire adorer les idoles, ils preferoient la loi de Dieu à ses ordonnances : quand il leur commandoit de marcher contre les ennemis, ils obéïssoient promptement.

AN. 362.

Aug. in ps. 124. n. 7.

XXIII. Massacre de George d'Alexandrie.

Amm. XXII c. 11. Sozom. v. c. 7. Philost VII. c. 2. Sup. liv. XIII. n. 34.

La nouvelle de la mort d'Artemius étant venuë à Alexandrie, le peuple idolâtre qu'il avoit menacé de maltraiter, s'il revenoit avec la même puissance étant délivré de cette crainte, tourna sa furie contre le faux évêque George. Il s'étoit rendu odieux à tout le monde. Aux Catholiques par la persécution qu'il leur avoit fait souffrir sous Constantius : aux Ariens, en les forçant de souscrire à la condamnation d'Aëtius : aux payens par le pillage de leurs temples, & par les vexations qu'il exerçoit indifféremment contre toutes sortes de personnes. La derniere fois qu'il revint de la cour, passant près d'un beau temple du Genie, accompagné à son ordinaire d'une grande multitude, il tourna les yeux vers ce temple, & dit : Combien ce sepulchre durera-t'il ? Ces paroles furent un coup de foudre pour les payens, qui craignirent qu'il ne ruinât encore cet édifice. Mais voici ce qui mit le comble à leur fureur.

Soc. III. c. 2 Soz. VI. c. 7.

Il y avoit à Alexandrie un lieu abandonné depuis long-temps & plein d'immondices, où les payens avoient autrefois immolé des hommes, dans les cérémonies de Mithra. Constantius l'avoit donné à l'église d'Alexandrie, comme une place inutile ; & George la fit nettoyer, y

An. 362. voulant bâtir une église. En y travaillant, on y trouva fort avant sous terre un lieu secret, où les mysteres des payens étoient cachez : c'est-à-dire des idoles & des instrumens pour leurs cérémonies : qui parurent étranges & ridicules à ceux qui les virent. On y trouva aussi quantité de crânes d'hommes & d'enfans, que l'on disoit avoir été tuez, pour connoître l'avenir par leurs entrailles, & pour forcer les ames à revenir par des cérémonies magiques. Les Chrétiens aïant fait cette découverte, prirent soin d'exposer en public les mystéres ridicules des payens & les marques de leur cruauté. Mais les payens ne pouvant souffrir cet affront, & transportez de colere, s'armerent de tout ce qui leur tomba sous la main, se jetterent sur les Chrétiens, en blesserent & en firent mourir plusieurs en différentes manieres : les uns à coups d'épée, les autres à coups de pierre ou de bâton, ils en étranglerent avec des cordes, ils en crucifierent, au mépris de la croix : les personnes les plus proches ne furent pas épargnées, le frere s'arma contre son frere, le pere contre ses enfans.

Les Chrétiens cesserent de purifier le temple de Mithra, mais les payens se jetterent sur George, & le tirerent de l'église avec de grands cris. Ils sembloient le devoir tuer sur le champ : toutefois ils se contenterent de l'emprisonner. Peu de temps après, ils accoururent un matin à la prison, & l'en aïant tiré, le traînerent par la ville, les jambes écartées ; le foulant aux pieds, & lui faisant divers outrages. Ils prirent avec lui Draconce maître de la monoye, & Diodore qui avoit le rang de comte, & les traînerent aussi par les pieds avec des cordes : l'un pour avoir renversé

Amm. xxii 11.

dans la maison de la monnoye un autel dressé depuis peu : l'autre, parce qu'il se donnoit la liberté de couper les cheveux longs des enfans, à qui on les laissoit croître par une superstition payenne, pour les consacrer ensuite aux faux dieux, en les coupant. Aprés que George, Draconce, & Diodore eurent été ainsi tourmentez tout le jour, on mit leurs cadavres déchirez sur des chameaux, & on les mena au bord de la mer, où les ayant brûlez à la hâte, on jetta les cendres dans l'eau, de peur que les Chrétiens ne les honorassent comme martyrs. Mais il n'y avoit rien de semblable à craindre, du moins pour George, il n'étoit que trop notoire que la religion n'étoit pas la cause de sa mort, & que ses crimes l'avoient rendu éxécrable à tout le monde. Toutefois les Ariens trouverent dans cette mort de quoi calomnier saint Athanase & les Catholiques.

AN. 362.

Theodoret. in Levit. XXVIII.

Epiph. hær. 76. *n.* 1.

Sozom. V. *c.* 7. *Philost.* VII. *c.* 1.

XXIV. Lettres de Julien.

Ammi. XXI. *c.* 12. *Sozom.* V. *c.* 7.

Epist. 10.

Julien ayant appris cette sédition, entra en grande colere, & témoigna la vouloir punir avec la derniere rigueur : mais il fut appaisé par ses proches, particulierement par le comte Julien son oncle, qui avoit été préfet d'Egypte. Il se contenta donc de leur faire une sévere réprimande, par une lettre qu'il leur écrivit en ces termes : Quand vous n'auriez pas de respect pour Alexandre votre fondateur, ou plûtôt pour le grand dieu Serapis : comment n'avez-vous point eu d'égard au devoir commun de l'humanité, & à ce que vous me devez ; à moi, dis-je, à qui tous les dieux, & principalement le grand Serapis, ont donné l'empire de l'univers ? Au lieu de me reserver la connoissance de vos injures, vous vous êtes laissez surprendre à la colere ; & vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes ex-

AN. 362. cès, qui vous rendoient vos ennemis si injustement odieux. Il raporte les sujets de plaintes qu'ils avoient contre George, & ajoûte : Etant donc irrité contre cet ennemi des dieux, au lieu de le poursuivre en justice, vous avez profané votre ville sacrée. Et ensuite : Des citoyens osent déchirer un homme comme des chiens, & ne craignent point d'étendre vers les dieux leurs mains soüillées de son sang ? Mais George méritoit d'être ainsi traité. J'ajoûterois peut-être, qu'il méritoit un châtiment plus rigoureux : mais vous n'en deviez pas être les éxécuteurs. Vous avez des loix, que vous devez honorer, du moins en public. Vous êtes bienheureux d'avoir commis cette faute sous mon regne : car j'ai pour vous une affection fraternelle, par le respect du dieu & la consideration de mon oncle. Sous un gouvernement sévere on apporteroit à un tel mal des remedes amers : je me contente du plus doux, qui est la parole ; persuadé que vous en serez touchez, si vous êtes veritablement Grecs d'origine, & si vous conservez le caractere de cette ancienne noblesse.

Epist 9. V. Liban. pan g p. 234 B.

Comme on avoit pillé les biens de George aprés sa mort : Julien écrivit à Ecdicius préfet d'Egypte, de conserver les livres. C'est, dit-il, ma curiosité dès l'enfance ; & je sçai que George en avoit beaucoup, de philosophie, de rhétorique, & de la doctrine impie des Galiléens. Je voudrois pouvoir abolir entierement ces derniers : mais pour ne pas en perdre avec ceux-là d'autres plus utiles, qu'on recherche tout très-éxactement, & que l'on se serve pour cet effet du secretaire de George. S'il s'en acquitte fidellement, qu'il ait la liberté pour récompense ; sinon, qu'on le mette à la torture. Je connois les

livres de George, parce que quand j'étois en Cappadoce, il m'en a prêté plusieurs pour faire transcrire, que je lui ai rendus. Julien en écrivit aussi à Porphyre trésorier général d'Egypte, le chargeant de rassembler cette bibliotheque par toutes sortes de moyens, & de la lui envoïer à Antioche.

AN. 362. *Epist.* 36.

XXV. Retour de S. Athanase.

Après la mort de George, S. Athanase ne voïant plus d'obstacle à son retour, rentra dans Alexandrie: il avoit été caché près de sept ans, depuis le neuviéme de Février 356. jusques à cette année 362. environ le mois d'Aoust. Son entrée fut un triomphe, mais convenable à un disciple de J. C. Il étoit monté sur un âne, au milieu d'une foule innombrable de peuple, qui venoit au devant de lui, remontant depuis Alexandrie jusques à Cherée, à une journée & plus. Toute l'Egypte sembloit y être accouruë: on montoit sur toutes les éminences pour le voir, pour oüir le son de sa voix; on croyoit se sanctifier par son ombre. Le peuple d'Alexandrie étoit separé en plusieurs troupes, distinguées par le sexe, l'âge & les professions, comme on avoit accoûtumé dans les entrées solemnelles. Les différentes nations qui se trouvoient en cette grande ville, formoient un concert de loüanges & de cris de joïe en diverses langues: on répandit des parfums; on alluma des flambeaux par toute la ville, on fit des festins en public, & dans les maisons particulieres: on passa les nuits entieres en réjoüissance.

Sup. liv. XIII. *n.* 28. *Greg. Naz. or.* 21 *p.* 391. *C.* *Ibid. p.* 390. *A.* *p.* 391. *B.*

Alors les catholiques rentrerent dans toutes les églises, & en chasserent les Ariens, qui furent réduits à s'assembler dans les maisons particulieres. Leur chef étoit un prêtre nommé Lucius; & on dit que dès lors ils l'or-

Socr. III. *c.* 4.

AN. 362.

Greg. Naz. or. 21 p. 392. C.

donnerent évêque à la place de George. S. Athanase traita si doucement ceux qui l'avoient persecuté ; qu'ils n'eurent aucun sujet de se plaindre de son retour. Il soulagea les opprimez, sans distinguer ceux de son parti, de ceux du parti contraire : il releva la prédication de la sainte doctrine sur la Trinité : il purgea le sanctuaire, en éloignant ceux qui trafiquoient des choses saintes : il attiroit tous les esprits, & les conduisoit par la seule volonté.

XXVI. Concile d'Alexandrie

Sup n. 4. Ruf. I c. 27. Socr III. c. 5. 6. Soz. V. c. 12. Theod III. c. 4. 5. Ruf. I. c. 28. Soc. III. c. 7. Athan. epist. ad Antioch. 574. & 580.

Comme S. Eusebe de Verceil & Lucifer de Calliari revenoient de la Thebaïde où ils avoient été releguez, S. Eusebe proposa à Lucifer d'aller ensemble trouver S. Athanase, pour délibérer avec lui sur les affaires de la religion, particulierement sur la réünion de l'église d'Antioche. Lucifer aima mieux aller lui-même à Antioche ; & se contenta d'envoyer à Alexandrie deux de ses diacres, avec ordre de consentir à tout ce qui se feroit dans le concile qu'on y devoit tenir. S. Eusebe vint à Alexandrie, où S. Athanase, de concert avec lui assembla en effet un concile, qui ne fut pas nombreux, mais tout composé de confesseurs. Les premiers étoient S. Athanase & S. Eusebe de Verceil. Ensuite S. Asterius de Petra en Arabie & plusieurs evêques d'Egypte, sçavoir Caïus, Ammonius, Draconce, Adelphius, Paphnuce : qui tous avoient été chassez ou banis, & plusieurs autres : vingt en tout, sans ceux qui ne sont pas nommez. Outre les évêques présens, il y avoit des députez de quelques absens : les deux diacres de Lucifer, Herennius & Agapet : deux autres diacres Maxime & Calimere, envoyez par le prêtre Paulin chef des Eusthathiens d'Antioche ; & quelques moines de la part de l'évêque A-

pollinaire. L'on croit que c'étoit l'héréſiarque, qui n'étoit pas encore connu pour tel. AN. 362.

Le concile s'appliqua premierement à rendre à l'égliſe ſa tranquillité, aprés la tempête que les Ariens venoient d'exciter ſous Conſtantius, en faiſant ſouſcrire la formule de Rimini. Tout le monde s'étoit trouvé Arien ſans y penſer; c'eſt-à-dire, que les évêques catholiques étoient ſurpris du mauvais ſens, que les Ariens donnoient aux paroles qu'ils avoient approuvées dans un autre ſens, & qui avoient ſervi d'apas, pour les engager dans leur communion. Ils avoient dit anathême à quiconque ſoutiendroit que le Fils de Dieu eſt créature comme les autres créatures: entendant par-là, qu'il n'eſt créature en aucune maniere; au lieu que les Ariens entendoient qu'il eſt créature, mais differente des autres. Ils paroiſſoient donc hérétiques contre le témoignage de leur conſcience, ne voyant dans leur cœur que la verité catholique, qu'ils avoient toûjours conſervée Ils proteſtoient par le corps du Seigneur, & par tout ce qu'il y a de plus ſaint dans l'égliſe, qu'ils n'avoient ſoupçonné aucun mal dans cette profeſſion de foi. Nous avons crû, diſoient-ils, que le ſens s'accordoit aux paroles; & dans l'égliſe de Dieu, où regne la ſimplicité & la ſincerité, nous n'avons pas craint que l'on enfermât dans le cœur autre choſe, que ce que l'on montroit ſur les lévres: la bonne opinion que nous avions des méchans nous a trompez: nous n'avons pas crû que des pontifes de J. C. combattiſſent contre lui. Ils parloient ainſi en pleurant, & proteſtant qu'ils étoient prêts à condamner leur ſouſcription, & tous les blaſphêmes des Ariens. Ils diſoient encore pour s'excuſer, qu'ils avoient cedé pour un temps à la violence, de peur que l'on

Ruf. 1 c. 28. Sup. XIV. n. 24 Hier. in Luciſer. c. 7.

Sup. XIV. n. 14.

AN. 362. ne mit à leur place des hérétiques, qui corrompissent les églises ; & qu'ils avoient mieux aimé se charger de ce fardeau, que de laisser périr les peuples.

Quelques-uns de ceux qui n'avoient point souscrit, faisoient scrupule de les recevoir ; ils refusoient de reconnoître pour évêque, aucun de ceux qui s'étoient soüillez par la communion des hérétiques, en quelque maniere que ce fût. Et par une séverité excessive, ils vouloient qu'on les déposât, & que l'on ordonnât de nouveaux évêques. On l'avoit tenté en quelques lieux : mais ceux à qui leur conscience ne reprochoit rien, avoient peine à se laisser déposer ; & ils étoient tellement aimez de leur peuple, qu'il étoit prêt à prendre des pierres, & à lapider ceux qui l'auroient entrepris. Les plus séveres vouloient du moins qu'ils se contentassent de la communion de leur église, comme quelques-uns avoient fait depuis leur chûte : mais de les laisser toûjours en cet état, c'étoit diviser l'église, & exposer ces évêques si maltraitez à devenir effectivement Ariens. On opposoit donc à ce zéle trop ardent la maxime de l'apôtre, de chercher, non ce qui nous est utile, mais ce qui est salutaire au plus grand nombre. Car c'est ainsi que l'église avoit coûtume de sécourir la multitude prête à périr par le schisme & l'hérésie. Il vaut mieux, disoit-on, nous abaisser un peu, pour relever ceux qui sont tombez, & entrer dans le royaume des cieux en grande compagnie, que d'en être jaloux, comme si nous devions seuls y prétendre.

Ruf. 1. c. 28. 1. Cor. x. 33. Aug. Epist. 50. ad Bonif. c. 10. n. 47.

Le concile d'Alexandrie suivit cet avis le plus doux, & ordonna premierement que l'on pardonneroit aux chefs du parti hérétique, s'ils renonçoient à l'erreur ; mais sans leur donner

Athan. ad Ruf. to. 2. p. 41. Hier. in Lucif. c. 7.

place dans le clergé, parce qu'ils ne pouvoient s'excuser sur la surprise. Que ceux qui avoient été entraînez par violence, obtiendroient aussi le pardon; & de plus conserveroient leur rang dans le clergé, en renonçant à l'erreur & à la communion des hérétiques. Non que l'on crût, dit saint Jerôme, que ceux qui avoient été hérétiques, dûssent être évêques: mais parce qu'il étoit constant, que ceux que l'on recevoit n'avoient jamais été hérétiques. Ces paroles de saint Jerôme ne signifient pas que l'hérésie fasse perdre le caractere & la puissance de l'ordre, mais seulement qu'elle empéche d'en exercer légitimement les fonctions, sans dispense de l'église.

AN. 362.

XXVII. Doctrine sur la Trinité & l'Incarnation.

Socr. 3. c. 7. Athan. ad Antioch p. 575. D. Ruf. c. 29. Athan. ad Antioch. p. 576. D.

Quant à la doctrine, on traita dans le concile d'Alexandrie de la divinité du Saint-Esprit; & on condamna ceux qui le disoient créature, prétendant toutefois professer la foi de Nicée, & renoncer à l'Arianisme. On déclara donc qu'il ne falloit point séparer le Saint-Esprit de la substance de Jesus-Christ, ni diviser la Trinité, en y mettant rien de créé, d'inferieur, ou de posterieur. On traita aussi du mot d'*hypostase*, parce que quelques-uns se plaignoient de ceux qui en admettoient trois, disant que ces mots ne se trouvoient point dans l'écriture. Le concile les pria de ne rien demander outre la foi de Nicée: & toutefois il examina les sentimens de ceux qui parloient de trois hypostases. On leur demanda, s'ils les employoient dans le sens des Ariens, comme divisées, étrangeres, de diverses substances, & chacune subsistant par elle-même: tels que les enfans des hommes, & les productions des autres créatures. S'ils vouloient dire trois substances differenrentes, comme sont l'or, l'argent & le cuivre, ou comme d'autres hérétiques, trois principes,

ou trois dieux. Ils assurerent qu'ils ne disoient
AN. 362. rien de tout cela, & qu'ils n'en avoient jamais eu la pensée. Le concile leur dit : Comment donc l'entendez-vous, & pourquoi enfin vous servez-vous de ces paroles? Ils répondirent : Parce que nous croyons que la sainte Trinité n'est pas seulement trinité de nom, mais qu'elle est & subsiste veritablement : Nous sçavons que le Pere est & subsiste veritablement : que le Fils est & subsiste veritablement dans la substance du Pere, & que le Saint-Esprit subsiste & éxiste. Nous n'avons point dit trois dieux ou trois principes, & nous ne souffrirons pas qu'on le dît ou qu'on le pensât. Nous connoissons la sainte Trinité, mais une seule divinité, un principe : le Fils consubstantiel au Pere, comme nos peres ont dit : le Saint-Esprit, ni créature ni étranger ; mais propre & inséparable de la substance du Fils & du Pere.

Le concile ayant approuvé cette explication des trois hypostases, examina ceux que l'on accusoit de n'en admettre qu'une ; pour voir s'ils n'étoient point dans les sentimens de Sabellius, anéantissant le Fils & le Saint-Esprit, & prétendant que le Fils étoit sans substance, ou le Saint Esprit sans subsistance. Ils assurerent qu'ils ne le disoient point, & ne l'avoient jamais pensé. Mais, ajoûterent-ils, nous prenons le mot d'hypostase, dans le même sens que celui de substance; & nous croyons qu'il n'y en a qu'une, parce que le Fils est de la substance du Pere, & à cause de l'identité de nature. Car nous croyons qu'il n'y a qu'une divinité & une nature divine, & non pas une nature du Pere, à laquelle celle du Fils & du S. Esprit soit étrangere. Ceux qui admettoient trois hypostases, s'accorderent avec ceux-ci ;

& ceux qui n'en admettoient qu'une, convinrent de l'explication des premiers : tous les deux partis anathématiserent Arius ; Sabellius, Paul de Samosate, Valentin, Basilide & Manés. Tous convinrent que la confession de foi de Nicée étoit la meilleure & la plus exacte : qu'il falloit à l'avenir s'en contenter, & se servir de ses paroles. Au reste le mot *hypostasis* étoit inconnu aux anciens philosophes, & aux autres bons auteurs de la langue grecque, du moins en ce sens : les nouveaux philosophes l'avoient introduit, & s'en servoient fréquemment au lieu d'*ousia*, qui signifie essence ou substance. Osius avoit traité cette question dans le concile qu'il tint à Alexandrie, du temps du grand Constantin : mais le concile de Nicée qui vint incontinent après, n'en fit aucune mention.

AN. 362.

Socr. III. c. 7.

Sup liv. X. n. 43.

On traita aussi du mystere de l'Incarnation dans le concile d'Alexandrie : on interrogea ceux qui disputoient sur ce sujet, & on les fit convenir de part & d'autre, qu'il ne faut pas mettre J. C. seulement au rang des prophetes ; & ne le regarder que comme un saint homme, venu à la fin des siecles. Car il est dit simplement des prophétes, que la parole de Dieu leur a été adressée : mais il est dit de J. C. que la parole ou le verbe lui-même a été fait chair ; & qu'étant dans la forme de Dieu, il a pris la forme d'esclave : qu'il s'est fait homme, & est né de Marie, selon la chair à cause de nous ; & qu'ainsi le genre humain, entierement & parfaitement délivré du peché par lui, & affranchi de la mort, est introduit dans le royaume des cieux. Ils confesserent aussi que le Sauveur n'avoit pas un corps sans ame, sans sentiment ou sans pensée ; & que cela n'est pas possible, puis qu'il ne nous

ad Antioch. p. 578. B.

AN. 362.

a pas seulement procuré le salut du corps, mais aussi de l'ame. Etant vraiement Fils de Dieu, il est devenu aussi fils de l'homme, & étant le fils unique de Dieu, lui-même est devenu le premier né entre plusieurs freres. C'est pourquoi le Fils de Dieu qui étoit devant Abraham, n'est pas un autre que celui qui est venu après Abraham; & celui qui a ressuscité Lazare, n'étoit pas un autre que celui qui demandoit où on l'avoit mis: c'étoit le même, qui demandoit comme homme où il étoit, & qui le ressuscitoit comme Dieu. C'étoit le même qui crachoit par le corps comme homme, & qui par l'esprit, comme Fils de Dieu, guérissoit l'aveugle né: qui souffroit en sa chair; comme dit S. Pierre, & qui comme Dieu ouvroit les sepulcres & ressuscitoit les morts. Ceux qui disputoient au sujet de l'Incarnation, convinrent d'expliquer ainsi tout ce qui en est dit dans l'évangile.

Jo. VIII. 58. *Jo.* XI. 34. *Jo.* IX. 6. 1. *Pet.* IV. 1.

Cette doctrine n'étoit pas nouvelle, mais conforme à la tradition ecclésiastique & aux écrits des anciens. S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Apollinaire d'Hierapolis qui vivoit sous Marc Aurelle, & Serapion d'Antioche avoit écrit la même chose, que le Verbe incarné avoit une ame. Origene l'avoit enseigné, & le concile tenu de son temps au sujet de Berylle évêque de Bostre en Arabie en avoit écrit de même. Saint Athanase lut dans le concile d'Alexandrie l'apologie qu'il avoit écrite long-temps auparavant, pour justifier sa fuite contre les calomnies de Leonce d'Antioche & des autres Ariens. Enfin le concile écrivit à Lucifer, à Cymacius de Palte en Syrie, & à Anatolius d'Eubée qui étoient à Antioche, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit passé; & cette lettre qui est connuë sous le

Socr. III. c. 7. *Sup.* IV. n. 4. *Eus.* VI. *hist.* 33. *Sup. liv* VI. n. 1[illegible]. *Socr.* III. c. 8. *Sup. liv.* XIII. n. 47. *Ap. Athan.* to 1. p. 5. to. 2. *conc.* p. 810.

le nom de lettre de S. Athanase à l'église d'Antioche, fut envoyée par S. Asterius de Petra & S. Eusebe de Verceil.

AN. 362.

XXVIII. Lettre à l'église d'Antioche. *Sup. liv.* XIII. n. 35.

Les peres du concile d'Alexandrie y parlent ainsi: Recevez tous ceux qui voudront avoir la paix avec vous, principalement ceux qui s'assemblent dans la Palée; c'étoit le parti de S. Melece : attirez aussi ceux qui quittent les Ariens, & les recevez avec une affection paternelle, les unissant à nos chers freres qui suivent Paulin : sans leur demander autre chose, que d'anathématiser l'hérésie Arienne, & de confesser la foi de Nicée. Qu'ils condamnent aussi ceux qui disent que le S. Esprit est créature ; & les erreurs de Sabellius, de Paul de Samosate, de Valentin, de Basilide & de Manés. Et ensuite, empêchez absolument qu'on lise, ou qu'on montre l'écrit que quelques-uns font valoir, comme étant une exposition de foi du concile de Sardique : car ce concile n'a rien fait de semblable. Il est vrai que quelques-uns demanderent, que l'on écrivit touchant la foi, & entreprirent temerairement de le faire : mais le saint concile en fut indigné, & ordonna de se contenter de la définition de Nicée. Les peres d'Alexandrie raportent ensuite ce qu'ils ont fait touchant les questions de l'hypostase & de l'incarnation, & comment en faisant expliquer ceux qui parloient différemment, ils les ont trouvez dans les mêmes sentimens. Ils exhortent ceux à qui ils écrivent d'en user de même : de recevoir à la paix tous ceux qui donneront les mêmes explications à ces paroles, de rejetter les autres comme suspects ; & en général, d'exhorter tous les catholiques à fuir les jugemens témeraires & les disputes de mots, & à conserver l'union par tous les moyens possi-

Sup. liv. XII. n. 31.

AN. 362. bles. Ils ajoûtent à la fin : Lisez ceci publiquement dans le lieux où vous avez accoutûmé de vous assembler; car il est juste que l'on y fasse la réünion de ceux qui voudront accepter la paix, ensuite on tiendra les assemblées dans le lieu dont tout le peuple conviendra en votre présence. Cette lettre fut souscrite par S. Athanase, par les autres Evêques présens, par les deux diacres de Lucifer, & les deux de Paulin. S. Eusebe de Verceil y souscrivit en latin, comprenant dans la souscription la substance de la lettre. Outre les trois absens, Lucifer, Cymacius & Anatolius, la lettre étoit aussi adressée à Eusebe & à Astere, quoique présens, parce qu'elle leur servoit d'instruction & de commission.

Saint Athanase écrivit aussi en son particulier à plusieurs Evêques, ce qui s'étoit passé en ce concile : principalement ce qui regardoit la reconciliation de ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini. Nous avons la lettre qu'il en écrivit à Rufinien; où il marque que les autres évêques avoient ordonné la même chose dans toutes les provinces : nommément en Grece, c'est-à-dire en Achaïe, en Espagne, en Gaule & à Rome, & que l'Eglise Romaine avoit approuvé cette conduite. Saint Athanase demande en cette lettre, que ceux qui reviennent anathematisent nommément Euzoïus & Eudoxe, qui faisoient le Fils de Dieu créature. Il écrivit aussi à saint Basile, de se contenter de la profession de foi de Nicée, pour recevoir ceux qui revenoient de l'Arianisme : lui marquant que tous les évêques de Macedoine & d'Achaïe en usoient ainsi. On voit comme cette discipline étoit reçûë à Rome par une lettre du Pape Libere aux Evêques d'Italie, qui fait mention de ce qui avoit été

To. 1 p. 40. To 7. conc. p. 76. C.

Basil ep. 75 p. 382. D.

Lib. ep. 11. ap. Hilar fragm. 12.

reglé en Egypte & en Achaïe ; & ordonne de recevoir ceux qui sont tombez à Rimini, pourvû qu'ils fassent profession de la foi de Nicée, & de condamner les chefs de parti. AN. 362.

XXIX. Ordination de Paulin. Schisme de Lucifer.

Saint Eusebe de Verceil partit d'Alexandrie aussi-tôt après le concile, & se rendit à Antioche : mais pour saint Astere de Petra, nous n'en trouvons plus rien depuis ce concile, sinon que l'église l'honore entre les saints confesseurs. Saint Eusebe étant arrivé à Antioche, y trouva une nouvelle cause de division. Lucifer avoit essaié de réünir les deux partis Catholiques, sous un même évêque ; & il eût pû réüssir, s'il l'eût choisi agréable aux uns & aux autres. Mais voyant que ceux qui résistoient le plus à la paix étoient les Eustathiens, il voulut les contenter, en leur donnant pour évêque le prêtre Paulin, qu'ils reconnoissoient déja pour chef, & il espera que les Méleciens plus pacifiques pourroient se résoudre à l'accepter. Il ordonna donc Paulin évêque d'Antioche, & fut assisté en cette occasion par deux confesseurs, Gorgonius, évêque de Germanicie, & Cymacius de Paltre. Paulin étoit digne de l'épiscopat : il avoit été ordonné prêtre par saint Eustathe, & n'avoit jamais communiqué avec les hérétiques : mais les Méléciens ne voulurent point le reconnoître. Ainsi cette ordination ne fit que fortifier le schisme dans l'église d'Antioche, où il se trouva trois évêques ; Melece & Paulin Catholiques, & Euzoïus Arien. Ce schisme dura quatre-vingt cinq ans, depuis la déposition de saint Eustathe en 330. jusques à la réünion des Eustathiens en 415. sous l'évêque Alexandre. Comme les Ariens étoient en possession de toutes les églises, saint Mélece revenu depuis peu de son éxil, fut obligé de se contenter de la Palée, hors

Mart. R. 10. Jun. Rufin. I. c. 30. Socr. III. c. 9. Sozom. V. c. 13. Theodor. III. c. 5.

Hier chr. an 363 & ibi. Scalig.

Theod. c. 5. Sup. liv. XI. n. 43.

des murs de la ville, dont ceux de sa commu-
AN. 362. nion étoient en possession. Euzoïus en laissa à Paulin une petite dans la ville, ne l'en voulant pas chasser, par respect pour son grand âge, sa douceur & sa sainte vie. Outre que Melece lui étoit beaucoup plus odieux, à cause de ce qui s'étoit passé en son ordination. S. Eusebe de Verceil trouvant l'église d'Antioche en cet état, ne voulut communiquer avec aucun des deux partis catholiques : pour ne pas augmenter, en se déclarant, la division qu'il venoit appaiser. Il s'abstint aussi de blâmer publiquement Lucifer, en consideration des grands services qu'il avoit rendus à l'église : il se contenta de s'affliger en secret de sa précipitation indiscrete, & de promettre que l'on redresseroit dans un concile ce qui s'étoit passé. Mais quelque soin qu'il prit ensuite de réünir cette église, il ne pût y réüssir : car la présence de saint Mélece fortifioit son parti. Saint Eusebe se retira donc sans rien faire.

Sup. XIV. n. 32.

Lucifer se tint offensé qu'Eusebe n'eût pas approuvé l'ordination de Paulin : il rompit la communion avec lui, & par conséquent avec l'église catholique. Il vouloit même réjetter les décrets du concile d'Alexandrie : mais se trouvant engagé, par le pouvoir qu'il avoit donné à ses diacres de l'approuver, il vouloit désavoüer ses diacres, & les déposer. Après avoir bien déliberé, il résolut de conserver ses diacres, & de réjetter le concile d'Alexandrie, se contredisant lui-même. Mais il ne pouvoit se résoudre à recevoir ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini ; & l'aversion qu'il en avoit, l'engagea à se séparer même de ceux qui les recevoient après la satisfaction convenable. Ce fut l'origine d'un

Aug. de hæres.

nouveau schisme : car il eut quelques sectateurs, quoiqu'en petit nombre, que l'on nomma Luciferiens, & qui s'étendoient principalement en Sardaigne & en Espagne, On ne fait autre reproche à Lucifer que sa dureté infléxible, & on ne l'accuse d'aucune erreur dans la foi. Il partit d'Antioche, après y avoir fait un long séjour, & revint en Sardaigne en son église de Calliari, où où il mourut huit ans après en 370.

AN. 362.

Hier. Chr. an. 371. *Ruf.* 1. *hist. c.* 30.

Hilaire, diacre de l'église Romaine, qui étoit de Sardaigne, & qui avoit accompagné Lucifer dans sa légation vers l'empereur Constantius, & souffert l'éxil, les foüets & les tourmens, après le concile de Milan, poussa le schisme jusques à rebaptiser ceux qui avoient été baptisez par les Ariens : ce que Lucifer ne faisoit pas. Mais comme Hilaire n'étoit que diacre, & n'avoit ni prêtres ni évêques, il ne pouvoit consacrer l'eucharistie, ni par consequent donner le baptême solemnel, qui suivant l'usage de ce temps-là, ne se donnoit point sans l'eucharistie. Il pouvoit encore moins ordonner des clercs : ainsi sa secte périt bien-tôt avec lui.

Sup. liv. XIII. *n.* 14 *n.* 16. *Lucif. c.* 8.

XXX. Travaux de saint Eusebe de Verceil & de saint Hilaire

Saint Eusebe de Verceil emmena en Occident le prêtre Evagre, fils de Pompeïen d'Antioche, qui fut depuis successeur de Paulin, dans un des siéges de cette église. Saint Eusebe parcourut l'Orient, sécoüant ceux dont la foi étoit foible, les instruisant & les ramenant à l'unité catholique. De-là il passa en Illyrie, & revint enfin en Italie, où il fut reçû avec une extrême joie. Il y trouva saint Hilaire de Poitiers, qui de son côté travailloit au rétablissement de la foi catholique, avec autant de zéle & encore plus de succès. Il étoit du même avis que saint Athanase, touchant ceux qui

Basil. ep. 8. *Ruf.* 1. *c.* 30. *Socr.* III. *c.* 10. *Sozom.* *c.* 13 V. *Sulp. Sev. lib.* 2. *p.* 433. &c.

AN. 362. qui avoient souscrit à la formule de Rimini, & contre le serment de plusieurs, qui ne vouloient point communiquer avec eux, il les appelloit tous à la pénitence. Il assembla pour ce sujet plusieurs conciles dans les Gaules; entre lesquels on peut compter celui de Paris, que j'ai déja rapporté. Dans ces conciles, on condamna ce qui s'étoit fait à Rimini, & on rétablit la foi des églises en son premier lustre. Saturnin d'Arles, homme méchant, & d'un esprit pervers s'y opposoit. Mais ayant été convaincu de plusieurs crimes énormes, outre l'hérésie dont il étoit soupçonné, il fut chassé de l'église; Paterne de Périgueux, qui n'étoit pas plus sensé, & ne cachoit pas ses mauvais sentimens sur la foi, fut déposé de l'épiscopat: on pardonna à tout le reste, & tout le monde reconnut, que S. Hilaire seul avoit purifié la Gaule de la tâche de l'hérésie.

Sup. liv XIV. n. 27.

Il passa ensuite en Italie, & saint Eusebe de Verceil eut une grande joie de l'y trouver. Ils y travaillerent conjointement au rétablissement de la paix: mais saint Hilaire réüssissoit mieux par la douceur de son naturel, la réputation de sa doctrine & son adresse à persuader. Les évêques d'Italie écrivirent alors à ceux d'Illyrie, pour les féliciter d'être rentrez dans les bons sentimens. Nous sommes tous d'accord, disent ils, de garder les décrets de Nicée, contre Arius & Sabellius, dont Photin est héritier en partie: nous avons cassé d'un consentement unanime de toutes les provinvinces les décrets de Rimini, corrompus par les chicanes de quelques particuliers. Nous vous envoyons les copies de nos souscriptions, afin que quiconque veut avoir la paix avec nous, nous envoye la sienne en diligence, portant qu'il approuve la foi de Nicée, &

Ruf. 1 c. 31.

Ap. Hilar. fragm. 12. n. 3.

condamne le concile de Rimini. On void par cette lettre l'effet des travaux de S. Eusebe dans l'Illyrie, où l'héréſie avoit dominé ſous Photin, Germinius, Urſace & Valens. AN. 362.

XXXI. Martyrs en Italie & en Gaule.

On trouve pluſieurs martyrs à Rome ſous Julien dans les anciens martyrologes. Jean & Paul freres; que l'on dit avoit été en des charges conſiderables à la cour, dès le temps de Conſtantin : Pigmenius, Priſcus : Jean & Janvier prêtres. Bibiane vierge, ſa mere Dafroſe & ſon pere Flavien, que l'on dit avoir été préfet. Gordien vicaire du préfet & quelques autres. Les plus illuſtres de tous ces martyrs, ſont ſaint Jean & ſaint Paul. Ce qui eſt certain, eſt que Julien fut préfet de Rome en 363. Apronien payen & ennemi des Chrétiens. Celui-ci en venant à Rome, perdit un œil, & crut que c'étoit par quelque maléfice : ce qui l'excita à rechercher ſévérement les empoiſonneurs ou magiciens. Or c'étoit un des prétextes, ſous leſquels on perſécutoit les Chrétiens.

Bar. an. 362. *ex. Martyr. & Act. Mart. Rom.* 2 *Decem.* 10. *Mai.* 26 *Juin.* *Amm* XXVI, c. 3

En Gaule un ſoldat nommé Victrice ſe préſenta devant le tribun un jour ſolemnel, où les troupes étoient aſſemblées, & ſe dépoüilla de ſes armes; déclarant qu'il renonçoit au ſervice. Le tribun le fit frapper à coups de bâton, & déchirer avec des têtes de pots caſſez; & il le renvoya au comte, qui le condamna à perdre la tête. Le bourreau en le menant au ſupplice, marquoit de la main l'endroit où il devoit le frapper, quand il perdit ſubitement la vûë. Victrice fut mis en priſon avec des fers aux mains, qu'on lui ſerra juſques aux os: il pria les miniſtres de la priſon de le relâcher un peu; & comme ils le lui refuſerent, il adreſſa ſa priere à Jeſus Chriſt & ils virent les chaînes tomber d'elles-mêmes, ils n'oſerent les

Paulin epiſt. 28. *ad Victric.* *Martyrol.* 7. *Aug.*

AN. 362. remettre, mais ils coururent épouvantez raconter cette merveille au comte, qui se convertit lui-même, & il laissa Victrice en liberté. Il fut depuis évêque de Coüen, & travailla puissamment à la propagation de la foi dans toute la côte de l'Ocean, qu'habitoient les Morins & les Nerviens. On conte aussi entre les martyrs de Gaule Eliphius de Toul; qui est honoré à Cologne. Saluste ami de Julien, étoit alors préfet des Gaules: c'est-à-lui à qui il adresse l'oraison à la loüange du soleil, où il déploïe les ornemens de sa rhetorique, & les mysteres de sa théologie payene: il le fit consul avec lui l'an 363. S. Hilaire écrivit un petit traité contre ce préfet Saluste, & contre un médecin nommé Dioscore, aparemment pour la défense de la religion Chrétienne.

Martyr. 16. Octob. Amm. XXI. c. 8. Jul. Orat. 8. Hier. script. Id. ad. Magnum. Ep. 84. p. 310.

XXXII. Violences des Donatistes en Afrique.

Optat l. 2. Sup. 12. n. 48. Aug ad. Donat. Ep. 105. al. 166.

En Afrique les Donatistes profiterent de l'occasion. Ils presenterent requête à Julien, pour lui démander le rappel de leurs Evêques bannis sous l'Empereur Constantin, quand il envoya Paul & Macaire en Afrique. Julien leur accorda facillement ce qu'ils demandoient, & ordonna qu'ils rentreroient dans les églises. Ils vinrent en main armée en prendre possession, & commirent en divers lieux des meurtres & des violences si atroces; que les juges se crurent obligez d'en envoyer la rélation à l'Empereur. Felix évêque de Zabe & Janvier de Flumenpisce vinrent à Lemelle; où trouvant l'église fermée, ils firent monter sur le toit & ôter les tuilles; & comme les diacres catholiques défendoient l'autel, il y en eut plusieurs de blessez & deux de tuez. Primose Evêque catholique de Lemelle, se plaignit de cette violence, dans un concile que les Donatistes tenoient à Thebeste: mais ils n'eurent point d'égard à sa plainte. A Thi-

pase, ville de la Mauritanie Césarienne, deux évêques Donatistes de Numidie, Urbain de Formes, & Félix d'Idicre, accoururent accompagnez de quelques officiers; & du gouverneur Athenius, avec des enseignes militaires. Ils chasserent le peuple catholique, blesserent des hommes, traînerent des femmes, en firent avorter quelques-unes, tuerent des enfans. Ils firent même jetter l'eucharistie aux chiens: mais les chiens devenus enragez, se tournerent contre leurs maîtres, & les déchirerent à belles dents. On jetta par une fenêtre la phiole du saint chrême, qui tomba entre des pierres sans se casser: des religieuses furent corrompuës en cette occasion; une entre autres, par l'évêque Félix, qui lui avoit lui-même imposé la mitre, comme son pere spirituel. Cette mitre étoit un bonnet de laine blanche orné de pourpre, que l'on donnoit en Afrique aux vierges consacrées à Dieu, pour marque de leur profession, comme ailleurs le voile. AN. 362.

Les Donatistes ôtoient à celles qu'ils attiroient à leur parti, les mitres qu'elles avoient reçûës des évêques Catholiques, & leur en donnoient d'autres. Ils exorcisoient les fideles, pour les baptiser de nouveau; ils lavoient les murailles des églises, brisoient les autels, & en faisoient du feu: car la plûpart en Afrique n'étoient que de bois: ils rompoient les calices sacrez & les fondoient, pour les convertir à d'autres usages. En un mot, ils tenoient pour profane tout ce que les évêques Catholiques avoient consacré; & c'est pour cette raison qu'ils jettoient aux chiens leur eucharistie. Ils remettoient les diacres, les prêtres & les évêques au rang des laïques: Ils imposoient la pénitence aux vierges & aux *Opt. liv. 6.*

enfans les plus innocens. Mais comme ces péni-
AN. 362. tences n'étoient que pour la forme, ils n'y obser-
voient point les temps reglez par les canons:
l'un la faisoit pendant un an, l'autre un mois,
l'autre à peine un jour.

XXXIII. Confession de saint Apollonius en Egypte. Socr. III. c. 14.

Par toutes les provinces, les gouverneurs payens prenoient avantage de l'indignation de l'empereur, pour maltraiter les Chrétiens, pour éxiger d'eux de grosses sommes, & leur faire souffrir des tourmens; sçachant bien qu'encore qu'ils excedassent leurs ordres, ils n'en seroient pas repris. En effet, si les Chrétiens s'en plaignoient, l'empereur leur répondoit: La souffrance est votre partage: c'est ce que votre Dieu vous recommande. En Egypte saint Apollonius vivoit depuis quarante ans dans le désert, avec un grand nombre de disciples. Ayant sçû que l'un d'eux avoit été pris pour lui faire porter les armes malgré lui: car Julien faisoit enrôler les clercs & les moines: il alla dans la prison le consoler. Le centurion survint, & indigné qu'Apollonius eût osé entrer, il l'enferma dans la prison avec ceux qui l'avoient accompagné à cette visite, voulant les enrôler tous, & fit renforcer la garde. Mais au milieu de la nuit, un ange éclatant d'une grande lumiere vint, & ouvrit les portes de la prison. Les gardes se jetterent aux pieds des Saints, les priant de se retirer, & disant, qu'ils aimoient mieux mourir pour eux, que de résister à la puissance divine qui les protegeoit. Le matin le centurion lui-même, avec les personnes les plus considerables, vint en hâte à la prison, les priant tous de sortir: parce que la nuit un tremblement de terre avoit renversé sa maison, & tué ses plus chers domestiques. Les Saints se retirent, chantant les loüanges de Dieu, & rétournerent à leur

Ruf. vit. patr. lib. II. c. 7. Pallad. Laus. c. 52.

désert. Saint Apollonius vêçût encore long-temps, & fit plusieurs autres miracles : il demeuroit en Thebaïde près d'Hermopole, & avoit sous sa conduite près de cinq cens moines. AN. 362.

XXXIV. S Athanase chassé. Eunap. in Aedes. p.72.

Les payens d'Alexandrie ne laisserent pas long-temps saint Athanase en repos. Cette ville passoit pour sacrée parmi eux, & dédiée au grand Serapis : toutes sortes de sacrificateurs & de magiciens s'y assembloient, & y exerçoient toutes leurs impiétez sous la protection de l'empereur ; jusques à égorger des enfans innocens, de l'un & de l'autre sexe, pour regarder leurs entrailles, & manger de leur chair : ce qui se fit aussi sous ce regne à Athenes, autre siége de l'idolâtrie. Les Alexandrins conspirerent donc contre saint Athanase, & représenterent à l'empereur qu'il rendoit inutile tout leur art : qu'il corrompoit la ville & toute l'Egypte, & que s'il y demeuroit, il n'y resteroit pas un payen. Sur cet avis, Julien leur écrivit en ces termes : Celui qui avoit été chassé par les ordres de plusieurs empereurs, devoit au moins en attendre un nouveau avant que de revenir. Car j'ai bien accordé aux Galiléens bannis par Constantius d'heureuse memoire, le retour dans leurs païs, mais non pas dans leurs églises. Cependant j'apprens que l'audacieux Athanase a repris avec sa hardiesse accoûtumée le siége qu'ils nomment épiscopal : au grand déplaisir du peuple pieux d'Alexandrie. C'est pourquoi je lui ordonne de sortir de la ville à l'instant qu'il aura reçû ma lettre: sous peine, s'il y demeure, d'un châtiment plus grand & plus rigoureux.

Socr. III. c. 13. Ruf. I. c. 33. Theod. III. c. 9. Jul. epist. 26

Le peuple Chrétien d'Alexandrie écrivit à Julien, au nom de toute la ville pour obte-

An. 362. nit la conservation de saint Athanase; & l'on voit combien Julien en fut irrité par sa réponse: quand vous auriez, dit-il, pour fondateur quelqu'un de ceux qui ont violé leur propre loi, & souffert la peine qu'ils méritoient, pour avoir introduit une doctrine nouvelle: vous ne devriez pas demander Athanase. Mais ayant pour fondateur Alexandre, & pour dieu tutelaire le roi Serapis, avec sa compagne Isis la reine de toute l'Egypte: il est étonnant que vous ne suiviez pas la plus saine partie de la ville: & que la partie corrompuë ose prendre le nom de la communauté. J'ai grande honte par les dieux, que quelqu'un de vous autres Alexandrins se confesse Galiléen. Les peres des vrais Hebreux ont autrefois été les esclaves des Egyptiens, & vous qui avez soumis les Egyptiens, vous vous rendez les esclaves de ceux qui ont méprisé les loix de leurs peres. C'est un réproche que lès payens faisoient souvent aux Chrétiens, de n'être que des Juifs déserteurs & revoltez contre leur loi. Julien continuë: vous ne vous souvenez point de votre ancienne felicité, lors que l'Egypte étoit en commerce avec les dieux & comblée de biens. Mais, dites-moi, quel bien vous ont apporté les auteurs de cette nouvelle doctrine? Vous avez pour fondateur Alexandre de Macedoine serviteur des dieux, qui par Jupiter étoit bien au dessus de tous ceux-ci, & de tous les Hebreux, qui valoient mieux qu'eux. Les Ptolomées qui ont ensuite élevé votre ville comme leur chere fille, ne l'ont pas conduite à cette grandeur & à cette heureuse abondance, par les discours de JESUS, ni par la doctrine des maudits Galiléens.

Auguste ayant ôté les Ptolomées qui ne

gouvernoient pas bien, vous pardonna vos fautes par le respect du grand dieu Serapis, & en faveur du philosophe Arius son ami. Voilà les graces particulieres que votre ville a reçûës des dieux. Ignorez-vous celles qu'ils répandent sur tout le genre humain? êtes-vous seuls insensibles à la splendeur du soleil? ne sçavez-vous pas qu'il fait l'été & l'hyver, qu'il produit tous les animaux & toutes les plantes? Ne voyez-vous pas que la lune tire de lui la vertu de produire toutes choses? Cependant vous n'osez adorer aucun des dieux: & vous reconnoissez pour Dieu verbe, Jesus, que ni vous ni vos peres n'avez veu: au mépris de celui que tout le genre humain regarde & adore pour son bonheur: je dis le grand soleil, l'image vivante, animée, raisonnable, bienfaisante du pere intelligible. Croyez-moi, & revenez à la verité: j'ai marché jusques à vingt ans dans votre voïe, & voici la douziéme année qu'avec l'aide les dieux, je marche dans celle-ci. Ces paroles montrent que la lettre est écrite après le sixiéme de Novembre de l'année 362. car Julien étant né le sixiéme de Novembre 331. ne fut qu'alors dans sa trente deuxiéme année; & nous apprenons ici qu'il avoit renoncé au christianisme dès l'âge de vingt ans. Il continuë ainsi sa lettre aux Alexandrins.

AN. 362.

Sup. liv. XII. n. 1.

Si vous voulez demeurer dans la doctrine de ces imposteurs: accordez-vous ensemble, & ne desirez point Athanase. Il y a plusieurs de ses disciples capables de contenter par leurs discours impies, la demangeaison de vos oreilles. Que si votre affection pour lui a pour fondement son habileté dans les autres choses; car j'apprens que c'est un grand fourbe: sachez que c'est pour cela même que

je le chasse de votre ville : un petit homme de rien, comme celui-ci, qui se mêle de beaucoup d'affaires, & fait gloire d'exposer sa vie, n'est propre qu'à causer du désordre.

An. 362.

Epist. 6.

Julien écrivit ensuite à Ecdicius préfet d'Egypte, pour presser l'exécution de cet ordre ; Quand vous n'auriez, dit-il, autre chose à me mander, vous devriez au moins m'écrire touchant Athanase l'ennemi des dieux. Je jure le grand Serapis, que si avant les calendes de Decembre, il ne sort d'Alexandrie, ou plûtôt de toute l'Egypte, je ferai payer à la compagnie de vos officiers une amende de cent livres d'or. Il ajoûta de sa main : Je suis sensiblement affligé du mépris des dieux ; & jamais vous ne me donnerez de plus agréable nouvelle, que d'avoir chassé d'Egypte ce scelerat, qui a osé sous mon regne baptiser des femmes gréques & nobles.

Ruf. 1. c. 34.

Theod. III. c. 9.

Socr. III. c. 14.

Soz. V. c. 15.

Il fallut donc encore faire marcher des troupes contre saint Athanase, attaquer l'église & en venir aux violences. La grande église d'Alexandrie, qui étoit la Cesarée, fut brûlée par les payens & par les Juifs, Julien avoit même donné ordre de tuer saint Athanase : tous les fideles allarmez l'environoient avec larmes ; mais il leur dit : Ce n'est qu'un nuage qui se dissipera bien-tôt. Il prit congé d'eux, recommanda l'église aux plus capables d'entre ses amis, & sçachant que ceux que l'on avoit envoïez contre lui étoient arrivez, il entra dans un bateau qu'il trouva sur le bord du Nil, & remonta vers la Thebaïde. Celui qui avoit ordre de le tuer, ayant appris sa fuite, le poursuivit en diligence : mais il fut prévenu, & un ami avertit saint Athanase qu'on le suivoit à grande force. Ceux qui l'accompagnoient, lui conseillerent de s'enfuïr dans le

désert? Lui, au contraire, fit tourner le bateau ; & redescendre promptement vers Alexandrie ; pour montrer, disoit-il, que celui qui nous protege, est plus grand que celui qui nous persécute. Quand ils rencontrerent le meurtrier, il demanda si Athanase étoit bien loin, & où ils l'avoient laissé? Ceux qui l'accompagnoient, répondirent : Il est proche, & vous le joindrez bien-tôt, si vous vous pressez. Le meurtrier passa outre, se pressant en vain ; & saint Athanase rentra dans Alexandrie, où il demeura caché jusques à la mort de Julien. AN. 362.

XXXV. Commencement des Macedoniens. *Sozom. v. c. 14.*

Eleusius évêque de Cyzique, étoit un des chefs des Macedoniens, qui commencerent sous le regne de Julien à porter ce nom, & à faire un corps à part. Eustathe de Sebaste en Armenie, & Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie, étoient avec Eleusius à la tête de ce parti. Se trouvant en liberté à la mort de Constantius, ils rassemblerent ceux qui avoient été dans leurs sentimens à Seleucie, & tinrent quelques conciles, où ils condamnerent le parti d'Acace, avec la formule de Rimini, & confirmerent celles d'Antioche, qu'ils avoient déja confirmée à Seleucie. Comme on leur demandoit, ce qui les divisoit alors des Acaciens, avec qui ils avoient été auparavant amis de communion : ils répondirent ainsi par la bouche de Sophronius : Les Occidentaux tenant le consubstantiel, confondent mal-à-propos les deux hypostases du Pere & du Fils : en Orient, Aëtius qui tient le dissemblable en substance, sépare trop le Fils de la nature du Pere : pour nous, nous disons que le Fils est semblable au Pere en substance, prenant un juste milieu entre ces deux extrêmitez. Les purs Ariens avoient toûjours pour évêques à Constantinople Eudoxe, & Euzoïus à Antio-

Sup. liv. XIV. n. 15.

Philost. VIII. c. 5. 6.

che; Aëtius & Eunomius, les chefs du parti, étoient à Constantinople : & ce fut en ce temps-là qu'ils ordonnerent évêque Aëtius : Euzoïus de son côté tint un concile à Antioche, pour casser ce qui avoit été fait à Constantinople sous l'empereur Constantius, contre Aëtius, & contre les autres. Au reste, les disputes & divisions entre les évêques, n'eurent pas grand cours sous le regne de Julien : la persécution générale les tenoit en crainte & en silence.

AN. 362.

Sozom VI. c. 4.

Id. V. c. 15.

La ville de Cyzique députa à l'empereur Julien pour quelques affaires particulieres, & pour le rétablissement des temples d'idoles : il loüa leur pieté, accorda leurs demandes, & prit cette occasion pour chasser de la ville l'évêque Eleusius, comme ayant profané les temples, établi des retraites pour les veuves, & des communautez des vierges, & persuadé aux payens de mépriser les coûtumes de leurs peres. Il défendit aussi aux Chrétiens étrangers, qui étoient avec Eleusius, d'entrer dans Cyzique ; sous prétexte qu'ils se joignoient aux Chrétiens de la ville pour exciter des séditions, à cause de la religion. Car quelque desir que Julien eut de rétablir le paganisme, il voyoit bien qu'il y eût eu de la folie, à vouloir forcer les peuples entiers, & punir ceux qui refuseroient de sacrifier. Le nombre en étoit si grand, qu'à peine les magistrats de chaque ville eussent pû les compter. Il n'osoit pas même leur défendre de s'assembler : mais il s'appliquoit à chasser des villes les évêques & les clercs ; croyant voir tomber en peu de temps la religion, quand les peuples n'auroient plus personne pour les instruire, & leur administrer les sacremens. Le prétexte étoit, que les ecclesiastiques exci-

toient le peuple à sédition. C'est ainsi qu'il fit sortir de Cyzique Eleusius & ceux de sa suite : quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de trouble. C'est ainsi qu'il chassa Titus de Bostre, comme j'ai dit.

An. 362.

Sup. n. 10.

XXXVI. Superstitions de Julien.

Amm. XXII. c. 12. Greg. Naz. orat. 4. p. 113. C.

Julien étoit toûjours à Antioche, où il passa l'hyver : c'est-à-dire le reste de l'an 362. & le commencement de 363. Il se préparoit à la guerre contre les Perses qu'il méditoit depuis long-temps : esperant réparer les pertes que les Romains avoient faites de ce côté-là depuis environ soixante ans : c'est-à-dire depuis le regne de Diocletien. Son naturel inquiet ne lui permettoit pas de demeurer en repos ; & les victoires qu'il avoit remportées en Gaule, dans sa premiere jeunesse, lui enfloient le cœur, & lui faisoient désirer d'ajoûter à ses titres celui de vainqueur des Perses. Les gens sages, particulierement les Chrétiens, voïant les préparatifs qu'il faisoit, disoient qu'il se pressoit trop, qu'il n'étoit pas temps d'attaquer les Perses avant que l'empire fut bien paisible au dedans ; & que Julien abusant de sa prosperité, couroit hazard de tout perdre. Ils parloient ainsi devant ceux qui pouvoient le redire à l'empereur : mais il ne s'en pressoit pas moins, & faisoit sa gloire de mépriser cet avis, comme venant de personnes timides & malignes. Entre les préparatifs de cette entreprise, il faisoit un grand nombre de sacrifices : les autels étoient toûjours arrosez de sang : il immoloit quelquefois cent bœufs à la fois ; & une infinité de menu bétail : il faisoit chercher par mer & par terre des oiseaux rares qu'il déchiroit de ses propres mains : les festins de ces sacrifices donnoient occasion aux soldats de se remplir de vin & de vian-

Liban. panegi p. 246. A.

An. 362.

des; ensorte que souvent il falloit les emporter sur les épaules, depuis les temples jusques à leurs logis au travers des ruës: principalement les Gaulois, qui étoient en grand crédit. La dépense de ces cérémonies étoit excessive, aux jugement des payens mêmes.

Liban de vita sua p. 11 p 41. Mamertin. Grat. n. 23

Les devins avoient pleine liberté d'exercer leur art, qui sous Constantius étoit défendu sous peine de la vie : Julien faisoit consulter tous les oracles : on regardoit les entrailles des bêtes, on observoit le chant & le vol des oiseaux, on emploïoit avec affectation tous les moyens de rechercher l'avenir. Il y avoit au bourg de Daphné près d'Antioche, une fontaine Castalie de même nom & de même vertu, à ce que l'on prétendoit, que celles de Delphes. On disoit que l'empereur Adrien y avoit appris qu'il devoit regner ; & que de peur qu'un autre n'en tirât la même connoissance, il l'avoit fait boucher de grandes pierres. Julien voulut la faire ouvrir, & ne manqua pas de consulter le fameux oracle de ce lieu-là.

Soz. v c 19. Greg Naz orat 4 p. 127. C.

Soz. v. c. 19. Strab lib. 16 p. 750 D Chrysost. in S. Babyl. 2. to. 5. p. 456. ed. Gr.

Le temple de Daphné étoit environné d'un bois sacré de quatre-vingt stades de tour, qui font plus de trois lieuës & demie: composé de cyprez, de lauriers & d'autres arbres, dont le feüillage épais faisoit une ombre impénétrable. Le terrain au dessous étoit arrosé d'eaux claires & abondantes, & orné de toutes sortes de fleurs, selon les saisons: on y respiroit un air frais & parfumé. Les Grecs disoient que c'étoit le lieu où la nymphe Daphné fuïant d'Arcadie Apollon qui la poursuivoit, avoit été changée en laurier, qu'il cherissoit ce lieu & l'honoroit de sa présence: aussi y étoit-il particulierement adoré. Le temple lui étoit consacré & à sa sœur

Diane; il y avoit droit d'asyle : le peuple d'Antioche & du voisinage s'y assembloit tous les ans pour céleber une fête solemnelle. Il est vrai que le bourg étoit petit & peu fréquenté des gens vertueux. La situation du lieu excitoit à la molesse, & la fable amoureuse sur laquelle étoit fondée toute cette superstition, étoit un prétexte assez plausible pour exciter les passions des jeunes gens. L'exemple du dieu ne leur permettoit pas d'être sages, ni de souffrir que les autres le fussent : quiconque demeuroit à Daphné sans avoir d'amourette, passoit pour un stupide & un insensible : on le fuïoit comme un impie, dont la rencontre étoit de mauvais présage. AN. 362.

XXXVII. Translation de S. Babylas. *Sup. liv.* XIII. *n.* 4.

Pour sanctifier ce lieu si profane, le César Gallus, frere de Julien, y avoit fait apporter d'Antioche les reliques de saint Babylas, onze ans auparavant, & depuis ce temps l'oracle ne parloit plus. Les payens s'en prenoient à la cessation des sacrifices & du culte d'Apollon : mais quoique Julien n'épargnât ni les victimes ni les libations, il ne parla pas davantage : seulement à la fin il rendit raison de son silence, & dit; qu'il ne pouvoit plus rendre d'oracles, parce que le lieu étoit plein de corps morts. Julien l'entendit bien ; & quoiqu'il y eût plusieurs autres morts enterrez à Daphné, il comprit que son dieu ne se plaignoit que du martyr Babylas . & commanda que les Galiléens enlevassent son cercuëil. Les Chrétiens y vinrent en foule, de tout âge & de tout séxe ; & ayant mis le coffre précieux sur un chariot, ils le transporterent à Antioche, dont Daphné étoit éloigné de quarante stades ; c'est-à-dire, près de deux lieuës. Ils regardoient cette translation comme un triomphe du martyr, vain-

Ruf. I. *c.* 35.

Theod. III. *c.* 10.

AN. 362. queur des démons, & témoignoient leur joie en chantant des pseaumes, pour se soulager, disoient-ils, dans la fatigue d'un si long chemin. Ceux qui sçavoient le mieux chanter, commençoient, & tout le peuple répondoit, répetant à chaque verset ces paroles : Que tous ceux-là soient confondus, qui adorent les statuës, & qui se glorifient en leurs idoles : leurs voix s'élevoient jusques au ciel. L'empereur extrémément irrité de ces chants & de cette pompe, résolut d'en punir les Chrétiens. Sallufte, préfet du prétoire d'Orient, autre que celui des Gaules, tout payen qu'il étoit, n'en fut pas d'avis ; & réprésenta à l'empereur qu'il leur donneroit la gloire du martyre. Mais Julien s'opiniâtra, & pour lui obéïr, Sallufte dès le lendemain fit prendre & mettre en prison plusieurs Chrétiens. Il s'en fit amener un, qui se trouva être un jeune homme nommé Theodore, & le fit tourmenter depuis le matin jusques au soir par plusieurs bourreaux, tour à tour, avec tant de cruauté, qu'il n'étoit mémoire de rien de semblable. Cependant Theodore attaché au chevalet avec deux bourreaux à ses deux côtez, ne faisoit que répeter d'un visage tranquille & gai, le même pseaume que l'église avoit chanté le jour précédent. Sallufte le renvoya en prison, & alla rendre compte à l'empereur de ce qu'il avoit fait, lui conseillant d'abandonner une entreprise, qui ne lui attireroit que de la confusion. Rufin, qui rapporte cette histoire, dit avoir vû lui même à Antioche ce Theodore ; & comme il lui demandoit s'il avoit senti la douleur, il répondit, qu'il en avoit un peu senti d'abord ; mais qu'ensuite il voyoit auprès de lui un jeune homme, qui lui essuioit

Psal. 96.7.

Sozom. v c. 20.

Ruf. ibid.

Aug. XVIII. civit. c. 52.

Theod. III. c. 2.

la sueur du visage avec un linge très-blanc, & lui donnoit souvent de l'eau fraiche : que cette eau le consoloit à telle point, qu'il fut plus triste quand on le détacha du chevalet. AN. 362.

Julien reçût un pareil affront d'une veuve nommée Publie, célébre par sa vertu. De son mariage, qui avoit peu duré, elle avoit un fils nommé Jean, qui fut long-temps le premier des prêtres de l'église d'Antioche, & qui eut souvent des suffrages pour en être élû évêque ; mais il évita toûjours cette charge. Sa mere Publie gouvernoit une communauté de vierges, avec lesquelles elle chantoit les loüanges de Dieu. Quand l'empereur passoit, elles élevoient leurs voix toutes ensemble, & chantoient principalement les pseaumes qui relevent la foiblesse des idoles, comme celui-ci : Les idoles des Gentils sont or & argent, ouvrages des mains des hommes. Puissent leur ressembler ceux qui les font, & qui se confient en elles. Julien fort irrité, commanda à ces filles de se taire, dans le temps qu'il passeroit. Publie méprisant sa défense, les encouragea, & leur fit chanter comme il passoit une autre fois : Que Dieu se leve, & que ses ennemis se dissipent. Julien en colere, se fit amener Publie, & sans respect pour son grand âge ni pour sa vertu, il lui fit donner par un de ses gardes, des soufflets des deux côtez, qui lui rougirent toutes les joües. Elle le tint à grand honneur, & rétournant à sa chambre, elle continua ses cantiques spirituels.

Theod. III. c. 19.

Ps. CXIII. 4. 8.

Ps. LXVII.

XXXVIII

Temple de Daphné brûlé.

Les reliques de saint Babylas furent remises à Antioche, dans le lieu saint où elles étoient, avant la translation que fit faire le César Gallus. Mais peu de temps après le feu prit au temple de Daphné, & consuma le toit tout entier, les ornemens, & l'idole d'Apollon, qui

Chrysost. p. 463.
Sozom. V. c. 20.
Theod. III. c. 11.

n'étant que de bois doré, quoique très-belle, fut réduite en cendre, depuis la tête jusques aux pieds. Les murailles & les colomnes resterent si entieres, qu'il sembloit que ce fût une démolition faite de main d'hommes plûtôt qu'un effet du feu. Cet accident arriva l'onziéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme d'Octobre 362. Le comte Julien y courut aussi tôt, quoiqu'il fut nuit. C'étoit l'oncle de l'empereur, apostat comme lui, qu'il avoit fait comte d'Orient, & qui en cette qualité résidoit à Antioche. Il ne pût rémedier à l'incendie; & l'empereur l'ayant appris, entra en telle fureur, qu'il fit mettre à la question les ministres du temple, & le sacrificateur même, pour sçavoir qui avoit allumé ce feu : car il vouloit que ce fussent les Chrétiens. Mais quelques tourmens que l'on fit souffrir à ces idolâtres, ils dirent que ce feu n'avoit point commencé par en bas, mais par en haut; & des païsans du voisinage assuroient avoir vû la foudre tomber du ciel. Quelques payens disoient qu'un philosophe cynique nommé Asclepiade, étant venu de loin à Daphné pour voir Julien; avoit mis devant les pieds d'Apollon une petite idole d'argent de la déesse Céleste, qu'il portoit toûjours avec lui, & qu'après avoir allumé des cierges, suivant la coûtume, il s'étoit retiré : qu'au milieu de la nuit, quelques étincelles avoient volé vers le toît, dont la matiere étoit très-séche, & que personne ne s'étant trouvé à propos pour arrêter le feu, on n'avoit pû l'éteindre ensuite. Ainsi, il étoit constant que le feu avoit pris par en haut, & que les Chrétiens ne l'avoient pas mis. Pour eux ils ne doutoient point, que Dieu ne l'eût envoyé à la priere du martyr saint Babylas.

An. 362.

Amm. XXII. c. 13.

Amm. ibid.

Chrys. ibid.

Julien voulut toujours s'en prendre aux Chrétiens, & prétendit que c'étoit une vengeance de la translation des reliques. Il fit fermer pour la seconde fois la grande église d'Antioche, après en avoir fait tirer les vases sacrez pour les porter à son trésor. Ce fut le comte Julien son oncle qui exécuta cet ordre, avec Felix comte des largesses ou grand trésorier, & Elpidius comte des affaires privées, c'est-à-dire intendant des domaines: ils étoient tous trois apostats. Felix admirant la richesse de ces vases: car Constantin le grand & Constantius avoient crû qu'il étoit de leur gloire de les faire magnifiques: Felix donc disoit en les regardant; Voïez en quelle vaisselle est servi le fils de Marie. Le comte Julien pour montrer qu'il n'y avoit point de providence divine, qui prit soin des Chrétiens: jetta de ses vases par terre, s'assit dessus, fit de l'eau sur la sainte table, & donna un souflet à l'évêque Euzoïus, qui voulut l'en empêcher; car les Ariens étoient en possession de la grande église. Après l'avoir ainsi pillée & profanée, il en fit condamner les portes, & fit fermer les autres églises. Tous les ecclesiastiques s'enfuïrent: il n'y eut qu'un prêtre catholique nommé Theodore ou Theodoret, qui ne sortit point de la ville. Le comte Julien prétendant que ce prêtre avoit la garde des trésors de l'église & pouvoit lui en donner la connoissance, le fit prendre & tourmenter cruellement; & comme il persista courageusement dans la confession de la foi, il lui fit couper la tête.

AN. 362.
Misopog p. 96.
Hier Chr. An 364.
Soz v c. 8.
Theod III. c. 12.
Soz v. c. 8

XXXIX.
Autres martyrs à Antioche.
Greg Naz. or 3. p. 75. D.

L'empereur avoit fait ôter du Labarum la croix & le nom de J. C que Constantin y avoit mis, & l'avoit reduit à l'ancienne forme, qu'il avoit sous les empereurs, payens

AN. 362. comme l'on voit par ses médailles. Le comte Julien s'apperçût que Bonose & Maximilien officiers des troupes, que l'on nommoit Herculiens anciens : n'avoient point changé le Labarum. Car depuis le regne de Dioclétien, il y avoit certaines compagnies que l'on nommoit Joviens de son nom & Herculiens du nom de Maximilien. Le comte Julien leur commanda donc de changer leur enseigne, & d'adorer les dieux que l'empereur & lui adoroient. Ils le refuserent, disant qu'ils vouloient garder la loi qu'ils avoient reçûë de leurs parens. Le comte fit attacher Bonose, & lui fit donner plus de trois cens coups de lanieres plombées : mais Bonose ne fit que soûrire, sans rien répondre à ses interrogations. Le comte fit ensuite approcher Maximilien, qui dit : Que vos dieux vous entendent auparavant, & qu'ils vous parlent, & puis nous les adorerons. Vous sçavez vous même qu'il nous est défendu d'adorer les idoles sourdes & muettes. Cequ'il disoit parce que le comte Julien avoit été Chrétien. Il les fit attacher tous deux, & battre jusques à trois fois de balles de plomb, mais ils ne sentoient point la douleur : il les fit tremper dans de la poix boüillante, qui ne leur fit non plus aucun mal : ensorte que les Juifs & les Gentils disoient qu'ils étoient magiciens. Le comte Julien les fit remettre en prison, & leur envoïoit du pain marqué de son seau, apparemment avec quelque figure d'idole : aussi n'en mangerent-ils point. Ils furent visitez dans la prison par le comte Hormisdas qui étoit Chrétien, & qui les trouvant pleins de santé & de joïe, se recommanda à leurs priéres. C'étoit un frere de Sapor roi de Perse, qui s'étant retiré chez les Romains, passa la plus grande

Acta sinc. p. 664.

Zosim. liv. 2. p. 684

Amm. liv. XVI. c. 11.

grand partie de sa vie à la cour de Constantin & de Constantius. Le comte Julien les interrogea encore avec le préfet Salluste, qui refusa de les faire tourmenter; & comme Julien les pressoit toûjours de changer le Labarum, ils répondireut : Nous sommes Chrétiens, nous nous souvenons de ce que nous avons promis à notre pere Constantin, quand il reçût la sainte alliance à Achyron près de Nicomedie à la fin de ses jours, & nous fit jurer de ne jamais rien faire contre la pourpre de ses enfans ou contre l'église. Alors Julien les condamna à mourir par le glaive, avec tous les autres qui étoient en prison, S. Melece & d'autres évêques les accompagnerent jusques au lieu du martyre, qu'ils reçûrent avec joïe. AN. 363.

On compte entre les martyrs d'Antioche sous Julien deux prêtres de la même église, Eugene & Macaire, qu'il fit réleguer dans l'Oasis, avec ordre secret de les faire mourir. Il est certain qu'il fit tuer plusieurs personnes de nuit, & que l'on jetta des corps dans l'Oronte en si grand nombre, que son lit en fut reserré. On trouva depuis dans les lieux les plus secrets du Palais, dans des puits & dans des fosses des corps de petits enfans de l'un & de l'autre sexe dissequez pour des operations magiques, & de plusieurs personnes persecutées pour la religion. L'empereur porta plus loin la vengeance de l'incendie de Daphné. Car aïant appris que l'on avoit bâti des églises en l'honneur des martyrs, auprès du temple d'Apollon de Dydime, devant la ville de Milet : Il écrivit au gouverneur de Cari, que s'ils étoient couverts & avoient la table sacrée, il les fit brûler : s'ils n'étoient qu'à demi bâtis, qu'il les fit démolir par les fondemens. Ce que l'on crut qu'il avoit fait à cause de l'accident

Martyr. 10. Decemb.

Greg. Naz. or. 3 p. 91. B.

AN. 363.

d'Antioche. Il y eut quelques apostats dans cette persécution, comme Theotecne prêtre de l'église d'Antioche, & un évêque nommé Heron natif de Thebes d'Egypte. Tous deux passerent volontairement à l'idolâtrie, & tous deux sentirent la main de Dieu Theotecne fut rongé des vers, perdit la vûë, & mourut en se mordant la langue. Heron tomba dans une maladie de corruption, & abandonné de tout le monde, expira publiquement dans la ruë.

Chr. pasch. an. 363. p. 196. Philost. VII. c. 13.

Soz. V. c. 20.

XL. Mort du comte Julien.

Theod. III. c. 13. Soz. V c 8. Chrys in Babyl. 2. to 5 p 462.

Le comte Julien ne porta pas loin la peine de son impieté. Il fut frappé d'une maladie, où le fondement & les parties voisines se corrompirent, & jettoient une telle abondance de vers, qu'on ne pouvoit l'épuiser. Il tenta toutes sortes de remedes. On tuoit des oiseaux recherchez à grand frais, dont on appliquoit la graisse sur les parties malades, pour attirer les vers au dehors, mais ils se cachoient dans le fonds, & rongeoient jusques à la chair vive. Cependant les excrémens sortoient par la bouche, n'aïant plus leurs cours ordinaires. Sa femme qui étoit chrétienne & illustre par sa pieté, lui disoit : il faut loüer le Sauveur J. C. de ce qu'il vous montre sa puissance par ce châtiment : vous n'auriez pas connu qui est celui que vous avez attaqué, s'il avoit usé de sa patience ordinaire. Le comte Julien touché des discours de sa femme & de ses propres souffrances, pria l'empereur de rendre l'église aux chrétiens, mais il ne se persuada pas, & mourut en cet état. Le trésorier Felix fut aussi frappé de Dieu, & mourut subitement un peu avant le comte Julien, jettant jour & nuit le sang par la bouche. Ces deux morts parurent de mauvais augure au peuple idolâtre ; & voïant dans les inscrip-

Amm. XXIII c. 1.

tions publiques faites à l'honneur de l'empereur, ces trois mots latins, *Felix Julianus Augustus* : ils concluoient que l'empereur, marqué par le dernier mot, suivroit bien-tôt les deux autres, & lui-même en étoit épouvanté. C'étoit au commencement de l'an 363. où il se fit consul pour la quatriéme fois, & avec lui Salluste préfet des Gaules. AN. 363.

XLI. L'empereur odieux à Antiochus. *Amm.* XXII. *c* 14. *Julian. Misopog. p* 138 109. *Liban. orat. funebr. p.* 306. *Soc* III *c* 17. *Soz.* V *c.* 19.

Julien s'étoit rendu odieux au peuple d'Antioche, à force de vouloir être populaire. Incontinent après qu'il fut entré, la populace cria dans le theâtre, se plaignant de la cherté des vivres : les officiers de la ville lui montrerent clairement, qu'on ne pouvoit faire alors de diminution, que sa cour & les troupes qui le suivoient devoient plûtôt faire encherir les denrées. Mais il étoit opiniâtre, & ne démordoit point de ce qu'il avoit entrepris. Il fixa donc le prix du bled à un sol d'or pour quinze boisseaux ; & commença le premier à faire porter au marché le bled qu'on avoit apporté d'Egypte pour sa provision. Les principaux de la ville pour profiter de l'occasion, acheterent ce bled, & au lieu d'aporter le leur à Antioche, le vendirent à la campagne à plus haut prix: les marchands se retirerent; & en peu de temps la disette & la cherté fut plus grande que devant. L'empereur irrité, fit venir dans son palais tous les officiers de ville, leur fit des reproches véhémens, & les mit en prison : mais incontinent après il les renvoya chacun chez eux. Ainsi il mit toute la ville contre lui : les riches qu'il avoit maltraitez, & le peuple qui souffroit la disette.

Comme ils étoient railleurs, ils se vengerent, en se mocquant de son exterieur affecté, & de ses superstitions. Ils disoient que l'on pouvoit filer sa barbe, & en faire des cordes:

AN. 363. qu'il s'efforçoit d'élargir les épaules, & de marcher à grands pas pour imiter les héros d'Homere, malgré sa petite taille : que c'étoit un sacrificateur & un victimaire plûtôt qu'un prince. Enfin, ils se plaignoient qu'il faisoit la guerre au Chi, c'est-à-dire à Christ ; & ils regrettoient le Cappa, c'est-à-dire, Constantius, marquant ces noms par les premieres lettres. Ils faisoient ces railleries dans les maisons & dans les places publiques, & en composoient des chansons en vers anapestes.

Jul. Misop. p. 88. p. 91 101

Julien ne leur donnoit que trop de prise. Il sacrifia une fois dans le temple de Jupiter, puis dans celui de la Fortune, & dans celui de Cerès, plusieurs fois à Daphné. A la fête des Syriens, il rétourna au temple de Jupiter Philien, c'est-à-dire, protecteur de l'amitié. La fête qu'ils nommoient, commune étant arrivée, il rétourna au temple de la Fortune; & ayant laissé passer un jour malheureux, il rétourna faire des vœux solemnels à Jupiter Philien. Il ne prisoit pas moins le titre de pontife que celui d'empereur. Il faisoit tous les jours, ce que les autres faisoient tous les mois : il saluoit le lever & le coucher du soleil par le sang des victimes : la nuit il offroit encore des sacrifices aux démons nocturnes. Ne pouvant aller au temple tous les jours, à cause de ses occupations, il faisoit un temple de son palais & de son jardin. Non content d'assister aux sacrifices, il les offroit de sa main, allant & venant, fendant le bois, souflant le feu de sa bouche, portant les victimes, prenant le coûteau pour les égorger, maniant leurs entrailles pour les considerer : en sorte qu'il en avoit les doigts ensanglantez. On voyoit accourir de tous côtez à sa cour des magiciens, des devins, & des imposteurs de

Jul. Misop. p. 70. Liban. panegyr. p. 245.

Greg. Naz. orat. 4. p. 121. C.

Chrysost. 2. in S. Babyl. to. 5 p. 459.

toutes sortes : le palais étoit rempli d'artisans des métiers les plus sordides, d'esclaves fugitifs, de miserables, qui après avoir été convaincus d'empoisonnemens & de maléfices, avoient langui long-tems dans les prisons ou dans le travail des mines. C'étoit tout d'un coup des hierophantes & des pontifes venerables. L'empereur renvoyoit des gouverneurs de province & des magistrats sans leur donner audience, & paroissoit dans les ruës au milieu d'une troupe d'hommes efféminez, & de femmes prostituées : son cheval & ses gardes marchoient loin derriere, & ces infames environnoient l'empereur, éclatant de rire, & tenant des discours convenables à leurs mœurs. S. Chrysostome, qui rapporte ceci vingt ans après, voyoit bien qu'on auroit peine à le croire: mais il en prend à témoins tous ses auditeurs. Au reste, c'étoit le culte de Venus, de Cybele, & des autres divinitez semblables, qui attiroit autour de Julien tant de personnes infames: il ne souffroit la débauche dans les autres que par religion : car pour sa personne les Chrétiens ne l'en accusent pas; & les payens l'en justifient. Il est vrai qu'il fait assez entendre qu'il avoit quelque concubine, en disant qu'il couchoit seul la plûpart des nuits ; car il n'avoit plus de femme: mais chez les payens ce n'étoit pas un reproche. Il mangeoit & dormoit très-peu, passoit la plus grande partie des nuits à étudier. Il faisoit profession d'une philosophie austere ; qui méprisoit les délices & le soin du corps : il blâmoit les spectacles, & n'y assistoit que pour la forme, autant que sa religion & sa dignité l'y obligeoient ; & comme Antioche étoit une ville délicieuse, il attribuoit à son éloignement des plaisirs, l'aversion qu'elle avoit pour lui.

AN. 363.

Ibid. p 469. l 37.

Amm. XXV c. 4. Misopog. p. 169.

Misopog. 59. 60.

AN. 363.

XLII. Misopogon. Greg. Naz. or. 4. p. 121. A. Amm. XXII. c. 14. Socr. III. c. 17.

Il fut extrêmement irrité de ses railleries. Car sa philosophie ne l'avoit pas encore délivré des passions, particulierement de la colere. En rendant la justice, il remplissoit le palais de ses cris, comme s'il eût été la partie plûtôt que le juge. Quelquefois des gens de campagne l'ayant abordé en public pour lui faire quelque priere, choqué de leur rusticité, il les maltraitoit à coups de poings & de pieds, en sorte qu'ils s'estimoient heureux de sauver leur vie. D'abord il ménaça la ville d'Antioche de toutes sortes de mauvais traitemens: il dit qu'il n'y reviendroit plus, & qu'au retour de sa campagne, il établiroit sa résidence à Tarse en Cilicie. Cependant il se contenta d'une vengeance plus philosophique, & publia contre la ville d'Antioche une satyre sous le nom de Misopogon, qui veut dire en grec, ennemi de la barbe. C'est une irronie perpetuelle, où faisant semblant de se railler lui-même, & de convenir de ses défauts, il se mocque en effet du peuple d'Antioche, & lui reproche tous ses vices: mais ajoûtant beaucoup à la verité, comme dit Ammian lui-même. Il composa ce discours en 363. sept mois après son arrivée à Antioche.

Misop. p. 66. Pagi an. 362. n. 6.

On ne peut nier que l'esprit n'y brille de tous côtez: mais la plûpart de ses railleries ne sont point de notre goût, & en s'accusant d'être mauvais plaisant, il disoit peut-être plus vrai qu'il ne pensoit. D'abord il attaque sa barbe, & les petits animaux qui s'y promenent: puis sa tête mal peignée, ses grands ongles, ses mains salles, sa poitrine veluë. Il passe à sa vie dure, son éloignement des spectacles, ses veilles, sa sobrieté; & leur oppose les délices d'Antioche, où il dit, qu'il avoit plus de farceurs que de citoyens. Il leur re-

proche l'amour excessif de la liberté, jusques à ne vouloir obéïr ni aux loix, ni aux magistrats, ni aux dieux : ensorte que leur ville est pleine de gens qui ne les connoissent point ; que ceux qui par complaisance viennent aux temples avec lui, n'y gardent ni silence ni modestie. Au contraire il rend témoignage aux Athéniens, comme étant de tous les hommes les plus religieux envers les dieux, & les plus honnêtes aux étrangers. Il réproche à Antioche d'aimer J. C. & de le prendre pour Dieu tutelaire, au lieu de Jupiter, d'Apollon & de Calliope. Il se plaint que leurs vieilles se prosternent auprès des sépulcres ; & font des voeux pour être délivrées de lui : par où il marque le culte des martyrs. Votre peuple, dit-il, me hait, parce qu'il a embrassé l'athéïsme, & qu'il me voit attaché à la religion de nos peres : les riches, parce que je les empêche de vendre trop cher : tous, à cause des danseurs & des théatres, non que j'en prive les autres, mais parce que je m'en soucie moins que des grénoüilles d'un marais. Et ensuite : Vous avez calomnié les villes voisines qui sont sacrées, & servent les dieux avec moi, les accusant d'avoir composé ce que l'on a fait contre moi. Mais je sçai qu'elles m'aiment plus que leurs propres enfans. Car elles ont rétabli les temples des dieux, & renversé tous les sepulcres des impies, si-tôt que j'en ai donné le signal, & par grandeur d'ame, ils ont fait contre les ennemis des dieux, plus même que je ne voulois. Il se plaint de l'embrasement du temple de Daphné, dont il charge les Chrétiens, & ajoûte : Mais dès avant cet incendie, j'ai crû que le dieu avoit abandonné ce temple : sa statuë me le fit sçavoir la prémiere fois que j'y entrai ; & j'en prens

AN. 363.
p. 88.
Mesop. p. 67.
P. 71.
P. 74.
P. 89. 90.
P. 95.
Sup. n 19.

AN. 363. à témoin le grand soleil contre les incrédules.

XLIII. Miracle au temple de Jerusalem. *Jul. epist. 25.*

En haine des Chrétiens, Julien favorisa les Juifs. Il leur remit des tribus que l'on avoit accoûtumé d'exiger d'eux, & en brûla les mémoires; il en rejetta la haine sur les Chrétiens domestiques de Constantius. Il exhorta même leur patriarche Jule, qu'il traite de frere très-vénérable, d'empêcher que leurs apôtres n'exigeassent certains droits sur le peuple. Tout cela pour les mettre plus en état d'offrir tranquillement leurs priéres au Dieu auteur de l'univers, pour la prosperité de son regne: afin qu'à son retour de la guerre de Perse, il puisse habiter avec eux la sainte cité de Jerusalem qu'il desire depuis long-temps de rébâtir, & y rendre gloire avec eux à l'être souverain. C'est la substance d'une lettre qu'il adressa à la communauté des Juifs. *Sup. liv. XI. n. 35.*

Chrysost. in Jud. or. 2. to. 6 p. 334.

Il leur avoit en effet promis de rétablir Jerusalem. Car comme il aimoit les sacrifices, aïant assemblé leurs chefs, il leur demanda pourquoi ils n'en faisoient point, puis que leur loi l'ordonnoit? Ils répondirent qu'ils n'en pouvoient faire qu'à Jerusalem, & il leur offrit de rébâtir leur temple, ce qu'ils accepterent avec grande joye, croïant avoir trouvé l'occasion favorable de leur rétablissement. Mais Julien avoit encore une autre vûë, il vouloit démentir les propheties: tant celle de Daniel, qui porte que la désolation durera jusques à la fin, que celle de J. C. qu'il n'y demeureroit pas pierre sur pierre. Il fit donc venir de toutes parts les plus excellens ouvriers, & donna l'intendance de ce grand ouvrage à Alypius un de ses meilleurs amis: le chargeant d'y faire travailler incessamment sans épargner la dépense. Les Juifs accou-

Ruf. 1 hist. c. 37. Theod. III. hist. c. 20. Socr. III. c. 20. Sozom. V. c. 22. Dan. IX. 27. Matth. XXIV. 2.

toient de toutes parts à Jerusalem, insultoient aux Chrétiens, & les ménaçoient avec une insolence extrême, comme si le temps étoit venu où leur royaume devoit être rétabli. Leurs femmes se dépoüillerent de leurs ornemens les plus précieux, pour contribuer aux frais de l'ouvrage, y travailloient de leurs mains, & portoient la terre dans les pans de leurs robes. On dit même qu'ils firent faire pour ce pieux travail des pics, des pelles & des corbeilles d'argent. Saint Cyrille évêque de Jerusalem, revenu de son éxil, voyoit tranquillement tous ses préparatifs, se confiant en la verité infaillible des propheties, & il assûra qu'on en alloit voir l'accomplissement.

AN. 363. *Amm.* XXIII c. 1. *Greg. Naz. orat.* 4. p. 111. *Theod. ibid.* *Ruf. ibid.* *Socr. ibid.*

En travaillant aux fondemens, une pierre du premier rang se déplaça, & découvrit l'ouverture d'une caverne creusée dans le roc. On y descendit un ouvrier attaché à une corde, & quand il fut dans la caverne, il sentit de l'eau jusques à mi jambes. Il porta les mains de tous côtez; & sur une colomne qui s'élevoit un peu au-dessus de l'eau, il trouva un livre, envelopé d'un linge très fin; il le prit, & fit signe qu'on le retirât; tous ceux qui virent ce livre furent surpris qu'il n'eût point été gâté. Mais leur étonnement fut bien plus grand, particulierement des payens & des Juifs, quand l'ayant ouvert, ils y lûrent d'abord en grandes lettres ces paroles: Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu, & le reste: car c'étoit l'évangile de S. Jean tout entier.

Philostorg. VII. c. 14.

Comme Alypius pressoit fortement l'ouvrage, étant aidé par le gouverneur de la province, des globes terribles de flâmes sortant auprès des fondemens par des élancemens fré-

Amm. XXIII. c. 1.

AN. 363. quens rendirent le lieu inaccessible, ayant plusieurs fois brûlé les ouvriers: ainsi cet élement s'obstina à les repousser, on abandonna l'entreprise. Ce sont les paroles d'Ammian Marcellin, historien payen de même temps, autant ennemi des Chrétiens, qu'admirateur de Julien. Les autres Chrétiens témoignent la même chose, & ajoûtent les circonstances suivantes : Ce prodige arriva la nuit, qui précédoit le jour auquel après avoir nettoyé & préparé la place, on devoit commencer l'ouvrage. Il survint un grand tremblement de terre. qui jetta au loin de tous côtez les pierres des fondemens, & renversa presque tous les bâtimens du lieu; entre autres, les galleries publiques, où s'étoient logez quantité de Juifs destinez à ce travail; & tous ceux qui s'y trouverent en furent accablez, ou du moins estropiez. Des tourbillons de vent emporterent tout d'un coup le sable, la chaux, & les autres materiaux, dont on avoit amassé des monceaux immenses. Le feu consuma même les marteaux, les ciseaux, les sies, & les autres outils que l'on avoit serrez dans un bâtiment enfoncé au bas du temple. Le jour venu, comme les Juifs étoient accourus pour voir le désordre de la nuit, il sortit de ce bâtiment un torrent de feu, qui s'étendit par le milieu de la place, & continua de courir ça & là, après avoir brûlé & tué les Juifs qui s'y trouverent. Ce feu recommença plusieurs fois pendant toute la journée. La nuit suivante, ils virent tous sur leurs habits des croix lumineuses, qu'ils ne pouvoient effacer, quelque moïen qu'ils employassent. Il parut aussi une croix de lumiere dans le ciel. Les Juifs ne laisserent pas de revenir au travail; pressez, tant par leur inclination, que par les ordres

Ambr. ep. 40. n. 11. Ruf. 1. c 38. Socr. III. c. 20. Sozom v. c. ult.

Theod. III. 20.

de l'empereur ; mais ils furent toûjours répoussez par ce feu miraculeux. Nous ne connoissons point de miracles mieux attesté que celui-ci. Aussi plusieurs payens & plusieurs Juifs en furent touchez, & connoissant la divinité de J. C. demanderent le baptême. AN. 363.

XLIV. *Julien marche contre les Perses.*

Julien avoit fait pendant tout l'hyver les préparatifs de la guerre de Perse. Il avoit consulté tous les oracles, entre-autres ceux de Delphes, de Delos & de Dodone ; & tous lui avoient promis la victoire. Il y en avoit un entre-autres : où tous les dieux ensemble l'assuroient qu'ils partoient aïant Mars à leur tête, pour lui préparer des trofées près du fleuve, qui porte le nom d'une bête farouche, c'est-à-dire du Tigre. Toutefois les livres de la Sybille qu'il avoit fair consulter à Rome, lui défendoient de sortir de ses terres ; & il y eut un grand nombre de mauvais présages, qu'il méprisa contre les régles de sa religion, & qui continuerent pendant tout le voïage. Mais les philosophes qui le gouvernoient l'emporterent sur les devins. Plusieurs nations lui envoyerent offrir du secours : il reçût civilement leurs ambassadeurs, mais il refusa leurs offres : disant qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire Romain d'être soûtenu par les étrangers, mais de les secourir. Il rébuta plus rudement les Sarrasins. Car comme ils se plaignoient de n'être pas payez de leurs pensions : il dit, qu'un empereur belliqueux avoit du fer, & non pas de l'or. Ce qui les obligea de prendre parti pour les Perses. Il écrivit toutefois à Arsace roi d'Armenie allié des Romains, lui mandant de se tenir prêt à marcher au premier ordre. Dans la lettre il se vantoit excessivement comme grand capitaine & ami des dieux : blâmant au contraire Cons- *Sozom. VI. c. 1.*

AN. 363. tantius son prédécesseur de lâcheté & d'impiété, & comme il sçavoit qu'Arsace étoit Chrétien, il affectoit de blasfémer contre J. C. dont le secours, disoit-il, ne vous servira de rien, si vous méprisez mes ordres. On faisoit par tout des vœux pour la prosperité de ses armes; & ce qu'il promettoit le plus à ses dieux, c'étoit d'exterminer les Chrétiens à son retour. Il se hâtoit de finir la guerre étrangere, pour n'avoir plus que cette affaire : se proposant entre-autres choses de placer l'idole de Venus dans les églises; & d'élever un amphitéatre à Jerusalem pour y exposer aux bêtes les évêques & les moines. Cependant pour fournir aux frais de la guerre, il fit taxer tous ceux qui ne vouloient pas sacrifier aux idoles, & l'exaction en fut rigoureuse.

Oros. lib. VII. *c.* 30. *Socr.* III. *c.* 13. *Socr.* III. *c.* 21.

Il vouloit surprendre les ennemis accoûtumez à se mettre tard en campagne, & prévenir même le bruit de sa marche. Il partit donc d'Antioche dès le cinquiéme jour de Mars de l'an 363 & y laissa pour gouverneur un nommé Alexandre, homme turbulent & cruel : disant, qu'il ne méritoit pas ce gouvernement : mais qu'Antioche méritoit un tel gouverneur. Une grande multitude de peuple le conduisoit, & la plus grande partie du sénat vint jusques à Litarbe, distant de quinze lieuës, lui souhaiter un heureux voïage, & un retour glorieux. Il leur parla rudement, & leur dit qu'ils ne le verroient plus, & qu'il avoit resolu de passer l'hyver à Tarse; où en effet il donna ordre que l'on préparât toutes choses; mais il n'y revint que mort.

Jul. ep. 27. *Amm.* XXIII. *c.* 2.

Chr. pasc. an. 363. 297.

En passant près de Cyr, il vit une troupe de peuple assemblée à l'entrée d'une caverne. Il demanda ce que c'étoit; & on lui dit que c'étoit la retraite d'un saint moine nommé Do-

mitius, que le peuple venoit trouver en foule, pour recevoir sa bénédicton, & la guérison de diverses maladies. Julien lui envoya dire par un de ses référendaires : Si tu es entré dans cette caverne pour plaire à ton Dieu, ne cherche point à plaire aux hommes, mais demeure seul. Domitius répondit : Aïant consacré à Dieu mon corps & mon ame, je me suis enfermé dans cette caverne depuis longtemps : mais je ne puis chasser le peuple qui vient avec soi. Alors Julien commanda de boucher la caverne, où le saint demeura enfermé & finit ainsi sa vie. L'église l'honore entre les martyrs.

AN. 363.

Niceph. x. c. 9. *Mart.* 5. *Jul.* & 7. *Aug. ubi.* & *Menolog.*

Julien aïant passé l'Eufrate, laissa Edesse à gauche sans y entrer, parce qu'elle étoit Chrétienne : mais il s'arrêta à Carres, & y sacrifia à la lune qui y étoit particulierement adorée. Là il fit venir devant l'autel Procope son parent : & sans témoins il le revêtit de sa pourpre, avec ordre de prendre hardiment l'empire, s'il apprenoit qu'il fût mort en Perse. Etant sorti du temple, il en fit fermer & séeller les portes & y mit des gardes, afin que personne n'y entrât jusques à son rétour. On l'ouvrit après sa mort, & on y trouva une femme penduë par les cheveux les mains étenduës, à qui on avoit ouvert le ventre, pour chercher dans son foye des signes de la victoire. Etant entré à Nisible, il en fit ôter des reliques S. Jacques évêque de cette ville, que Constantius y avoit fait apporter, suivant l'ordre de son pere Constantin, & que les habitans regardoient comme leur sauvegarde. Aussi attribuerent-ils à cette perte celle de leur ville, qui fut abandonnée aux Perses incontinent après la mort de Julien.

Theod. III. c. 26. *Amm.* XXIII. c. 3.

Gennad. catalog. n. 1. *Sup.* XIII. *n.* 2.

XLV. Julien

Pendant ce voïage Julien écrivit son grand

AN. 363.

écrit contre la réligion Chrétienne.

Socr III. c 23. Hier. ep 84. ad Mag Cyril præf in Julian. p. 3. E.

ouvrage contre la religion Chrétienne, profitant des nuits encore longues; & Libanius mettoit cette ouvrage au dessus de ce que Porphyre avoit écrit sur le même sujet. Il étoit divisée en sept livres, ou selon d'autres en trois, & saint Cyrille d'Alexandrie nous en a conservé une grande partie, qu'il a inseré à la réponse qu'il y fit depuis. Il est vrai-semblable que Maxime & les autres philosophes, qui accompagnoient Julien, avoient mis la main à cet ouvrage; & qu'ils avoient recueilli leurs plus fortes objections contre la religion Chrétienne, pour les faire valoir sous le nom de l'empereur. Aussi y trouve-t'on la plûpart de celles de Celse, à qui Origene avoit si-bien répondu; celles qu'Eusebe avoit refutées dans la préparation évangelique. L'ouvrage de Julien commençoit ainsi: Je croi qu il est bon d'exposer à tous les hommes les raisons qui m'ont persuadé, que la secte des Galiléens est une invention humaine, qu'elle n'a rien de divin, & qu'elle est composée malicieusement pour abuser de la partie credule & puerille de l'ame: en faisant croire comme veritez des fables prodigieuses. J'avertis d'abord les lecteurs, s'ils veulent répondre, de ne rien dire hors de la cause, mais d'agir comme en justice réglée, & de ne prétendre point récriminer jusques à ce qu'ils se soient défendus sur mes premieres accusations. Ce qui lui faisoit prendre cette précaution, c'est qu'il sçavoit avec quelle force les Chrétiens avoient accoutûmé de relever les absurdités du paganisme.

Sup. liv. VII. n. 16. Sup. liv. X. n. 1. Ap Cyril to 6 lib. II. p. 39

Ibid. p 41.

Ibid. p. 42.

Après cette préface, il entre en matiere, & dit qu'il veut prémierement comparer les sentimens des Grecs, touchant la divinité, avec ceux des Hébreux, & ensuite demander aux

Galiléens, pourquoi ils ont préferé la doctrine des Hebreux à celle des Grecs; & pourquoi ne s'en tenant pas à celle des Hebreux, ils ont suivi un chemin particulier, prenant le plus mauvais des uns & des autres: des Hebreux, le mépris des dieux; des Grecs, le mépris des cérémonies; c'est-à-dire, des distinctions des viandes, & des purifications. C'est en effet l'objection qu'il presse le plus dans la suite de l'ouvrage; & il reproche souvent aux Chrétiens d'avoir rejetté la circoncision & les autres cérémonies de la loi Mosaïque, pour lesquelles il témoigne une grande estime, parce qu'elles avoient du rapport à celles des Egyptiens & des Pythagoriciens qu'il admiroit. Par la même raison, il leur reproche de ne point offrir de sacrifices d'animaux, quoiqu'ordonnez par la loi de Dieu, & pratiquez auparavant par les patriarches.

AN. 363.

Lib. V. p. 202 p. 238.

Lib. VI. p. 238.

Lib. IX. p. 305. 314.

Lib. X. p. 351.

P. 354. 356. 358.

En cet ouvrage de Julien, on peut remarquer quelques témoignages favorables à la foi catholique, d'autant plus forts, qu'ils sont moins suspects. Après avoir relevé les grandes choses, qu'il prétend avoir été faites depuis plusieurs siéclés par ses dieux & par ses héros; il ajoûte: Il y a trois cens ans que JESUS est renommé pour avoir persuadé quelques miracles, sans avoir rien fait digne de mémoire pendant le tems qu'il a vêcu; si ce n'est que l'on compte pour de grandes actions, d'avoir guéri les boiteux & les aveugles, & conjuré les possedez dans les bourgades de Bethsaïde & de Bethanie. Il reconnoît manifestement la verité de ces faits, après quoi il porte peu qu'il les juge merveilleux ou méprisables. Il témoigne aussi que les Chrétiens adoroient le Fils de Dieu, puisqu'il leur en fait un reproche, comme s'ils contrevenoient

Lib. VI. p. 191.

Lib. V. p. 159.

Lib. IX. p. 290.

AN. 363. à la défense d'adorer un autre Dieu que le Pere, quoiqu'il avouë, qu'ils ne convenoient pas d'adorer deux ou trois dieux. En ce même endroit il témoigne que les Chrétiens ne cessoient point d'appeller Marie mere de Dieu, *Theotocon*, & il le repete encore ailleurs : ce qui est important pour la suite de l'histoire. Il prétend que S. Jean l'évangeliste est le premier qui ait parlé clairement de la divinité de J. C. & s'explique ainsi : Vous êtes si miserables, que vous ne vous êtes pas tenus à ce que les apôtres vous avoient enseigné ; mais ceux qui ont suivi l'ont encore poussé à une plus grande impieté. Car, ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc n'ont osé dire que JESUS fût Dieu : mais le bon homme Jean voyant que cette maladie avoit déja gagné une grande multitude en plusieurs villes de Grece & d'Italie, apprenant aussi, comme je croi, que l'on reveroit, quoi qu'en cachette, les sépulcres de Pierre & de Paul, a osé l'avancer le premier ; & ayant un peu parlé de Jean-Baptiste, il revient au Verbe qu'il annonce, & dit : Le Verbe a été fait chair, & a habité parmi nous. Julien reconnoît donc ici que S. Jean a enseigné clairement la divinité de J. C. & il le dit expressément ensuite.

Job. VIII. *p* 262. B. *Ibid* D. P. 276. E. *Lib.* VI. *p.* 213. *Liv.* 6 *p.* 327.

Il reconnoît de plus que dès le tems de S. Jean on honoroit les sépulcres des autres apôtres : il se plaint en plusieurs endroits de ce culte que les Chrétiens rendoient aux morts, c'est-à-dire aux martyrs. Encore, dit-il, si vous nous aviez quittez pour suivre les Hébreux, cela seroit plus supportable, vous n'adoreriez qu'un Dieu, au lieu de plusieurs, & non pas un homme, ou plûtôt plusieurs miserables hommes. Et ailleurs, parlant de l'adoration de J.C. Ce mal a commencé par Jean ; mais qui

P. 333. *Lib.* VI. *p.* 201. *Lib* X. *p.* 335.

pourroit assez détester ce que vous avez inventé depuis, ajoûtant plusieurs nouveaux morts à cet ancien mort ? Vous avez tout rempli de sepulcres & de monumens : quoiqu'il ne soit dit nulle part chez vous, que l'on doive frequenter les sepulcres & s'y prosterner. Il reconnoît toutefois ensuite que cette tradition venoit des apôtres : prétendant que le culte des morts avoit pour but quelque operation magique ; parce qu'en effet il étoit tel chez les payens. Enfin il demeure cônstant, que les Chrétiens rendoient aux morts qu'ils estimoient saints, des honneurs si grands qu'ils paroissoient aux payens une espece d'adoration. Julien reproche aussi aux Chrétiens le culte de la croix. Car en parlant de ce bouclier que les Romains nommoient *Ancile*, & qu'ils prétendoient avoir été envoyé du ciel à Numa, il s'écrie : après cela, miserables que vous êtes, aïant chez vous cette arme celeste que le grand Jupiter ou Mars votre pere vous a envoyée, pour être un gage réel de sa protection perpetuelle sur votre ville : au lieu de l'honorer & l'adorer, vous adorez le bois de la croix, & vous en représentez l'image sur votre front & au devant de vos maisons. Doit-on haïr les plus sages d'entre vous, ou avoir pitié des plus simples, que vous avez conduits à cet abîme d'erreur, de quitter les dieux éternels pour vous attacher à ce mort des Juifs ?

AN. 363. P. 339. *Liv* VI. p. 194.

Ce qui choquoit le plus les payens dans le culte des martyrs & de leurs reliques : c'est qu'ils regardoient les corps morts & leurs tombeaux, comme des choses immondes & malheureuses, quoi qu'appartenant à une partie de leur religion, par laquelle ils honoroient les Manes & les dieux infernaux. C'est

AN. 363.

L. 5. Cod. Theod. de sepulc. viol. v. ibi. Gothofr.

pourquoi il étoit de leurs maximes, de ne faire les funerailles que de nuit. Julien l'ordonna par une loi expresse cette même année 363. avant que de partir d'Antioche le douziéme de Février. Il défend d'abord de toucher aux sépulcres, dont plusieurs ôtoient les ornemens pour enrichir leurs sales & leurs galeries : car il prétend que la religion des Manes y est offensée. Il ajoûte comme un autre abus dangereux, que l'on porte les morts en plein jour au milieu de la plus grande foule du peuple : ce qui soüille, dit-il, les yeux par des regards malheureux. Car peut-on bien commencer une journée par des funerailles ? & comment pourra-t'on s'approcher des dieux & des temples ? La douleur aime le secret, & il n'importe aux morts que leurs funerailles se fassent de jour ou de nuit : il faut donc les dérober à la vûë de peuple, & que la douleur y paroisse plûtôt que la pompe & l'ostentation. Il est aisé de voir combien Antioche toute Chrétienne donnoit lieu à de tels reproches.

XLVI. Autres écrits de Julien ; & sa philosophie.

Epist. 24.

Outre les fragmens de l'ouvrage contre la religion chrétienne, nous avons plusieurs discours & plusieurs lettres de Julien, qui font voir le caractere de son esprit & de sa philosophie. Une des plus longues lettres est adressée à un nomme Serapion, en lui envoyant un cent de figues seches de Damas. La moitié de la lettre est une loüange des figues, par tous les lieux communs de la rhétorique, avec des autoritez d'Aristophane, d'Herodote d'Homere, d'Hippocrate, d'Aristote & de Theophraste : l'autre partie est la loüange du nombre centenaire, par ses proprietez arithmetiques & par les exemples des Poëtes. La plûpart de ses lettres commencent par quelques citations ou quelque fable : celles qui s'a-

dressent à des sophistes, sont pleines de loüanges outrées, & d'un empressement qui marque plus de légereté que d'affection : tous ses ouvrages ne respirent que la vanité, la pédenterie & la superstition. J'ai parlé du Misopogon. Il y a deux discours à la loüange de Constantius, où les flateries sont autant prodiguées qu'en aucun autre panegyrique : la conduite de Julien en a fait voir la sincérité ; & il se dédit assez lui-même dans la grande lettre aux Atheniens, qui est l'apologie de sa revolte. Il y a un panegyrique du soleil, & un de la mere des dieux, remplis des vains mysteres de sa theologie payenne. Ce dernier discours fut composé en une nuit ; & en deux jours, il en écrivit un contre un Cynique relâché, qui vouloit vivre commodément, & osoit blâmer Diogene. Il y en a un contre un autre Cynique nommé Hermogene, qui avoit parlé devant lui avec peu de respect des dieux & de la fable. Enfin son chef-d'œuvre, le discours des Césars, & une satyre des empereurs précédens, particulierement de Constantin.

AN. 363.

Liban. orat. 10. p. 288. B.

Liban. orat. 10. p. 300. A.

Orat. 6. p. 383.

Orat. 7.

Quant à la philosophie, Julien étoit passionné pour tout ce qui en portoit le nom, comme font voir ses discours sur les Cyniques : mais il faisoit particulierement profession d'être Platonicien. Il avoit eu pour pédagogue un eunuque nommé Mardonius, Scythe de nation, qui l'avoit élevé depuis l'âge de sept ans, & lui avoit inspiré une grande estime de Platon & d'Aristote, l'accoûtumant dès lors au mépris des plaisirs, à la frugalité, & à la gravité philosophique. Il eut ensuite pour maîtres, Maxime & Priscus, disciples d'Edesius, qui avoit succedé à Jamblique, le plus fameux de ceux qui avoient recueilli la tradition de Plo-

Misopog. p. 80. 82.

p. 93.

p. 78.

Sup. liv. XIII. n. 16.

Eunap. in Jambl.

tin & de Porphyre. Or Plotin, comme j'ai marqué en son tems, faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon; mais il y joignoit celle de Pythagore, & les mysteres des anciens Egyptiens: en sorte que cette philosophie étoit mêlée d'une théologie superstitieuse & fabuleuse, qui venoit au secours de l'idolâtrie chancelante. On la peut voir expliquée au long dans le traité d'Iamblique, qui sert de réponse aux puissantes objections que Porphyre lui-même avoit proposées contre la religion payenne qu'il professoit, dans sa lettre à Anebo Egyptien.

AN. 363. Soz. liv. VII. n. 59.

Aug. x. civit. c. 11.

Iambl. de myster. sect. 1.

Iamblique dans ce traité suppose, sans le prouver, qu'il y a quatre sortes d'esprits: les dieux, les démons, les héros & les ames. Il distingue deux sortes de démons, les uns bons, les autres mauvais; & reconnaît des anges, des archanges, des princes du monde & des puissances qui gouvernent la matiere: tout cela semble être compris sous le genre des démons. Il suppose que tous ces differens esprits apparoissent aux hommes, & donne les marques pour les distinguer. Il suppose encore qu'il y a une divination surnaturelle, par les oracles, les augures & les autres moyens que l'idolâtrie autorisoit, dont il rend des raisons de convenance assez ingénieuses. Mail il prétend bien distinguer les opérations religieuses que les Grecs nommoient *theourgia*, d'avec les opérations magiques, qu'ils nomoient *goëtia*, & qu'ils attribuoient à l'art des hommes, & aux impostures des mauvais démons. Iamblique explique demême les sacrifices, & prouve contre Porphyre qu'ils ne servent point de pâtures aux démons. Il suppose que chaque homme a son démon particulier; mais il ne convient pas qu'il soit attiré par l'influence de

Sect. 2.

Sect. 3.

c. 31.

V. Aug. x. civit. c. 9.

Sect. 5.

Sect. 7.

la nativité, comme prétendoient les faiseurs d'horoscopes : au reste, il tient l'astrologie pour une science très-certaine. Enfin cet ouvrage d'Iamblique consiste à rendre de belles raisons des choses qui ne sont point. An. 363.

C'est la doctrine que Julien avoit apprise si avidemment & si sérieusement embrassée : la légereté de son esprit & sa curiosité lui avoient fait admirer les discours pompeux de ces philosophes, leurs rêveries & leurs prestiges : car ils prétendoient avoir commerce avec les dieux, & faire des prodiges : comme on voit par Eunapius, auteur payen du même temps, disciple de Chrysanthe, qui nous a laissé leurs vies. L'ambition avoit fait désirer à Julien de connoître l'avenir. Son élevation au-dessus de ses esperances, lui parut une preuve solide de la verité des prédictions & de la protection des dieux : & voilà ce qui lui donna un tel mépris du Christianisme. Sa prévention alloit jusqu'à attribuer à la séduction des mauvais démons ; ce qui paroissoit manifestement au-dessus de l'humanité, comme la constance des martyrs & l'austerité des moines.

Aug. v. civit. c. 21.

Fragm. p. 529.

XLVII. Mort de Julien. *Amm.* XXIII. c. 3.

De Carres il y avoit deux chemins pour entrer sur les terres des Perses : l'un à gauche, par l'Adiabene en passant le Tigre, l'autre à droit par l'Assyrie, en repassant l'Euphrate. Julien avoit fait préparer des vivres sur les deux routes ; & après avoir fait une fausse marche vers le Tigre, il tourna à droite, vint sur l'Euphrate, où arriva sa flotte, composée de mille bâtimens chargez de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche. Cette marche fut troublée par plusieurs accidens, que les devins jugeoient sinistres, suivant les regles de leur art ; & soutenoient que l'empereur ne devoit point passer outre ; mais les philosophes,

Ibid. c. 5.

AN. 363. l'autorité étoit souveraine auprès de Julien, rendoient des raisons naturelles de ces accidens : ou s'ils convenoient que ce fussent des prodiges, ils leur donnoient, pour un tour d'esprit, des explications favorables. Julien étant entré dans l'Assyrie, prit quelques places, & eut quelque avantage dans un combat contre un parti des Perses. En action de graces, il voulut sacrifier à Mars des taureaux : mais neuf tomberent d'eux-mêmes avant que d'être présentez à l'autel ; le dixiéme rompit ses liens, & ayant été ramené à peine & immolé, ses entrailles donnerent de tristes presages. Julien en fut si indigné, que prenant Jupiter à témoin, il protesta de ne sacrifier jamais à Mars. S'étant avancé jusques à la grande ville de Ctesiphonte, il la trouva si forte, qu'il n'osa en former le siége, & se contenta de faire le dégat dans le pays. Ce fut là qu'il fit deux fautes considerables : la premiere de refuser la paix, que le roi de Perse lui offroit à des occasions avantageuses ; la seconde de brûler sa flotte. Il se fioit aux prédictions du philosophe Maxime, & s'imaginoit égaler ou même surpasser la gloire d'Alexandre le grand, dont il croyoit que l'ame avoit passé dans son corps. Car la metempsicose étoit un des principaux dogmes de sa philosophie. A la persuasion de quelques transfuges, il quitta les bords du fleuve pleins de défilez, où les partis des Perses le fatigoient, pour prendre le plus court par le milieu du pays. Ainsi sa flotte lui devenoit inutile, & pouvoit servir aux ennemis : outre qu'il falloit vingt mille hommes pour la conduire. Il la fit donc brûler, contre l'avis de tout le monde, & continua sa marche par des pays naturellement fertiles : mais où les Perses ayant mis

Id. xxiv. c. 2. & c. c. 6.

Ibid. c 7.

Socr. III. c. 21.

Liban. or. fun. p. 322. 30.

Aug v. in vit. c. 21

eux-mêmes le feu, consumerent les grains & les fourages, en sorte que les Romains furent bien-tôt réduits à une extrême disette. On ne voïoit point paroître Procope & Sebastien, à qui Julien avoit laissé une partie de ses troupes vers le Tigre avec ordre de le rejoindre : mais ils s'étoient broüillez ensemble. Arsace roi d'Armenie, qui devoit se rendre avec eux dans l'Assyrie, ne venoit point non plus, n'ôsant lui-même dégarnir son païs. Tout cela décourageoit l'armée de Julien, & les ennemis la fatiguoient continuellement.

AN. 363. *Amm.* XXIII. 3. XXIV. 7.

La nuit de devant le vingt-sixiéme de Juin, comme Julien écrivoit dans sa tente à l'imitation de Jules Cesar, il vit ce même genie de l'empire qui lui avoit apparu, quand il fut proclamé empereur à Paris. Mais cette seconde fois il lui parut plus pâle, la tête & la corne d'abondance couverte de son manteau, sortant tristement entre les tapisseries. Il en fut étonné, comme il avoüa à ses amis, & se levant de son lit qui étoit par terre, il offrit quelques libations pour appaiser les dieux ; & vit en l'air de ces feux qui semblent quelquefois tomber du ciel. Etant saisi d horreur, & craignant une menace de Mars, à l'heure même & avant le jour, il fit venir les haruspices Toscans, qui lui défendirent de rien entreprendre ce jour là : lui montrant dans les livres de Tarquitius, au titre des choses divines : que quand on avoit vû un brandon celeste on ne devoit point combattre. Julien ne voulut ni les croire ni différer même de quelques heures, mais il marcha si-tôt que le jour fut venu.

Amn XXV. *c.* 2.

Sup. liv. XIV. *n.* 34.

Pendant cette marche, les Perses attaquerent d'abord l'arriere-garde des Romains. Julien qui s'étoit avancé sans armes pour décou-

c. 3. *Liban. or. fun. p.* 303, 304.

AN. 363. vrir le pays, s'étant averti de cette attaque y courut, prenant seulement à la hâte un écu: sans mettre sa cuirasse, ou par oubli, ou à cause de la chaleur qui étoit extrême. Mais aussi-tôt un autre avis rappeila à l'avant-garde. Les Perses y furent repoussez, & comme ils tournoient le dos, Julien se mit à crier en levant les bras, pour exciter les siens à les poursuivre, quoi que ses gardes l'avertissent de se retirer. Alors un dard poussé par un cavalier du côté des Perses lui éfleura le bras, & perçant les côtes, lui entra bien avant dans le foye. Il s'efforça de retirer le dard jusques à se couper les doigts; & tomba sur son cheval. On l'emporta promptement; les medecins, & sur tout son fidele Oribase employerent tout leur art. Après le premier appareil se sentant un peu soulagé, il demanda ses armes & son cheval pour retourner au combat: mais comme il perdoit son sang & ses forces, il s'arrêta. Aïant demandé le nom du lieu où il étoit tombé, il apprit qu'il se nommoit Phrygie: & se souvenant d'une certaine prédiction: il se tint pour mort. Il parla magnifiquement à ceux qui étoient autour de lui, témoignant qu'il étoit content de mourir; & disant que c'étoit une chose indigne de pleurer un prince, qui alloit être réüni au ciel & aux astres. Il s'entretint quelque temps de la noblesse des ames avec les philosophes Maxime & Priscus, & mourut ainsi au milieu de la nuit le sixiéme des calendes de Juillet, c'est-à-dire le vingt-sixiéme de Juin de cette année 363. âgé de trente & un an, huit mois & vingt jours, puis qu'il étoit né le sixiéme de Novembre l'an 331. Il avoit regné un an, huit mois & vingt-trois jours, depuis la mort de Constantius.

Philost. VII. c. 15.

Pagi an. 337. n. 7. 363. n. 5.

J'ai

J'ay raporté la mort de Julien suivant le récit d'Ammian Marcellin qui étoit présent, & de Liabanius contemporain & payen comme lui, qui toutefois s'éforce de détourner sur les Chrétiens le soupçon de cette mort. S. Gregoire de Nazianze dit qu'elle étoit diféremment racontée, tant par les présens que par les absens. Les uns disoient qu'il avoit été tué par un de ses propres soldats, & les Perses le reprocherent depuis aux Romains : d'autres par un bouffon de l'armée des Perses, d'autres par un Sarasin. S. Gregoire ajoûte, que Julien étant blessé fut porté sur le bord du fleuve, & qu'il voulut se jetter dedans, afin de se dérober aux yeux des hommes, & passer pour un dieu comme Romulus & quelques autres : mais qu'un de ses eunuques le retint & découvrit son dessein. Theodoret ajoûte : On dit qu'étant blessé il emplit aussi-tôt sa main de son sang & le jetta en l'air, disant ; Tu as vaincu, Galiléen. Sozoméne raporte la même circonstance, mais comme un discours de peu de personnes. D'autres disoient qu'il avoit jetté son sang contre le soleil, lui réprochant de favoriser les Perses.

AN. 363.
Soz. VI. *c.* 1. 2. *Lib. or. fun. p.* 323. 324.
Orat 4. *p.* 116. 117.
Amm. XXV. *c.* 6. *p.* 431.
III. *hist. c.* 25.
VI. *c.* 2. *p.* 519. *B.*

On raconte aussi plusieurs visions celestes, qui découvrirent cette mort, en divers lieux. Un officier de Julien allant le trouver en Perse, faute d'autre logement coucha dans une église, qu'il trouva sur le grand chemin. La nuit il vit une grande assemblée d'apôtres & de prophetes, qui déploroient les maux que l'empereur faisoit à l'église, & déliberoient des moïens de l'en délivrer. Après qu'ils se furent entretenus long-temps, deux d'entre-eux se leverent, exhortant les autres à prendre courage, & quitterent promptement la

XLVIII. Revelations de la mort de Julien.
Soz. VI. *c.* 2.

compagnie, comme pour aller détruire l'em-
An. 363. pire de Julien. L'officier craignant l'événement de cette vision, interrompit son voïage, & coucha encore au même lieu. La nuit suivante il vit la même assemblée; & tout d'un coup les deux qui étoient partis, revinrent comme de loin dire aux autres que Julien avoit été tué. Le même jour Didyme l'aveugle, célébre docteur de l'église d'Alexandrie, étant chez lui très-affligé de l'égarement de l'empereur & de l'opression des églises, passa la journée en jeûne & en priéres, & ne voulut pas même prendre de nourriture. Lors que la nuit fut venuë, il s'endormit dans une chaire, où il étoit assis, & crut voir des chevaux blancs courir en l'air, montez par des gens qui crioient : Dites à Didyme : Aujourd'hui à sept heures Julien a été tué : Leve-toi donc, mange, & l'envoye dire à l'évêque Athanase. Didyme marqua l'heure, le jour, la semaine & le mois; & la révélation se trouva véritable. Car la septiéme heure de la nuit, est, selon nous une heure après minuit, qui est celle où Julien mourut. Pallade dit avoir apris cette histoire de la propre bouche de Didyme.

Laus. hist. c. 4. Theod. III. hist 24. Philoth c. 2. p. 779. C.

S. Julien Sabas fameux solitaire de l'Osroëne, dont le monastere étoit à plus de vingt journées du camp de l'empereur, eut aussi révélation de sa mort. Il sçavoit les menaces qu'il avoit faites contre l'église, & il y avoit dix jours qu'il étoit en prieres, lors que ses disciples lui virent tout d'un coup retenir ses larmes, prendre un visage serein, & témoigner même de la joye contre son ordinaire; car il avoit toûjours un air triste & pénitent.

Ils lui en demandérent la cause, & il leur dit : Le sanglier furieux & immonde qui rava-

geoit la vigne du Seigneur est étendu mort. Ils chanterent des cantiques d'actions de graces ; & quand la nouvelle fut venuë, ils connurent que l'empereur étoit mort le même jour, & à la même heure que le S. vieillard l'avoit conu. On met au nombre des prédictions de cette mort, un mot ingenieux d'un grammairien Chrétien d'Antioche, qui étant distingué par son sçavoir étoit familier avec le sophiste Libanius. Celui-ci pour se mocquer de sa religion, lui demandoit un jour : Que fait maintenant le fils du charpentier ? Il fait un cercueil, répondit le grammairien.

AN. 363.

Theod. III. *hist.* 23. *Soz.* VI. c. 2.

XLIX. Jovien empereur.

Amm. XXV. c. 6. *Theod.* IV. c. 1. *Greg Naz.* or. 4 p 117.

Le même jour que Julien mourut : c'est-à-dire le matin du vingt-septiéme de Juin 363. les principaux officiers de l'armée s'assemblerent pour le choix d'un empereur, pressez par la nécessité de se retirer d'entre les ennemis, qui les environnoient de toutes parts. On choisit Jovien le premier des domestiques, c'est-à-dire des gardes de l'empereur, fils du comte Varonien, homme illustre & d'un grand merite. Quoique Jovien ne fût ni général d'armée ni du premier rang après les généraux, il ne laissoit pas d'être fort conu par sa bonne mine & son grand courage. Il étoit si grand que l'on chercha long-temps un habillement impérial qui lui pût convenir, sans en pouvoir trouver. Il étoit gros à proportion, ce qui le faisoit marcher un peu pesament, quoi qu'il n'eût que trente-deux ans. La joïe éclatoit sur son visage ; il railloit volontiers avec ceux qui l'aprochoient : il étoit bon & bien-faisant. Il avoit donné des preuves de son courage en plusieurs occasions de guerre : & particulierement en résistant à Julien, pour conserver sa religion : car il étoit Chrétien & confesseur, comme il a déja été dit. On

Amm. XXV. c. ult.

Sup. n. 9.

AN. 363.

Socr. III. c. 22.

dressa aussi-tôt un tribunal, sur lequel on le fit monter ; on lui donna les titres de Cesar & d'Auguste, la pourpre & les ornemens impériaux. Alors il dit avec sa liberté ordinaire : Comme je suis Chrétien, je ne puis commander à ceux qui ont servi sous Julien, & qui sont infectés de ses erreurs : une telle armée dénuée du secours de Dieu ne peut manquer d'être en proïe aux ennemis. Les soldats s'écrierent tout d'une voix : Ne craignez rien, Seigneur, vous commanderez à des Chrétiens : les plus vieux d'entre nous ont été instruits par Constantin, les autres par Constantius : celui qui vient de mourir a trop peu régné pour affermir l'erreur, même en ceux qu'il a séduits.

Theod. IV. 2.
Amm. XXV. c. 8.

Jovien réjoüi de cette réponse, ne songea plus qu'à sauver l'armée & la tirer du païs ennemi. Après quelques jours de marche, pendant laquelle les Romains se défendoient vaillamment, le roi de Perse envoya leur offrir la paix ; & Jovien l'accepta pour trente ans, quoiqu'à des conditions désavantageuses. Mais l'armée manquoit de vivres, & alloit périr infailliblement : en sorte que les payens même regarderent cet offre de paix, comme l'effet d'une protection particuliere de Dieu. Les Romains abandonerent cinq provinces sur le Tigre, avec les villes de Nisibe & de Singare ; dont on fit sortir les habitans. Ceux de Nisibe offroient de se défendre eux-mêmes : mais Jovien voulut observer la foi du traité ; ce que les historiens payens lui réprochent comme une foiblesse, & un prétexte pour couvrir la peur qu'il avoit de Procope : & l'évenement fit voir que cette crainte n'eût pas été sans fondement.

Eutrop. Brev. in fine. Amm. ibid.

I. Funerailles

Procope étoit parent de Julien, & comman-

doit une partie de ses troupes; & ce fut lui que Jovien chargea de conduire son corps à Tarse en Cilicie, où il avoit choisi sa sepulture. Il fut enterré près de la ville vis-à-vis de Maximin Daïa; le dernier des persécuteurs, ensorte qu'il n'y avoit que le grand chemin entre les deux sepulcres; ce qui néanmoins se fit sans dessein. Les funérailles de Julien furent célébrées à la maniere des payens: mais avec peu de cérémonie. Ils le mirent au nombre des dieux, & lui consacrerent un temple auprès de son sepulcre. Plusieurs villes mirent son image au rang de leurs idoles: lui rendant les mêmes honneurs & lui adressant des priéres. Un de ceux qui aporterent la nouvelle de sa mort, pensa être lapidé comme proférant un blasfême contre un Dieu immortel. C'est Libanius qui le raporte: car il fit deux discours sur la mort de Julien: le premier n'est qu'une courte déclamation, pour déplorer cet accident si funeste à la philosophie & à l'idolatrie: l'autre est une longue oraison funébre composée à loisir, & prononcée environ dix-huit mois après.

AN. 363.

les de Julien:

Amm. XXIII *c.* 1. & XXV *c.* 6. 9. *Philost.* VIII. *c.* 1. *Greg. Naz. orat.* 4 *p.* 120 A. *Lib. orat.* 10. *p.* 330. 331. *Id. or* 9. *p.* 259. *A.*

Orat. 9. & 10.

p 527. *B.*

Autant que les payens furent affligez de la mort de Julien; autant les Chrétiens en furent réjoüis. Sur quoi un payen dit agréablement: comment les Chrétiens peuvent-ils dire que leur dieu est patient? rien n'est plus prompt & plus furieux que sa colere: il n'a pû en differer un moment l'effet. A Antioche ce ne fut que festins & réjoüissances. La joïe n'éclatoit pas seulement dans les églises & les oratoires des martyrs; le peuple s'écrioit dans les theâtres. Où sont tes Oracles, Maxime insensé? Dieu a vaincu & son Christ. Mais la mémoire de Juilen devint plus exécrable, quand on trouva dans son palais à Antioche

Hier. in Habac. III 14.

Theod. III. *ult.*

Ibid. c. 27.

même, des coffres pleins de têtes, & des puits remplis de corps humains.

AN. 336.

LI. Discours de S. Gregoire de Nazianze contre Julien.

Orat. 3. p. 52. 53.

p. 76.

p. 77. D.

p. 77. D.

p. 73. B.

Dans cette joïe publique, S. Gregoire de Nazianze composa deux discours pour consoler les affligez, & soûtenir les foibles, scandalisez de la prosperité des méchans. Il y dépeint Julien de toutes ses couleurs; & pour montrer combien étoit insensé le dessein d'abolir le Christianisme, il en réleve les avantages. La force de la prédication, qui n'étant que folie en aparence a vaincu les sages, & s'est étenduë par toute la terre: le courage des martyrs qui ont souffert comme s'ils n'avoient point eu de corps. Eux, ajoûte-t'il, dont on célébre les fêtes, qui chassent les démons, qui guérissent les maladies, qui aparoissent & qui prédisent l'avenir: dont les corps ont autant de pouvoir que leurs saintes ames, soit qu'on les touche ou qu'on les honore: dont les moindres goutes de sang, les moindres marques de leurs souffrances ont autant de pouvoir que leurs corps. Il réleve ensuite les vertus des solitaires, qu'il opose à celles des philosophes, des guerriers & des autres grands hommes de l'antiquité profane: & il montre combien ces saints sont au dessus par le courage, la fermeté, le mépris des richesses: des plaisirs, de la vie même. Enfin à ce petit nombre qui s'étoit distingué chez les payens par la doctrine & la vertu, il opose les milliers innombrables de Chrétiens de tout sexe & de toute condition par toute la terre habitable, qui pratiquoient des choses semblables, & encore plus merveilleuses. Non-seulement, dit-il, des gens de basse naissance, accoûtumez au travail & à la frugalité: mais des plus riches & des plus nobles, qui pour imiter J. C. embrassent des souffrances qui

eurſont nouvelles ; & qui pratiquent ces vertus ſans diſcourir, mettant leur morale non dans les paroles, mais dans les effets. AN. 363.

Pour montrer encore l'extravagance de cette entrepriſe de Julien, il ajoûte : Il ne voyoit pas, ce grand politique, que les perſécutions précédentes ne pouvoient exciter de grands troubles : parce que peu de gens connoiſſoient la verité, & que nôtre doctrine n'avoit pas encore tout ſon éclat. Maintenant qu'elle s'eſt étenduë & qu'elle a pris le deſſus : vouloit changer la religion Chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puiſſance Romaine & mettre en péril tout l'empire. Ce que S. Gregoire dit ici du petit nombre des Chrétiens ſous les perſécutions précédentes, ſe doit entendre par comparaiſon du prodigieux accroiſſement, qui arriva durant la paix ſous Conſtantin & Conſtantius : car au reſte, Tertulien faiſoit bien voir dès ſon temps, que le nombre des Chrétiens étoit très grand en ſoi, & très capable de réſiſter aux perſécuteurs, s'ils n'euſſent été retenus par les ſaintes maximes de l'évangile. *p. 80.* *Apolog c. 37.*

S. Gregoire releve l'injuſtice de la perſécution de Julien, en montrant la moderation des Chrétiens dans leur proſperité. Avons-nous, dit-il, jamais traité les vôtres, comme vous nous avez ſi ſouvent traitez ? Quelle liberté vous ayons-nous ôté ? contre qui avons nous excité les peuples ou les magiſtrats ? de qui avons-nous mis la vie en péril ? qui avons-nous exclus des charges & des honneurs dûs au mérite ? Il montre enſuite l'abſurdité du deſſein qu'avoit Julien de copier les pratiques du Chriſtianiſme. Nos Maximes, dit-il, nous conviennent tellement, qu'il eſt impoſſible à d'autres de les imiter : *p. 95.* *p. 102.*

AN. 363. parce qu'elles ne se sont pas tant établies par l'industrie des hommes, que par la puissance divine & par le temps qui les a fortifiées. Ensuite, suposant l'exécution réelle du dessein de Julien : qu'il y ait, dit-il, un theâtre magnifique : que les hérauts apellent le peuple, qu'il s'assemble, que ceux qui président soient les plus considerables par l'âge, la vertu, la naissance, la sagesse mondaine. Ils seront ornez de pourpre, de couronnes: car les payens font grand cas des marques de dignité, & de ce qui distingue du vulgaire. Voudront-ils encore en ce point s'abaisser jusques à nous imiter, & mettre la grandeur dans les mœurs, plûtôt que dans l'exterieur ? Car nous faisons peu d'état de ce qui frape les yeux : nôtre grande aplication est à former l'homme intérieur, & à porter le peuple que nous instruisons aux choses spirituelles. Ceci semble montrer que les évêques & les prêtres ne portoient pas encore d'ornemens considerables, & que l'apareil des assemblées ecclesiastiques étoit fort simple.

S. Gregoire continuë : Que ferez-vous ensuite ? vous ferez paroître des interpretes des oracles divins, vous ouvrirez des livres de théologie & de morale. Quels livres : de quels auteurs ? Il sera beau de faire chanter la théogonie d'Hesiode, les guerres des Titans & des Geants avec leurs noms terribles. Ensuite, il
p. 105. C. fait paroître Orphé & Homere, parcourant les fables les plus infames & les plus absurdes. Il montre l'impertinence des allegories : par lesquelles on s'efforçoit de les expliquer. Car, dit-il, s'il y a chez eux une autre théologie, qu'on nous la montre à nud, afin que nous les combattions. Mais pourquoi présenter au peuple à si grands frais, des objets impies &

ſcandaleux, dans les temples & ſur les autels? AN. 363.
S'ils diſent que ce ſont des inventions des poëtes, pour attirer le peuple par la fable & par la muſique: pourquoi rendent-ils de ſi grands honneurs à ces poëtes, qui deshonorent leurs dieux, au lieu de les punir comme des impies? Nous avons auſſi une doctrine cachée: mais ce qui paroît n'a rien d'indecent, & ce que l'on cache eſt merveilleux? c'eſt un beau corps, dont l'habit n'eſt pas mépriſable. Pour vos fables, leur ſens caché eſt incroïable, & l'écorce pernicieuſe. Après la doctrine des payens, il attaque leur morale? & montre que leurs fables renverſent les plus grands principes : comme l'union entre les hommes, fondement de la ſocieté civile, le reſpect pour les parens; le mépris des richeſſes, la chaſteté & la ſobrieté: puis il opoſe la perfection de la morale Chrétienne.

Dans le ſecond diſcours contre Julien, S. Gregoire marque les reproches ordinaires des payens contre les Chrétiens en ces termes: p. 122. D.
Voilà ce que nous diſons nous autres pauvres Galiléens, adorateurs du crucifié, diſciples p. 123. D.
des pêcheurs & des ignorans. Nous qui chantons aſſis avec des vieilles femmes, conſumez par des longs jeûnes & demi morts de faim: paſſant la nuit en des veilles inutiles. Et enſuite: Nous n'avions autres armes, autre muraille, autre défenſe que l'eſperance en Dieu: étant entiérement deſtituez de tout ſecours humain, montrant que les ſeuls armes des Chrétiens perſecutez ſont les priéres. Il con- p. 128. C.
clut par deux avis importans qu'il donne aux fideles. Le prémier de profiter du châtiment, & ne pas oublier la tempête dans le tems du calme. Témoignons nôtre joïe, dit-il, non par la p. 129. C.
propreté du corps, la magnificence des habits,

les festins & les excez de bouche, dont vous savez les suites encore plus honteuses. N'ornons pas de fleurs nos places publiques, ou les vestibules de nos maisons; n'y allumons pas des lampes, ne les deshonorons pas par le son des flûtes; & nos tables en y répandant des parfums. C'est ainsi que les payens célébrent leurs nouvelles lunes: mais ce n'est pas ainsi que nous devons honorer Dieu. C'est par la pureté de l'ame, par la joïe intérieure, la lumiére des saintes pensées, l'onction mystique, la table spirituelle. L'autre avis qu'il done aux fideles, est de ne pas se prévaloir du temps pour se vanger des payens, mais de les vaincre par leur douceur. Que celui, dit-il, qui est le plus animé contre eux les reserve au jugement de Dieu. Ne songeons ni à faire confisquer leurs biens, ni à les traîner devant les tribunaux pour être banis & foüetez; ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait souffrir. Rendons-les, s'il est possible, plus humains par nôtre exemple. Si quelqu'un des vôtres a souffert; vôtre fils, vôtre pere, vôtre parent, vôtre ami; laissez-lui la recompense entiere de ses souffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécuteurs, dans les places & les theâtres, & eux-mêmes reconnoître enfin que leurs dieux les ont trompez. Telle est la vengeance que S. Gregoire de Nazianze propose aux Chrétiens. Quoique dans ces deux discours, il n'épargne pas Julien, on ne peut le soupçonner de lui rien imposer, quand on les compare avec ce qu'ont dit de lui les payens & ses admirateurs, comme Libanius & Ammian Marcellin: mais il y avoit en ce prince un tel mélange de bonnes & des mauvaises qualitez, qu'il étoit facile de le

AN. 363.

p. 130. 131.

p. 132. D.

Amm xxv. c. 4

Aurel. Vict de Cæs.

loüer & de le blâmer sans alterer la vérité.

L'empereur Jovien persuadé que l'impieté de son prédecesseur avoit attiré les malheurs de l'empire, écrivit sans diférer aux gouverneurs des provinces, que l'on s'assemblât dans les églises. Alors on cessa de voir couler le sang des victimes que Julien prodiguoit : on ferma tous les temples des idoles, les payens se cachoient : les philosophes quittoient le manteau nomé en grec *Tribonion*, & en latin *Pallium*, qui étoit la marque de leur profession; & reprenoit l'habit commun. On void par les médailles de Jovien qu'il remit la croix au labarum. Il rendit les immunitez aux églises, au clergé, aux veuves & aux vierges; & tout ce que Constantin & ses enfans avoient ordonné en faveur de la religion, & qui avoit été révoqué par Julien. Jovien rétablit en particulier la distribution de bled, que Constantin avoit donnée aux églises : mais à cause de la disette qui couroit alors, il n'en rétablit que le tiers; avec promesse de rendre le tout, quand la famine seroit cessée. Il fit aussi une loi qu'il adressa à Second préfet du prétoire d'Orient, portant peine de mort contre ceux qui oseroient enlever les vierges sacrées, ou même les solliciter au mariage : car sous Julien, plusieurs en avoient épousé par force ou par séduction.

AN. 363.

LII. Jovien rend la paix à l'église

Sozom. VI. *c.* 3. *Socr.* III. *c.* 24.

Sozom VI. *c.* 3.

Theod. IV. *c* 4.

Sozom VI. *c* 3. *l* 2 *Cod. Th de rap. vel. mart. tit.* 25. *lib.* IX. *l* 5 *Cod. de episc.*

Si-tôt que Jovien fut rentré sur les terres de l'empire, il fit une loi par laquelle il rapelloit les évêques banis, soit par Julien, soit par Constantius, & ordonnoit que les églises seroient renduës à ceux qui avoient conservé la foi de Nicée dans sa pureté. Et comme il connoissoit S. Athanase pour le principal défenseur de la foi, il le pria par une lettre de lui écrire exactement ce que l'on devoit croire.

Theod. IV. *hist. c.* 2.

Greg Naz. or. 21. *p.* 394.

AN. 363. S. Athanase n'avoit pas entendu son ordre pour sortir de sa retraite: mais si-tot qu'il eût apris la mort de Julien par la révélation de Didyme, il parut au milieu de son peuple qui en fut agréablement surpris ; & rentra dans ses fonctions ordinaires.

LIII. Lettre de S Athanase à Jovien Theod. IV. c. 2. 3. ap. Ath. to 1. p. 245. p 245. p. 246. D.

Ayant reçû la lettre de l'empereur, il assembla les évêques les plus savans, & lui fit réponse au nom de tous les évêques d'Egypte, de Thébaïde & de Libye. Ils lui déclarent que l'on doit uniquement s'attacher à la foi de Nicée, & ajoûtent : Sachez, empereur cheri de Dieu, que c'est la doctrine qui a été prêchée de tout temps, & dont les églises particulieres conviennent. Celle d'Espagne, de Bretagne, des Gaules : celles de toute l'Italie & de la Campanie : de Dalmatie ; de Mysie, de Macedoine, & de toute la grece : toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crete, de Pamphylie, de Lycie, d'Isaurie : celles de toute l'Egypte & de la Libye, du Pont, de la Cappadoce & des pays voisins : celles d'Orient, excepté quelque peu qui suivent l'opinion d'Arius. Nous connoissons par les effets la foi de toutes ces églises, & nous en avons des lettres. Or le petit nombre de ceux qui s'oposent à cette foi, ne peut former un préjugé contre le monde entier. Ensuite le Symbole de Nicée est inseré dans la lettre tout au long : & elle continuë : Il faut, seigneur, s'en tenir à cette foi : comme divine & apostolique, sans y rien changer par des raisonnemens probables : comme ont fait les Ariens : en disant, que le fils de Dieu est tiré du néant ; qu'il y avoit un tems où il n'étoit pas, qu'il est crée & sujet au changement. Le concile de Nicée ne dit pas simplement que le Fils est semblable au pere, ou semblable à

Sup. liv. XI. n. 13.

Dieu, mais, qu'il est de Dieu & vrai Dieu. Il dit qu'il est consubstantiel, c'est-à-dire, un fils véritable né d'un pere véritable. Les Peres n'ont pas separé le S. Esprit comme étranger du pere & du fils: mais ils l'ont glorifié avec le pere & le fils, parce que la sainte Trinité n'a qu'une même divinité. Voilà le témoignage autentique que S. Athanase rendit alors à la vérité. L'empereur ne se contenta pas de cette lettre: mais voulant voir S. Athanase, & s'entretenir avec lui, il lui manda de le venir trouver à Antioche, où il s'étoit arrêté au retour de Perse; & S. Athanase s'y rendit volontiers, par le conseil de ses amis.

AN. 363.

Greg. Naz. or. 21. p. 394 D. Epiph her. 68. n. 10. Soz. VI. c. 5.

LIV. Requête des Demi-Ariens. *Soz. III. c. 25.*

Les hérétiques de leur côté ne demeurerent pas en repos. Les évêques de tous les diférens partis se presserent d'aller au devant de l'empereur, si-tôt qu'ils sçurent qu'il revenoit de Perse. Chacun esperoit de l'attirer à sa créance: mais il s'étoit déclaré de tout temps pour la foi du consubstantiel. Les Macedoniens ou demi Ariens furent les prémiers qui lui envoyerent une requête, pour obtenir les églises à la place des Anoméens. Cette requête fut présentée au nom de Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeïopolis, Pasinique de Zenes ou Zenopolis en Lycie, Leonce de Comanes, Gallistrate de Claudiopolis & Theophile de Castabales en Cilicie. Ils demandoient aussi que ce qui avoit été fait à Rimini & à Selucie subsistât, & que ce qui avoit été fait au contraire par brigue & par violence fût cassé: ou que les choses demeurant en l'état où elles étoient avant ces conciles, il fût permis aux évêques de tous les partis de s'assembler entre eux comme ils voudroient, sans communiquer avec les autres. L'empereur Jovien ayant reçû cette re-

Soz. VI. c. 4.

Socr. III. c. 25.

AN. 363. quête, il n'y fit point de réponse, & se contenta de dire : Je hai les disputes : j'aime & j'honore ceux qui concourent à l'union. Cette parole étant venuë aux oreilles des autres, arrêta leur empressement. Acace de Cesarée en Palestine, & ceux qui suivoient son autorité, montrerent alors clairement qu'ils inclinoient toûjours à complaire aux maîtres. Car voyant que l'empereur qui étoit à Antioche honoroit S. Melece, ils entrerent en conférence avec lui & prouverent le consubstantiel dans un concile qui se tint en ce temps là.

LV. Concile d'Antioche.

A ce concile d'Antioche assisterent vingt-sept évêques de diférentes provinces, dont les principaux étoient S. Melece, S. Eusebe de Samosate, Tite de Bostre, Pelage de Laodicée, Irenion de Gaze, Acace, de Cesarée : Athanase d'Ancyre y envoya deux prêtres : quelques autres évêques en userent de même. Pelage & Athanase avoient été faits évêques au concile de C. P. en 360. par les soins d'Acace de Cesarée : mais ils furent depuis de dignes défenseurs de la vérité. Le résultant de ce concile fut une lettre synodale adressée à l'empereur Jovien, pour confirmer la foi de Nicée, comme avoit fait le concile d'Alexandrie; mais le mot de consubstantiel n'y est pas expliqué si nettement. Voicy comme en parle le concile d'Antioche; Le fils a été engendré de la substance du pere : & il est semblable au pere en substance. Non que l'on imagine aucune passion dans la génération inéfable, ou que l'on employe le nom de substance, selon l'usage de la langue greque : mais pour renverser ce que l'impie Arius avoit osé dire que J. C. étoit tiré du néant : & que les Anoméens disent encore avec plus d'insolence.

Sup. liv. XIV. n. 23.

Ap. Socr. III. c. 25.

Le symbole de Nicée est aussi raporté tout au long dans cette lettre. AN. 363.

Quoique son exposition de foi soit catholique, toutefois elle fut blâmée par ceux du parti oposé à Melece de la communion de Paulin, comme favorisant les demi-Ariens & les Macedoniens ; & nous avons encore un petit écrit, qui tend à la détruire sous ce titre : Réfutation de l'hypocrisie de Melece & d'Eusebe de Samosate qui ont de mauvais sentimens sur le consubstantiel. Le pretexte d'accuser cette exposition est qu'elle employe le mot de semblable en substance, comme une explication de consubstantiel ; & qu'elle ne dit rien de la divinité du S. Esprit. Ce qui est certain, est qu'une partie de ceux qui communiquoient avec S. Melece & avec son concile tenoient le S. Esprit créature, quoiqu'ils n'eussent point d'erreur touchant le fils. Pour Acace de Cesarée, sa conduite précedente done grand sujet de douter, qu'il crût sincerement le consubstantiel, & il y en pouvoit avoir quelques autres dans la même dissimulation. On accusoit aussi Paulin d'Antioche des erreurs de Sabellius & d'Apollinaire : & pour s'en justifier auprès de S. Athanase, il lui donna, tandis qu'il étoit à Antioche, une confession de foi suivant la formule que S. Athanase lui avoit écrite de sa main, conforme à la définition du concile d'Alexandrie de l'année précedente 362. En voici les termes: Moi Paulin évêque, je croi, comme j'ai apris, un Pere subsistant parfait, & un Fils subsistant parfait, & le S. Esprit subsistant parfait. C'est pourquoi je croi l'explication écrite cy-dessus, de trois hypostases & d'une hypostase ou substance. Car on doit croire & confesser la Trinité & une seule divinité. Quant à l'incar-

Hier. Chr. an. 363.

ap. Athan. to. 1. p. 572.

Epiph. hæres. 73. n. 34.

Epiph. hæres. 77. n. 20. 21.

AN. 363. nation du verbe : je croi, comme il est écrit cy-dessus, que le verbe a été fait chair, selon S. Jean : non qu'il ait soufert du changement, comme disent les impies : mais il s'est fait homme pour nous, engendré de la sainte Vierge & du S. Esprit. Car le Sauveur n'avoit pas un corps sans ame, sans sentiment, ou sans entendement, puis qu'il s'est fait homme pour nous. C'est pourquoi j'anathématise ceux qui rejettent la foi de Nicée, & qui ne confessent pas que le fils est de la substance du pere & consubstantiel : j'anathématise aussi ceux qui disent, que le S. Esprit est une créature faite par le fils. J'anathematise encore Sabellius & Photin & toutes les hérésies. Telle fut la confession de foi que Paulin donna à S Athanase écrite de sa main. S. Athanase vouloit aussi entrer dans la communion de S. Melece : mais par le mauvais conseil de quelques uns, il remit cette réünion à un autre temps.

Basil. ep. 325 p. 100. C.

LVI. Division entre les Ariens. Philost. VIII c. 2. Sup. n 35.

Les purs Ariens cependant étoient divisez entre eux. Euzoïus n'avoit fait aucune diligence, pour exécuter le décret de son concile d'Antioche, pour la justification d'Aëtius, c'est pourquoi Aëtius & Eunomius se mirent à la tête du parti, & ordonnerent des évêques pour plusieurs églises, même pour C. P. où ils étoient, & où plusieurs se séparoient d'Eudoxe & des chefs des autres sectes, pour se joindre à eux. Eudoxe ayant ainsi perdu toute esperance de réünion, devint leur ennemi irreconciliable; & appuïa un nommé Theodose, qui se sépara des Eunoméens avec quelques autres, & se déclara contre l'ordination d'Aëtius. Mais Euzoïus d'Antioche, n'aprouva pas le procedé d'Eudoxe de C. P. Telle étoit la division des Ariens.

AN. 363.

LVII. Instances des Ariens contre saint Athanase. *Acta. ap. Ath to. 1. d. 27. Soz. VI. c. V.*

Ceux d'Alexandrie firent encore alors un effort contre S. Athanase. Lucius leur chef & quelques autres étans venus à Antioche, se présenterent devant l'empereur Jovien, comme il sortoit par la porte Romaine, pour aller au champ des exercices, & lui dirent: Nous prions vôtre puissance & vôtre pieté de nous écouter. L'empereur dit: Qui êtes-vous? Ils répondirent: Nous sommes Chrétiens, Seigneur. D'où & de quelle ville? dit l'empereur. Ils répondirent: d'Alexandrie. Que voulez-vous? dit-il. Nous vous suplions de nous donner un évêque. L'empereur dit: J'ai déja commandé qu'Athanase, que vous aviez auparavant, reprit le siege. Les Ariens dirent: Seigneur, il y a plusieurs années qu'il a été accusé & bani. Un soldat animé de zele, dit: Je vous suplie, Seigneur examinez vous-même qui ils sont, & d'où ils viennent. Ce sont des productions de Cappadoce, des restes du malheureux George, qui ont desolé Alexandrie & tout le monde. L'empereur ayant oüi ces paroles, piqua son cheval & passa outre. Les Ariens revinrent une autrefois, & dirent: Nous avons des accusations & des preuves contre Athanase. Il y a dix ans & même vingt, qu'il a été banni par Constantin & Constantius d'éternelle memoire, & par le très-aimé de Dieu, le très-philosophe & très-heureux Julien. L'empereur Jovien, dit: Les accusations de dix & de vingt ans sont effacées. Ne me parlez point d'Athanase: je sçai pourquoi il a été accusé, & comment il a été bani.

Les Ariens revinrent une troisiéme fois à la charge, & dirent: Nous avons encore quelques autres accusations contre Athanase. L'empereur dit: On ne peut connoître qui a raison dans la foule & la confusion des voix:

An. 363.

choisissez deux personnes d'entre vous, & deux autres d'entre le peuple. Car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. Ceux d'entre le peuple dirent: Ce sont les restes de l'impie George qui a désolé nôtre province. Les Ariens dirent: De grace qui vous voudrez: hormis Athanase. L'empereur dit: Je vous ay dit, que ce qui regarde Athanase est déja reglé. Et entrant en colere, il dit à ses gardes en latin: *Feri*, *feri*, c'est-à-dire, Frappe, frappe. Les Ariens dirent: De grace, si vous envoyez Athanase, nôtre ville est perduë: persone ne s'assemble avec lui. L'empereur répondit: Cependant je m'en suis informé curieusement, & je sçai qu'il a de bons sentimens, qu'il est orthodoxe, & qu'il enseigne une bonne doctrine. Il est vrai, dirent les Ariens, qu'il dit bien de bouche: mais il a de mauvais sentimens dans l'ame. L'empereur dit: Il suffit que vous lui rendez témoignage: qu'il dit bien & qu'il enseigne bien. S'il pense mal; il en rendra compte à Dieu. Nous autres hommes, nous entendons les paroles: c'est Dieu qui connoît le cœur. Les Ariens dirent: Commandez que nous puissions nous assembler. Et qui vous en empêche? répondit-il. Ils dirent: Seigneur, il nous apelle hérétiques & dogmatistes. L'empereur répondit: C'est son devoir & de ceux qui enseignent bien. Les Ariens dirent: Seigneur, nous ne le pouvons suporter: il nous a ôté les terres des églises. L'empereur dit: C'est donc pour vos interêts que vous êtes venus ici, & non pas pour la foi. Puis il ajoûta: Retirez-vous & vivez en paix. Et ensuite: Allez à l'église: vous avez demain une assemblée, après laquelle chacun souscrira ce qu'il croit. Il y a ici des évêques: Athanase même y est: ceux qui

ne sont pas instruits dans la foi l'aprendront de lui. Vous avez demain & après demain, car je vais au champ. AN. 363.

Un avocat cynique dit à l'empereur : Seigneur, à l'occasion de l'évêque Athanase, le trésorier m'a ôté mes maisons. L'empereur dit : Si le trésorier a pris tes maisons, qu'a de commun cela avec Athanase ? Un autre avocat nomé Petalas dit : J'ay une accusation contre Athanase. L'empereur dit : Et toi qui es payen, qu'a-tu de commun avec les Chrétiens ? Quelques-uns du peuple d'Antioche prirent Lucius, & le présenterent à l'empereur, en disant : De grace, Seigneur, regardez quel homme ils ont voulu faire évêque. Aparemment son extérieur n'étoit pas avantageux. Lucius toutefois se présenta encore à l'empereur à la porte de son palais, & le pria de l'écouter. L'empereur s'arrêta, & dit : Dis-moi Lucius, comment es-tu venu ici, par mer ou par terre ? Par mer, dit Lucius. L'empereur dit. Je te le dis Lucius : Que le Dieu du monde & le soleil & la lune punissent ceux qui sont venus avec toi, de ne t'avoir pas jetté dans la mer ; que le vaisseau n'ait jamais un vent favorable, & que dans la tempête il ne trouve point de port. Les Ariens par le moïen d'Euzoïus, avoient prié Probatius & les autres eunuques du palais de les recommander. Mais l'empereur le sachant, fit châtier sévérement les eunuques, & dit : Si quelqu'un veut solliciter contre les Chrétiens, qu'il soit ainsi traité. L'empereur fort satisfait de la conversation de S. Athanase le renvoya en Egypte gouverner les églises, & demeura rempli d'une haute estime de sa capacité & de sa vertu. Soz. VI. c. 5.

LVIII. S. Athanase en The-

On peut raporter à ce temps de paix, la visite que fit S. Athanase dans les églises de la

An. 393. haute Thebaïde. En remontant le Nil, il arriva par batteau jusques à Tabenne, où étoit le monastere de S. Pacome. Ce saint avoit un grand respect & une grande affection pour S. Athanase, connoissant la sainteté de sa vie, les grandes persécutions qu'il avoit souffertes pour la foi, sa charité envers tout le monde, & particulierement envers les moines. Il se pressa donc d'aller avec tous les siens au devant du S. archevêque, & ils le reçûrent avec grande joye, chantant des hymnes & des pseaumes. Mais S. Pacome se tint caché dans la foule des moines sans se présenter à lui, parce qu'il savoit qu'Aprion évêque de Tentyre qui étoit dans son voisinage, avoit souvent parlé de lui à S. Athanase, comme d'un homme admirable & d'un vrai serviteur de Dieu, le priant de l'élever au sacerdoce. S Pacome avoit alors un grand nombre de disciples, qu'il avoit reçûs suivant l'ordre exprès de Dieu réiteré jusques à trois fois par le ministere des anges; il les conduisoit selon la regle, qu'il avoit reçûë du ciel écrite sur une table. En voici les principaux articles. Il étoit permis à chacun de manger & de jeûner selon ses forces, & on mesuroit le travail à proportion. Ils logeoient trois à trois en differentes cellules: mais la cuisine & le refectoire étoient communs. Leur habit étoit une tunique nommée lebitone. Elle étoit de lin sans manches, mais avec un capuche; ils portoient une ceinture, & dessus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en Grec *Melotes*, qui couvroit les épaules: ils gardoient l'une & l'autre en mangeant & en dormant: mais venant à la communion, ils ôtoient la melote & la ceinture, ne gardant que la tunique. Pendant le repas ils se couvroient la tête de leurs ca-

baïde. S. Pacome.

Sup. liv. x. n. 8. vita S. Pach. c. 22.

puces, pour ne se point voir les uns les autres, & observoient le silence. Les hôtes ne mangeoient point avec la communauté. Les novices étoient trois ans sans étudier les choses de plus grande perfection, se contentant de travailler en simplicité. Tout le monastére étoit divisé en vingt-quatre troupes, dont chacune portoit le nom d'une des lettres de l'alphabet grec; avec un raport secret aux mœurs de celui qui la composoient. Les plus simples par exemple, étoient rangez sous l'iota, dont la figure est I; les plus difficiles à conduire sous le Xi, dont la figure est Ξ, afin que l'abbé pût aisément s'informer de l'état de chacun dans une si grande multitude, en interrogeant les supérieurs, par ce langage mysterieux, qui n'étoit connu que des plus spirituels. Enfin l'ange qui parloit à S. Pacome, lui ordonna de faire douze oraisons le jour, douze le soir & douze la nuit. Il trouvoit que c'étoit peu, mais l'ange lui répondit: On ordonne ce que les plus foibles peuvent accomplir sans peine: les parfaits n'ont pas besoin de cette loi: car ils ne cessent point de prier dans leurs cellules. AN. 363.

S. Pacome commença donc à recevoir tous ceux qui s'adressoient à lui pour faire pénitence: mais il ne les admettoit à la compagnie des moines, qu'aprés une longue épreuve. Il leur montroit l'exemple, gardant plus d'austerité, quoique chargé du soin de tout le monastere. Il servoit à table, il travailloit au jardin, il répondoit à ceux qui frapoient à la porte, il assistoit les malades jour & nuit. Ses trois premiers disciples furent Psenthesfus, Suris & Obsis. Les plus distinguez ensuite furent Pecuse, Corneille, Paul, un autre Pacome & Jean. Il chargea des soins du mo- c. 23. c. 24.

nastere ceux qui en étoient capables. Aux
AN. 363. jours de fetes ils appelloient les prêtres des villages voisins, pour célébrer chez eux les SS. mysteres. Car S. Pacome ne souffroit point que les moines fussent élevez à la clericature: disant qu'il leur étoit plus avantageux de retrancher toute occasion de vanité & de jalousie entre-eux. Il ne laissoit pas de recevoir à la vie monastique, ceux qui avoient auparavant éte ordonnez par les évêques & de se servir de leur ministere. Il les recevoit avec respect, quoiqu'ils fussent soupçonnez d'être tombez dans quelque faute, laissant aux évêques à les juger.

c. 25. Dans le grand nombre de ceux qui se rangeoient sous sa conduite, il avoit des vieillards, des enfans, des personnes de toutes sortes. Ainsi les conduisoit-il diféremment, suivant leurs forces. A leurs dispositions naturelles. Les uns travailloient pour gagner de quoi vivre, les autres servoient la communauté: ils ne mangeoient pas tous en même temps: mais chacun selon son travail & sa devotion: seulement il les exhortoit tous à l'obéïssance, comme au chemin le plus court pour la perfection. Il établit pour le soulager, des superieurs particuliers, sur chaque maison & sur chaque tribu, qui toutes ensemble composoient plusieurs milliers de moines. Si quelqu'un de ces superieurs particuliers étoit absent, il supléoit à son défaut, comme serviteur de tous: & visitoit soigneusement ces monasteres.

c. 26. Voyant de son voisinage de pauvres gens occupez à nourrir du bétail, & privez de la participation des Sacremens & de la lecture des saintes écritures: il prit la résolution, de concert avec Saint Aprion évêque de Tentyre, de faire bâtir une église dans leur bourg, qui étoit

presque désert. Et comme il n'y avoit point encore des lecteurs ni d'autres clercs ordonnez pour célébrer l'office dans cette nouvelle église, il y alloit avec ses Moines à l'heure des assemblées ecclesiastiques, & lisoit l'écriture sainte: sans rougir à son âge de cette fonction, l'une des moindres de l'église. Il lisoit avec une attention & une dévotion, qui le faisoit paroître aux yeux du peuple, plûtôt un ange qu'un homme. Il en attira ainsi plusieurs à la foi Chrétienne. Car il avoit un grand zele pour la conversion des payens. Son aversion pour les hérétiques n'étoit pas moindre : particulierement pour Origene qu'il regardoit comme tel, à cause des erreurs que l'on avoit puisées dans ses écrits. C'est l'état où se trouvoit saint Pacome, quand S. Athanase visita la Thebaïde.

AN. 363.

c. 27. 44.

§. LIX. Monastere de la sœur de S. Pacome. *c. 28.*

La sœur de Saint Pacome ayant appris les merveilles de sa vie, vint à son monastere pour le voir. Il lui fit dire par le portier : Ma sœur, vous savez maintenant que je suis en vie & en santé : allez en paix, & ne vous affligez pas, de ce que je ne vous vois point des yeux du corps: si vous voulez suivre ma maniere de vie, pensez-y bien ; & si je vois que ce soit une résolution ferme, je vous ferai bâtir un logement, où vous pourrez demeurer avec bienséance ; & je ne doute point que par vôtre exemple, le Seigneur n'en attire d'autres. La sœur ayant oüi ces paroles, pleura amerement ; & touchée de componction, elle se résolut à servir Dieu, saint Pacome lui fit bâtir par ses freres un monastere éloigné du sien, le Nil entre deux; & en peu de temps elle devint la mere d'une grande multitude de religieuses. Saint Pacome chargea un Saint vieillard nommé Pierre, de visiter de temps en temps ces servantes de Dieu, les instruire & les conso-

AN. 363. ler par ses exhortations. Il leur donna une régle, & forma entierement leur vie sur celle de ses moines. Si quelqu'un des freres avoit dans le monastere des filles une sœur ou une parente, qu'il voulu voir: on envoyoit avec lui un des anciens des plus éprouvez. D'abord il s'adressoit à la superieure: & en sa presence, & de quelques autres anciennes, le moine voïoit sa parente en toute modestie, sans donner ni recevoir aucun présent. Si les filles avoient besoin des moines, pour bâtir ou pour quelque travail: on choisissoit pour les conduire, des hommes d'une vertu bien éprouvée: ils travailloient avec la crainte de Dieu, & revenoient au monastere à l'heure du repas; se gardant bien de boire ni manger chez elles. Quand une religieuse étoit morte, les autres préparoient tout ce qui étoit nécessaire pour sa sepulture, & la portoient sur le bord du fleuve, qui séparoit les deux monasteres, chantant des pseaumes selon la coûtume. Alors les moines passoient avec des rameaux de palmes & d'oliviers; & en chantant ils la portoient de l'autre côté, & l'enterroient avec joïe dans leurs sepulchres.

LX. Miracles de S. Pacome. c. 34.

Saint Pacome eut aussi le don des miracles. Une femme de la ville de Tentyre, étoit depuis long-temps affligée d'une perte de sang. Ayant apris quelle étoit la vertu de Saint Pacome, elle s'adressa au confesseur Denis prêtre & éconmoe de l'église de Tentyre, ami particulier du saint; & le pria de le faire venir, comme pour quelque affaire necessaire. Saint Pacome étant venu à l'église, fit sa priere, puis salüa Denis, & s'assit auprès de lui. Pendant qu'ils s'entretenoient, la femme vint par derriere, & poussée d'une grande foi, mais tremblant de respect, elle toucha le capuce qui lui couvroit la tête, & aussi-tôt elle fut gue-

rie,

rie. Elle se prosterna sur le visage, rendit graces à Dieu; & ayant reçû la benediction du prêtre Denys, elle rétourna chez elle. Un homme ayant vû saint Pacome à la porte du monastere, accourut de loin se jetter à ses pieds, le priant de délivrer sa fille du démon qui la tourmentoit. Il le laissa à la porte, & étant entré, lui fit dire par le portier: Nous n'avons pas coûtume de parler aux femmes; mais si vous avez quelque habit de votre fille, envoyez le moi, je le benirai, & vous le renvoyerai, me confiant en J. C. qu'elle sera délivrée. On lui apporta donc une tunique de la fille; mais il la regarda d'un œil sévere, & dit: Cet habit n'est pas à elle. Le pere assuroit que si, & S. Pacome ajoûta: Je sçai bien qu'il est à elle; mais elle avoit consacré à Dieu sa virginité, & ne l'a pas gardée: c'est pourquoi j'ai dit que ce n'étoit pas là son habit. Qu'elle vous promette en la présence de Dieu, de vivre désormais en continence, & Jesus-Christ la guérira. Le pere affligé, éxamina sa fille, qui lui confessa sa faute, & lui promit avec serment de n'y plus retomber. Alors saint Pacome pria pour elle, & lui envoya de l'huile qu'il avoit benite: si-tôt qu'elle en eut été ointe, elle fut guérie.

AN. 363.

c. 36.

Un autre homme ayant un fils possedé, vint trouver S. Pacome, qui lui donna un pain beni, lui recommandant soigneusement d'en faire toûjours prendre un peu au possedé avant ses repas. Le pere lui en donna; mais le démon ne lui permit pas d'en goûter; & ayant devant lui d'autre pain, il en emplit ses mains, & commença d'en manger. Le pere rompit le pain beni en petits morceaux, qu'il cacha dans des dattes, dont il avoit ôté les noyaux, & ne donna autre chose à manger à son fils que ces dattes; mais le possedé les ouvrit, & jetta les morceaux

c. 37.

de pain, ne touchant pas meme aux dattes, il
AN. 363. ne vouloit rien manger. Le pere le laissa plusieurs jours sans nourriture. Enfin, pressé de la faim, il prit du pain beni; s'endormit aussi-tôt, & fut délivré du démon. Saint Pacome guérit plusieurs autres malades: mais quand Dieu n'éxauçoit pas ses prieres, il ne s'en affligeoit pas; persuadé que souvent il nous fait plus de grace de nous refuser ce que nous lui demandons, que de nous l'accorder.

c. 37. Varus évêque de Panos écrivit à saint Pacome, le priant de venir fonder des monasteres auprès de sa ville. Il lui accorda sa demande, & visita en passant tous les monasteres qui étoient sous sa conduite. Quand il fut arrivé à Panos avec ses moines, l'évêque le reçût avec un très-grand respect, fit une grande fete à sa venuë, & lui donna des places pour bâtir les monasteres. Le saint homme y travailla avec joie: mais comme on faisoit un mur de clôture, quelques méchans venoient la nuit abattre ce que l'on avoit bâti le jour. Le saint vieillard exhortoit ses disciples à le souffrir avec patience: mais Dieu en fit justice; & ces méchans s'étant assemblez pour continuer leur crime, furent brûlez par un ange & consumez, en sorte qu'ils ne parurent plus. Le bâtiment étant achevé, S. Pacome y laissa des moines, à qui il donna pour supérieur Samuël, homme d'une humeur gaïe & d'une grande frugalité. Et parce que ces monasteres étoient près de la ville, il y demeura long-tems lui-même, jusques à ce que ce nouvel établissement fût bien affermi.

c. 45. Il avoit le don de prophetie, & Dieu lui revela entre autres choses, quel seroit l'état de ses monasteres après sa mort. Qu'ils s'étendroient extrêmement, & que quelques-uns des moines conserveroient la pieté & l'abstinence, mais que

plusieurs tomberoient dans le relâchement & se perdroient. Que ce mal arriveroit principalement par la négligence des supérieurs, qui manquant de confiance en Dieu, & cherchant à plaire à la multitude, semeroient la discorde, & n'auroient plus que l'habit des moines. Que les pires s'étant une fois emparez du gouvernement, il se formoit des jalousies & des querelles: on aspireroit aux charges avec ambition, & le choix ne se feroit plus par le merite, mais par l'ancienneté: les bons n'auroient plus la liberté de parler, & se tenant en silence & en repos, seroient encore persécutez. S. Pacome extrêmement affligé de cette revelation, fut consolé par une vision celeste, où J. C. même lui apparut au milieu des anges. AN. 363.

LIVRE SEIZIE'ME.

AN. 364.

I. Mort de Jovien Valentinien & Valens empereurs.

JOVIEN ne demeura pas long-tems à Antioche, & en partit avant la fin de l'année 363. au fort de l'hiver, pour aller à CP. Il passa à Tarse, où il donna ordre d'orner le sépulcre de Julien. Il se trouva à Ancyre en Galatie le premier jour de l'an 364. & y prit les ornemens consulaires avec son fils Varronien encore enfant. Jovien étant arrivé à Dadastane, aux confins de Galatie & de Bithynie, fut trouvé mort la nuit du seize au dix-septiéme de Février. On crut qu'il avoit été étouffé par la vapeur du charbon, que l'on avoit mis dans sa chambre, pour l'échauffer & en sécher les murailles. On crut aussi qu'il y avoit eu de l'indigestion: car il mangeoit à proportion de sa grande taille: & on l'accusoit d'être sujet au vin. Il mourut en sa trente-troisiéme année,

Amm XVX. *c. ult.*

Socr. III. *c. ult.*

mées; en sorte néanmoins que la principale autorité demeura toûjours à Valentinien, qui prit l'Occident pour lui, comme le plus violemment attaqué par les barbares, & laissa l'Orient à Valens. Après avoir passé l'hyver à CP. ils s'avancerent ensemble en Pannonie, jusques à Sirmium, où ils se séparerent : Valentinien prit le chemin de Milan, & Valens retourna à CP.

AN. 364.

Amm. XXVI. c. 5.

Dès cette année 364. marquée par le consulat de Jovien & de Varronien ; ils firent plusieurs loix en faveur du Christianisme. Ils leverent la défense d'instruire la jeunesse, le permettant à tous ceux qui s'en trouvoient capables. Ils défendirent les sacrifices nocturnes, & les cérémonies magiques. Toutefois Prétextat qui étoit proconsul en Grece, & fort zelé pour le paganisme, ayant representé que la vie seroit insurportable aux payens, si on abolissoit les coûtumes de leurs peres : on leur permit de les suivre, mais sans y rien ajoûter. Car le but de la loi, étoit principalement d'abolir les victimes humaines, & les operations cruelles de la magie. Les empereurs permirent même en général dans ce commencement, que chacun suivit telle religion qu'il voudroit. Et comme les Chrétiens se trouvant en liberté, étoient tentez de renverser les temples des payens, les empereurs permettoient d'y mettre des gardes, pourvû qu'on n'y employât pas des Chrétiens : comme il paroît par un rescrit de l'an 365. adressé à Symmaque, préfet de Rome & payen. Quoique toutes les loix qui furent faites sous les deux empereurs, portent également leurs noms, suivant la coûtume, il faut attribuer à Valentinien toutes celles d'Occident. Ainsi Valentinien est l'auteur de la loi adressée à Vincentius préfet des Gaules, qui porte, que les personnes qui vivent dans la vir-

L. 6. de med. & prof. C. Th. *L. 7 C. Th. de malef.* *lib* IX. 9. *Soz. lib.* 4. *p.* 735. 736.

L. 9. ibid. de malef.

L. 4. C. Th. de Censu. lib. XIII.

AN. 364. ginité perpetuelle, & les veuves, dont la maturité de l'âge promet quelles ne se remarieront pas, seront exemptes de la capitation: aussi-bien que les pupilles de l'un & de l'autre séxe, jusques à vingt ans, & les femmes jusques à ce qu'elles soient mariées. Il défendit aussi aux ministres de justice, de faire le dimanche aucune poursuite contre les Chrétiens. Il ordonna qu'en faveur du jour de pâque, les prisons seroient ouvertes à ceux qui étoient prévenus de crimes; si ce n'étoit de sacrilege, de léze-majesté, & des autres crimes les plus atroces, entre lesquels il compte les adulteres. Il défendit de condamner les criminels à servir de gladiateurs dans les spectacles.

L. 1. de exsecut lib. VIII l. 10. de exact lib XI, C. Theod. L. 3 l. 4. C. Th. de indulg. l. IX L. 11 C. Th. de pœn.

II. Conference de saint Hilaire avec Auxence.

Gothof Cod. Chron Cod. Theod.

L'empereur Valentinien étoit à Milan dès le premier jour de Juin de l'année 364. & il y passa la plus grande partie de l'année 365. Saint Hilaire y étoit encore, & combattoit avec saint Eusebe de Verceil pour la religion Catholique, contre Auxence, évêque Arien de Milan. Auxence prévint l'empereur, disant qu'Hilaire & Eusebe étoient des séditieux & des calomniateurs, qui l'accusoient faussement d'être Arien, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique. L'empereur voulant établir la paix, fit publier un édit pressant, par lequel il défendoit que personne troublât l'église de Milan. S. Hilaire s'y opposa, & réprésenta à l'empereur qu'Auxence étoit un blasphémateur & un ennemi de J. C. dont la créance n'étoit pas telle que l'empereur pensoit. Valentinien touché de cette remontrance, ordonna qu'ils s'assemblassent avec d'autres éveques, environ un nombre de dix: en présence du questeur, & du maître des offices. En cette conference, Auxence commença par chicaner, en proposant des fins de non-recevoir, comme dans un tribunal séculier; &

Hilar. cont. Aux n 7.

disant qu'Hilaire ne devoit point être écouté, comme évêque, puisqu'il avoit été condamné par Saturnin au concile de Béziers. S. Hilaire sçût bien se défendre de ce reproche;& les commissaires jugerent que sans s'arrêter aux exceptions, il falloit traiter de la foi,suivant l'ordre de l'empereur. Auxence se sentant pressé, & voyant le péril où il s'exposoit en niant la foi catholique, déclara qu'il croyoit J. C. vrai Dieu : de même divinité & de même substance que le Pere. De peur que ce qui s'étoit dit, n'échapât à la mémoire de ceux qui avoient assisté à la conference. S. Hilaire présenta aussi-tôt par le questeur un écrit à l'empereur,contenant ce dont on étoit demeuré d'accord: tous furent d'avis qu'Auxence devoit faire la même confession publiquement. Il fut donc obligé de l'écrire : mais après y avoir bien rêvé, il trouva moyen de se joüer de la bonne foi de l'empereur, par un écrit dont voici les paroles.

AN. 364. *Sup.*, *liv.* XII. *n.* 42.

Aux très-heureux & très-glorieux empereurs Valentinen & Valens Auguste : Auxence évêque de l'église catholique de Milan. J'estime, très pieux empereurs,que la réünion procurée par six cens évêques, après tant de travaux, ne doit pas être alterée par la contestation de quelques particuliers réjettez il y a dix ans, comme on le prouve par écrit. Cette union de tant d'évêques, est le concile de Rimini ;& ces personnes réjettées, sont S Hilaire & S. Eusebe de Verceil, condamnez & bannis par la faction des Ariens en 355. Auxence ajoûte: Je n'ai jamais connu Arius, je ne l'ai point vû de mes yeux, je ne sçai point sa doctrine : mais j'ai crû depuis l'enfance, comme j'ai été instruit, & comme j'ai appris dans les saintes écritures;j'ai crû, dis-je, & je croi en un seul vrai Dieu, Pere tout-puissant, invisible, impassible, im-

Ap. Hilar. p. 1270. *nov. edit.* 1693.

Sup. liv. XIII. *n* 18.

AN. 364. mortel, & en son Fils unique N. S. J. C. né du Pere avant tous les siécles, & avant tout commencement : Dieu, vrai Fils d'un vrai Dieu Pere, selon qu'il est écrit dans l'evangile. Il continuë ce qui regarde l'incarnation du Saint-Esprit ; puis il ajoûte : Je n'ai jamais prêché deux Dieux : car il n'y a point deux Peres pour les nommer deux Dieux, ni deux Fils ; mais un seul Fils d'un seul Pere, Dieu de Dieu, comme il est écrit ; Il y a un seul Dieu Pere, de qui est tout, & un seul Seigneur J. C. par qui est tout. Les évêques Catholiques ont toûjours condamné dans leurs assemblées toutes les hérésies ; mais particulierement dans le concile de Rimini. Et afin que vous connoissiez mieux la verité de ce qui s'est passé, je vous en ai envoyé les actes, & je demande que vous vouliez bien les faire lire. Vous verrez par-là que ceux qui sont déposez depuis long-temps, c'est-à-dire, Hilaire & Eusebe, s'efforcent de faire par tout des schismes. Car vous sçavez bien que l'on ne doit plus toucher à l'exposition de la foi catholique, qui a été bien faite une fois, suivant les saintes écritures.

1 Cor. VIII. 6.

III. Ecrit de S. Hilaire contre Auxence. *Hilar. n. 10.*

Auxence ayant donné cet écrit, on répandit dans le peuple, qu'il avoit reconnu que J. C. étoit vrai Dieu, de même divinité & de même substance que le Pere ; & qu'il ne s'éloignoit point du sens de l'exposition de foi de S. Hilaire. Ainsi l'empereur croyant Auxence effectivement Catholique, embrassa sa communion. Mais S. Hilaire soûtenoit toûjours que ce n'étoit que feinte ; que l'on détruisoit la foi, que l'on se mocquoit de Dieu & des hommes. Alors l'empereur Valentinien lui ordonna de sortir de Milan. Il obéït, & n'ayant plus d'autres moyens de défendre la verité, il publia un écrit adressé à tous les évêques & à tous les peuples

catholiques, où il découvre toute la fraude d'Auxence. Il montre d'abord qu'il ne faut pas se laisser éblouir par le nom de paix, & que l'église n'a besoin d'aucun appui temporel, ce qu'il explique ainsi. AN. 364.

Il faut gémir de la misere & de l'erreur de notre temps, où l'on croit que Dieu a besoin de la protection des hommes, & on recherche la puissance du siécle, pour défendre l'église de J. C. Je vous prie, vous qui croyez être évêques, de quel appui se sont servi les apôtres pour prêcher l'évangile? quelles puissances leur ont aidé à annoncer J. C & à faire passer presque toutes les nations de l'idolâtrie au culte de Dieu? Appelloient-ils quelque officier de la cour, quand ils chantoient les loüanges de Dieu en prison, dans les fers, & après les coups de foüet? S. Paul formoit-il l'église de J. C. par des édits de l'empereur, quand il étoit lui-même un spectacle dans le theâtre? Je pense qu'il se soûtenoit par la protection de Néron, de Vespasien, ou de Décius, dont la haine a relevé le lustre de la doctrine céleste. Lors qu'ils se nourrissoient du travail de leurs mains, qu'ils s'assembloient en secret dans des chambres hautes, qu'ils parcouroient les bourgades, les villes, & presque toutes les nations par mer & par terre; malgré les ordonnances du sénat & les édits des princes; je crois qu'alors ils n'avoient pas les clefs du royaume des cieux. Au contraire, la puissance de Dieu contre la haine des hommes, n'a-t-elle pas paru manifestement, en ce que plus on défendoit de prêcher J. C. & plus il étoit prêché? Maintenant helas! les avantages humains rendent recommandable la foi divine, & cherchant à autoriser le nom de J. C. on fait croire qu'il est foible par lui-même. L'église ménace d'exils

In Aux. n. 3.

Act. XVI. 25.

AN. 364. & de prison, & veut se faire croire par force; elle qui a établi son autorité par les éxils & les prisons. Elle attend comme une grace que l'on communique avec elle; après s'être établie par la terreur des persécutions : elle bannit les évêques, après s'être étenduë par le bannissement des évêques: elle se glorifie d'être aimée du monde; elle qui n'a pû être à J. C. sans être haïe du monde. Telle est l'église en comparaison de celle qui nous avoit été confiée, & que nous laissons perdre maintenant.

Ensuite saint Hilaire rapporte ce qui s'étoit passé à Milan,& decouvre les artifices de l'écrit d'Auxence. Premierement,dit-il,il donne pour sainte la confession de foi de Nicée en Thrace, extorquée par violence, & réjettée de tout le monde. Auxence ne nommoit pas Nicée en Thrace. Mais la formule de Rimini,sur laquelle il appuïoit,étoit en effet la même. Saint Hilaire continuë : Il dit qu'il ne connoit point Arius, quoiqu'il ait été fait prêtre à Alexandrie dans l'église Arienne, à laquelle Gregoire presidoit. On étoit convenu d'écrire que J. C. est vrai Dieu,de même divinité & de même substance que le Pere: cependant il met ces paroles d'un artifice diabolique,que J. C. est né devant tous les tems.Dieu vrai Fils:afin que selon les Ariens, le vrai se rapporte à fils, & non pas à Dieu. On ne peut bien exprimer en François l'équivoque des paroles latines, *Deum verum filium*, où le *verum* se peut rapporter également au mot qui précéde & au mot qui suit. S. Hilaire continuë: Et pour montrer encore plus la difference de cette expression, on ajoûte : D'un vrai Dieu Pere; pour marquer que le Pere est vraiement Dieu,& que J.C. n'est vraiement que Fils. Dans la suite du discours. Auxence dit, qu'il n'y a qu'une divinité,& ne l'attribuë pas au Fils,mais

n S. Sup. liv. XIV. n. 13. 14.

au Pere seul. Il dit qu'il n'enseigne pas deux Dieux, parce qu'il n'y a pas deux Peres. Qui ne voit que la divinité unique est proposé comme appartenant au Pere seul : d'où viennent ces paroles du stile de satan : Nous connoissons un seul vrai Dieu Pere. Et encore: le Fils semblable, selon les écritures, au Pere qui l'a engendré. Si cela est écrit quelque part dans les livres sacrez, il peut se justifier: mais si le Pere & le Fils sont un par la verité de la divinité, pourquoi préfere-t-on l'opinion imparfaite de la ressemblance? Il est vrai, J. C. est l'image de Dieu: mais l'homme l'est aussi. Vous nommez J. C. Dieu: Moïse est nommé le dieu de Pharaon. Vous nommez J. C. Fils & premier né de Dieu: Israël est aussi nommé son premier né. Vous dites que J. C. est né devant le tems: le démon aussi est créé avant les tems & les siécles. Vous ne refusez à J. C. que ce qui est; c'est-à-dire, de le reconnoître vrai Dieu, d'une même divinité & d'une même substance que le Pere. Si vous le croyez, pourquoi ne l'avez vous pas écrit simplement? Si vous ne le croyez pas, pourquoi ne l'avez-vous pas simplement nié? Il avoit marqué auparavant que ces expressions artificieuses des Ariens empêchoient le peuple catholique de périr sous leur conduite, parce qu'il jugeoit de la foi de ces faux docteurs par leurs paroles: en sorte, dit-il, que les oreilles du peuple sont plus pures que le cœur de ces évêques.

AN. 364.

n. 11.

Ex. VII. 1.

Ex. IV. 22.

n. 6.

Il finit en exhortant les Catholiques à fuir la communion des Ariens. Vous faites mal, dit-il, de tant aimer les murailles, de respecter l'église dans les bâtimens, de faire valoir sous ce prétexte le nom de paix. Peut-on douter que l'antechrist ne doive s'asséoir dans ces mêmes lieux? Les montagnes, les forests, les lacs, les prisons, les gouffres me semblent plus sûrs:

n. 12.

AN. 365. puis que l'esprit de Dieu y a fait parler les prophetes. Saint Hilaire dit ceci contre ceux qui aimoient mieux s'assembler avec les Ariens, que de quitter les lieux où ils avoient accoûtumé de prier, pour s'assembler à la campagne & dans les lieux écartez, comme il étoit ordinaire en Orient. C'est ainsi que ce saint évêque s'opposoit à Auxence, conservant toûjours un grand respect envers l'empereur. Il retourna à Poitiers, & y mourut en paix la quatriéme année de Valentinien 367. de J. C. On y conserva un livre des évangiles qu'il avoit écrit en grec de sa main, où saint Jean étoit ensuite de saint Matthieu. Son sepulcre fut célébre par un très-grand nombre de miracles pendant plusieurs siécles; & en plusieurs anciens sacramentaires, on trouve son nom dans le canon de la messe, au premier rang après les martyrs. Saint Eusebe de Verceil mourut quelque tems aprés; au moins ne sçait-on rien de lui depuis cette dispute, & Auxence fut aussi combattu par Pilastre évêque de Bresse, & par Evagre, prêtre d'Antioche, qui étoit venu en Italie avec saint Eusebe.

Vita S. Hil. in edit. an. 1693. Pag. ad an. 379. n. 3.

Gaud. vita S. Philostr. Hier ep. 48

IV. Concile de Lamsaque.

Socr. IV c. 2. 4. Sozom. VI c. 7. V. Pagi an. 365. n. 2.

Dès le commencement de ce regne, les évêques d'Hellespont & de Bithynie, & tous les autres Macedoniens ou demi Ariens obtinrent la permission des empereurs de s'assembler; pour redresser la doctrine de la foi. Ce fut à Lampsaque, ville voisine du détroit de l'Hellespont, qu'ils tinrent leur concile, la septiéme année après celui de Seleucie, sous le consulat des deux empereurs Valentinien & Valens, c'est-à-dire, l'an 365. Ils y passerent deux mois à déliberer; & enfin ils y ordonnerent que ce qui avoit été fait à CP. en 360. à la poursuite d'Eudoxe & d'Acace, chef des Anoméens, seroit nul; que l'on n'auroit pas

Sup. liv. XIV, n. 21

plus d'égard à l'exposition de foi, qui avoit été apportée, comme étant celle des évêques occidentaux, c'est-à-dire, à celle de Rimini. Que l'on tiendroit l'opinion, que le Fils est semblable au Pere en substance; & que l'addition de semblable étoit nécessaire, pour signifier la difference des hypostases. Que l'on suivroit par toutes les églises la confession de foi de Seleucie, proposée auparavant à la dédicace de l'église d'Antioche. Que ceux qui avoient été déposez par les Anoméens, reprendroient leurs siéges, comme chassez injustement. Que si quelqu'un vouloit les accuser, il s'exposeroit à la même peine, en cas de calomnie. Que les juges feroient les évêques orthodoxes du pays, assemblez avec ceux des provinces voisines, dans l'église où seroient les témoins de la conduite de l'accusé. Voilà ce qu'ordonnerent les évêques du concile de Lampsaque. Ils appellerent ensuite les Anoméens, & leur offrirent de les recevoir à pénitence; & comme ils ne s'y soûmirent pas, les demi-Ariens notifierent leurs décrets à toutes les églises.

AN. 365.

Sup. liv. XIV *n.* 16. XIII. *n.* 11.

Ils prévoyoient bien qu'Eudoxe mettroit la cour de son côté; c'est pourquoi ils résolurent de le prévenir, & vinrent trouver à Heraclée l'empereur Valens, pour l'instruire de ce qu'il avoit fait à Lampsaque. Mais Eudoxe avoit gagné déja l'empereur, & ceux qui l'environnoient. Ainsi quand les députez de Lampsaque s'adresserent à lui, il les exhorta à n'avoir point de different avec Eudoxe; & comme ils s'en défendoient, & se plaignoient de la surprise, dont on avoit usé à CP. & des artifices avec lesquels on avoit renversé les décrets de Seleucie: il se mit en colere, les envoya en exil, & fit donner les églises à ceux du parti d'Eudoxe.

AN. 365.

V.
Revolte de Procope, & sa mort.
Sup. liv xv. n. 44. Philostorg. IX, c. 5.

Il commença ainsi à persecuter les demi-Ariens & les Catholiques : mais cette premiere persécution fut interrompuë par la guerre civile contre Procope. C'étoit ce parent de Julien ; qu'il avoit destiné à regner à sa place, & qui avoit pris soin de sa sépulture. Il s'étoit caché depuis ce temps-là, & demeura quelque temps près de Calcedoine, dans une maison de campagne de l'hérétique Eunomius. De-là il passa secrettement à Constantinople, & profitant de l'absence de Valens, qui étoit en Orient, & de la haine que lui attiroit l'avarice & la cruauté de Petrone son beau pere, il se fit reconnoître empereur le vingt-huitiéme Septembre cette même année 365. Valens avoit marché vers la Syrie pour s'opposer aux Perses, en cas qu'ils voulussent rompre la tréve, & s'étoit arrêté à Césarée en Cappadoce. Il revint sur ses pas : Procope eut d'abord quelques avantages : mais il fut enfin abandonné par les siens, dans la bataille qui se donna près de Nicolie en Phrygie : d'où s'étant sauvé dans les bois, il fut arrêté par deux de ses capitaines, & amené à Valens, qui lui fit trancher la tête le vingt-septiéme de Mai 366. autrement le sixiéme des calendes de Juin, sous le consulat du jeune Gratien, fils de Valentinien avec Dagalaïfe.

Idac. fast.

Amm. XXVI. c. 9.

Idac fast.

Valens étant en Orient, voulut punir le philosophe Maxime, celui qui avoit perverti Julien, & l'avoit gouverné jusques à la fin par ses illusions & ses impostures. Il avoit aussi accusé auprès de lui Valentinien, comme ayant commis des impietez contre le paganisme. Valens se fit donc amener Maxime avec Priscus, qui n'étant pas trouvé coupable, fut renvoyé, & s'en retourna en Grece. Pour Maxime, le peuple crioit contre lui dans les

Sozom. lib. VI. p. 735

Eunap. in Max. p. 93

theâtres, & plusieurs se plaignoient à l'empereur de sa mauvaise conduite, il fut condamné à une très-grosse amende, parce que l'on étoit persuadé qu'il avoit beaucoup pillé. On lui fit aussi souffrir de cruels tourmens; & pour s'en délivrer, il chargea sa femme, qui étoit présente, de lui acheter du poison. Elle en voulut boire la premiere, & en mourut; Maxime n'en bût point; mais il fut délivré par Clearque, qui fut fait proconsul d'Asie, dans le temps de la révolte de Procope; & qui persuada même à l'empereur Valens de le laisser en liberté, après avoir moderé l'amende. C'est ainsi que Maxime se sauva pour cette fois. Le medecin Oribase, autre confident de Julien, fut dépoüillé de son bien, & banni chez les barbares. AN. 366. *Liban. or. fun. p. 327.* *Eunap. Oribas. 173.*

VI. Valens soutient les Ariens.

La guerre civile n'ayant duré que six mois, Valens recommença bien tôt à troubler ceux qui n'étoient pas dans ses sentimens sur la religion. Il étoit extrêmément irrité contre les évêques du concile de Lampsaque, parce qu'ils avoient condamné les Ariens & la formule de Rimini. Dans cette colere, il fit venir de Cyzique Eleusius, & ayant assemblé des évêques Ariens, il le pressa d'embrasser leur communion. D'abord Eleusius résista courageusement: mais la crainte de l'éxil & de la perte de ses biens, lui fit faire ce que l'on voulut. Il s'en répentit aussi-tôt; & étant rétourné à Cyzique, il confessa son peché devant tout le peuple; se plaignant avec larmes de la violence qu'on lui avoit faite, & les exhortant à choisir un autre évêque: mais le peuple de Cyzique avoit tant de respect pour sa vertu, qu'ils ne purent se résoudre à lui donner un successeur. Les Catholiques de CP c'est-àdire, ceux qui suivoient la foi de Nicée, ne furent *Sozom VI. c. 8. Socr. IV. c. 6.* *Soz. VI. c. 9.*

rent pas mieux traitez que les demi-Ariens.

AN. 366. Les Novatiens furent envelopez avec eux dans la persécution, comme ayant la même foi sur la Trinité: les uns & les autres furent chassez de la ville. L'empereur fit fermer les églises des Novatiens : car pour les Catholiques ils n'en avoient plus, depuis qu'elles leur avoient été ôtées par Constantius.

VII. Députation des Orientaux en Occident. Socr. IV. c. 11.

Les demi-Ariens se voyant ainsi persécutez par Eudoxe & par les purs Ariens, & n'ayant pas la liberté de s'assembler en un seul lieu, tinrent divers petits conciles à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphilie, & en Lycie, convinrent ensemble qu'il falloit en cette extrêmité avoir recours à l'empereur Valentinien & au pape Libere; & qu'il valoit mieux embrasser la foi des Occidentaux, que communiquer avec le parti d'Eudoxe. Ils envoyerent donc Eustade de Sebaste, Sylvain de Tarse, & Theophile de Castabale en Cilicie, avec ordre de ne point disputer avec Libere sur la foi, mais de communiquer avec l'église Romaine, & d'approuver la créance du consubstantiel. Les lettres dont ils les chargerent s'adressoient au pape Libere, & aux évêques d'Occident, comme à ceux qui ayant conservé la foi pure depuis les apôtres, étoient plus obligez que les autres à la maintenir.

Sozom VI. c. 10.

Amm. XXI c. 5.

Les députez étant arrivez en Italie, trouverent que l'empereur Valentinien en étoit parti sur la fin de l'an 365, pour aller en Gaule faire la guerre aux barbares. Ils ne jugerent pas à propos de le suivre dans un pays où les chemins n'étoient pas libres à cause de la guerre : ils demeurerent à Rome, & rendirent au pape Libere les lettres, dont ils étoient chargez. D'abord le pape ne vouloit point les recevoir, les regardant comme des Ariens, qui

Socr. IV. c. 11.

avoient aboli la foi de Nicé. Ils répondirent, qu'ils étoient revenus de l'erreur, & qu'ils avoient rejetté depuis long-temps la créance des Anoméens, & confessé le Fils semblable au Pere en toutes choses; qu'il n'y avoit point de difference entre le semblable & le consubstantiel. Libere leur demanda leur confession de foi par écrit, & ils la donnerent telle que nous l'avons encore. AN. 366. *Ibid. c. 11.*

Ils y déclarerent comme députez du concile de Lampsaque vers le pape & vers tous les évêques d'Italie & d'Occident, que l'on doit tenir inviolablement la foi du concile de Nicée : que le consubstantiel y a été mis saintement & religieusement contre l'erreur d'Arius. Ils condamnent Arius & sa doctrine impie, avec ses disciples & ses adherans. Ils condamnent tous les hérétiques, les Sabelliens, les Patropassiens, les Marcionites, les Photiniens, les Marcelliens, & Paul de Samosate : leur doctrine & tous leurs adherans; enfin toutes les hérésies contraires à la foi de Nicée. Ils condamnent particulierement l'exposition qui fut lûë au concile de Rimini; & qui ayant été rapportée à CP. de Nicée en Thrace, fut souscrite par ceux que l'on avoit séduits avec parjure. Or notre foi, disent-ils, & celle des évêques dont nous sommes députez est telle : Nous croyons un seul Dieu, & le reste. Ils transcrivent tout au long le symbole de Nicée, mettent leurs souscriptions, & ajoûtent: Si quelqu'un après cette exposition de foi, veut intenter contre nous ou contre ceux qui nous ont envoyé quelque accusation; qu'il vienne avec les lettres de votre sainteté devant les évêques orthodoxes, que vous aurez approuvez; qu'il y soit jugé avec nous, & que celui qui sera convaincu, soit puni. L'original *Sozom. VI. c. 11.* *Basil. ep. 82. p. 91. D.*

AN. 366. de cette déclaration, demeura en dépôt à Rome.

Le pape Libere ayant ainsi pris ses sûretez, avec les deputez des Orientaux, les reçût à sa communion, & les renvoya avec une lettre adressée aux évêques qui les avoient députez, avec cette souscription: A nos chers freres & collegues Euethius, Cyrille, & les autres qui y sont nommez, jusques au nombre de soixante-quatre; & à tous les évêques orthodoxes d'Orient; Libere évêque, & les évêques d'Italie & d'Orient, salut en Notre-Seigneur. Le pape mettant ainsi leurs noms avant le sien, use envers eux de la même civilité, dont ils avoient usé envers lui. Il témoigne la joïe, avec laquelle il a reçû les marques de la pureté de leur foi & leur union avec tous les Occidentaux. Ils relevent la foi de Nicée: il dit que l'effort que les Ariens ont fait à Rimini pour l'ébranler, est demeuré inutile. Car, ajoûte-t-il, presque tous ceux qui avoient été seduits ou forcez, sont revenus, ont anathématisé l'exposition de Rimini, & souscrit à la foi de Nicée, & sont rentrez dans notre communion, animez d'une plus forte indignation contre la doctrine d'Arius & contre ses disciples.

V. Vales. ad Socr. p. 49. C.

VIII. Mort de Libere. Damase pape. Schisme d'Ursin.

Le pape Libere ne survêcut pas long-temps à cette réünion des Orientaux. Il mourut le huitiéme des calendes d'Octobre, sous le consulat de Gratien & de Dagalaïfe, c'est-à-dire, le vingt-quatriéme Septembre l'an 366. aprés avoir tenu le saint siége pendant quatorze ans & quelques mois. Sa chûte n'a pas empêché que sa mémoire n'ait été en vénération, & que les évêques les plus illustres de ce temslà, saint Epiphane, S. Basile & S. Ambroise ne l'ayent nommé avec les marques ordinaires de

Lib. Marcell. præf. p. 4. sup. liv. XIII n. 10. Epiph. hær. 75. n. 2. Bas. ep. 74.

respect. On élut à sa place Damase, Espagnol de naissance, dont le pere nommé Antoine, avoit été successivement excepteur ou écrivain, lecteur, diacre, & enfin prêtre de l'église Romaine, attaché au titre de saint Laurent. Damase servit en la même église que son pere, & garda la continence parfaite, au rapport de saint Jerôme. Lorsque Libere fut banni par Constantius en 355. il étoit déja diacre de l'église Romaine, & s'engagea par un serment solemnel avec le reste du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre pape, du vivant de Libere, qu'il accompagna quelque temps à Berée dans son éxil. Il avoit plus de soixante ans quand il fut élû pape, & il fut ordonné dans la basilique de Lucine, autrement de S. Laurent qui étoit son titre.

AN. 366.
P. 875. D.
Ambr. de Virg. lib. III. c. I. & 4.
Damas. Carm. 18.
Hier. ep. 50. ad Pamm. c. 7.
Marcel. præf. libel. p. 2. 3.

Peu de temps après, Ursin, aussi diacre de l'église Romaine, ne pouvant souffrir que Damase lui eut été préferé, assembla une troupe de gens séditieux dans une autre basilique, & persuada à Paul, évêque de Tibur, homme grossier & ignorant, de l'ordonner évêque, contre la regle de la tradition générale, qui vouloit trois évêques pour en ordonner un; & contre l'ancienne coûtume de l'église Romaine, dont l'évêque devoit être consacré par celui d'Ostie. Le peuple prit partie dans ce schisme, & en vint à la sédition. Juventius préfet de Rome, & Julien préfet de l'annone, c'est-à-dire des vivres, envoyerent en éxil Ursin, avec les diacres Amantius & Loup, ses principaux fauteurs: il y eut aussi sept prêtres arrêtez & chassez de la ville. Mais le peuple du parti d'Ursin les arracha aux officiers qui les menoient, & les conduisit aussi tôt à la basilique de Libere, autrement de Sicine, où Ursin avoit été ordonné. C'est aujourd'hui l'é-

Ruf. I. hist. c. 10. Hier. Chr. an. 367.
Sup. liv. IX. n. 34. Ex Aug. brevic. coll. c. 16.

schisme, Valentinien ordonna que l'évêque de Rome examineroit les causes des autres évêques, avec ses collegues; & en général il ordonna par une loi, que dans les causes de la foi ou de l'ordre ecclesiastique, le juge devoit être d'une dignité égale; c'est-à-dire, que les évêques seroient jugez par des évêques, & non par des laïcs.

AN. 363.

Amb epi. 21. ad Valentin. al 13. aut 32.

IX. Concile de Tyane.

Soc. IV. 12.

Eustathe & les autres députez des Orientaux étant partis de Rome avec la lettre du pape Libere, s'en allerent en Sicile, & y firent assembler un concile des évêques du pays, devant lesquels ils approuverent la foi de Nicée, & le terme de consubstantiel, comme ils avoient fait à Rome, & les évêques de Sicile leur donnerent des lettres conformes à celles de Libere. Eustathe en particulier alla en Illyrie; & ce fut lui apparemment qui fit revenir du pur Arianisme Germinius évêque de Sirmium. Car nous avons une profession de foi, où il déclare qu'il croit le Fils de Dieu semblable au Pere, en divinité, en puissance, en gloire, en sagesse, en tout. Les autres évêques Ariens d'Illyrie, dont les principaux étoient Valens, Ursace & Pallade furent allarmez de cette retractation de Germinius, & lui en écrivirent plusieurs lettres, dont l'une est datée du quinziéme des calendes de Janvier, sous le consulat de Gratien & de Dugalaïse, c'est à-dire, le dix huit Decembre 366. mais Germinius persista à soûtenir le Fils semblable au Pere en tout, excepté l'innascibilité.

Epist. Illyr. ap. Theodo IV. c. 9.

Les députez du concile de Lampsaque étant revenus en Orient, trouverent un concile assemblé à Tyane, où étoient Eusebe, évêque de Césarée en Cappadoce, Athanase d'Ancyre, Pelage de Laodicée, Zedon de Tyr, Paul d'Emese, Otrée de Melitine, le saint vieillard

Hilar. fragm. 13. 14. 15.

AN. 366. Gregoire de Nazianze ; plusieurs autres qui avoient assisté au concile d'Antioche sous Jovien en 363. où fut établie la foi du consubstantiel. En ce concile de Tyane, on lût les lettres de Libere & des évêques d'Italie, de Sicile, d'Afrique & de Gaule, que les deputez avoient apportées ; & l'on peut croire que les Occidentaux les avoient données volontiers, pour effacer la honte du concile de Rimini. Les peres du concile en eurent une très-grande joie : ils rétablirent Eustathe de Sebaste, autrefois déposé, & le reçûrent comme évêque catholique ; & ils écrivirent à toutes les églises d'Orient, de lire les décrets des évêques d'Asie, qui avoient envoyé ces deputez, les lettres de Libere & des Occidentaux, & de faire reflexion sur leur nombre. Car, disoient-ils, vous trouverez que tous ces évêques ensemble sont beaucoup plus que ceux du concile de Rimini. Ils les exhortoient donc à entrer dans leur communion, & à se declarer par écrit. Ils les invitoient aussi à s'assember à Tarse en Cilicie avant la fin du printemps, à un certain jour qu'ils marquoient : apparemment ils vouloient prévenir les chaleurs de l'été, excessives en Cilicie. Il y eut plusieurs messages pour cet effet, principalement vers les évêques catholiques ; & dans ce concile de Tarse, on devoit confirmer la foi de Nicée, & appaiser toutes les disputes.

Sup. liv. XV. n. 55.

Bas. ep. 74. p. 855. D. Ep 83. p. 911. D.

X. Commencement de la persecution de Valens.

Mais comme on étoit prêt à le tenir, environ trente-quatre évêques Asiatiques s'assemblerent dans la Carie. Ils loüoient le zéle pour la réünion des églises, mais ils réjettoient le mot de consubstantiel, & vouloient que l'on s'en tint à la confession de foi de la dédicace d'Antioche & de Seleucie, qu'ils soûtenoient être l'ouvrage du martyr S. Lucien. Il y eut un

Sozom. VI. c. 12.

plus puissant obstacle au concile de Tarse. L'empereur Valens, à la sollicitation d'Eudoxe de CP. écrivit aux évêques, & leur défendit avec ménaces de tenir ce concile ; & d'ailleurs il ordonna aux gouverneurs des provinces de chasser des églises les évêques déposez sous Constantius, qui avoient repris leurs siéges sous Julien. On croit que ceci se passoit au commencement de l'an 367.

AN. 367.

V. Pagi. an. 370. n. 3.

Socr IV. c. 13.

En vertu de cet ordre, les officiers qui commandoient en Egypte, & particulierement le préfet Tatien, voulurent ôter les églises à saint Athanase, & le chasser d'Alexandrie : car l'ordonnance de l'empereur portoit des grandes peines contre les magistrats & contre les officiers qui servoient sous eux, s'ils manquoient à l'éxécuter ; c'est-à-dire, à des amendes, & même des punitions corporelles. Les Chrétiens s'étant assemblez, prierent le préfet de ne pas chasser légerement leur évêque, & de bien éxaminer les termes de l'ordonnance. L'empereur veut, disoient-ils, que l'on chasse seulement ceux qui sont revenus sous Julien, après avoir été chassez sous Constantius. Athanase a veritablement été chassé sous Constantius, mais il a été rappellé par lui-même. Julien qui a rappellé tous les autres, l'a persécuté lui seul, & c'est Jovien qui l'a rappellé. Le préfet ne se rendit point à ces raisons : mais le peuple fidele continuoit de lui résister, & d'empêcher qu'il ne fit violence à saint Athanase. Voyant donc le peuple s'amasser de toutes parts, la ville pleine de tumulte, & la sédition prête à éclater, il en avertit l'empereur, & laissa cependant saint Athanase à Alexandrie.

Plusieurs jours après, comme la sédition paroissoit appaisée, S. Athanase sortit secrette-

An. 367. ment le soir, & se cacha dans une maison de campagne. Mais la même nuit le préfet d'Egypte & le commandant des troupes, se saisirent de l'église où le saint évêque demeuroit ordinairement : car ils croyoient que le peuple ne pensoit plus à s'émouvoir; & d'ailleurs c'étoit l'heure où tout le monde dormoit. Ils chercherent donc saint Athanase par tout, même dans les chambres les plus hautes, & se retirerent sans rien faire, fort étonnez de ne le point trouver. De quelque maniere qu'il eût été averti, soit par un ange, comme crurent quelques-uns, soit par une voye naturelle, il est certain qu'il se retira fort à propos; & ce fut en cette occasion qu'il se cacha dans le sepulcre de son pere. Il pouvoit y demeurer sans incommodité : car chez les anciens, particulierement en Egypte, les sépulchres étoient des bâtimens en pleine campagne, si considerables, qu'il y avoit des logemens. C'est ainsi que saint Athanase se retira pour la quatriéme fois, de peur d'être l'occasion des maux qui suivent ordinairement les émotions populaires. Il ne demeura que quatre mois dans ce sépulcre; car l'empereur Valens donna bien-tôt ordre de le rapeller. On croit qu'il le donna malgré lui, craignant que Valentinien son frere, qui soûtenoit la foi de Nicée, ne trouvât mauvais qu'il maltraitât un si grand homme, ou que ses admirateurs, qui étoient en grand nombre, ne fissent quelque mouvement préjudiciable à l'état. Peut-être que les chefs des Ariens craignirent que S. Athanase n'allât trouver les empereurs, qu'il ne fit changer de sentimens à Valens, ou n'animât Valentinien contre lui. Car ils avoient vû les effets de son puissant génie sur Constantius, qui fut trop heureux de lui accorder son rappel, & de le presser même de retourner en Egypte

Egypte. Ce sont les conjectures de l'historien Sozomene. Il est certain que S. Athanase fut épargné dans la persécution de Valens, qu'il demeura paisible dans son église, & que l'Egypte fut tranquille, pendant ce qui lui resta de vie. Ce n'est pas que Lucius ne pressât souvent Valens de l'envoyer à Alexandrie, dont les Ariens l'avoient ordonné évêque : mais la crainte du peuple le retenoit.

AN. 367.

Epiph. hær. 68. n. 10.

Valens avoit résolu de marcher contre les Goths, qui avoient passé le Danube, & ravageoient la Thrace. Mais avant que de s'exposer aux perils de cette guerre, il voulut recevoir le bâptême, & le reçut en effet de la main d'Eudoxe, le fameux Ariens qui tenoit alors le siege de C. P. Dans la cérémonie même, Eudoxe lui fit jurer de demeurer toûjours dans sa créance, & de poursuivre par tout ceux du sentiment contraire. C'est ainsi que Valens acheva de se livrer aux Ariens; avec lesquels sa femme Albia Dominica avoit commencé de l'engager. L hérétique Eunomius avoit été condamné par sentence d'Auxone, préfet du prétoire à aller en exil en Mauritanie, comme complice de la conjuration de Procope. Il marchoit pendant l'hyver pour se rendre au lieu de son exil Mais étant arrivé à Murse en Panonie, il y fut receu à bras ouverts par l'évêque Valens, Arien comme lui. L'empereur y vint aussi avec Domnin évêque de Marcianopole aussi Arien Ces deux évêques soûtinrent qu'Eunomius avoit été calomnié, & représenterent à l'empereur sa disgrace d'une maniere si pathetique, qu'il revoqua la condamnation d'exil. Il vouloit même voir Eunomius: mais Eudoxe de C. P. l'en empêcha par artifice, craignant sans doute la diminution de son crédit. L'empereur Valens persecuta plus ouvertement les

Theod. IV. c. 12.
Hier Chr. an. 368.

Philost. or. IX. c. 8.

AN. 367. Catholiques trois ans après, lors qu'il se trouva en liberté ayant terminé la guerre contre les Goths.

Amm. xxv 1 c 6. Zos. lib. 4. p 742. Socr. iv. c 1:. Idac fast. Cang. famil Byz. Zos iv. p 767. Sor. iv, c. 31.

Cependant l'empereur Valentinien fut attaqué dans les Gaules d'une dangereuse maladie, qui fit craindre quelque mouvement pour la succession de l'empire. Pour le prévenir si-tôt qu'il fut gueri, il déclara auguste son fils Gratien âgé seulement de huit ans. Ce fut à Amiens le neuviéme des calendes de Septembre, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Août de cette année 367. Valentinien avoit eu ce fils de Severa, qu'il repudia ensuite, & épousa Justine, veuve du tyran Magnence, à cause de sa beauté : il en eut un fils nommé Valentinien comme lui, & trois filles.

XI. Voyage de S Hilarion & sa mort

C'est à peu près le tems où S. Hilarion mourut dans l'isle de Chipre, après avoir inutilement cherché à se cacher en divers païs. Il avoit demeuré un an dans le désert d'Oasis, quand un de ses disciples nommé Adrien, lui aporta la nouvelle que Julien étoit mort, & qu'un empereur Chrétien regnoit à sa place ; l'invitant à retourner à son monastere de Palestine. Le S. rejetta bien loin cette proposition, & ayant loüé un chameau, il vint à Paretoine où il s'embarqua pour passer en Sicile avec un de ses disciples nommé Zanan. Au milieu de la

c. 30.

mer le fils du patron fut saisi du démon, & commença à crier ; Hilarion serviteur de Dieu, pourquoi ne nous laisse-tu pas en repos du moins sur mer ? Donne-moi le tems d'arriver à terre. Il répondit ; Si mon Dieu te le permet, demeure. S'il te chasse, pourquoi t'en prens-tu à un pecheur & un mendiant ? Il parloit ainsi, de peur que les mariniers & les marchands ne le découvrissent quand ils seroient artrivez. L'enfant fut délivré peu de temps après ; mais

le saint fit promettre au pere & à tous les autres, qu'ils ne diroient son nom à personne. AN. 377.
Etant abordez à Pachin en Sicile, il offrit au patron pour païer son passage & celui de son disciple, un livre des évangiles, qu'étant jeune il avoit écrit de sa main. Le patron le refusa, d'autant plus qu'il voyoit qu'ils n'avoient pour tout bien que ce livre & les habits qu'ils portoient.

S. Hilarion craignant d'être découvert par les marchands d'Orient, s'avança dans les terres à vingt milles de la mer, & s'arrêta dans un lieu desert, où ramassant du bois, il faisoit tous les jours un fagot, qu'il mettoit sur le dos de son disciple, afin de le vendre au prochain vilage & d'acheter un peu de pain pour eux, & pour ceux qui venoient par hazard les trouver. Cependant un possedé s'écria à Rome dans l'église de S. Pierre : Il y a quelques jours qu'Hilarion serviteur de J. C. est entré en Sicile : il croit bien être caché : mais je m'en vais le découvrir. En effet, il s'embarqua avec ses esclaves, aborda à Pachin, alla se prosterner devant la cabane du S. vieillard, & fut aussitôt délivré. Depuis ce temps-là une multitude innombrable de malades & de personnes pieuses vinrent à lui. Entre-autres un des principaux, qui étant gueri d'hydropisie, lui offrit de grands présens : mais il lui dit cette parole de l'évangile : Vous l'avez reçu gratuitement, donnez le gratuitement. C. 31. Matth. x. 8.

D'un autre côté Hesychius fidele disciple de S. Hilarion le cherchoit par tout, persuadé que quelque part qu'il fût, il ne seroit pas longtemps caché : Enfin à Methone, aujourd'hui Modon à l'extrémité du Peloponése, un Juif qui vendoit des vieilles hardes, lui dit qu'il avoit paru en Sicile un prophete des Chrétiens, C. 32.

& qu'il faisoit tant de miracles, qu'on le pre-
AN. 367. noit pour un des saints de l'antiquité. Hesychius s'embarqua donc, arriva heureusement à Pachin; & s'étant informé du saint au premier village, il trouva que tout le monde le connoissoit: mais ce qu'on admiroit le plus, c'est qu'après tant de miracles, il n'avoit rien pris de personne, pas même un morceau de pain. Hesychius aprit bien-tôt de Zanan, que le S. vieillard étoit résolu d'aller en quelque païs barbare, où l'on n'entendit pas même sa langue: Il le mena donc à Epidaure en Dalmatie, où il fut bien-tôt découvert par ses miracles. Il délivra le païs, d'un serpent de grandeur énorme: qui dévoroit les troupeaux & les hommes mêmes; & dans le tremblement de terre qui arriva le douziéme des calendes d'Août: sous le premier consulat de Valentinien & de Valens, c'est-à-dire le vingt-uniéme Juillet l'an 365. la mer ayant passé ses bornes, & menaçant la ville d'Epidaure d'être renversée, les habitans en foule l'amenerent sur le rivage. Il fit trois croix sur le sable, & étendant les mains contre la mer, qui s'arrêta aussi tôt s'élevant comme une haute montagne & retourna sur elle-même.

c. 33.

Amm. XXVI in fine. Hier. Chr. an. 365. Idac. fast. an 365. Chr. pasch. an. eod. p. 301.

c. 34. S. Hilarion sachant le bruit qu'avoit fait ce miracle, s'enfuit de nuit dans une petite barque, d'où il passa dans un vaisseau pour aller dans l'isle de Chipre. Ils rencontrerent deux bâtimens de pirates: tous ceux qui étoient dans le vaisseau venoient l'un après l'autre tout éperdus lui en dire la nouvelle. Il sourit en les regardant de loin: puis se tournant vers ses disciples, il leur dit: Gens de peu de foi, que craignez-vous? Sont-ils en plus grand nombre que l'armée de Pharaon? Quand les pirates furent à un jet de pierre, il s'avança sur la

AN. 467.

proïe, étendit la main contre eux, & dit: Contentez-vous d'être venus jusques icy. Aussitôt les vaisseaux des priates reculerent malgré les efforts de leurs rames, & retournerent vers le rivage beaucoup plus vite qu'ils n'étoient venus.

c. 35. Etant arrivé en Chipre, il se retira à deux milles de Paphos, où il fut quelques jours en repos. Mais il n'y avoit pas été trois semaines, que partoute l'isle, ceux qui étoient possedez des démons, commencerent à crier qu'Hilarion serviteur de J. C. étoit venu, & qu'ils devoient l'aller trouver: la plûpart disoient qu'ils le connoissoient bien, mais qu'ils ne savoient où il étoit. Dans un mois il s'en assembla autour de lui environ deux cens, tant hommes que femmes: & pour se vanger en quelque maniere des démons, qui ne le laissoient point en repos, il les pressa tellement par ses priéres, que dans une semaine il délivra tous les possedez.

c. 36. Il demeura deux ans dans l'isle de Chipre, songeant toujours à s'enfuir; & enfin par le conseil d'Hesychius, sans sortir de l'isle, il se retira à douze milles de la mer, entre des montagnes très-rudes, dans un lieu assez-agréable, où il y avoit de l'eau & des arbres fruitiers: dont toutefois jamais il ne mangea. Il y fit c. 37. encore plusieurs miracles; & les habitans gardoient avec grand soin les passages, de peur qu'il ne leur échapât. Enfin sachant que sa mort étoit proche, il écrivit de sa main une petite lettre à Hesychius, qui étoit absent, c. 38. pour lui laisser toutes ses richesses: c'est à-dire son évangile & ses habits, consistant en une tunique de poil rude, une cuculle & un petit manteau. Ce fut comme son testament. Plusieurs persones pieuses vinrent de Paphos, sa-

An. 367.

chant qu'il avoit predit sa mort : entre-autres une femme nommée Constantia, dont il avoit guéri le gendre & la fille. Il leur fit faire serment à tous de ne pas garder son corps un moment, mais de l'enterrer tout vêtu dans le jardin où il étoit. Etant près à expirer, il disoit les yeux ouverts : Sors mon ame, sors, que crains-tu ? Tu as servi J. C. près de soixante & dix ans, & tu crains la mort ? On l'enterra aussi tôt, comme il l'avoit desiré. Hesychius qui étoit en Palestine l'ayant apris revint en Chipre, & feignant de vouloir demeurer dans ce même jardin il déroba le corps au peril de sa vie environ dix mois après. Constantia avoit accoûtumé de veiller au sépulcre de S. Hilarion, & de lui parler comme s'il eût été présent, pour lui demander ses priéres : mais quand elle aprit que l'on avoit enlevé son corps, elle mourut à l'instant. Hesychius le porta à Majuma, & l'enterra dans son antien monastere, avec un grand concours de moines & de peuple. Les habits n'étoient point gâtez, & le corps étoit aussi entier que s'il eût été vivant ; rendant même une odeur très-agreable. Les habitans de Chipre prétendirent toûjours avoir son esprit ; & quoiqu'il se fit tous les jours de grands miracles en Palestine, au lieu où étoient ses reliques, il s'en faisoit encore plus au jardin de Chipre. Il mourut âgé de quatre-vingt ans ; & par consequent vers l'an 370. puis qu'il avoit soixante & cinq ans à la mort de S. Antoine.

Sup. liv. XIII. n. 37. Pagi. an. 372. II.

XII. Concile de Laodicée.

On raporte à ces temps-là, avec assez de vraisemblance, le concile de Laodicée dans la Phrygie Pacatiene, celebre par ses soixante canons composez sur diverses matieres de discipline, principalement touchant leurs rites & la vie clericale. Il défend de promouvoir au sacerdo-

Can. 3.

ce les nouveaux baptisez : de faire les ordinations en presence des Auditeurs; c'est-à dire de ceux qui n'étoient admis dans l'église qu'aux instructions & non aux prieres. Il ne veut pas que l'on laisse au peuple le choix de ceux qui doivent être élevez au sacerdoce: mais que les évêques soient choisis par le métropolitain avec les évêques circonvoisins, après de longues épreuves de leur foi & de leurs mœurs. Il défend d'établir des évêques dans les bourgs & les villages, mais seulement des visiteurs; & que ceux qui sont déja établis ne fassent rien sans l'ordre de l'évêque de la ville, non plus que les prêtres. Il défend d'établir dans l'église les femmes que l'on nomoit anciennes ou présidentes. C'étoient les plus anciennes diaconesses, & qui avoient séance devant les autres. Le concile défend cette distinction, aparemment, parce que quelques unes en abusoient. Car S. Epiphane témoigne que le rang de diaconesses est le plus haut où les femmes aïent été élevées dans l'église, qu'il n'y a jamais eu de prêtresses; & qu'elles ne peuvent avoir part au sacerdoce.

AN. 367.
Can 5.
Can. 13.
c. 12.
c. 57.
c. 11.
Hæres. 79. *n*. 4.

Le concile défend aux clercs de prêter à usure, & d'entrer dans les cabarets. Ce qu'il défend même aux moines. Voici les ordres ecclesiastiques, qu'il nomme prêtres, diacres, ministres ou soudiacres, lecteurs, chantres, exorcistes, portiers. Il défend aux clercs, & même à tous les Chrétiens de se baigner avec les femmes : qui étoit un abus commun chez les payens. Il défend aux clercs d'assister aux spectacles qui accompagnoient les nôces & les festins, & veut qu'ils se levent & se retirent avant l'entrée des danseurs. Il defend la danse à tous ceux qui assistent aux nôces, leur permettant seulement de faire un repas mo-

c. 4.
c. 24.
c. 30.
c. 54.

deste, comme il convient à des Chrétiens. Il
AN. 367. défend aux clercs de voyager sans lettres canoniques & sans ordre de l'évêque. Les évêques
c. 41. 42. étant apellez au concile, ne doivent pas le
c. 40. mépriser : mais y aller pour instruire ou s'instruire eux-mêmes. Ils ne sont excusez que pour maladie.

Quant aux priéres & aux ceremonies ecclesiastiques. Après le sermon de l'évêque, on doit
c. 19. faire d'abord la priére des catecumenes; après qu'ils sont sortis, on fait la priere des penitens. Ils s'approchent, reçoivent l'imposition des mains & se retirent. Alors se font les priéres des fideles au nombre de trois : la premiere tout bas, la seconde & la troisiéme à haute voix : ensuite on donne la paix ; & après que les prêtres l'ont donnée à l'évêque, les laïques la donnent aussi. Alors on celebre la sainte oblation, & il n'est permis qu'aux prêtres d'en-
c. 56. trer dans le sanctuaire & d'y communier. Les prêtres ne doivent entrer & s'asseoir dans le sanctuaire qu'avec l'évêque, s'il n'est malade
c. 20. ou absent. Le diacre ne doit s'asseoir devant le prêtre, qu'après qu'il le lui a ordonné : les diacres doivent aussi être honorez par les sou-
c. 21. diacres & par tous les clercs. Les soudiacres ne doivent point avoir place dans la diaconie, ni
c. 22. 23. toucher les vases sacrez. Ils ne doivent point porter l'orarium ni quitter les portes un moment, mais vaquer à la priére. Ce canon semble confondre les soudiacres avec les portiers.
c. 23. Les lecteurs & les chantres ne doivent point porter l'orarium en lisant ou en chantant. C'étoit un linge que l'on portoit au tour du col,
c. 26. & dont est venu nôtre étole. Personne ne doit exorciser, ni dans l'église ni dans les maisons sans être ordonné par l'évêque. Les femmes ne
c. 44. doivent point entrer dans le sanctuaire.

On ne doit point dire dans l'église de cantiques particuliers, ni lire d'autres livres que les écritures canoniques de l'ancien & du nouveau testament. Ensuite de ce canon, le concile raporte le catalogue des écritures. Dans l'ancien testament, il omet Judith, Tobie, la Sagesse, l'ecclesiastique & les Macabées : dans le nouveau, il omet seulement l'Apocalypse ; par où l'on void qu'il y avoit encore quelques églises particulieres qui doutoient de l'autorité de ces livres. Personne ne doit chanter dans l'église, sinon les chantres ordonnez qui montent sur l'ambon & chantent sur le livre. Dans les priéres publiques, on ne doit point joindre les pseaumes, mais faire une lecture entre chaque pseaume. Le samedi on doit lire l'évangile avec les autres écritures. Les Chrétiens ne doivent point judaïser en chomant le samedi ; mais travailler ce jour-là ; & lui préferer le dimanche, le chomant, s'il est possible en Chrétien. Ces paroles, s'il est possible, semblent marquer que les Chrétiens n'observoient pas l'abstinence du travail si rigoureusement que les Juifs.

AN. 367. c. 59. c. 60. c. 15. c. 17. c. 16. c. 29.

A la fête de pâque on ne doit point envoïer la sainte eucharistie à d'autres diocéses, comme eulogie : c'est à dire comme le pain beni, que l'on envoyoit en signe de communion. Les clercs ou les laïques invitez à l'agape ne doivent point emporter leurs plats, pour ne pas troubler le bon ordre de l'église. On ne doit point faire les agapes dans l'église, ni manger ou dresser des tables dans la maison de Dieu. Ni les évêques ni les prêtres ne doivent offrir le sacrifice dans les maisons. Pendant le carême, on ne doit offrir le pain, c'est-à-dire consacrer l'eucharistie, que le samedi & le dimanche. On ne doit pas deshonorer le carême, en

c. 14. c. 27. c. 28. c. 58. c. 49. c. 50.

An. 367. rompant le jeûne le jeudi de la derniere semaine : mais il faut jeûner tout le carême en xerophagie, c'est-à-dire ne mangeant que des
c. 51. viandes seches. Pendant le carême, on ne doit point célébrer les fêtes des martyrs, mais
c. 52. en faire memoire le samedi & le dimanche. On ne doit faire en carême ni nôces ni fêtes
c. 45. pour la naissance.

On ne doit admettre personne au baptême après deux semaines de carême. C'est que le carême entier étoit destiné à l'examen des catecumenes. Les competans doivent aprendre
c. 46. le symbole, & le reciter devant l'évêque ou les prêtres le jeudi de la semaine sainte. Ceux
c. 47. qui sont baptisez en maladie, & qui en relevent, doivent aprendre le symbole, & con-
c. 48. noître le don de Dieu, qu'ils ont reçû. Ceux qui sont baptisez doivent recevoir ensuite l'onction celeste & participer à la royauté de
c. 2. J. C. Les pecheurs qui ont persévéré dans la priére & dans les exercices de la pénitence, & montré une parfaite conversion, doivent être admis à la communion, en vûë de la misericorde de Dieu; après leur avoir donné un temps, pour faire pénitence, proportionée à
c. 1. leur chûte. Ceux qui ont contracté de secondes nôces librement & legitimement, sans faire de mariage clandestin; seront admis à la communion par indulgence, après quelque peu de temps, employé en jeûnes & en prié-
c. 10. 31. res. Les Chrétiens ne doivent pas marier indiféremment leurs enfans à des hérétiques.
c. 6.

On ne doit point permettre aux hérétiques
c. 9. d'entrer dans l'église : ni aux fideles d'aller aux églises ou aux cimetiers des hérétiques pour prier: autrement ils seront excommuniez pour un temps, & ne seront reçûs qu'après
c. 34. avoir fait penitence. Il est défendu sous pei-

ne d'anathême de quitter les martyrs de J. C. pour s'adresser aux faux martyrs des hérétiques. Il ne faut ni recevoir leurs eulogies, ni prier avec eux ou avec les schismatiques. Les Novatiens ou les quatrodecimains qui se convertissent, ne doivent point être reçûs, qu'ils n'anathématisent toutes les hérésies, & particulierement la leur ; & alors ceux qu'ils nomment fideles, aïant apris le symbole de la foi & reçû l'onction sacrée, participeront aux saints Mysteres. Les Montanistes, quoiqu'ils soient au rang des clercs & en grande estime chez eux, seront instruits soigneusement, & baptisez par les prêtres & les évêques de l'église. On void ici que le baptême des Montanistes est rejetté & non pas des autres. Après le canon qui défend de chercher les faux martyrs des hérétiques, suit celui-ci : Il ne faut pas que les Chrétiens quittent l'église de Dieu, pour aller invoquer des anges & faire des assemblées défenduës. Si donc on trouve quelqu'un adonné à cette idolatrie cachée, qu'il soit anathême : parce qu'il a laissé N. S. J. C. Il y avoit encore alors en Phrygie & en Pisidie des hérétiques judaïsans, qui vouloient que l'on adorât les anges, comme ceux par qui la loi avoit été donée. Ils disoient que Dieu étant invisible & incomprehensible, on ne peut atteindre à lui, & qu'il faut se le rendre favorable par les anges. C'est ce que rapporte Theodoret, qui vivoit environ soixante ans après ce concile : & il témoigne que de son temps on voyoit encore sur les confins de ces provinces des oratoires de S. Michel. Il aplique à ces hérétiques ce canon du concile de Laodicée ; & il ajoûte que pour guérir cette ancienne maladie, le concile a défendu de prier les anges & d'abandoner J.C. c'est-à-di-

AN. 379.

c. 32.

c. 33.

c. 7.

c. 8.

c. 35.

Theod. in Coloss. 11. 18.

Ibid. 11. 17.

Perron. re-

plique. p. 514. re que l'église a condamné ceux qui s'adressoient aux anges à l'exclusion de J.C. qui s'arrêtoient à eux comme au dernier objet de leur culte : ne croyant pas que leurs priéres pussent arriver jusques à Dieu ; & qui dressoient des oratoires à S. Michel de leur chef, comme protecteur du peuple de Dieu : non à J.C en memoire de S. Michel son serviteur.

c. 36. Le canon suivant du concile de Laodicée, défend aux prêtres & aux clercs d'être magiciens, enchanteurs : mathématiciens ou astrologues, de faire des ligatures ou caractéres ; & commande de chasser de l'église ceux qui
c. 37. en portent. Il est défendu de recevoir des Juifs ou des payens les presens qu'ils envoyoient à leurs fêtes, ni de les célébrer avec eux. Il est défendu en particulier de recevoir
c. 38. les pains sans levain, que les Juifs donnent pendant leur pâque. En fin de célébrer les fê-
c. 39. tes des Gentils avec eux. Voilà les canons du concile de Laodicée respectez de toute l'antiquité.

XIII.
Renouvellement de la persécution.
Amm. XXVII. c. 5. Zosim. lib. 4 p. v. Chron. Cod Theod. v Pagi. an. 369. 1. Sozom. VI, c 21. Theod. IV, c. 35.

Après deux années de guerre, l'empereur Valens reduisit les Goths à lui demander la paix, qu'il leur accorda la troisiéme année, sous le consulat de Valentinien le jeune & de Victor : c'est à-dire en 369. Ce fut aparemment en ce temps-là que Valens vint à Tomi, grande ville & capitale de la Scythie sujette aux Romains, située sur la côte du Pont-Euxin, vers l'embouchure du Danube. L'évêque des Scythes y residoit. Car quoiqu'ils eussent quantité de villes, de châteaux & de bourgardes ; leur ancienne coûtume étoit de n'avoir qu'un évêque pour toute la nation. C'étoit alors Bretannion ou Vetranion, catholique très-zelé. Valens étant donc arrivé à Tomi, vint à l'église, & voulut à son ordinaire,

persuader à l'évêque de communiquer avec les Ariens. Mais Bretannion lui résista courageusement ; se déclara défenseur de la foi de Nicée, & le quitta pour passer dans une autre église. Il y fut suivi de son peuple, c'est-à-dire presque de toute la ville, qui s'étoit assemblée pour voir l'empereur : s'attendant aussi à quelque évenement extraordinaire. L'empereur se voïant abandonné seul avec sa suite, fut piqué de cet affront. Il fit prendre Bretannion, & l'envoya en exil : mais il le rapella peu de temps après : craignant d'irriter les Scythes, peuples braves & necessaires aux Romains, pour la conservation de cette frontiere. L'église honore S. Bretannion le vingt-cinquiéme de Janvier.

AN. 369.

martyrol.

La paix étant faite avec les Goths, Valens revint à C. P. où il passa la fin de l'an 369. Au commencement de 370. il en partit pour aller à Antioche, soûtenir la guerre de Perse, commencée trois ans auparavant. Il n'étoit encore qu'à Nicomedie quand il aprit la mort d'Eudoxe évêque Arien de C P. Il avoit d'abord été évêque de Germanicie en Syrie, pendant environ dix-huit ans : ensuite il avoit occupé, deux ans le siége d'Antioche : puis celui de C P. pendant onze ans depuis l'an 360. jusques en 370. Les Ariens y mirent à sa place Demophile, né à Thessalonique ; & auparavant évêque de Berée en Thrace : le même qui sous Constantius avoit procuré la chûte du pape Libere. L'empereur aprouva son élection, & il fut ordonné par Theodore ou Dorothée évêque d'Heraclée, qui en cette qualité avoit le privilege de consacrer l'évêque de C. P. parce qu'Heraclée en avoit été la métropole. A l'ordination de Demophile, au lieu de l'acclamation ordinaire *Axios*, c'est-à dire di-

Philost. IX. n. 5.
Socr. IV. c. 14.
Sozom. VI. c. 13.
Philost. IX. n. 8.

Sup liv. XIV. n. 4.

Philost. IX. n. 10.

gne, plusieurs crierent *Anaxios*, c'est-à-dire indigne. Les catholiques voulant aussi profiter de l'occasion, choisirent Evagre pour évêque de CP. & il fut ordonné par un évêque nommé Eustathe.

An. 369.

Soz. VI. c. 13.

Ce fut aux Ariens un nouveau pretexte de les persécuter ; & l'empereur Valens ayant apris ce qui s'étoit passé, & craignant quelque sédition, envoya des troupes de Nicomedie à CP. avec ordre de prendre Evagre & Eustathe, & de les envoyer en exil en divers lieux, ce qui fut executé. On croit qu'Evagre mourut dans son exil, & l'église honore sa memoire le sixiéme de Mars. Les Ariens devenus plus insolens par la protection de l'empereur, maltraiterent les catholiques, leur disant des injures, les frapant, les mettant en prison, les traînant devant les magistrats, & leur faisant payer des amendes. On compte S. Euloge martyr en cette persécution, avec plusieurs autres dont l'église fait mémoire le troisiéme de Juillet. Pour se plaindre de ces violences, les catholiques envoyerent à l'empereur une députation de quatre-vingt ecclesiastiques, a la tête desquels étoient Urbain, Theodore, & Menedeme. Arrivez à Nicomedie, ils présenterent leur requête à l'empereur, & lui exposerent les souffrances des catholiques. Il fut extrêmement irrité de leurs plaintes : mais craignant d'exciter une sédition, il dissimula sa colere, & donna ses ordres secrets à Modeste préfet du prétoire, pour les faire perir sans bruit. Le préfet feignit donc de vouloir les envoyer en exil, ce qu'ils accepterent généreusement : mais il les fit mettre dans un vaisseau qui n'étoit point lesté, & donna ordre aux matelots d'y mettre le feu quand il seroit en pleine mer. Cela fut executé. On les em-

Socr. IV. c. 15.

Martyrol. Rom.

Martyrol. Rom. 3. Jul. Menolog. eod. Socr. IV. c. 16.

Theod. IV. hist. c. 24.

barqua ſous pretexte de les mener en exil ; maisau milieu du Golfe d'Aſtaque, au fond duquel eſt Nicomedie, les mariniers mirent le feu au bâtiment, paſſerent dans une chaloupe, qu'ils faiſoient ſuivre, & ſe retirerent. Un grand vent de levant, qui ſoufloit par hazard, pouſſa le vaiſſeau brûlant juſques au havre, nommé Dacidize, dans la côte de Bithynie, où il acheva de ſe conſumer, & tel fut le martyre de ces quatre-vingt eccleſiaſtiques, dont l'égliſe fait la memoire le cinquiéme de Septembre. On attribua à une punition divine de cette cruauté, la famine qui affligea cette année la Phrygie & les pays voiſins, & qui obligea pluſieurs habitans à déſerter, pour ſe retirer à C. P. & ailleurs.

An. 369.

Martyr. Rom. Menolog.

Socr. ibid. Hier. Chr.

De Bithynie, Valens paſſa en Galatie, où il ravagea l'égliſe avec beaucoup de facilité. Il eſperoit en faire de même en Cappadoce, à cauſe du diférend ſurvenu quelques années auparavant, entre Euſebe évêque de Ceſarée & S. Baſile : dont les perſonnes les plus conſiderables avoient pris le parti. Sa retraite même les avoit irritez contre l'évêque qui en étoit cauſe, & ils ſembloient diſpoſez à ſe ſéparer de lui. S Baſile demeuroit tranquille dans ſa ſolitude de Pont, s'apliquant aux exercices de la vie monaſtique. S. Gregoire de Nazianze y étoit d'abord avec lui ; & comme l'évêque Euſebe l'invitoit à ſe trouver aux aſſemblées eccleſiaſtiques, il lui écrivit en philoſophe Chrétien : Je ne puis ſouffrir l'injure que vous avez faite à mon frere Baſile : m'honorer & le maltraiter, c'eſt comme ſi vous careſſiez quelqu'un d'une main, lui donant un ſouflet de l'autre. Croyez-moi, donnez-lui ſatisfaction, & vous ſerez ſatisfaits de lui : pour moi je le ſuivrai comme l'ombre ſuit le corps.

XIV.
S. Baſile reſiſte à Valens.

Greg. Nyſſ. cont. Eun. 1. *p* 48.
Sozom VI. *c* 15.
Sup liv. XV. *n.* 14.

Greg. Naz. ep. 20.

AN. 370. Cette lettre fit quelque peine a Eusebe ; mais S. Gregoire l'adoucit ensuite, & la persécution étant venuë, il s'offrit d'aller à son secours : puis le voïant tout-à-fait bien disposé, il en avertit S. Basile, l'exhortant à le prévenir, & à ne se pas laisser vaincre en ce combat de vertu. Il y joint la consideration du temps. Les hérétiques, dit-il, ont conjuré contre l'église : les uns sont déja venus, on dit que les autres viennent : la saine doctrine est en peril. Si vous croyez que je doive vous accompagner : je ne le refuserai pas. En effet, il se chargea de la commission, & ramena S. Basile, qui de son côté ne se fit pas beaucoup prier. Il quitta donc sa solitude de Pont, & revint à Cesarée, si-tot qu'il aprit que l'empereur en aprochoit, avec les évêques Ariens, qui l'accompagnoient toûjours, & à qui l'absence de S. Basile donoit de grandes esperances. Valens fit tous ses efforts pour le gagner. Il le menaça, il le flatta, lui promettant sa faveur & même le gouvernement de l'église. S. Basile au contraire l'exhorta lui & sa suite à se reconoître, à faire penitence, & à cesser de persécuter les serviteurs de Dieu, contre lesquels leurs efforts étoient inutiles. Loin de conserver quelque ressentiment contre l'évêque Eusebe, il s'unit avec lui pour combattre les ennemis communs. Il fit cesser tout le scandale & toute division entre les catholiques : enfin il agit si puissament que l'empereur, & ses évêques Ariens furent obligez de se retirer sans rien faire, & S. Gregoire de Nazianze n'eut pas peu de part à cette victoire.

Ep. 169. 170.

Ep. 19.

Gr. Or. 20. p. 337
Sozom. VI. c. 15.

Greg. Nyss. p. 49 B.

Greg. or. 20. p. 339.

Ensuite S. Basile s'apliqua de plus en plus à servir son évêque, à effacer tous les soupçons passez, & à montrer à tout le monde qu'il savoit obéïr. Il étoit toûjours auprès d'Eusebe,

ibid. p. 340

il l'instruisoit, il l'avertissoit, il exécutoit ses ordres: il lui tenoit lieu de tout. Conseiller fidele au dedans, ministre actif au dehors: quoiqu'il ne tînt que le second rang dans l'église, comme prêtre, il avoit la principale authorité, parce qu'il conduisoit l'évêque. Car Eusebe évêque depuis peu d'années, & ordoné si-tôt qu'il fut baptisé, respiroit encore un peu l'air du monde; & n'étoit pas assez instruit des chores spirituelles, pour se conduire en ce temps de trouble. Il avoit donc besoin de secours; mais il l'embrassoit avec joïe; & croyoit avoir de l'autorité quand Basile en avoit. S. Basile servoit l'église en plusieurs maniéres. Il parloit avec hardiesse aux magistrats & aux personnes plus puissantes. Il terminoit les diférens au gré des parties. Il assistoit les pauvres dans les besoins spirituels & dans les corporels. Il les nourrissoit, il logeoit les étrangers, il prenoit soin des vierges & des moines, comme il paroît par les regles qu'il leur donna par écrit & par tradition: il regloit les priéres & le service de l'autel. C'est saint Gregoire de Nazianze qui le témoigne: & par là il semble marquer la liturgie attribuée de tout temps à S. Basile, & encore usitée dans les églises orientales, quoique la suite des temps y ait aporté quelque changement.

AN. 370.

Sup. liv. XV, n. 13.

Il signala principalement sa charité dans la famine qui affligea la Phrygie, & les païs voisins pendant cette année 370. Ce fut la plus cruelle famine dont on eût memoire en Cappadoce; & la ville de Cesarée éloignée de la mer, ne recevoit aucun secours par le commerce. Ceux qui avoient des bleds, loin d'être touchez du besoin des pauvres, cherchoient à en profiter. Toutefois S. Basile fit tant par ses priéres & ses exhortations qu'il

Greg. Naz. or 20. p. 341.

ouvrit les greniers des riches. Ensuite il assembla le pauvre peuple demi-mort de faim; & faisant aporter des chaudieres pleines de légumes cuites avec de la chair sallée, lui-même ceint d'un linge, leur distribuoit de sa main, se faisant aider de ses amis & de ses serviteurs, & accompagnoit cette aumône de la parole pour la nourriture des ames.

An. 370.

Ancyre & Neocesarée perdirent alors leurs pasteurs, & S. Basile écrivit à ces églises des lettres de consolation, qui sont de grands éloges pour ces évêques. Celui de Neocesarée étoit Musonius. S. Basile l'apelle la colomne de la verité, le gardien des loix paternelles, l'ennemi de la nouveauté. On voïoit, dit-il, en lui l'acienne forme de l'église, & on s'imaginoit avoir vêcu avec ceux qui la gouvernoient deux cens ans auparavant. Il felicite cette ville d'avoir eu, depuis le grand S. Gregoire Thaumaturge jusques à celui-ci, une suite continuelle de saints pasteurs. Il les exhorte à lui choisir un successeur sans ambition & sans cabale; & à s'attacher au bien commun, qui renferme l'avantage de chaque particulier.

Epist. 62.

L'évêque d'Ancyre étoit Athanase qui avoit été mis à la place de Basile au concile de C P. en 360. S. Basile temoigne un extrême affliction de sa mort, & lui donne des loüanges d'autant moins suspectes, qu'Athanase avoit reçû un peu legerement quelque mauvaise impression de sa doctrine.

Sup. liv. XIV. *n.* 18.

Ep. 67.
Ep. 53.

XV.
Mort de sainte Emmelie, de S. Cesaire, & de sainte Gorgonie.

On avoit déja donné des successeurs à ces deux évêques, quand S. Basile manda à S. Eusebe de Samosate la mort de sa mere sainte Emmelie, qui mourut fort âgée dans le monastere où elle s'étoit retirée avec sainte Macrine sa fille. Elle n'avoit alors auprès d'elle que deux

de ses enfans, sainte Macrine l'aînée de tous, & S. Pierre depuis évêque de Sebaste le dixiéme & le dernier. Comme ils étoient des deux côtez de son lit, elle les prit chacun d'une de ses mains, & dit : Seigneur, je vous offre suivant vôtre loi les prémices & la dixme de mes couches. Elle fut enterrée avec son époux dans l'église des quarante martyrs, à sept ou huit stades du monastere, c'est-à-dire un bon quart de lieuë : l'église honore sa memoire le 30. Mai. S. Basile fut plus touché de cette mort, que son âge & sa vertu ne sembloient lui permettre. Il sortoit d'une maladie qui l'avoit reduit à l'extremité, & que la rigueur excessive de l'hiver avoit renduë plus fâcheuse ; & l'état où il voïoit l'église n'étoit pas propre à le consoler.

AN. 370. *Greg. Nyss. vita S. Marc. p. 186 V. Pag. an. 370. n. 8 Greg. ibid. p. 201. B. Martyr. Rom. Basil ep. 7. ad Euseb. Samos.*

S. Gregoire de Nazianze perdit vers le même temps Cesaire son frere & Gorgonie sa sœur, que l'église compte aussi entre les SS. Cesaire avoit été glorieusement rapellé à la cour par Jovien : & Valens l'avoit fait quêteur ou trésorier de la Bithynie où il demeuroit S. Gregoire loin de s'en réjoüir, étoit affligé de le voir embarassé d'affaires temporelles, & l'exhortoit à s'en dégager. Il fut déterminé par l'accident du tremblement de terre, qui acheva de renverser la ville de Nicée l'onziéme jour d'Octobre 368. Cesaire fut presque le seul homme de marque qui s'en sauva, mais il y perdit une partie de son bien, & demeura enveloppé sous les ruines, dont il se retira comme par miracle avec de legeres blessures. Il resolut donc de se doner entierement à Dieu : mais il mourut peu de temps après, ayant auparavant reçû le baptême, & laissa ses biens aux pauvres, n'ayant ni femme ni enfans. S. Gregoire son frere fit son oraison funebre, en presence de son pere & de sa

Greg. or. 10. p. 168. c. 168. Id. Carm. p. 34. C. Orat. 10. p. 175. C.

AN. 370. mere. L'église greque honore la memoire de Cesaire le neuviéme de Mars, & l'église latine le vingt-cinquiéme de Février. Sainte Gorgonie leur sœur mourut quelque temps après, & S. Gregoire lui fit aussi une oraison funebre : où dépeignant ses vertus, il donne le modelle de la perfection Chrétienne pour les femmes mariées. Son recueillement & sa modestie alloient jusques à compter pour beaucoup le moindre souris : elle mortifioit ses yeux, ses oreilles & tous ses sens : elle méprisoit la parure, dont les femmes sont si curieuses : mais elle prenoit grand soin de la décoration des églises. Quoiqu'elle eût un grand esprit, une prudence qui la rendoit le conseil de tout le païs, une connoissance profonde des mysteres de la religion; tant par la lecture des livres sacrez, que par ses propres méditations: elle n'en étoit pas moins affectionée au silence; & prenoit grand soin de cacher ses bonnes œuvres, & d'avoir plus de pieté au dedans, qu'elle n'en marquoit au dehors. Sa maison étoit ouverte à toutes les personnes vertueuses: elle avoit un respect particulier pour les prêtres, une compassion tendre pour les affligez, & faisoit de grandes liberalitez aux pauvres, particulierement aux veuves. Ses priéres étoient ferventes & attentives, ses larmes abondantes, ses genuflexions frequentes : ses jeûnes, ses veilles, son aplication à la psalmodie n'étoient pas moindres. Cependant elle ne fut baptisée que vers la fin de sa vie : mais avant que de mourir, elle eut la consolation de voir son mari, ses fils & ses petits fils recevoir la même grace Sa confiance en Dieu étoit telle, qu'après une chûte dangereuse, elle ne voulut point par modestie employer le secours de la medecine, & se

Orat. 11. p. 181. 182.

p. 188.

p. 185. B.

trouva miraculeusement guerie. Une autre fois dans une grande maladie où les médecins desesperoient de sa santé, elle mit sa tête sur l'autel, & commença à prier avec des cris & des larmes abondantes, dont elle se fit une onction, y melant ce qu'elle avoit pû reserver des antitypes du precieux corps ou du sang, c'est-à-dire de la sainte Eucharistie: & s'en retourna aussi-tôt guerie parfaitement ; ce qui ne peut être arrivé qu'après son baptême, puis que l'on n'a jamais doné l'Eucharistie qu'aux fidelles baptisez. Telle fut sainte Gorgonie, dont l'église honore la memoire le neuviéme de Décembre.

AN. 379. *p.* 187. A

XVI. Réünion des moines de Nazianze.

S. Gregoire de Nazianze étoit alors auprès de son pere, le soulageant en sa vieillesse, & portant en qualité de prêtre une partie du fardeau de l'épiscopat. Un des premiers services qu'il lui rendit, fut de reconcilier avez lui, les moines qui s'étoient separez de sa communion, lorsqu'il eut signé la formule de Rimini. Il y en avoit plusieurs considerables pour leur pieté & pour leur doctrine, entre-autres Cledone, Eulale & Cartere. Cledone après avoir paru à la cour avec éclat, dona tous ses biens aux pauvres, & se retira dans la solitude. Il fut prêtre, & demeura lié d'une amitié particuliere avec S. Gregoire le fils. Eulale est celui qu'il fit depuis ordoner évêque de Nazianze après la mort de son pere. Il étoit son cousin, & avoit un frere nommé Hellade, qui embrassa avec lui la vie solitaire: mais il mourut quelque temps après. On croit que Cartere est celui qui conduisit les Monasteres d'Antioche avec Diodore, & qui fut le maître de S. Chrysostome. Tels étoient les principaux de ces solitaires, qui s'étoient separez de l'évêque Gregoire. L'autorité de leur vertu

Sup. liv. XIV *n.* 24.

Greg. Carm. 47. *p.* 107. D

Greg. ep. 195 *ad Lol. ep* 105 *ad. Cæsar.*

Soc. VI. *c.* 3.

Soz. VIII. *c.* 2.

AN. 370. avoit attiré avec eux une partie du troupeau; & ils avoient passé jusques à se faire ordonner des prêtres par d'autres évêques, pour leur administrer les sacramens.

Le S. vieillard fit tous ses efforts pour les réünir, par ses exhortations, par ses priéres & par sa douceur : il demandoit à Dieu jour & nuit cette grace, avant la fin de sa longue vie, & son fils ne la demandoit pas moins ardemment. La douleur qu'il en ressentoit, l'occupoit le jour & la nuit ; & les exercices de pieté, loin de le consoler, lui remettoient devant les yeux ces chers freres, avec qui il les avoit si souvent pratiquez. Ils s'imposa silence, & ne parla point en public pendant tout ce temps. Enfin il persuada à son pere de demander pardon de sa faute, & de faire une confession claire de la vraïe foi. Les solitaires & ceux qui les avoient suivis, quitterent les soupçons qu'ils avoient conçus du S. vieillard, & reconnurent que sa créance avoit toûjours été pure. Lui de son côté les reçût avec joïe : & reçût avec eux les prêtres qu'ils avoient fait ordoner. S. Gregeire le fils célébra cette réünion par un excellent discours, où il dit entre-autres choses; que les reconciliations suivies de rechûtes frequentes, sont pires que la division même, parce qu'elles ôtent l'esperance d'une reconciliation solide. Qu'il y a une mauvaise paix, & une bonne division. Quand l'impieté est manifeste, il faut marcher têre baissée contre le fer, le feu, les puissances; & ne rien craindre tant, que craindre quelque chose plus que Dieu. Mais quand nôtre peine n'est fondée que sur des soupçons; il est bien plus avantageux de demeurer en un même corps, pour nous redresser les uns les autres, que de nous engager

Vita. Greg. N 22. Orat. 19 p. 297.

Orat 12 p. 202. D. 203.

par la division des préjugez qui ôtent la confiance; & vouloir ensuite corriger les autres avec empire, en tyrans plûtôt qu'en freres. AN. 370.

Le S. vieillard Gregoire tomba malade, & fût reduit à une extremité qui ôtoit toute esperance. Une fiévre violente mettoit tout le dedans en feu: les forces lui manquoient: il ne prenoit ni nourriture ni repos, il avoit des palpitations & des angoisses continuelles: sa bouche toute ulcerée en dedans, pouvoit à peine avaler de l'eau. L'art des medecins ni le soin des domestiques n'y pouvoient suffire. Il ne connoissoit plus les assistans, & il ne lui restoit qu'un petit soufle de vie. C'étoit la nuit de pâque: Gregoire le fils, Nonne sa mere, tout le clergé & tout le peuple étoient dans l'église en prieres, partagez entre la joïe de la fête & la douleur de cette perte. L'heure de célébrer les mysteres étant venuë; le S. vieillard commença à se remuer foiblement. Il appella d'une voix très-basse un serviteur, lui comanda de s'aprocher, de lui doner ses habits & lui tendre la main. Celui-ci obéït avec surprise & empressement; & le S. évêque s'apuïant sur lui se leva, étendit pour la priere ses mains languissantes, & célébra comme il pût les mysteres en peu de mots, s'unissant en esprit au peuple qui prioit dans l'église. Aïant prononcé, selon la coûtume les paroles de l'eucharistie, & donné sa benediction au peuple: il se remit au lit, prit un peu de nourriture, dormit, & se rétablit peu à peu: ensorte que le dimanche de l'octave de pâques, que l'on nomoit dèslors le dimanche nouveau ou du renouvellement, comme le nomme encore l'église greque: ce jour, dis-je, il vint offrir le sacrifice dans l'église avec tout son peuple. Saint Gregoire son fils racontoit de-

Greg. Orat. 19. p. 304. 305.

AN. 370. puis en public cette guerison, comme un miracle évident.

XVII. S Basile évêque de Cesarée. Greg Naz. or 19. p. 310. C. Or 20. p. 342. D Vita Greg. Martyr. Hier & Usua. 21. Zm.

Eusebe évêque de Cesarée en Cappadoce mourut peu de temps après que son église eut été attaquée par Valens, ayant combattu genereusement en cette persecution, & en celle de Julien. Aussi se trouve-t-il au nombre des Saints en quelques martyrologes, quoique mal à-propos confondu avec Eusebe de Cesarée en Palestine. A sa mort, l'église de Cesarée en Cappadoce se trouva exposée aux mêmes troubles qu'à son élection. La foi catholique qu'elle avoit toûjours conservée, & l'union qui y avoit toûjours regné, excitoit l'envie des heretiques. C'étoit un des plus grands sieges de tout l'Orient : la métropole de toute la Cappadoce, & peut-être de tout ce que l'on apelloit diocése de Pont; dans le gouvernement politique; c'est à-dire que plus de la moitié de l'Asie mineure en dépendoit. Le clergé de Cesarée écrivit selon la coûtume aux évêques de la Province, & ils vinrent pour proceder à l'élection.

Greg or. 19 p. 311. Ap. Greg ep. 22.

Le S. évêque de Nazianze y étant apellé comme les autres craignit de n'y point assister, tant pour son extrême vieillesse, que pour une maladie qui lui étoit survenuë. Il écrivit donc au clergé & au peuple de Cesarée en ces termes : Je suis un petit pasteur d'un petit troupeau : mais la grace n'est pas resserrée par la petitesse des lieux. Qu'il soit donc permis même aux petits de parler librement. Il s'agit de l'église pour laquelle J.C est mort : l'œil est le flambeau du corps, & l'évêque le flambeau de l'église. Puis que vous m'avez apellé, suivant les canons, & que je suis retenu par la vieillesse & la maladie; si le S. Esprit me donne la force d'assister en personne à l'élec-

Lu. XI. 34.

lection; car il n'y a rien d'incroyable aux fideles, ce sera le meilleur & le plus agréable pour moi: si l'infirmité me retient, je concours autant que peut un absent. Je ne doute pas que dans une si grande ville, & qui a toujours eu de si grands prélats, il n'y ait d'autres personnes dignes de la premiere place: mais je ne puis en préferer aucun à notre cher fils le prêtre Basile. C'est un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie & la doctrine est pure, & le seul ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux hérétiques, & à l'intemperance de langue qui regne à présent. J'écris ceci au clergé, aux moines, aux dignitez, au sénat & à tout le peuple. Si mon suffrage est approuvé comme juste, & venant de Dieu: je suis présent spirituellement, ou plûtôt j'ai déja imposé les mains; si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabales & par interêts de famille, si le tumulte l'emporte sur les regles: faites entre vous ce qu'il vous plaira: je me retire.

AN. 370.

Le S. vieillard Gregoire écrivit aussi à S. Eusebe de Samosate, pour implorer son secours en cette occasion: quoiqu'il ne fût pas de la province: lui representant le peril où se trouvoit l'église de Cesarée, par les entreprises des hérétiques. S. Eusebe de Samosate vint en effet, & sa présence fut très-efficace pour consoler & soûtenir les catholiques. Car encore que S. Basile fut manifestement le plus digne de remplir le siege de Cesarée, les premieres personnes du païs s'y opposoient: ils soûtenoient leur faction par les plus méchans d'entre le peuple, & avoient gagné une partie des évêques. Ainsi quand ils furent assemblez, ils écrivirent à l'évêque de Nazianze, pour l'inviter à venir: mais d'une maniere qui lui fit entendre qu'ils

Ap. Basil. ep. 4.

Greg. ep. 29.

AN. 370. ne le desiroient pas. Il leur marqua par sa réponse qu'il l'avoit bien compris; & leur déclara comme il avoit fait au clergé & au peuple de Cesarée, qu'il donnoit son suffrage au prêtre Basile, comme au plus digne; & protesta contre l'élection que l'on pourroit faire par cabale. Et si l'on oppose, dit-il, le prétexte de sa mauvaise santé, vous ne cherchez pas un atlete, mais un docteur. Il ne se contenta pas d'écrire: mais sçachant qu'il manquoit une voix pour rendre l'élection canonique; nonobstant son grand âge & sa maladie, qui le reduisoit presque à l'extremité: il sortit de son lit, & se fit porter à Cesarée, s'estimant heureux s'il achevoit sa vie par une si bonne œuvre. S. Basile fut donc élû, & ordonné canoniquement évêque de Cesarée en Cappadoce; & l'église fait la mémoire de cette ordination le quatorziéme de Juin.

Greg. or. 20. p. 343. Or. 19 p. 311. D.

XVIII. Conduite de S. Basile. *Greg. N. or 19. p. 312.*

Le S. vieillard Gregoire s'en retourna à Nazianze guéri & fortifié, comme par miracle. Les évêques opposez à Basile souffroient avec peine qu'il l'eut emporté sur eux: la honte & le dépit les poussoit jusques à lui dire des injures. Gregoire les vainquit encore par sa patience: & content d'avoir gagné dans le fonds, il leur laissoit la satisfaction de parler. Avec le temps leur chagrin se tourna en admiration, & ils le regarderent depuis comme leur arbitre & leur Patriarche.

Id. or. 20. p. 334. C.

S. Basile en usa de même. Il s'appliqua à guerir les esprits aigris contre lui, non par des flatteries & des bassesses, mais par une conduite noble & élevée: ne regardant pas seulement le présent, mais les disposant à lui être soûmis à l'avenir. Il ne se servoit pas d'artifice pour se les assujettir, mais il les gagnoit par amitié: n'usant pas de sa puissance, & leur faisant sen-

tir qu'il les épargnoit. Il employoit peu de paroles & beaucoup d'effets. Tous étoient forcez de ceder à la supériorité de son genie, & à l'éminence de sa vertu ; & demeuroient persuadez, qu'il falloit lui être unis & soûmis, ou renoncer au salut éternel. Ainsi domptez, ils s'empressoient à se justifier, à lui témoigner de l'amitié, & montrer du progrès dans la vertu : car c'étoit la seule justification solide. Il n'y eut que quelques incorrigibles, dont il ne se mit pas en peine. C'est ainsi que S. Gregoire de Nazianze nous dépeint la conduite de son ami. Il ne se pressa pas de l'aller trouver après son épiscopat. S. Basile l'avoit invité à le venir voir malade, & il s'étoit mis en chemin. Mais apprenant en même temps que les évêques s'assembloient à Césarée, pour élire un successeur à Eusebe, il rétourna sur ses pas ; accusant saint Basile de simplicité, s'il ne voyoit pas le soupçon qu'il donnoit, de vouloir fortifier sa brigue, en appellant ses amis. Peut-être S. Gregoire craignoit-il d'être élû lui-même. Il garda la même conduite après l'élection, & se contenta d'écrire à S. Basile ; que quelque joie qu'il eût de sa promotion, il n'iroit pas le trouver si-tôt, quand même il le demanderoit, pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un & l'autre : qu'il iroit quand Dieu l'ordonneroit, & quand les ombres de l'envie seroient dissipez. Saint Basile s'en plaignit d'abord ; mais enfin il goûta les raisons de son ami.

AN. 370

Or. 20. p. 344. A
Ep. 20. 29. in fin.
Epist. 24.

XIX.
Saint Basile travaille à réünir les Catholiques.

Greg. or. 20. ep. Basil ep. 48.

Saint Basile étendant ses vûës & son zéle sur toute l'église, étoit sensiblement affligé de la division qui regnoit en Orient, même entre les évêques Catholiques. Pour y remedier, il crut devoir exciter les évêques d'Occident, & employer auprès d'eux l'autorité de S. Athanase. Il lui écrivit donc dès le commencement de

son épiscopat, & lui dit : Il y a long-tems que je suis persuadé, que la seule voye de sécourir nos églises, est la jonction des évêques d'Occident. S'ils veulent montrer le même zéle pour nous, qu'ils ont emploïé chez eux, contre une ou deux personnes ; peut-être avancera-t-on quelque chose. Les puissances respecteront l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, & les peuples les suivront sans résistance. Laissez ce monument digne de vous, & couronnez par cette seule action, les combats infinis que vous avez soûtenus pour la foi. Envoyez de votre sainte église des hommes puissans dans la sainte doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur exposer les maux qui nous accablent. Il l'excite à prendre soin par lui-même de l'église d'Antioche, sans attendre le secours de l'Occident : lui représentant que la division de cette église est le mal le plus pressant. & qu'elle est comme la tête, d'où la santé se communiquera à tout le corps. Il envoya cette lettre par Dorothée, diacre de l'église d'Antioche ; & à sa priere il en joignit une seconde, pour s'expliquer plus nettement au sujet de cette église, & de saint Melece, à qui Dorothée étoit attaché. Saint Basile déclare donc à saint Athanase, qu'il faut réünir à saint Melece toutes les parties de l'église d'Antioche. Ce sont, dit-il, les vœux de tout l'Orient, & je le souhaite en mon particulier, comme lui étant uni en toutes manieres. C'est un homme irrépréhensible dans la foi, & incomparable dans les mœurs : & l'on trouvera quelque expedient pour contenter les autres. Au reste, vous n'ignorez pas que les Occidentaux qui vous sont les plus unis, sont du même sentiment. Dans ces lettres, S. Basile traite toûjours S. Athanase de pere, & lui parle avec un extrême respect. S. Athanase les reçût favo-

AN. 370.

Epist. 50.

tablement, & renvoya le diacre Dorothée avec un de ses prêtres nommé Pierre, pour travailler à la réünion des esprits. AN. 370.

Saint Basile ayant reçû par eux la réponse de saint Athanase, lui renvoya Dorothée avec une lettre, où il louë son application au bien de l'église universelle, & ajoûte : Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome, qu'il considere ce qui se passe ici, & qu'il en donne son avis. Car comme il est difficile d'envoyer de de-là des députez en commun par l'ordonnance d'un concile, il doit user de son autorité en cette affaire, & choisir des gens capables de porter la fatigue du voyage, & de parler avec douceur & fermeté, à ceux d'entre nous qui ne vont pas droit. Il faudra qu'ils apportent avec eux tous les actes de Rimini, pour casser ce qui s'y est fait par violence. Qu'ils viennent secrettement, sans bruit & par mer, avant que les ennemis de la paix s'en apperçoivent. Quelques-uns aussi désirent, & nous le croïons nécessaire, qu'ils condamnent l'hérésie de Marcel. Car jusques ici ils ne cessent d'anathématiser Arius ; mais on ne voit point qu'ils se plaignent de Marcel, dont l'hérésie est diametralement opposée. Elle attaque la subsistance même du Fils de Dieu, disant qu'il n'étoit pas avant que de sortir du Pere, & qu'il ne subsiste plus après y être retourné : nous en avons la preuve par ses livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blâmé, quoiqu'on leur puisse reprocher de l'avoir reçû du commencement à la communion ecclesiastique par ignorance de la verité. S. Basile parle de ce qui se passa à Rome sous le pape Jules en 342. & ce qu'il dit ici de l'hérésie de Marcel est remarquable, sur tout écrivant à S. Athanase.

Basil. ep. 52. Ep. 57. Ep. 52. Sup. liv. XII. n. 23. 25.

Saint Basile écrivit aussi au pape S. Damase, le Ep. 220.

An. 370. traitant de très vénérable pere. Mais on peut douter s'il donne ces termes d'honneur à sa dignité ou à sa personne, puisqu'il les donne aussi à S. Athanase. Presque tout l'Orient, dit-il, depuis l'Illyrie jusques à l'Egypte, est agité d'une grande tempête. Tous les défenseurs de la verité sont chassez des églises, pour les livrer aux Ariens. Nous n'attendions du secours que de votre charité; mais nous voyant frustrez de cette esperance, nous ne pouvons plus nous empêcher de vous écrire, pour vous exciter à prendre soin de nous, & nous envoyer des personnes qui puissent réünir ceux qui sont divisez, ou du moins vous faire connoître les auteurs de la division; afin que vous sçachiez désormais avec qui vous devez être en communion. Le secours que nous vous demandons, n'est pas sans exemple. Nous sçavons par tradition, & par les lettres que nous gardons encore, que le bienheureux Denys votre prédécesseur, visita par lettres notre église de Césarée, consola nos peres, & leur envoya des gens pour délivrer nos freres de captivité. S. Basile parle ici de l'incursion des Goths dans l'Asie mineure, sous l'empereur Gallien, qui se rapporte au temps du pape S. Denys. A cette lettre, S. Basile joignit une instruction pour ceux qui iroient à Rome; & il envoya l'une & l'autre à S. Melece par Dorothée, pour ne rien faire que de concert avec lui. Il marque qu'il voit des ménaces & des préparatifs de persécutions.

Sup. liv. VII. n. 56.

Ep. 57.

XX.
Concile de Romé & d'Illyrie.
Sup. n. 20
Lib. Marc. & Fausti p. 9.

Le pape Damase avoit eu plusieurs combats à soûtenir contre la faction de l'antipape Ursin. Quoiqu'il eût été banni en 366. les schismatiques importunerent tant l'empereur Valentinien, qu'ils obtinrent son rapel, & de ceux qui avoient été releguez avec lui, par un rescrit adressé à Prétextat préfet de Rome, à la charge

de les punir plus séverement, s'ils recommencent à broüiller. Ursin revint donc à Rome avec deux de ces Diacres, dès le quinziéme de Septembre 367. mais il fut encore chassé deux mois aprés, & envoyé en exil en Gaule avec plusieurs autres. Ainsi la paix fut renduë à Rome par l'autorité de Prétextat, & par le temoignage qu'il rendit à la verité, comme dit Ammian Marcellin. Les Schismatiques quoiqu'ils n'eussent plus de clercs à leur tête, ne laissoient pas de tenir des assemblées dans les cimetieres des martyrs, & avoient même une église. C'est pourquoi le défenseur de l'église Romaine & le Pape Damase presentérent une requête à l'empereur Valentinien, sur laquelle il donna ordre à Prétextat de mettre cette église, qui leur restoit seule, en la puissance de Damase, ce qui fut exécuté; & les Schismatiques chassez à main armée. Le Pape Damase fit des vœux aux SS. Martyrs pour le retour du clergé schismatique; & l'ayant depuis obtenu, il s'en aquitta par des vers en leur honneur.

Ap. Baron. an. 368 p. 109. A.

Resc. ap. Baron. an. 371 init.

Lib. XXVII. c. ●.

Marc. & Faust. p. 10.

Ap. Baron. an 368. init.

Ap. Bar. ap. to 4. p 5.

Il assembla vers ce tems-là à Rome un concile nombreux, avec lequel il écrivit aux évêques d'Egypte, & peut-être à tous les autres, pour relever ceux qui étoient tombez dans l'Arianisme. Car Rome & tout l'Occident étoient fermes dans la foi de Nicée, excepté un très-petit nombre de purs Ariens. En ce concile Ursace & Valens furent nomément condamnez: mais on n'y parla point d'Auxence usurpateur de l'Eglise de Milan: peut-être par respect pour l'empereur Valentinien qui étoit entré dans sa communion. S. Athanase ayant reçû cette lettre de saint Damase assembla les évêques d'Egypte & de Libie, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, & lui écrivit au nom de tous touchant Auxence: s'étonant qu'il n'eût point

Athan. ad Afr. p. 931.

Sozom. VI. c. 23.

Athan. ad Afr p. 941.

Sup. n. 2. p. 940. D.

encore été déposé & chassé de l'église, puis qu'il étoit non seulement Arien : mais encore coupable de plusieurs maux, qu'il avoit commis avec Gregoire l'usurpateur du siege d'Alexandrie. Les évêques d'Egypte eurent satisfaction quelque temps après. Car les évêques de Gaule & de Venetie s'étant plaints, qu'Auxence & quelques autres soûtenoient la doctrine des Anoméens, il se tint à Rome un concile de quatre-vingt-treize évêques de diverses nations, en vertu d'un rescrit de l'empereur, pour examiner la cause d'Auxence, & expliquer la foi catholique. Auxence & ses adherans y furent excommuniez. On confirma la foi de Nicée, & on déclara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini. Nous avons deux exemplaires de la lettre synodale de ce concile : l'original latin, qui porte en tête le nom du Pape Damase, de Valerien évêque d'Aquilée, & de huit autres ; & s'adresse aux évêques catholiques d'Orient : la version grecque, qui ne nomme que Damase & Valerien, & s'adresse aux évêques d'Illyrie. En effet il y avoit raison particuliere de leur adresser les decrets de ce concile, à cause du credit que l'arianisme avoit eu dans cette province, par Ursace, Valens, Gayus & Germinius.

To. 2. conc. p. 892.

Ap. Theod. II hist. c. 22. ap. Soz. VI. c. 23.

La lettre aux Orientaux accuse plûtôt d'ignorance que de malice, les évêques dénoncez par ceux de Gaule & de Venetie, & parle d'Auxence, comme déja condamné. Elle dit que ce qui avoit été fait à Rimini, a été corrigé dès le commencement par ceux mêmes qui y avoient assisté, qu'ils ont avoüé qu'on les avoit surpris, par une expression nouvelle ; & qu'ils n'avoient pas compris qu'elle fût contraire à la définition de Nicée. Car, dit la lettre, le nombre de ceux qui étoient à Rimini, ne peut

ormer auc un préjugé ; puisqu'il est certain que ni l'évêque de Rome, dont il falloit demander l'avis avant tous les autres, ni Vincent, qui a conservé pendant tant d'années la pureté du sacerdoce, ni les autres semblables, n'y ont point donné leur consentement. Vû principalement comme nous avons dit, que ceux mêmes qui avoient paru ceder à la violence, étant mieux conseillez, ont protesté qu'ils en avoient du déplaisir. Les évêques d'Illyrie reçûrent aussi la lettre synodale qui leur étoit adressée, & qui à la fin les exhortoit à déclarer la sincérité de leur foi. En effet, ayant obtenu de l'empereur Valentinien la permission de s'assembler, ils tinrent un concile, & firent un décret contenant une confession de foi, conforme à celle de Nicée, où ils disent: Nous croyons comme les conciles qui viennent d'être tenus à Rome & en Gaule, une seule & même substance du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit en trois personnes ; c'est-à dire, en trois parfaites hypostases. Touchant l'incarnation, ils disent, que Jesus-Christ est un Dieu portant la chair, & non un homme portant la divinité, & anathématisent celui qui a écrit, que le Fils étoit en puissance dans le Pere, avant que d'être actuellement engendré : ce qui convient à toutes les créatures. Il semble marquer ici Marcel d'Ancyre. Ils envoyerent ce décret aux évêques d'Asie & de Phrygie, à qui ils donnerent charge de s'informer, s'il étoit vrai que l'on enseignât dans toute l'Asie que le Saint-Esprit est séparé du Pere & du Fils, comme ils disent l'avoir appris d'Eustathe leur confrere. C'est apparemment l'évêque de Sebaste, qui en revenant de Rome avoit passé en Illyrie. Ils leur recommandent aussi la discipline des ordinations ; de tirer les évêques du corps des prêtres : les

Vales. not. ad Theod. IV. 9 Pagi an. 365. n. 8. Theoph. Chron. p 52. an. 566. Theod. IV. c. 8. 9.

Sup. n. 7.

prêtres & les diacres du corps du clergé, & non du conseil des villes, ou des charges militaires. Enfin ils mettent les noms des six évêques Ariens qu'ils avoient déposez. L'empereur Valentinien accompagna cette lettre d'un rescrit adressé aux mêmes évêques d'Asie & de Phrygie; où il les exhorte à embrasser le decret du concile d'Illyrie, & à ne pas abuser de l'autorité de l'empereur, c'est-à-dire, de son frere Valens, pour persécuter les serviteurs de Dieu.

Theod. IV. c. 8.

XXI. Lettre de saint Athanase aux Africains. Tom. I. p. 931.

Le même concile d'Alexandrie écrivit aussi aux évêques d'Afrique, c'est-à-dire, de la province de Carthage: pour les fortifier contre ceux qui vouloient faire valoir le concile de Rimini, au préjudice du concile de Nicée, sous prétexte de l'obscurité du mot de consubstantiel. S. Athanase écrivant au nom de ce concile, fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre, n'a rien voulu ajouter au concile de Nicée: qu'il a même excommunié Ursace, Valens, Eudoxe & Auxence, & qu'ainsi il est plus contraire que favorable aux Ariens. Il fait voir quelle est l'autorité du concile de Nicée; pourquoi il s'est servi du terme de consubstantiel, & quel en est le sens. Enfin il traite en peu de mots de la divinité du Saint-Esprit. Au reste, quoique cette lettre aux Africains soit au nom des quatre-vingt-dix évêques d'Egypte & de Lybie, elle est proprement de saint Athanase, & les évêques au nom desquels il parle, n'étoient pas tous présens au concile: mais ils étoient si unis de sentimens, qu'ils souscrivoient les uns pour les autres. Cette lettre eut sans doute son effet, & l'église d'Afrique demeura ferme dans la foi de la Trinité, comme tout le reste de l'Occident.

P. 934.

P. 941. D.

Pag 901. D

XXII. Lettre à Epictete.

Il faut rapporter au même tems, c'est-à-dire, aux dernieres années de S. Athanase, sa fa-

neuse lettre à Epictete; puis qu'il y parle d'abord des conciles de Gaule, d'Espagne & de Rome, où les Ariens qui se cachoient encore, avoient été anathematisez, & l'autorité du concile de Nicée reconnuë. Il y avoit eu à Corinthe une dispute touchant le mystere de l'Incarnation. Quelques-uns disoient que le corps de J.C. étoit consubstantiel au verbe : prétendant qu'autrement on admettroit quaternité au lieu de trinité. De-là suivoit que le corps de J. C. n'étoit pas tiré de Marie, puis qu'il étoit éternel comme la divinité : ou que la divinité du verbe avoit changé de nature en devenant chair. D'autres donnoient dans l'excez opposé, & disoient que J.C. étoit un homme adopté pour être fils de Dieu, & par consequent semblable aux autres prophetes. Que le verbe de Dieu étoit un autre que le Christ fils de Marie, qui avoit souffert. Ceux qui disputoient sur ces questions étoient des disciples d'Apollinaire : mais il n'étoit pas encore reconnu pour auteur de ces erreurs. Comme elles excitoient beaucoup de trouble, on fut obligé de tenir un concile, où tous demeurerent à la fin d'accord, & convinrent de la foi catholique. On redigea par écrit les actes du concile, & Epictete évêque de Corinthe qui y avoit assisté, les envoïa à S. Athanase.

Tom. 1. p. 582 A.

P. 588. C.

P. 591. Epiph. hær. 77. Dimær. 1. c. 2.

Il ne put lire sans horreur de telles propositions; & pour les réfuter, il rappelle ceux qui les avançoient au concile de Nicée, auquel ils doivent se conformer, s'ils sont enfans de l'église. Ce n'est pas, dit-il, du corps de J. C. mais du fils de Dieu lui-même, que le concile a déclaré qu'il est consubstantiel au pere : il a dit que le corps est tiré de Marie. En effet, si le Verbe est consubstantiel au corps tiré de terre, & le même Verbe consubstantiel au pere;

P. 584.

le pere sera consubstantiel au corps fait de terre ; & comment vous plaindrez-vous que les Ariens font le fils créature, vous qui faites le pere consubstantiel aux créatures ? si le corps est avant Marie éternellement, comme le Verbe, à quoi sert l'avenement du Verbe ? vouloit-il se revêtir de ce qui lui étoit consubstantiel : vouloit-il s'offrir pour lui-même en sacrifice & se racheter lui-même ?

P. 585. C. Il montre ensuite par l'écriture que J.C. a pris un corps semblable au notre, du sang d'Abraham & de la substance de Marie, qu'il l'a veritablement enfanté & allaité de ses mamelles. Ce corps a souffert la circoncision, la faim, la soif, le travail, & enfin la croix : au lieu que le Verbe est impassible. Ce corps étoit dans le sepulcre, tandis que le Verbe sans le quitter descendit aux enfers : parce que le corps n'étoit pas le Verbe, mais le corps du Verbe, qui s'est attribué les souffrances de son corps, afin que nous pussions participer à sa divinité. Tout cela n'a point été fiction & apparence, mais vérité & réalité : autrement le salut des hommes & la résurrection ne seroit que fiction & apparence, suivant la doctrine de Manés. J. C. dit après sa résurrection : Touchez & voyez ; un esprit n'a pas de la chair & des os, comme vous voyez que j'en ai. Il ne dit pas : Je suis de la chair & des os, mais : je les ai. Quant à ce que dit S. Jean : que le Verbe a été fait chair ; c'est comme ce que dit saint Paul : que J. C. a été fait malediction. Non qu'il soit devenu la malediction même, mais parce qu'il s'en est chargé. Au reste, il ne faut point craindre que le corps de J. C. étant d'une autre nature que le Verbe, fasse quaternité au lieu de Trinité. La créature ne peut être égalée à Dieu, & la divinité ne reçoit point d'ad-

Luc. xxiv. 39.

Joan. 1.
Gal. 11. 13.

P. 589.

dition. L'incarnation n'a rien ajoûté au Verbe: c'est la chair seule qui a reçû des avantages infinis par l'union du Verbe.

Quant à ceux qui disoient que le fils de Marie n'étoit pas le Christ, Seigneur & Dieu : S. Athanase leur demande pourquoi donc dès sa naissance il est nommé Emanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous? Comment S. Paul dit qu'il est Dieu beni dans les siécles? Pourquoi S. Thomas en le voyant, s'écrie : Mon Seigneur & mon Dieu ? Si la parole de Dieu est venuë au fils de Marie, comme aux prophetes; pourquoi est-il né d'une Vierge, & non d'un homme & d'une femme comme les autres saints? Pourquoi est-il dit de lui seul, qu'il est mort pour nous: de lui seul, qu'il est venu à la fin des siécles? Pourquoi est-il seul qui soit déja ressuscité? Il est dit des autres que la parole de Dieu leur a été adressée: & de celui-ci seul, que la parole ou le Verbe a été fait chair. C'est lui que le pere a montré sur le Jourdain & sur la montagne, en disant: C'est ici mon fils bien aimé. C'est lui que les Ariens ont renoncé, & que nous reconnoissons & adorons, ne séparant point le fils & le Verbe: mais sçachant que le Verbe même est le fils, par qui tout a été fait, & qui nous a racheté. Et un peu après: Je vous prie, vous & tous ceux qui entendront ce discours, de le prendre en bonne part: s'il y manque quelque chose pour la doctrine, de le corriger & m'en avertir. Si le sujet n'est pas exprimé avec la dignité & la perfection convenable, d'excuser la foiblesse de mon style. C'est ainsi que le grand Athanase jugeoit de ses écrits dans le temps où il étoit le plus consommé en doctrine.

Rom. IX. 5. *Jo.* XX. 28. *p.* 590. *Marc.* IX 6. P. 591.

XXII. Autres lettres de S. Athanase.

Il écrivit aussi à un Abbé nommé Ammoun, pere de plusieurs monasteres, contre la supers-

tition ridicule de quelques moines, qui se croyoient soüillez par les excremens & les évacuations naturelles; prennant trop grossierement ce passage de l'évangile: Ce n'est pas ce qui entre en l'homme qui soüille l'homme, mais ce qui en sort. Il faut prendre garde, dit S. Athanase, d'où sort ce qui soüille l'homme. Ce n'est pas du corps, mais du cœur où est le dépôt des mauvaises pensées & des pechez. Il montre doctement que tout l'ouvrage de Dieu est bon & pur: que toutes les fonctions naturelles du corps sont innocentes & utiles, & qu'il n'y a que l'abus, qui en rend quelques-unes criminelles: comme l'homicide est un crime, quoiqu'il soit permis & même loüable de tuer les ennemis en guerre juste.

Tom 2. p 35 Marc. VII. 15.

Synes. ep. 67 p 209. 210.

Il y avoit dans la Pentapole aux confins de la Lybie, deux bourgades nomées Palebisque & Hydrax, qui avoient toûjours été du diocése d'Erythre, & n'étoient pas assez considerables pour avoir un évêque. Toutefois comme Erythre étoit éloigné de ces bourgades & qu'Orion évêque d'Erythre étoit un vieillard fort doux: les habitans de ces bourgades, sans même attendre sa mort, voulurent se donner un évêque, qui fut plus propre à les défendre de leurs ennemis & à prendre soin de leurs affaires temporelles. Un nommée Sidere vint alors de l'armée, pour faire valoir quelques terres qui lui avoient été accordées. C'étoit une jeune homme agissant & vigoureux, capable de se faire craindre à ses ennemis, & de servir ses amis. Les habitans de Palebisque ne trouverent personne qui leur convint mieux: d'autant plus que l'on avoit besoin d'habileté & de prudence, pour s'opposer à l'héréfie dominante. Ils choisirent donc Sidere pour leur évêque & le firent ordonner par un seul évêque, qui fut Philon de Cyrene.

Cette ordination étoit tout-à-fait irréguliere. Il devoit être ordonné à Alexandrie, ou sur les lieux par trois évêques, avec la permission de l'évêque d'Alexandrie. Mais la persécution ne permettoit pas d'observer la rigueur des regles. Ainsi S. Athanase ceda au temps, & laissa ce nouvel évêque à Palebisque. Il fit plus; & le jugeant capable des plus grandes affaires, il le transfera quelque temps après à Ptolemaïde, métropole de la province, pour y conserver la doctrine catholique, qui y étoit presque éteinte, depuis que Second, l'un des premiers Ariens, en avoit été évêque. Mais Sidere quitta Ptolemaïde dans sa vieillesse pour revenir à Palebisque; & comme il n'avoit succedé à persone dans ce siége, aussi n'eut-il point de successeur.

D'un autre côté S. Athanase employa toute la rigueur des peines ecclesiastiques contre le gouverneur de Lybie, homme de mœurs brutales, abandonné à la cruauté & à la débauche. Saint Athanase l'excommunia, & en écrivit aux autres évêques, particulierement à S. Basile, afin que tout le monde évitât sa communion. S. Basile lui fit réponse qu'il avoit publié l'excommunication dans son église, que ce malheureux seroit l'éxécration de tous les fideles, & que personne n'auroit de commerce avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoûte, qu'il a notifié cette condamnation à tous les domestiques, les amis & les hôtes du gouverneur: ce qui peut faire croire qu'il étoit de Cappadoce. On voit ici quelles étoient dès-lors les suites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile. Ep. 47.

Nous avons aussi deux lettres de S. Athanase, pour la défense de saint Basile. La premiere à deux prêtres, Jean & Antiochus, où il le nomme vrai serviteur de Dieu. L'autre à un prê- Tom. 1. p. 951.

tre nommé Pallade, où S. Athanase parle ainsi: Quant à ce que vous m'avez mandé touchant
P. 952. les moines de Césarée, qui s'opposent à notre frere l'évêque Basile : ils auroient raison si sa doctrine étoit suspecte : mais ils son asseurez, comme nous le sommes tous qu'il est la gloire de l'église, & qu'il combat pour la verité; loin de le combattre lui-même, il faut approuver sa
1. Cor. IX. 22. bonne intention. Car suivant le rapport de Dianée, ils se chagrinent en vain : & je suis persuadé qu'il se fait foible avec les foibles, afin de les gagner. Nos freres doivent loüer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque. Mandez-leur que c'est moi qui l'écrit, afin qu'ils ayent les sentimens qu'ils doivent pour leur pere, & qu'ils conservent la paix des églises.

XXIV. Discretion de saint Basile calomnié. Basil ep. 203. 204.

Cette condescendance de saint Basile, dont S. Athanase dit que quelques-uns se scandalisoient, étoient apparemment la maniere dont il parloit de la divinité du Saint Esprit. Car il se contentoit, que les Macedoniens qui vouloient se réünir à l'église, confessassent la foi de Nicée, & déclarassent qu'ils ne croyoient point le Saint-Esprit créature, sans les obliger à dire expressément qu'il est Dieu. Et lui-même dans ses écrits & dans ses discours publics, s'abstenoit de lui donner formellement le nom de Dieu, quoiqu'il usât de termes équivalens, & qu'il montrât sa divinité par des preuves in-
Greg. Naz. or 29. p. 364. vincibles. La raison de cette conduite étoit la circonstance du temps. Il voyoit que les hérétiques, avec la protection de Valens, ne cherchoient qu'un prétexte pour chasser de leurs siéges les évêques les plus zélez pour la verité, & lui-même tout le premier : que l'église d'Orient étoit pleine de divisions & de troubles : ainsi il comptoit que le moyen le plus

efficace pour conserver la religion, étoit de procurer la paix, usant à l'égard des foibles de toute la condescendance possible; & il esperoit qu'après leur réünion, Dieu les éclaireroit davantage par la communication des catholiques, & par l'examen paisible de la verité. C'est ainsi que S. Gregoire de Nazianze justifie la conduite de son ami, qui s'en explique lui-même dans deux lettres aux prêtres de Tarse. D. *ep.* 105. 204.

S. Basile n'avoit pas laissé de nommer le saint Esprit Dieu, dans des écrits publics, lors qu'il le croyoit utile? comme dans sa lettre à l'église de Cesarée écrite vers l'an 363. Et il en usa toûjours ainsi dans les entretiens particuliers, sur tout avec saint Gregoire de Nazianze: à qui il protesta, comme ce saint le témoigne, qu'il vouloit perdre le saint Esprit s'il ne l'adoroit avec le pere & le fils, comme consubstantiel. Ils étoient même convenus; que tandis que Basile useroit de cette précaution, Gregoire qui étoit moins exposé à la persécution, prêcheroit hautement cette verité. En un repas où saint Gregoire se trouva avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile. Tous en parloient avec admiration, & loüoient ensemble les deux amis: quand un des conviez qui étoit moine s'écria: Vous êtes de grands flateurs. Loüez tout le reste, j'y consens: mais pour le capital, qui est la foi, ni Basile ni Gregoire ne meritent point de loüanges: l'un la trahit par ses discours, l'autre par son silence. Où l'avez-vous appris, dit Gregoire, temeraire que vous êtes? Le moine répondit: Je viens de la fête du martyr Eupsyque, & là j'ai oüi le grand Basile parler merveilleusement bien de la divinité du pere & du fils:

Ep. 141. *p.* 934. *C.* *Gr. or.* 20. *p.* 365. *A.*

Greg. ep. 26.

pour le S. Esprit, il a passé par auprès. D'où vient, ajoûta-t'il, regardant Gregoire, que vous parlez clairement de la divinité du S. Esprit, comme vous fistes en une telle assemblée; & que Basile en parle obscurement, & avec plus de politique que de pieté? C'est, répondit Gregoire, que je suis un homme caché & peu connu : ainsi je parle sans conséquence. Basile est illustre par lui-même & par son église, tout ce qu'il dit est public : on lui fait un forte guerre, & les hérétiques cherchent à relever quelque parole de sa bouche : afin de le chasser de l'église, lui qui est presque la seule éteincelle qui nous reste. Il vaut donc mieux ceder un peu à cet orage, & faire connoître la divinité du S Esprit par d'autres paroles : la verité consiste plus dans le sens, que dans les mots. Mais quoi que pût dire S. Gregoire de Nazianze, les assistans ne goûterent point ce ménagement. Il rendit compte de cette conversation à S. Basile, qui lui répondit : Si nos freres ne sont pas encore convaincus de mes sentimens, je n'ai rien à répondre. Car comment persuaderai-je par une petite lettre, ceux qu'un si long-temps n'a pas persuadez ? Dans peu, Dieu aidant, les calomnies seront convaincuës par des effets. Car nous nous attendons à être bien-tôt au moins chassez de l'église & du païs pour la défense de la verité : peut-être nous arrivera-t'il encore pis. Et quand il n'arriveroit rien de ce que nous esperons, le tribunal de J. C. n'est pas éloigné.

Basil. epist. 33.

XXV Concile d'Antioche. *Sup. n. 18.*

Le voïage du Diacre Dorothée, que S. Basile avoit envoyé en Occident de concert avec S. Melece & avec S. Athanase, ne procura aux Orientaux autre secours que des lettres, qui furent apportées par Sabin Diacre de l'église de Milan. Il en rendit à S. Basile de la

part de S. Valerien évêque d'Aquilée; & il apporta à Antioche la lettre du concile de Rome, tenu par quatre-vingt-treize évêques contre Auxence, à laquelle sont joints trois extraits des decrets du même concile, qui expliquent la foi de la Trinité; c'est-à-dire, la divinité du Verbe contre les Ariens, les demi-Ariens, & Marcel d'Ancyre; la divinité du Saint-Esprit contre les Macedoniens; & la foi de l'Incarnation contre Apollinaire, sans toutefois nommer aucun de ces hérétiques. Cette lettre fut reçûë & approuvée par toute l'église d'Orient, dans un concile d'Antioche de cent quarante six évêques, qui confirmerent par leurs souscriptions la foi du concile de Rome. Saint Melece est à la tête, puis saint Eusebe de Samosate, saint Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Eulo-ge d'Edesse, Bematius de Malle en Cilicie, Diodore de Tarse: les autres ne sont pas nommez. On attribuë avec raison à ce même concile d'Antioche une lettre des évêques d'Orient à ceux d'Italie & de Gaule, qui se trouve entre celles ce S. Basile, apparemment parce qu'il l'avoit composée; & qui porte les noms de Melece, Eusebe, Basile, Bassus, Gregoire, Pelage, & plusieurs autres, jusques au nombre de trente-deux, ajoûtant encore à la fin, & les autres: ce qui marque un concile nombreux. Le diacre Sabin fût chargé de cette lettre, & les Orientaux se rapportent à lui, de faire un recit plus éxact de leurs maux, qu'ils décrivent ainsi: Il ne s'agit pas d'une église, ni de deux: l'hérésie s'étend presque depuis les confins de l'Illyrie jusques à la Thebaïde. La saine doctrine est renversée, les loix de l'église confonduës, les ambitieux s'emparent des premieres places, qui deviennent la récompense de l'impieté. La gravité sacerdotale est per-

Bas. ep. 324. Sup. n. 19. To. 2 conc. p. 892.

Vales. ad Theod. lib. v. c. 3. p. 1. Bas. ep. 69.

duë : on ne trouve plus de pasteurs qui sçachent leur devoir : ils tournent à leur profit le bien des pauvres, ou en font des liberalitez. La rigueur des canons est oubliée : la licence de pecher est grande. Car ceux qui ont acquis l'autorité par la faveur des hommes, témoignent leur reconnoissance, en accordant tout aux pécheurs. Ainsi les peuples sont sans correction, & les pasteurs n'osent parler, étant esclaves de ceux qui les ont élevez. La foi catholique devient un prétexte pour couvrir les inimitiez particulieres. Quelques-uns craignant d'être convaincus de crimes honteux, excitent du désordre dans le peuple pour s'y cacher, & rendent la guerre irréconciliable, parce qu'ils craignent que la paix ne découvre leur infamie. Les infideles rient de ces maux. les foibles en sont ébranlez, la foi devient douteuse, & l'ignorance se répand dans les esprits. Les gens de bien ont la bouche fermée, tandis que les méchans blasphêment en liberté. Les sanctuaires sont profanez, les peuples catholiques fuïent les lieux d'oraison, comme des écoles d'impieté, & vont dans les déserts élever leurs mains au ciel, avec larmes & gémissemens. Le bruit de ce qui est arrivé dans la plûpart des lieux, est parvenu jusques à vous ; vous sçavez que les hommes & les femmes, les enfans & les vieillards se répandent hors des villes, & célebrent les prieres à découverts, souffrant toutes les injures de l'air avec une extrême patience. La lettre continuë, en conjurant les Occidentaux par les termes les plus forts, de venir promptement au secours, & d'envoyer une députation nombreuse, qui puisse avoir l'autorité d'un concile. Elle marque la division qui regnoit même entre les catholiques, c'est-à-dire, le schisme

d'Antioche ; & finit par l'approbation de la lettre synodale des Occidentaux.

Saint Basile écrivit aussi par le diacre Sabin aux évêques d'Illyrie, d'Italie, & de Gaule, & à quelques-uns de ceux qui lui avoient écrit en particulier ; entre autres, à Valerien d'Illyrie, ou plûtôt d'Aquilée. Il le félicite comme les autres de l'uniformité de créance, qui regnoit en Occident, & dit que c'est par eux que la foi doit être renouvellée en Orient, afin de lui rendre les biens qu'ils en ont reçûs. *Bas. ep. 324.*

XXVI. Persécution à Antioche.

La triste peinture que nous voyons dans ces lettres de l'état de l'Orient, n'étoit que trop veritable, & la persécution y étoit violente, principalement depuis que l'empereur Valens fut arrivé à Antioche, c'est-à-dire, vers le mois de Juin de l'an 370. C'est ainsi qu'il accomplissoit le serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe. S. Melece, comme le principal chef des Catholiques, fut banni pour la troisiéme fois, & envoyé en Armenie sa patrie. Il y demeura près de Nicopolis, dans une terre nommée Gethase, qui lui appartenoit, sur les confins de la Cappadoce : ce qui donna occasion à saint Basile d'un assez fréquent commerce avec lui. Paulin, l'autre évêque Catholique d'Antioche fut épargné ; soit à cause de sa vertu, soit à cause de la petitesse de son troupeau. Mais celui de Melece ne demeura pas sans conduite : les prêtres Flavien & Diodore en prirent soin, les mêmes qui etant encore laïcs, l'avoient soûtenu sous Constantius. Flavien, qui fut depuis évêque d'Antioche, ne parloit pas encore dans les assemblées : il se contentoit de fournir des raisons & des pensées à ceux qui parloient. Diodore fut évêque de Tarse, & dés-lors il étoit lié d'amitié avec saint Basile, saint Athanase, Pierre &

Sup. n. 26. Socr. IV 17. Greg. Nyss. in Melet. p. 1023. B. Theod. IV. c. 13.

Bas. ep. 187. p. 368. A.

Soc. IV c. 2. Sozom. VI. c. 7.

Sup. liv. XII. n. 46

Bas. ep. 177. 197. Facund. lib. 4. c. 2. Theod. IV. c. 25. Id. Philost. c. 2. p. 780. & c. c. 8. p. 815.

Timothée ses successeurs. Jean & Etienne travaillerent aussi à conserver le troupeau de saint Melece, qui les fit tous deux depuis évêques, Jean d'Apamée & Etienne de Germanicie. Les Catholiques de la communion de S. Melece, avoient été chassez de leurs églises, c'est-à-dire, de la Palée, & d'une nouvelle que l'empereur Jovien leur avoit donnée. Ils s'assembloient donc au pied de la montagne voisine d'Antioche, où il y avoit des cavernes, dans lesquelles on disoit que saint Paul s'étoit autrefois caché. Là ils chantoient les loüanges de Dieu, & écoutoient sa parole, exposez aux pluies & aux neiges en hyver, & à d'extrêmes chaleurs en esté. Toutefois on envoya des soldats pour les en chasser; & ils s'assemblerent au bord de l'Oronte, d'où étant encore chassez, ils allerent au champ d'exercices; & de-là leur vint le nom de *Campenses*, que leur donnoient ceux de la communion de Paulin: encore furent-ils chassez de cette place. Cependant l'empereur Valens en fit tourmenter & mettre à mort plusieurs en differentes manieres, mais principalement en les jettant dans l'Oronte.

Hier. ep. 57 Damas.

Socr. IV. c. 17.

XXVII. S. Aphraate.

Theod. IV, hist. c. 26. Id Philost. c. 8.

Le palais d'Antioche étoit sur le bord de ce fleuve, & entre deux passoit le grand chemin pour sortir à la campagne. Un jour l'empereur Valens regardant du haut de sa galerie, vit un vieillard vêtu d'un méchant manteau, qui se pressoit de marcher malgré son grand âge. On lui dit que c'étoit le moine Aphraate, pour qui tout le peuple de la ville avoit une vénération merveilleuse. En effet, il avoit quitté sa solitude pour venir au secours de l'église, quoique simple laïc; & alors il alloit se rendre à la place, où s'assembloient les Catholiques. Où vas-tu, lui dit l'empereur,

Aphraate repondit : Je vais prier pour la prosperité de votre regne. Mais, réprit Valens, tu devois demeurer chez toi & prier en secret suivant la regle monastique. Aphraate répondit : Vous dites fort bien : seigneur, je le devois ; & j'ai continué de le faire, tant que les brebis du Sauveur ont joüi de la paix : mais dans les périls où elles sont, il faut tenter tous les moyens de les sauver. Dites-moi, seigneur, si j'étois une fille enfermée dans la maison de mon pere, & que je visse le feu s'y prendre, que devrois-je faire ? demeurer assise & la laisser brûler ? ou plûtôt sortir de ma chambre, courir & porter de l'eau de tous côtez pour éteindre le feu ? C'est-ce que je fais maintenant. Vous avez mis le feu à la maison de notre pere, & nous courrons pour l'éteindre. Ainsi parla Aphraate. L'empereur se teut. Mais un des eunuques de sa chambre dit des injures au S. vieillard du haut de la galerie, & le menaça de mort. Quelques temps après cet eunuque étant allé voir si le bain de l'empereur étoit chaud : la tête lui tourna : il se jetta dans le chaudiere de l'eau boüillante ; & comme il étoit seul, il y demeura & y périt. L'empereur envoya un autre eunuque pour l'appeller : mais il revint dire qu'il ne trouvoit personne dans aucune des chambres. Plusieurs y accoururent, à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouverent ce miserable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville ; & tous loüoient le Dieu d'Aphraate. L'empereur épouvanté, n'osa l'envoyer en exil : comme il l'avoit résolu : mais il ne laissa pas de persécuter les autres catholiques.

S. Aphraate étoit Perse de naissance, & d'une illustre famille. S'étant fait Chrétien, il

quitta son pais, & vint à Edesse, où il s'enferma dans une petite maison qu'il trouva hors de la ville, & y vêcut dans les exercices de pieté. De-là il passa à Antioche dès-lors agitée par les hérétiques, c'est-à-dire sous Constantius, & se retira dans un monastere hors de la ville. Il apprit un peu de grec, & avec son langage demi barbare, s'expliquant à grande peine; il ne laissoit pas d'être plus persuasif que les sophistes les plus fiers de leur rhétorique. Tout le monde couroit à lui, les magistrats, les artisans, les soldats, les ignorans, les sçavans: les uns l'écoutoient en silence, les autres lui faisoient des questions. Nonobstant ce travail, il ne voulut jamais avoir personne avec lui pour le servir, ni recevoir rien de personne, que du pain d'un de ses amis: à quoi dans son extrême vieillesse, il ajoûta quelques herbes, & ne prenoit sa nourriture qu'après le soleil couché. Tel étoit le grand Aphraate qui vint alors au secours de la religion, & fit ensuite plusieurs autres miracles. Theodoret qui les rapporte l'avoit vû, & avoit reçû sa bénédiction étant encore enfant.

XXVIII. S. Julien Sabbas. *Theod. Philoth. c. 2. p. 780 C. Sup liv. XV. n. 48.*

Les hérétiques firent courir le bruit que le grand Julien avoit embrassé leur communion: ce fameux solitaire de l'Osroëne, qui avoit connu par révélation la mort de l'empereur Julien. On le nomoit *Sabbas*, c'est-à-dire en syriaque chenu ou vieillard. Pour dissiper cette imposture, Flavien, Diodore & Aphraate s'adresserent à Arcace depuis évêque de Berée, qui avoit été instruit dans la vie monastique par Asterius disciple de Julien Sabbas. Ils persuaderent à Arcace d'aller avec Asterius trouver le S. vieillard, & de l'emmener au secours de l'église. Quand ils furent arrivez auprès de lui, Asterius

rius lui parla ainsi : Dites-moi, mon pere, pourquoi souffrez-vous agréablement tant de peines ? Julien répondit : C'est que le service de Dieu m'est plus cher que mon corps & que ma vie. Je vous montrerai, dit Acace, le meilleur moyen de le servir maintenant. Quand il voulut montrer à S. Pierre comment il feroit voir qu'il l'aimoit plus que les autres, il lui dit : Si tu m'aimes, pais mes brebis. Vous devez faire de même, mon pere : le troupeau est en danger, vous trahiriez la verité par vôtre silence. Car vôtre nom sert d'apât aux Ariens pour tromper les simples, & ils se vantent d'avoir vôtre communion. *Joan.* xxx. 17.

Aussi-tôt que le S. Vieillard eut oui ces paroles, il prit le chemin d'Antioche, renonçant pour un temps à la solitude. Après avoir marché deux ou trois jours dans le desert, il arriva le soir à une bourgade, où une femme riche vint se jetter à ses pieds, & le suplier de loger chez elle avec sa sainte troupe. Il y consentit, quoique depuis plus de quarante ans il n'eut point vû de femmes. Pendant que celle-cy étoit occupée à servir ses hôtes ; comme il étoit nuit, un fils unique qu'elle avoit, âgé de sept ans, tomba dans un puits. Cet accident fit du bruit, la mere l'apprit : mais elle commanda à tous ses gens de se tenir en repos, couvrir le puits, & continua à servir ses hôtes. Quand ils furent à table ; le S. Vieillard dit que l'on apellât l'enfant pour recevoir sa bénédiction. La mere dit qu'il étoit malade, mais le saint insista & pria qu'on l'apportât. Elle declara afin l'accident. Julien se leva de table & courut au puits. Il le fit découvrir, & aporter de la lumiere ; il vit l'enfant assis sur la surface de l'eau, qu'il frapoit de la main en se jouant. On attacha un homme à des cordes.

on le descendit dans le puits, & il en retira l'enfant, qui aussi-tôt courut aux pieds du S. vieillard, disant qu'il l'avoit vû qui le soûtenoit sur l'eau.

Quand il fut arrivé à Antioche le peuple accourut de tous côtez pour le voir, & pour recevoir la guerison de divers maladies. Il se logea au pied de la montagne dans ces cavernes, où on disoit que saint Paul s'étoit caché: mais aussi-tôt il tomba malade lui-même d'une fiévre violente. Acace en étoit affligé, craignant que ceux qui venoient en foule, dans l'esperance d'être gueris, n'en fussent scandalisez. Julien lui dit: Ne vous découragez point; si ma santé est necessaire, Dieu me la donera incontinent. Aussi-tôt il se mit à prier à son ordinaire, prosterné sur les genoux, le front contre terre, demandant à Dieu de lui rendre sa santé, si elle devoit être de quelque utilité aux assistans. Il n'avoit pas achevé sa priere, quand il lui vint tout d'un coup une grande sueur, qui emporta sa fiévre. Ensuite il guérit plusieurs malades de toutes sortes; & s'en alla à l'assemblée des catholiques. Comme il passoit devant la porte du palais, un mendiant qui se traînoit sur son siége n'ayant point l'usage des jambes, étendit la main & l'aprocha du manteau du S. Vieillard. Aussi-tôt il fut guéri, se leva en sautant & en courant, ce qui fit assembler tout le peuple de la ville, & le champ des exercices en fut rempli: ensorte que les hérétiques furent chargez de confusion. S. Julien guérit plusieurs autres malades qui l'attirerent en leurs maisons, entre-autres le comte d'Orient: puis il reprit le chemin de sa cellule.

Passant par la ville de Cyr à deux journées d'Antioche, il s'arrêta dans l'église d'un martyr, où les catholiques du lieu s'assemblerent,

& priérent Julien de les délivrer du ſophiſte Aſterius, que les hérétiques avoient fait évêque, & envoyé chez eux pour séduire les ſimples. Prenez courage, dit le ſaint vieillard : priez Dieu avec nous, & joignez à la priére le jeûne & la mortification. Ils le firent & le ſophiſte Aſterius la veille de la fête, où il devoit parler, fut frapé d'une maladie qui l'emporta en un jour. Theodoret qui rapporte ces merveilles, les avoit apriſes d'Acace diſciple du ſaint. S. Baſile ſecourut en cette occaſion l'égliſe d'Antioche, par une lettre pleine de tendreſſe & de conſolation. *Baſ. ep. 60.*

XXIX. Maſſacre des magiciens. *Theod. IV. hiſt. c. 14.*

Tandis que l'empereur Valens perſecutoit ainſi les ſeuls catholiques, il laiſſoit aux autres l'exercice libre de leur religion, c'eſt-à-dire à tous les hérétiques, aux Juifs & aux païens mêmes. Ils obſervoient en toute ſûreté leurs cérémonies profanes rétablies par Julien, & abolies par Jovien. Pendant tout le regne de Valens, on alluma du feu ſur les autels, un offrit aux idoles des libations & des victimes: on fit les feſtins publics dans les places : on celebra les fêtes de Jupiter & Cerés. Aux orgies de Baccus, on vit les hommes & les femmes courir furieux, portant des peaux de chévres, déchirant des chiens, & faiſant les autres extravagances de cette fête. A la fin toutefois, l'empereur Valens fit auſſi ſentir aux payens ſa colere ; & telle en fut l'occaſion. *Id. V. hiſt. c. 21.*

Comme il étoit à Antioche, on découvrit que deux prétendus devins Hilaire & Patrice avoient été employez pour ſçavoir qui devoit regner après Valens. Etant pris tous deux & mis à la queſtion. Hilaire dit : Nous avons fait avec des branches de laurier cette table à trois pieds, qui nous eſt repreſentée, à l'imitation du trepié de Delphes : & après l'avoir conſa- *Amm. XXIX. c. 2. Zozim. 4. p 743.*

crée par des charmes secrets & de longues cérémonies, nous l'avons posée au milieu d'une maison purifiée de tous côtez par des parfums. On a mis dessus un bassin rond fabriqué de divers métaux, où l'on avoit gravé dans le bord les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, à certaine distance l'une de l'autre. Un homme s'en est aproché, vêtu de lin avec des chaussons de même, & une bandelette autor de la tête, portant de la vervene. Après avoir invoqué par certains cantiques le Dieu qui préside à la divination, c'est-à-dire Phebus, cet homme a balancé un anneau pendu à de petits rideaux par un fil très-leger. Cet anneau avoit été auparavant préparé par les mysteres de l'art. Nous demandâmes qui devoit succeder au regne present, parce qu'on disoit que ce devoit-être un homme accompli : & l'anneau en sautant sur le bassin, marqua les deux syllabes *Theod*, en s'arrêtant sur les quatre lettres greques theta, epsilon, omicron, & delta. Quelqu'un des assistans s'écria que le destin marquoit Theodore. On n'en chercha pas davantage : car il étoit assez constant entre-nous, que c'étoit lui qu'on demandoit. Telle fut la confession d'Hilaire.

Ce Theodore tenoit le second rang entre les notaires de l'empereur, dignité très-considerable alors. Il étoit-très bienfait de sa personne, fort instruit des bonnes lettres, & accoûtumé à parler à l'empereur avec une grande liberté. Il étoit payen : ce qui le faisoit desirer pour maître aux philosophes & autres payens indignez de l'accroissement du Christianisme. Ainsi il ne faut pas s'étoner si l'anneau magique bien conduit, marqua les premieres lettres de son nom. L'empereur Valens, naturellement violent, ayant découvert cette conspiration, fut transporté de fureur, & ne mit point de

Chrys. ad Jun. vid.

Soz. VI. c. 35.

bornes à sa vengeance. Il fit mourir tous les complices, & tous ceux qui furent même soupçonnez de l'être : les uns par le feu comme magiciens, les autres par le fer. Antioche, fut pour ainsi dire innondée de sang. On rechercha les philosophes comme magiciens. Maxime fut accusé d'avoir eu connoissance de cette operation magique, & d'avoir prédit un grand massacre, après lequel Valens periroit d'une maniere extraordinaire. Il fut donc amené à Antioche, puis renvoyé en Asie, où le gouverneur Festus lui fit trancher la tête : & telle fut la fin du philosophe Maxime, le principal auteur de l'apostasie de l'empereur Julien. L'épouvante fut si grande parmi les philosophes, que personne n'osa plus en faire profession ni en porter l'habit ; & les particuliers même quitterent les manteaux à frange, qui pouvoient ressembler aux leurs. On fit aussi la recherche des écrits de magie, & on brûla publiquement de grands monceaux de livres, où l'on en confondit qui ne traitoient que de lettres humaines ou de jurisprudence. Enfin l'empereur Valens étendit sa précaution, jusques à faire mourir plusieurs personnes considerables, dont le nom commençoit par les deux syllabes fatales Theod, c'est-à-dire les Theodores, les Theodoses, les Theodotes, les Theodules : & les autres qui portoient des noms semblables, entre-autres Theodose ou Theodosiole pere de l'empereur Theodose, qui succeda effectivement à Valens. Plusieurs changerent de nom à cette occasion.

AN. 370.

Eunap. in Max. p. 104 105.

Sozom. IV. c. 35.

Socr. IV. c. 19.

Les magiciens furent aussi recherchez à Rome vers le même temps. Plusieurs personnes y furent accusées de ce crime l'an 370. entre-autres un aruspice fameux nommé Amantius : quelques senateurs furent envelopez dans cet-

Hier. Chri an. 371.

AN. 371. te accusation, & l'empereur Valentinien qui étoit à Treves, faisant la guerre aux Allemands, ayant été consulté, ordona de faire le procès aux magiciens. Mais il déclara qu'il ne prétendoit pas pour cela défendre absolument l'art des aruspices ; & qu'il permettoit à chacun de suivre la religion de ses ancêtres, comme il avoit déclaré dès le commencement de son regne. Il conserva aux sacrificateurs payens leurs droits & leurs exemptions, même dans les Gaules où il étoit, comme il paroît par deux loix des années 371. & 372. Il soufrit à Rome l'autel de la victoire, que Constantius avoit ôté, & qui avoit été rétabli, aparemment sous Julien. Enfin Valentinien fit une loi, touchant les gens de théatre, qui marquoit peu de zele pour la religion. Comme on ne recevoit point ces sortes de gens au baptême, qu'ils ne renonçassent à leur profession, l'empereur défend à la verité d'obliger ceux qui auroient été baptisez à remonter sur le théatre ; mais en même tems il ordonne, que quand, se trouvant en péril de mort, ils demanderoient le baptême, on en avertit le magistrat, pour les faire visiter & voir s'ils étoient effectivement en péril. Tous les payens craignoient que les comediens ne se fissent Chrétiens en fraude de plaisirs publics. Cette loi est de l'onziéme Février 371. Ainsi les deux empereurs souffroient l'exercice de l'idolatrie en Orient & en Occident.

Amm. XXVIII. c. 1. p. 512. L. 10. C. Th. de malef. Sup. n. 1.

l. 75. l. 77. C. Th. de decur. lib. 12. Symm. x. ep. 54. sup. XII. n. 4. l. 1. C. Th. de Scen. lib. 15.

XXX. Ordination de S. Martin.

Sev. Sulp. c. 7.

Mais elle avoit dans les Gaules un puissant adversaire en la personne de S. Martin. Le siége de Tours ayant vaqué, sa vertu & ses miracles le firent desirer pour évêque. Mais comme on savoit la difficulté de le tirer de son monastere, un des citoyens nommé Ruricius feignit que sa femme étoit malade, & se jettant à genoux, lui persuada de sortir. Des troupes

d'habitans qui s'étoient mises en embuscade sur le chemin, se saisirent de lui, & le conduisirent jusques à Tours, où étoit accouruë non-seulement du pays, mais encore des villes voisines une multitude incroyable de peuple; pour prendre part à cette élection. Tous le jugeoient très-digne de l'épiscopat, hors un petit nombre qui s'y opposoient : même des évêques. Ils disoient que c'étoit une personne méprisable par sa mauvaise mine, ses cheveux mal faits son habit mal propre. Mais le peuple se moqua de ces reproches, les comptant plûtôt pour des louanges. Il fut même frapé d'une rencontre impreveuë. Le lecteur qui devoit lire ce jour là, n'ayant pû percer la foule, un des assistans prit le pseautier & lut le premier passage qu'il rencontra. C'étoit ce verset du pseaume huitiéme : Vous avez tiré la louange de la bouche des enfans, à cause de vos ennemis, pour détruire l'ennemi & le défenseur. Car on lisoit alors ainsi : au lieu que nous lisons à present : L'ennemi & le vengeur. Or celui qui s'oposoit le plus à l'élection de S. Martin, étoit un évêque nomé Defensor. Tout le peuple crut qu'il étoit marqué par ce mot du pseaume, & que Dieu en avoit permis la lecture, pour faire connoître sa volonté. Il s'éleva un grand cri, & le parti contraire fut confondu.

AN. 371.

S. Martin continua dans l'épiscopat sa maniere de vivre, conservant la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ses habits, sans en avoir moins d'autorité. Il demeura quelque tems dans une cellule proche de l'église. Ensuite ne pouvant souffrir la distraction des visites qu'il recevoit il se fit un monastére environ à deux milles hors de la ville; qui subsiste encore à present sous le nom de Marmoutier. C'étoit alors un desert, enfermé

mes ordinaires. Il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, s'abstint de boire & de manger, pria jour & nuit. Le septiéme jour un ange lui apparut, & lui ordona d'aller hardiment au palais. S. Martin y va sur parole de l'ange : les portes s'ouvrent, personne de l'arrête, il arrive jusques à l'empereur. Ce prince le voyant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avoit fait entrer, & ne digna pas se lever : mais son siége fut couvert d'un feu qui l'en chassa promptement. Alors reconnoissant qu'il avoit senti une vertu divine ; il embrassa le saint plusieurs fois ; & lui accorda tout ce qu'il desiroit, sans attendre qu'il le demandât. Il lui dona souvent audience, & le fit souvent manger à sa table : enfin quand il partit, il lui offrit de grands presens, que saint Martin refusa pour conserver sa pauvreté.

Dans le voisinage de Tours étoit un lieu reveré par le peuple, comme la sepulture de quelque martyr. Il y avoit même au autel érigé par les évêques précédens. Mais S. Martin qui ne croyoit pas de loger, demandoit aux plus anciens du clergé, qu'on lui fit voir le nom du martyr, ou le temps de son martyre ; & n'en trouvant point de tradition certaine, il s'abstint pendant quelque temps d'aller à ce lieu-là, pour éviter de faire tort à la religion, ou d'autoriser la superstition. Un jour enfin il y alla avec quelques-uns des freres ; & se tenant debout sur le sepulcre, il pria Dieu de lui faire connoître qui y étoit enterré. Alors se tournant à gauche, il vit près de lui un ombre sale & d'un regard farouche, à qui il commanda de parler : l'ombre dit son nom, & c'étoit un voleur, mis à mort, pour ses crimes, que le peuple honoroit par erreur, & qui n'avoit rien de commun avec les martyrs. S Martin le vit seul,

XXXI.
Travaux de S. Martin pour la foi.
Vita c. 8.

les autres entendoient ſeulement ſa voix. Il fit ôter l'autel, & délivra le peuple de cette ſuperſtition.

c. 10. Il ruina pluſieurs temples d'idoles: & abattit pluſieurs arbres, que les payens honoroient comme ſacrez; ſouvent même au péril de ſa vie. Ayant abattu un temple très-ancien, il vouloit auſſi couper un pin qui étoit proche: le pontife & les autres payens s'y opoſoient. Enfin ils lui dirent : Si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-même cet arbre, pourvû que tu ſois deſſous quand il tombera; il accepta la condition; il ſe laiſſa lier & mettre à leur gré du côté ou l'arbre penchoit : une grande foule s'aſſembla à ce ſpectacle, les moines qui l'accompagnoient étoient ſaiſis de crainte. L'arbre demi coupé ayant déja craqué, & commençant à tomber ſur S. Martin, il éleva la main & fit le ſigne de la croix : auſſi-tôt l'arbre comme repouſſé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté & penſa accabler les païſans qui ſe croyoient le plus en ſeureté. Il s'éleva un grand cri, & il n'y eut preſque perſonne de cette prodigieuſe multitude, qui ne demandât l'impoſition des mains pour être reçu
c. 13. catecumene. Une autre fois comme il abatoit un temple dans le pays des Eduens, c'eſt-à-dire dans le territoire d'Auſtun, une multitude de payens ſe jetta ſur lui en furie, & le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le S. ôta ſon manteau, & lui preſenta le col à découvert : mais le payen ayant levé le bras, tomba à la renverſe épouvanté miraculeuſement, & lui de-
c. 14 manda pardon. Un autre le voulut fraper d'un couteau, comme il abatoit des idoles : mais dans l'action le couteau lui échapa & diſparut. D'autres fois il perſuadoit aux payens de ruiner eux-mêmes leurs temples. Avant lui il y a-

voit très-peu de Chrétiens en ces quartiers de la Gaule, & il les laissa remplis des lieux de pieté; car aux endroits où il avoit ruiné des temples, il bâtissoit aussi-tôt des églises ou des monasteres.

Il continuoit à faire souvent de grands miracles. Il délivra du démon un esclave de Tetradius, qui avoit été proconsul : à Treves il guerit une fille paralytique prête à expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile benite : à Paris entrant dans la porte de la ville, suivi d'une grande foule, il baisa un lépreux qui faisoit horreur à tout le monde, & lui dona sa bénédiction, aussi-tôt il fut gueri, & le lendemain il vint rendre graces à Dieu dans l'église. Les filets tirez de l'habit ou du cilice de S. Martin guérissoient souvent les malades, étant attachez à leurs doigts ou à leur col. Arborius qui avoit été préfét, ayant sa fille malade d'une grosse fiévre quatre, lui apliqua sur la poitrine une lettre du saint, & la fiévre cessa aussi-tôt. Paulin depuis illustre par sa sainteté ayant une grande douleur à un œil où la cataracte commençoit à se former, S. Martin lui appliqua un plumaçeau, & le guerit entierement. Voilà quelques-uns de ses miracles.

c. 16.
c. 15.
c. 19.
c. 20.
c. 21.

XXXII. Persecution en Syrie. *Soc.* IV. *c.* 31. *Sozom.* VI. *c.* 36.

Cependant la persécution continuoit en Orient, mais avec moins de violence. Car comme Valens étoit en Antioche, il fut harangué par le philosophe Themistius, qui bien que payen l'adoucit un peu envers les catholiques. Il lui representa qu'il ne falloit pas s'étoner de la diversité des sentimens qui étoient entre les chrétiens, puis qu'elle étoit petite en comparaison de la multitude & de la confusion d'opinions qui regnoient chez les Grecs, c'est-à-dire chez les payens, qui avoient plus de trois cens opinions differentes. Valens se reduisit

donc à banir les ecclesiastiques, au lieu de les faire mourir. Ainsi la persecution s'adoucit, mais elle ne cessa pas. Elle s'étendit par toute la Syrie, & S. Pélage évêque de Laodicée fut bani entre les autres. Il avoit été marié en sa jeunesse : mais le premier jour de ses noces, il persuada à son épouse de garder la continence; & comme il n'avoit pas moins cultivé les autres vertus, il fut élû évêque tout d'une voix. Il gouvernoit cette église depuis plusieurs années, & fut alors envoyé en exil en Arabie. Les églises de Calcide & de Berée se sentirent aussi de la persécution ; & S. Basile leur écrivit des lettres pour les encourager & les consoler. Ecrivant à l'église de Calcide, il marque que la persecution n'étoit pas encore venue jusques à lui & aux églises de Cappadoce ; mais que l'exemple des églises voisines la faisoit attendre incessamment. Il dit que non-seulement les prêtres & le clergé de Calcide, mais les plus puissans du peuple avoient éprouvé la tentation. L'église de Berée lui envoya le prêtre Acace, qui en fut depuis évêque ; par qui il aprit le détail de leurs souffrances, & l'union du peuple avec le clergé. Il les encourage à la perséverance ; & dit que leur exemple a déja relevé plusieurs églises.

Theod. IV. c. 13.

Basil. ep. 297. Chalcid. ep. 298. 299. Beroeens.

En Palestine Philippe évêque de Scythopolis, & successeur de Potrophile : puis Athanase successeur de Philippe, Gemellin & plusieurs autres prêchoient ouvertement le pur Arianisme: soûtenant que le fils de Dieu étoit créature, & que le S. Esprit n'avoit rien de commun avec la nature divine, & non contens d'empoisonner le païs par leurs discours, ils persecutoient les catholiques à force ouverte. A Jerusalem un nomé Hilaire ou Hilarion, décrié par la comunion des Ariens, occupoit la place de S. Cy-

Epiph. hær. 73 n. 37. 38

rille qui vivoit encore, mais apparemment en exil. Car après Irenée que les Ariens avoient fait évêque de Jerusalem au concile de C. P. en 360. S. Cyrille étoit rentré dans son siege, aparemment sous Julien, mais il avoit encore été dépossedé par Hilaire. A Cesarée Acace le borgne étoit mort quelques années auparavant, & S. Cyrille qui étoit alors à Jerusalem mit à sa place Philumene: mais Eutychius d'Eleuteropolis, qui bien que Catholique dans le cœur, suivoit les Ariens en haine de S. Cyrille; établit à Cesarée un autre Cyrille surnomé le vieux S Cyrille y mit ensuite Gelase son neveu fils de sa sœur; & les Ariens profitant de la division de ces trois évêques qui se disputoient le siege de Cesarée, y établirent Euzoius: qu'il ne faut pas confondre avec Euzoius d'Antioche. Euzoius de Cesarée travailla avec application à rétablir la bibliotheque de S. Pamphile, faisant transcrire de nouveau les livres sur du parchemin : entre autres les ouvrages d'Origene, dont il retrouva un grand nombre, & en dressa une table. Il étoit homme de lettres, & composa lui-même divers ouvrages. S. Epiphane dès lors évêque de Salamine dans l'isle de Chypre, étoit en si grande vénération, que les Ariens n'osérent l'attaquer, & il demeura paisible dans son église.

Hier. Chr. an. 349. Sup. liv. XIV. n. 23.

Epiph. hær. 73. n. 37.

Hier. epist. 141. Id de script.

Hier ep. 61. c. 2.

XXXIII. Persécution à Edesse.

Theod. hist. IV c 16. Ruf. II c. 5.

S Barses ou Barsen, après avoir vêcu longtemps dans la solitude, fut évêque d'Edesse en Mesopotamie. Valens le relegua d'abord dans l'isle d'Arade en Phenicie Mais ayant apris que les maladies qu'il guerissoit par sa parole, lui attiroient les peuples en foule, il l'envoya en Egypte à la ville d'Oxirinque ; & comme sa reputation y attiroit encore tout le monde, il l'envoya en Thebaïde, à une place nommé Philo, sur la frontiere des barbares.

On garda long-temps son lit à Arade : il y étoit en grand honneur du temps de Theodoret, & plusieurs malades étoient gueris en y couchant. L'église latine honore la mémoire de S. Barses le trentiéme de Janvier, & la grecque le quinziéme d'Octobre. A sa place Valens envoya à Edesse un évêque Arien : mais tout le peuple sortoit hors de la ville, & s'assembloit dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin, lors qu'il vint à Edesse visiter l'église fameuse de l'apôtre S. Thomas. Il en fut si irrité, qu'il frappa de sa main le préfet Modeste, parce qu'il n'avoit pas eu soin d'empêcher ces assemblées ; & lui commanda de ramasser les soldats qu'il avoit sous sa charge, & ce qui se trouveroit de troupes, pour dissiper cette multitude. Modeste, quoiqu'Arien, fit secrettement avertir les catholiques de ne se point assembler le lendemain, au lieu où ils avoient accoûtumé de prier : parce qu'il avoit ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveroient. Il esperoit par cette menace empêcher l'assemblée & apaiser l'empereur. Mais les fideles d'Edesse n'en furent que plus excitez à s'assembler ; & dès le grand matin ils se rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoûtumé & le remplirent. Le préfet Modeste l'ayant apris, ne savoit quel parti prendre. Toutefois il marcha vers le milieu de l'assemblée, faisant avec sa suite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En passant dans la ville il vit une pauvre femme qui sortoit brusquement de sa maison, sans même fermer la porte, tenant un enfant par la main, & laissant traîner son manteau negligemment, au lieu de se couvrir à la maniere du pays. Elle coupa la file des soldats, qui marchoient devant le préfet, & passa avec

Soc. IV. *c.* 18.
Sozom. VI. *c.* 18.
Theod. IV. *c.* 16.

un extrême empressement. Il la fit arrêter, & lui demanda où elle alloit si vîte? Je me presse, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques sont assemblez. Tu es donc la seule, dit Modeste, qui ne sçait pas que le préfet y marche, & qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera? Oui, répondit-elle, je l'ay oui dire, & c'est pour cela même que je me presse, craignant de manquer l'occasion de souffrir le martyre. Mais pourquoi menes-tu cet enfant dit le préfet? Afin, dit-elle qu'il ait part à la même gloire. Modeste étonné du courage de cette femme, retourna au palais, & en ayant entretenu l'empereur, lui persuada d'abandonner une entreprise, dont le succés seroit honteux & malheureux.

Valens resolut donc d'épargner le peuple, *Theod. IV. c. 17 18.*
& ordonna au préfet Modeste de prendre les prêtres & les diacres, & de leur persuader ou de communiquer avec l'évêque Arien, ou les chasser de la ville, & les envoyer aux extremitez de l'empire. Modeste les ayant tous assemblez, essaya de les persuader; en disant: qu'il falloit être insensez pour vouloir resister à un si grand prince. Comme ils demeuroient tous en silence, le préfet s'adressa au prêtre Euloge, qui étoit leur chef, & lui demanda pourquoi il ne répondoit point. Euloge dit: Vous ne m'avez rien demandé. Toutefois, dit le préfet, il y a long-temps que je vous parle. Euloge dit: Vous parliez à tout le monde. Si vous m'interrogez en particulier, je vous dirai ma pensée. Et bien donc, dit le préfet, communiquez avec l'empereur. Euloge répondit: Est-ce que l'empereur a reçû le sacerdoce avec l'empire? Le préfet piqué de cette réponse, reprit; Je ne dis pas cela, impertinent, je vous exhorte à communiquer

avec ceux avec qui l'empereur communique. Nous avons un pasteur, dit Euloge, & nous suivons ses ordres. Alors le préfet les envoya en Thrace au nombre de quatre-vingts.

Les grands honneurs qu'ils reçûrent pendant ce voyage, exciterent la jalousie de leurs ennemis. Car les villes & les bourgades venoient au devant d'eux les feliciter sur leur victoire. Valens en ayant reçû des plaintes, les fit separer deux-à-deux : prenant soin de ne pas laisser ensemble ceux qui étoient parens. Les uns continuerent de marcher en Thrace, d'autres furent envoyez aux extrêmitez de l'Arabie, d'autres dispersez dans les petites villes de Thebaïde. Euloge & Protogene furent envoyez à celle qui portoit le nom d'Antinous. C'étoient les deux premiers du clergé d'Edesse, qui avoient long-temps pratique la vie monastique, & fait de grands progrez dans la vertu. Ils trouverent que l'évêque d'Antinoüs étoit catholique, & assisterent à ses assemblées. Mais voyant qu'elles étoient peu nombreuses, & que la plûpart des habitans étoient payens, ils s'appliquerent à les convertir. Euloge s'enferma dans une cellule, où il prioit jour & nuit. Protogene instruit dans les saintes lettres, & exercé à écrire en notes, ayant trouvé un lieu comode y établit une école : où il montroit aux enfans cette maniere d'écrire, & leur faisoit apprendre les pseaumes de David, & les passages du nouveau testament les plus convenables. Un de ces enfans étant tombé malade, Protogene alla dans la maison, le prit par la main, & le guérit par sa priére. Les peres des autres enfans l'ayant apris, le menoient dans leurs maisons, & le prioient de secourir leurs malades : mais il refusoit de prier pour eux, jus-

Sozom. VI. c. 33. 34.

ques à ce qu'ils fussent baptisez, & le desir de la guérison les y faisoit consentir. Si quelqu'un se convertissoit en santé, il le menoit à Euloge; frapoit à sa porte, & le prioit de lui donner le baptême. Euloge souffroit avec peine que l'on interrompît sa priere : mais Protogene lui representoit que rien n'est préferable au salut des hommes. Tout le monde s'étonnoit de voir un homme, qui savoit si bien instruire, & qui faisoit de tels miracles, ceder à un autre l'honneur d'administrer le baptême. On concluoit que la vertu d'Euloge étoit encore plus éminente. Mais peut-être Protogene ne lui déferoit-il que comme au plus ancien prêtre. C'est ainsi que ces deux saints profiterent de leur exil. AN. 373.

XXXIV. Mort de S Athanase. Pierre lui succede.

Socr. IV. c. 20. Soz. VI. c. 19 Proter. epist. ad S. Leon. to. 3. com p. 1352 B.

L'Egypte fut en paix, tant que S. Athanase vêcut. Mais il mourut pendant cette persecution, & comme l'on croit le second jour de May l'an 373. Il mourut dans son lit à Alexandrie après quarante-six ans entiers d'épiscopat, comblé de merites & d'années. Avant qu'il expirât, on le pria de designer son successeur, & il noma Pierre, homme excellent, déja vénerable par son âge & ses cheveux blancs, admirable pour sa pieté, sa sagesse & son éloquence, fidele compagnon de ses travaux & de ses voyages, qui ne l'avoit abandoné dans aucun péril. Ce choix fut confirmé par le suffrage de toute l'église d'Alexandrie: du clergé, des magistrats, des nobles, de tout le peuple qui témoigna sa joye par des acclamations publiques. Les évêqués voisins s'assemblerent en diligence, pour célébrer l'élection solemnelle & l'ordination : Les moines quitterent leurs solitudes pour y assister : & Pierre fut mis sur le trône d'Alexandrie, par un consentement unanime de tous les ca-

tholiques. Il écrivit aussi-tôt suivant la coutume, aux évêques des principaux sieges, & nous avons encore la réponse que lui fit S. Basile. Le pape S. Damase lui écrivit aussi des lettres de communion & de consolation, qu'il lui envoya par un diacre.

AN. 373.

Bas. ep. 320.

Socr. IV. *c.* 21. *Soz.* VI. *c.* 20. *Theod.* IV. *c.* 20.

Mais les Ariens ayant repris courage à la mort de S. Athanase, en donerent promptement avis à l'empereur Valens, qui étoit alors à Antioche. Euzoius d'Antioche fut d'avis d'aller lui-même mettre Lucius en possession de l'église d'Alexandrie, pour laquelle on l'avoit déja ordonné. L'empereur aprouva ce voyage : le trésorier Magnus fut envoyé avec des troupes pour accompagner Euzoius ; & cependant on écrivit au nom de l'empereur à Pallade préfet d'Egypte, & aux troupes qui y étoient pour chasser Pierre. Pallade qui étoit payen, & avoit souvent cherché l'occasion de nuire aux Chrétiens, accepta volontiers la commission. Il assembla aussi-tôt une troupe de Juifs, & des payens qu'il gagna par argent & par promesse; & venant à l'église de S. Theonas, il l'environna, & manda à Pierre d'en sortir, s'il n'en vouloit être chassez par force. Pierre se retira, & cette foule d'infidelles étant entrée dans l'église ; on y entendit retentir les louanges des idoles, des battemens de mains, des voix insolentes, & des paroles infâmes contre les vierges consacrées à J. C. Les gens de bien se bouchoient les oreilles : mais ces insolens ne se contenterent par des paroles, ils déchirerent les habits de ces vierges, & les ayant dépouillées toutes nuës, ils les menerent en triomphe par la ville ; & si quelqu'un vouloit parler pour arrêter leur emportement, il n'en remportoit que des coups. Plusieurs de ces vierges furent violées : plu-

Theod. IV. *c.* 12.

ſieurs furent aſſommées à coups de bâton ſur la tête, & on ne permettoit pas même d'enterrer leurs corps. L'égliſe honore comme martyrs ceux qui furent tuez en cette occaſion dans l'égliſe de Theonas. AN. 373. Martyr. Rom 13. May.

Ce qui parut le plus inſuportable aux Chrétiens, fut la profanation de l'autel. Les infidelles y firent monter comme ſur un théatre un jeune garçon : qui deshonoroit ſon ſexe par ſa vie infâme : fardé avec du rouge aux joües & du noir aux ſourcis, déguiſé en femme à la maniere des idoles : c'eſt-à-dire aparemment vêtus en Bacchus. Ce Bouffon commença à danſer ſur l'autel ſe tournant legerement & geſticulant des mains de côté & d'autre. Cependant les aſſiſtans s'éclatoient de rire, & proferoient des blasfêmes. Enſuite un autre très-connu pour ſes infamies, ſe dépoüilla tout nud, & monta dans le trône épiſcopal, comme pour prêcher. Il commença en effet à haranguer en termes infâmes, enſeignant l'impieté, loüant la débauche, l'impudicité, les excès de bouche, le larcin ; & prétendant montrer l'utilité de tous ces crimes, en dériſion de la morale Chrétienne.

Quelque tems après Lucius arriva d'Antioche avec Euzoius & le comte Magnus. Lucius étoit d'Alexandrie, & avoit été ordonné prêtre par le faux évêque George : à qui les Ariens l'avoient deſtiné pour ſucceſſeur. Ils voulurent faire aprouver leur choix par l'empereur Jovien, qui rejetta Lucius avec mépris. Enſuite il fut ſacré évêque à Antioche ou ailleurs hors de l'Egypte : ayant acheté l'épiſcopat, comme une charge ſeculiere. Magnus étoit tréſorier de la maiſon de l'empereur, qui ayant brûlé l'égliſe de Beryte ſous le regne de Julien, avoit été obligé de Sup. XV. n. 56.

An. 373. temps de Jovien à la rébâtir à ses dépens ; encore en avoit-il pensé perdre la tête. Lucius vint donc prendre possession de l'église d'Alexandrie accompagné du gouverneur Pallade, du comte Magnus, de leurs apariteurs & leurs soldats ; & d'une troupe de payens qui lui applaudissoient, & lui disoient en face : Tu es le bien-venu, évêque, qui ne reconnois point le fils : Serapis te favorise, & t'a conduit icy.

XXXV. Persecution en Egypte.

En même temps le comte Magnus fit prendre dix-neuf, tant prêtres que diacres, dont quelques-uns avoient plus de quatre-vingts ans, & les ayant fait amener devant son tribunal, comme des criminels, il leur disoit à haute voix : Cedez miserables, cedez à l'opinion des Ariens. Quand vôtre religion seroit veritable, Dieu vous pardonnera d'avoir cedé à la necéssité. Il ajoûtoit d'un côte les promesses, de la part de l'empereur, & de l'autre les menaces. Ils lui répondirent : Cessez vous-même de vouloir nous épouvanter par de vains discours. Nous n'adorons par un Dieu nouveau : nous ne croyons par qu'il ait jamais été sans sagesse, que tantôt il soit pere, & tantôt il ne le soit pas, ni que le fils soit temporel. Nos peres assemblés à Nicée ont anathématisé cette erreur, en confessant que le fils est consubstantiel au pere. Après qu'ils eurent ainsi parlé ; le comte Magnus les fit mettre en prison, & les y retint plusieurs jours esperant les faire changer. Ensuite il les fit fouetter & tourmenter en presence du peuple qui gemissoit : puis ayant fait dresser son tribunal dans un bain public proche du port, entourré de Juifs & d'infidelles apostez pour crier contre les saints confesseurs, il les condamna au banissement ; & les envoya à Heliopolis en Phenicie, dont tous les habitans étoient idolâ-

tres, & ne pouvoient même souffrir le nom de J.C. Il les fit embarquer sur le champ, les pressant lui-même l'épée à la main, sans leur donner le tems de prendre les choses necessaires : sans attendre que la mer qui étoit agitée devînt calme ; & sans être touché des cris & des larmes de tout le peuple catholique. AN. 373.

Le préfet Pallade fit mettre en prison plusieurs personnes qui osoient pleurer, & après les avoir déchirez de coups, il les envoya travailler aux mines : ils étoient au nombre de vingt-trois, moines pour la plûpart. Avec eux on prit le diacre, que le pape Damase avoit envoyé de Rome, pour porter ses lettres à l'archevêque Pierre. Il fut mené publiquement par les bourreaux, les mains liées derriere le dos ; & après avoir souffert quantité de coups de fouets, de pierres & de lanieres plombées ; il s'embarqua avec les autres, sans autre provision que le signe de la croix qu'il fit sur son front, & fut conduit aux mines de cuivre de Phennese. On fit mourir dans les tourmens jusques à de tendres enfans ; & on ne permit pas même à leurs parens de leur doner la sepulture. Au contraire, on trancha la tête à ceux qui compatissoient à leur douleur. Euzoïus ayant ainsi réussi dans son entreprise, & mis les Ariens, quoiqu'en petit nombre, en possession des églises d'Alexandrie, laissa cette ville toute en larmes, & s'en retourna à Antioche. Soz. VI. c. 19.

Peu de temps après l'entrée de Lucius, il vint un ordre de l'empereur, pour chasser d'Alexandrie & de toute l'Egypte ceux qui croyoient le consubstantiel : en un mot, de poursuivre tous ceux que Lucius indiqueroit. La persécution fut violente, on traînoit les catholiques devant les tribunaux, on les em- Soc. IV. c. 22. 24.

Theod. iv. *c.* 22.

prisonnoit, on les mettoit à la torture. D'Alexandrie on passa au reste de la province. Le comte Magnus prit plusieurs évêques, qui furent persécutez en differentes manieres. Onze entre-autres, qui avant leur épiscopat, avoient depuis l'enfance exercé la vie monastique dans le desert, furent releguez à Diocesarée de Palestine, qui n'étoit habitée que par des Juifs. Les principaux étoient Euloge, qui avoit deja été bani sous le regne de Constantius, aussi-bien qu'Adelphius évêque d'Onuphis, & Ammonius évêque de Pacnemoune: ces deux derniers avoient assisté au concile d'Antioche en 362. Isidore évêque d'Hermopole, que l'église latine honore le deux de Janvier. Quelques clercs & quelques moines catholiques se trouvant à Antioche, porterent leurs plaintes à l'empereur Valens des violences que l'on exerçoit en Egypte. Mais étant prévenu par les Ariens, il envoya ces catholiques près de Neocesarée de Pont; où la rigeur du climat les fit bien-tôt mourir.

Epiph. her. 72. *n* 10. *Sup.* XIII. *n.* 33. *Athan. to.* 1. *p.* 5. 51.

Pallad. Laus. c. 17. *Martyr.* *Theod.* IV. *c.* 22.

Sozom. VI. *c.* 31.

Entre les évêques que l'on banit comme ennemis de l'Arianisme, S. Melas de Rinocorure est remarquable. Ceux qui vinrent pour le prendre, le trouverent qui preparoit les lampes de l'église, comme le dernier de ses ministres: ceint d'un tablier gras, & portant des méches. On lui demanda où étoit l'évêque. Il est icy, dit-il, & je vous ferai parler à lui. Aussi-tôt jugeant que ces gens étoient fatiguez du chemin, il les mena dans la maison épiscopale, mit une table devant eux, & leur servit à manger de ce qui se trouva. Après qu'ils eurent mangé, il leur dit que c'étoit lui. Eux fort surpris, lui avoüerent le sujet de leur voyage: mais ils lui donnerent la liberté de se retirer, tant ils avoient conçû de respect

pour ſa vertu. Il aima mieux ſouffrir le même traitement que les autres catholiques, & accepta volontiers l'exil. Il avoit acquis toutes ces vertus dans la profeſſion monaſtique, qu'il avoit exercée depuis la jeuneſſe. Son frere Solon auparavant marchand, ayant embraſſé le même genre de vie, profita ſi bien ſous ſa conduite, qu'il fut après lui évêque de Rinocorure. Ces deux freres eurent des ſucceſſeurs dignes d'eux; & Sozomene témoigne que leurs ſaintes inſtructions duroient encore de ſon temps, & que le clergé de cette égliſe vivoit en communauté. L'égliſe honore ſaint Melas le ſeizième de Janvier.

AN. 373.

Martyr. Rom.

XXXVI. Moines perſecutez. *Ruf.* 11. *c.* 3. 4. *Soz.* VI. *c.* 20.

Lucius s'apliqua particulierement à perſécuter les moines d'Egypte : connoiſſant leur attachement pour la doctrine catholique & leur autorité ſur le peuple : qui ne ſachant pas diſputer ſur les myſteres, étoit perſuadé que la verité ſe trouvoit du côté de ces ſaints, ſi éclatans par leurs vertus & par leurs miracles. Lucius donc deſeſperant de les perſuader, eſſaya de les reduire par force, mais il n'y réuiſſit pas. Il alla lui-même les pourſuivre dans leurs deſerts, avec le duc d'Egypte & une grande multitude de ſoldats. On les trouvoit faiſant leurs exercices ordinaires; priant, guériſſant des malades, chaſſant des démons. Quelques-uns d'entre-eux attendoient l'inſulte des ſoldats, quand on leur aporta un homme, qui depuis long-tems avoit les jointures des pieds tellement deſſechées, qu'il ne pouvoit ſe tenir debout. Ils l'oignirent d'huile, & lui dirent : au nom de J. C. que Lucius perſécute, leve - toi & retourne en ta maiſon, & il fut guéri ſur le champ. Les perſécuteurs ſans être touchez de ces miracles, troubloient les SS. moines dans leurs priéres, & les chaſ-

AN. 373

Socr IV. c. 12. 24.

soient de leurs retraites ordinaires. Enfin ils vinrent jusques à employer contre eux les fouets, les pierres & les armes : mais ils n'étendoient pas seulement la main pour arrêter les coups, toûjours prêts à presenter leurs têtes aux épées, plûtôt que d'abandonner la foi de Nicée. Lucius voyant qu'il ne pouvoit vaincre cette multitude de Saints conseilla au duc d'Egypte de banir les abbez qui les conduisoient.

Theod. IV. c. 21.

On prit les deux Macaires, Isidore & quelques autres ; & les ayant enlevez de nuit, on les mena dans une isle environnée de marais; où il n'y avoit que des infidelles attachez à leurs anciennes superstitions, & où jamais l'évangile n'avoit été annoncé. Il y avoit un temple d'idoles, dont le sacrificateur étoit honoré comme un dieu. Lors que la barque qui portoit les confesseurs fut près de terre, la fille du sacrificateur fut saisie du démon & courut furieuse vers le rivage où les rameurs abordoient. Comme elle couroit en criant, plusieurs personnes étonnées de ce prodige la suivirent. Quand elle fut près du bateau, elle commença à crier à haute voix : O que vous êtes puissans ! serviteurs du grand Dieu. O serviteurs de J.C. vous nous chassez par tout ! des villes, des villages, des montagnes, des deserts. Nous esperions être à couvert de vos attaques dans cette petite isle ; c'est nôtre ancienne habitation, nous n'y nuisions à personne, nous y sommes inconnus. Mais si vous la voulez encore, prenez-la, nous nous retirons. Nous ne pouvons resister à vôtre vertu. Les démons ayant ainsi parlé, jetterent la fille par terre, & se retirerent. Les saints moines la releverent, & la remitent en parfaite santé de corps & d'esprit. Les assistans & son pere

tout le premier se jetterent aux pieds des saints, & les prierent de les instruire ; & après les pré- AN. 373.
parations necessaires, ils reçûrent le baptême, & changerent leur temple en église. Ainsi furent convertis tous les habitans de cette Isle. La nouvelle en étant venuë à Alexandrie : le peuple vint en foule faire des reproches à Lucius, craignant que la colere de Dieu ne tombât sur eux, si on ne relâchoit ces saints. Lucius eut peur d'une sédition, & donna ordre secrettement que ces saints moines retournassent à leurs cellules.

Isidore & les deux Macaires qui sont nommez dans ce recit, étoient des plus illustres solitaires de toute l'Egypte. Isidore dans sa pre- *Pall. Laus.*
miere jeunesse avoit mené la vie ascetique sur *c.* 1.
le mont de Nitrie. C'étoit un lieu fameux entre *Id. c* 7. 14.
les solitudes d'Egypte, qui avoit pris son nom *Vitæ Patr.*
d'un village voisin, où l'on amassoit du ni- *c.* 21.
tre, à quatre milles d'Alexandrie, qui font environ treize lieuës, au delà du lac Maris vers le midi. Cinq mille moines y habitoient dispersez differemment en cinquante maisons ou environ. Les uns demeuroient seuls, les autres deux ou trois ensemble ou en plus grand nombre : car chacun menoit la vie qu'il vouloit selon ses forces, quoiqu'ils fussent tous très-unis par la charité. S. Isidore fit le voyage de Rome avec S. Athanase, & y fut connu des personnes les plus illustres. Il fut prêtre & gouverna l'hôpital d'Alexandrie. Il avoit des sœurs vierges, qui vivoient dans une communauté de soixante & dix filles, & quoi qu'il fut riche, il ne leur laissa rien en mourant.

XXXVII. Les deux Macaires. *Sup. liv.*

Les deux Macaires étoient celui d'Egypte & celui d'Alexandrie. L'Egyptien ou l'ancien fut le premier qui habita le désert de Scetis. Dès

xiii, n. 38. Pall. Laus. c. 19. Vita PP. c. 28.

sa jeunesse, il fit paroître une telle discretion, qu'on le nomma l'enfant vieillard ; & à l'âge de quarante ans il reçût le don des miracles, pour chasser les démons & délivrer les possedez. Il fut ordonné prêtre & vêçut jusques à l'an 391. On remarquoit trois morts qu'il avoit ressuscitez: un entre-autres pour convaincre un hérétique Hieracite qui nioit la resurrection. S. Macaire d'Alexandrie demeuroit tantôt à Nitrie, tantôt à Scetis une journée au delà, & fut prêtre du Monastere des Celles: au delà du mont de Nitrie à dix milles ou trois lieuës. On avoit ainsi nommé ce lieu, à cause de la multitude des cellules qui y étoient répanduës : mais si éloignées, que de l'une à l'autre on ne pouvoit se voir ni s'entendre. Les moines qui les habitoient, s'assembloient dans l'église le samedi & le dimanche. Si quelqu'un y manquoit, on jugeoit qu'il étoit malade, les autres l'alloient voir, & lui portoient des rafraîchissemens. Ils ne se visitoient point hors de ce cas : & un grand silence regnoit dans ce desert.

Sup. liv. viii n. 26. Vita PP. c. 29. Pall. c. 20. Vita PP. c. 22. Pall. c. 69.

S. Macaire d'Alexandrie est fameux pour sa mortification. Ayant un jour desiré de manger des raisins, on lui en envoya de très-beaux, mais il les envoïa à un autre moine qui étoit malade. Celui-ci par le même esprit les envoïa à un autre, & ce troisiéme à un quatriéme. Ils se les envoyérent ainsi tous jusques au dernier, qui les raporta à S. Macaire, sans sçavoir qu'ils fussent venus de lui. Pendant sept ans il ne mangea rien qui eût passé par le feu ; pendant trois ans il vêçut de quatre ou cinq onces de pain trempé dans l'eau. Pour vaincre le sommeil, il passa vingt jours & vingt nuits à découvert, exposé à l'ardeur du soleil d'Egypte, & au froid de la nuit, qui est tel, que la regle de saint Paco-

Pig. c. 5.

me ordonne d'allumer du feu. S. Macaire ayant oüi loüer l'institut du monastere de Tabenne, prit l'habit d'un ouvrier, traversa le désert de quinze jours de chemin; & se présenta à S. Pacome, le priant de le recevoir. S. Pacome lui dit: Vous êtes trop âgé pour entreprendre notre maniere de vivre; c'est tout ce que peuvent faire ceux qui s'y éxercent dés la jeunesse: vous en serez choqué, & vous retirerez, nous chargeant de malédictions. S. Macaire continua de postuler sept jours durant sans manger; & lui dit enfin: Recevez-moi, mon pere, si je ne fais comme les autres, vous me chasserez. Saint Pacomme persuada aux freres de le recevoir. Or ils étoient quatorze cens dans ce monastere. AN. 373.

Après qu'il y eut été quelque temps, le carême vint. S. Macaire vit que les freres pratiquoient diverses austeritez; l'un mangeoit le soir, l'autre au bout de deux jours, l'autre bout de cinq, l'autre étoit debout toute la nuit, & demeuroit tout le jour assis à travailler. Macaire ayant fait tremper des branches de palmier pour les mettre en œuvre, se tint debout en un coin, & demeura en cette posture pendant tous les quarante jours, jusques à pâques, sans prendre ni pain ni eau, ni se mettre à genoux, ni s'asséoir, ni se coucher. Seulement pour toute nourriture, il prenoit le dimanche quelques feüilles de chou cruës, pour paroître manger & fuir la vanité: les autres jours il demeuroit en silence, priant & travaillant. Les moines l'ayant vû, en murmurerent, & dirent à S. Pacome: D'où nous avez-vous amenez cet homme sans corps, pour nous condamner? chassez-le, ou nous sortirons tous. S. Pacome pria Dieu de lui faire connoître qui il étoit; & ayant appris par révelation que c'étoit S. Macaire, il le prit par la main, le mena

AN. 373. à l'oratoire où étoit l'autel, l'embrassa, & lui dit : Vous êtes Macaire, & vous me l'avez caché. Il y a long-temps que j'ai oüi parler de vous, & que je désirois vous voir. Je vous remercie d'avoir humilié mes enfans : mais vous nous avez assez édifiez, retirez-vous, je vous prie, & priez pour nous. Ainsi S. Macaire s'en rétourna. Il fit un grand nombre de miracles sur des malades & des possedez.

XXXVIII. *S. Moïse évêque des Sarrasins.* *Socr* IV. c. 36. *Sozom* VI. c. 38. *Theod.* IV. c. 25. *Ruf.* 11. c. 6.

Les Sarrasins faisoient la guerre aux Romains sous la conduite de leur reine Mavia, ou plûtôt Maoüvia, déja Chrétienne. L'empereur Valens assez pressé d'ailleurs, fit la paix avec elle : mais elle mit entre les conditions du traité, que l'on donneroit pour évêque à son peuple un moine de la même nation, nommé Moïse, célébre par ses vertus & ses miracles, qui habitoit dans le désert aux confins de l'Egypte & de la Palestine. Les généraux de l'armée Romaine accorderent volontiers cette condition ; & quand ils en eurent donné avis à Valens, il commanda que Moïse fut mené promptement à Alexandrie, pour y recevoir l'imposition des mains suivant la coûtume, parce que c'étoit l'église la plus proche. Les généraux prirent donc Moïse dans son désert, & le menerent à Lucius : mais Moïse lui étant présenté, lui dit en présence des magistrats & de tout le peuple assemblé : Arrêtez, je ne suis pas digne de porter le nom d'évêque : mais si j'y suis appellé, tout indigne que je suis, pour le bien des affaires publiques, je prends à témoin le créateur du ciel & de la terre, que je ne recevrai point l'imposition de vos mains foüillées du sang de tant de saints. Lucius lui répondit : Si vous ignorez encore quelle est ma foi, vous n'avez pas raison de vous éloigner de moi sur des calomnies : apprenez-la donc de ma bouche,

& jugez-en par vous même. Votre foi, répondit Moïse, me paroît très-clairement : les évêques, les prêtres & les diacres éxilez ; envoyez parmi les infideles, condamnez aux mines, exposez aux bêtes & consumez par le feu, sont des preuves de votre créance : les yeux sont des témoins plus fideles que les oreilles. Moïse ayant ainsi parlé, protesta avec serment, que jamais il ne recevroit l'ordination par les mains de Lucius. AN. 373.

Lucius l'eût volontiers fait mourir : mais il falloit contenter la reine des Sarrasins. On mena donc Moïse, selon son désir, aux évêques Catholiques, releguez sur la montagne : il reçut d'eux l'imposition des mains, & conserva toûjours avec eux la communion. Il trouva peu de Chrétiens chez les Sarrasins ; mais il en convertit un grand nombre par ses instructions & par ses miracles. Il les maintint en paix avec les Romains, à qui la reine Maoüvia fut toûjours fidele. L'église honore la mémoire de S Moïse le septieme de Février. Saint Hilarion avoit déja converti quelques Sarrasins ; & un saint moine en avoit converti une tribu entiere, obtenant par ses prieres un fils à leur prince nommé Zocom. Mais la plus grande partie de cette nation très nombreuse étoit encore idolâtre.

Martyrol. Sup. liv. XII. n 18. Soz. VI. c. 30.

XXXIX. Etat de l'église Romaine.

Theod. IV. c. 21. Socr. IV. c. 22.

Cependant Pierre, l'évêque légitime d'Alexandrie, écrivit après sa retraite à tous les évêques Catholiques une grande lettre, où il dépeignoit pathétiquement toutes les violences commises à Alexandrie, & une partie de la persécution éxercée dans le reste de l'Egypte. Ensuite il passa la mer, & se retira à Rome près le pape S. Damase, qui le reçût charitablement. Pour mettre devant les yeux des Romains les cruautez éxercées en cette occasion, Pierre

Greg. Naz. or. 23. p. 418. D.

AN. 733. leur présenta un habit sanglant, qui tira les larmes de tout le monde. Il demeura environ cinq ans à Rome jusques en 378.

Le pape saint Damase étoit toûjours inquieté par les schismatiques du parti d'Ursin, malgré la protection de l'empereur Valentinien. Après qu'Ursin eut été chassé de Rome, & envoyé en éxil dans les Gaules sur la fin de l'année 367. ceux de son parti n'osant s'assembler dans la ville, à cause des défenses du préfet Olybrius, s'assembloient hors des murs, & en très-grand nombre. Aginatius, qui étoit à Rome vicaire du préfet du prétoire, en écrivit à l'empereur Valentinien, qui envoya à Olybrius & à Aginatius chacun un rescrit, portant défenses aux schismatiques de s'assembler dans l'étenduë de vingt milles près de Rome. Olybrius étoit préfet de Rome en 369. ayant succedé à Prétexrat. Mais deux ans après sous la préfecture d'Ampelius, c'est à-dire, en 371. l'empereur Valentinien permit à Ursin avec sept des siens de sortir du lieu de leur éxil, & d'aller où il voudroit: pourvû qu'il ne mît le pied ni à Rome ni dans les regions suburbicaires: ce qui ne peut guére signifier en cet endroit que le voisinage de Rome. Cet ordre fut adressé à Ampilius, & séparément à Maximin vicaire de Rome, & successeur d'Aginatius. Il ne paroît pas qu'Ursin & son parti ayent fait du bruit pendant le reste de la vie de Valentinien.

Sup. n. 19.

Resc r. ap. Baron. an. 369. init.

An. Bar. n. an. 371. init.

Mais les Luciferiens, autres schismatiques, tenoient toûjours à Rome des assemblées, & ils semblent être compris dans un rescrit adressé à Simplicius vicaire de Rome après Maximin en 374. Par ce rescrit l'empereur ordonne, que tous ceux qui feront des assemblées illicites, au mépris de la religion, seront bannis à cent milles de Rome, & que ceux qui ont été

L. 1. Cod. Theod. de his qui lat. IX. 29.
Resc r. Gratiani, to. 2.

condamnez par le jugement des évêques catholiques ne pourront retourner aux églises qu'ils ont corrompuës, ni demander à l'empereur la revision de leur procez. Ce fut apparemment en exécution de ce rescrit que Damase fit prendre un prêtre Luciferien nommé Macaire, qui tenoit une assemblée de nuit dans une maison particuliere. Il fut envoyé en exil aussi bien que quelques autres Luciferiens prêtres & laïques. Toutefois Damase ne put empêcher qu'ils n'eussent à Rome un évêque nommé Aurelius, qui y demeura jusques à sa mort, & eut pour successeur Ephesius, qui subsista aussi à Rome malgré les poursuites de Damase. L'évêque le plus fameux de ce parti étoit Gregoire d'Elvire ou Elliberis dans l'Espagne Betique, dont S. Eusebe de Verceil avoit loüé la fermeté. Les Luciferiens lui attribuoient le don des miracles : & rendoient cette raison de ce qu'il n'avoit jamais été exilé : comme si l'on eut craint en l'attaquant, d'attirer la colere de Dieu. Il vêcut jusques à la derniere vieillesse, & composa divers traitez d'un stile assés mediocre.

conc p. 1004.

Libell. Marc. & Fausti p. 65. 66. &c.

p. 69.

p. 65.

p. 69.

Sup. liv. XIV. n. 24.

Lib. Marc. p. 73.

Ibid. p. 40.

Hier script. Greg. Bæt.

Les Donatistes avoient aussi un evêque à Rome, qui assembloit son petit troupeau hors la ville dans la caverne d'une montagne : d'où leur vint le nom de Montenses. On les nomoit aussi Cutzupites. Les Donatistes envoyoient d'Afrique ce prétendu évêque de Rome : ou bien leurs évêques alloient l'ordonner sur les lieux. On en compte jusques à six de suite, qui occuperent le siege de cette caverne : sçavoir Victor envoyé d'Afrique vers le commencement de ce siecle, Boniface, Encolpius, Macrobe, Lucien, Claudien. Les Donatistes avoient encore un évêque en Espagne, qui gouvernoit la maison & les terres d'une femme de qualité ; & un autre dans un lieu inconnu hors

Optat lib 2.

Sup liv X. n. 26.

Epist. conc. Ro. to. 2. conc. p. 1002 C.

Aug. de hæres c. 69.

Id. epist. 53. al. 165.

de l'Afrique. Ils furent protegez en Afrique par Gildon frere de Firmus roi de Mauritanie, qui se révolta contre l'empereur Valentinien, & dont Gildon releva le parti après sa défaite. Un évêque Donatiste nommé Optat l'accompagnoit dans ses violences, ce qui le fit nommer Optat Gildonien.

Aug. II. contra Petit. c. ult. Id. III. cont. Cresc. c. 63. n. 70.

XL.
S. Optat écrit contre les Donatistes.

Hier. script. Sup. l. XI. n. 46. Optat lib. I.

S. Optat évêque de Mileve, qui nous a conservé les noms des évêques Donatistes de Rome, écrivoit en ce temps sous Valentinien; & voici l'occasion qui le fit écrire. Parmenien évêque Donatiste de Carthage & successeur de Donat, ayant écrit contre l'église, plusieurs catholiques avoient desiré une conference des deux partis: mais les Donatistes l'avoient refusée, ne voulant pas même parler aux Catholiques, ni approcher d'eux; sous prétexte de ne pas communiquer avec les pecheurs. Optat répondit donc par écrit à Parmenien, ne le pouvant faire autrement; & montra qu'il avoit avancé plusieurs choses avantageuses à l'église catholique, plusieurs contraires à son parti, plusieurs en apparence contraires à l'église, mais fausses en effet, entre-autres que l'église avoit demandé des soldats contre eux, ce qu'Optat nie absolument.

L'ouvrage est divisé en six livres: car S. Jerôme n'en reconnoît pas davantage, & on doute que celui qui passe aujourd'hui pour le septiéme soit du même auteur. Dans le premier, S. Optat fait l'histoire du schisme des Donatistes, commencé un peu plus de soixante ans auparavant, à l'occasion de ceux qui étant tombez dans la persécution de Diocletien, avoient été nommez Traditeurs. Il conduit cette histoire jusques à la justification de Felix d'Aptonge. Pour montrer quels sont les schismatiques, il dit ces paroles remarquables:

Sup. l. IX. n. 34. Sup. X. n. 12.

Ce n'est pas Celicien qui s'est séparé de Majorin ton ayeul, c'est Majorin qui s'est séparé de Cecilien. Cecilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien ; mais Majorin dont tu tiens la chaire, qui n'avoit point d'origine avant Majorin même. Dans le second livre, suposant comme un principe accordé entre les Chrétiens, qu'il n'y a qu'une église ; il montre par la succession de l'église Romaine, que c'est la Catholique, & dit : Tu ne peut nier que dans la ville de Rome la chaire épiscopale a été donnée à Pierre le premier : qu'il s'y est assis, lui qui étoit le chef de tous les apôtres ; afin que tous gardassent l'unité par cette chaire unique ; que chaque apôtre ne prétendît pas avoir la sienne ; & que celui qui éleveroit une autre chaire, fût schismatique & pécheur. Donc dans cette chaire unique, Pierre s'est assis le premier : Lin lui a succedé, à Lin Clement, à Clement Anaclet, puis Evariste, Sixte, Telesphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Eleuthere, Victor, Zephyrin, Calliste, Urbin, Pontien, Antherus, Fabien, Corneille, Lucius, Etienne, Sixte, Denis, Félix, Eutychien, Caïus, Marcellin, Marcel, Eusebe, Militiade, Sylvestre, Marc, Jules. Libere, Damase, qui est aujourd'hui notre confrere, avec qui tout le monde est en communion comme nous, par le commerce des lettres formées. Montrez l'origine de votre chaire, vous qui voulez vous attribuer l'église. Vous prétendez aussi avoir quelque part à la ville de Rome : mais si l'on demande à Macrobe où il est assis, peut-il dire que c'est dans la chaire de Pierre ? Je ne sçai s'il l'a jamais vûë, il n'a jamais approché de son tombeau, où l'on voit les monumens des deux apôtres, dites s'il a pû y entrer, & y offrir le sacrifice. Il faut que votre confrere Macrobe

AN. 373.
P. 439. Bibl. PP.
P. 446. E.

AN. 373. avoué qu'il est assis où étoit autrefois Encolpius ; & si on pouvoit interroger Encolpius, il diroit qu'il a succedé à Boniface de Balles : qui auroit pû dire qu'il avoit succedé à Victor de Garbe, envoyé d'Afrique par les vôtres il y a long-temps pour un petit nombre d'errans. Que veut dire cela, que votre parti n'a pû avoir à Rome d'évêque Romain, & que ceux qui se sont succedez dans cette ville sont Africains & étrangers : l'imposture n'est-elle pas manifeste ?

Les Donatistes reprochoient aux Catholiques d'avoir éxercé des violences contre eux. Saint Optat le nie formellement, & défie Parmenien de marquer aucun évêque, ou aucun autre ministre de l'église en particulier qui les ait persécutez. Au contraire, il fait tomber ce reproche sur les Donatistes, & rapporte au long les cruautez qu'ils éxercerent du temps de Julien. Et comme le prétexte des Donatistes étoit le voyage de Paul & de Macaire, envoyez en Afrique par l'empereur Constant pour procurer l'unité, S. Optat employe le troisiéme livre à justifier l'église, des violences éxercées en cette occasion. Il montre que les Donatistes se les sont attirées, & que l'église n'y a pris aucune part. Nous ne l'avons, dit-il, ni désiré, ni conseillé, ni sçû ; nous n'y avons point cooperé. En parlant des discours séditieux du faux évêque Donat, & de la soûmission dûë aux puissances, il dit que l'état n'est pas dans l'église, mais l'église dans l'état ; c'est-à-dire, dans l'empire Romain. Et ensuite : Il n'y a au-dessus de l'empereur que Dieu seul, qui a fait l'empereur ; ainsi Donat s'élevant au-dessus de l'empereur, semble avoir excedé les bornes de l'humanité, & s'estimer un Dieu.

Sup liv. xv. n. 32.
Sup. liv. xii. n. 43
P. 457. A.
P. 458. D.
P. 459 B

Dans le quatriéme livre, ces paroles sont re-

marquables touchant le peché originel : personne n'ignore que tout homme qui naît, quoiqu'il naisse de parens Chrétiens, ne peut être sans l'esprit du monde, qui doit necessairement être chassé de l'homme avant le bain salutaire. C'est ce que fait l'exorcisme, par lequel l'esprit immonde est chassé. Dans le cinquiéme livre il traite du bapteme, & montre que sa validité ne dépend point de la dignité du ministre. Les ouvriers, dit-il, changent & se succedent les uns aux autres : mais les sacremens ne peuvent changer. Ils sont saints par eux-mêmes, & non par les hommes. Dans le sixiéme livre, il releve les sacrileges que les Donatistes avoient commis dans les églises des Catholiques sous le regne de Julien. On y void que les autels étoient de bois, & qu'on les couvroit d'un linge pour la célébration des mysteres. Mais sur tout l'on y void très-clairement le grand respect que les fideles portoient aux autels & aux vases sacrez : qu'ils tenoient l'Eucharistie pour un veritable sacrifice ; croyant que l'on attiroit sur l'autel le saint Esprit : & que le corps de J. C. y étoit présent comme sur la croix, où les Juifs le firent mourir : qu'ils regardoient comme des crimes énormes de renverser les autels, de rompre ou d'appliquer à des usages profanes les calices qui avoient porté le sang de J. C.

AN. 373. *P.* 469 *D.* *P.* 474 *E.* *Sup. l.* XV. *n.* 32. *L* VI. *init. p.* 479 *E.* 480. *A.*

XLI. Loix de Valentinien. *L.* 1. *Cod. Th de sanc. bap.* *L.* III. *C. Th. de haeret.*

Ce fut contre les Donatistes que l'empereur Valentinien adressa une loi à Julien proconsul d'Afrique, portant que celui qui auroit rebaptisé, seroit reputé indigne du sacerdoce. Cette loi est dattée de Treves le dixiéme des calendes de Mars, sous le quatriéme consulat de Valentinien & de Valens : c'est-à-dire le vingtiéme Février 373. L'année précedente 372. il avoit fait une loi contre les Manichéens adres-

mates. Theophile leur évêque assista & souscrivit au concile de Nicée, suivant le rapport de Socrate. S. Cyrille de Jerusalem témoigne que dès son temps il y avoit eu de martyrs chez les Gots, aussi bien que chez les Perses; & ailleurs il compte les Gots & les Sarmates entre les nations qui outre les simples Chrétiens avoient des évêques, des clercs, des moines & des vierges. Philostorge raporte que sous le grand Constantin une grande multitude de Getes, c'est-à dire de Gots, furent chassez de leur païs à cause de la religion, & que l'Empereur les logea dans la Mesie. Il fait remonter l'origine de leur conversion aux courses qu'ils avoient faites dans l'Asie mineure sous l'empereur Galien: particulierement dans la Galatie & la Cappadoce.

Euseb. vit. III. c. 7. Socr. II. c. 41. Cyrill Catech 10. p. 91 Catech. 16 p 186.

Philost. II. c. 5.

Du temps de l'empereur Valens, les Gots étoient divisez & obéïssoient à deux Rois, Fritigerne & Athanaric. La plûpart étoient encore payens, & plusieurs Chrétiens des sujets de Fritigerne souffrirent le martyre, quoiqu'il fût allié des Romains. Mais sous Athanaric qui étoit leur ennemi, la persécution fut bien plus grande. Il en fit mourir plusieurs par divers supplices: les uns à cause de la hardiesse, avec laquelle ils répondoient aux juges, les autres sans même les écouter. Car il fit mettre une idole sur un chariot, que l'on promenoit par les cabannes de ceux qui étoient dénoncez comme Chrétiens, & on leur commandoit de l'adorer & de lui sacrifier: s'ils refusoient, on brûloit les cabannes & ceux qui étoient dedans. Pour éviter cette violence, plusieurs personnes de tout sexe & de tout âge, jusques à des enfans à la mamelle, se refugierent dans la cabanne où étoit l'église: mais les payens mirent le feu à la cabanne & les

Sup. l. VII. n. 58.

Sozom VI. c. 37. Socr. IV. c. 33.

Hier. Chr. ann 370.

Isid. Chr. Æra 407. Aug. xvi i civit. c. 52. Ambr. in Luc. lib. 11. n. 37. V. Ruinart act. a mart. p. 67. Menolog. 26. Mart.

brûlerent tous, Athanaric en ayant fait tuer un grand nombre, & ayant horreur de faire mourir le reste, les chassa après les avoir fait beaucoup souffrir, & les fit passer sur les terres des Romains. Ces martyrs étoient catholiques au rapport de S. Augustin, & il n'y avoit point encore alors d'Ariens chez les Gots.

De tant de martyrs, il y en a peu qui soient connus en particulier. On nomme Barthus & Verea prêtre, & Arpila solitaire, que l'on dit avoir été brûlez avec vingt trois autres dans une église où ils étoient assemblez : & on rapporte leur martyre au même-temps des Empereurs Valentinien, Valens & Gratien, mais sous un roi Jungheric. Sous Athanaric on connoît seulement saint Nicetas & saint Sabas. Saint Nicetas est plus fameux, mais son histoire est moins connuë. Celle de saint Sabas est plus certaine, s'étant conservée dans une lettre de l'église de Gothie à celle de Cappadoce, à qui ses reliques furent envoyées.

Acta mart. sinc. p. 674.

XLIII. *S. Sabas.*

Saint Sabas Goth de nation & Chrétien dès l'enfance étoit doux, paisible, & moderé dans ses paroles : bien instruit de la religion, qu'il sçavoit défendre contre les idolâtres, sans rhetorique étudiée, mais avec une grande liberté. Il chantoit dans l'église, & en prenoit un grand soin. Il méprisoit l'argent & la bonne chere, fuyoit la compagnie des femmes; & s'apliquoit tous les jours au jeûne & à la priere : il excitoit tout le monde à la vertu. La persécution ayant commencé, comme on contraignoit les Chrétiens à manger des viandes immolées aux idoles : quelques payens s'aviserent d'offrir à leurs parens Chrétiens, des viandes qui n'auroient pas été immolées pour tromper les persécuteurs. Saint Sabas, non seulement refusa d'en manger ; mais dit hautement, que quiconque

en mangeoit n'étoit pas Chrétien. Il en préserva ainsi plusieurs : c'est pourquoi ceux qui vouloient employer cet artifice, le chasserent du village, ensuite ils le rappellerent. La persécution aïant recommencé, & quelques païens en sacrifiant aux faux dieux, vouloient assurer avec serment, qu'il n'y avoit aucun Chrétien dans leur village. Mais Sabas se présenta hardiment dans leur assemblée, & dit : Que personne ne jure pour moi ; car je suis Chrétien. Etant donc pressez par le persécuteur, ils cacherent leurs parens, & jurerent qu'il n'y avoit dans leur village qu'un seul Chrétien. C'étoit saint Sabas. Le prince se l'étant fait amener, demanda aux assistans ce qu'il avoit de bien ; & apprenant qu'il n'avoit que l'habit dont il étoit vêtu ; il le méprisa, & le fit chasser, disant : Un tel homme ne peut faire ni bien ni mal. AN. 373.

La persécution étant renouvellée, il alla par orde de Dieu passer la fête avec un prêtre nommé Sansala. La troisiéme nuit après un nommé Atharide vint par ordre public avec une grande troupe fondre sur le village ; & trouvant le prêtre endormi dans sa maison, il le fit lier avec saint Sabas, que l'on avoit aussi tiré de son lit. Ils mirent le prêtre dans un chariot ; pour saint Sabas, ils le traînerent nud comme il étoit, par des épines qu'ils avoient brûlées depuis peu, le pressant & le frappant à coups de foüet & de bâton. Le jour étant venu, il leur dit : Ne m'avez-vous pas traîné tout nud par des lieux rudes & pleins d'épines ? voyez si j'ai les pieds déchirez, & si l'on voit sur mon corps les marques des coups que vous m'avez donnez. Ils n'en virent aucune trace. Alors ils prirent un essieu du chariot, le lui mirent sur les épaules, & lui attacherent les

mains étenduës au bout de l'essieu : puis ils lui
AN. 373. attacherent de même les pieds à l'autre, & le renverserent par terre couché sur ces essieux. Il passa ainsi la plus grande partie de la nuit. Mais pendant que les ministres de la persécution dormoient, il vint une femme qui le délia. Il demeura toutefois au même lieu sans crainte, aidant à cette femme qui s'étoit relevée la nuit pour préparer à manger aux domestiques.

Le jour étant venu Atharide lui fit lier les mains, & le fit pendre à une poutre de la maison. Peu de temps après, il vint des gens de sa part qui apportoient des viandes immolées, & qui dirent au prêtre & à Sabas : Voilà ce que vous envoye le grand Atharide, afin que vous mangiez & que vous évitiez la mort. Nous n'en mangerons point, dit le prêtre, il ne nous est pas permis. Dites à Atharide, qu'il nous fasse plûtôt mourir en croix, ou de quelque autre maniere. Saint Sabas dit : Qui a envoyé cela ? Ils répondirent : C'est le seigneur Atharide. Sabas dit : Il n'y a qu'un Seigneur, Dieu qui est au ciel. Ces viandes perniceuses sont impures & profanes, comme Atharide lui-même qui les a envoyées. Un des serviteurs d'Atharide irrité de ce discours, poussa la pointe de son dard contre la poitrine de Sabas avec tant de violence, que tous les assistans crurent qu'il en mourroit sur le champ. Mais il lui dit : Tu crois m'avoir tué ? sçache que je n'en ai pas senti plus de mal, que si tu m'avois jetté un flocon de laine. En effet, il ne jetta aucun cri, & on ne trouva sur son corps aucune marque du coup. Atharide ayant appris tout cela, commanda qu'on le fit mourir. On laissa aller le prêtre, & on mena Sabas pour le noyer au fleuve, nommé alors Musée, aujourd'hui Mussous en Valachie. Il dit : Quel mal a fait le pretre pour ne pas mou-

tir avec moi ? Les miniſtres lui répondirent : Ce n'eſt pas à toi à en donner l'ordre. Alors il ſe mit en priere, & ne ceſſa de loüer Dieu pendant le chemin. Etant arrivé au bord du fleuve, les miniſtres diſoient entre eux . Que ne laiſſons nous aller cet homme ? il eſt innocent : Atharide n'en ſçaura jamais rien. S. Sabas leur dit : A quoi vous amuſez-vous, au lieu de faire ce qui vous eſt ordonné ? Je vois ce que vous ne pouvez voir : voilà de l'autre côté ceux qui me receveront dans la gloire. Alors ils le menerent à l'eau, & il continua de loüer Dieu juſques à la fin. L'ayant jetté dans le fleuve, ils l'étranglerent avec la piece de bois, qu'ils avoient attaché à ſon cou. Il étoit âgé de trente-huit ans, & ſouffrit le martyre le jeudi de la ſemaine de pâques, le jour de devant les ides d'Avril, ſous le conſulat de Modeſte & d'Arinthée : c'eſt-à-dire le douziéme d'Avril l'an 372. AN. 373.

XLIV. Reliques de S. Sabas.

Les miniſtres de la perſécution retirerent de l'eau le corps du martyr, & le laiſſerent ſans ſepulchre. Mais ni les bêtes ni les oiſeaux n'y toucherent : les fideles le garderent ; & Junius Soranus duc de Scythie, c'eſt-à-dire commandant des troupes qui gardoient cette frontiere pour l'empereur, fit apporter ces reliques ſur les terres des Romains. Puis voulant gratifier ſa patrie, qui étoit la Cappadoce, il les y envoya du conſentement des prêtres. Les reliques furent accompagnées d'une lettre de l'égliſe de Gothie à l'égliſe de Cappadoce, & à tous les Chrétiens de l'égliſe univerſelle. Cette lettre contient la relation du Martyre de ſaint Sabas, & finit ainſi : C'eſt pourquoi offrant le S. ſacrifice le jour que le martyr a été couronné, donnez part de ceci à nos freres, afin que le Seigneur en ſoit loüé par toute l'é-

An. 373. glise Catholique & Apostolique. Saluez tous les saints. Ceux qui sont persécutez avec nous vous saluent. On croit avec raison que ce duc de Schythie est celui à qui saint Basile écrivit une lettre, à la fin de laquelle il dit : Vous ferez bien d'envoyer des reliques des martyrs à votre patrie : s'il est vrai, comme vous me l'avez mandé, que la persécution qui regne en vos quartiers fasse encore à présent des martyrs. On croit aussi que la lettre de l'église de Gothie à celle de Cappadoce qui accompagna les reliques de saint Sabas, fut dressée par saint Aschole évêque de Thessalonique capitale de la Macedonie : car nous avons deux lettres de saint Basile à saint Aschole sur ce sujet, dont la premiére semble être la réponse à la lettre de l'église de Gothie. Il le remercie des reliques qu'il lui envoye d'un nouveau martyr, d'un païs barbare voisin des Romains, & au delà du Danube ; & de la vive & fidele relation qui accompagne les reliques. Il y marque même que ce martyr a été consommé par le bois & par l'eau, comme porte la relation en propres termes ; & il felicite saint Aschole d'avoir honoré sa patrie d'un si beau présent : car il étoit aussi de Cappadoce.

Ep. 241. p. 1015. B.

Ep. 338. 339.

p. 1113. C.

XLV. Union de S. Basile avec Eustathe de Sebaste. *Sup liv. XIV. n. 1.*

Saint Basile outre ses maladies continuelles, eut alors à soûtenir plusieurs attaques des ennemis de l'église, tant au dedans qu'au dehors. La plus rude pour lui, fut la rupture d'Eustathe évêque de Sebaste. Saint Basile étoit lié avec lui d'amitié depuis long-temps, le regardant comme un homme d'une pieté singuliere. Depuis son épiscopat, il reçût auprès de lui plusieurs personnes de la main d'Eustathe pour travailler avec lui. Cependant Eustathe, par ses variations dans la foi, s'étoit rendu suspect à plusieurs Catholiques, princi-

Ep. 370. ad Hilar. ep 79. p. 895 A.

palement à son métropolitain, Theodote évêque de Nicopolis, capitale de la petite Armenie, où Sebaste étoit située. Il ne vouloit plus communiquer avec Eustathe ; mais S. Basile ne pouvoit se résoudre à l'abandonner, étant persuadé de son innocence, principalement depuis qu'il avoit fait profession de la foi de Nicée à Rome & à Tyane. Theodote ayant appellé saint Basile à un concile qu'il devoit tenir, S. Basile crut que la charité l'obligeoit à s'y trouver ; & comme Sebaste étoit sur son chemin, il voulut en passant conferer avec Eustathe. Il lui proposa les chefs sur lesquels Theodote l'accusoit d'hérésie, & le pria de lui dire nettement sa créance. Car, disoit-il, je veux demeurer dans votre communion, si vous suivez la foi de l'église : sinon je suis obligé de me séparer de vous. Ils eurent sur ce sujet un long entretien, que la nuit interrompit, sans qu'ils eussent rien conclu. Ils reprirent la conversation le lendemain matin en présence d'un prêtre de Sebaste nommé Pémenius, qui s'opposoit fortement à saint Basile : mais enfin ils convinrent de tout ; & vers l'heure de none, ils se leverent pour prier ensemble, & rendre graces à Dieu. Saint Basile voyoit bien qu'il falloit encore tirer d'Eustathe une confession de foi par écrit : mais il vouloit pour plus grande sûreté, la concerter avec Theodote, & en recevoir de lui la formule. Cependant Theodote ayant appris que S. Basile avoit été voir Eustathe, sans s'informer d'autre chose, ne le pria plus de venir à son concile : ainsi saint Basile fut obligé de s'en rétourner, après avoir fait la moitié du chemin ; bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des églises.

Quelque temps après il vint à Getase, terre

AN. 373.

Epist. 82. ad Patroph. Ep 187. p. 967. ad Terent.

appartenante à saint Melece, qui y étoit alors.
AN. 373 Theodore à étoit aussi; & comme il se plaignoit de la liaison de S. Basile avec Eustathe saint Basie expliqua le succès de la visite qu'il lui avoit renduë, & comme il l'avoit trouvé entierement d'accord avec lui sur la foi. Mais, dit Theodote, il y a renoncé assurément, sitôt que vous avez été parti. Il n'est point capable, dit saint Basile, d'une telle duplicité, lui qui déteste le moindre mensonge : mais pour vous en assurer, présentons-lui un écrit, où la foi soit clairement exprimée : s'il le refuse, je me séparerai de sa communion. Saint Melece, & un prêtre nommé Diodore qui étoit présent, aprouverent la proposition : Theodote même y consentit, & pria saint Basile de venir visiter son église de Nicopolis. Il le laissa à Getase
Ep 187. sur cette parole. Mais quand saint Basile fut
p. 966. *D.* arrivé à Nicopolis, Theodote ne voulut point
p. 968. *D.* prier avec lui, sans en rendre d'autre raison, sinon qu'il avoit reçû Eustathe à sa communion.

Saint Basile porta patiemment cet affront, & ne s'en prit qu'à ses péchez. Il ne laissa pas de continuer son chemin de Nicopolis à Satale en Armenie. Car il étoit chargé avec Theodote d'établir des évêques dans cette province. L'empereur entroit dans cette affaire, & le comte Terence, qui étoit Chrétien, & fort estimé de S. Basile, la lui avoit recommandée. Le mauvais procedé de Theodote la rendoit plus difficile : car il avoit dans son diocése des hommes pieux, habiles, instruits de la langue & des mœurs de la nation. Saint Basile ne laissa pas de l'entreprendre seul. Il pacifia les évêques d'Armenie; les excita à sortir de l'indifference pernicieuse où ils vivoient, & leur donna des regles pour y remedier. L'église de

Satale étoit vacante, depuis qu'Elpidius son évêque avoit été déposé par les Ariens au concile de CP. l'an 360. Tout le peuple & les magistrats ayant par un décret public demandé un évêque à saint Basile, il leur en donna un nommé Péménius. C'étoit un de ses parens, dont il se servoit utilement pour le gouvernement de son église de Césarée, & qui lui étoit très-cher & à tout son peuple : mais il s'en priva pour cette église, à laquelle il le crut nécessaire.

AN. 373. *Sup. liv.* XIV. *n.* 22. *Ep.* 183, *&* 296.

Cependant il voyoit que la foi d'Eustathe de Sebaste étoit toûjours suspecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en défiât point encore : que ces soupçons s'étendoient sur lui-même, & que quelque soin qu'il prît pour s'en justifier, c'étoit toûjours à recommencer. Voyant donc cela, & se trouvant encore à Nicopolis, il se chargea de porter à Eustathe une profession de foi par écrit, qu'il dressa de concert avec Theodote, & nous l'avons encore. Elle tend principalement à établir l'autorité du symbole de Nicée, qui y est rapporté tout entier. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une essence, contre les Ariens, & plusieurs hypostases contre les Sabelliens. Elle prononce anathême contre ceux qui faisoient le Saint-Esprit créature : Marcel d'Ancyre y est nommément condamné. Eustathe souscrivit à cette confession de foi en ces termes : Moi Eustathe évêque, je vous ai lû & notifié ceci à vous Basile, je l'ai approuvé : & j'y ai souscrit en présence de notre frere Fronton, du chorévêque Severe, & de quelques autres clercs.

Ep. 82. *p.* 908. *C.* *Ap. Basil. op.* 78.

XLVI. Eustathe se déclare contre saint Basile.

Saint Basile ayant cette souscription indiqua un concile des évêques du pays, c'est-à-dire, de Cappadoce & d'Armenie, pour établir entre

Ep. 82. p. 908. D. p 909. eux une union solide. Eustathe promit de s'y trouver, & d'y amener ses disciples. Le temps & le lieu étoient marquez; le lieu appartenoit à saint Basile, qui s'y rendit le premier, pour recevoir ceux du voisinage, & envoya des couriers à ceux qui tardoient. Cependant personne ne venoit du côté d'Eustathe, & ceux que saint Basile y envoya, raporterent qu'ils avoient trouvé ses partisans allarmez, murmurant de ce qu'on leur avoit proposé une foi nouvelle: & protestant d'empêcher Eustathe d'aller au concile. Enfin, après avoir été long-temps attendu, il envoya un homme avec une lettre d'excuse, sans aucune mention de tout ce qui s'étoit passe. Les prélats qui étoient accourus avec joie auprès de S. Basile, dans l'esperance d'une bonne paix, furent obligez de se séparer confus & affligez. Ainsi, il reconnut enfin l'hypocrisie d'Eustathe, & que ceux qui l'en avoient averti depuis si long-temps, le connoissoient mieux que lui; & il prit le parti de s'en humilier pronfondément.

Ce qui obligea Eustathe à lever le masque, c'est qu'il craignit que la communion de saint Basile, & la profession de foi qu'il avoit signée, ne lui nuisissent auprès d'Euzoïus d'Antioche, & à la cour; car il regloit sa foi sur son interêt, & s'accommodoit au temps. Il commença donc à déclamer contre saint Basile dans les assemblées publiques, & à l'accuser d'erreurs dans la doctrine. Peu de temps après il alla en Cilicie, & donna à un certain Gelase une profession de foi toute Ariene. Etant revenu, il écrivit à S. Basile, qu'il renonçoit à sa communion: Parce, disoit-il, que vous avez écrit une lettre à Apollinaire, & que vous communiquez avec le prêtre Diodore. C'étoit celui qui fut depuis évêque de Tarse. Cette lettre,

Ep. 72. p. 867. C. Ep. 73. p. 871. C. Ep. 79. p. 898. D. Ep. 196. p. 980. B. Ep. 82. p. 909.

ou une ſemblable, fut apportée à S. Baſile par un chorévêque du dioceſe de Sebaſte, qui aïant demeuré trois jours à Ceſarée, vint au logis de ſaint Baſile un ſoir fort tard. On lui dit qu'il étoit couché & endormi : il s'en contenta. Mais il ne revint point le lendemain : & ayant laiſſé la lettre aux officiers d'un magiſtrat, il s'en retourna à ſon païs. Euſtathe en prit prétexte de ſe plaindre du faſte de ſaint Baſile : diſant qu'il ne vouloit pas recevoir ceux qui venoient de ſa part, & même ſes chorévêques. Saint Baſile ne répondit point à la lettre d'Euſtathe : non par mépris, mais par l'extrême douleur dont il fut accablé, de voir la profonde diſſimulation, dont il avoit uſé juſques à ſon extrême vieilleſſe. Dans ce même temps, Euſtathe publia un grand diſcours plein d'invectives & de calomnies contre ſaint Baſile, l'appellant Homoouſiaſte, & l'accuſant de l'avoir ſurpris, en lui faiſant ſouſcrire une profeſſion de foi. Cet écrit que ſaint Baſile appelle libelle de divorce, faiſant alluſion à l'ancienne loi, étoit adreſſé à un nommé Dazize, & ſe répandit en peu de jours dans tout le Pont; il fut porté dans la Galatie, dans la Bithynie, & juſques dans l'Helleſpont. Il couroit depuis ſept jours dans la province, avant que ſaint Baſile pût l'avoir. La principale calomnie que contenoit cet écrit, étoit que ſaint Baſile étoit uni avec l'héréſiarque Apollinaire : ſous prétexte d'une lettre de civilité, qu'il lui avoit écrite environ dix-ſept ans auparavant, lors que ſaint Baſile & Apollinaire n'étoient tous deux que laïques : encore Euſtathe n'en raportoit qu'une copie. Mais il mettoit enſuite des erreurs contre la foi : & diſoit que c'étoient les paroles des hérétiques, enſorte que les plus ſimples pouvoient croire qu'elles étoient

AN. 373.

Ep 82. *p.* 910. *C.*

Ibid. p. 911

E*p.* 345. *ad Genethl.*

Deut. XXIV. 1.

Ep. 73. *p.* 872. *D.*

Ead. ep. ad Genethl. p. 1121. *B.*

E*p.* 382. *ad Olymp.*

de S. Basile comme la lettre. S. Basile ne crût
AN. 373. devoir se défendre que par le silence ; & pendant trois ans entiers, il ne publia aucun écrit pour sa justification : seulement il écrivit quelques lettres à ses amis, pour se déclarer contre les erreurs d'Apollinaire. Il s'en expliqua à un nommé Olympius de Neocesarée. Il en écrivit à S. Melece, qui ne pouvoit croire que ce fût la doctrine d'Apollinaire : il en écrivit à Theodote de Nicopolis. Eustathe fit quelque proposition d'accommodement, par le moïen de S. Eusebe de Samosate. Mais saint Basile ayant demandé qu'il déclarât nettement s'il rejettoit de sa communion ceux qui ne recevoient pas la foi de Nicée, & ceux qui qualifioient le S. Esprit de créature : Eustathe ne répondit que par de grands discours vagues. S. Eusebe envoya cette réponse à S. Basile, l'exhortant à la paix. Il répondit : Je suis prêt à donner ma vie pour la paix, pourvû qu'elle soit vraie & solide. Si Eustathe veut répondre en un mot, qu'il renonce à la communion des ennemis de la foi ; je veux bien m'avoüer coupable de tout ce qui est arrivé, mais je ne puis approcher de l'autel avec hyprocrisie. Depuis ce temps l'église de Sebaste fut divisée : une partie demeura attachée à Eustathe son évêque, l'autre à S. Basile. Et voilà ce qui se passa entre-eux depuis le commencement de l'épiscopat de S. Basile, jusques vers l'an 373.

Ep 73. p. 869. D.
Ep. 382.
Ep. 59. ad Melet.
Ep. 196. ad Theod.
Ep. 265. ad Samos.
Ep. 8. p. 793. A.
Ep. 264. p. 1037 A.

XLVII. S. Basile devant Modeste.

La persécution s'étendit aussi sur S. Basile. L'empereur Valens vint lui-même à Cesarée de Cappadoce : mais quand il en fut proche, il envoya devant Modeste préfet du prétoire : avec ordre d'obliger Basile à communiquer avec les Ariens, ou de le chasser de la ville. Modeste avoit été comte d'Orient sous Constantius, ayant reçû le baptême de la main des Ariens,

Greg. Naz. or. 20. p. 348.
Theod. IV. Hist. c. 19.

Ariens : il parut idolâtre sous Julien qui le fit préfet de C. P. Valens le fit préfet du prétoire & consul en 372. Aussi flattoit-il ses passions : sa paresse, en lui persuadant, que la fonction de juge étoit au dessous de sa dignité : sa cruauté, en l'aprouvant. Il fut le principal ministre de la recherche des magiciens, & donna l'invention de faire brûler sur la mer les quatre vingt prêtres députez de C. P. Modeste fit donc amener S. Basile devant son tribunal, aïant tout l'apareil de sa dignité, la plus grande de l'empire : les licteurs & leurs faisceaux de verges, les crieurs, les appariteurs. Il l'apella simplement par son nom, & lui dit : Basile, que veux-tu dire de resister à une telle puissance, & d'être le seul si temeraire ? A propos de quoi, répondit Basile, & quelle est cette temerité ? Parce, dit Modeste, que tu n'est pas de la religion de l'empereur; après que tous les autres ont cedé. Basile répondit : C'est que mon empereur ne le veut pas; & je ne puis me résoudre à adorer une créature, moi qui suis créature de Dieu, & à qui il a commandé d'être un dieu. Il faisoit allusion aux passages de l'écriture, où les hommes sont nomez des dieux; & particulierement les prêtres. Modeste lui dit : & pour qui nous prends-tu ? Ne comptes-tu pour rien d'avoir nôtre communion ? Basile répondit : Il est vrai, vous êtes des préfets & des personnes illustres : mais vous n'êtes pas plus à respecter que Dieu. C'est beaucoup d'avoir vôtre communion ; puisque vous êtes ses créatures : mais c'est comme d'avoir celle des gens qui vous obéïssent, car ce ne sont pas les conditions, c'est la foi qui distingue les Chrétiens. Le préfet Modeste se leva en colere de son siége, & dit : Quoi donc ! ne crains-tu

AN. 373.

Socr. IV. *c.* 26. *Soz.* VI. *c.* 16. *Amm* XIX. *c.* 12. XXIX. *c.* XXX. *c.* 4. & *ibi Vales.*

Sup. n 28. *n.* 15. *Greg. Nyss.* 1. *in Eun.* *p.* 51. *Greg. Naz.* *p.* 349.

Ps 81. 6.

An 373. point que je ne m'emporte, que tu ne ressente quelqu'un des effets de ma puissance? Qu'est-ce? dit Basile, faites-les moi connoître Modeste répondit: La confiscation, l'éxil, les tourmens, la mort. Faites-moi, dit Basile, quelques-autres menaces, si vous pouvez: rien de tout cela ne me regarde. Comment? dit Modeste. Parce, répondit Basile, que celui qui n'a rien est à couvert de la confiscation: si ce n'est que vous aïez besoin de ses haillons & de quelque peu de livres, qui sont toute ma vie. Je ne connois point l'exil, puis que je ne regarde point ce païs-ci comme le mien: par tout je trouverai ma patrie, puis que tout est à Dieu. Que me feront les tourmens; puis que je n'ai point de corps? il n'y aura que le premier coup qui trouve prise. La mort sera une grace, puis qu'elle m'envoyera plûtôt à Dieu, pour qui je vis, & à qui je cours depuis long temps.

Le préfet surpris de ce discours, dit: Personne n'a encore parlé à Modeste avec tant d'audace. Basile répondit: peut-être aussi n'avez-vous jamais rencontré d'évêque: car en pareille occasion, il vous auroit parlé de même. En tout le reste, nous sommes les plus doux & les plus soûmis de tous les hommes; parce qu'il nous est comandé. Nous ne sommes pas fiers avec le moindre particulier; bien loin de l'être avec une telle puissance: mais quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. Le feu, le glaive, les betes, les ongles de fer sont nos délices. Ainsi maltraitez nous, menacez-nous, usez de vôtre puissance; l'empereur doit savoir lui même que vous ne l'emporterez pas. Le préfet voïant S. Basile invincible, lui parla plus honêtement. Comptez pour quelque chose, lui dit-il, de

Greg. Nyss. I. in Eun. p. 59.

voir l'empereur au milieu de vôtre peuple & au nombre de vos auditeurs. Il ne s'agit que d'ôter du symbole le mot de consubstantiel. Basile répondit : Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'église : c'est toûjours beaucoup de sauver un ame : Mais pour le symbole, loin d'en ôter ou d'y ajoûter, je ne souffrirois pas même qu'on y changeât l'ordre des paroles. Je vous donne, ajoûta Modeste, la nuit pour y penser. Basile répondit : Je serai demain tel que je suis aujourd'hui.

AN. 373.

Ruf. 11. c. 9.

XLVIII. S. Basile reçoit Valens dans son église. Greg. Naz. p. 350. 351.

Le préfet Modeste renvoya S. Basile, & alla en diligence trouver l'empereur, à qui il dit: Seigneur : nous sommes vaincus. Cet évêque est au dessus des ménaces : il n'en faut rien attendre que par la force. L'empereur défendit de lui faire violence, & ne pouvant se resoudre à accepter véritablement sa communion, par la honte de changer de parti : il ne laissa pas de l'accepter extérieurement, venant dans l'église. Il y entra donc le jour de l'Epiphanie environé de tous ses gardes, & se mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des pseaumes, qu'il vit ce peuple immense, & l'ordre qui régnoit dans le sanctuaire & aux environs : les ministres sacrez plus semblables à des anges qu'à des hommes : S. Basile devant l'autel le corps immobile, le regard fixe, l'esprit uni à Dieu, comme s'il ne fut rien arrivé d'extraordinaire : ceux qui l'environnoient remplis de crainte & de respect, quand Valens, dis-je, vit tout cela, ce fut pour lui un spectacle si nouveau, que la tête lui tourna & sa vûë s'obscurcit. On ne s'en aperçût pas d'abord : mais quand il falut aporter à la sainte table son offrande, qu'il avoit faite de sa main, voyant que personne

AN. 373. ne la recevoit suivant la coûtume, parce qu'on ne savoit si S. Basile voudroit l'accepter : il chancela de telle sorte, que si un des ministres de l'autel ne lui eût tendu la main pour le soûtenir, il seroit tombé honteusement. Ce recit tiré de S. Gregoire de Nazianze, contient plusieurs circonstances remarquables. On voit que pour être dans la communion parfaite de l'église; ce n'étoit pas assez d'assister aux prieres & d'offrir même les dons à l'autel : il y manquoit la participation de l'eucharistie: que chacun faisoit de sa main le pain qu'il offroit & que l'empereur même n'en étoit pas dispensé : car il ne paroît pas que ces dons puissent être autre chose. Enfin quoique Valens fût Arien declaré & persécuteur de l'église : non-seulement S. Basile ne l'excommunie pas, mais il le laisse entrer dans l'assemblée des fidéles, & reçoit son offrande. Il est vrai qu'on ne voit pas s'il lui est permis d'assister au saint sacrifice.

Greg. Naz. p. 351 D. & ibi Nicet.

Une autrefois l'empereur vint encore participer en quelque maniere à l'assemblée des fideles. Il entra même au dedans du voile dans la diaconie ou sacristie, & lia conversation avec S. Basile, comme il desiroit depuis long-temps. S. Gregoire de Nazianze y étoit présent, & témoigne que S. Basile parla d'une maniere divine, au jugement de tous les assistans. A la suite de l'empereur, étoit un de ses maîtres d'hôtel nommé Demosthene, qui voulant faire quelque reproche à S. Basile, fit un barbarisme. S. Basile le regardant en souriant, dit: Un Demostheue ignorant ! Demosthene irrité lui fit des menaces ; & Saint Basile lui dit : Mêlez-vous de bien faire servir la table, & non pas de parler de Théologie. L'empereur prit tant de plaisir aux discours

Theod. IV. c. 19.

excellens de S. Basile, qu'il commença à s'adoucir & à devenir plus humain envers les catholiques. Il donna de très belles terres, qu'il avoit en ces quartiers-là, pour l'usage des pauvres lépreux. AN. 373.

XLIX. Protection divine sur S. Basile. *Soz. VI. c. 16. Socr. IV. c. 26. Greg Naz. p. 352.*

Mais les Ariens qui obsedoient l'empereur Valens, reprirent bien-tôt le dessus. Ils lui persuaderent de presser encore S. Basile d'entrer dans leur communion, & sur le refus qu'il en fit, de l'envoyer en exil. Tout étoit disposé pour l'execution de cet ordre. Le chariot atelé, S. Basile entourré de ses amis, prêt à partir de bon cœur. C'étoit la nuit, & l'imperatrice Dominica, cause de tout le mal, fut inquietée par des songes effroyables, & tourmentée par des douleurs aiguës. En même temps le fils qu'elle avoit de l'empereur, nommé Galates encore enfant, fut saisi d'une fiévre violente, qui le mit à l'extremité. L'imperatrice representa à l'empereur que ces accidens étoient sans doute une punition divine. Le mal de l'enfant étoit si pressant, que les médecins n'y trouvoient point de remede: on avoit recours aux prieres, & l'empereur lui-même prosterné par terre, demandoit à Dieu sa conservation. Il envoya les personnes qui lui étoient les plus cheres, prier S. Basile de venir promptement: dès qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement: on commença à bien esperer, & S. Basile promit d'obtenir sa guérison, pourvû qu'on lui permît de l'instruire de la doctrine catholique. L'empereur accepta la condition. S. Basile se mit en prieres, l'enfant fut guéri. Mais ensuite Valens ceda encore aux Ariens, & se souvenant du serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe; il leur permit de baptiser son fils, qui retomba & mourut peu de temps après.

S. Eph. in Basil. p. 65. edit. Coteler.

Valens ne se rendit pas à ce coup; & les A-
An. 373. riens ne pouvant souffrir S Basile, lui persua-
derent encore de le bannir. L'ordre en étoit
tout dressé, & pour le souscrire, Valens prit
un de ces petits roseaux dont les anciens se
servoient comme nous de plumes, & dont on
use encore en Levant : mais le roseau se rom-
pit, comme refusant d'écrire. Il en prit un se-
cond, qui se rompit de même : & s'opiniâ-
trant toûjours il en prit jusques à un troisiéme,
qui se rompit encore. Alors il sentit trembler
sa main, & saisi d'horreur, il déchira le pa-
Greg. Naz. p. 353. pier, revoqua l'ordre, & laissa S. Basile en
paix. Le préfet Modeste fut aussi vaincu. Etant
tombé malade quelque temps après, il pria S.
Basile de le venir voir, & lui demanda le se-
cours de ses priéres avec grande humilité. Il
guérit en effet, publia qu'il lui en avoit l'obli-
Epist. 274. 275. &c. gation, & ne cessa de raconter ses merveilles.
Ils devinrent amis, & Modeste avoit un très-
grand égard aux recommandations de S. Basi-
le, comme il paroît par plusieurs lettres du
saint, également pleines de respect & de con-
fiance.

Greg Naz. & ibi Nicet. n. 79. Un autre préfet nomé Eusebe, oncle de l'im-
peratrice Dominica, & Arien comme elle,
persecuta S. Basile : à l'occasion d'une veuve
de condition illustre, qu'un assesseur de ce ma-
gistrat vouloit épouser par force. Elle se re-
fugia dans l'église à la table sacrée : le préfet
la demanda, & S. Basile refusa de la rendre. Le
préfet en fureur envoya de ses officiers cher-
cher cette femme jusques dans la chambre du
S. évêque, pour lui faire affront : quoiqu'il
fût si éloigné d'y recevoir des femmes, qu'el-
les n'eussent même osé la regarder. Il fit plus,
il ordonna qu'on lui amenât S Basile pour se
défendre devant lui comme un criminel. Etant

donc assis sur son tribunal, & S. Basile debout, il commanda qu'on lui arrachât le méchant manteau qu'il portoit. S. Basile dit: Je me dépoüillerai même de ma tunique si vous voulez. Le préfet commanda de le fraper & de le déchirer avec les ongles de fer, S. Basile dit: Si vous m'arrachez le foye, vous me ferez grand bien: vous voyez comme il m'incommode. Cependant toute la ville s'émeut du péril de son évêque. Ceux qui travailloient aux manufactures d'armes & d'étoffes pour l'empereur, étoient les plus ardens. Chacun prenoit pour armes ses outils, ou ce qu'il trouvoit sous sa main: les femmes s'armoient de leurs fuseaux. Ce peuple animé cherchoit le préfet pour le mettre en piéces: ensorte qu'il fut réduit à faire le personage de supliant: & ce fut S. Basile qui par son autorité le garantit de ce péril.

AN. 373.

L.

S. Gregoire ordonné pour Sasime.

Greg. Naz. or. 20. p. 355.

Outre ces attaques du dehors, S. Basile eut de grands combats à soûtenir contre les évêques ses voisins. La pureté de sa créance étoit un sujet d'aversion: car la plûpart ne faisoient profession de la véritable doctrine, qu'autant que les peuples les y obligeoient: la gloire qui l'élevoit au dessus d'eux, causoit une jalousie d'autant plus violente, qu'ils osoient moins la découvrir. Ils embrasserent donc volontiers l'occasion qui se présenta de le chagriner par la division de la Cappadoce en deux provinces. S. Basile s'oposa autant qu'il put à cette nouveauté, pour l'interêt de sa ville de Cesarée, qui en devoit diminuer notablement. Mais sa resistance fut inutile; la Cappadoce fut partagée en deux provinces: la premiere, dont Cesarée demeura metropole: la seconde, dont la capitale fut Tyane. Anthime évêque de Tyane prétendit, que le gouvernement ecclesiastique devoit suivre cette division faite pour

Epist. 379. ad Martin. 361. ad Abyrt. 331. ad Sophron.

AN. 373. legouvernement civil:que les évêques dela seconde Cappadoce devoient le reconnoître pour métropolitain; & que S. Basile n'avoit plus de jurisdiction sur eux. S. Basile vouloit conserver les anciens usages, & la division des provinces qu'il avoit reçuës de ses peres. Le nouveau métropolitain troubloit les conciles; attirant au sien une partie des évêques, qui agissoient à l'égard de S. Basile, comme s'ils ne l'eussent jamais connu. Anthime gagnoit par ses persuasions une partie des prêtres,&changeoit les autres. Il s'attiroit les revenus de l'église de Cesarée; & principalement ceux qui venoient de l'église de S. Oreste dans le mont Taurus, & qui passoient par Tyane en allant à Cesarée. Il arrêta même une fois S. Basile dans un passage étroit, & lui prit ses mulets. Pour donner un prétexte à ses violences, Anthime accusoit S. Basile d'errer dans la foi, & disoit qu'il ne falloit pas payer le tribut aux hérétiques. Anthime ordonna pour évêque d'une église d'Armenie un nommé Fauste, que S. Basile avoit refusé avec raison, se moquant de son exactitude à observer les canons.

Greg. p. 356. Bas. ep. 195. ad Theod. 313 ad Pœmen.

Mais loin de se décourager par la conduite d'Anthime, S. Basile en profita pour l'utilité de l'église, en créant dans le païs plusieurs nouveaux évêchez. Il en mit un à Sasime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traversoit la Cappadoce, & aux confins des deux nouvelles provinces; & il y destina S. Gregoire de Nazianze. Lui qui craignoit l'épiscopat, refusa d'abord & rejetta bien loin cette proposition:alleguant l'incommodité du lieu, qui n'étoit qu'un passage habité de gens ramassez, plein de bruit & de misere, sans eau, sans verdure, sans aucun agrément: où il auroit continuellement à livrer des combats

Or. 7 p. 143. C.

contre Anthime; & suivant un peu trop sa vivacité naturelle: il faut, disoit-il, pour une telle vie une plus grande vertu que la mienne, puis se servant de toute la liberté que l'amitié donne, il reprochoit à S. Basile de l'avoir trompé, en l'exhortant à la retraite, pour l'engager dans les affaires. AN. 373.

La plûpart touchez des plaintes de S. Gregoire, blâmoient avec lui la conduite de S. Basile: mais il n'en fut point ébranlé, & demeura ferme dans sa résolution. Il raportoit tout au bien spirituel, & ne consideroit point les interêts de l'amitié, quand il s'agissoit du service de Dieu. La haute idée qu'il avoit de l'épiscopat l'empêchoit de regarder aucun siége comme trop petit, il connoissoit l'humilité de son ami, & ne craignoit point de la mettre à de trop fortes épreuves. Son pere même agissoit de concert avec S. Basile, pour lui faire accepter l'évêché de Sasime. Il reçut donc l'ordination, soûmettant, comme il dit, plûtôt sa tête que son cœur; & il prononça en cette occasion, suivant la coûtume, un petit discours, où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite; & avoüe sincerement le ressentiment qu'il a eu contre Basile: mais il condamne ses premiers mouvemens, & declare qu'il est sincerement reconcilié avec lui. Peu de temps après, il prononça un autre discours en présence de son pere, de S. Basile, & des autres évêques qui l'avoient ordoné, où il s'étend davantage sur les raisons qu'il avoit eües de craindre l'épiscopat, dont il represente les terribles obligations. Ensuite S. Gregoire frere de S. Basile, & dèslors évêque de Nysse en Cappadoce, vint en un lieu où l'on célébroit une fête de martyrs, & S. Gregoire de Nazianze y fit un discours devant le peuple: où il

Greg. orat. 20. p. 356. D.

Orat. 5. p. 134.

Or. 7.

AN. 373. parle encore de son ordination, & de la peine qu'il a eüe à s'y soumettre, se plaignant que Gregoire est venu trop tard.

Greg. ep. 32. Cependant comme il ne se pressoit pas d'aller à Sasime, S. Basile lui fit des reproches de sa négligence. Ma plus grande affaire, lui répondit S. Gregoire, est de n'en avoir point: c'est ma gloire; & si tout le monde faisoit comme moi, l'église n'auroit point d'affaires. Id. ep. 33. Il ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession: mais Anthime s'y oposa, se saisissant des marais de Sasime; & se moqua des menaces dont S. Gregoire voulut user contre lui. Anthime vint ensuite à Nazianze voir l'ancien Gregoire, & fit tous ses efforts pour obli- Carm. p. 9. ger le fils à le reconnoître comme son métropolitain, lui promettant de le laisser paisible dans son siége. S. Gregoire ne put souffrir cette proposition, & Anthime se retira en colere. Ensuite il lui adressa une lettre pour l'apeller en forme à son concile, comme évêque de sa province. S. Gregoire la prit à injure; & Anthime le pria de porter au moins S. Basile à quelque accommodement. Mais S. Basile ne fut pas content que son ami fût entré dans cet- Carm. p. 8. Vita Greg. p. 15. A. te negociation. Toutes ces difficultez acheverent de dégoûter S. Gregoire de cet évêché: & sans y avoir jamais fait aucune fonction, il s'enfuit, se retira en solitude, & s'apliqua à servir & à instruire les malades d'un hôpital.

LI. S. Gregoire gouverne Nazianze avec son pere. Carm. p. 8. 9.

Le S. vieillard Gregoire ne laissa pas longtemps son fils dans cette retraite. Il le pressa d'abord d'aller gouverner son église de Sasime: mais le trouvant inflexible sur ce point, il lui proposa de gouverner avec lui l'église de Nazianze pour le soulager dans son extrême vieillesse: & le pressa avec tant de force & de tendresse, qu'il ne put resister. Mais il ne prétendit

point s'engager par-là à gouverner après sa mort, n'étant lié, ni par promesse, ni par élection canonique. En cette occasion il prononça un discours : où adressant la parole à son pere il dit : J'admire cette antique magnanimité qui vous a mis au dessus d'un scrupule qui conviendroit à nôtre temps. Vous ne craignez point que l'on prenne les motifs spirituels pour ne pretexte, & que l'on nous soupçonne d'agir ici selon la chair : puis que la plûpart regardent le gouvernement des moindres troupeaux comme quelque chose de grand ; & comme une espece de royaume. Il declare ensuite qu'il ne s'engage qu'à soulager son pere ; après quoi il prétend suivre librement les mouvemens du saint Esprit : sans que personne puisse lui faire de violence. Car, dit-il, il n'est point de nôtre loi d'user de contrainte ; tout y est libre : nous ne sommes pas des magistrats, mais des précepteurs ; le mystére de la religion doit être receu volontairement, & non pas imposé avec empire. AN. 373. *Or.* 8. *p.* 148. D.

Pendant que S. Grégoire gouvernoit avec son pere l'église de Nazianze, Hellenius son ami avoit dans la même ville l'intendance des tributs. S. Gregoire lui recommanda dix ou douze moines, les mêmes dont il a déja été parlé, dont les principaux étoient Cledone, Eulale, Helladius & Cartere. Hellenius lui promit d'en avoir soin, & pour recompense lui demanda quelque ouvrage de sa façon. S. Gregoire lui envoya le lendemain une élegie de trois cens soixante huit vers ; où il releve particulierement la vie monastique, & ceux qui la pratiquoient à Nazianze. Il dit qu'il y en avoit qu se chargeoient de chaînes de fer pour matter leurs corps : qui s'enfermoient dans des loges, & ne se montroient à persone : qui *Bas. ep.* 33. 259. *Sup. n* 16. *Carm* 47. *p.* 106.

demeuroient vingt jours & vingt nuits sans
AN. 373. manger, pratiquant souvent la moitié du jeûne de J.C. un autre s'abstenoit entierement de parler, ne loûant Dieu que de l'esprit : un autre passoit les années entieres dans une église, les mains étenduës, sans dormir, comme une statuë animée. Ces merveilles seroient incroyables sur un témoignage de moindre autorité, & nous en verrons dans la suite d'autres exemples. S. Gregoire remarque avec indignation que plusieurs moines blâmoient ceux-là comme homicides d'eux-mêmes. Il s'étend ensuite sur les loüanges des vierges, dont il dit que les unes vivoient en communauté, les autres chez leurs parens. Il se vante que sa ville de Nazianze, toute petite qu'elle est, contient un grand nombre de personnes pieuses.

LII. Mort de S. Gregoire le pere. *Greg Naz. or. 19 p. 313.*

Le S. vieillard Gregoire mourut enfin âgé de près de cent ans, dont il en avoit passé quarante-cinq dans l'épiscopat. Pendant sa derniere maladie, qui fut longue & fâcheuse, il ne trouvoit point de remede plus seur à ses maux, que de célébrer le S. sacrifice. Il laissa tous ses biens aux pauvres, & fut enterré dans le sepulcre qu'il avoit préparé pour lui & pour son fils. Celui-cy fit son oraison funebre en présence de S. Basile, qui étoit venu le visiter en cette occasion ; & en présence de sa mere sainte Nonne, qui n'étoit pas moins âgée que le pere, & mourut peu de temps après. Il y marque l'affliction du peuple pour
p. 288. C. la perte de ce saint Pasteur, & témoigne être persuadé qu'il prie pour eux plus efficacement que durant sa vie mortelle. Il décrit l'église qu'il avoit fait bâtir à Nazianze presque toute à ses dépens. Elle étoit plus grande & plus belle que la plûpart des autres : de figure octo-

gone, à faces égales ornées de galeries, de colomnes & de lambris, avec des sculptures au naturel. Elle étoit fort éclairée, environnée au dehors de galeries, qui formant des angles égaux enfermoient un grand espace, avec des porteaux & des vestibules qui paroissoient de loin; le tout bâti de pierres quarrées, avec du marbre aux bases, aux chapiteaux & aux corniches. On croit que S. Gregoire le pere mourut l'an 373. l'église honore sa memoire le premier jour de Janvier, & celle de sainte Nonne le neuviéme d'Août.

AN. 373.
p. 313. C.
Pagi an. 254. n 8.
Martyr.

Le fils ne put se retirer aussi-tôt qu'il avoit esperé. Ses meilleurs amis lui representerent les efforts des hérétiques pour s'emparer de cette église; & lui persuaderent de la gouverner encore quelque temps: non comme évêque titulaire, mais comme un évêque étranger, qui prenoit soin d'une église vacante, ce qui étoit alors assez ordinaire. Car il protesta toûjours qu'il n'avoit jamais été évêque de Nazianze, mais seulement de Sasime; & dès les funerailles de son pere, il déclara aux évêques qui assistoient, qu'il ne'n prendroit soin qu'en attendant qu'ils y eussent mis un pasteur, comme il les en supplioit. Sa santé étoit dès lors très-mauvaise. On raporte à ce même temps où il gouvernoit ainsi l'église de Nazianze après la mort de son pere, le discours prononcé en présence de Julien son ancien ami, qui avoit alors la charge de regler à Nazianze l'imposition des tributs. Il lui recommande les pauvres, le clergé, les philosophes, c'est-à-dire les moines. Aucun lien, dit-il, ne les attache icy bas, ils possedent à peine leurs corps. Ils n'ont rien pour Cesar, tout est pour Dieu, les hymnes, les prieres, les veilles, les larmes; leurs biens sont hors d'atteinte.

Greg. Naz. Carm. de vita p. 9.
Ep 42. in fi
Id. ep. 222. p. 909.
Ep 225.
Id ep 65. p. 824.
Ep. 28.
Orat 9. p 159.
Greg. ep. 168.

AN. 373. Julien l'avoit invité à venir lui aider à regler l'imposition : mais une maladie l'en empêcha. Nous avons aussi une lettre de S. Basile, par laquelle il prie un officier d'exempter les moines des charges publiques, comme n'ayant plus ni leurs biens qu'ils ont donnez aux pauvres, ni leurs corps, parce qu'ils les consument par la penitence. On void par là que les clercs & les moines n'étoient pas exempts des charges publiques sous ce regne. En effet nous avons une loi de Valens, qui veut que l'on soumette aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *Curiales* : à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé. Cette loi est de l'an 370. adressé à Modeste préfet du prétoire ; & par une autre loi que l'on croit du même temps, il ordonne la même chose pour les moines.

Basil ep. 304 Censit.

L. 9. C. Th. de episc. & ibi Gothofr.

L. 63. de Decurion. C. Th. Pagi. an. 375. n. 10.

S. Gregoire ne demeura pas long-temps à Nazianze après la mort de son pere & de sa mere ; & pressé de ses continuelles infirmitez, il ne fit point de difficulté de laisser cette église à laquelle il n'étoit point attaché. Il esperoit même par là presser les évêques de doner un pasteur à Nazianze, comme il les en avoit souvent priez. Il quitta tout d'un coup, & se retira à Seleucie en Isaurie, où sainte Thecle étoit particulierement honorée ; & où il y avoit un monastere de filles, apparemment accompagné d'un pour les hommes. Il y demeura assez long-temps, & comme on l'accusoit de paresse ou de mépris pour l'église de Nazianze, il répondit : qu'il n'étoit pas assez mal instruit, pour préférer un peu de repos aux recompenses que Dieu prépare à ceux qui travaillent selon ses ordres.

Carm. p. 9.

Ep. 225.

AN. 373.

LIVRE DIX-SEPTIE'ME.



ES évêques d'Orient resolurent d'écrire encore aux évêques d'Occident pour implorer leur secours. S. Basile excité par S. Eusebe de Samosate en écrivit à S. Melece, & lui dit : Ce qui me paroît le plus important à écrire aux Occidentaux, & qui n'a point encore été traité : c'est de les exhorter à ne pas recevoir sans examen à leur communion ceux qui viennent d'Orient : mais de prendre une fois un parti, & ne recevoir les autres, que sur le témoignage de ceux à qui ils ont accordé leur communion. Et qu'ils ne s'arrêtent pas aux formules de foi ; autrement ils se trouveront en communion avec les partis oposez, qui employent souvent les mêmes paroles, bien que très-éloignez de sentimens. La lettre fut dressée & portée par le prêtre Dorothée à divers évêques qui la souscrivirent, & il fut envoyé en Occident. S. Basile écrivit en cette occasion à tous les Occidentaux en général, & en particulier aux évêques de Gaule & d'Italie. Dans la lettre générale, il compte treize ans depuis que les hérétiques font la guerre à l'église ; ce qui convient à l'an 373. en comptant cette guerre depuis l'an 360. où commença la persecution pour la formule de Rimini. Dans la lettre aux évêques de Gaule & d'Italie, il dit : nous demandons sur tout, que vous fassiez connoître à vôtre prince la confusion où nous sommes : & si cela est difficile, que du moins il vienne de vôtre part quelques personnes, qui voyent de leurs yeux

I. Lettres de S Basile aux Occidentaux.

Bas. ep. 58. 59 ad Melet p 84 B.

Ep. 70. p. 864. A.

Ep 181.70 p. 961. B.

Sup liv. XIV n. 24.

Ep 70. p. 860. C.

les souffrances de l'Orient : car il nous est im-
AN. 373. possible de vous les representer par le discours. Nous sommes exposez à la persecution & à la plus violente de toutes les persecutions ; & ce qu'il y a de plus facheux, c'est que ni ceux qui souffrent n'ont point la confiance du martyre, ni les peuples ne les honorent point comme martyrs, parce que les persecuteurs portent le nom de Chrétien. Car le seul crime que l'on poursuit si rigoureusement, c'est l'observation exacte des traditions de nos peres. C'est pour cela que les catholiques sont banis de leurs pays, & transportez dans les solitudes, sans aucun respect pour les cheveux blancs, ni pour la plus parfaite observance de la vie ascetique. On ne condamne point un criminel sans l'avoir convaincu : mais pour les évêques, on les prend sur de simples calomnies ; & on les envoye au suplice sans aucune preuve. Quelques-uns n'ont pas même été calomniez, mais enlevez de nuit par violence, & envoyez en exil. Il est aisé de voir la suite de ces maux : la fuite des prêtres, des diacres, & de tout le clergé : les larmes des peuples, qui se voyent privez de leurs peres. La joye de l'allegresse spirituelle est ôtée, nos fêtes sont changées en deüil, les maisons d'oraison sont fermées, les autels inutiles. On ne void plus les pasteurs présider aux assemblées des fideles, & leur donner des instructions salutaires. Il n'y a plus ni solemnitez ni chants nocturnes ; ni cette heureuse joye que goûtent les ames dans la communication des graces spirituelles.

p 862 B. Il est à craindre, ajoûte-t-il, que cet embrasement ne s'étende jusques à vous, & que comme l'évangile a commencé chez nous, l'ennemi ne veüille aussi commencer par nous,

pour étendre l'erreur par toute la terre. Il marque comme on attaqué la divinité du Fils & du S. Esprit : & le peril où est le peuple de s'accoûtumer à suivre les hérétiques, les voyant en possession de toutes les fonctions ecclesiastiques. Ils baptisent, dit-il, ils enterrent les morts, ils visitent les malades, ils consolent les affligez, ils assistent les pauvres, ils donnent toutes sortes de secours, ils administrent les sacremens. Nous devions ajoûte-t-il, aller vers vous en grand nombre; mais nous n'en avons pas même la liberté: car pour peu que nous quittions nos églises, nous les laisserons exposées à nos ennemis. Mais nous vous avons seulement envoyé nôtre confrere le prêtre Dorothée. AN. 373.

II. Evagre à Antioche. *Ep 8 ad Euseb. Sup. xv. n. 30.*

Le prêtre Evagre d'Antioche qui avoit été en Occident avec S. Eusebe de Verceil, revint de Rome vers ce temps-là, raportant un écrit que les Orientaux y avoient envoyé, & dont les Occidentaux les plus exacts n'avoient pas été contens. Ils demandoient aux Orientaux une lettre, qui suivit mot pour mot un écrit qu'Evagre leur aportoit ; & vouloient aussi que les Orientaux leur envoyassent une députation de personnes considerables, afin d'avoir une occasion specieuse de les visiter : & c'est peut-être ce qui obligea S. Basile à marquer l'impossibilité où ils étoient d'envoyer plusieurs députez.

Basil. ep. 342. p. 111. 8. C.

Evagre voulut travailler à la réunion de l'église d'Antioche, & convint d'abord avec S. Basile de communiquer avec le parti de S. Melece. Toutefois quand il fut à Antioche, il changea d'avis, & ne communiqua qu'au parti de Paulin : à qui il demeura tellement uni, qu'il fut depuis son successeur dans le titre d'évêque d'Antioche. Il ne laissa pas d'écrire à

D. ep. 341. ad Evagr. S. Basile pour le prier de travailler à cette paix ; S. Basile répondit : qu'autant qu'il desiroit cette paix, autant lui étoit-il impossible de la procurer. Car vous savez, dit-il, que les vieilles maladies ont besoin de temps pour être guéries, & des remedes puissans pour être déracinées. Un homme & une lettre n'arrachera pas des esprits en un moment l'amour propre, les soupçons & l'animosité produite par les disputes. Il y a un évêque que le soin de cette église regarde principalement : il entend S. Melece toûjours exilé en Armenie : mais, ajoûte-t-il, il n'est pas possible qu'il vienne à nous, ni que j'aille à lui ; par la difficulté des chemins & ma mauvaise santé. Je ne refuse pas de lui écrire, mais je n'en attends pas grand succez. Pour persuader, il faut beaucoup parler, beaucoup écouter, répondre aux objections, former des instances : ce que ne peut faire le discours inanimé couché sur le papier. Il ajoûte, parlant sans doute de Paulin : Sachez en verité, mon très vénérable frere, que je n'ai, par la grace de Dieu, aucune animosité particuliere contre personne : je ne suis point curieux de savoir de quoi quelqu'un est coupable ou suspect. Mais j'ai été affligé d'aprendre que vous avez fait difficulté de participer à leurs assemblées. Ce n'est pas, s'il m'en souvient bien, ce dont nous étions convenus.

III. Commencement de S. Jerôme. Chr. Prosp. an 410. Pagi an. 370. n. 9. Vita Hier.

Ce fut Evagre qui amena en Orient S. Jerôme, que son merite y rendit bien-tôt célébre. Il étoit né à Stridon en Dalmatie vers l'an 330. Son pere nommé Eusebe avoit du bien, & le fit instruire des bonnes lettres. Il l'envoya même à Rome, où il étudia sous le fameux grammairien Donat : mais la corruption de cette grande ville le fit tomber en quelques

desordes de jeunesse. Il se corrigea, reçût le baptême étant déja en âge meur, & garda depuis inviolablement la continence. Il s'occupoit par un travail assidu à étudier & à transcrire des livres, dont il se fit une bibliotheque à son usage. Tous les dimanches il alloit avec ses compagnons visiter les reliques des martyrs, dans les cimetieres soûterrains des catacombes. Ensuite il voyagea en Gaule, toûjours studieux & curieux d'amasser des livres: jusques-là, qu'à Treves il copia de sa main le traité des synodes de S. Hilaire. Au retour de Gaule, il vint à Aquilée, & demeura quelque temps auprès du S. évêque Valerien, qui avoit succedé à Fortunatien; & qui purgea entierement cette église de l'Arianisme, dont elle avoit été infectée sous son prédecesseur. Il attira auprès de lui tant d'hommes savans & vertueux, que le clergé d'Aquilée fut illustre de son temps. On y comptoit le prêtre Chromace, qui fut évêque après Valerien, & ses deux freres, Jovin archidiacre, & Eusebe diacre dans la même église. On y comptoit aussi Heliodore depuis évêque, & son neveu Nepotien: Niceas sous-diacre, Chrysogone moine: Bonose compatriote de S. Jerôme nourri de même lait, compagnon de ses études & de ses voyages: qui se retira dans une isle deserte vers la Dalmatie, & pratiqua la vie monastique: Rufin qui fut baptisé vers l'an 370. dans un monastere où il s'étoit retiré, & instruit par les soins de Chromace & de ses freres. Il fut d'abord un des intimes amis de S. Jerôme, & depuis son plus grand adversaire.

per Victor. Bar. an. 372. Rosvved init.

Sup. vit. XIII. n. 18. Hie. Chr. an. 376. & 378.

Ruff. in. vect. I. p. 160. D.

S. Jerôme entreprit ensuite le voyage d'Orient avec le prêtre Evagre, Innocent & Heliodore. Il parcourut la Thrace, le Pont, la

Ep. 41. ad Ruff.

moines, au sujet de la doctrine & du schisme d'Antioche. Comme il étoit étranger & venu d'Occident, il étoit suspect aux catholiques Orientaux du parti de Melece. Car il avoit plus d'inclination au parti de Paulin, avec qui communiquoit son ami Evagre, & qui étoit reconu à Rome pour évêque d'Antioche. Il avoit beau dire, qu'il ne prenoit point de parti : on le pressoit de se déclarer pour Melece. On le pressoit aussi de reconnoître en Dieu trois hypostases : mais il craignoit cette expression, dont les hérétiques abusoient. Ces difficultez l'obligerent à consulter le Pape S. Damase quelques années après ; & enfin à quitter le pays.

Ep. 57. ad. Damas.

IV. Rufin & sainte Melanie.

Ep. 41. ad Ruff. Rosvv. p. 415. & 439. Hier. Chr. an. 375 Paulin ep. 10. ad Sev. Hier ep. 25. ad Paul. c. 5.

Comme il étoit dans ce désert de Syrie, il aprit que son ami Ruffin, dont il étoit en peine, visitoit les monasteres d'Egypte, & qu'il étoit allé à Nitrie voir S. Macaire. On croit que c'étoit l'Egyptien. Sainte Melanie étoit en même temps en Egypte. C'étoit la plus noble des dames Romaines, petite fille de Marcellin, qui fut consul avec Probin l'an 341. Elle perdit en un an deux de ses enfans & son mari demeurant veuve à vingt-deux ans, & elle souffrit ces pertes avec une foi si vive, qu'elle n'en repandit point de larmes. Se voyant libre, elle quitta le fils unique qui lui restoit encore enfant, & qui fut préteur de Rome, & s'embarqua pour passer en Egypte. Quand elle fut arrivée à Alexandrie, elle y trouva S. Isidore prêtre qui gouvernoit l'hôpital ; & qui étoit très-conu à Rome, depuis le voyage qu'il y avoit fait avec S. Athanase : Comme il avoit autrefois demeuré au mont de Nitrie, il parla à Melanie des vertus de ceux qui habitoient ce desert, entre-autres de S. Pambo. Elle désira d'y aller, & S. Isidore l'y condui-

Pall. Lau. c. 1. 7.

ſit. Elle fit préſent à Pambo de trois cens livres Romaines de vaiſſelle d'argent, qui reviennent à quatre cens cinquante marcs. Il travailloit à un tiſſu de feüilles de palmier, & ſans ſe détourner de ſon ouvrage, il dit à haute voix: Dieu vous donne vôtre recompenſe. Puis il dit à ſon œconome: prens, & le diſtribuë à tous les freres qui ſont en Libye & dans les iſles, car ces monaſteres ont plus de beſoin: mais n'en donne point à ceux d'Egypte, le pays eſt plus riche. Melaine demeuroit debout, attendant qu'il lui donnât ſa bénédiction, ou du moins un mot de loüange pour un ſi grand préſent. Comme il ne lui diſoit rien, elle dit, mon pere, afin que vous le ſachiez, il y a trois cens livres d'argent. Lui ſans faire le moindre ſigne ni regarder les étuis de cette argenterie, répondit: Ma fille, celui à qui vous l'avez aporté n'a pas beſoin

Iſai XL.12. que vous lui en diſiez la quantité. Il peſe les montagnes & les forêts dans ſa balance. Si vous me le donniez, vous auriez raiſon de

Marc. XII. 42. m'en dire le poids: mais ſi vous l'offrez à Dieu qui n'a pas mépriſé deux oboles, taiſez-vous. S. Pambo mourut environ vingt ans après, âgé de ſoixante & dix ans: & il mourut ſans aucune maladie, en faiſant une corbeille qu'il laiſſa à Pallade, alors ſon diſciple, n'ayant autre choſe à lui donner.

Vitæ PP. II. c. 25. *Pall. c.* 12. *Sup. l.* XII. c. 20.

Entre les diſciples de Pambo, on comptoit quatre freres, Dioſcore, Ammonius, Euſebe & Euthymius: qui étant de grande taille, furent nommez les grands freres ou les freres longs, & devinrent fameux dans la ſuite. Dioſcore qui étoit l'aîné fut évêque d'Hermopole: Ammonius eſt celui qui avoit fait le voyage de Rome avec S. Athanaſe, il ſavoit toute l'écriture par cœur, & avoit une grande

lecture d'Origene, de Dydime & des autres auteurs ecclesiastiques; tous les quatre freres étoient d'une grande autorité dans ce monastere. Ils avoient trois sœurs, qui avoient fait dans le voisinage un monastere de filles. Sur le même mont de Nitrie, sainte Melanie vit S. Or âgé de quatre-vingt dix ans, & pere de mille moines. Quand il en recevoit un nouveau, il assembloit tous les autres, dont l'un aportoit de la brique, l'autre du mortier, l'autre du bois, ensorte qu'en un jour ils lui bâtissoient une cellule, & S. Or prenoit lui même le soin de la meubler. L'église greque honore sa memoire le septiéme d'Août. Sainte Melanie demeura environ six mois sur le mont de Nitrie à visiter les saints solitaires.

II. Vit. patr. c. 2. Pall. c. 9.

Menol. 7. Aug. Pall. c. 117.

V. Didyme l'aveugle.

Hier de script. & Chr. an. 373. Socr IV. c. 25 Sozom. III. c. 15; Pall lauf. c. 3. Theod. IV. hist. c 29 Cassiod. div. instit. c 5.

Elle vit aussi à Alexandrie Didyme l'aveugle, si renommé pour son savoir. Il perdit la vûë dès l'âge de quatre ans, lors qu'il començoit à connoître les lettres. Comme il avoit l'esprit excellent & une grande inclination à l'étude, il ne laissa pas en écoutant de bons maîtres d'aprendre parfaitement la Grammaire & la rhetorique: ensuite la dialectique, l'arithmetique, la musique & les autres parties des mathematiques, même la geometrie & l'astronomie: il étudia aussi la philosophie dans les ouvrages de Platon & d'Aristote. C'etoit un prodige: plusieurs venoient à Alexandrie pour le voir & l'entendre; d'autres pour savoir au moins ce qui en étoit. Car il n'étoit pas médiocrement instruit de toutes ces sciences: il surpassoit ceux qui avoient les meilleurs yeux. Il s'instruisit aussi parfaitement de la religion & de la theologie: se faisant lire non seulement l'écriture sainte: mais les ouvrages d'Origene & des autres interpretes. Quand ses lecteurs s'endormoient, il con-

Ruff II. hist. c. 7.

tinuoit pendant long temps à veiller en meditant ce qu'il avoit oüi, ensorte qu'il demeuroit comme écrit dans sa memoire. Il joignit la priere à l'étude, demandant à Dieu continuellement la lumiere intérieure. Ainsi il se trouva si savant théologien, qu'il fut chargé de l'école Chrétienne d'Alexandrie : étant extrêmement aprouvé par S. Athanase, & par les autres grands persónages qui étoient alors dans l'église. Les plus saints moines d'Egypte l'estimoient, & le grand S. Antoine le visita, quand il vint à Alexandrie, pour rendre témoignage à S. Athanase. Il lui demanda s'il n'étoit point afligé d'être aveugle : Didyme eut honte d'abord d'avoüer cette foiblesse. Comme il ne répondoit rien, S Antoine lui fit la même question une seconde & une troisiéme fois. Enfin Didyme confessa simplement qu'il en étoit afligé. S. Antoine lui dit, Je m'étonne qu'un homme sage s'aflige d'avoir perdu ce que possedent les fourmis & les moucherons, au lieu de se réjoüir d'avoir ce qu'ont eu les saints & les apôtres. Il vaut bien mieux voir de l'esprit que de ces yeux, dont un seul regard peut perdre l'homme éternellement. Didyme fut aussi fort estimé par les Occidentaux, particulierement par S. Eusebe de Verceil, S. Hilaire & Lucifer. Car il resista toûjours puissamment aux Ariens, & aux autres hérétiques de son temps. Il composa plusieurs ouvrages, qu'il dictoit à des écrivains en notes : entre-autres un traité du S. Esprit contre les Macedoniens, que nous avons en latin, de la traduction de S. Jerôme. Il fit aussi plusieurs commentaires sur l'écriture. Il expliqua le livre des principes d'Origene, dont il étoit grand admirateur, & disoit que ceux qui le reprenoient ne l'entendoient pas.

III. vit. PP c. 218. Hier. ep. ad Castrut. 33.

Il avoit un grand talent de parler, & une grace particuliere dans le son de la voix. Il avoit plus de soixante ans quand Ruffin & Melanie étoient en Egypte: car il étoit né vers l'an 308. & il vêcut jusques à quatre-vingt-cinq ans. Ruffin demeura six ans à s'instruire sous lui à Alexandrie; & se trouva enveloppé dans la persécution: qu'y souffrirent les Catholiques & particulierement les moines, après la mort de saint Athanase: Ruffin fut mis en prison, & banni comme les autres.

Hier. de script. Ruff. Invect. 2. p. 176 B. Id. 11. hist. c 7. Socr. IV. c. 2. 4.

VI. Ruffin & Melanie en Palestine.

Paul ep. 10. ad Sever.

Pallad. Laus c. 117. Sup. liv XVI. n. 34.

Melanie s'appliqua de tout son pouvoir à soulager les confesseurs en cette occasion, & y employa ses richesses, qui étoient immenses. Elle en nourrit jusques à cinq mille pendant trois jours: elle les recevoit dans leur fuite, & les accompagnoit quand ils étoient pris: Elle suivit ceux qui furent releguez en Palestine, jusques au nombre de cent douze, leur fournissant de quoi subsister: & comme on les gardoit étroitement sans permettre de les visiter: elle prennoit un habit d'esclave, & venoit vers le soir leur apporter les choses necessaires à la vie. Le consulaire de Palestine le sçût, & la fit mettre en prison, sans la connoître, croyant en tirer de l'argent en lui faisant peur. Elle lui envoya dire: Je suis fille d'un tel, & autrefois femme d'un tel, & maintenant servante de J. Christ. Ne pensez donc pas me mépriser à cause de l'état où vous me voyez. Il m'est aisé de me relever si je veux; vous ne pouvez m'épouvanter ni me rien faire perdre de mon bien. Je vous avertis, de peur que vous ne tombiez par ignorance dans quelque faute, qui vous mettroit en peril. Le gouverneur épouvanté à son tour, lui fit des excuses, lui rendit les honneurs qui lui étoient dûs; & donna ordre qu'on la laissât approcher

des exilez autant qu'elle voudroit. Ruffin accompagna Melanie en ce voyage, & ils vinrent ensemble à Jerusalem, où ils demeurerent vingt-cinq ans : assistant les étrangers qui y venoient de toutes parts particulierement les évêques, les moines & les vierges, saint Jerôme ayant appris qu'ils y étoient, écrivit à Ruffin, & adressa la lettre à un solitaire de grande reputation nommé Florentius qui étoit aussi à Jerusalem, avec lequel il avoit fait connoissance par lettre. En lui parlant de Ruffin, il dit : Ne jugez pas de moi par ses vertus : vous verrez en lui des marques évidentes de sainteté, je ne suis que cendre & boüe. Florentius qui étoit très-liberal, aida saint Jerôme dans ses études, lui faisant transcrire des livres.

Ep. 5. ad Flor *Ep. 6.*

Il y avoit dès lors dans la Palestine & dans toute la Syrie grand nombre des moines, tant ermites que cenobites. Hesychius ou Hesychas avoit rétabli le monastere de saint Hilarion, où il avoit rapporté ses reliques ; & sa fête s'y célébroit solemnellement tous les ans. On y honoroit aussi trois autres solitaires, Aurelius, Alexion & Alaphion, qui du temps de l'empereur Constantius, avoient pas leurs vertus, notablement servi à la propagation de la foi dans ce païs où l'idolâtrie regnoit : c'est-à-dire aux environs de Gaze. Alaphion fut délivré du démon par saint Hilarion, & se convertit avec un homme de lettres, ayeul de l'historien Sozomene. Ils étoient tous deux du bourg de *Bethelia* près de Gaze, ainsi nommé à cause d'un temple fameux nommé en grec Pantheon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux : comme en syriaque *Bethelia* signifioit la maison des dieux. Ce furent donc ces deux hommes qui y établirent le Christianis-

Vita Hilar. c. 38. *Sozom VI. c. 32.* *Soz. III. c. 14.* *Id. V. c. 15.*

me, y fonderent des églises & des monasteres; & y établirent la pieté, l'hospitalité, & la charité pour les pauvres. En ce temps-ci, sous Valens, étoient près de Béthelie quatre solitaires fameux; Salamanes, Physeon, Malachion & Crispion, freres & disciples de S. Hilarion. L'abbé Sylvain né en Palestine, étoit alors en Egypte: depuis il demeura au mont Sina: ensuite il établit un grand monastere près du torrent de Gerare. Dès le temps de Julien l'apostat, il y avoit un monastere à Jerusalem, gouverné par l'abbé Philippe. Il y en avoit un près de la mer morte, nommé la Laure de Pharan: car ce mot de Laure, signifie une demeure de moines, qui vivoient dans des cellules éloignées les unes des autres; mais sous la conduite d'un même superieur.

Sozom. VI. c. 32.

Rufin. II. hist. c. 28.

VII.
Moines de Syrie.

Les montagnes près d'Antioche étoient peuplées d'un grand nombre de solitaires. On y compte entre autres Macedonius, surnommé Critophage, parce qu'il se nourrissoit d'orge, Pierre de Galatie, & Bassus, abbé de deux cens moines. Sur le mont Coryphe, entre Antioche & Berée, étoit l'abbé Eusebe. Simeon l'ancien gouvernoit deux monasteres au mont Aman. Prés de Cyr il y avoit plusieurs anachoretes, entre autres, saint Maron, fondateur de plusieurs monasteres, dont l'un étoit dans la province d'Apamée, nommée la seconde Syrie. Prés de Zeugma sur l'Euphrate, S. Publius fonda un monastere double, qui avoit une maison pour les Grecs & une pour les Syriens: mais il n'y avoit qu'une église, où ils s'assembloient soir & matin, & chantoient l'office chacun en sa langue. Dans la Mésopotamie & la haute Syrie vers la Perse, on reconnoissoit pour auteur de la vie monastique Aonés, qui passoit pour avoir fait en Syrie ce que S. Antoine avoit fait

Theod. Philost c. 13. c. 9. c. 26. Ibid. c. 4. c. 6.

Ibid. c. 16.

Ibid. c. 5.

Sozom. VI. c. 33.

Gen. xxix. 10.

Sozom. vi. c. 34

en Egypte. Son monastere étoit à Phadane, que l'on disoit être le lieu où le patriarche Jacob rencontra Rachel : Il eut pour disciples Gaddanas & Aziz. Ces moines s'étendirent entre Edesse & Nisibe, autour du mont Sigoron. Au commencement on les nommoit Paissans, parce qu'ils étoient toûjours errans sur les montagnes, comme des bêtes en pâture ; sans avoir de maisons, sans manger ni pain, ni rien de cuit. Ils loüoient Dieu continuellement, & chantoient des hymnes suivant l'usage de l'église ; & quand il étoit temps de prendre quelque nourriture, ils se répandoient par la montagne comme pour paître, chacun une serpe à la main, & mangeoient les herbes qu'ils rencontroient. Leurs retraites étoient des roches & des cavernes : leur sépulture, le lieu où la mort les surprenoit ; soit en chantant les loüanges de Dieu, soit en mangeant leurs herbes, soit en se promenant sur les montagnes. Ainsi en parle S. Ephrem.

S. Ephr. serm. in SS PP. p 771

VIII. S. Ephrem.

Sozom III. c. 16. Ephr. conf. p. 605.

Il en parloit comme sçavant : il vivoit dans le même temps & le même pays, & fut lui-même un des plus illustres solitaires de la haute Syrie. Il étoit né à Nisibe ou aux environs, de parens pauvres, & subsistant de leur travail ; mais qui avoient confessé J. C. devant les juges ; & il comptoit des martyrs dans sa famille, obscure selon le monde. Son nom est le même qu'Ephraïm ; & en general, les noms de l'ancien testament étoient communs en Syrie & dans les parties les plus reculées de l'Orient.

Ibid. p 599

Dans sa jeunesse lui étant venu des doutes sur la providence divine, Dieu voulut l'en convaincre par sa propre experience. S'étant égaré dans les bois, il se retira avec des bergers pour y passer la nuit. Des loups la nuit même ravagerent le troupeau ; les maîtres s'en pri-

tent au jeune Ephrem, & le mirent en prison avec les bergers. Après y avoir été quelque temps, il fut averti en songe de reconnoître la providence, & d'éxaminer ce qu'il avoit fait. Etant éveillé, il se souvint, que quelque tems auparavant il avoit rencontré dans le bois une vache pleine, appartenante à un pauvre homme: qu'il l'avoit chassée à coups de pierres, jusques à ce qu'elle tombât morte. Qu'ayant ensuite rencontré celui à qui elle appartenoit, & qui lui demandoit s'il ne l'avoit point vûë: au lieu de lui en dire des nouvelles, il lui avoit dit des injures. Ainsi la vache avoit été perduë & mangée par les bêtes. Ephrem se souvint de ce peché, & crut que c'étoit la cause de sa prison. Dans la même prison se trouverent avec lui deux hommes aussi accusez injustement, sur des conjectures; l'un d'homicide, l'autre d'adultere: mais tous deux coupables d'ailleurs. Il y en vint encore trois autres de même qualité; mais tous les cinq furent enfin justifiez; & les veritables criminels, trouvez & punis. Ephrem fut délivré, pace que le juge le connoissoit & le trouva innocent. Ce fut le commencement de sa conversion: dès lors il embrassa la vie ascetique; & il eut pour maître, entre les autres, S. Jacques de Nisibe. Il étoit auprès de lui quand ce saint délivra la ville assiégée par les Perses.

Sup. liv. XIII. c. 2. Sozom. III. c. 16. Greg. Nyss. or in S. Ephr. p. 1037. c. II. 2.

Saint Ephrem sans avoir étudié, devint très-sçavant tout d'un coup dans la philosophie & les choses divines: ce qui avoit été marqué par des visions miraculeuses, que ses parens & quelques saints personnages avoient euës à son sujet. Il étoit éloquent en sa langue syriaque; ses discours étoient fort & touchans, & conservoient même une grande partie de leur beauté dans les traductions grecques, qui en furent faites dès son temps. Nous en avons encore un

anachoretes, qui vivoient dispersez dans des cellules, d'une maniere beaucoup plus rude que les cenobites.

S. Ephrem vint à Cesarée voir S. Basile, & voici comme il raconte cette visite : Etant par une occasion de charité dans une certaine ville, j'oüis une voix qui me dit : leve-toi Ephrem, & mange des pensées. Je répondis fort embarassé : où les prendrai-je, Seigneur ? Il me dit : Voilà dans ma maison un vase royal qui te fournira la nourriture. Il fait allusion au nom de Basile, qui signifie royal; & continuë : Etant fort étonné de ce discours, je me levai, & j'arrivai au temple du Très-haut, je montai doucement au vestibule, je regardai par le portail avec empressement, & je vis dans le saint des saints le vase d'élection orné de paroles divines, magnifiquement exposé devant le troupeau, dont tous les yeux étoient arretez sur lui. Je vis le temple recevoir de lui la nourriture spirituelle. Je vis au tour de lui couler des fleuves de larmes; tandis qu'il élevoit des prieres pour nous sur les aîles de l'esprit, & faisoit descendre des paroles : c'est-à-dire la doctrine de S. Paul, la loi de l'évangile & les mysteres terribles. Enfin je vis toute cette assemblée brillant des splendeurs de la grace ; & je loüai la sagesse & la bonté de Dieu, qui honore ainsi ceux qui l'honorent. S. Ephrem donna publiquement ces loüanges à S. Basile. Ce qui fit dire à quelques-uns de l'assemblée : Qui est cet étranger, qui loüe ainsi notre évêque ? il le flatte pour en recevoir quelque liberalité. Mais après l'assemblée finie, S. Basile connoissant qui il étoit, par l'inspiration du S. Esprit, le fit appeller, & lui demanda par un interprete, car S. Ephrem ne sçavoit pas le grec : Estes-vous Ephrem, qui vous êtes si bien soûmis au

Orat. in Basil. Coteler Mod Gr. to. 3. p. 58. Greg. Nyss. de vita Ephr. t. 2 p. 1037. A

Vita S. Eph. c. 6.

Ep. ibid. p. 59.

joug du Sauveur: Il répondit: Je suis Eprhem qui court le dernier dans la carriere celeste. S. Basile l'embrassa, lui donna le saint baisér, & le fit manger avec lui: mais le festin fut principalement de discours spirituels. Il lui demanda ce qui l'avoit porté à le loüer ainsi à haute voix. C'est, dit saint Ephrem que je voyois sur votre épaule droite une colombe d'une blancheur merveilleuse, qui sembloit vous suggerer tout ce que vous disiez au peuple. S. Basile lui raconta entre autres choses l'histoire des quarante martyrs, & demeura étonné de son esprit & de sa science. S. Ephrem de son côté, fit depuis un discours à la loüange de S. Basile, où il rapporte le détail de cette visite.

Soz. VI. c. 16.

IX. Moines auprés de S. Basile.

S. Basile conservoit toûjours dans son épiscopat l'affection pour la vie monastique. Il élevoit des moines auprès de lui à Cesarée, & il joignit un monastére à l'hôpital qu'il y fit bâtir. Il y avoit à Cesarée même un monastére de vierges, gouverné par une niéce de S Basile: l'église étoit dediée aux quarante martyrs, & on y conservoit de leurs reliques. Ce sont les religieuses de ce monastére, & des autres dont il prennoit soin, qui sont nommées dans ses écrits chanoinesses ou canoniques, comme vivant regulierement; & l'on donnoit aussi ce nom aux moines cenobites. On voit dans ses regles plusieurs articles qui regardent les filles: & des penitences particulieres pour elles, qui regardent presque toutes des pechez de paroles. Entre les lettres de S. Basile à des religieuses, on peut remarquer celle à Theodora, qui contient en abregé les principales pratiques de la vie ascetique; sur tout celles qui paroissoient petites, jusques à ce que l'experience en ait fait connoître l'utilité.

Gaudent. serm. 17.

Const. Mon. Reg. brev. art 108. 109. 110.

Ep. 302.

Il bâtit ainsi des monasteres proches du com-

merce des hommes, afin que ceux que la vie active y engageoit, ne fussent pas entierement privez des avantages de la solitude; & que les solitaires ne tirassent pas vanité de leur retraite. C'est ainsi qu'en parle S. Gregoire de Nazianze, faisant entendre que le clergé de saint Basile profitoit de l'exemple & de la conversation des moines. En effet, les clercs de S. Basile, même les prêtres, vivoient dans une extrême pauvreté, & travailloient de leurs mains. Un évêque d'un grand siége lui avoit demandé un sujet propre à lui succeder : il lui offre comme le plus digne de ses prêtres; un qui l'étoit depuis plusieurs années, de mœurs solides, sçavant dans les canons, éxact dans la foi : vivant dans les exercices de la vie ascetique, & ayant le corps consumez d'austeritez : pauvre, & sans aucun bien en ce monde; en sorte qu'il n'avoit pas de pain, s'il ne le gagnoit par le travail de ses mains, comme les freres qui étoient avec lui. Dans une autre lettre, il s'excuse à S. Eusebe de Samosate, de ne lui avoir pû envoyer personne depuis long-temps. Car, dit-il, encore que notre clergé semble nombreux, il est composé de gens qui ne sont pas éxercez à voyager; parce qu'ils ne font point de trafic, & s'occupent la pûpart de métiers sédentaires, dont ils tirent leur subsistance journaliere. On voit ici en passant le même usage qui paroît dans S. Cyprien, de ne confier qu'à des clercs les lettres ecclesiastiques.

Orat. 10. p. 359. A.

Ep. 3 9. Innocent.

Ep. 263. p. 1035. B.

Sup. liv. VI. n. 44. Cypr. epist. 29. presbyt.

X.
Soin des ordinations
Epist. 181.

On ne peut mieux voir le soin que prenoit saint Basile pour former son clergé, que par cette lettre à ses corévêques; où il se plaint que l'on ne garde plus l'éxactitude de l'ancienne discipline. Il dit que la coûtume étoit, de ne recevoir les ministres inferieurs qu'après un examen, où l'on s'informoit curieusement de

toute leur conduite : s'ils n'étoient point médisans, yvrognes, querelleurs : s'ils se gouvernoient saintement pendant leur jeunesse. Les prêtres & les diacres qui demeuroient avec eux, en faisoient leur rapport aux corévêques, qui après en avoir averti l'évêque, mettoient le ministre au rang du clergé. Maintenant, dit-il aux corévêques, vous vous donnez toute l'autorité. Vous ne vous consultez point, & abandonnez ce choix aux prêtres & aux diacres, qui introduisent dans l'église, comme il leur plaît, des sujets indignes, en considération de la parenté ou de l'amitié. De-là vint qu'encore que l'on compte plusieurs ministres en chaque bourgade, toutefois il ne s'en trouve aucun digne du service de l'autel, comme vous témoignez vous-mêmes, avoüant dans les élections, que vous manquez de sujets. Ainsi voyant que le mal devient sans remede, principalement à présent que plusieurs s'engagent dans le ministere, de peur d'être enrôllez ; j'ai crû être obligé de renouveller les anciens canons. Je vous ordonne donc de m'envoyer le catalogue des ministres de chaque bourgade, marquant par qui chacun a été reçû, & quelle vie il méne : Ayez autant de ce catalogue par devers vous, afin de le confronter avec le nôtre, & que personne ne s'y puisse ajoûter. Si quelques-uns ont été reçûs par les prêtres après la premiere indiction, ils seront réjettez au rang des laïcs : vous les examinerez de nouveau, & s'ils sont trouvez dignes par votre suffrage, ils seront reçûs. Purgez donc l'église, en chassant ceux qui sont indignes ; & à l'avenir, examinez ceux qui sont dignes, & les recevez ; mais ne les comptez pas dans le clergé sans nous avertir : autrement sçachez que celui qui aura été reçû au ministe-

re ſans notre ordre ſera ſimple laïque. Telle eſt la lettre de S Baſile.

J'appelle miniſtres ou miniſtres inferieurs, ceux qui ſont marquez en grec par le mot d'*hyperetes* : c'eſt-à-dire tous ceux qui ſont au deſſous des prêtres & des diacres, comme les lecteurs & les portiers, & ſouvent des ſoudiacres en particulier. On voit ici plus diſtinctement la même diſcipline, qui eſt marquée dans quelques lettres de S. Cyprien. L'évêque examinoit avec ſes prêtres ceux qui étoient dignes d'entrer dans le clergé, & les y deſtinoit ; puis il les faiſoit lecteurs ou ſoudiacres : & quand ils avoient encore été éprouvez dans ces ordres inferieurs, il les élevoit au diaconat, & enfin à la prêtriſe, de l'avis de ſon clergé ; & c'eſt ce que S. Baſile nomme ici élection. Saint Baſile n'établit rien de nouveau, & rappelle ſeulement l'ancienne diſcipline reçûë par tradition de ſes peres. Auſſi voyons-nous que S. Paul ordonne d'éprouver les diacres, avant que de leur confier le miniſtere.

V. Suicer. Theſaur.

Sup liv. VI. n. 44

Cypr. ep. 19. Presbyt. & Diacon.

1. Tim III. 10

Nectarius perſonnage conſiderable, avoit recommandé un homme à S. Baſile pour une cure. D'abord ſaint Baſile lui témoigne bien du reſpect & de l'affection ; mais enſuite il lui fait entendre qu'il ne peut lui rien accorder ſur ce ſujet. Je ne ſerois pas, dit-il, un diſpenſateur fidele, je ſerois un marchand, ſi je donnois le don de Dieu en échange de l'amitié des hommes. Nous ne donnons nos ſouffrages que ſur les témoignages qu'on nous rend de l'exterieur : nous laiſſons à celui qui connoît le ſecret des cœurs, de juger qui ſont les plus dignes. C'eſt donc le meilleur de donner ſimplement ſon témoignage ſans paſſion ; de prier Dieu, qu'il faſſe connoître ce qui eſt avantageux, & le remercier, quoiqu'il en

Ep. 313.

arrive. Au contraire, on s'expose à un grand péril, quand on veut l'emporter absolument, puis qu'on se charge des fautes de ceux qu'on recommande. Si les ordinations se font humainement : ce n'est rien faire, ce n'est qu'une imitation de la verité. Si ce sont les hommes qui donnent ce pouvoir, qu'est il besoin de nous le demander? que ne le prend-on de soi-même? Si c'est de Dieu qu'on le reçoit; il faut prier sans se fâcher, & ne pas demander que notre volonté s'accomplisse, mais s'en raporter à Dieu.

Ep. 76. Il écrivit ainsi aux évêques de sa dépendance sur la simonie : Le sujet de cette lettre est si extraordinaire, que mon ame est remplie de douleur, seulement parce que l'on vous en soupçonne. On dit que quelques-uns d'entre-vous prennent de l'argent de ceux qu'ils ordonnent, & qu'ils déguisent ce crime du nom de pieté : ce qui est encore pire. Car celui qui fait le mal sous prétexte du bien, est doublement coupable. Il faut dire à celui qui reçoit

Act VIII. 20. l'argent, ce que les Apôtres dirent à Simon : Que ton argent périsse avec toi. Car celui qui veut acheter par ignorance le don de Dieu, est moins coupable que celui qui le vend. Si vous vendez ce que vous avez reçû gratuitement, vous serez privé de la grace, comme vendu à satan. Vous introduisez un trafic dans les choses spirituelles & dans l'église, où le corps & le sang de J. C. nous est confié. Mais voici l'artifice. On croit ne pas pecher parce que l'on ne prend qu'après l'ordination : c'est toûjours prendre. Je vous conjure donc de ne pas soüiller vos mains, ni vous rendre indignes de célébrer les sacrez mysteres. Pardonnez-moi si j'use de menace : d'abord c'étoit sans croire ce mal, à present je le croi. Si quel-

qu'un après cette lettre fait quelque chose de semblable, il sera separé de notre autel; & cherchera où il puisse acheter & revendre le don de Dieu. C'est-à-dire que cet évêque simoniaque ne seroit point reçû à la celébration ou à la participation des saints mysteres, quand il viendroit à Cesarée.

XI. Pureté du Clergé de S. Basile.

Un prêtre nommé Gregoire ou Paregoire âgé de soixante & dix ans: tenoit auprès de lui une femme pour le servir. Le corévêque en avertit saint Basile, qui écrivit à Paregoire de quitter cette femme, suivant l'ordonnance du concile de Nicée: mais Paregoire au lieu d'obéïr, écrivit à S. Basile, accusant le corévêque d'animosité, & S. Basile de facilité à écouter des calomnies. Il lui répondit: J'ai leu votre lettre avec beaucoup de patience; & je me suis étonné: qu'au lieu de vous justifier par les effets, ce qui étoit court & facile: vous aimez mieux demeurer en faute, & entreprendre inutilement de la reparer par de longs discours. Et ensuite: plus vous prétendez être libre de toute passion, plus vous deviez ceder facilement à mon avis. Car je crois bien qu'à soixante & dix ans, on n'est pas si touché d'une femme; & ce que j'en ai ordonné, ce n'est pas que je croye qu'il se soit rien passé de criminel; mais nous avons appris de l'Apôtre, à ne point donner de scandale à nos freres. Et ensuite: Chassez donc cette femme de votre maison, mettez-là dans un monastere avec des vierges; & faites-vous servir par des hommes. Jusques à ce que vous l'ayez fait, tout ce que vous me pourriez écrire, ne vous servira de rien; vous mourrez interdit, & vous rendrez comte à Dieu de votre interdiction: que si vous osez faire les fonctions du sacerdoce sans vous être corrigé, vous serez ana-

Can. 3.

Epist 198.

thême à tout le peuple, & ceux qui vous recevront seront excommuniez par toute l'église. X.
On void ici l'ordre des peines canoniques : la suspense ou interdiction, l'excommunication du prêtre qui ne la garde pas, & de ceux qui communiquent avec lui.

Ep. 340. La lettre au corévêque Timothée fait voir le détachement que demandoit saint Basile, dans ceux qui sont engagez au service de Dieu. Est ce, dit-il, ce même Timothée que nous avons vû dès l'enfance tendre à la vie parfaite, avec une telle ardeur, qu'on l'accusoit d'être excessif ? Maintenant vous faites dépendre votre vie de l'opinion des autres, & vous pensez comment vous ferez pour n'être, ni utile à vos amis, ni méprisable à vos ennemis. Et vous ne considerez pas, qu'en vous arrêtant à tout cela, vous negligez sans y penser la veritable vie. Il est impossible de suffire tout ensemble aux affaires de ce monde & à la vie que nous devons mener. Retirons-nous du tumulte : soyons à nous-mêmes, pratiquons en effet la pieté, que nous nous proposons depuis si long temps ; & ne donnons à ceux qui veulent nous décrier aucune prise sur nous.

Par cet éloignement des affaires, S. Basile n'entendoit pas que l'on dût renoncer à être utile au prochain, par des recommandations & des prieres : on le voit par un grand nombre de ses lettres, adressées à des magistrats & des personnes puissantes, en faveur des particuliers, principalement des pauvres. Il y en a aussi plusieurs pour consoler des veuves
Ep. 279. & des personnes affligées. S'il recommandoit les autres, il n'oublioit pas son clergé ; & il y a une lettre au préfet Modeste, pour leur conserver l'immunité des charges publiques, qui

leur étoit accordée depuis long-temps ; & que les officiers inférieurs ne respectoient pas assez. En recommandant celui qui avoit soin des fonds de l'église, il dit : Le bien des pauvres est de telle nature, que nous cherchons toûjours quelqu'un qui s'en veüille charger; parce que l'église y employe du sien, plûtôt qu'elle n'en tire quelque revenu. Ep. 129. p. 1008.

Autant que saint Basile vivoit pauvrement, pour ce qui regardoit sa personne ; autant étoit-il magnifique pour les pauvres. Il fit bâtir près de Césarée en un lieu inhabité, auparavant un hôpital, qui fut depuis un ornement du pays, & comme une seconde ville. On y logeoit les passans, & on y retiroit toutes sortes de personnes qui avoient besoin de secours, particulierement les lépreux, que l'on voyoit auparavant répandus par la ville, & faisant horreur à tout le monde. Il y avoit des logemens pour toutes les personnes nécessaires au soulagement des pauvres : les médecins, les serviteurs, les portefaix, les ouvriers ; & des atteliers pour tous les métiers qui en dépendoient. Les terres que l'empereur Valens avoit données à l'église de Césarée, fournissoient du revenu à cet hôpital, qui subsista long-temps en grande réputation sous le nom de Barsiliade. Saint Basile y alloit souvent instruire & consoler les pauvres ; & ne feignoit point de toucher & d'embrasser les lépreux, pour montrer l'exemple aux autres. Il bâtit aussi une église magnifique, environnée de logemens : un plus élevé & plus dégagé pour l'évêque, les autres au-dessous pour les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire, pour les clercs. Bas. ep. 372. p. 1147. C. Ep. 372. p. 1175. A. Ep. 394 p. 1179 A. Greg. Naz. or. 16. Or. 20. p. 359. B. 360. Sozom. VI. c. 34. Greg. Nyss. in Basil. p. 925. D. D. ep. 372.

XII. Saint Amphiloque

Vers le temps qu'Evagre revint à Antioche, l'église d'Icone demeura vacante par la mort

évêque d'Icone — de l'évêque Faustin ; & S. Basile fut apellé pour la visiter, & lui donner un évêque ; mais il doutoit s'il devoit se mêler des ordinations hors de sa province. *Bas. ep. 8. ad Euseb. Sam.* Car Icone étoit en Pisidie, anciennement la seconde ville, & alors la métropole d'une partie que l'on avoit érigée en province, sous le nom de seconde Pisidie, autrement Lycaonie. *Theod. IV. hist. c. 11.* On lui donna pour évêque Amphiloque, ami de saint Basile & de saint Gregoire de Nazianze, mais beaucoup plus jeune qu'eux. *Hier. epist. 48. ad Mag. Greg. Naz. ep. 140. ad Them. 59. 160.* Il étoit aussi de Cappadoce, & d'une famille noble : il étudia l'éloquence, plaida des causes, & en jugea ; & acquit une grande réputation de probité, tout jeune qu'il étoit. Ensuite il se retira en solitude dans un quartier de la *Id. ep 106. ad Cesar. 210. ad Soph.* Cappadoce nommé Ozizale, entretenant commerce avec S. Gregoire de Nazianze ; mais il n'osoit demeurer avec S. Basile, de peur qu'il ne l'engageât au ministere ecclesiastique, dont *Basil ep. 393.* il se croyoit très-indigne. Enfin la providence l'attira au milieu de la Pisidie, où il fut élû *Greg. ep. 361.* malgré lui évêque d'Icone. Son pere même en fut sensiblement affligé, parce qu'on lui ôtoit *Ep. 393. ad Amphil.* la consolation de sa vieillesse, & il s'en prit à saint Gregoire de Nazianze. Saint Basile écrivit *p. 1178. A.* à S. Amphiloque sur son ordination, pour le consoler & l'encourager ; l'exhortant à résister aux hérétiques, à corriger les mauvaises coûtumes, & à ne se laisser pas mener, puisque c'étoit à lui à conduire les autres. Ne pouvant les visiter à cause de ses infirmitez, il l'invita à le venir voir.

Ep. 394. Saint Amphiloque y vint en effet, & suivant la coûtume des évêques étrangers, prêcha devant le peuple de Césarée, qui le goûta plus qu'aucun de ceux qu'il avoit oüis. Ils eurent depuis ce temps un fréquent commerce de lettres. Saint Amphiloque regardant S. Basile

comme son maître, le consultoit sur divers points de doctrine & de discipline ; & S. Basile prenoit plaisir à l'instruire, répondant exactement à ses questions ; mais avec une extrême modestie, comme si celui eusse été des occasions de s'instruire lui-même Il y a une grande lettre où il résout plusieurs questions ; la premiere sur ce passage de l'évangile, dont les Adoméens abusoient : personne ne sçait le jour & l'heure de la fin du monde que le Pere. Saint Basile montre qu'il est d'ailleurs constant par l'écriture, que le fils de Dieu connoît ce jour ; que ce qui est dit : que le Pere seul le connoît, est par rapport aux anges ; & ce qui est dit, que le fils même ne le sçait pas, signifie seulement qu'il ne le sçait que par le Pere. Il y a trois autres lettres de saint Basile à saint Amphiloque de pure Theologie speculative, pour répondre aux sophismes d'Aëtius, sur la nature de l'esprit humain : sur la difference de la foi & des connoissances naturelles : sur la maniere dont nous connoissons Dieu : sur son essence & ses attributs.

Ep can. 1. praef.

Ep 391.

Matth. xx v. 36. Marc. xiii. 32.

Ep. 399. 400. 401.

XXIII. Livre de S. Basile du saint Esprit.

Il écrivit aussi le livre du saint Esprit, à la priere de S. Amphiloque. L'occasion fut, que saint Basile priant avec le peuple, rendoit gloire à Dieu, tantôt en disant : Gloire au Pere avec le Fils & avec le S. Esprit, tantôt en disant : Gloire au Pere par le Fils dans le saint Esprit. Quelques-uns des assistans en furent choquez, disant qu'il se servoit des termes nouveaux & contraires entre-eux ; & S. Amphiloque en demanda l'éclaircissement. Saint Basile dit qu'Aëtius prétendoit montrer la dissemblance des personnes divines, par ce passage de saint Paul : Il y a un Dieu pere, de qui est tout, & un Seigneur J. C. par qui est tout ; & un saint Esprit en qui est tout : Il le reprend de ce qu'il ex-

Cap. 1. p. 144. C.

Cap. 2.

1 Cor viii. 6. Rom. ix. 36.

pliquoit ces particules *de*, *par*, & *en*, suivant les distinctions des philosophes ; & soûtient
Cap. 3. 4. qu'il ne faut point appliquer leur doctrine humaine à la doctrine spirituelle : parce que l'écriture sainte n'observe point ces distinctions.
c. 6. Il exclut des personnes divines, tout ce qui peut donner l'idée d'inegalité ; il explique la
c. 9. doctrine de l'église touchant le saint Esprit, & résout les objections des hérétiques, mon-
c. 10. trant principalement par la forme du baptême, qui doit être mis au même rang que le pere
c. 13. 14. 15. & le fils. Il explique la nature & les effets de ce sacrement, & la signification mysterieuse des trois immersions qui se pratiquoient alors. Il
p. 177. D. marque la procession du S. Esprit, qui vient
c. 18. p. 189. D. de Dieu, non comme les créatures par création, ni comme le fils par génération : mais comme le soufle de sa bouche, d'une maniere ineffable. Il montre que le S. Esprit doit être
c. 19. 24. glorifié comme le pere & le fils ; que dans l'é-
p. 193. D. criture il parle en maître comme le pere : qu'il
c. 21. est qualifié Seigneur.

c. 27. c. 29. Pour montrer l'origine de la forme de doxologie ou glorification, que l'on accusoit de nouveauté, il parle ainsi : Entre les dogmes que l'on conserve dans l'église, par l'instruction & la prédication, les uns nous viennent de l'écriture, les autres de la tradition des apôtres, par laquelle nous les avons reçûs en secret : les uns & les autres ont la même force dans la religion. Et de cela personne n'en disconvient, pour peu qu'il soit instruit des maximes ecclesiastiques. Car si nous entreprenions de rejetter les coûtumes non écrites, comme n'étant pas d'une grande autorité : nous ferions sans y penser des blessures mortelles à l'évangile : ou plûtôt nous reduirons la prédication à un simple nom. Par exemple,

pour commencer par ce qui eſt le premier & le plus commun : Qui nous a enſeigné par écrit de marquer du ſigne de la croix, ceux qui eſperent au nom de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt? Il entend les cathécuménes. Quelle écriture nous a enſeigné de nous tourner à l'Orient pendant la priere? Qui des ſaints nous a laiſſé par écrit les prieres qui accompagnent la conſécration du pain de l'euchariſtie & du calice de benediction? Car nous ne nous contentons pas de ce qui eſt mentionné dans S. Paul ou dans l'évangile : mais nous diſons d'autres paroles devant & après, comme ayant une grande force pour le ſacrement, & nous les avons reçûës de la doctrine non écrite. Nous beniſſons auſſi l'eau du baptême & l'huile de l'onction, & celui qui eſt baptiſé. En vertu de quelle écriture? N'eſt-ce pas par la tradition tacite & ſecrette? & l'onction même de l'huile, quelle parole écrite nous l'a enſeignée? Et de plonger l'homme trois fois, d'où l'avons-nous pris? & tant d'autres cérémonies du baptême : de renoncer à ſatan & à ſes anges, de quelle écriture viennent-elles? N'eſt-ce pas ces inſtructions ſecrettes que nos peres ont conſervées dans un reſpectueux ſilence, éloigné de toute curioſité? Il s'étend enſuite ſur la raiſon du ſecret des myſteres, comme étant perſuadé que cette pratique étoit auſſi ancienne que l'égliſe.

Enfin, pour prouver la tradition de la doxologie, il en cite les témoins. Premierement, celui qui l'avoit baptiſé lui-même, & admis dans le clergé, c'eſt-à-dire, Euſebe de Cappadoce : enſuite les plus anciens docteurs, ſaint Clement de Rome, ſaint Irenée, ſaint Denys de Rome, S. Denys d'Alexandrie, Euſebe de Paleſtine, Origene Africain, Athenogene, ancien

c. 29.

Euſeb. VII. hiſt. c. ult.

Sup. liv. VIII. n. 13.

martyr, saint Gregoire Thaumaturge, dont il fait l'éloge; Firmilien, Mélece, non pas l'évêque d'Antioche, qui vivoit alors: mais celui qui avoit vêcu dans le Pont quelque temps auparavant, & dont Eusebe fait l'éloge. Saint Basile dit que les Orientaux ont le même usage, & qu'il l'a appris d'un excellent homme de Mésopotamie, que l'on croit être S. Ephrem. Il dit que tout l'Occident en usoit de même; c'est-à-dire, que l'on disoit par tout comme on dit encore: Gloire au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit.

XIV. Epîtres canoniques à saint Amphiloque.

Saint Basile écrivit aussi à saint Amphiloque trois épîtres canoniques, très-célebres dans l'antiquité. On en compte les canons de suite, comme d'un seul ouvrage; en sorte que la premiere épître en contient seize; la seconde trente-quatre, jusques au cinquantiéme; la troisiéme trente-cinq, jusques au quatre-vingt-cinquiéme. Ce sont des réponses aux questions que saint Amphiloque lui avoit proposées sur divers points de discipline: principalement sur la pénitence, à l'occasion de plusieurs cas particuliers. Saint Basile décide tout suivant les anciennes regles, & la coûtume établie dans son église. Le premier canon regarde le baptême des hérétiques, & en particulier des Cathares ou Novatiens. Saint Basile dit que les anciens ont distingué l'hérésie, le schisme & l'assemblée illicite: qu'ils ont appellé hérésie la séparation pour un article de foi: schisme la séparation pour un point de discipline: assemblée illicite, celle qui tenoit un prêtre désobéïssant, condamné pour quelque crime, mais sans erreur particuliere. Ainsi ils nommoient hérétiques les Manichéens, les Valentiniens, les Marcionites, les Pépuzéniens ou Montanistes. Mais ils ne comptoient les Cathares

ou Novatiens que pour schismatiques; & mettoient en même rang les Encratites, les Apotactites, les Hydroparastates ou Aquariens. Cela supposé, les anciens réjettoient entierement le baptême des hérétiques, & recevoient celui des schismatiques. Saint Basile dit toutefois qu'il faut suivre la coûtume de chaque païs, parce que les usages ont été differens. C'est-à-dire, qu'il faut examiner comment chaque espece d'hérétiques donne le baptême, dans le pays dont il s'agit : car on doit réjetter celui qui n'est point donné selon la forme que l'église a reçûë de Jesus-Christ. Ainsi il décide que le baptême des Pépuzeniens est nul, parce qu'ils baptisoient au nom du Pere, & du Fils, & de Montan ou Priscilla; & il s'en rapporte à l'usage, parce que les hérétiques n'ayant point entre eux de regle certaine, pouvoient baptiser differemment en divers lieux. Il décide aussi qu'il faut baptiser les Encratites; parce qu'ils avoient perverti la forme du baptême, pour se rendre irréconciliables avec l'église. Et toutefois il s'en rapporte encore à la coûtume : ce qu'il faut toûjours entendre pour la preuve du fait, si le baptême de tels hérétiques en particulier étoit conferé selon la forme observée par l'église. C'est ce qui paroît de plus clair dans le canon de saint Basile. Il ajoûte dans la seconde épître canonique, qu'il faut rebaptiser les Encratites & les Apotactites, comme étant une branche des Marcionites, & condamnant le mariage & l'usage du vin en haine du Créateur. Ce qui montre qu'il y avoit des Encratites de plusieurs sortes : les uns hérétiques proprement, les autres seulement schismatiques. Enfin cette discipline est conforme à celle du concile d'Arles, qui veut, que pour juger de la validité du baptême d'un

V. inf liv. XVIII. *n.* 8. *Can* 47. *&* *Innoc.* I. *ep* 2. *c.* 5.

Conc. Arel. I. *c.* 8. *Sup liv.* X. *n.* 15.

hérétique, on lui demande le symbole, & que s'il ne répond pas suivant la foi de la Trinité,
Can. 5. on le baptise. S. Basile veut que l'on reçoive les héretiques qui se convertissent à l'article de la mort: toutefois avec l'examen de la sincérité de leur conversion.

La plûpart des canons de ces lettres à Amphiloque, regardent les homicides ou ceux qui
Can. 2. ont péché par rapport au mariage. On doit compter pour homicide la femme qui a détruit volontairement son fruit, sans distinguer s'il étoit formé ou non; & sa pénitence
c. 32. 51. c. 43. est de dix ans. On traite de même la femme, qui étant accouchée en chemin a abandonné son enfant. L'homicide est celui qui a frappé à mort son prochain, soit en attaquant, soit en
c. 8. défendant. Mais il faut soigneusement distinguer le volontaire de l'involontaire; & l'on peut voir ici ces distinctions expliquées très-clairement, en des éxemples qui les conduisent par tous les degrez.
c. 56. Sup. liv. VII. n. 58. X. n. 16. La pénitence de l'homicide volontaire est de vingt ans. Il sera quatre ans pleurant hors de l'église, cinq ans entre les auditeurs, sept ans prosterné pendant les prieres, quatre ans consistant: ou
c. 57. priant debout. La pénitence de l'homicide involontaire est de dix ans, deux ans pleurant, trois ans auditeur, quatre ans prosterné, un
c. 55. an consistant. Celui qui attaqué par des voleurs, les a attaquez de son côté, s'il est laïc, sera privé de la communion; s'il est clerc, il
c. 13. sera déposé. L'homicide commis en guerre, quoique volontaire, n'est point compté pour crime, étant fait pour la défense légitime: mais peut-être est-il bon, dit saint Basile, de conseiller à ceux qui l'ont commis, de s'abstenir trois ans de la communion, comme n'ayant
c. 65. pas les mains pures. L'empoisonnement & la

magie ſont traitez comme l'homicide. Celui qui ouvre un tombeau doit faire dix ans de pénitence, comme l'homicide involontaire. *c. 66.*

Pour l'adultere, la penitence eſt de quinze ans: quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre ans proſterné, deux ans conſiſtant. Les femmes adulteres ne ſont pas ſoûmiſes à la pénitence publique, de peur de les expoſer à être punies de mort: mais elles ſont privées de la communion juſques à ce que le temps de leur pénitence ſoit accompli: demeurant debout dans les prieres. L'homme marié péchant avec un femme qui ne l'eſt pas, n'eſt pas puni comme adultere; ainſi ce crime n'eſt pas puni également en l'homme & en la femme. La femme ne peut quitter ſon mari adultere, le mari doit quitter ſa femme. Il n'eſt pas aiſé: dit S. Baſile, de rendre raiſon de cette difference; mais c'eſt la coûtume établie. Pour la fornication, la pénitence eſt de quatre ans, un en chacun des quatre états de la pénitence. On n'approuvoit pas que la femme quittât ſon mari, ni pour mauvais traitemens, ni pour diſſipation de biens, ni pour adultere, ni pour diverſité de religion: du moins elle ne devoit pas ſe remarier à un autre. Mais on excuſoit le mari abandonné & celle qu'il épouſoit enſuite n'étoit point comptée pour adultere: même ſi elle l'avoit épouſé par ignorance & qu'il la quittât, s'étant reconcilié avec la premiere, cette ſeconde pouvoit ſe marier. L'égliſe Orientale garde encore cet uſage, de permettre au mari qui a quitté ſa femme pour adultere, de ſe marier elle vivante: l'égliſe d'Occident a toûjours obſervé une diſcipline plus exacte, tenant que le mariage ne peut être reſolu que par la mort: toutefois elle tolere l'uſage des Orientaux ſans le con-

XV. Canons ſur le mariage. *c. 58.* *c. 34.* *c. 21.* *c. 22. 80.* *c. 9.* *c. 48.* *c. 35.* *c. 46.* *Palavic. hiſt. Conc. Trid. lib. XXII. c. n. 27.*

c. 77. damner. Le mari qui ayant quitté sa femme legitime en avoit épousé une autre, étoit jugé adultere; mais la penitence n'étoit que de sept
c. 31. ans. La femme qui se marie pendant l'absence de son mari, avant que d'avoir la preuve de sa
c. 36. mort, est adultere. Cette regle comprend les femmes des soldats : mais elles meritent plus d'indulgence, parce que l'on présume plus facilement leur mort.

c. 4. Les secondes nôces obligeoient à pénitence, selon les uns d'un an, selon les autres de deux
c. 24. 53. *V Theod. stud. l.* 1. *ep.* 50. *can.* 50. ans: les troisiémes nôces des trois ou quatre ans. Notre coûtume, dit saint Basile, est de separer cinq ans pour les troisiémes nôces: ce n'étoit pourtant pas promptement pénitence
c. 80. publique. Quant à la polygamie on la regardoit comme bestiale & indigne du genre humain : ceux qui l'avoient commise, devoient être un an pleurans & trois ans prosternez. Par cette polygamie, quelques-uns entendent les
c. 26. quatriémes nôces & au delà. La débauche n'est pas même un commencement de mariage;
c. 25. c'est pourquoi il vaut mieux separer ceux qui se sont ainsi unis : toutefois si l'affection est grande, on peut leur permettre de se marier, pour éviter un plus grand mal; mais ils doivent faire pénitence pour la fornication. Les
c. 68. mariages incestueux sont punis comme l'adultere. Or saint Basile compte pour inceste d'épouser deux sœurs l'une après l'autre. Il en
Epist 197. *ad Diod* c. 40. 42. écrivit une lettre à Diodore prêtre d'Antioche, depuis évêque de Tarse: où il dit que la coûtume qui a force de loi, est de separer ceux qui auroient contracté un tel mariage, & jusques-là ne les point recevoir dans l'égli-
Deut xxv. 5. *Conc. Neoc. c.* 2. se: ensuite il explique la loi Mosaïque par laquelle on prétendoit l'autoriser. Le concile de Neocesarée avoit déja condamné la femme qui

qui épouſoit les deux freres ; & l'on void icy le pouvoir de l'égliſe ſur la validité des mariages. Les mariages de perſonnes qui ſont en puiſſance d'autrui, c'eſt-à-dire des eſclaves & des enfans de famille, ſont nuls ſans le conſentement du maître ou du pere. Le raviſſeur avant que d'être reçû à pénitence doit rendre la perſonne ravie. Il pourra enſuite l'épouſer du conſentement de ceux dont elle dépend. La fille qui s'eſt laiſſée ſéduire, ayant obtenu le conſentement de ſes parens, fera trois ans de pénitence Celle qui a ſouffert violence, n'eſt ſoûmiſe à aucune peine. *c. 22.* *c. 38.* *c. 49.*

Le prêtre qui avant ſon ordination a contracté par ignorance un mariage illegitime, gardera ſeulement l'honneur de la ſéance, & ſera privé de toutes les fonctions, n'étant plus en état de ſanctifier les autres. Le diacre tombé en fornication depuis qu'il eſt diacre, ſera privé de ſes fonctions & reduit au rang des laïques, ſans autre peine. C'étoit l'ancienne regle, que les clercs dépoſez n'étoient point ſoûmis à la pénitence, pour n'être pas punis deux fois : outre que les laïques étoient rétablis après la pénitence accomplie, au lieu que les clercs dépoſez n'étoient jamais rétablis. Toutefois celui qui a peché psr la chair, doit travailler à mortifier ſa chair, s'il veut effectivement remedier à ſon mal, quoique la coûtume ne l'oblige pas à la penitence canonique. Nous devons, dit S. Baſile, connoître l'un & l'autre ce qui eſt de la perfection & ce qui eſt de la coûtume ; & nous contenter de la regle, pour ceux qui ne ſont pas capables de la perfection. Une diaconeſſe ayant conſacré ſon corps, ne devoit plus avoir de commerce avec un homme. Si elle s'étoit abandonnée à un payen, elle étoit excommuniée, & re- *c. 27.* *c. 5.* *c. 32. 51. 60. 70. Can. Apoſt. 25.* *c. 44.*

c. 18. cuë seulement après sept ans de pénitence. Pour les vierges tombées après leur profession, l'ancien usage étoit de les recevoir après un an comme les bigames : mais S. Basile est d'avis que l'égise étant fortifiée & le nombre des vierges augmenté, on doit user de plus de rigueur, & traiter la vierge tombée comme une adultere. Seulement il veut qu'elle ait fait profession de virginité de son plein gré en âge mur, c'est-à-dire à seize ou dix-sept ans accomplis : après avoir été bien examinée, avoir long-tems attendu & demandé. Car il y en a plusieurs, dit-il, que les parens presentent avant l'âge pour des interêts temporels. Cet avis de S. Basile est remarquable, & pour l'âge de la profession des filles, & pour ce qu'il dit que l'église s'est fortifiée depuis son commencement, loin de reconnoître que l'on dût affoi-
c. 19. blir la discipline. Les hommes ne faisoient point encore alors de profession expresse de continence : les moines seulement promettoient tacitement la continence : mais S. Basile est d'avis qu'on la leur fasse faire, afin que s'il la violent, ils soient soûmis à la peine de la fornication. Les filles qui avoient fait profession
c. 20. de virginité étant hérétiques, & s'étoient mariées ensuite, n'étoient point punies : & en général, il n'y avoit point de penitence canonique pour les pechez commis avant le baptême, même pendant le catecumenat. Car on parle ici des hérétiques, dont le baptême étoit
c. 6. nul, suivant ce qui a été dit : Les conjonctions des personnes consacrées à Dieu étoient comptées pour fornication, & devoient être rompuës. S. Basile les nome personnes canoniques, ce qui comprend les clercs & les moines. Les
c. 62. 63. pechez contre nature sont punis comme l'a-
c. 67. 75. dultere. L'inceste du frere & de la sœur meri-

te onze ans de penitence : c'eſt-à-dire que le coupable ſera trois ans pleurant, trois ans auditeur, trois ans proſterné, deux ans conſiſtant, onze en tout. Il en eſt de même de l'inceſte avec la belle fille. c. 79 76.

XVI. Autres Canons.

L'apoſtat qui a renoncé à J. C. ſera toute ſa vie en l'état des pleurans : mais à la mort on lui accordera la penitence, & on lui donnera la communion avec confiance en la miſericorde de Dieu. Ceux qui dans une incurſion de barbares auront fait des ſermens profanes ou mangé des viandes immolées, feront penitence pendant un temps plus ou moins long, ſelon qu'ils ont cedé plus ou moins facilement. Celui qui s'eſt adoné à la magie fera la penitence de l'homicide. Ceux qui uſent de devinations comme les payens, ou qui font entrer des gens chez eux pour rompre des charmes, feront ſix ans de penitence. Le parjure dix ans, ou ſeulement ſix, ſi c'eſt par force qu'il a violé ſon ſerment. Celui qui a juré de faire du mal à un autre non ſeulement n'eſt pas obligé d'accomplir ſon ſerment ; mais il doit être mis en penitence pour l'avoir fait. S. Baſile écrivit la même choſe à un homme de qualité nommé Calliſthene, qui avoit juré de punir ſévérement ſes eſclaves ; & il lui repreſente que la penitence impoſée par l'égliſe, ne ſera pas moins propre à les châtier que la vengeance publique. Mais revenons aux canons adreſſez à S. Amphiloque. Quelques perſonnes juroient de ne point ſe laiſſer ordoner prêtres ou évêques. S. Baſile n'eſt pas d'avis que l'on les y force contre leur ſerment, diſant qu'on avoit trouvé par experience qu'ils avoient mal réüiſſi : mais il veut que l'on examine la forme du ſerment, les paroles & la diſpoſition de celui qui l'a fait. Un vœu ridicule, comme de s'ab-

c. 75. *c.* 81. *c.* 72. *c.* 83. *c.* 64. *c.* 72. *c.* 29. *Ep.* 188. *p.* 1164. C. *c.* 10. & *ep* 3. *init.* *p.* 774. D. *c.* 27.

stenir de la chair de porc n'oblige à rien.

c. 61. Pour le larcin, si celui qui l'a commis s'accuse lui-même, il sera privé un an de la communion : s'il est convaincu, deux ans : dont il sera partie prosterné, partie de bout. Un c. 14. usurier peut-être admis au sacerdoce, s'il se corrige & done aux pauvres le profit qu'il a tiré de son crime. Le complice d'un peché qui c. 71. ne s'en est pas accusé, mais en est convaincu, sera en penitence aussi long-tems que le coupable. En géneral, si le pecheur travaille avec c. 74. grande ferveur à accomplir sa penitence, on peut lui en abreger le temps : au contraire, s'il a grande peine à se détacher de ses mau- c. 84. vaises habitudes, le temps seul ne lui servira de rien : car il n'est donné que pour éprouver les dignes fruits de penitence. Gardons-nous donc, dit S. Basile, de perir avec eux, ayons devant c. 85. les yeux le jour terrible du jugement : avertissons-les jour & nuit en public & en particulier : prions Dieu avant toutes choses, que nous puissions les gagner : mais si nous ne pouvons, tâchons au moins de sauver nos ames de la damnation éternelle. Ainsi finit la troisiéme épître canonique de S. Basile à S. Amphiloque.

Il y a encore quelques lettres de S. Basile remarquables pour la discipline, entre-autres trois touchant les censures générales. La pre- Ep. 244. p. 1017. miere est contre un ravisseur. Elle semble être adressée à quelqu'un des évêques dépendans de S. Basile, ou à un de ses corévêques. Il se plaint en général de leur peu de zele à reprimer cette pernicieuse coûtume, & ordonne à celui-cy en particulier de faire rendre la fille à ses parens, d'exclure le ravisseur des prieres, & le declarer excommunié avec ses complices & toute sa maison pendant trois ans. Il ordonne

aussi d'exclure des prieres tout le peuple de la bourgade qui a receu la personne ravie, qui l'a gardé & empêché qu'on ne la retirât. La seconde lettre est contre un chicaneur, qui trouvoit moyen de tourner à son avantage les poursuites que l'on faisoit contre lui. S. Basile ordone de l'exclure des prieres avec toute sa maison, & le priver de toute communication avec le clergé. On void dans ces deux lettres des censures générales. La troisiéme est d'un homme qui avoit été averti plusieurs fois, suivant la regle de l'évangile, sans en avoir profité. S. Basile ordone qu'il soit excommunié & dénoncé à toute la bourgade: ensorte que personne n'ait commerce avec lui pour aucun usage de la vie. Ainsi l'on void que dès-lors l'excommunication portoit quelque contre-coup, même sur le temporel. S. Basile suivoit en ce point l'exemple de S. Athanase.

Ep. 241.

Ep. 246.

Sup. xvi. n. 22.

La lettre à Cesaria touchant la frequente communion est trop importante pour n'être pas raportée icy. S. Basile y parle ainsi: Il est bon & utile de communier tous les jours, & de participer au sacré corps & au sang de J.C. Quant à nous, nous communions quatre fois la semaine: le dimanche, le mercredy, le vendredy & le samedy; & les autres jours, quand nous célebrons la memoire de quelque martyr. Mais que dans le temps de persécution, on soit obligé, n'ayant point de prêtre ou de ministre, de se communier de sa propre main, sans en faire aucune difficulté, il est superflu de le montrer, puis qu'il est établi par une ancienne coûtume & une pratique constante. Car tous les moines qui sont dans les deserts où il n'y a point de prêtre, gardent la communion chez eux & se communient eux-mêmes. A Alexandrie & en Egypte, la plûpart des lai-

Ep. 289.

ques gardent la communion dans leur maison. Car le prêtre ayant une fois celebré le sacrifice & distribué l'hostie, celui qui l'a prise toute à la fois & qui communie ensuite à plusieurs fois, doit croire qu'il communie de la main du prêtre qui la lui a donné. Puis que dans l'église même, le prêtre donne la particule, & celui qui la reçoit la tient en son pouvoir, avant qu'il la porte à sa bouche de sa main. C'est donc en effet la même chose, de recevoir du prêtre une seule particule ou plusieurs particules à la fois. S. Basile parle icy, suivant l'usage de son tems, où le prêtre en distribuant l'eucharistie la donoit de la main: & chacun se la mettoit dans la bouche. Il marque bien clairement que l'on reservoit l'eucharistie pour communier hors le temps du sacrifice, & hors de l'église, même fort loin, comme dans les monasteres des deserts: ce qu'il n'est pas aisé d'entendre de l'espece du vin.

XVII. Exil de S. Eusebe de Samosate. *Theod. IV. c. 13. 14.*

La persécution contre les catholiques s'étendit enfin sur S. Eusebe de Samosate, que l'ardeur de son zele rendoit insuportable aux Ariens. Comme il sçavoit que plusieurs églises étoient privées de leurs pasteurs, il parcouroit la Syrie, la Phenicie & la Palestine déguisé en soldat, & portant sur sa tête une tiare comme les Perses: il ordonnoit des prêtres & des diacres, & d'autres clercs aux églises qui en manquoient; & quand il se rencontroit avec des évêques catholiques, il ordonoit même des évêques. On resolut donc de le banir & de l'envoyer en Thrace. Celui qui en aportoit l'ordre arriva sur le soir: & S. Eusebe lui dit: Ne faites point de bruit, & cachez le sujet de vôtre voyage, car si le peuple l'aprend, il vous jettera dans le fleuve, & on m'accusera de vôtre mort. Ayant ainsi parlé, il célebra à l'ordi-

faire l'office du soir; & quand tout le monde fut endormi, il sortit à pied avec celui de ses domestiques, en qui il se fioit le plus, & qui le suivoit, portant seulement un oreiller & un livre. Quand il fut arrivé au bord de l'Eufrate, qui passe au pied des murailles de la ville, il entra dans un bateau, & se fit passer à Zeugma autre ville à soixante & douze milles ou vingt-quatre lieües plus bas sur l'Eufrate. Le jour venu, la consternation fut grande à Samosate. Car le domestique avoit dit aux amis de S. Eusebe les ordres qu'il avoit donnez, touchant les personnes qui le devoient suivre, & les livres qu'il faloit lui porter. Tous déploroient la perte de leur pasteur: le fleuve fut bien-tôt couvert de barques; & étant descendus à Zeugma où il étoit encore, ils le conjuroient en soupirant & jettant des torrens de larmes, de ne les pas abandonner à la merci des loups. Pour réponse, il leur lût le passage de l'Apôtre, qui ordonne d'obéir aux puissances. Quand ils virent qu'ils ne pouvoient le persuader : ils lui offrirent pour les besoins d'un si grand voyage, de l'or, de l'argent, des habits & des esclaves. Il se contenta de très-peu de chose, qu'il reçut de ses amis les plus particuliers; & il fortifia tous les assistans par ses instructions & par ses prieres, les exhortant à combattre pour la doctrine apostolique. Ensuite il prit le chemin du Danube, pour aller au lieu de son exil. *Rom. xiv.*

Les Ariens envoyerent à Samosate, pour remplir sa place, un homme doux & modeste nommé Eunomius. Mais personne de quelle condition que ce fût, ne venoit avec lui s'assembler dans l'église, on le laissoit seul, sans vouloir lui parler, ni même le voir. Un jour étant au bain, comme il vit que ses valets en

avoient fermé les portes, & que plusieurs personnes attendoient dehors : il fit ouvrir & invita tout le monde à venir librement se baigner. Mais voïant encore que ceux qui étoient entrez s'arrêtoient, sans se mettre dans l'eau, il les pria d'y entrer avec lui, & comme ils demeurerent en silence, il crut que c'étoit par respect, & pour ne les pas contraindre, il se retira promptement. Alors ils firent écouler l'eau où il s'étoit lavé, comme infectée de son hérésie, & s'en firent donner d'autre. Ce qu'Eunomius ayant apris, il quitta la ville, jugeant qu'il y avoit de la folie à y demeurer

Ibid. c. 15. avec une telle haine des habitans. A sa place, les Ariens envoyerent un nomé Lucius hardi & violent. Comme il passoit dans la ruë, une balle que des enfans se jettoient en joüant, passa entre les jambes de l'âne, sur lequel il étoit monté. Ils firent un grand cri, croyant que leur balle étoit maudite: Lucius s'en aperçut, & commanda à un de ses gens, de voir ce qu'ils feroient. Ces enfans allumerent du feu, & firent passer leur balle au traves pour la purifier. Telle étoit l'aversion du peuple de Samosate contre Lucius. Il n'en fut point touché, au contraire il fit releguer plusieurs ecclesiastiques : entre-autres le diacre Evolcius, dans la ville deserte d'Oasis au delà de l'Egypte : & le prêtre Antiochus neveu de S. Eusebe & fils de son frere, en un coin de l'Armenie. Mais tout cela n'arriva pas en même-temps.

Ep. 169. Car Antiochus fut quelque temps avec son oncle ; & S. Basile lui écrivant, le felicite de ce que l'exil lui donne occasion de le posseder plus en repos que lors qu'il étoit occupé avec lui du gouvernement de l'église.

XVIII. Soin de S. S. Eusebe allant au lieu de son exil passa par la Cappadoce, & S. Gregoire de Nazianze

n'ayant pû le voir, parce qu'il étoit extrêmement malade, lui écrivit & se recommanda à ses prieres, comme à celles d'un martyr. S. Basile lui écrivit aussi plusieurs lettres, & en reçut plusieurs pendant cet exil; & prit soin de lui faire tenir les lettres qui venoient de Samosate. Il avoit correspondance avec Otrée évêque de Melitine metropole de la petite Armenie, & aparemment successeur d'Uranius. Il lui écrivit qu'ils se consoleroient l'un l'autre de l'absence de S. Eusebe: Vous, dit-il, en m'écrivant ce qui se passe à Samosate, & moi en vous mandant ce que j'aprendrai de Thrace. Il écrivit au conseil public de Samosate, pour consoler & encourager la ville; à laquelle il rend ce témoignage, qu'aucune ville de Syrie ne s'étoit tant signalée en cette persécution. Mais il arriva quelque division entre le clergé de Samosate: surquoi S. Basile leur envoyant une lettre de S. Eusebe, leur en écrivit une très-forte, pour les exhorter à ne pas ternir la gloire de leur église.

Basile pour les églises
Greg ep. 28

Ep 316.

Ep. 294.

Ep. 280.

C'est ainsi qu'il prenoit soin des églises abandonnées, nonobstant ses frequentes & violentes maladies, dont il n'attendoit la fin que par une mort très-proche. S. Amphiloque lui écrivit touchant la province d'Isaurie dans son voisinage, qui n'avoit alors aucun évêque, au lieu qu'auparavant elle en avoit eu plusieurs. Il eût été meilleur, dit S. Basile, de partager le soin de cette église entre plusieurs évêques: mais puis qu'il n'est pas facile de trouver des hommes dignes, il faut prendre garde qu'en voulant donner à l'église de l'autorité par la multitude des pasteurs, & la faire servir plus exactement, nous n'avilissions la religion sans y penser, & ne jettions les peuples dans l'indifference, en appellant au ministére des sujets

peu éprouvez. Peut-être donc vaut-il mieux mettre dans la ville capitale un homme de mérite, & charger sa conscience du gouvernement de tout le reste, à la charge de prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouve le travail au dessus de ses forces. Mais s'il n'est pas facile de trouver un tel homme, travaillons premierement à donner des évêques aux petites villes ou aux bourgades qui en ont eu anciennement, avant que d'en mettre un dans la métropole : de peur que celui que nous y aurions établi, ne nous embarrassât ensuite, en voulant étendre son autorité, & refusant d'aprouver l'ordination des autres évêques. Que si cela même est difficile, par la circonstance du temps : travaillez à faire borner le territoire du métropolitain, en faisant qu'il ordonne quelques évêques voisins. Nous nous reservons le reste, de donner dans le temps convenable à tous les autres lieux, les évêques que nous jugerons les plus propres.

Ep. 303. Quelque temps après il écrivit à S. Amphiloque, d'envoyer en Lycie un homme de confiance, pour reconnoître ceux qui suivoient la foi orthodoxe. Car, il dit, j'ay apris d'une personne pieuse, qu'ils sont éloignez des sentimens des Asiatiques, & disposez à recevoir nôtre communion. Il marque ensuite en particulier les évêques & les prêtres, ausquels il faloit s'adresser en chaque ville de Lycie, & ajoûte : Visitons-les d'abord sans leur écrire, s'il est possible ; & quand nous en serons assurez, nous leur envoyerons une lettre, & nous travaillerons à en faire venir quelqu'un, pour conferer avec nous. Ce que S. Basile, apelle ici les Asiatiques, sont ceux de cette partie de l'Asie mineure, que l'on apelloit proprement diocèse d'Asie, qui étoient infectez de l'héré-

sie pour la plûpart. Nous avons une lettre de S. Amphiloque, qui semble être l'exécution de ce conseil de S. Basile. C'est une réponse synodale à des évêques que S. Amphiloque exhorte à l'union & à la fermeté, dans la créance de la divinité du S. Esprit. Pour la prouver, il employe seulement le symbole de Nicée & les paroles de J. C. Allez, instruisez toutes les nations, & le reste. Il dit qu'une grande maladie avoit empêché S. Basile d'assister à ce concile; & pour suppléer à ce qu'il auroit pû écrire, il envoye son livre du saint Esprit. *Cot. ler. Mon. ec. l. Gr. to. 2. p. 99.*

XIX Lettre de S. Basile pour sa défense.

S. Basile étoit lui-même suspect à plusieurs évêques, principalement à cause d'Eustathe de Sebaste, avec qui il n'avoit pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes que l'on croit être ceux de la province de Pont, étant refroidis à son égard, furent assez long-temps sans lui écrire: mais il les prévint par une lettre, qui est un modele d'humilité & de charité. *Ep. 77.* Il s'excuse d'abord de ne les avoir point été voir sur sa mauvaise santé, le soin des églises & la persécution, dont ceux à qui il écrit étoient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le consoler & le corriger s'il a manqué. Il offre *p. 886. C* de se justifier, pourvû que ce soit en présence de ses adversaires. Si nous sommes convaincus, dit-il, nous reconnoîtrons nôtre faute, vous serez excusables devant le Seigneur de vous être retirez de nôtre communion; & ceux qui nous auront convaincus, recevront la récompense d'avoir publié nôtre malice cachée. Si vous nous condamnez sans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdons sera vôtre amitié, qui véritablement est le plus précieux de tous nos biens. Ensuite pour mon-

p. 888. A. trer la nécessité de conserver l'union, il dit : Nous sommes les enfans de ceux qui ont établi pour loi, que par des petits caracteres, les signes de communion passent d'une extremité de la terre à l'autre : il parle des lettres formées ou ecclesiastiques. Il propose ensuite une conférence ou chez eux, ou en Cappadoce. Pour traiter toutes choses charitablement ; & dit qu'encore qu'il écrive seul, c'est de l'avis de tous les freres de Cappadoce. Il en écrivit aussi à Elpide, qui étoient un de ces évêques maritimes : le priant de lui marquer précisément le temps & le lieu de la conference : afin, dit-il, que chacun sache quand il devra quitter les affaires qu'il a entre les mains.

Ep. 322. p. 1095.

XX. Lettre à l'église de Neocesarée.

Ep. 75. ad Neocæs. p. 880. B.

2. Tim. IV.

S. Basile eut encore à se défendre des calomnies, qui se répandoient contre lui dans Neocesarée sa patrie. Si mes pechez ne sont pas sans remede, suivez, dit-il le, precepte de l'Apôtre, qui dit : Reprenez, blâmez, consolez : si mon mal est incurable, qu'on le rende public pour en preserver les églises. Il y a des évêques, qu'on les apelle pour en connoître : il y a un clergé en chaque église, qu'on assemble les plus considerables. Y parle hardiment qui voudra, pourvû que ce soit un examen juridique, & non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit, & qu'on examine sans prévention, si ce n'est point l'ignorance de l'accusateur qui le fait paroître criminel. Pour preuve de la pureté de sa foi, il marque la multitude des églises, avec lesquelles il est uni de communion.

p. 882.

p. 883. A. Celles de Pisidie, de Lycaonie, d'Isaurie, de l'une & l'autre Phrygie : de l'Armenie la plus proche ; de Macedoine, d'Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Espagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique : de ce qui restoit de catho-

liques en Egypte & en Syrie. Sachez donc, ajoûte-t'il, que quiconque fuit nôtre communion, se separe de toute l'église ; & ne me reduisez pas à la necessité de prendre une résolution fâcheuse contre une église qui m'est si chere. Interrogez vos peres, & ils vous diront que quelque éloignées que fussent les églises par la situation des lieux, elles étoient unies pour les sentimens, & gouvernées par le même esprit : les peuples se visitoient continuellement, le clergé voyageoit sans cesse: la charité reciproque des Pasteurs étoit si abondante, que chacun regardoit son confrere comme son maître & son guide dans les choses de Dieu.

Il leur écrivit ensuite deux autres lettres plus vehémentes, l'une pour refuter les vains prétextes qu'ils alleguoient de leur éloignement ; l'autre pour les instruire contre les erreurs que l'on débitoit chez eux, & qui étoient le veritable sujet de cette aversion. On nous accuse, dit-il, d'avoir des hommes qui s'éxercent à la pieté, après avoir réononcé au monde. Je préfererois à ma propre vie d'être coupable d'un tel crime. J'aprens qu'en Egypte il y a des hommes de cette vertu : Il y en a quelques-uns en Palestine : on dit qu'il y en a en Mesopotamie : nous ne sommes que des enfans en comparaison de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui se conforment à l'évangile, préferant la virginité au mariage : elles sont heureuses en quelque endroit du monde qu'elles soient : chez nous il n'y a que de petits commencemens de ces vertus. On accusoit aussi S. Basile d'avoir introduit la psalmodie, & une forme de prieres, differente de l'usage de Neocesarée: à quoi il répond, que la pratique de son église est conforme à

Ep. 63. & 64.

Ep. 63. p. 842. D.

p. 843. D.

toutes les autres. Chez nous, dit-il, le peuple se leve la nuit pour aller à l'église: & après s'être confessé à Dieu avec larmes, il se leve de la priere, & s'assied pour la psalmodie; étant divisez en deux, ils se répondent l'un à l'autre pour se soulager: ensuite un seul commence le chant & les autres lui répondent. Aïant ainsi passé la nuit en psalmodiant diversement, & en priant de temps en temps: quand le jour vient, ils offrent à Dieu tous d'une voix le pseaume de la confession. Si vous nous fuïez pour cela, fuïez aussi les Egyptiens, ceux des deux Libyes, de la Thebaïde, de la Palestine, les Arabes, les Pheniciens, les Syriens, ceux qui habitent vers l'Eufrate: en un mot tous ceux qui estiment les veilles, les prieres & la psalmodie en commun. Les prieres nocturnes de l'église greque reviennent encore à cette forme: elles commencent par le pseaume cinquantiéme *Miserere*, & continuent par le cent dix-huitiéme *Beati immaculati.* Pour les priéres du matin que nous nommons *laudes*, l'usage de l'église latine a plus de raport avec celui de S. Basile.

V. Horolog. grac.

Les erreurs que l'on enseignoit à Neocesarée, & qui étoient la veritable cause que l'on y décrioit S. Basile, étoient celles de Sabellius. S. Basile soûtient que ce n'est qu'un Judaïsme déguisé, qui anéantit la préexistence du Verbe avant tous les siécles, l'incarnation & ses suites, & les operations propres du S. Esprit. Il dit que les noms differens des personnes divines sont inutiles, s'il n'y a des idées distinctes qui y répondent; & comme Sabellius admettoit le mot des personnes en grec *prosopa*, disant que Dieu avoit fait divers personages selon les occasions: S. Basile ne se contente pas que l'on compte des personnes

Ep. 64 p. 847. B.

p. 843. D.

p. 850. A

p. 849. B.

diférentes, il veut que l'on reconnoisse que chacunesubsiste en une véritable hypostase. Ils abusoient d'un passage de S. Gregoire Taumaturge, sans prendre garde qu'en cet endroit il ne parloit pas dogmatiquement, & qu'il disputoit seulement contre un payen pour l'amener à la foi.

AN. 374.

XXI. S. Ambroise évêque de Milan.

Sup. livr. XVII. n. 18. Hier Chron. an. 376. Ruff. II. hist. c. 11. Paulin. vit. Ambr. n. 6.

Au milieu de tant d'afflictions, S. Basile reçût une grande consolation, par la nouvelle de l'ordination de S. Ambroise évêque de Milan, à la place d'Auxence de Cappadoce fameux Arien, qui mourut enfin après avoir occupé ce siege pendant vingt ans, depuis l'an 355. & l'exil de S. Denis, jusques en 374. Le peuple de Milan se trouva divisé pour l'élection d'un évêque: les catholiques & les Ariens le vouloient chacun de leur créance; la sédition s'émouvoit, & la ville se voïoit menacée de sa ruine. Ambroise étoit gouverneur de la province en qualité de consulaire de Ligurie & d'Emilie. Il étoit fils d'Ambroise préfet du prétoire des Gaules, & aïant fait ses études à Rome, où il avoit été élevé après la mort de son pere, son éloquence & sa capacité le fit paroître avec éclat dans l'auditoire de Probus, prefet du prétoire d'Italie, qui le mit au rang de ses conseillers; & ensuite l'envoya à ce gouvernement, lui disant entre-autres choses: Allez, agissez, non pas en juge, mais en évêque. Ambroise aïant donc apris que la sédition étoit prête à éclater, vint promptement à l'église pour apaiser le peuple; & parla longtemps, selon les maximes politiques, en faveur de la paix & de la tranquilité publique. Alors tout le peuple éleva sa voix en le demandant lui-même pour évêque. On dit que ce fut un enfant qui commença à crier trois fois: Ambroise évêque, & que le peuple lui-

vit, repetant avec joïe le même cri. Ce qui
AN. 374. est certain, c'est que tous les espris furent réünis, comme par miracle, & que tous, Ariens & Catholiques, s'accorderent à le demander, quoi qu'il ne fût encore que catecumene.

Paul. n. 7. Ambroise extrêmement surpris, sortit de l'église, fit preparer son tribunal, & contre sa coûtume, fit donner la question à quelques accusez, afin de paroître un magistrat sévére jusques à la cruauté. Mais le peuple n'y fut point trompé, & crioit : Nous prenons sur nous ton peché. Il retourna troublé dans sa maison, & voulut faire profession de la vie philosophique: mais on l'en détourna; & pour se décrier auprès du peuple, son zele encore peu éclairé le porta jusques à faire entrer chez lui devant tout le monde des femmes publiques:
n. 8. mais le peuple crioit encore plus fort : Nous prenons sur nous ton peché. Voïant donc qu'il n'avançoit rien, il voulut s'enfuïr. Il sortit de la ville au milieu de la nuit, pensant aller à Pavie : mais il se trouva le matin à la porte de Milan, que l'on apelloit la porte Romaine. Le peuple l'ayant retrouvé, lui donna
Ambr. ep. 21. n 7. ad Valent. des gardes. On envoya à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'étoit passé, le priant de consentir à son ordination : ce qui étoit necessaire à cause de la charge dont il étoit revêtu. L'empereur qui étoit alors à
Amm. lib. XXX. c. 4. Tréves, dit qu'il étoit ravi, que celui qu'il avoit envoyé juge fût demandé pour évêque, & commanda qu'il fut ordonné au plûtôt; ajoûtant que cette réünion subite des esprits divisez, ne pouvoit venir que de Dieu. Pendant que l'on attendoit la réponse de l'empereur, Ambroise s'enfuit encore, & se cacha dans la terre d'un nommé Leonce, du rang des cla-

rissimes. Mais la réponse étant venuë, Leonce lui-même fut obligé de le découvrir. Car le vicaire d'Italie étant chargé de tenir la main à l'execution de ce rescrit, fit afficher une ordonnance qui enjoignoit à tout le monde de découvrir Ambroise sous de grosses peines. Etant donc découvert & amené à Milan, il comprit que c'étoit la volonté de Dieu qu'il fût évêque, & qu'il ne pouvoit plus s'en défendre. AN. 374.

Comme il n'étoit encore que catecumene, il demanda d'être baptisé par un évêque catholique, craignant fort de tomber entre les mains des Ariens. Etant baptisé, il fit encore tous ses efforts pour retarder son ordination, afin de ne pas violer la regle, qui défend d'ordonner un neophyte. Mais comme la raison que donne S. Paul de cette regle, est de peur que le neophyte ne s'enfle d'orgüeil; l'humilité d'Ambroise & le besoin pressant de l'église persuaderent de s'en dispenser. Seulement on lui fit exercer toutes les fonctions ecclesiastiques, & il fut ordonné évêque le huitiéme jour après son baptême, qui fut comme l'on croit le septiéme de Décembre l'an 374. Tout le peuple eut une extrême joïe de son ordination, & tous les évêques d'Occident & d'Orient l'aprouverent. Il pouvoit alors avoir trente-quatre ans. *Ep. 63. n. 6. 1. Tim. III. 7.*

Si-tôt qu'il fut évêque, il donna à l'église ou aux pauvres tout l'or & l'argent qu'il avoit. Pour ses terres il les donna à l'église, en reservant l'usufruit à sa sœur Marcelline qui demeuroit à Rome, & avoit fait vœu de virginité entre les mains du pape Libere. Il chargea son frere Satyre, qui l'étoit venu voir à Milan, du gouvernement de sa maison. Ainsi dégagé de tous les soins temporels, il se don- *Paul, n. 38. Amb. III. de virg. c. 1. De excess. Satyr. n. 20.*

na tout entier à son ministere. Premierement
AN. 374. il s'apliqua avec un travail assidu à l'étude des
saintes écritures : car jusques-là il n'avoit
1. *Of c. 1. n.* 1. iv *Aug. Confess* vi. c 3. guere lû que les auteurs profanes. Il emploïoit
à la lecture, tous les momens qu'il pouvoit
dérober aux affaires, & même une partie de
la nuit. Outre l'écriture, il lisoit les auteurs
Ambr. epist. 29. Iren. Hier. 1. in Ruff. ecclesiastiques, entre-autres Origene & S. Basile ; qui fut celui de tous à qui il s'attacha le
plus. Il enseignoit à mesure qu'il étudioit. Il
Aug. ibid. prêchoit tous les dimanches, & offroit tous
Ambr. ep. 20 n. 15. les jours le S. Sacrifice. Son aplication à instruire eut un tel succez, qu'il ramena toute
l'Italie à la foi orthodoxe, & en banit l'Arianisme. Peu de temps après son ordination, il
Hier. Chr. an. 376 Theod. iv. hist. c. 7. se plaignit à l'empereur Valentinien de quelque chose, que les magistrats avoient fait
contre les regles ; & l'empereur lui répondit.
Je connoissois depuis long-temps vôtre liberté à parler, & cela ne m'a pas empêché de
consentir à vôtre ordination : ainsi continuez
d'aporter à nos pechez les remedes qu'ordone
la loi divine. Vers ce même temps S. Ambroise écrivit à S. Basile, qui lui témoigna par sa
réponse une extrême joye de le connoître ; &
Bas. ep. 55. d'aprendre que Dieu eut confié son troupeau
à un homme tiré, comme il dit, de sa ville regnante, établi pour gouverner une province :
considerable par la splendeur de sa naissance,
l'éclat de sa vie, la force de son éloquence &
l'experience des affaires temporelles : qui a
quitté tous les avantages de la vie, & les a
comptez pour des pertes afin de gagner J. C.
Courage donc, continuë-t-il, ô homme de
Dieu ! puis que vous avez reçû l'évangile, non
des hommes, mais du Seigneur lui-même,
qui vous à tiré des juges de la terre pour vous
mettre sur la chaire des Apôtres ; soûtenez le

bon combat, remediez aux maladies du peuple, s'il y en a quelqu'un frapé du mal de l'Arianisme ; & entretenez avec nous la charité par des lettres frequentes, qui supléent à la distance des lieux. AN. 374.

S. Ambroise ne fut pas le seul en ce temps-là qui voulut éviter l'épiscopat, en donnant mauvaise opinion de ses mœurs. On fut obligé de reprimer ces excès d'humilité, dans un concile tenu en Gaule la même année de son ordination. C'est le concile de Valence daté du quatriéme des ides de Juillet, sous le consulat de l'empereur Gratien & d'Equitius : c'est-à-dire le douziéme de Juillet 374. Il y avoit au moins vingt évêques, savoir dix-neuf nommez dans les souscriptions, entre lesquels Florentius de Vienne est le premier; & de plus Fegadius nomé le premier en tête des lettres, qui semble être S. Febade d'Agen. On y trouve aussi Concordius évêque d'Arles, Artemius évêque d'Embrun, Vincent évêque de Digne, Eortius, que l'on croit être S. Evortius ou Euverte d'Orleans, on ne connoît pas les sieges des autres. Ce qui nous reste de ce concile, sont deux lettres & quatre canons. La premiere lettre est adressée aux évêques de la Gaule & des cinq provinces. On croit que ces cinq provinces separées du reste, étoient celles qui avant la conquête de Cesar, composoient l'ancienne province de Gaule, c'est-à-dire la Viennoise, les deux Narbonoises, les deux des Alpes. Le premier canon porte, qu'à l'avenir les bigames ne pourront être ordonnez clercs : soit qu'ils soient tombez dans ce cas avant ou après leur baptême. Pour le passé, on ne touche point aux ordinations déja faites. Les filles qui après s'être voüées à Dieu se sont mariées, ne seront pas reçûes aussi-tôt à

XXII. Concile de Valence.

To. 2. Conc. p. 904.

V. Pagi. an. 374. n. 17.

Can. 2.

An. 374. penitence;& quand elles y auront été reçûës; on leur differera la communion jusques à ce qu'elles ayent pleinement satisfait à Dieu.

Can. 3. Ceux qui après leur baptême auront sacrifié aux démons, ou souffert d'être baptisez par les hérétiques; seront reçûs à la penitence suivant le concile de Nicée, pour ne les pas desesperer; mais ils la feront jusques à la mort.

Con Nic. n. 12. 13.

Can. 4. Ceux qui, lors qu'on les voudra ordonner pour le diaconat, la prêtrise ou l'épiscopat, se diront coupables d'un crime mortel, ne doivent point être ordonnez, car ils sont en effet coupables, ou de ce crime qu'ils avoüent, s'il est veritable, ou de mensonge, s'il est faux: puis qu'il n'est pas plus permis de porter faux témoignage contre soi que contre un autre.

La seconde lettre du concile de Valence est adressée au clergé & au peuple de l'église de Frejus, touchant Acceptus qu'ils demandoient tous pour évêque, & qui s'étoit accusé d'un crime pour éviter l'ordination. Les peres du concile disent, qu'ayant resolu de rejetter ces ordinations, ils n'ont pu le dispenser de la regle. Et quoique nous n'ignorions pas, ajoûtent-ils, que plusieurs en ont usé ainsi par respect & par crainte du sacerdoce, qui sont des marques de sainteté: toutefois pour ne doner sujet à persone de juger ou de parler mal des évêques, nous avons resolu que l'on ajoûteroit foi au témoignage que chacun rendroit de lui-même.

XXIII. Mort de Valentinien. Valentinien le jeune Empereur. *Amm.* xxx. c. 5.

L'empereur Valentinien ayant passé l'hyver à Tréves, en parti au printemps de l'année 375. que l'on comptoit après le consulat de Gratien & d'Equitius, parce que les guerres avoient empêché de créer des consuls cette année. Il marcha en Pannonie, pour reprimer

les Sarmates & les Quades, qui avoient fait des courfes fur les terres des Romains, & y paffa la plus grande partie de cette année. Comme il étoit à Bregition, les députez des Quades vinrent le trouver, pour le prier d'oublier le paffé, & lui offrir des conditions avantageufes. A peine put-il fe refoudre à leur donner audience;& loin de fe laiffer fléchir à leurs foûmiffions,il fe mit à leur reprocher l'ingratitude de leur nation, avec une colere violente, & d'un ton fort élevé. Il commençoit à s'adoucir, quand tout d'un coup il fut frapé d'apoplexie; fon vifage s'enflama, il perdit la parole & la refpiration, on l'emporta dans fa chambre, on le mit fur fon lit; on voulut le faigner, mais on ne pût lui tirer une goute de fang. Enfin après de violens efforts, il mourut le quinziéme des calendes de Décembre, c'eft-à-dire le dix-feptiéme de Novembre l'an 375. dans fa cinquante-cinquiéme année, après en avoir regné onze & neuf mois. On l'accufe d'avoir été toute fa vie fujet à la colere; mais les payens même ont reconnu en lui de grandes vertus: la valeur & la fcience de la guerre, la prudence & la vigilance infatigable, pour la feureté de l'empire contre les barbares: le choix des perfones dignes pour les grandes charges. Il étoit éloquent, quoi qu'il parlât peu, propre & poli dans fes repas, fans fuperfluité, extrêmement chafte; enforte qu'il retenoit fa cour par fon exemple: toutefois il époufa Juftine du vivant de Severa & fit une loi pour permettre d'avoir deux femmes. Ammien le loüe fur tout de la liberté qu'il laiffoit pour la religion, fans obliger tout le monde à fuivre la fienne, & fans inquieter perfonne fur ce fujet. Son corps fut embaumé & envoyé à C. P.

AN. 375.

Idac. & Fast. an. 375. Hier. Chr. an 376. Amm. XXX. *c.* 9.

Sup. p. 165. *So.* 11. *hist. c.* 31.

AN. 375. Les chefs de l'armée craignant les entreprises des troupes Gauloises, qui vouloient s'attribuer la disposition de l'empire, firent aussitôt venir le jeune Valentinien fils du défunt, âgé seulement de quatre ans, qui étoit demeuré à cent milles ou trente lieuës de là avec sa mere Justine. Ils le firent aporter en litiere dans le camp, & le déclarerent empereur solemnellement le sixiéme jour après la mort de son pere, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Novembre. Ils n'attendirent pas la permission de l'empereur Gratien son frere aîné, qui étoit demeuré à Treves par ordre du pere. Mais ce prince étoit si bon, qu'il ne s'en plaignit point, & traita toûjours son jeune frere, comme s'il eût été son fils. Il partagea aussi avec lui l'empire d'Occident : Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique; Gratien eût les Gaules, l'Espagne & la Bretagne, mais tant qu'il vêcut, il gouverna tout l'Occident ; & toutes les loix qui se trouvent données en Occident jusques à la mort de Valens, sont datées des lieux où residoit Gratien, c'est-à-dire de Tréves ou de Mayence, comme étant de lui seul : quoi que suivant l'usage, elles portent le nom de trois empereurs Valens, Gratien & Valentinien.

Amm. l. 10.

Idac. Fast. an. 375.

Zosim. lib. 4. p. 746 l. 30.

XXIV. Loix de Gratien.

Il nous reste deux loix de Gratien, en faveur de l'église, données à Treves l'année suivante 376. sous le cinquiéme consulat de Valens, & le premier de Valentinien le jeune. La premiere est contre les hérétiques, & renouvelle les défenses qui leur avoient été faites de s'assembler : ordonnant la confiscation de tous les lieux, soit dans les villes, soit à la campagne ; où ils auront dressé des autels sous pretexte de religion. L'autre loi de Gratien regarde les jugemens ecclesiastiques ; &

L. 4. C. Th. de hær.

L. 23 C. Th. de episc & ibi Gothofr

porte que les causes les plus legeres & qui regardent la religion, doivent être jugées sur les lieux, & par les conciles de chaque diocèse : mais que les causes criminelles doivent être reservées aux juges seculiers. Cette loi est adressée à plusieurs évêques, dont quelques-uns sont nommez : ce qui marque quelque concile assemblé dans les Gaules. Au reste, par le nom de diocèse, il ne faut pas entendre comme aujourd'hui le territoire d'une ville épiscopale : mais un grand district, comprenant plusieurs provinces, sous un seul primat ou patriarche. Ainsi l'on croit que ce que la loi apelle jugement sur les lieux, est celui de l'évêque avec son clergé, ou du métropolitain avec les évêques de la province ; & ce qu'elle nomme concile de chaque diocèse, est celui de plusieurs provinces assemblées, comme l'on en voit divers exemples de Gaule, d'Espagne & d'Afrique. An. 376.

Cependant Valens se trouvant plus libre par la mort de son frere, pour persécuter la doctrine catholique ; & sachant que les moines en étoient un des plus puissans apuis : fit une loi, par laquelle il ordonna qu'ils fussent contraints à porter les armes. On envoya des tribuns avec des troupes dans les solitudes d'Egypte, où ils tuerent un grand nombre de ces SS. solitaires. Ces violences s'étendirent dans les autres provinces ; particulierement en Syrie, où incontinent aprés pâques, aparemment de l'an 376. les persécuteurs attaquerent leurs cellules, brûlerent leurs travaux, & les mirent eux-mêmes en fuite.

Hier. Chr. an. 376. Oros. VII. c. 33. V. Pag. an. 375. n. 10. &c.

Basil. ep. 200.

Gratien refusa l'habit de souverain pontife que les payens lui présenterent : disant qu'il n'étoit pas permis à un Chrétien de le porter. Les payens ne laisserent pas de lui en doner le

Zosim. lib. 4 p. 761. l. 30. V. Pag. an 312. n. 15. 16. &c.

AN. 376.

titre, comme aux autres empereurs même depuis Constantin. On le voit par les inscriptions: car les empereurs Chrétiens ne jugeoient pas encore à propos de reprimer toutes leurs entreprises. Toutefois dès le commencement du regne de Gratien ; Gracchus préfet de Rome, encore catecumene, travailla puissamment à la ruine de l'idolatrie. Il renversa la cavernes de Mithra, rompit & brûla les idoles monstrueuses qu'elle renfermoit.

Hier. ep. 7. ad. Lat. Prud. adv. Symm l. v. 562

XXV. Condamnation d'Apollinaire.

V pag an. 373. n. 2. Theoph. an. 366. p. 53. Hier Chr. an. 376. Sozom VI. c. 25. Ep. Dam. st. 11. to. 2. Conc. p. 266 ex Theod v. hist c 10. Epiph. hær 77. Dimær. Greg. Naz. 1. ad Cleu. or. 51. Id. 2. ad Cled or 52. p. 749. A Epiph ibid. 2. c. 14. Greg. ibid. p. 744. D.

Pierre évêque d'Alexandrie chassé de son siege par la violence des Ariens, étoit toûjours à Rome, & assista vers ce temps-là à un concile qu'y tint le pape Damase, où il condamna Apollinaire & Timothée son disciple, qui se disoit évêque d'Alexandrie, & les déposa. Ce fut la premiere fois que l'hérésie d'Apollinaire fut condamnée. Elle consistoit principalement à soûtenir que J. C. n'avoit point eu d'entendement humain, c'est-à-dire ce que les Grecs nommoient *Nous*, & les latins *Mens*: mais seulement la chair: c'est-à-dire le corps & l'ame sensitive comme les bêtes ; & que la divinité tenoit lieu d'entendement. Il insistoit sur ces paroles: Le Verbe a été fait chair ; & disoit que l'ame raisonnable étant la source du peché, le Sauveur n'avoit point dû la prendre. Il accusoit ceux qui reconnoissoient en J. C. la nature humaine entiere, de le diviser en deux ; & soûtenoit que deux touts ne pouvoient être vrayement unis. Il disoit que le corps de J. C. étoit descendu du ciel, & par consequent qu'il étoit d'une autre nature que le nôtre ; & qu'il s'étoit dissipé après la resurrection : ensorte qu'il avoit été homme plûtôt en aparence qu'en effet. Apollinaire erroit aussi sur la trinité, la composant d'un grand, d'un plus grand & d'un très-plus grand ; & disant

ſant que le S. Eſprit étoit comme la ſpendeur, le fils le raïon, le pere le ſoleil. On l'accuſoit même de dire comme Sabellius, que ce n'étoit que divers noms, & que le même étoit pere, fils & S.Eſprit. Il étoit dans l'ancienne erreur des Millenaires, & enſeignoit que J.C.regneroit ſur la terre, & que l'on obſerveroit encore toute la loi cérémoniale, la circonciſion, le ſabat, la diſtinction des viandes, les ſacrifices ſanglans & tout le reſte : ramenant les figures après l'accompliſſement réel de la verité.

AN. 376.

Baſil. ep. 293. p. 1060 C. Ibid. & ep. 74. p 876. Greg. Naz. 2. ad Cled. p. 747. C.

Les erreurs d'Apollinaire furent long-tems tolerées, par l'eſtime que les plus ſaints évêques d'Orient avoient pour ſa perſonne. Car ſes mœurs étoient très-reglées ; & il avoit été joint d'amitié avec S. Athanaſe, S. Epiphane, S. Baſile même & S. Gregoire de Nazianze. Du commencement, dit S. Epiphane, quand quelques-uns de ſes diſciples nous tenoient ce langage, nous ne croyions pas qu'il pût venir d'un ſi grand homme : & nous diſions que ne comprenant pas la profondeur de ſa doctrine, ils inventoient des dogmes qu'il ne leur avoit pas enſeignez. Ainſi le concile d'Antioche & la lettre de S. Athanaſe à Epictete, que S. Epiphane raporte enſuite, condamnerent ces erreurs ſans parler d'Apollinaire. Mais en ce même temps-ci, c'eſt-à-dire vers l'an 375. & 376. elles éclaterent de telle ſorte, qu'il n'y eut plus moyen de les ſouffrir. Les évêques Egyptiens exilez en Paleſtine pour la foi, s'oppoſerent vigoureuſement à lui ; & S. Baſile leur en écrivit : leur expliquant ſes erreurs, & les précautionant auſſi contre celles de Marcel d'Ancyre, que Paulin d'Antioche étoit accuſé de favoriſer.

Hær. 77. c. 2.

Sup l. XVI. n. 25.

Baſil ep. 293. Id. ep. 74.

Les ſectateurs d'Apollinaire allerent juſqu'à ſe ſeparer, & il leur donna à Antioche un évê-

que particulier. C'étoit Vital prêtre de la communion de S. Melece, illustre par la pureté de ses mœurs, & très apliqué à la conduite du peuple, qui étoit sous sa charge : ce qui lui avoit attiré une grande autorité. On dit qu'il crut que le prêtre Flavien le méprisoit & l'empêchoit d'aprocher de Melece leur évêque à l'ordinaire. Quoi qu'il en soit, il se separa, & se fit chef d'un quatriéme parti à Antioche. Car il y en avoit toûjours deux de catholiques, celui de Melece & celui de Paulin ; & d'ailleurs celui des Ariens subsistoit toûjours. Euzoïus qui en étoit le chef mourut en ce temps; & à sa place, ils reconnurent pour leur évêque Dorothée, que d'autres nomment Theodore. Ce fut sous le consulat de Valens & de Valentinien le jeune, c'est-à-dire l'an 376. Vital & Apollinaire même prétendoient toûjours être catholiques, & se vantoient d'avoir la communion de S Damase Ils prenoient grand soin de cacher leur doctrine à ceux qui n'étoient pas de leur parti, & affectoient de leur parler le langage de l'église. S. Epiphane rapporte qu'il y fut trompé lui-même.

AN. 376.

Sozom v. c. 25

Socr, iv. c 35. Theod. v. hist c 3.

Greg Naz. ad Cl. d. p 738. A. Hær ef 77. n. 20. 21. 22, 23. &c.

Etant à Antioche, dit-il, je conferai avec leurs chefs, entre lesquels étoit l'évêque Vital. Il étoit divisé de Paulin, quoique tous deux parussent enseigner la foi orthodoxe: mais chacun avoit son pretexte de division. Vital accusoit Paulin de Sabellianisme : c'est pourquoi je m'abstins de communiquer entierement avec Paulin, jusques à ce qu'il m'eût donné sa confession de foi, dont il avoit l'original écrit de la main de nôtre bien-heureux pere Athanase. Ceux du parti de Paulin accusoient Vital, de dire que J.C. n'a pas été homme parfait. Vital répondit aussi-tôt : Nous confessons que J.C. a pris l'homme parfait. Les as-

Sup. l. xvi. n. 7.

sistans furent surpris & remplis de joye. Pour moi connoissant leurs propositions artificieuses, je le pressai de dire s'il confessoit que J. C. eût pris une chair naturelle ? Il dit qu'oui. De la vierge Marie, sans participation de l'homme, par l'operation du S Esprit ? Il en convint aussi. Donc le Verbe Dieu fils de Dieu est venu prendre de la vierge la chair naturelle? Il accorda d'un air serieux. J'en eus bien de la joye, car on m'étoit venu dire en Chipre qu'il soûtenoit le contraire. Je lui demandai encore si le Verbe avoit aussi pris une ame. Il en convint avec la même gravité, disant qu'on ne pouvoit dire autrement. Aprés l'avoir interrogé sur l'ame, & sur la chair, enfin je lui demandai si J.C. avoit un entendement ? Il le nia aussi-tôt. Je lui dis : Comment donc dites-vous qu'il a été homme parfait ? Alors il découvrit le fonds de sa pensée en ces termes : Nous disons qu'il est homme parfait, en mettant la divinité pour entendement avec la chair & l'ame. La dispute dura encore quelque tems, mais sans fruit · & S. Epiphane se retira sensiblement affligé de voir des hommes de ce merite dans une telle erreur. AN. 376.

XXVI. Heresies touchant la sainte Vierge. *Epiph. hær. 77. n. 26. hær. 78.*

Des sectateurs d'Apollinaire vinrent les Antidicomarianites, c'est-à-dire les adversaires de Marie, qui disoient qu'elle n'étoit pas demeurée vierge, & qu'aprés la naissance de J. C. elle avoit eu des enfans de S. Joseph. S. Epiphane ayant apris que cette erreur avoit cours en Arabie, écrivit une grande lettre pour la refuter, adressée à tous les fidéles de cette province, depuis les évêques jusques aux laiques, & même aux catecumenes. Il y rapporte plusieurs traditions touchant S. Joseph, que l'on croit avoir été tirées de quelques livres apocryphes; mais il répond solidement aux objec-

An. 376. tions que les hérétiques prétendoient tirer de l'écriture, contre la perpetuelle virginité de Marie. Il y eut dans le même temps & dans le même pays une erreur toute oposée, qui faisoit regarder la sainte Vierge comme une espece de divinité. On nomma ceux de cette secte Collyridiens, parce que le culte qu'ils rendoient à la Vierge, consistoit principalement à lui offrir des gâteaux nomez en grec *Collyrides.* Cette superstition étoit venuë de la Thrace & de la haute Scythie, & avoit passé jusques en Arabie ; il n'y avoit guerre de femmes qui n'en fussent infatuées. Elles ornoient un chariot avec un siege quarré, qu'elles couvroient d'un linge ; & en un certain temps de l'année pendant quelques jours, elles presentoient un pain & l'offroient au nom de Marie ; puis elles en prenoient toutes leur part. S. Epiphane combat cette superstition, en montrant, que jamais dans la vraie religion les femmes n'ont eu part au sacerdoce. Que ce culte est une idolâtrie, puis qu'il n'a pour objet que Marie, qui toute parfaite qu'elle est, n'est qu'une créature simple, née d'Anne & de Joachim, selon le cours ordinaire de la nature. S. Epiphane dans cette hérésie, & la précedente, raporte quelques traditions, touchant les parens & la naissance de la sainte Vierge. Il conclud qu'elle doit être honorée, mais que Dieu seul doit-être adoré.

Id. hær. 79.

XXVII. Commencemens de S. Epiphane. *Soz. VI. c. 32. Synops. Ancor.*

S. Epiphane fut toûjours attaché à la communion de Paulin, dont il fut le principal appui en Orient. Il étoit alors âgé pour le moins de soixante ans. Le lieu de sa naissance fut Besanduc bourgade de Palestine, dans le territoire d'Eleutherople. Dès sa jeunesse il embrassa la vie monastique, dans laquelle il fut instruit par d'excellens maîtres & frequenta entre-au-

tres S. Hilarion. Il demeura près du lieu de sa naissance, & passa aussi beaucoup de tems en Egypte pour s'instruire : ensorte qu'il devint très-celebre pour la discipline monastique en Egypte & en Palestine. Etant en Egypte & encore jeune, il conversa avec des Gnostiques, & aprit de leur propre bouche leurs mysteres infames. Il y eut de leurs femmes qui le tenterent ; & n'ayant pû le corrompre, elles disoient en leur stile : Nous n'avons pû sauver ce jeune homme. Il en fut préservé par une grace particuliere, & même il le découvrit aux évêques des lieux, qui en firent banir environ quatre-vingts. Aprés avoir gouverné quelque temps un monastere qu'il avoit fondé en son pays, il fut ordonné malgré lui sous ce regne de Valens, évêque de la metropole de l'isle de Chipre, nomée auparavant Salamine & alors Constantia : & comme c'étoit une ville maritime & de grand abord, son aplication même aux affaires temporelles fit éclater sa vertu, & le rendit en peu de temps celebre par tout le monde. En l'année 374. il composa son Ancorat à la priere de quelques prêtres & de quelques vertueux laiques de l'église de Suedre en Pamphylie : qui le prierent de leur expliquer la foi de l'église sur la Trinité, particulierement sur l'article du S. Esprit. Il nomma ce discours Ancorat en grec *Ancyrotos* : comme un ancre propre à affermir l'esprit agité de doutes. Il y traite amplement le mystere de la Trinité, & celui de l'Incarnation contre les nouvelles héréfies, & mêle quelques digressions ; entre-autres un abregé de chronologie, depuis le commencement du monde jusques à son temps qui finit ainsi : Cette année est la quatre-vingt-dixiéme depuis Diocletien, la dixiéme de Valentinien, & de Valens, la sixié-

AN. 376.

Epiph hær. 26. n. 17.

Ep. init. hæres.

Ancor. init.

Ancor. n. 60.

AN. 376.

me de Gratien, sous le consulat de Gratien pour la troisiéme fois & d'Equitius indiction seconde : qui sont les caracteres de l'an 374.

Deux ans après il commença son grand ouvrage contre les hérésies, à la priere d'Acace & de Paul prêtres & Archimandrites c'est-à-dire superieurs des monasteres de Carchedone & de Berée en Syrie : dont la lettre est dattée de l'an 92. de Diocletien, douziéme de Valentinien & Valens, & huitiéme de Gratien, c'est à dire l'an 375. S. Epiphane intitula cet ouvrage Panarion, qui signifie, comme il dit lui-même, un cofret plein de medicamens & de remedes contre divers poisons. Il y compte jusques à quatre-vingt hérésies, dont il fait l'histoire, & les refute chacune en particulier, finissant aux Messaliens. A la fin il met une exposition des dogmes de l'église catholique, & une description des principaux points de sa discipline, qui merite d'être raportée en cette histoire.

XXVIII. Discipline de l'église

Premierement, dit-il, la virginité est gardée par plusieurs personnes, & honorée : ensuite le celibat, la continence la viduité : puis le mariage, principalement s'il est unique. Toutefois il est permis à un homme de se marier après la mort de sa femme, & une femme après la mort de son mari. La source de tous ces biens, est le sacerdoce, qui se donne à des vierges pour la plûpart, ou à ceux qui ont vêcu dans le celibat, ou qui s'abstiennent de leurs femmes, ou qui sont veufs après un seul mariage. Mais celui qui s'est remarié, ne peut être reçû dans le sacerdoce, soit dans l'ordre d'évêque, de prêtre, de diacre ou de soudiacre. Après le sacerdoce, vient l'ordre des lecteurs, qui se prend de tous les états : de la virginité, du celibat, de la continence, de la

viduité, du mariage ; & même en cas de necessité, de ceux qui se sont remariez. Car le lecteur n'a point de part au sacerdoce. Il y a aussi des diaconesses établies pour le service des femmes seules, à cause de la bienséance, dans le baptême & les autres occasions semblables. Elles doivent être aussi dans la continence de la viduité aprés un seul mariage, ou la virginité perpetuelle. Ensuite sont les exorcistes, les interpretes pour expliquer d'une langue en l'autre, soit les lectures, soit les sermons. Restent les Copiates, qui ensevelissent les morts, les portiers, & tout ce qui regarde le bon ordre de l'église. An. 376.

Les assemblées ordonnées par les Apôtres, se tiennent le mercredy, le vendredy & le dimanche : en quelques lieux on s'assemble aussi le samedy. Le mercredy & le vendredy on jeûne jusques à none : parce que le mercredy le Seigneur fut livré, & le vendredy il fut crucifié, nôtre jeûne est une reconnoissance qu'il a souffert pour nous, & une satisfaction pour nos pechez. Ce jeûne du mercredy & du vendredy jusques à none, s'observe toute l'année dans l'église catholique, excepté les cinquante jours du temps pascal, dans lesquels il est défendu de fléchir les genoux, ni de jeûner ; en ce tems les assemblées du mercredy & du vendredy se tiennent le matin & non pas à none, comme le reste de l'année. Le jour de l'Epiphanie, qui est la naissance du Sauveur, selon la chair, il n'est pas permis de jeûner, quoiqu'il arrive un mercredy ou un vendredy. Les Ascetes observent volontairement le jeûne toute l'année, excepté le dimanche & le tems paschal, & gardent toûjours les veilles. L'église catholique compte tous les dimanches pour des jours de joye ; elle s'assemble le matin &

AN. 376. ne jeûne point. Elle observe les quarante jours avant les sept jours de Pâques dans les jeûnes continuels : mais elle ne jeûne pas les dimanches même en carême. Quant aux six jours devant pâques, tous les peuples passent en xerophagie, c'est-à-dire en ne prenant que du pain, du sel & de l'eau, & vers le soir. Les plus fervens sont deux, trois ou quatre jours sans manger, & quelques-uns toute la semaine jusques au dimanche matin au chant du coq. On veille pendant ces six jours, & on tient tous les jours l'assemblée ; on la tient aussi tout le carême, depuis none jusques à vêpres. En quelques lieux on veille la nuit du jeudy au vendredy & du dimanche seulement. En quelques lieux on offre le sacrifice le jeudy saint continuant la xerophagie : en d'autres on ne le celebre que la nuit du dimanche, ensorte que l'office finit au chant du coq le jour de Pâques. On celebre le baptême & les autres mystéres secrets, suivant la tradition de l'évangile & des Apôtres.

On fait memoire des morts en les nomant par leur nom & célébrant les priéres & le sacrifice. On observe assiduement dans l'église les priéres du matin avec des cantiques de louanges, & les prieres du soir avec des pseaumes. Il y a des moines qui habitent dans les villes, il y en a qui demeurent dans des monastéres éloignez. Il y en a qui porte de longs cheveux par devotion; mais cette pratique n'est pas conforme au precepte de S. Paul. Il y a plusieurs autres devotions particulieres observées dans l'église ; comme de s'abstenir de la chair de toutes sortes d'animaux, des œufs & du fromage. Quelques-uns ne s'abstiennent que des animaux à quatre pieds, d'autres retranchent aussi les oiseaux, d'autres les pois-

fons. D'autres s'abstiennent même des œufs, d'autres du fromage : d'autres du pain même ou des fruits, ou de tout ce qui est cuit. Plusieurs couchent à terre, plusieurs vont nuds pieds. D'autres portent un sac en secret & par penitence : mais il est indécent de le porter à découvert, ou d'avoir le cou chargé de chaînes, comme font quelques-uns. La plûpart s'abstiennent du bain. Quelques-uns ayant renoncé au monde, ont inventé des métiers simples & faciles, pour éviter l'oisiveté & n'être à charge à personne. La pluspart s'exercent continuellement à la psalmodie, à la priére, à la lecture & à la recitation des saintes écritures.

AN. 376.

L'église catholique enseigne à tout le monde le fruit de l'hospitalité, de l'aumône, & de toutes les œuvres de charité envers tout le monde. Elle s'abstient de la communion de tous les hérétiques. Elle banit la fornication, l'adultere, l'impudicité, l'idolatrie : le meurtre & tous les crimes ; la magie, l'empoisonnement, l'astrologie, les augures, les sortileges, les enchantemens, les caracteres. Elle défend les théatres, les courses des chevaux, les combats des bêtes, les spectacles de musique : toute médisance, toutes les querelles, les disputes, les injures, les injustices, l'avarice, l'usure. Elle n'aprouve pas les gens d'affaires ; mais elle les met au dernier rang de tous : elle ne reçoit les offrandes que de ceux qui vivent selon la justice. Telle étoit selon S. Epiphane la discipline de l'église catholique. Il conclut le livre des hérésies, en faisant les recommandations d'Anatolius, qui en avoit écrit les minutes en notes, & du diacre Hypatius qui l'avoit mis au net en des cahiers.

XXIX. Question d'une ou.

Le parti de Paulin d'Antioche fut alors relevé par des lettres de Rome, qui lui accor-

nent à peu près le même langage, par simplicité plûtôt que par malice : car ils s'apliquent uniquement à calomnier nôtre doctrine, au lieu d'établir la leur. Et quelle matiere plus dangereuse de calomnie, que de voir quelques-uns des nôtres dire, qu'il n'y a qu'une hypostase du Pere & du Fils & du S. Esprit ? Ils ont beau soûtenir expressement la distinction des personnes : Sabellius a dit la même chose : que Dieu est un en hypostase, mais que l'écriture lui fait faire différens personnages, selon les occasions particulieres : le faisant parler tantôt comme Pere, tantôt comme Fils, tantôt comme S. Esprit. Si donc on void aussi des nôtres dire, que le Pere & le Fils & le S. Esprit sont un quant au sujet, & trois quant aux personnes, ne paroîtront-ils pas prouver clairement ce qu'on dit de nous ? Au reste que l'hypostase & l'essence ne soient pas la même chose, il me semble que nos freres d'occident l'ont fait voir eux-mêmes : puis que la pauvreté de leur langue les a obligez à recevoir le mot grec *Ousia*, afin de sauver par la distinction des mots, la difference qui pourroit être dans le sens. S Basile explique ensuite comment par substance, *Ousia*, il entend ce qui est commun aux trois personnes, & par hypostase les propriétez de chacune : & conclud en priant le comte Terence, de laisser le soin de cette réunion aux prélats, particulierement aux exilez qui combatent pour la religion : où il marque S. Melece & Eusebe de Samosate. AN. 376.

On void par cette lettre de S. Basile, ce qui éloignoit les Orientaux de communiquer avec Paulin ; & S. Jerôme nous montre dans une des siennes, ce qui faisoit craindre aux Occidentaux la communion de Melece. Car il fut inquiété de ce schisme d'Antioche, jusques

dans son desert de Syrie. On lui demandoit
An. 376. pour qui il étoit, pour Vital ou pour Melece, ou pour Paulin. L'évêque des Ariens & les Catholiques du parti de Melece, lui demandoient s'il tenoit trois hypostases dans la trinité. Fatigué de ces questions, il écrivit au pape S. Damase en ces termes : Ne suivant autre chef que J.C. je suis attaché à la communion de vôtre sainteté, c'est-à-dire de la chaire de
Hier. ep. 57. Pierre. Je sai que l'église a été bâtie sur cette pierre : quiconque mange l'agneau hors de
Matt. xvi. cette maison est profane : quiconque n'est pas
Ex. xii. dans l'arche de Noë, perit par le deluge. Ne pouvant pas toûjours vous consulter, je m'attache aux confesseurs Egyptiens vos confreres, comme une petite barque se met à l'abri des grands vaisseaux. Je ne conois point Vital, je rejette Melece, je ne sai qui est Paulin. Quiconque n'amasse pas avec vous, disperse ; c'est-à-dire que, qui n'est pas pour J.C. est pour l'antechrist. On me demande si j'admets trois hypostases : je demande ce que ces mots signifient : on me répond que ce sont trois personnes subsistantes : je dis que je le crois ainsi : on dit qu'il ne suffit pas, on veut que je dise le mot d'hypostases. Je crains que par hypostase, on n'entende substance, parce que dans les écoles seculieres *hypostasis*, ne signifie autre chose qu'*Ousia*. Ainsi je crains de reconnoître trois natures avec les Ariens, & plus on me presse sur ce mot d'hypostase, plus je m'en défie. C'est pourquoi je vous conjure de m'autoriser par vos lettres, à ne point dire ou à dire les hypostases. Je vous prie aussi de me marquer avec qui je dois communiquer à Antioche. Car les Campenses joints avec les hérétiques de Tarse, ne cherchent qu'à s'autoriser de vôtre communion, pour soûtenir trois

hypostases dans leur ancien sens. Par les *Campenses*, S. Jerôme entend les sectateurs de S. Melece comme il a été dit; & par les hérétiques de Tarse, il entend les disciples de Silvain Demi-Arien, qui en avoit été évêque: ou peut-être Diodore, qui l'étoit alors, après avoir été long-temps prêtre d'Antioche de la communion de S. Melece. S. Jerôme étoit prevenu contre-eux, par le prêtre Evagre & les autres de la communion de Paulin, à laquelle il fut toûjours attaché. N'ayant point reçû de réponse à cette lettre, il en écrivit une seconde à S. Damase où il dit: D'un côté, les Ariens exercent leur fureur, soûtenus par la puissance temporelle: d'un autre côté, l'église divisée en trois parties me veut attirer: les moines qui m'environnent, usent sur moi de leur ancienne autorité. Je crie cependant: Si quelqu'un est joint à la chaire de Pierre, il est des miens. Melece, Vital & Paulin, disent qu'ils sont unis à vous. Je le pourrois croire, si un seul le disoit; mais il y en a deux qui mentent, & peut être tous les trois. C'est pourquoi je conjure vôtre sainteté, de me marquer par vos lettres avec qui je dois communiquer en Syrie. Ne méprisez pas une ame pour laquelle J. C. est mort. Ces lettres de S. Basile & de S. Jerôme font voir nettement le point de la difficulté d'une ou de trois hypostases. Les Orientaux craignoient de paroître Sabelliens, s'ils disoient une hypostase, & trois personnes, *tria prosopa*: ils ne se contentoient pas de la distinction des personnes, ils vouloient que l'on reconnût, que chaque personne subsistoit dans une veritable hypostase; les occidentaux n'osoient dire trois hypostases; de peur de parler comme les Ariens, parce qu'ils rendoient en latin le mot d'hypostase par substance, & le

AN. 376. *Sup. liv.* XVII. *n.* 3.

Ep. 58.

Basil. ep. 64. *p.* 850. A. *Ep.* 391 *p.* 1172. B. *Aug. v. Trin. c.* 9.

AN. 376.

Greg. Naz. Orat. 21. p. 395. D.

mot de personne, qui ne contentoit pas les Orientaux, leur paroissoit suffisant, parce qu'ils n'en avoient pas de plus propre. S. Athanase avoit sçû se mettre au dessus des paroles étant assuré du sens : mais en ce temps-ci, les esprits etoient éloignez & aigris : c'est ce qui fit durer si long-temps ce schisme d'Antioche.

XXX. Lettre de S. Basile à S. Epiphane.

Bas. ep. 325. p. 1100. B.

Quoique S. Basile fut entierement declaré pour S. Melece, il ne s'éloignoit pas de S. Epiphane ; au contraire, il avoit pour lui un grand respect, & le regardoit en son temps comme un exemple rare de charité. Venant à la division de l'église d'Antioche ; il rend ainsi compte du parti qu'il avoit pris : Comme le vénérable Melece a été le premier à combattre pour la verité du temps de Constantius, & que mon église étoit en commun avec lui : je suis demeuré dans sa communion ; & j'espere y demeurer avec la grace de Dieu. Car le bienheureux pape Athanase étant venu d'Alexandrie, étoit tout resolu d'entrer dans sa communion, si par un conseil malicieux on ne lui eut fait remettre cette réunion à un autre temps, & ce fut grand dommage. Pour ceux qui sont venus les derniers, nous n'en avons encore admis aucuns à nôtre communion : non que nous les jugions indignes, mais parce que nous n'avons aucun sujet de condamner Melece. Ce n'est pas que nous n'ayions oui-dire beaucoup de choses contre-eux : mais nous ne nous y sommes pas arrêtez, parce que nous n'avons pas oui les deux parties en presence, suivant ce qui est écrit : Nôtre loi juge-t'elle un homme sans l'entendre ? Il seroit digne de vôtre conduite pacifique, mon très-venerable frere, non de réunir d'un côté, & séparer de l'autre ; mais de ramener ceux qui sont sé-

Jo. VII. 51.

parez à ceux qui étoient déja réunis. Au reste, j'ai été extrêmement consolé, de ce que vous avez écrit suivant la bonne & exacte Theologie : qu'il est necessaire de confesser trois hypostases. Enseignez-le donc à nos freres d'Antioche : mais sans doute, vous leur avez déja enseigné, car vous n'êtes pas entré dans leur communion, sans vous être assuré d'eux, principalement sur ce point. Par ces freres d'Antioche, venus les derniers, S. Basile entend Paulin, & peut-être Vital.

Il répond ensuite à S. Epiphane, au sujet d'un certain peuple, dont il lui avoit écrit, aparemment pour en parler dans son traité des hérésies, où en effet il en dit un mot. C'étoit les Mages ou Majouses, comme on les nomme encore en Levant. Nous en avons un grand nombre dit S. Basile, dispersez dans tout nôtre pays, qui sont venus autrefois d'auprès de Babylone. Ils ont des mœurs particulieres, & vivent separez des autres hommes. Le demon les tient sous une telle captivité qu'il est impossible de leur parler. Car ils n'ont ni livres ni docteurs, mais ils se nourissent dans une coûtume sans raison, qu'ils conservent de pere en fils. Ce que tout le monde voit, c'est qu'ils ont horreur de tuer les animaux, les faisant tuer pour leur usage par les mains des autres. Leurs mariages sont contraires aux bonnes mœurs Ils tiennent pour dieu, le feu, & tout ce qui lui ressemble. Ils ne nous ont point dit jusques à present qu'ils descendent d'Abraham, mais ils comptent un certain Zarnoua pour auteur de leur nation. C'est pourquoi je ne puis vous en dire davantage. Les voyageurs modernes nous aprennent qu'il y a encore de ces adorateurs de feu dans la Perse, qui nomment Zerdoust leur legislateur.

Epiph. expos fid. n. 13.

Piet. Val. lett. 18. dec. 1617.

On les appelle Gaures ou Parsis.

AN. 376.

XXXI. S. Basile se plaint des Occidentaux. Epist 321. p 1094 C.

S. Basile ne put souffrir les mauvaises impressions que l'on avoit données au pape, contre S. Melece & contre S. Eusebe de Samosate. Voici comme il en écrivoit à Pierre d'Alexandrie, qui étoit encore à Rome: J'ay bien de la douleur que nôtre frere Dorothée ne vous ait pas parlé avec toute la moderation convenable. Il m'a raconté à son retour les entretiens qu'il avoit eus, avec vous en présence du très-vénerable évêque Damase; & il m'a affligé en disant que l'on met au nombre des Ariens nos très-saints confreres Melece & Eusebe. Quand il n'y auroit pas d'autre preuve de la pureté de leur foi, la guerre que leur font les Ariens en est une suffisante, pour ceux qui jugent équitablement; & vous devez être encore plus unis de charité avec eux, vous qui souffrez comme eux pour J.C. Soyez persuadé qu'il n'y a aucun mot de la foi orthodoxe, qu'ils n'ayent enseigné avec une entiere liberté en nôtre presence: Dieu en est témoin; & que nous n'aurions pas été un moment dans leur communion, si nous les avions vû marcher droit dans la foi.

Ep. 10. p. 795. C.

Il s'en plaint encore plus fortement à S. Eusebe de Samosate, lui écrivant pendant son exil: Vous pouvez compter, dit-il, que vous avez parlé aux Occidentaux ayant oui le recit de nôtre frere Dorothée. Quelles lettres faudra-t'il lui donner à son retour? Pour moi, ce mot de Diomede me vient en l'esprit: Tu ne devois pas prier Achille, il est trop fier. En effet les gens glorieux, quand on les flâte, n'en deviennent que plus insolens. Si le Seigneur s'apaise envers nous, de quel autre supor avons-nous besoin? Si sa colere continuë, quel secours pouvons-nous attendre du

Il. IX v. 694.

faste d'Occident ? Ils sont prévenus des faux soupçons, & font maintenant ce qu'ils ont fait touchant Marcel. Ils s'irritent contre ceux qui leur disent la verité, & ils affermissent l'héréfie. Pour moi je voudrois écrire à leur chef sans forme de lettre générale, & sans entrer dans les affaires de l'église, lui marquer seulement, qu'ils ne savent point la verité de ce qui se passe parmi nous, ni ne prenne le chemin de s'en instruire ; qu'il ne faut pas insulter à ceux qui sont abatus par la tentation, ni prendre pour dignité l'orgueil; peché capable tout seul de nous rendre ennemis de Dieu ; Ce que S. Basile dit ici que les Occidentaux affermissent l'hérefie, ne peut marquer aucun soupçon de leur doctrine ; il a souvent rendu témoignage à la pureté de leur foi : il veut dire seulement que leurs préventions contre les défenseurs de la foi catholique, comme S. Melece & S. Eusebe, donnoient un grand avantage aux hérétiques ; & l'ignorance, dont il les accuse, n'est que l'ignorance des faits, & de ce qui il se passoit en Orient. Ce qu'il dit de dur contre le pape, ne regarde que la personne de S. Damase, qu'il ne connoissoit que de loin ; pour l'autorité du S. siege & la necessité d'y avoir recours, il la marque assez dans ses lettres à S. Athanase & aux Occidentaux.

AN. 378.

Sup. xvi. n. 19 xvi. n.

XXXII. Persécution en Cappadoce par Demosthene.

Ep 10 p. 794. D. Ep. 264. p. 2036. B.

Dans la même lettre à S. Eusebe de Samosate, saint Basile se plaint de plusieurs évêques indignes, etablis par la faction des Ariens, ce qu'il faut reprendre d'un peu plus haut. Demosthene vicaire du préfet du prétoire, protegeoit les hérétiques, il étoit chrétien ; mais très-mal instruit, tant de la doctrine que de la discipline ; & pretendoit regler souverainement toutes les affaires de l'église. Il fit assem-

An. 376. bler au milieu de l'hyver un concile d'hérétiques à Ancyre, métropole de Galatie; Hypsius successeur d'Athanase y fut déposé, & on mit à sa place Ecdicius, qui embrassa aussitôt la communion de Basilide évêque de Gangres en Paphlagonie, Arien déclaré. Demosthene entreprit ensuite S. Gregoire de Nysse, frere de S. Basile; & donna ordre qu'on le lui amenât prisonnier sous pretexre de quelque argent de son église, qu'on l'accusoit d'avoir détourné: mais il montroit l'emploi que son prédecesseur en avoit fait, & les évêques de la province témoignoient que les trésoriers de l'église étoient prêts d'en répondre. S. Gregoire de Nysse ne fut pas pris, & abandonna le pays: on mit à sa place un miserable esclave, aussi corrompu dans la foi que ceux qui l'ordonnerent. S. Gregoire de Nazianze écrivit plusieurs lettres de sa retraite de Seleucie à S. Gregoire de Nysse, pour le consoler pendant cette persécution, qui fut le plus bel endroit de sa vie. Car les églises voisines l'appelloient pour les pacifier & les regler.

Ep 10 p. 794. D. Ep 73. p. 870 D. Ep 72. p. 867. Ep. 264. Ap. Basil. ep. 385. Greg. ep. 142. 34. 35. 36.

Demosthene vint ensuite à Cesarée, où il soûmit tous les ecclesiastiques aux charges publiques, malgré leurs privileges. Puis il passa à Sebaste, où il traita de même ceux qui étoient de la communion de S. Basile. On exerça de grandes violences contre-eux; & un de ce clergé nomé Asclepius fut battu si outrageusement qu'il en mourut. Demosthene indiqua ensuite à Nysse un concile d'évêques Ariens de Galatie, & de Pont: de Nysse, ils allerent a Sebaste, pour s'unir à Eustathe, qui les y avoit invitez par une députation solemnelle, & qui les reçut avec tous les honeurs possibles: Ils y tinrent l'assemblée, ils prêcherent, ils offrirent le S. Sacrifice, & distribue-

Ep. 264. p. 1037 A. Ep. 405. ad Amphil. Ep. 264. Ep. 85. ad Patroph. Ep 72. ad Evas. Ep. 82 p. 913 A.

rent l'eucharistie : enfin Eustathe leur donna toutes les marques de communion, sans pouvoir obtenir qu'ils le reconnussent pour évêque, parce qu'il avoit été déposé par les chefs du parti au concile de C.P. en 360. Demosthene troubla aussi l'église de Doares bourgade de la Cappadoce, autorisant les Ariens à y mettre pour évêque un esclave fugitif; & cela par les intrigues d'une femme sans religion.

AN. 376.

Ep. 10. p. 795. A.

Ep. 395. ad Amphil.

Cependant Theodote évêque de Nicopolis étoit mort, & Demosthene avoit essayé de persuader à cette église de recevoir un évêque de la main d'Eustathe: mais elle le refusa courageusement. Les évêques Ariens qu'il avoit assemblez à Nysse, entreprirent avec Eustathe de renverser la foi catholique à Nicopolis, & n'y réussirent pas mieux. Mais ils gagnerent Fronton prêtre de cette ville, qui avoit toûjours paru pur dans sa foi & pieux dans ses mœurs : il trahit alors la verité qu'il avoit soûtenuë auparavant, & se livra aux Ariens : pour être évêque de Nicopolis. Aussi-tôt il devint l'horreur de toute l'Armenie ; & le bruit de sa chûte se répandit promptement dans les provinces voisines. Le peuple de Nicopolis l'abandonna, & alla tenir les assemblées en pleine campagne : il n'y eut qu'un ou deux ecclesiastiques, qui demeurerent dans l'église avec Fronton. Pour tenir le peuple, il promit de ne se point separer de la foi catholique. Quelques-uns en furent ébranlez ; & quelques ecclesiastiques en écrivirent à S. Basile. Il les exhorta à souffrir ce commencement de persécution, se souvenant qu'ils étoient les enfans des confesseurs & des martyrs ; il leur recommande sur tout de ne se fier aucunement aux paroles de Fronton, & déclare qu'on ne peut le reconnoître pour évê-

Epist. 264. p. 1037. C.

Ep. 10. p. 795. A.

Ep. 191.

Ep. 192 p. 976. D.

An. 376. que, ni pour clercs ceux qu'il a ordonnez. Cette persécution devint ensuite furieuse. Car le peuple fut dissipé, le clergé mis en fuite, les maisons pillées, la ville renduë deserte, tout le pays ruiné : il y eut même des persones qui souffrirent des coups & d'autres outrages. S. Basile sollicitoit les magistrats presens, & écrivoit aux amis qu'il avoit à la cour, pour reprimer ces desordres.

Ep. 190.

XXXIII. Translation d'Euphronius de Colonie.

Sup. liv. XVI. n 45. Ep. 95.

Pemenius évêque de Satale étant venu à Nicopolis consoler cette église affligée, ne trouva point de meilleur moyen de la soûtenir que de lui donner un évêque catholique ; & proposa d'y transferer Euphronius natif de Nicopolis même, & alors évêque de Colonie, petite ville dans l'extrémité de l'Armenie. Cette translation, quoique contraire aux canons: fut aprouvée par tous les évêques & par les magistrats de Nicopolis & Pemenius en pressa l'exécution, pour ne pas donner aux héretiques le loisir de l'empêcher. S. Basile aprouva sa conduite, & en écrivit au clergé de Nicopolis en ces termes : Quand les saints agissent sans avoir aucun motif humain devant les yeux, ni se proposer aucun interêt particulier mais seulement le bon plaisir de Dieu : il est clair que c'est lui qui conduit le cœur. Et lors que des hommes spirituels ouvrent un avis, & que le peuple fidelle le suit d'un commun consentement, qui peut douter qu'il ne vienne de N. S. ? Il en écrivit aussi aux magistrats de Nicopolis ; & commence sa lettre par ces paroles : La disposition des églises se fait par ceux à qui leur gouvernement est confié ; mais elle est confirmée par les peuples.

Ibid. ep 193.

Ep 194.

L'église de Colonie ne pouvoit se resoudre à perdre son pasteur ; & quelques-uns menaçoient de se séparer de l'église, & de porter

cette affaire aux tribunaux seculiers. Ils en écrivirent à S. Basile, qui blâma ceux qui faisoient de telles menaces, louant au reste le zele qu'ils témoignoient pour leur évêque : pourveu qu'il fût moderé, & qu'il ne s'oposât pas à ce que les évêques avoient fait par l'ordre de Dieu, pour le bien commun de la province. Il promet qu'Euphronius ne les abandonera pas, & qu'en gouvernant l'église de Nicopolis, il continuera de prendre soin de la leur : il soûtient même que cette translation leur est avantageuse, parce que si Nicopolis étoit au pouvoir des ennemis de l'église, Colonie ne se pourroit soûtenir. En même tems il exhortoit le clergé de Nicopolis à ne pas s'offenser de l'oposition des fideles de Colonie : parce que les plus petits se croyent aisément méprisez ; & que le dépit les pourroit porter à des extrêmitez, que le malheur du temps rendroit dangereuses. C'est ainsi que S. Basile autorisa la translation d'Euphronius.

An. 37[illegible]. *Ep.* 292. 290.

Ep. 193. *p.* 978. B.

XXXIV. Apologie de S. Basile contre Eusthathe.

Il y avoit déja trois ans que S. Basile, souffroit les calomnies qu'Eustathe de Sebaste répandoit contre lui, sans se défendre que par le silence, & par quelques lettres particulieres à ses amis. Enfin il crut qu'il étoit temps de parler & de se justifier publiquement. Ses ennemis loin de s'apaiser, ne faisoient que s'irriter de plus en plus contre lui, & ne cessoient de le diffamer ; quand il avoit détruit une de leurs calomnies, ils en inventoient une autre, pour ne paroître pas le haïr sans sujet. Ils accusoient faussement, tantôt de croire trois dieux, tantôt de ne croire qu'une personne ; puis ils reprenoient ce qu'il disoit effectivement avec l'église catholique, qu'il y a en Dieu trois hypostases, & une bonté, une puissance, une divinité. Leur exterieur de pieté

Sup. liv XVI. *n.* 46. *Ep* 79. *p.* 893. *B.* *Ep.* 80 *p.* 900. C.

Ep. 345. *p.* 1121. C.

donnoit créance à leurs calomnies ; & l'on at-
AN. 376. tribuoit son silence à la foiblesse de sa cause.
Ep. 73 p. 869. D. Il se voyoit fameux malgré lui, mais en mauvaise part, & étoit odieux aux gens de bien prévenus par ses adversaires. Il crut donc devoir enfin parler, & se prévaloir des mauvaises démarches qu'ils venoient de faire, en se joignant aux Ariens & au vicaire Demosthene : & il commença à écrire contre Eustathe environ l'an 376. Il publia une apologie adressée à tous les fideles, qui se trouve entre ses lettres. Il dit qu'au commencement de sa conversion ayant vû les solitaires d'Egypte, & étant touché de leur exemple, il souhaita de les imiter : & trouvant en son pays des gens qui leur ressembloient à l'exterieur par la pauvreté de leurs habits, c'étoit Eustathe & ses disciples, il en conçût une haute opinion, & crût avantageux de s'attacher à eux ; malgré tout ce qu'on lui disoit pour l'en détourner, & qu'il prenoit pour des médisances. Quand il fut évêque, il commença à s'apercevoir de leurs artifices, par les espions qu'ils lui donnerent, sous pretexte de le servir dans ses fonctions : ensorte qu'il vint a se défier presque de tout le monde. Ils l'attaquerent sur la foi, jusques à deux fois : mais ils le trouverent toûjours ferme dans la doctrine qu'il avoit aprise dès l'enfance, & reçûë de sa mere & de son ayeule Macrine ; & il les défie de lui montrer qu'il ait jamais varié, ni qu'il ait enseigné aucune erreur, soit dans ses écrits, soit dans ses discours publics ou particuliers.

Ep. 70 p. 893 D.

P. 96. B. Le capital de l'accusation étoit qu'Apollinaire avoit enseigné en Syrie une mauvaise doctrine, que S. Basile lui avoit écrit une lettre il y avoit plus de vingt ans. Par conséquent, disoit Eustathe, vous êtes dans sa

communion & complice de son crime. Comment savez-vous, répond saint Basile, que cette lettre est de moy? quand elle en seroit, d'où paroît-il que cet écrit qui vous est maintenant tombé entre les mains, soit du même temps que ma lettre, & de celui à qui elle est adressée? quelle preuve y a-t-il que je sois dans ses sentimens? Interrogez-vous vous-même: combien de fois m'êtes-vous venu voir dans ma retraite, sur le fleuve Iris, en présence de mon frere Gregoire? combien de jours avons-nous passez chez ma mere, nous entretenant jour & nuit en bonne amitié? & quand nous allâmes ensemble voir le bien-heureux Silvain de Tarse, ne parlâmes-nous pas de cette matiere pendant tout le voyage? A Eusinoé, quand vous m'appellâtes étant prêt à partir pour Lampsaque avec plusieurs évêques, ne parla-t-on pas de la foi? vos écrivains en notes n'étoient-ils pas toûjours auprès de moi, pour écrire ce que je leur dictois contre l'hérésie? les plus fideles de vos disciples n'étoient-ils pas toûjours avec moi? Quand je visitois les monasteres de nos freres, & que je passois avec eux les nuits en prieres, nous entretenant continuellement des choses de Dieu sans disputer: ne montrois-je pas nettement mes sentimens? comment une si longue experience n'a-t-elle pas prévalu sur un soupçon si leger? N'ai-je pas toûjours tenu le même langage? Si ce n'est qu'avec le temps j'aye ajoûté quelque chose à mes connoissances imparfaites. D'ailleurs chacun doit répondre pour soi. Je ne suis ni le maître ni le disciple d'Apollinaire: & si l'on répondoit pour un autre, il seroit plus juste d'imputer la doctrine d'Arius à ses disciples, & la doctrine d'Aëtius à son maître. C'est qu'Eustathe, comme S. Basile ex-

AN. 376.

P. 897. C.

Ep. 82. p. 910. B.

AN. 376. plique ailleurs, avoit été disciple d'Arius, & des plus fideles, lors qu'Arius étoit le plus en crédit à Alexandrie, & depuis il avoit été le maître d'Aëtius. S. Basile decouvre enfin la véritable cause de la rupture. C'est, dit-il, que ces honêtes gens croyent que nôtre communion leur est un obstacle, pour reprendre leur puissance à cause de la confession de foi que nous leur avons fait souscrire, & qui leur pourroit nuire auprès de ceux qui sont maintenant en autorité : c'est-à-dire des Ariens, & il parle de ce qui s'étoit passé entre lui & Eustathe à Nicopolis trois ans auparavant. Telle est l'apologie de S. Basile, à laquelle il renvoye le prêtre Genethlius, lui écrivant sur le même sujet.

Ep. 74 p. 875. A.
p. 898. D.
Sup. l xvi. n 45. 46.
Ep. 345. p. 1123. A.

Il écrivit aussi aux moines qui étoient sous sa conduite, insistant sur les variations d'Eustathe, qui s'attachoit toûjours aux plus puissans. Ceux, dit-il, qui ont écrit ces lettres fameuses contre Eudoxe & tout son parti, & qui les ont envoyées à toutes les églises, exhortant à fuir leur communion, & protestant contre les sentences, par lesquelles ils étoient déposez comme portées par des hérétiques, il parle de ce qui s'étoit passé à C. P. en 360, ceux-là mêmes, continuë-t-il, sont maintenant avec eux. Ils ne le peuvent nier, puisqu'ils ont embrassé leur communion à Ancyre. Il parle du concile assemblé par Demosthene. Demandez-leur, ajoûte-t-il, si Basile qui communique avec Ecdicius est maintenant orthodoxe. Pourquoi donc en revenant de Dardanie, renverserent-ils ses autels pour dresser les leurs ? & pourquoi parcourent-ils encore les églises d'Amasée & de Zele, pour y ordonner de leur autorité des prêtres & des diacres ? S'ils communiquent avec eux comme orthodoxes,

Ep. 73. p. 879. C.
Sup. l. xiv. n. 22.
V. ep. 72. p. 867.

doxes, pourquoi les poursuivent-ils comme hérétiques? Enfin il exhorte ses moines à se tenir en repos sans entrer dans ces disputes, ni se laisser prévenir contre personne.

AN. 376.

Il écrivit à l'église d'Evaise une lettre, où il dit qu'il n'y avoit pas encore tout-à-fait dix-sept ans depuis le concile de C. P. & comme il avoit été tenu au commencement de l'an 360. cette datte marque la fin de l'an 376. La lettre finit ainsi : Demeurez dans la foi : considerez tout le monde, & voïez combien est petite cette partie malade. Tout le reste de l'église, qui a reçû l'évangile depuis une extrêmité jusques à l'autre, conserve la doctrine sainte & incorruptible. Il parle ainsi sous Valens, lors que l'arianisme triomphoit en Orient. On rapporte au même sujet, c'est-à-dire, aux calomnies d'Eustathe, une homelie de saint Basile, contre ceux qui l'accusoient d'admettre trois dieux. Il n'y parle point contre ses calomniateurs : il se contente d'abord de se plaindre en général fort tendrement, que la charité & l'union ne regne plus dans l'église comme autrefois. Ensuite, il explique sa doctrine; & après avoir protesté contre cette calomnie de trois dieux, il ajoûte : si c'est parce que je ne rejette pas le saint Esprit, & que je ne le mets pas au rang des créatures, que je souffre cette calomnie : ne me faites point dire ce que je ne dis pas : dites nettement que c'est moi qui anathematise, ceux qui disent que le saint Esprit est créature. Je reçois cette accusation: je m'expose pour ce sujet au feu, au tranchant des épées, aux roües, aux tourmens ; je les recevrai avec la même assurance que les martyrs qui reposent ici. Il parloit à une fête de martyrs dans une assemblée d'évêques.

Ep. 72. p. 866. D.

P. 866. D.

Homil. 29. p. 620.

P. 622. B.

L'hipocrisie d'Eustathe fut enfin reconnuë &

XXXV. Concile de Gangres. Socr. II. c. 43. Soz. IV. c. 24. Libell. Synod. t. 2. Conc. p. 414. Soz. III c. 14. P. 424. B.

condamnée au concile de Gangres, dont on ne sçait pas le temps: mais comme S. Basile n'en parle point, il est vraisemblable qu'il ne fut tenu qu'après toutes ces lettres sur la fin du regne du Valens, & peut-être après la mort d'Eustathe: car ce concile est plûtôt contre ses disciples que contre lui-même; & S. Epiphane dans son livre des héréfies écrit vers l'an 376. parle d'Eustathe comme d'un mort. Ce concile fut assemblé dans la ville de Gangres, métropole de la Paphlagonie, & nous en avons vingt canons, avec une lettre synodique, adressée aux évêques d'Armenie, qui contient en abregé les causes du concile exprimées plus distinctement dans les canons, & attribuë nommément cet abus aux disciples d'Eustathe. Les

Can. 2. canons condamnent d'anathême, premierement ceux qui blâment le mariage, & qui disent qu'une femme vivant avec son mari ne peut être sauvée: Ceux qui se séparent d'un

c. 4. prêtre qui a été marié, & ne veulent pas participer à l'oblation qu'il a célébrée. Ceux qui

c. 9. embrassent la virginité ou la continence, non pour la beauté de la vertu, mais pour l'hor-

c. 10. reur du mariage, ou qui insultent aux gens mariez. Les femmes qui abandonnent leurs

c. 14. maris par aversion pour le mariage. Les parens qui abandonnent leurs enfans sous pré-

c. 15. texte de vie ascetique; sans prendre soin de leur nourriture, ou de leur conversion à la foi.

c. 16. Les enfans qui sous le même prétexte de pieté; quittent leurs parens sans leur rendre l'honeur

c. 3. qu'ils doivent. Ceux qui enseignent aux esclaves à quitter leurs maîtres & se retirer du ser-

c. 2. vice, sous prétexte de piété. Le concile défend aussi de condamner ceux qui mangent de la

Sup liv. I. n. 32. chair pourvû qu'ils s'abstiennent du sang, des viandes étouffées & immolées: suivant la

pratique qui s'observoit encore. De jeûner le dimanche, ou de mépriser les jeûnes de l'église qui viennent de la tradition. De mépriser la maison de Dieu, & les assemblées qui s'y font: de tenir des assemblées particulieres pour y faire les fonctions ecclesiastiques, sans la présence d'un prêtre, & le consentement de l'évêque. De prendre à son profit les oblations faites à l'église, ou en disposer sans le consentement de l'évêque, & de ceux qu'il en a chargez. De mépriser les agapes ou repas de charité, qui se faisoient en l'honneur de Dieu. De blâmer les mémoires des martyrs, les assemblées qui s'y tenoient, & les offices qui s'y célébroient. Enfin le concile condamne les hommes, qui sous prétexte de vie ascetique, portoient un habit singulier, & condamnoient ceux qui portoient des habits ordinaires: les femmes qui sous le même prétexte s'habilloient en hommes, ou se coupoient les cheveux. L'église a approuvé depuis, que les religieuses coupassent leurs cheveux, & les usages ont varié, selon les pays & les temps, sur ces choses indifferentes: mais la vanité & l'affectation opiniâtre ont toûjours été condamnées.

c. 18. *c.* 19. *c.* 5. *c.* 6. *c.* 7. 8. *c.* 11. *c.* 20. *c.* 12. *c.* 15. *c.* 17.

Après ces vingt canons, le concile ajoûte: Nous ordonnons ceci, non pour retrancher de l'église ceux qui veulent s'exercer à la pieté, selon les écritures: mais ceux à qui ces exercices sont une occasion de s'élever avec arrogance au-dessus de la vie plus simple; & d'introduire des nouveautez contre l'écriture & les canons. Nous admirons donc la virginité, nous approuvons la continence & la séparation du monde, pourvû que l'humilité & la modestie les accompagnent. Mais nous honorons le mariage, & nous ne méprisons pas la richesse accompagnée de justice & de liberalité. Nous *c.* 21.

loüons la simplicité des habits, qui sont pour le seul besoin du corps ; & nous n'y approuvons ni la molesse ni la curiosité. Nous honorons les maisons de Dieu, & les assemblées qui s'y font, sans toutefois renfermer la pieté dans les murailles : nous loüons aussi les grandes liberalitez, que les freres font aux pauvres par le ministere de l'église. En un mot, nous souhaitons que l'on y pratique tout ce que nous avons appris par les divines écritures, & par les traditions apostoliques. Ainsi parloient les peres du concile de Gangres.

XXXVI. Les Goths deviennent Ariens. *Sup liv.* XVI. *n.* 42. *Amm. Marc.* XXXI. *c.* 3. 4. *Sozom.* VI. *c.* 37.

Les Goths qui avoient persécuté les Chrétiens, en furent punis par les Huns, qui ayant passé les Palus Méotides, les attaquerent & les défirent. Une partie des Goths, surnommez Thervinges, envoya demander à l'empereur Valens la permission de passer le Danube, & de s'établir dans la Thrace, à condition de servir dans les armées Romaines : le chef de l'ambassade fut l'évêque Ulfila, qui étoit d'une très grande autorité parmi les Goths, ayant beaucoup travaillé à les humaniser & à les instruire dans la religion ; & beaucoup souffert de la part de ceux qui étoient encore payens. Etant venu à CP. à l'occasion de cette ambassade, il confera avec les chefs des Ariens ; & soit qu'il esperât de réüssir en sa négociation par leur credit, soit qu'il se laissât facilement persuader, il embrassa leur parti, & fut cause que les Goths s'engagerent aussi dans l'Arianisme, & le porterent ensuite dans tout l'Occident. Jusques-là ils avoient suivi la doctrine apostolique, qu'ils avoient reçûë d'abord, & alors même ils ne la quitterent pas entierement. Car ceux qui les séduisirent, leur firent passer les differends des Catholiques & des Ariens, pour les disputes de mots qui n'al-

Theod. IV. *c. ult.*

teroient point le fond de la doctrine. Ainsi du temps de Theodoret, les Goths disoient bien que le Pere étoit plus grand que le Fils : mais ils ne disoient pas encore que le Fils fût créature, quoiqu'ils communiquassent avec ceux qui le disoient. Ce fut Ulfila, qui donna aux Goths l'usage des lettres, par des caracteres formez sur les Grecs, & il traduisit en leur langue l'écriture-sainte : nous en avons encore les évangiles imprimez, où l'on voit quelle étoit alors la langue des peuples Germaniques. On dit qu'Ulfila n'avoit pas traduit les livres des Rois, de peur que les guerres, dont ils sont remplis, ne semblassent autoriser l'inclination aux armes, qui n'étoit que trop violente chez les Goths. Il y avoit aussi chez les Goths des Audiens. Car leur chef ayant été relegué en Scythie, travailla à la conversion des barbares, & établit jusques chez les Goths des monasteres, où la pureté des mœurs étoit grande ; & ce qu'il y avoit de plus mauvais, étoit l'opiniâtreté de leur schisme. La plûpart furent chassez d'entre les Goths avec les Catholiques dans la persécution de l'an 371.

AN. 377.

Socr. 4. c. 33
Valaf. de div. off. c. 7.
Phil. 11. c. 5.
Epiph. hær. 70 n. 14. 15.
Sup. liv. n. 44.
Sup. liv. XVI. n. 42.

XXXVII.
Mort de l'empereur Valens.

L'ambassade que conduisoit Ulfila eut son effet ; & l'empereur Valens accorda aux Goths la permission de s'établir dans la Thrace. Mais quoiqu'ils eussent été reçûs comme amis, ils furent maltraitez par les officiers Romains, qui par avarice les laisserent manquer de vivres ; & craignant leur désespoir, en firent tuer quelques-uns. Ainsi tous les barbares se réünirent, & commencerent à piller la Thrace l'an 377. sous le consulat de Gratien & de Mérobaude. Valence en apprit la nouvelle à Antioche, & ayant promptement conclu la paix avec les Perses, il résolut de marcher à CP.

Idat. Fast. an. 377.

où il arriva en effet l'année suivante 378. le trentiéme de Mai, autrement le troisiéme des calendes de Juin, sous le consulat de Valens même, & le second de Valentinien. En partant d'Antioche, il donna ordre de cesser la persécution contre les Catholiques, & de rappeller les évêques & les prêtres exilez, & les moines condamnez aux mines. Alors les Catholiques se releverent par toutes les villes, mais particulierement à Alexandrie. Pierre y rétourna avec les lettres du pape Damase qui autorisoient son élection. On lui remit les églises, & on chassa l'usurpateur Lucius, qui se retira à CP. esperant que Valens le rétabliroit; mais il avoit des affaires plus importantes.

AN. 378.
Id ad 378.
Socr. IV. *c.* 35.
Ruf. I. *c.* 13.
Hier. Chr. an. 379
Sozom. VI. *c.* 39.

Il avoit envoyé devant Trajan & Profuturus avec des troupes pour s'opposer aux barbares. Il y eut divers combats, & les Romains eurent quelque désavantage. Valens étant arrivé à CP. ôta le commandement à Trajan, & lui fit de grands reproches, l'accusant même de lâcheté: mais Trajan lui répondit: Ce n'est pas moi, Seigneur, qui ai été vaincu, c'est vous qui avez abandonné la victoire, en vous armant contre Dieu, & procurant aux barbares sa protection. Ne sçavez-vous pas qui sont ceux que vous avez chassez des églises, & ceux à qui vous les avez livrées? Arinthée & Victor, tous deux capitaines illustres, appuyerent ce discours. Arinthée avoit été consul l'an 372. Il étoit homme de guerre, & avoit remporté des avantages contre les Perses: mais d'ailleurs zelé pour la religion chrétienne & pour l'église catholique. Il mourut peu de temps après ayant été baptisé à la mort; & saint Basile pour qui il avoit eu beaucoup d'amitié, écrivit des lettres de consolation à sa veuve. Nous avons aussi deux

Theod. IV. *c.* 33.
Amm. l. XXVII. *c. ult.*
Basil, epist. 380. *ad Arnth.*
Epist. 186.

lettres de S. Basile à Trajan, qui marquent l'amitié qui étoit entr'eux. Sa femme Candide vêcut dans une grande piété, & éleva sa fille dans l'amour de la virginité & de la mortification. Le comte Terence aussi ami de S. Basile, avoit témoigné quelque temps auparavant la même générosité. Car comme il étoit revenu d'Armenie, après avoir remporté des victoires : Valence lui ordonna de demander ce qu'il voudroit. Terence lui presenta une requête, où il lui demandoit d'accorder une église aux catholiques. L'empereur ayant lû la requête la déchira, & dit à Terence de lui demander autre chose. Terence ramassa les pieces de sa requête, & dit : J'ai ce que je demande, Seigneur; car Dieu juge l'intention.

202. ad uxor Arin. Epist. 366. 377. Pall. Laus. c. 145.

Theod. IV. c. 32.

L'empereur Valens partit de C. P. pour aller au camp l'onziéme de Juin 378. Le moine Isaac dont la cellule étoit proche, le voyant passer avec sa suite, lui cria: où allez vous, empereur? vous avez fait la guerre à Dieu, il n'est pas pour vous. C'est lui qui a excité contre vous les barbares. Cessez de lui faire la guerre, autrement vous n'en reviendrez pas, & vous perdrez votre armée. L'empereur irrité, commanda qu'on le mît en prison jusqu'à son retour, & dit: Je reviendrai, & te ferai mourir, pour punition de ta fausse prophetie. Isaac répondit élevant la voix: oüi, faites-moi mourir, si vous me trouvez menteur.

Id. fast. 378

Theod. IV. c. 34.

Soz. VI. c. 40

Valens s'avança jusques auprès d'Andrinople, & reçût des nouvelles de l'empereur Gratien son neveu, qui après avoir remporté de grands avantages sur les Germains, marchoit à son secours, & le prioit de l'attendre : mais Valence jaloux des victoires de ce jeune prince, se détermina à donner la bataille avant son arrivée. Pendant qu'on s'y préparoit, Friti-

Amm. XXXI. c. 12.

AN. 378. gerne roi des Goths envoya un prêtre avec une lettre pour déclarer à l'empereur, qu'ils ne demandoient que la permission d'habiter en Thrace avec leurs troupeaux : mais cette députation fut sans effet. On en vint donc enfin à la bataille, le cinquiéme des ides d'Août, c'est-à-dire le neuviéme du mois : les Romains y furent défaits, & à peine se sauva-t'il le tiers de leur armée. L'empereur lui-même y périt: mais on ne trouva point son corps ; & il passa pour constant qu'ayant été blessé d'un coup de flêche, il fut porté dans une cabane qui se trouva proche, suivi de quelques-uns de ses gardes & de ses eunuques. Là comme on le pansoit, les ennemis sans sçavoir qui étoit dedans, voulurent enfoncer la porte qu'ils trouvoient fermée ; les Romains tirerent sur eux du haut de la maison, & les barbares pour ne pas perdre le temps de piller ailleurs, amasserent du bois, des fascines & de la paille, & brûlerent ce petit bâtiment, & tous ceux qui étoient dedans, excepté un des gardes de l'empereur qu se sauva par une fenêtre, & raconta depuis la chose. Ainsi périt l'empereur Valens âgé de près de cinquante ans, après en avoir regné quatorze ; quatre mois & quelques jours. Sa mort si funeste fut regardée comme un punition divine de la persecution qu'il avoit faite aux catholiques. Comme il ne laissa point de fils, tout l'empire revint à ses deux neveux, & toute l'autorité à Gratien : car Valentinien n'étoit pas encore en âge d'agir par lui-même.

Ibid. c. 13. Idac. fast. Socr. IV. c. ult. Soz. VI. c. ult.

Theod. IV. hist. c. 36.

XXXVIII. Ouvrage de S. Ambroise.

Gratien fut toûjours sincerement attaché à la foi catholique. Etant prêt à marcher au secours de Valence, il vouloit se munir d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avoient cours en Orient. Il s'adressa à S. Am.

broiſe, & lui demanda un traité qui établit la divinité de J. C. S. Ambroiſe compoſa pour le ſatisfaire, les deux premiers livres intitulez de la foi. Dans le premier il montre d'abord en quoi conſiſte la foi catholique, établiſſant l'unité de la nature divine, & la trinité des perſonnes: il prouve la divinité de J. C. puis il réfute les principales erreurs des Ariens: que le Fils fût diſſemblable au Pere, qu'il eût commencé, qu'i fût créé. Il continuë dans le ſecond à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils: il explique comment il eſt envoyé par le Pere, comment il lui eſt ſoûmis, comment il eſt moindre: il diſtingue ce qui lui convient comme Dieu & comme homme, & entre autres, les deux volontez. Il finit en promettant à l'empereur la victoire ſur les Goths, dont il eſpere que la protection de l'égliſe ſera le fruit. Ces deux premiers livres de ſaint Ambroiſe ſur la foi, ont été fort célébres dans l'antiquité.

AN. 378. *Ambr. de fide Prolog. l.* 1. *c.* 1. *c.* 3. *c.* 5. 6. 7. *&c. Lib.* 11. *c.* 9. 10. *c.* 8. *Lib.* 11. *c* 7. *c.* 16.

Il y avoit à peine trois ans qu'il étoit évêque, & déja on le regardoit comme le principal docteur de l'égliſe latine. Sa réputation s'étendoit juſques en Mauritanie, & en attiroit des vierges qui venoient à Milan recevoir le voile de ſes mains. Il en venoit auſſi des villes voiſines, de Plaiſance & de Boulogne; & c'étoit le fruit des fréquentes exhortations qu'il faiſoit ſur cette matiere. Mais elles avoient moins de ſuccès à Milan où il prêchoit: pluſieurs ſe plaignoient qu'il relevoit trop la virginité; & les meres enfermoient leurs filles, de peur qu'elles n'aſſiſtaſſent à ſes inſtructions, ou qu'elles n'allaſſent ſe conſacrer entre ſes mains. Les diſcours qu'il avoit fait ſur cette matiere ayant eu tant de ſuccès, ſainte Marcelline ſa ſœur, qui avoit depuis long-tems fait

11. *de virg. r.* 10. 1. *de virg. c.* 10.

AN. 378. vœu de virginité à Rome l'en félicita par lettres ; & le pria de les lui envoyer, puisqu'elle ne pouvoit le venir entendre. Ce fut donc à sa priere qu'il recueillit en trois livres intitulez, des vierges, les sermons qu'il avoit fait sur ce sujet, dont le premier contient l'éloge de sainte Agnés, parce qu'il fut prononcé le jour de sa fête. *Eod. c. 10.* Il y marque que les vierges de Boulogne étoient au nombre de vingt ; qu'elles travailloient de leurs mains, non-seulement pour vivre, mais pour faire des liberalitez ; & qu'elles avoient un zéle & une industrie singuliere, pour attirer d'autres filles à cette sainte profession. *c. 11.* Il exhorte les filles à se consacrer, même malgré leurs parens. *3. l. de virgin. c. 1.* Dans le troisiéme livre, il rapporte le discours que le pape Libere avoit fait à sainte Marcelline, en lui donnant l'habit de vierge dans l'église de saint Pierre le jour de Noël. Elle ne vivoit pas en communauté, mais avec ses parens, comme plusieurs vierges en ce temps-là : *Id. de virgin. lap. c. 6.* Elles avoient à l'église leur place séparée par des planches ; & on y voyoit des sentences de l'écriture sur les murailles pour leur instruction.

Le livre des veuves suivit peu de temps après, à l'occasion d'une femme, qui sous prétexte qu'il l'avoit exhortée à quitter le deüil, & à se consoler de la mort de son mari, avoit voulu se remarier, ayant déja des filles mariées. Il y releve l'indécence de ces mariages : mais il prend grand soin de déclarer, qu'il ne condamne point les secondes nôces, comme dans *c. 11* les livres des vierges, *1. de virg. c. 7.* il ne manque pas d'établir la sainteté du mariage. Dans le livre des veuves, il parle ainsi de l'invocation des saints. *c. 9. n. 55.* Il faut prier les anges qui nous sont donnez pour notre garde ; & les martyrs, dont les corps semblent nous être des gages de leur

protection : ils sont les inspecteurs de notre vie & de nos actions. S. Ambroise écrivit un peu après un traité de la virginité : où il se défend contre ceux qui l'accusoient de la persuader, & de défendre le mariage aux filles consacrées à Dieu. Il avoüe hautement le fait : mais il montre que la virginité n'est, ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile. On se plaint, dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande, qui a cherché une femme sans en trouver ; quelle guerre ou quelle meurtre on a vû pour une vierge ? ce sont des suites du mariage de tuer l'adultere, de faire la guerre au ravisseur. Le nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la virginité est plus estimée. Informez-vous combien l'église d'Alexandrie, celles de tout l'Orient & d'Afrique ont accoûtumé de consacrer des vierges tous les ans : il y en a plus que ce païs-ci ne produit d'hommes.

An. 378.

c. 5.

c. 6.

c. 7.

XXXIX. Charité de saint Ambroise.

II. Offic. c. 15. n. 70.

Les ravages des Goths dans la Thrace & dans l'illyrie s'étendirent jusques aux Alpes, & donnerent matiere à S. Ambroise d'exercer sa charité. Il s'appliqua à racheter les captifs, & y employa même les vases de l'église : qu'il fit briser & fondre pour cette effet : mais seulement ceux qui n'étoient point encore consacrez, réservant ceux qui l'étoient pour un plus grand besoin. Les Ariens lui en firent un reproche, dont il ne se défendit, qu'en soûtenant qu'il étoit plus avantageux de conserver à Dieu des ames que de l'or. Car en rachetant ces captifs, on ne sauvoit pas seulement la vie aux hommes & l'honneur aux femmes ; mais la foi aux enfans & aux jeunes gens, qu'ils auroient contraints de prendre part à leur idolâtrie. S. Ambroise dit à cette occasion : L'église a de l'or, non pour le garder, mais pour le distribuer &

Ibid. c. 28.

ſubvenir aux néceſſitez. Et enſuite : Je reconnois que le ſang de J. C. répandu dans l'or n'y a pas ſeulement brillé, mais qu'il y a encore imprimé la vertu de la redemption. On voit ici ce qu'il croïoit de la liqueur contenuë dans le calice : on voit qu'il y avoit des vaſes conſacrez, & d'autres qui ne l'étoient pas : on voit enfin que les égliſes étoient richement ſervies, puiſqu'il ne parle que de vaſes d'or.

AN. 378.

Epiſt 2, art. 19, n. 28.

En cette même occaſion, comme les peuples d'Illyrie fuïant les barbares ſe retiroient en Italie, S. Ambroiſe écrivit à Conſtantius nouvel évêque de la Romagne ; & entre pluſieurs inſtructions qu'il lui donna, il l'avertit de ſe donner de garde de ces Illyriens, la plûpart infectez de l'Arianiſme, à cauſe de Valence, d'Urſace, & des autres évêques hérétiques qui y avoient ſi long-temps regné. Il lui recommande donc de ne pas permettre qu'ils approchent des fideles. Il ajoûte que la vigueur de la ſageſſe eſt de ne pas croire legerement ; & toutefois il veut que Conſtantius ſoit facile à recevoir ceux qui voudront revenir pour ne les pas éloigner : mais que ſans s'y fier entierement, il leur laiſſe croire qu'il eſt content d'eux. Je vous recommande, dit-il, l'égliſe de Forum Cornelii : on croit que c'eſt Imola ; afin qu'étant voiſin, vous la viſitiez ſouvent, juſqu'à ce qu'on y ordonne un évêque. L'occupation que me donne l'approche du carême, m'empêche de me tant éloigner. Cette occupation du carême étoit ſans doute l'inſtruction des catecumenes. Il s'y appliquoit tellement, qu'au temps de ſa mort cinq évêques purent à peine remplir ce qu'il avoit coûtume de faire ſeul.

n. 27.

Paulin Vit n 38.

XL. Mort de S Satyre.

Vers le même tems il perdit Satyre ſon frere, ſur qui il s'étoit déchargé du ſoin de toutes ſes

affaires temporelles. Satyre voulut passer en Afrique pour faire payer un nommé Prosper, qui s'applaudissoit, dit S. Ambroise, croïant que mon sacerdoce lui seroit une occasion de ne me pas rendre ce qu'il m'avoit pris. Satyre s'étant embarqué en hyver & dans un vieux bâtiment, fit naufrage & pensa périr. Il n'étoit pas baptisé, & pour ne pas mourir entierement privé des saints mysteres, c'est-à-dire l'eucharistie, il la demanda à ceux qui étoient baptisez. Mais comme il n'étoit pas permis même de la voir à d'autres qu'aux fideles, il la fit enveloper dans un orarium: c'étoit une espece de long mouchoir, que les Romains portoient au col en ce temps-là. Il le prit sur lui, se jetta ainsi dans la mer sans chercher de planche pour se soûtenir, & arriva le premier à terre. On voit ici que les chrétiens portoient avec eux l'eucharistie dans les voïages; & la regardoient comme un préservatif dans les périls. Satyre étant échappé de celuici, & persuadé que le sacrement qui l'avoit ainsi protegé, lui seroit bien plus utile quand il le recevroit au dedans, se pressa de se faire baptiser. Il fit donc venir l'évêque du lieu, & pour s'assurer de sa foi, il lui demanda s'il communiquoit avec les évêques catholiques, c'est-à-dire avec l'église Romaine. Ainsi parle S. Ambroise, de qui nous tenons tout ce récit. Satyre trouva que l'église de ce lieu étoit du schisme de Lucifer: apparemment c'étoit en Sardaigne. Et il aima mieux s'exposer à la mer encore une fois, que de recevoir le baptême de la main d'un schismatique, quoique ce schisme ne fut accompagné d'aucune erreur dans la foi. Etant abordé en païs de catholiques, il reçût la grace du baptême, & la conserva jusqu'à sa mort. Il se proposa même de

AN. 378.

Admon. in lib. de exc. Sat. Amb. de Exc. Sat. n. 24.

Ibid. n. 42.

V. Greg. III. dialog. c. 36.

n. 46.

n. 47. 48.

n. 48. 52.

AN. 378. garder la continence : mais il en faisoit un secret à son propre frere. Il mourut à son retour à Milan entre les bras de saint Ambroise & de S. Marcelline, & leur laissa la disposition de son bien sans faire de testament, ils crurent qu'il ne les en avoit fait que dispensateurs, & donnerent tout aux pauvres. Les funerailles de saint Satyre furent faites avec solemnité, & saint Ambroise y prononça son oraison funebre en présence du corps exposé à découvert. Le septiéme jour d'après on revint au tombeau pour y faire les priéres accoûtumées, & saint Ambroise y prononça encore un discours pour montrer comme on doit se consoler de la perte des personnes les plus cheres, par la foi de la résurrection. L'église honore la mémoire de saint Satyre le dix-septiéme de Septembre.

n. 17. 19. *n. 59.* *n. 78.* *Martyr. Rom.*

XLI. Concile de Rome pour S. Damase.

T. 2. conc. p. 1001.

Dans cet intervalle, entre la mort de Valens & l'élection de Theodose, il se tint un concile à Rome d'un grand nombre d'évêques de toutes les parties d'Italie, qui adresserent une lettre aux deux empereurs Gratien & Valentinien. Ils les remercient de ce que pour réprimer le schisme d'Ursin dès le commencement, ils avoient ordonné que l'évêque de Rome jugeroit les autres évêques, ensorte qu'ils ne seroient point sujets au tribunal des juges laïques, & que les causes ecclesiastiques seroient examinées en conscience, & par la considération des mœurs des parties, non par les formalitez judiciaires & les rigueurs de la question. Ils se plaignent ensuite qu'Ursin, quoique relegué depuis long-temps, ne laissoit pas de solliciter la lie du peuple, par les clercs qu'il avoit ordonnez contre les regles : qu'à son exemple quelques évêques déja condamnez par le jugement du pape, ou craignant avec raison

de l'être, achetoient le ſecours de la populace ; & ſe maintenoient par force dans leurs égliſes. Ils ſe plaignent en particulier de l'évêque de Parme, de Florentius de Pouzzole, d'un nommé Reſtitut en Afrique ; puis ils ajoûtent : Vous aviez auſſi ordoné qu'on chaſſât en Afrique ceux qui rebaptiſent : mais étant ainſi chaſſez, ils ont ordonné Claudien, & l'ont envoyé avec le nom d'évêque pour troubler la ville de Rome. Vous avez commandé qu'il fût chaſſé de Rome, & renvoyé en ſon pays : mais quoiqu'il ait été arrêté pluſieurs fois, il demeure à Rome malgré les juges, gagnant ſouvent par argent des pauvres pour les rebaptiſer. Enfin, la faction d'Urſin en eſt venu juſques à ſuborner un Juif apoſtat nommé Iſaac, pour attaquer la perſonne de notre ſaint frere Damaſe, & à réduire celui qui étoit établi juge de tous à plaider lui-même ſa cauſe, afin qu'il n'y eût perſonne qui pût juger les uſurpateurs de l'épiſcopat. Vous avez diſſipé leurs artifices: vous avez par votre jugement reconnu & publié l'innocence de notre frere Damaſe. Iſaac n'ayant pû prouver ce qu'il avoit avancé, a eu le ſort qu'il méritoit. En effet, il fut relegué dans un coin de l'Eſpagne,

An. 378.

Sup. liv. XVI. n. 39.

Les évêques continuënt : Nous vous prions donc d'ordonner, que quiconque étant condamné par Damaſe, ou par les évêques Catholiques, voudra retenir ſon égliſe, ou refuſera de ſe préſenter au jugement des évêques y étant appellé, le prefet du prétoire d'Italie, ou le vicaire le faſſe venir à Rome : ou ſi la queſtion eſt émûë dans un pays éloigné, qu'il ſoit amené par les juges des lieux, pour être jugé par le métropolitain : ou s'il eſt métropolitain lui-même, qu'on le faſſe venir ſans délai à Rome, ou devant les juges que l'évêque de Rome aura.

Reſcr. Grat. in fine.

AN. 378. donnez. Que si le métropolitain ou quelque autre évêque est suspect à l'accusé, il pourra appeller à l'évêque de Rome, ou à un concile de quinze évêques voisins. Qu'on impose silence à ceux qui seront ainsi exclus, & que l'on éloigne ceux qui seront déposez, du territoire de la ville où ils auront été évêques. Que notre frere Damase ne soit pas de pire condition que ceux au-dessus desquels il est élevé par la prérogative du siége apostolique, quoiqu'il leur soit égal en fonction; & qu'ayant été justifié par vous-mêmes, il ne soit pas soûmis aux jugemens criminels, dont votre loi a exempté les évêques: car s'il a bien voulu se soûmettre au jugement des évêques, ce ne doit pas être contre lui un prétexte de calomnie. C'étoit apparemment dans ce même concile de Rome que le pape, quoique suffisamment justifié par l'empereur, avoit encore été jugé canoniquement par les évêques. Ils ajoûtent: Il ne fait que suivre les exemples de ses prédécesseurs: suivant lesquels l'évêque de Rome peut se défendre dans le conseil de l'empereur, si on ne confie pas sa cause à un concile. Car le pape Sylvestre étant accusé par des hommes sacrileges, plaida sa cause devant votre pere Constantin. Les évêques le nomment pere de Gratien, parce que Gratien avoit épousé Constantia, fille posthume de Constantius. Au reste ce fait du pape Sylvestre est remarquable, & ne se trouve point ailleurs.

XLII. Lettre de Gratien pour l'église. *To. 2 Conc. p. 1003. & ap. Baron an. 381.*

L'empereur Gratien satisfit à cette requête du concile, par un rescrit adressé à Aquilin, vicaire de Rome, qui porte aussi le nom de l'empereur Valentinien son frere, suivant le stile ordinaire. Par ce rescrit les empereurs ordonnent au vicaire de Rome d'exécuter les ordres précédens de chasser à cent milles de

Rome les séditieux marquez par les conciles des évêques; & de les chasser aussi du territoire des villes qu'ils troublent. Ils ajoûtent: Nous voulons que quiconque voudra retenir son église, étant condamné par le jugement de Damase rendu avec le conseil de cinq ou sept évêques, ou par le jugement des évêques catholiques, ou celui qui étant cité au jugement des évêques refusera de s'y présenter: nous voulons que par l'autorité des préfets du prétoire de Gaule ou d'Italie, ou des proconsuls ou des vicaires, il soit renvoyé au jugement des évêques, & conduit à Rome sous bonne garde: que si le rebelle est dans un païs plus éloigné, toute la connoissance en soit renvoïée à l'évêque metropolitain: ou s'il est métropolitain lui-même, qu'il se rende à Rome sans délai, ou devant les juges donnez par l'évêque de Rome, ou au concile de quinze évêques voisins: à la charge de n'y plus revenir après ce jugement. Enfin nous voulons, que les gens de mœurs notablement corrompuës, ou notez comme calomniateurs, ne soient pas reçûs facilement contre un évêque comme accusateurs ou comme témoins. Ainsi les empereurs accordent au concile de Rome tout ce qu'il demandoit.

An. 378.

L'année précedente l'empereur Gratien avoit fait une loi contre les Donatistes, adressée à Flavien vicaire d'Afrique, & dattée du seiziéme des calendes de Novembre, sous le consulat de Gratien & de Mérobaude, c'est-à-dire le dix-septiéme d'Octobre 377. Elle porte condamnation de ceux qui rebaptisent, & ordre de rendre aux catholiques les églises qu'ils retiennent. Et comme étant chassez des églises, ils s'assembloient dans les grandes maisons à la ville ou à la campagne; il est or-

L. 2. Cod. Th. de S. Bap.

AN. 379.

Aug. ep 87. *al.* 164. *ad Emerit. n.* 8.

doné que ces maisons seront confisquées & les assemblées dissipées. Le vicaire Flavien quoiqu'il fût lui-même du parti des Donatistes, en fit mourir quelques-uns des plus séditieux, en exécution des loix ; & toutefois les autres ne laisserent pas de communiquer avec lui.

Socr V. *c.* 2. *Soz.* VII. *c.* 2.

Aussi-tôt après la mort de Valens, Gratien fit une loi, par laquelle il permettoit à chacun de suivre en seureté la religion qu'il voudroit, & même de s'assembler : excepté les Manichéens, les Photiniens & les Eunomiens. Ce qu'il faut entendre pour l'Orient. En même temps il rappella tous ceux que Valens avoit bannis pour la religion Catholique ; car encore que Valens en partant d'Orient eût donné des ordres pour les rappeller, l'exécution ne suivoit pas si promptement. Gratien chargea Sapor duc d'Orient de faire observer ses loix de chasser les Ariens des églises, & de les rendre aux catholiques.

Th. V. *c.* 2. *Theoph. an.* 371. *p.* 56. *V. Pag. an* 378. *n.* 6. 7. *&c.* *Sup. n.* 35. *L.* 5. *C. Th. de hæret.*

L'année suivante 379. sous le consulat d'Ausone & d'Olybrius, Gratien étant à Milan le troisiéme d'Août fit une loi adressée à Hesperius préfet du prétoire d'Italie, par laquelle en revoquant celle qu'il avoit fait à Sirmium en 378. il défend à tous les hérétiques, sans exception, d'enseigner leurs erreurs ou de rebaptiser ; & à leurs évêques, leurs prêtres & leurs diacres de tenir des assemblées. Un mois auparavant le cinquiéme de Juillet étant à Aquilée, il exempta les clercs marchands de la collation lustrale, jusques à la somme de dix sous d'or dans l'Illyrie & l'Italie, & quinze sous d'or dans la Gaule. Les dix sous d'or sont environ quatre-vingt francs de notre monoye, & les quinze sous six-vingt francs. Ainsi l'on favorisoit le trafic des clercs : pourvû qu'il fût très-modique, & seulement pour leur aider à

L. 11. *C. Th. de lust. coll.*

ſubſiſter frugalement, non pour les occuper entierement & les enrichir. Ces deux loix de l'an 379. ne furent faites par Gratien qu'après qu'il ſe fut donné Theodoſe pour collegue. AN. 379.

XLIII. Theodoſe empereur. *Socr v. c 2. Sozom.* VII. *c. 2. Theod.* V. *hiſt: c. 5. Zoſim l. 4. p. 751. Aug. 5. civ. c. 25. Idac. Faſt. an. 379. Marcell. Chr. init. Chr. Paſch. p. 303.*

Car comme il voyoit l'empire attaqué de tous côtez par les barbares, il crut avoir beſoin d'un homme de grand merite pour lui aider à ſoûtenir un ſi grand poids. Ainſi, quoiqu'il eût un jeune frere déja reconnu empereur, il fit venir d'Eſpagne Theodoſe, & l'aſſocia à l'empire à Sirmium, capitale de l'Illyrie occidentale, où il étoit demeuré depuis la défaite de Valens. Ce fut là qu'il déclara Theodoſe empereur le quatorziéme des calendes de Février, ſous le conſulat d'Auſone & d'Olybrius, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Janvier 379. Gratien partagea l'empire avec lui, lui laiſſant tout l'Orient avec la Thrace & l'Illyrie orientale, qui comprenoit toute la Grece, & dont Theſſalonique étoit la capitale. L'Occident demeura à Gratien & à Valentinien ſon frere, & ils le partagerent ainſi. Gratien eut la Gaule, l'Eſpagne & la Bretagne: Valentinien eut l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie occidentale. Theodoſe étoit alors dans ſa trente troiſiéme année, né en Eſpagne, & deſcendu de l'empereur Trajan, à qui il reſſembloit par toutes ſes grandes qualitez, de corps & d'eſprit, ſans avoir ſes défauts. Son pere ſe nommoit auſſi Theodoſe ou Honorius, & fut un des plus grands capitaines de ſon temps. Il défit en Afrique le tyran Firmus, ſous Valentinien le pere en 373. mais trois ans après en 376. il fut calomnié auprès de l'empereur Gratien, & eut la tête tranchée à Carthage, après avoir demandé & reçû le baptême. Theodoſe le fils avoit auſſi donné des preuves de ſa valeur, & étoit duc de Méſie au temps de la diſgrace de ſon pere: mais ne

Aurel. Vict. Epit. in Th. Amm. lib. XVII. *c. 8. Id. l.* XXIX. *c. 5. Oroſ.* VII. *c. 33. Hier. Chr. an. 377. Amm.* XXX. *c. ult. Aurel. Vict.*

s'y trouvant pas en sûreté, il se retira en Espagne, d'où Gratien le fit venir pour l'associer à l'empire; & ce choix fut approuvé de tout le monde.

AN. 379. *Epit. in Gratiano.*

XLIV. Actions de saint Ambroise.

Ambr. ep. 12. n. 3. ep. 10. n. 2.

Comme l'empereur Gratien étoit à Sirmium, Pallade & Secondien évêques en Illyrie, & les seuls de tout l'Occident, qui soûtenoient encore le parti des Ariens, s'adresserent à lui, se plaignant qu'on les nommât Ariens; & le priant d'assembler un concile de tout l'empire, particulierement des provinces d'Orient, dont ils esperoient plus de protection. Les évêques catholiques consentoient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute; mais il la renvoya à leur jugement; & marqua Aquilée pour le lieu du concile. Depuis S. Ambroise lui représenta que pour deux hérétiques, il n'étoit pas nécessaire de fatiguer tant d'évêques: & que lui, avec les autres évêques d'Italie, suffiroient pour leur répondre. Gratien se rendit à cet avis, & dispensa même de venir au concile ceux que le voyage pourroit incommoder à cause de leur grand âge, de leur santé affoiblie par les jeûnes, ou de leur pauvreté, si honorable à des évêques: mais il permit d'y venir à tous ceux qui voudroient. Le concile d'Aquilée ne s'assembla que deux ans après, en 381.

Script. imp. in Gest. conc. Aquil. n. 4.

Ap. Ambr.

Gratien retournant d'Illyrie en Gaule, écrivit à S. Ambroise une lettre de sa main, où il le nomme son pere, & le prie de le venir trouver, pour l'instruire encore de la verité, dont il étoit déja très-persuadé; & de lui renvoyer le traité qu'il lui avoit donné, y ajoûtant les preuves de la divinité du S. Esprit. S. Ambroise dans sa réponse lui donne le titre de prince très-chrétien; s'excusant de n'avoir pas été au-devant de lui, & l'assurant qu'il l'a accompagné en esprit, & suivi par ses prieres pendant tout le

Ep. 1.

voyage. Il promet de l'aller trouver en diligence ;& cependant il lui envoye les deux livres qu'il lui avoit déja donnez, c'est-à-dire, les deux livres sur la foi : mais il demande du temps pour le traité du Saint-Esprit. Il y a apparence que l'empereur le prévint, puisqu'il étoit à Aquilée le cinquiéme de Juillet, & à Milan le troisiéme d'Août, où il donna la loi contre les hérétiques, dont il a été parlé, & peut-être fut-elle dressée par le conseil de saint Ambroise. Cependant l'empereur désiroit qu'il traitât la matiere plus au long;& les hérétiques l'accusoient d'avoir affecté d'être court, pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étoient sans réponse, C'est ce qui l'obligea d'ajoûter aux deux livres de la foi, trois autres livres, pour en faire cinq en tout ; & ces trois derniers sont principalement employez à expliquer tous les passages de l'écriture, que les Ariens détournoient à leurs avantages. Mais il remet à un autre temps le traité du Saint-Esprit.

AN. 379.

Sup. n. 42.
Liv. III. *de fide c.* 1.

L'imperatrice Justiné demeura quelque tems à Sirmium, apparemment avec le jeune Valentinien son fils. Le siége de cette ville capitale d'Illyrie vint alors à vaquer ; & il étoit important de remedier aux maux qu'y avoient fait l'hérésiarque Photin, & ensuite l'Arien Germinius. Photin avoit été déposé & chassé dès l'an 351. mais il n'étoit mort que la douziéme année de Valens, c'est-à-dire en 375. en Galatie sa patrie, & le lieu de son éxil, S. Ambroise se rendit à Sirmium, quoique ce fut hors de sa province, comme il étoit ordinaire aux plus saints évêques, de secourir les églises en pareilles occasions. L'imperatrice Justine voulant faire élire un évêque Arien, s'efforçoit de le faire chasser de l'église par son auto-

Lib. V. *c* 2. *n.* 44.
Sup. XII. 32. XIII. 6.
Hier. Chr. an. 377.

Paul. Vit. n. 11.

rité, & par la multitude qui y étoit assemblée : mais sans se mettre en peine de ses efforts, il demeuroit sur le tribunal. Ainsi nommoit-on le lieu élevé au fond de l'église, où étoit le siége de l'évêque, & ceux des prêtres à ses côtez. Une des vierges Arienes eut l'impudence de monter sur le tribunal, & prenant saint Ambroise par ses habits, elle vouloit le tirer du côté des femmes, qui l'auroient maltraité & chassé de l'église. Saint Ambroise lui dit, quoique je sois indigne du sacerdoce, il ne vous convient pas ni à votre profession de mettre la main sur un prêtre, quel qu'il soit : vous devriez craindre le jugement de Dieu. Le lendemain on la porta en terre; & saint Ambroise rendant le bien pour le mal, honora ses funerailles de sa présence. Cet accident n'épouvanta pas peu les Ariens, & procura aux Catholiques la liberté d'ordonner en grande paix un évêque, qui fut Anemius. Saint Ambroise revint à Milan après cette ordination; & l'imperatrice Justine conçut dès-lors contre lui cette haine qui eurent de si grandes suites.

AN. 379.

Mœurs. Chr. I. 35.

Paul. n. II.

LXV. Retour de saint Melece.

Sozom. VII. c. 2.

En Orient l'église catholique commençoit à respirer depuis la mort de Valens, principalement par le retour des évêques bannis. Quelques-uns trouvant des Ariens en possession de leurs églises, consentirent qu'ils y demeurassent, en embrassant la foi crtholique; & cederent volontiers leurs chaires pour éviter le schisme. Eulalius évêque d'Amasée, dans le Pont, trouva à sa place un Arien, qui n'avoit pas dans la ville cinquante personnes qui le reconnussent pour évêque. Eulalius ne laissa pas de lui offrir, s'il vouloit se réünir à l'église catholique, de gouverner en commun son troupeau, lui cedant même le premier rang. L'Arien le refusa, & fut abandonné des siens

mes, qui se réünirent aux catholiques. L'église d'Antioche étoit toûjours divisée. Paulin y étoit demeuré pendant la persécution, & Melece étant revenu après la mort de Valens, fut reçû avec une extrême joïe. Toute la ville alla au devant de lui : les uns lui baisoient les mains, les autres les pieds; ceux que la foule empêchoit d'approcher, s'estimoient heureux d'entendre sa voix ou de voir son visage. Le duc Sapor étoit alors à Antioche, chargé de l'exécution des loix faites en faveur de la religion : particulierement de rétablir les pasteurs exilez, & de rendre les églises à ceux qui communiquoient avec le pape Damase. Paulin prétendoit à ce titre le siége d'Antioche, & Apollinaire soûtenoit aussi qu'il communiquoit avec Damase : Melece se tenoit en repos. Alors le prêtre Flavien dit à Paulin en présence de Sapor : si vous communiquez avec Damase, confessez comme lui dans la trinité une essence & trois hypostases. Ceux du parti de Paulin vouloient bien recevoir Melece, à condition qu'il gouverneroit avec Paulin l'église d'Antioche; & Melece qui étoit le plus doux de tous les hommes y consentoit, & en pressoit même Paulin. Puisque nos oüailles, disoit-il, ont une même foi, rassemblons-les dans une même bergerie; & si le siege épiscopal est cause de notre différend; mettons-y le saint évangile, & nous asseïons aux deux côtez les premiers au rang des prêtres : celui de nous deux qui survivra, aura après la mort de l'autre la conduite du troupeau. Paulin ne voulut point accepter la proposition, ni recevoir pour collegue un homme choisi, disoit-il, par les Ariens. Mais ceux de la communion de Melece, qui étoient en très-grand nombre, le mirent sur le siége épiscopal

AN. 379.

Chrys. in Melet.

Socr. v. c. 5. Soz. VII. c. 3. Theod. v. c. 23.

An. 379. dans une église hors la ville, c'est-à-dire apparemment dans la Pallée, & le duc Sapor autorisoit cette action.

S. Melece établit vers ce temps-là plusieurs évêques dans les villes, où il y en avoit eu d'Ariens. Il avoit déja donné Diodore à Tarses il donna encore Jean à Apamée & Etienne à Germanicie. L'un & lautre avoit gouverné les catholiques pendant la persecution. Jean étoit illustre par sa naissance, & encore plus par son éloquence & par la sainteté de sa vie. Estienne avoit été nourri dans la science ecclesiastique, & très-bien instruit de la litterature des Grecs. Il corrigea le mal qu'Eudoxe avoit fait à Germanicie, & ramena les Ariens à l'unité de l'église. S. Cyrile rentra alors dans son siege de Jerusalem à la place d'Hilarion; & Gelase neveu de S. Cyrille fut rétabli à Cesarée de Palestine, à la place de l'Arien Euzoïus, qui en fut chassé par Theodose.

Hier. script: Sup. XVI. 32. Epiph. hær. 73.

XLVI. Martyre de S. Eusebe de Samosate.

Theod. v. c. 4.

S. Eusebe de Samosate étant revenu de son exil, établit aussi des évêques en divers lieux, soit par l'autorité que lui donnoit son âge, sa vertu & ce qu'il avoit souffert pour la foi: soit qu'on lui attribuë les ordinations, qu'il avoit procurées auprès de ceux qui en avoient le pouvoir. Il établit donc à Berée Acace, homme dès-lors célébre. Il avoit excellé dans la vie monastique sous Asterius disciple de saint Julien Sabas; & continua les mêmes pratiques de vertu pendant son épiscopat, qui dura cinquante-huit ans. Sa porte étoit toûjours ouverte à tout le monde: ensorte qu'on pouvoit lui parler à toute heure, même pendant son repas, même la nuit; car il permettoit d'interrompre son sommeil: tant il craignoit peu d'avoir des témoins de ses actions les plus secrettes. Saint Eusebe mit aussi pour évêque à Hiera-

Id. Phil. c. 2. p 777. C.

Soz. VII, c. 17.

Hierapolis Theodote illustre par la vie ascetique : à Calcyde Eusebe, à Cyr Isidore, tous deux d'un rare mérite & d'un grand zele : à Edesse S. Euloge qui avoit été bani en Egypte : car S. Barses étoit déja mort. Euloge fit évêque Protogene compagnon de son exil & de ses travaux, & le mit à Carres pour y rétablir la réligion. Le dernier lieu où S. Eusebe de Samosate institua un évêque, fut à Dolique petite ville de Syrie infectée de l'Arianisme. Il voulut donc y mettre pour évêque Maris homme de mérite, & orné de grandes vertus. Mais comme il entroit lui-même dans la ville, une femme Ariene lui jetta du haut de son toit une tuile, dont elle lui cassa la tête, & il mourut peu de temps aprés. Mais auparavant il fit faire serment à ceux qui étoient présens, de ne point poursuivre la punition de cette femme. Telle fut la fin de S. Eusebe de Samosate. L'église le compte entre les martyrs, & honore sa mémoire le vingt-uniéme de Juin. Son successeur fut Antiochus son neveu, qui l'avoit suivi en Thrace pendant son exil, & qui avoit été lui-même relegué en Armenie. Le concile de la province s'étant assemblé suivant la coûtume, pour l'ordonner évêque de Samosate, Jovien évêque de Perge, qui avoit été quelque temps dans la communion des Ariens, s'y trouva comme les autres. Tous ayant donné leurs suffrages pour l'élection d'Antiochus, on le mena prés de l'autel, & on le fit mettre à genoux pour recevoir l'imposition des mains. Mais comme en se retournant, il vit Jovien qui s'avançoit avec les autres, il repoussa sa main, & voulut qu'il se retirât ; disant qu'il ne pouvoit souffrir sur sa tête une main qui avoit reçû les mystéres célébrez par des blasphêmes ; c'est à-dire, l'eucharistie des Ariens.

AN. 379.

Sup. l. XVI. n. 33.

Martyr. Rom.

Theod. 17. hist. c. 15.

AN. 379

XLVII Mort de S. Basile & de S. Ephrem.

Hier. de script. Greg. Naz. or. 20. p. 370. D.

S. Basile étoit mort dès le commencement de l'année 379. dans le temps que Gratien regnoit seul en Orient. Avant sa mort il imposa les mains à plusieurs de ses disciples, pour ordonner des évêques catholiques aux églises de sa dépendance. A ses funerailles, il y eut une telle affluence de peuple, que plusieurs furent étouffez dans la presse. Chacun s'éforçoit de toucher la frange de son habit, le lit sur lequel on le portoit, son ombre, croïant en recevoir quelque utilité. Les gémissemens étouffoient le chant des pseaumes : les payens même & les Juifs le regretoient. Toute la terre le pleura, comme le docteur de la vérité, & le lien de la paix des églises. Tous ceux qui avoient aproché de lui, même pour le servir, se faisoient honeur de raporter jusques à ses actions & ses paroles les moins importantes. Plusieurs affectoient d'imiter son extérieur, sa pâleur, sa barbe, sa démarche, & jusqu'à ses défauts comme sa lenteur à parler. Car il étoit le plus souvent pensif & recueilli en lui-même; ce qui étant mal imité dégénéroit en tristesse. On copioit encore son habit, son lit, sa nourriture ; quoiqu'en tout cela, il eût agi naturellement sans rien affecter. Ses écrits étoient les délices de tout le monde, même des laïques & des payens ; on les lisoit, non seulement dans les églises, mais dans les autres assemblées.

Carm. 64. p. 152. D. Or. 20. p. 170.

p. 362. D.

De plusieurs panégyriques faits en l'honeur de S. Basile, il nous en reste quatre, de S. Gregoire de Nysse son frere, de S. Ephrem, de S. Amphiloque, & de S. Gregoire de Nazianze. Ceux de S. Gregoire de Nysse & de S. Amphiloque furent prononcez au jour de sa mort, c'est-à-dire, le premier de Janvier où l'église grecque honore encore sa mémoire ; au

lieu que l'église latine la célébre le quatorziéme de Juin, jour de son ordination. On voit par S. Gregoire de Nysse que l'on faisoit dès lors la fête de S. Basile. S. Gregoire de Nazianze ne prononça son panegyrique que quelques années après, lors qu'il eut quitté C.P. & fut retourné dans sa partie Helladius succeda à S. Basile dans le siége de Cesarée. S. Ephrem ne survêcut pas long-temps à S. Basile; on croit qu'il mourut environ un mois après: car l'église greque honore sa mémoire le vingt-huitiéme de Janvier, & l'église latine le premier de Février. Il fit en mourant un discours, que l'on nomme son testament: où il défend très-expressement qu'on l'ensevelisse avec pompe, qu'on lui fasse les honeurs que l'on rend aux saints, que l'on garde ses habits comme des reliques, qu'on l'enterre sous l'autel, ou en aucun autre endroit de l'église. Il veut être mis dans le cimetiere, & recommande avec grand soin qu'on fasse pour lui des aumônes, des priéres & des oblations, particulierement au trentiéme jour. Il donne des bénédictions particuliéres à plusieurs de ses disciples, & prononce des malédictions contre quelques-uns, & contre tous les hérétiques: entre lesquels il nomme les Euchites ou Messaliens, & les Vitaliens, c'est-à-dire les Apollianaristes, qui reconnoissoient à Antioche Vital pour leur chef. On dit aussi qu'il avertit un de ses disciples nommé Paulin, de ne se pas laisser emporter à ses pensées; parce qu'il le connoissoit trop curieux, & le nommoit souvent nouveau Bardesane. Ce Paulin étoit prêtre, & avoit un grand talent de parler sur le champ. Tant que S. Ephrem vécut, il eut de la réputation entre les docteurs ecclesiastiques; mais après sa mort l'ambition le porta à se sé-

AN. 379.

Greg. in Bas to. 2. p. 911.

Gennad. Catal. c. 3.

AN. 379. parer de l'église, & il écrivit beaucoup de choses contraires à la foi.

XLVIII

Mort de sainte Macrine.

Vita S Macr. p. 187. D

S) *n* 32

S. p. l. XIV. *n.* 1.

Neuf mois après la mort de S. Basile, c'est-à-dire au mois d'Octobre 379. il se tint un concile à Antioche où assista S. Gregoire de Nysse. Il révit chez lui vers la fin de l'année, & alla voir sa sœur sainte Macrine, qu'il n'avoit point vûë depuis près de huit ans, ayant été obligé de quitter son pays par la persécution des hérétiques. Etant proche du monastere qu'elle gouvernoit depuis long-temps dans le Pont près de la ville d'Ibore, il aprit qu'elle étoit malade; & quand il fut arrivé, les moines qui vivoient au même lieu sous la conduite de S. Pierre son frere, vinrent au devant de lui selon leur coûtume: les vierges l'attendirent dans l'église. Après la priere elles baisserent la tête pour recevoir sa bénédiction, & se retirerent modestement, sans qu'il en restât une seule. Il comprit que la superieure n'y étoit pas, ce qui marque qu'elles étoient voilées. Il se fit conduire au dedans; & trouva sa sœur malade d'une fiévre déja très-violente. Elle n'avoit autre lit qu'une planche étenduë par terre, & pour chevet une autre planche échancrée, ensorte que le col y trouvoit sa place. Ce lit étoit tourné à l'Orient pour y pouvoir prier. Ils tomberent sur le sujet de S. Basile; ce qui renouvella la douleur de S. Gregoire, & sainte Macrine le consola par un excellent entretient sur la providence, sur la nature de l'ame & la vie future, dont il composa depuis un traité de l'ame & de la resurrection, que nous avons encore: mais on a soûtenu il y a long-temps qu'il avoit été corrompu par les Origenistes, comme quelques autres traitez de S. Gregoire de Nysse.

p. 189.

To. 2. p 623 Phot. Cod. 233.

Comme il s'entretenoit avec sa sœur, ils entendirent le chant des pseaumes, pour la priere des lampes, c'est-à-dire les vêpres. Sainte Macrine envoïa son frere à l'église, & pria de son côté. Le lendemain au soir se sentant prête à mourir, elle cessa de lui parler, & se mit en priere; mais d'une voix si basse, qu'à peine pouvoit-on l'entendre. Cependant elle joignoit les mains, & faisoit le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche, & sur son cœur. Et comme on eut aporté de la lumiere, on reconnut au mouvement de ses levres & de ses yeux, qu'elle s'aquittoit autant qu'elle pouvoit de la priere du soir: dont elle marqua la fin en faisant le signe de la croix sur son visage; & aussi-tôt elle rendit l'ame avec un grand soupir. AN. 379. *p.* 192.D. *p.* 194. *p.* 195.A.

Pour donner ordre à ses funerailles, S. Gregoire retint entre-autres deux des principales religieuses: une veuve de qualité nomée Vestiane, & une diaconesse nommée Lampadie, qui sous la sainte conduisoit la communauté. Il lui demanda si elles n'avoient point en reserve quelques habits précieux pour parer son corps suivant la coûtume. Lampadie répondit en pleurant: Vous voyez tout ce qu'elle avoit. Voilà son manteau, le voile qui lui couvre la tête, ses souliers usez: c'est toute sa richesse. S. Gregoire fut donc reduit à l'orner d'un de ses manteaux: car les habits des hommes & des femmes consistoient en de grandes draperies, dont plusieurs pouvoient se servir indifferemment. Vestiane en accommodant la coëffure, dit à S. Gregoire: Voilà quel étoit son collier. En disant cela, elle le détacha par derriere, & avançant la main lui montra une croix & un anneau, l'un & l'autre de fer, que la sainte portoit toûjours

AN. 379. sur le cœur. Partageons, dit S. Gregoire : gardez la croix & moy l'anneau, car j'y voy aussi une croix gravée. Vous n'avez pas mal choisi, dit Vestiane, l'anneau est creux à cet endroit, & renferme du bois de la croix.

On passa la nuit à chanter des pseaumes, comme dans les fêtes des martyrs ; & le jour
p. 200. étant venu, comme il étoit accouru une très-grande multitude de peuple, S. Gregoire les rangea en deux chœurs, les femmes avec les vierges, les hommes avec les moines. L'évêque du lieu nommé Araxe, y etoit aussi avec tout son clergé. S. Gregoire & lui prirent pardevant le lit, sur lequel étoit le corps, deux des premiers du clergé le prirent par derriere,
p. 201. & ils le porterent ainsi lentement, arrêtez par la foule du peuple qui marchoit devant, & s'empressoit tout autour. Deux rangs de diacres & d'autres ministres marchoient devant le corps, portant, des flambeaux de cire ; & on chantoit des pseaumes tout d'une voix, depuis une extrêmité de la procession jusques à l'autre. Quoiqu'il n'y eut que sept ou huit stades jusques au lieu de la sepulture, c'est-à-dire environ mille pas, ils furent presque tout le jour à les faire. C'étoit l'égise des quarante martyrs, où le pere & la mere de sainte Macrine étoient enterrez. Y étant arrivez, on fit les prieres accoûtumées ; & avant que d'ouvrir le sepulcre, S. Gregoire eut soin de couvrir d'un drap blanc les corps de son pere &
p. 202. de sa mere, pour ne pas manquer au respect, en les exposant à la vûë, défigurez par la mort. Ensuite lui & Araxe prirent le corps de sainte Macrine de dessus le lit, & le mirent comme elle l'avoit toûjours desiré auprès de la sainte Emmelie sa mere, faisant une priere commune pour tous les deux. Tout étant achevé S.

Gregoire ſe proſterna ſur le tombeau, & en baiſa la pouſſiere. C'eſt ainſi qu'il décrit lui-même les funerailles de ſainte Macrine ſa ſœur, dans la lettre au moine Olympius, qui contient la vie de cette ſainte. AN. 379.

XLIX. *Sentiment de S. Gregoire de Nyſſe ſur les pelerinages.* *De eunt. Hieroſ.* *p.* 1086. C.

Un concile, aparemment celui d'Antioche, avoit chargé S. Gregoire de Nyſſe de reformer l'égliſe d'Arabie. Et comme la Paleſtine en eſt voiſine, il viſita Jeruſalem & les ſaints lieux : tant pour s'aquiter d'un vœu, que pour procurer la paix entre ceux qui gouvernoient l'égliſe de Jeruſalem. L'empereur lui donna pour ce voyage la commodité des voitures publiques : enſorte qu'étant maître d'un chariot, il lui ſervoit, & à ceux qui l'accompagnoient, d'égliſe & de monaſtere; ils y chantoient les pſeaumes pendant le chemin, & y obſervoient les jeunes. Il viſita Bethlehem, le Calvaire, le S. Sepulcre, le mont des Olives. Mais au reſte, il fut peu édifié des habitans du pays, dont il témoigne que les mœurs étoient très-corrompuës, & que toutes ſortes de crimes y regnoient, particulierement les meurtres. C'eſt pourquoi étant depuis conſulté par un ſolitaire de Cappadoce, ſur le pelerinage de Jeruſalem : il déclare qu'il n'aprouve point que les perſonnes qui ont renoncé au monde & embraſſé la perfection chrétienne, entreprenent ces ſortes de voyages. Premierement, parce qu'il n'y a aucune obligation, puis que N. S. n'en a rien ordonné dans l'évangile : enſuite, parce qu'il y a du danger, pour ceux qui ſe propoſent la vie parfaite. La ſolitude & la ſeparation du monde leur eſt neceſſaire, pour garder la pureté & fuïr la recontre des perſones de different ſexe. C'eſt ce qu'il eſt impoſſible d'obſerver dans les voyages. Une femme dit-il, ne peut voyager ſans quelque homme *p.* 1085.

AN. 379. qui l'accompagne, pour lui aider à monter & à descendre de cheval, & la soûtenir dans les mauvais pas. Soit un ami, soit un mercenaire qui lui rende ces services, il y a toûjours de l'inconvenient. Dans les hôtelleries & les villes d'Orient, il y a une grande liberté & une grande facilité de mal faire. On y trouve des objets capables de salir les yeux & les oreilles, & par consequent le cœur. Si la pureté des mœurs est une marque de la presence de Dieu, il faut croire qu'il habite plûtôt en Cappadoce qu'ailleurs; & je ne sai si on pourroit compter dans tout le reste du monde autant d'autels élevez en son honneur. Conseillez donc à vos freres de sortir du corps pour aller au Seigneur, plûtôt que de sortir de Cappadoce pour aller en Palestine. Voilà le sentiment de S. Gregoire de Nysse sur les pelerinages. Il ne les blâme point en général, & il avoit fait lui-même celui dont il s'agit: mais il en represente les inconveniens, qui ont été remarquez par les personnes sages de tous les siecles.

1087. B.

L. S. Gregoire de Nazianze à C P. *Carm. de vita p. 10 A Sup. XVI. n. 13.*

De toutes les églises d'Orient, celle de C. P. étoit la plus desolée. Les Ariens y dominoient depuis quarante ans; plusieurs autres hérésies y avoient cours, & le peu qui y restoit de catholiques étoient sans pasteur; car Evagre qu'ils éleurent en 370. après la mort de l'Arien Eudoxe, fut aussi-tôt bani par Valens. Personne ne parut plus propre à relever cette église que S. Gregoire de Nazianze; sa vertu, sa doctrine & son éloquence lui avoient acquis une grande reputation. Il étoit évêque, mais sans église: car il n'avoit jamais gouverné celle de Sasime, pour laquelle il avoit été ordonné; & il n'avoit gouverné celle de Nazianze que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque. Il l'avoit même quittée

Sup. XVI. n. 51.

depuis ſix ans, & vivoit en retraite au monaſtere de ſainte Thecle en Seleucie. Les catholiques de C. P. deſirerent donc de l'apeller, pour prendre ſoin de leur égliſe abandonée : les évêques entrerent dans ce deſſein, & ſes meilleurs amis l'en preſſerent, entre les autres Boſphore évêque de Colonie. AN. 379. *Socr. v. c. 6.* *Greg. ep. 122. ep. 14.*

S. Gregoire eut bien de la peine à quitter ſa chere ſolitude, où il vivoit détaché de tout, & goûtoit les douceurs de la contemplation celeſte. Sa reſiſtance fut telle, que tout le monde s'en plaignoit. On lui reprochoit d'avoir quitté Nazianze : on l'accuſoit de mépriſer les interêts de l'égliſe; on lui repreſentoit qu'elle étoit ménacée de nouvelles attaques; & on parloit d'un concile, qui ſe devoit tenir à C. P. pour établir l'héréſie d'Apollinaire. Il ceda enfin malgré la foibleſſe de ſon corps uſé de vieilleſſe, d'auſteritez & de maladies; & il crut ne pouvoir mieux achever ſa vie, qu'en travaillant pour l'égliſe. Ce fut au plus tard en 379. qu'il vint à C. P. *De episc. to. 2. p. 301 C.* *Ep. 14.* *Carm. 1. p. 10. C.* *Or. 26. p 439. A.* *Pagi an. 378. n 15.*

Son exterieur n'étoit pas propre à lui attirer le reſpect des hérétiques ni des gens du monde. Son corps étoit courbé de vieilleſſe, ſa tête chauve, ſon viſage deſſeché par ſes larmes & ſes auſteritez. Il étoit pauvre, mal vêtu, ſans argent : ſa parole avoit quelque choſe de rude & d'étranger. Il ſortoit d'un païs éloigné, & à peine connoiſſoit-on le lieu de ſa naiſſance : cependant il oſoit attaquer l'héréſie triomphante depuis ſi long-temps dans la capitale de l'empire. Auſſi fut-il d'abord très-mal reçû : les Ariens ignorant abſolument la foi de l'égliſe, s'imaginerent qu'il venoit enſeigner pluſieurs dieux, & paſſionnez pour leur évêque Demophile, ils ne purent ſouffrir qu'il vînt lui déclarer la guer- *Carm vit. p 11 D.* *Or 25. p 456 B.* *Or. 27. p. 468. B.* *Or. 28 p. 483. A.* *Carm. p. 11. B.*

re. Tous les hérétiques se réünirent contre Gregoire, & le chargerent de calomnies. Ils passerent jusques aux effets : ils se poursuivirent à coups de pierres, dont il ne reçût aucune blessure dangereuse, & le traînerent devant les tribunaux des préfets : dont Dieu le délivra glorieusement. Il n'oposa à tous ces outrages que sa patience : ravi de participer aux souffrances de J. C. En arrivant à C. P. il fut reçû par des parens qu'il y avoit, & refusa plusieurs autres personnes qui lui offroient leurs maisons. Sa vie étoit si frugale, qu'il n'étoit guerre à charge à ses hôtes : sa nourriture étoit, comme il dit, celle des bêtes & des oiseaux. Il sortoit peu : on ne le voyoit ni dans les places publiques, ni dans les lieux les plus delicieux de cette grande ville. Il ne faisoit point de visites : mais il demeuroit la plûpart du temps à son logis, meditant & s'entretenant avec Dieu. Cette conduite étoit necessaire à C. P. où la vie peu édifiante des ecclesiastiques, faisoit tourner en raillerie la religion : pour y prêcher utilement, on ne pouvoit mener une vie trop serieuse ; & cette philosophie simple & sincere attira enfin à S. Gregoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puissance temporelle, il ne disputa point aux hérétiques la possession des églises, & des biens qui en dépendoient, dont ils s'étoient emparez au préjudice des catholiques. Il ne fut point jaloux de l'execution des édits qu'ils méprisoient : & ne sollicita point contre-eux les magistrats.

Or. 28. p. 484 D

Or. 25. p. 436 A. 27. p. 468. B.

Or. 14. p. 218. D 219.

Or. 27. p. 466. Or. 25. p. 439. B.

Il commença à tenir ses assemblées chez ses parens, qui exerçoient envers lui l'hospitalité. Car les Ariens avoient ôté aux catholiques toutes les églises, & ne leur laissoient la liberté de s'assembler en aucun lieu. Cette mai-

Or. 28. p. 484 D. Greg. presb. p. 18. B Socr. V c 7

fon devint enfuite une églife célébre, que l'on nomma l'Anaftafie, c'eft-à-dire la refurrection: parce que S. Gregoire y avoit comme refufcité la foi catholique. Quelques-uns difoient que ce nom lui fut confirmé par un miracle: qu'une femme enceinte tomba des galeries hautes où les femmes étoient placées dans l'églife: qu'elle fe tua de cette chûte, & que tout le peuple ayant prié pour elle, elle refufcita avec fon enfant. Ce nom fut encore confirmé fous l'empereur Leon de Thrace, environ quatre-vingts-ans après, quand on aporta de Sirmium les reliques de fainte Anaftafie vierge & martyre, que l'on mit dans la même églife. Au refte, il ne faut pas confondre fainte Anaftafie des catholiques, avec une églife des Novatiens, qui lui donnerent le même nom dès le temps de l'empereur Julien, en la rebâtiffant après qu'elle eut été démolie fous Conftantius.

Sozom VII.

Theodorus leôt. II. *hift. c. ult.*

Socr II. *c.* 38.

LI
Sermons de S. Gregoire de Nazianze.

S. Gregoire fut bien-tôt l'admiration de tout le monde, par fa profonde connoiffance des écritures, fon raifonement jufte & preffant, fon imagination fertille & brillante, fa facilité incroyable à s'expliquer, fon ftile exact & ferré. Les catholiques accouroient comme des perfonnes alterées: ravis d'entendre prêcher la fainte doctrine de la Trinité, dont ils étoient privez depuis fi long-temps, Ceux qui avoient fait venir S. Gregoire, le favorifoient comme leur ouvrage: les hérétiques de toutes les fectes, & les payens mêmes vouloient goûter au-moins le plaifir de fon éloquence. Pour l'entendre de plus près, on forçoit les baluftres qui entouroient le fanctuaire où il prêchoit. On l'interrompoit fouvent pour lui aplaudir en battant des mains, ou faifant des exclamations à fa loüan-

Carm. de vita P. 18, C.

Or. 32. *p.* 512. C.
Carm 9 *p.* 78, C.

Or. 14. & 14. *Carm.* 1. *p.* 11. *D.* ge : plusieurs écrivoient ses sermons. Il en fit deux au sujet d'une division entre les catholiques de C. P. qui pensa ruiner cette église encore mal affermie. Le peuple & les évêques mêmes avoient pris parti entre deux prélats : les uns, dit il, étoient pour Paul, les autres pour Apollos : par où l'on croit qu'il marque la division de l'église d'Antioche entre Melece & Paulin. *Or.* 14. *p.* 216. C. Les passions qui étoient la vraye cause de ces divisions, se couvroient du prétexte de la foi ; & celui qui le jour precedent étoit catholique, se trouvoit hérétique le lendemain, sans savoir comment. C'est le mal *p.* 219. D. que S. Gregoire déplore en cette occasion : que la vertu étoit décriée ; que l'on ne croïoit plus qu'il y eût persone qui la pratiquât sincerement ; & que ce mépris passoit jusques à la religion, dont on jugeoit par ceux qui l'enseignoient. *Or.* 13. La réünion des catholiques étant faite, il reprocha aux hérétiques l'avantage qu'ils avoient voulu prendre de cette division, quoiqu'elle ne regardât que le choix des pasteurs, & nullement la doctrine. Il refute sommairement leurs erreurs sur la Trinité, & *p.* 212. B. ajoûte : J'ai traité ceci en peu de mots, pour vous instruire, non pour disputer : selon la methode des pécheurs & non d'Aristote : pour *p.* 213. l'utilité & non pour l'ostentation. Ensuite il promet de répondre plus amplement aux objections des hérétiques.

LII. Discours de Theologie.

Il le fit en effet par les discours que l'on appelle de la théologie, parce qu'ils renferment sa doctrine sur la nature de Dieu & le mystere de la Trinité ; & l'on croit que ce sont ces discours, qui lui ont principalement attiré le nom de theologien. Car c'est ainsi que les anciens, particulierement les Grecs, le nomment ordinairement, pour le distinguer des

autres Gregoires; & on a remarqué qu'il eſt le ſeul aprés l'apôtre S. Jean, à qui l'on ait donné ce grand nom. Le premier diſcours de la théologie eſt comme la préface des autres, & montre les diſpoſitions neceſſaires pour parler dignement de Dieu. S. Gregoire condamne la demangeaiſon de diſputer ſur la religion qui regnoit alors à C. P. même entre les catholiques, mais bien plus entre les hérétiques qui en faiſoient leur capital. Les places publiques retentiſſoient de ces diſcours : on les entendoit dans les feſtins, dans les viſites : les femmes s'y laiſſoient emporter contre la modeſtie de leur ſexe. La théologie devenoit un art mépriſable, & un exercice de vaines ſubtilitez, ſemblables à ces tours de main, dont les charlatans trompent les yeux. *Greg. presb. p. 25. A. Orat. 33.*

Voici les regles qu'il donne. Il ne convient pas à tout le monde de philoſopher ſur les choſes divines ; mais ſeulement à ceux qui ont purifié leur corps & leur ame, ou du moins qui y travaillent, & qui ont fait du progrez dans la meditation des choſes ſaintes. Il n'en faut pas toûjours parler : mais quand nous ſommes tranquilles, ſans paſſion, libres des images dangereuſes qui troublent nôtre raiſon. Il n'en faut parler qu'à ceux qui prennent la choſe ſerieuſement : non pas à ceux qui n'en parlent que pour s'amuſer, aprés les ſpectacles du cirque ou du théatre, aprés la muſique ou la bone chere : comptant ces diſputes entre leurs divertiſſemens. Il ne faut pas raiſonner ſur tout, mais ſur ce qui eſt de nôtre portée & de celle de nos auditeurs. Non, dit-il, qu'il ne faille toûjours penſer à Dieu ; nous devons y penſer plus ſouvent que nous ne reſpirons : mais il n'en faut parler qu'à propos. Il recommande le ſecret des myſteres, & ſur *p. 530.*

tout de n'en point disputer devant les payens.
p. 532. D. Quand ils entendent parler, dit-il, d'un Dieu engendré, ou créé, ou tiré du neant: comment peuvent-ils prendre ces discours, eux qui loüent les adulteres & les impudicitez de leurs dieux, & qui ne peuvent rien concevoir au dessus du corps? N'est-ce pas leur donner des armes contre nous? Ensuite il se plaint que tous veulent être savans & theologiens, comme s'il n'y avoit point d'autre voye de salut; il les exhorte à s'apliquer plûtôt à faire des bonnes œuvres, à dompter leurs passions, à regler leurs mœurs. Enfin il leur montre d'autres matieres de disputes moins dangereuses, & leur conseille de s'exercer plûtôt contre les philosophes: marquant en un mot le foible de chaque secte. Il traite encore dans un autre discours des dispositions necessaires, pour entendre les mysteres de la religion, & pour en parler dignement.

Carm. 1. *p.* 19. 20.

Or. 29. *init.*

Dans le second discours de la theologie, S. Gregoire commence à entrer en matiere, & parle de la nature divine en général, & de ses attributs: dans le troisiéme il prouve la divinité du Verbe: dans le quatriéme, il répond aux passages de l'écriture, que les hérétiques alleguoient: enfin dans le cinquiéme, il traite du S. Esprit contre les Macedoniens. Il montre que le S. Esprit est une substance & non pas un accident ou une operation divine, puis que lui-même opere, parle & agit en diverses manieres. S'il est substance, il est Dieu ou créature. Il n'est point créature, puis que nous croyons en lui, & que nous sommes baptisez en son non. Mais s'il est Dieu, disoient les Macedoniens, il est engendré ou il ne l'est pas. S'il n'est pas engendré, il y a donc deux principes; s'il est engendré, ou c'est par le

Or. 34. *Or.* 35. *Or.* 36. *Or.* 37. *p.* 595. D. 596.

pere ou par le fils. Si le pere l'a engendré, il y a deux fils, qui sont freres: si le fils l'a engendre, il est donc petit-fils du pere.

S. Gregoire répond, Nous attribuons à Dieu un fils dans un sens très-relevé, parce que nous ne pouvons montrer autrement qu'il procede du pere, & qu'il lui est consubstantiel: mais il ne s'ensuit pas que nous devions apliqũer à Dieu tous les noms de parenté qui sont parmi nous. Il faudroit donc aussi suivre la grammaire, & reconnoître en Dieu les deux sexes; parce que les noms de Dieu & de pere sont masculins, & le nom de divinité feminin. Au reste, le S. Esprit n'est ni engendré ni non engendré, mais il procede du pere, comme J. C. même nous l'enseigne. Entant qu'il en procede, il n'est point créature: entant qu'il n'est point engendré, il n'est pas fils: entant qu'il est entre le non engendré, & l'engendré, il est Dieu. Mais quelle est cette procession? Expliquez-moi l'innascibilité du pere & la génération du fils; & je vous expliquerai la procession du S. Esprit. Mais que lui manque-t'il pour être fils? Rien; non plus qu'il ne manque rien au fils pour n'être pas pere, ni au pere pour n'être pas fils. Ces noms n'expriment aucun défaut, mais des relations differentes, qui distinguent trois hypostases en une seule nature divine. Mais comment du même principe peut proceder un fils consubstantiel, & un autre aussi consubstantiel sans être fils? Donnez-moi un autre Dieu, & je vous y montrerai les mêmes noms & les mêmes choses. Dans les créatures, je ne puis vous doner des exemples de ce qui ne convient qu'à la nature divine. Toutefois pour donner une comparaison imparfaite: Adam & Eve & leur fils Seth étoient tous trois de même na-

p. 597. A.

Joan. XV. 26.

p. 598. A.

ture. Adam étoit l'ouvrage de Dieu, Eve une portion d'Adam, Seth son fils : Eve & Seth étoient sortis d'Adam, mais diversement.

S. Gregoire montre ensuite que le S. Esprit est adorable, puis que c'est par lui que nous adorons & que nous prions. Il répond à l'objection capitale, que c'étoit admettre trois Dieux. Il dit premierement que les Macedo-
p. 601. niens qui reconnoissoient la divinité du fils, devroient donc admettre deux dieux, & contre ceux qui nioient même la divinité du fils, il dit que nous ne reconnoissons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une divinité, & que ceux qui procedent de lui se raportent à lui seul, Aucun des trois n'est ni plus ni moins Dieu, ni devant ni après, ni divisé de volonté ou de puissance, puis il montre la difference de la multitude des faux dieux, & des hommes qui sont en si grande nombre, quoique de même nature. Pour montrer la divinité du S. Esprit par les écritures, il remarque diverses locutions. L'écriture dit quelquefois ce qui n'est point ; comme quand elle attribuë à Dieu des membres & des passions humaines : quelquefois elle ne dit point ce qui est, comme ces mots, sur lesquels les hérétiques qu'il combat faisoient tant de force, innascible, sans principe, immortel : mais elle dit la même chose en d'autres termes. Il ne faut pas s'attacher aux mots, mais au sens. Dieu voulant conduire les hommes par leur volonté, a ménagé les veritez selon qu'ils les pouvoient porter. L'ancien testament a parlé plus clairement du pere que du fils : le nouveau testament a parlé plus clairement du fils que du S. Esprit : lui-même s'est mieux déclaré, quand
p. 609. B. il est venu sur les apôtres après l'ascension de J. C. Sa divinité ne laissé pas d'être suffisam-

ment prouvée par les noms que l'écriture lui donne, & les proprietez qu'elle lui attribuë, que S. Gregoire raſſemblé ici avec grand ſoin. *p. 610.* Enfin il montre que toutes les comparaiſons *p. 612.* tirées des créatures, & apliquées à la Trinité divine ſont imparfaites ; & par conſequent dangereuſes, ſi on ne s'attache au ſeul point de la comparaiſon, écartant avec grand ſoin toutes les differences.

LIII. S. Jerôme à C P. *De ſcript. in Greg. Sup. 29. Ep 77. ad Marc. Ep 99 ad Aſell. lib 3. cont Ruff. c. 7. Ep 61. ad pamm. c. 16.*

En ce temps-là S. Jerôme vint à C. P. écouter S. Gregoire de Nazianze ; & il le regarda toûjours depuis comme ſon maître. Les calomnies de ceux qui l'accuſoient de ne pas bien croire la Trinité, parce qu'il ne vouloit pas dire trois hypoſtaſes, l'ayant contraint à quitter ſon déſert de Syrie ; il alla à Jeruſalem, & demeura quelque temps à Bethlehem. Paulin évêque d'Antioche l'ordona prêtre malgré lui ; & il ne le ſouffrit, qu'à condition de ne pas quitter la vie ſolitaire. Il ne voulut pas même demeurer à Antioche, de peur d'être obligé de prêcher & de faire les fonctions de prêtre. Etant donc venu à C. P. il demeura quelque temps auprès de S. Gregoire, étudiant ſous lui l'écriture ſainte, comme il témoigne en divers endroits de ſes écrits. Un jour il le pria de lui expliquer, ce que veut dire dans S. Luc le ſabat ſecond premier. S. Gregoire lui répondit agréablement : Je vous en inſtruirai dans l'égliſe où tout le monde m'aplaudit. Il faudra bien là que vous ſachiez ce que vous ne ſavez pas ; car ſi vous êtes ſeul ſans rien dire, tout le monde vous prendra pour un ſtupide. On voit par-là qu'il ſavoit la valeur des acclamations du peuple, qui, comme dit S. Jerôme, admire le plus ce qu'il entend le moins. Ce fut à C. P. que ſaint Jerôme à la priére de ſes amis, & pour eſſayer ſon ge-

In Epheſ. v. 32. Ep. 2. ad Nepot. c. 10 Luc VI. I.

In Isa VI. nie, composa promptement un petit traité sur la vision raportée dans le sixiéme chapitre d'Isaïe On croit aussi que ce fut en ce temps-là qu'il traduisit en latin la cronique d'Eusebe, & l'adressa à deux de ses amis, le prêtre Vincent & Gallien.

LIV. Baptême de Theodose. *Socr.* V. *c.* 6. *Soz.* VII. *c.* 4 *Prosp. Chr. an.* 381.

L'empereur Thedodose avoit reçû de ses ancêtres la religion Chrétienne, & l'attachement à la foi de Nicée : mais il n'avoit pas encore reçû le baptême ; & il y fut déterminé par une maladie qui lui vint à Thessalonique. Il fit venir l'évêque, & lui demanda avant toutes choses qu'elle étoit sa créance ? C'étoit S. Ascole qui étoit alors évêque de Thessalonique : il dit à l'empereur qu'il professoit la foi de Nicée, & que toute l'Illirie étoit demeurée dans cette créance, sans avoir jamais été infectée de l'Arianisme. Il faut entendre l'Illyrie Orientale, qui comprenoit la Macedoine, & dont Thessalonique étoit la métropole. L'empereur extrêmement réjoüi de cette heureuse rencontre, reçût le baptême de la main de S. Ascole, & peu de jours après il guérit aussi de sa maladie.

Ambr. ep 15 *ad Anatol. & ep.* 16. *Anys.*

S. Ascole n'étoit pas moins considerable par la sainteté de ses mœurs que par la pureté de sa foi. Il étoit né en Cappadoce : mais dès sa premiére jeunesse il renonça à ses parens & à sa patrie, & ayant embrassé la vie monastique, il s'enferma en Achaïe dans une petite cellule. Etant encore jeune, il fut ordonné évêque de Thessalonique, à la priere des peuples de Macedoine, & par le choix des évêques. Il rétablit la paix dans cette église, & y affermit la foi ebranlée par la chûte de son prédecesseur, que l'on croit avoir été Eremius ou Herennius, qui cedant comme plusieurs autres à la persécution de Constantius, renonça à la

Athan apolog. p. 692. *B.*

communion de S. Athanaſe. S. Aſcole conſerva pluſieurs fois Theſſalonique & toute la Macedoine contre les Goths, ſans employer d'autres armes que ſes prieres. Il étoit lié d'amitié avec S. Baſile, comme il a été dit; & le pape S. Damaſe lui commit le gouvernement des dix provinces, qui compoſoient l'Illyrie orientale pour y exercer ſon autorité comme ſon vicaire. Tel étoit S. Aſcole qui baptiſa l'empereur Theodoſe.

AN. 380.

Epiſt. 339. Sup liv. XVI. 44. E. Bonif. 1 ad Ruff. Collect. Rom. p. 47. & to. 4. conc. p. 1702.

L V. Loix pour l'égliſe. *Soz. VII. c 4.*

L'empereur s'étant informé de l'état où ſe trouvoit la religion dans les terres de ſon obéïſſance, aprit que juſques à la Macedoine, elles étoient toutes unies dans la foi de la Trinité : mais que tout le reſte vers l'Orient étoit diviſé par un grand nombre de ſectes, & particulierement C. P. où l'heréſie regnoit plus que dans tout le reſte de l'empire. Ce fut le motif de la loi célébre *Cunctos populos* : connuë par ces deux mots latins, par leſquels elle commence. En voici les termes: Les empereurs Gratien, Valentinien & Theodoſe auguſtes, au peuple de la ville de C. P. Nous voulons que tous les peuples de nôtre obéïſſance ſuivent la religion que l'apôtre S. Pierre a enſeignée aux Romains, comme il paroît, parce qu'elle s'y conſerve encore à preſent : celle que l'on voit ſuivre au pontife Damaſe & à Pierre évêque d'Alexandrie, homme d'une ſainteté apoſtolique ; enſorte que ſelon l'inſtruction des apôtres & la doctrine de l'évangile, nous croyons une ſeule divinité du pere, & du fils, & du S. Eſprit, ſous une pareille majeſté & une ſainte Trinité. Nous voulons que ceux qui ſuivront cette loi prennent le nom de Chrétiens catholiques ; & que les autres que nous jugeons inſenſez, portent le nom infame d'hérétiques, & que leurs aſſem-

L. 1. C. de Sum. Trin. L. 2. C. Th. de fide Cath. lib. 16.

AN. 380. blées ne prennent point le nom d'églises : reservant leur punition premierement à la vengeance divine, & ensuite au mouvement qui nous sera inspiré du ciel. Donné à Thessalonique le troisiéme des calendes de Mars, sous le cinquiéme consulat de Gratien & le premier de Theodose, c'est-à-dire le vingt-huitiéme de Février 380.

Theodose adressa cette loi au peuple de C. P. afin que de la capitale de son empire elle se répandît plus promptement dans les provinces. Il y déclare sa foi pour inviter ses sujets à la suivre, plûtôt que les y contraindre : n'imposant encore aucune peine aux hérétiques, & se contentant de les menacer. Il marque la foi de l'église, par la tradition de l'église Romaine, reçûë du prince des Apôtre : au pape Damase il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du second siege du monde : mais il n'y joint pas l'évêque du troisiéme siege, qui étoit à Antioche, parce que cette place étoit disputée entre Melece & Paulin, tous deux catholiques. Il ordonne que les seuls adorateurs de la Trinité porteront le nom de Chrétiens catholiques ; parce que les hérétiques prenoient aussi le nom de Chrétiens, & quelquefois même de catholiques.

L. 1. C. de crim. sacril. 25. C. Th. de episc.

Par une autre loi datée du même lieu & du même jour, qui semble n'être qu'une partie de celle-ci : Theodose condamne de sacrilege ceux qui par ignorance ou par negligence violent la sainteté de la loi divine ; ce que l'on entend des évêques, qui ne s'opposoient pas assez soigneusement aux hérésies. Un mois après & le sixiéme des calendes d'Avril, c'est-à-dire le vingt-septiéme de Mars, étant encore à Thessalonique, il défendit de faire pendant tout le carême les procedures criminelles.

L. 4 C. Th. de quæst. lib. 9.

On commença vers ce temps-là à connoître en Occident l'héréſie des Priſcillianiſtes. Son premier auteur fut un nommé Marc Egyptien de Memphis & Manichéen, qui étant venu en Eſpagne, eut pour diſciples premiérement une femme de quelque conſideration nomée Agape, & enſuite en rheteur nommé Elpidius attiré par cette femme. Ils inſtruiſirent Priſcillien, dont la ſecte prit le nom; c'étoit un homme noble, riche & d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler: capable de ſouffrir la veille & la faim, vivant de peu, deſintereſſé: mais ardent, inquiet, vain & enflé des études profanes, auſquelles il s'étoit apliqué: car il avoit beaucoup de lecture & une curioſité infinie, qui l'avoit porté, diſoit-on, juſques dans la magie. Il attira à ſa doctrine pluſieurs perſonnes nobles, & pluſieurs du peuple: ſur tout les femmes, naturellement curieuſes, peu fermes dans la foi, amatrices des nouveautez accouroient en foule autour de lui; & il s'attiroit un grand reſpect par ſon exterieur humble & ſon viſage compoſé. Cette erreur avoit déja infecté la plus grande partie de l'Eſpagne, & même quelques évêques, entre autres Inſtantius & Salvien, qui commençoient à former un parti pour la ſoûtenir.

AN. 380.
LVI.
Hereſies des Priſcillianiſtes.
Proſp. Chr. an: 380. Sev. Sulp. lib. 2. hiſt. in fine. Hier. ad Cteſip. c. 2. Iſid. de vir. ill. c. 2.

Le premier qui s'en aperçût, fut Hygin ou Adygin évêque de Cordoüe, dont Inſtantius & Salvien étoient voiſins. Hygin en avertit Idace évêque de Merida, qui entreprit avec ardeur de pouſſer ces hérétiques. Le fonds de leur doctrine étoit celle des Manichéens mêlée des erreurs des Gnoſtiques, & de pluſieurs autres. Ils diſoient que les ames étoient de même ſubſtance que Dieu; & qu'elles deſcendoient volontairement ſur la terre au travers de ſept cieux, & par certains degrez de principautez,

Aug. hæreſ. 70. Oroſ. commonit. ap. Aug.

AN. 380. pour combattre contre le mauvais principe auteur du monde, qui les semoit en divers corps de chair. Ils disoient que les hommes étoient attachez à certaines étoiles fatales, & que nôtre corps dépendoit des douze signes du Zodiaque, attribuant le belier à la tête, le taureau au cou, les jumeaux aux épaules, & ainsi du reste, suivant les rêveries des astrologues. Ils ne confessoient la Trinité que de parole, disant avec Sabellius; que le pere, le fils & le S. Esprit étoient le même, sans aucune distinction réelle de personnes. Ils différoient des Manichéens, en ce qu'ils ne rejettoient pas ouvertement l'ancien testament: mais ce n'étoit qu'artifice, car ils expliquoient tout par des allegories, & joignoient aux livres canoniques beaucoup d'écritures apocryphes. Ils s'abstenoient de manger de la chair comme immonde; & en haine de la génération séparoient les mariages, malgré la partie qui n'étoit pas de leur opinion: disant en général que la chair n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais anges. Ils s'assembloient de nuit, hommes & femmes prioient nuds, & commettoient beaucoup d'impuretez, qu'ils couvroient d'un secret profond: car ils avoient pour maxime de tout nier quand ils étoient pressez, ce qu'ils exprimoient par un vers latin, qui signifie: Jure, parjure-toi, ne trahis le secret. Ils jeûnoient le dimanche, le jour de Pâque, & le jour de Noël, & se retiroient ces jours-là pour ne pas se trouver à l'église: tout cela, parce qu'en haine de la chair, ils croyoient que J. C. n'étoient né ni ressuscité qu'en aparence. Ils recevoient dans l'eglise l'eucharistie comme les autres, mais ne la consomoient pas.

Sup. liv. 14. n. 19.

Leo ep. 15. al. 93. ad Turib. c. 4. 14.

LVII. Concile de

Idace évêque de Merida attaqua avec tant

de chaleur Inſtantius & les autres Priſcillianiſtes, que loin de les ramener, il ne fit que les aigrir : au contraire Hygin de Cordouë qui les avoit pourſuivis le premier, ſe laiſſa honteuſement corrompre, & les reçût à ſa communion. Enfin après pluſieurs diſputes, il ſe tint un concile à Sarragoce, où les évêques d'Aquitaine ſe trouverent avec ceux d'Eſpagne. Nous avons un fragment de ce concile, qui ſemble en être la concluſion, daté du quatriéme d'Octobre de l'Ere 418. c'eſt-à-dire l'an 380. Douze évêques y ſont nommez, entre-autres Fitade que l'on croit être S. Phebade d'Agen : enſuite S. Delphin de Bourdeaux : Ithace évêque de Soſſube ville d'Eſpagne que l'on ne connoît plus, & Idace de Merida. Ce fragment contient huit canons, qui défendent de jeûner le dimanche par ſuperſtition, & de s'abſenter des égliſes pendant le carême, pour ſe retirer dans les montagnes où dans des chambres, ou pour s'aſſembler dans des maiſons de campagne. On défend auſſi de s'abſenter pendant les vingt & un jours, qui ſont depuis le dix-ſeptiéme de Décembre juſques au ſixiéme de Janvier, c'eſt-à-dire depuis huit jours avant Noël juſques à l'Epiphanie. Ce qui montre que dès lors il y avoit au moins une ſemaine pour ſe préparer à la fête de Noël. On condamne celui qui ſera convaincu de n'avoir pas conſumé l'euchariſtie, qu'il aura reçûë dans l'égliſe : les femmes qui s'aſſemblent avec des hommes étrangers, ſous prétexte de doctrine, ou qui tiennent elles-mêmes des aſſemblées pour inſtruire d'autres femmes : ceux qui s'attribuent le nom de docteurs ſans autorité legitime. Ceux que les évêques auront ſéparez de l'égliſe, ne doivent point être reçûs par d'autres évêques. On défend au clercs

Sarragoce. *Sulpic. ibid.*

t. 2. Conc. p. 1009.

Can. 2.

Can. 4.

Can. 3.

Can. 1.

c. 7.

c. 5.

c. 6.

AN. 380. de quitter leur ministere, sous prétexte de pratiquer une plus grande perfection dans la vie monastique: enfin on défend de voiler les vierges qu'à l'âge de quarante ans, & par l'autorité de l'évêque : c'est la premiere fois que nous trouvons qu'il soit parlé de vie monastique en Espagne, & voilà ce qui nous reste du concile de Sarragosse. *c. 8.*

Mais il est certain d'ailleurs que les hérétiques n'ayant osé s'exposer au jugement du concile, furent condamnez en leur absence, savoir les évêques Instantius & Salvien : & Elpidius & Priscillien laïques. Ithace de Sossube fut chargé de publier le décret des évêques; & particulierement d'excommunier Hygin de Cordoüe, qui avoit reçû les hérétiques; après les avoir dénoncez le premier. Instantius & Salvien loin de se soûmettre au jugement du concile; voulurent fortifier leur parti, en donnant le titre d'évêque à Priscillien. Ils l'ordonerent donc évêque de Labine ou Labile, que l'on croit être Avila, comprise alors dans la Galice. *Sulpic. ibid.* *Hier. ad Ctesip. c. Prosper. Chr. an. 380.*

LVIII. Poursuites d'Idace & d'Ithace. *Seve. Sulp. ibid.*

Cependant Idace & Ithace croyant pouvoir arrêter le mal dans sa source, poussoient vivement les hérétiques, & par un mauvais conseil, dit Severe Sulpice, ils s'adresserent aux juges seculiers, pour les faire chasser des villes. Après plusieurs poursuites honteuses; l'empereur Gratien, à la sollicitation d'Idace, donna un rescrit, par lequel il étoit ordonné, que tous les hérétiques seroient chassez, non seulement des églises & des villes, mais de tous les pays. Les Priscillianistes épouvantez par cet édit, n'oserent se défendre en justice: ceux qui portoient le titre d'évêques, cederent d'eux-mêmes, les autres se dispenserent. Instantius, Salvien & Priscillien allerent à Rome,

me, pour se justifier devant le pape Damase. AN. 380.
En passant par l'Aquitaine, ils furent reçûs magnifiquément par quelques ignorans, & y semerent leurs erreurs; principalement dans le territoire d'Eluse ou Eause, dont le siége a depuis été rëüni à celui d'Auch: ils corrompirent par leurs mauvaises instructions ce peuple, qui étoit bon de lui-même, & affectionné à la religion. S. Delphin les empécha de s'arrêter à Bordeaux: mais ils demeurerent quelque temps dans la terre d'une femme nommée Euchrocia, veuve de Delphidius orateur & poëte fameux. Priscillien & les siens continuerent ensuite leur chemin vers Rome, menant avec eux leurs femmes & quelques femmes étrangeres; entre-autres Euchrocia & sa fille Procula, que l'on accusoit de s'être fait avorter, étant devenuë grosse de Priscillien. Quand ils furent arrivez à Rome, le pape S. Damase, loin de recevoir leur justification, ne voulut pas même les voir. Salvien mourut à Rome: Instantius & Priscillien revinrent à Milan, où S. Ambroise ne leur fut pas moins contraire.

Prosper. Chr an. 386.

Se voyant rejéttez par les deux évêques, dont l'autorité étoit alors la plus grande; ils changerent de conduite, & se tournerent du côté de l'empereur Gratien. A force de sollicitations & de présens, ils gagnerent Macedonius maître des offices, & obtinrent un rescrit, qui cassoit celui qu'Idace avoit obtenu contre eux, & ordonnoit de les rétablir dans leurs églises. Instantius & Priscillien appuïez de ce réscrit, revinrent en Espagne, & rentrerent dans leurs siéges sans aucune opposition. Ce n'est pas que le courage manquât à Ithace, mais la force: car les Priscillianistes avoient aussi corrompu le proconsul Volven-

AN. 380. tius. Ainsi ils poursuivirent Ithace lui-même, comme perturbateur des églises : & voïant contre lui une condamnation rigoureuse, il s'enfuit épouvanté dans les Gaules, & s'adressa à Gregoire préfet du pretoire. Gregoire instruit de ce qui s'étoit passé, commanda qu'on lui amenât les auteurs des troubles, & informa l'empereur de tout, afin qu'il fermât la porte aux sollicitations des hérétiques. Mais ce fut en vain : car l'avarice de quelques personnes puissantes, rendoit toutes choses venales en cette cour. Les hérétiques donc, par leurs artifices & par une grande somme qu'ils donnerent à Macedonius, obtinrent que l'empereur ôta la connoissance de cette affaire au préfet des Gaules, & la renvoïa au Vicaire d'Espagne; car il n'y avoit plus de proconsul. Macedonius envoïa des officiers pour prendre Ithace, qui étoit alors à Tréves, & le ramener en Espagne. Mais il s'en garantir; premierement par adresse, ensuite par la protection de Britanius ou Briton évêque de Tréves. C'est ce qui se passa en cette affaire sous le regne de Gratien. Idace écrivit un livre en forme d'apologie, où il expliquoit les dogmes & les artifices des Priscillianistes, & l'origine de leur secte. Il passoit pour éloquent, & fut surnommé Clarus, c'est-àdire illustre.

Isid. Hisp. de vir. ill. c. 2.

LIX. Ordination de Maxime le Cynique.

Greg. Naz. Carm. p. 12. D Orat 23. p 411. A. p. 419. C.

Les travaux de S. Gregoire de Nazianze à C P. furent troublez par l'ordination irreguliere de Maxime le Cynique. C'étoit un Egyptien né à Alexandrie, d'une famille où il y avoit eu des martyrs. Bien qu'il fût Chrétien, il ne laissoit pas de faire profession de la philosophie cynique, dont il portoit l'habit, le bâton, & les grands cheveux. Il avoit ainsi couru en divers païs, & avoit été plusieurs

fois repris de la justice. A Corinthe il vêcut seul quelque temps avec des filles qu'il prétendoit exercer à la pieté : il fut foüetté publiquement en Egypte, & relegué pour des infamies dans le desert d'Oasis, où il demeura quatre ans : on l'accusoit de suivre l'hérésie d'Apollinaire. Il vint enfin à CP. & sçut si bien feindre, qu'il imposa d'abord à S. Gregoire. Il se vantoit d'avoir quitté pour le service de Dieu, la consolation de vivre avec sa mere & ses sœurs, qu'il qualifioit vierges. Il se faisoit honneur des coups de foüet qu'il avoit soufferts, & de son éxil, comme si c'eût été pour la religion. Ainsi saint Gregoire le reçut comme un confesseur capable d'honorer son petit troupeau : car il ne faisoit que commencer à rassembler les Catholiques de CP. dans son Anastasie. Maxime donnoit de grandes loüanges à ses discours, & déclamoit fortement contre les hérétiques ; il ne respiroit en apparence que zéle & pieté. Saint Gregoire y fut si bien trompé, qu'il le reçût dans sa maison & à sa table, lui communiquant ses études & ses desseins avec une entiere confiance : & non content de lui donner de grands éloges dans les conversations particulieres, il prononça devant son église, quoique malade, un discours à sa loüange, que nous avons encore sous le nom d'éloge du philosophe Héron : mais S. Jerôme témoigne que c'étoit la loüange du philosophe Maxime, & que d'autres y avoient mis ce faux titre. On voit dans ce discours par où cet imposteur avoit surpris saint Gregoire. Il pratique, dit-il, notre philosophie sous un habit étranger : encore le peut-on prendre pour un signe de la pauvreté de l'ame. C'est que l'habit des Cyniques étoit blanc. Il n'a, dit il, de Cynique que de parler har-

AN. 380.

Theod. v. c. S Greg. 83. p. 419. D.

Or. 23.

Descript. in Gregor.

An. 380. ment, de vivre au jour la journée, de veiller pour la garde des ames, de caresser la vertu, d'aboïer contre le vice. Car c'est ainsi que les Cyniques s'appliquoient toutes les proprietez des chiens, dont on leur avoit donné le nom.

Cependant Maxime ayant formé le dessein de suplanter saint Gregoire, & de se faire lui-même ordonner évêque de CP. se joignit à un prêtre de cette église, qui avoit conçû de l'aversion contre le saint évêque, sans autre sujet que la jalousie de son éloquence. Maxime de concert avec lui, fit venir d'Egypte d'abord sept hommes capables de l'aider dans son dessein ; & ensuite quelques évêques, qui avoient envoyé ces premiers, & qui étoient eux-mêmes envoyez par leur archevêque Pierre d'Alexandrie, pour ordonner Maxime évêque de CP. Ce n'est pas que Pierre n'eût d'abord approuvé le voyage de Gregoire : il lui avoit même donné ses lettres pour l'établir de sa part sur le siége de cette église; & l'on ne voit point le motif de son changement, ni de son attachement à Maxime. Il falloit encore à Maxime de l'argent, pour éxécuter son dessein. Il trouva un prêtre de l'isle de Thasse, qui étoit venu à CP. acheter du marbre de Proconese pour son église : il le flatta de si belles esperances, qu'il l'engagea dans son parti, & se rendit maître de son argent. Il s'en servit à gagner une partie de ceux qui avoient témoigné le plus d'affection à saint Gregoire ; & le leur fit regarder comme un homme dont l'amitié étoit inutile, puisqu'il n'avoit rien à donner. Il gagna sur-tout grand nombre de mariniers, pour représenter le peuple, & lui prêter main-forte au besoin. Ils prirent leur temps que S. Gregoire étoit ma-

lade; & sans avertir personne, les Egyptiens entrerent de nuit dans l'église avec quantité de mariniers, & commencerent la cérémonie de l'ordination de Maxime: mais le jour les surprit avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeoient aux environs de l'église s'étant apperçûs de cette entreprise, le bruit se répandit par toute la ville, & tout le monde accourut aussi-tôt à l'église, les magistrats, les particuliers, les étrangers, & jusques aux hérétiques. Les Egyptiens furent obligez de quitter l'église, & se retirerent dans une maison particuliere, chez un joüeur de flute, accompagnez de quelques uns du bas peuple, & de quelques excommuniez. Ce fut là qu'ils acheverent l'ordination de Maxime, & lui couperent ses grands cheveux, qu'ils lui avoient laissé jusques alors, & dont tout le monde avoit été scandalisé.

AN. 380.

IX. Maxime réjetté de tout le monde. Caim. 1. p. 17. B.

Tout le clergé & tout le peuple de CP. fut étrangement indigné de cet attentat. On publioit tous les crimes de Maxime, & on le chargeoit de malédictions: enfin on le chassa de la ville. Cependant les Catholiques qui étoient dans l'Anastasie avec saint Gregoire, le gardoient avec grand soin, & prenoient toutes les précautions possibles pour sa sûreté. Quant à lui, pénétré d'une vive douleur, il résolut d'abord de se rétirer de CP. & ne pût s'empêcher de le témoigner à son peuple, en lui disant adieu. A ce mot, toute l'assemblée s'éleva contre lui: plusieurs accoururent à l'église, sur le bruit qui s'en répandit; & tous ensemble le conjurerent de demeurer, & d'accepter le titre de leur évêque: mais il résista, jusques à répandre des larmes, & à prononcer des malédictions contre lui-même s'il l'acceptoit; ne croyant pas qu'il fût permis de

AN. 380. prendre ce siége, sans y avoir été placé selon les formes, par une assemblée d'évêques. Le peuple se réduisit à le supplier de ne le point abandonner. Il demeura quelque temps interdit, ne pouvant leur fermer la bouche, ni se résoudre à les contenter: le jour baissoit, & ils jurerent tous que jusques à ce qu'il se fût rendu, ils ne sortiroient point de l'église, quand ils y devroient mourir. Il crut même oüir une voix, qui lui reprochoit de bannir avec lui de Constantinople la sainte Trinité. Enfin il leur promit de demeurer jusques à l'arrivée de quelques évêques, que l'on attendoit dans peu de temps. Mais il ne voulut point s'y engager par serment, n'en ayant fait aucun depuis son baptême. Ainsi l'attentat de Maxime ne fit qu'augmenter l'affection du peuple envers saint Gregoire, & les heretiques furent trompez, dans l'esperance qu'ils avoient conçûë d'une grande division entre les Catholiques,

Orat. 27. p. 466. B. Epist. Dam. in conc. R. an. 531 t. 4. p. 1699.

Maxime étant chassé de CP. alla trouver l'empereur Theodose à Thessalonique, accompagné des évêques Egyptiens qui venoient de l'ordonner, & lui demanda sa protection, pour être maintenu dans le siége de CP. mais Theodose le rejetta avec indignation. Saint Ascole & cinq autres évêques de Macedoine écrivirent au pape Damase, tout ce qui s'étoit passé au sujet de l'ordination de Maxime. Le pape leur témoigne dans sa réponse, qu'il étoit sensiblement touché de la témerité des Egyptiens, d'avoir ordonné un homme, qui ne devoit pas même passer pour Chrétien, portant un habit de philosophe & d'idolâtre, & sur-tout de longs cheveux, contre la défense expresse de S. Paul. Il ajoûte: Et comme j'ai appris que l'on doit tenir un

Carm. 1. p. 16. C.

To. 4. conc. p. 1699.

1. Cor. XI. 14.

concile à C. P. je vous avertis de faire en sorte que l'on y élise un évêque sans reproche : afin d'établir une paix solide entre les catholiques. Je vous avertis encore de ne point souffrir qu'un évêque passe d'une ville à une autre, contre les ordonnances de nos ancêtres. Ecrivant à saint Ascole en particulier, il lui recommande encore de faire en sorte que l'on mette à C. P. un évêque catholique. Maxime chassé par l'empereur Theodose retourna à Alexandrie ; & aïant gagné par argent quelques vagabonds, il pressa l'évêque Pierre de le faire joüir du siege de C. P. le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Mais le préfet d'Egypte craignant les suites de cette entreprise, chassa de la ville Maxime, qui demeura pendant quelque temps en repos.

AN. 380.

Ibid. p. 1700.

LXI. Ariens chassez de C. P.

Socr. v. c. 6. Mar cll. Chr. an. 80 Fasi. Idac. an. 380. Chr. Pasch. p. 305. Soz. VII. c. 5.

L'empereur Theodose vint enfin à C. P. sur la fin de l'année 380. c'est-à-dire le vingt-quatriéme de Novembre, après avoir remporté de divers avantages sur les barbares. Son premier soin fut de rendre la paix à l'église, & de réünir les esprits. Il fit donc aussi-tôt sçavoir à Demophile évêque des Ariens, que s'il vouloit embrasser la foi de Nicée, il n'avoit qu'à réünir le peuple & vivre en paix. Demophile rejetta la proposition ; & l'empereur lui fit dire : Puisque vous fuïez la paix & la concorde ; je vous commande aussi de quitter les lieux de priere. Demophile aïant reçû cet ordre, & voïant qu'il ne pouvoit y résister, assembla le peuple de sa communion, & se levant au milieu de l'assemblée, il dit : Mes freres ; il est écrit dans l'évangile ; *Si on vous poursuit dans cette ville ; fuïez dans l'autre :* puis donc que l'empereur nous chasse des églises, sçachez que demain nous nous assem-

AN. 380. blerons hors de la ville. Aïant ainsi parlé, il sortit, & fit depuis des assemblées hors des portes de C. P. Lucius le faux évêque d'Alexandrie, qui en étant chassé s'étoit retiré à C. P. sortit avec Demophile, qui se retira ensuite à Berée, & mourut au bout de six ans. Ainsi deux jours après l'entrée de Theodose, c'est-à-dire le vingt-sixiéme de Novembre 380. les Ariens furent chassez des églises de C.P. qu'ils avoient possedées pendant quarante ans, depuis l'an 340. & l'intrusion d'Eusebe de Nicomedie à la place de S. Paul.

Philost. IX. c. 19.

Sup. liv. XII n. 7.

S. Gregoire de Nazianze voulut aussi se retirer, fatigué de ce qui s'étoit passé depuis son arrivée dans cette ville, particulierement de l'ordination de Maxime. Ce n'est pas qu'il ne fût bien traité de l'empereur : à la premiere entrevûë l'empereur lui rendit de grands honneurs, lui donna de grandes loüanges, & voulut le mettre lui-même en possession de la grande église. Une multitude infinie de peuple Arien s'assembla à ce spectacle ; toutes les ruës en étoient remplies. La crainte de l'empereur retenoit la colere dont ils étoient animez contre S. Gregoire, & qui ne produisoit que des gémissemens & des larmes. S. Gregoire marchoit au milieu des soldats avec l'empereur, levant les yeux au ciel, & si hors de lui, qu'il se trouva à l'église sans sçavoir comment. C'étoit le matin, le temps étoit fort obscur : mais si tôt que l'empereur & S. Gregoire eurent passé la balustrade, pour entrer dans le sanctuaire, & que tout le peuple fidele eut commencé à élever la voix & les mains pour loüer Dieu ; le nuage se dissipa, & toute l'église fut éclairée d'une très-vive lumiére : ce qui réjoüit le peuple catholique.

Carm I. p. 21 B.

Alors prenant courage, ils crierent de tou-

ce leur force, demandant à l'empereur de leur donner pour évêque saint Gregoire, & de rendre leur joie parfaite: les magistrats le demandoient comme le peuple; les femmes mêmes crioient du haut des galleries, excedant un peu leur modestie ordinaire. Saint Gregoire si surpris, qu'il n'avoit pas la force de parler, leur fit dire par un des prêtres qui étoient assis auprès de lui: Arrêtez, mes amis, retenez vos cris, il ne s'agit à present que de rendre à Dieu des actions de graces, nous aurons du temps pour les affaires plus importantes. A ces paroles, le peuple battit des mains, charmé de sa modestie, & l'empereur se retira, après lui avoir donné des louanges. Ainsi se termina cette assemblée, & il ne fallut autre violence pour retenir le peuple hérétique, que tirer une seule épée, & la remettre au fourreau. Mais quoique saint Gregoire eût refusé ce premier jour de s'asséoir sur le siége épiscopal, il y fut ensuite placé malgré lui par le zéle du peuple; & il eut peine à le pardonner à ses meilleurs amis, regardant cette action comme irreguliere. Car quoiqu'il n'eût point d'église, & que celle de CP. fût vacante, il y avoit un canon du concile d'Antioche, qui défendoit à un évêque vacant de s'emparer d'une église vacante, sous l'autorité d'un concile légitime. De plus, l'ordination de Maxime le Cynique, toute illegitime qu'elle étoit, ne laissoit pas de causer quelque embarras, donnant au moins un prétexte de chicanne à ses ennemis. Or il avoit une attention particuliere à les épargner: loin de les aigrir, en profitant du temps & de la faveur du prince, il cherchoit à les adoucir & les convertir. Il délivra les uns des peines que le reproche de leur conscience leur faisoit craindre: il assista les autres dans leurs besoins.

AN. 380.

P. 25. D. p. 28. C.

Can. 16. Sup. liv. XII. n. 112.

AN. 380.

LXII. Conduite de S. Gregoire de Nazianze.

Carm. I. *p.* 29. *D.* *p.* 23. *B.*

Le même jour que Theodose l'avoit mené dans l'église, comme il étoit couché dans sa chambre, accablé de travail & de foiblesse, quelques-uns du peuple y entrerent; & après y avoir fait leurs complimens, & rendu graces à Dieu & à l'empereur, qui leur avoit donné une si heureuse journée, ils se retirerent. Mais il apperçût entre eux un jeune homme pâle, avec des cheveux longs, vêtu comme les personnes affligées. Il en fut effraïé, & avança les pieds hors de son lit pour se lever. Comme les autres s'en alloient, ce jeune homme se jetta promptement à ses pieds sans parler, & comme saisi de crainte. S. Gregoire lui demanda qui il étoit, & ce qu'il vouloit; mais sans rien répondre, il crioit, il gémissoit, & se tordoit les mains de plus en plus. Ce spectacle tira des larmes à S. Gregoire. Et comme ce jeune homme n'entendoit point raison, on le tira de force d'auprès de lui, & un des assistans dit: C'est un meurtrier, qui vous auroit égorgé, sans la protection de Dieu, il vient lui-même s'accuser, & sa conscience est son bourreau. S. Gregoire attendri par ce discours, dit au meurtrier: Que Dieu te conserve: je dois bien te traiter humainement, puisqu'il m'a conservé moi-même. Tu es à moi par ton crime, prends garde de devenir digne de Dieu & de moi. Cette action s'étant répanduë, adoucit extrêmement toute la ville à l'égard de S. Gregoire.

Or. 48.

Ep. 81. *ad Theod.* 889.

Une autrefois, apparemment avant l'arrivée de l'empereur, il fut attaqué à coups de pierres jusques dans l'église, au milieu des saints mysteres, qui furent troublez; cette insulte lui fut faite par des vierges, des moines & des pauvres du parti des Ariens. Voici comme il en écrivit à Theodore, depuis évêque de Tyane, qui en

étoit ſenſiblement touché: Votre reſſentiment eſt bien fondé; mais peut-être vaut-il mieux montrer un exemple de patience: car la plûpart des gens ne ſont point touchez des diſcours comme des actions. Il eſt bon de faire punir les coupables pour la correction des autres? mais il eſt meilleur & plus divin de ſouffrir: l'un retient les méchans, l'autre les convertit. Embraſſons cette occaſion de les vaincre par la clemence, & de les ramener à la vraïe religion, plûtôt par le reproche de leur conſcience, que par la crainte de notre reſſentiment. Ne nous laiſſons pas ſurprendre au demon, qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œuvre. AN. 380. p. 8. 9.

L'empereur avoit mis S. Gregoire en poſſeſſion de la maiſon épiſcopale & des revenus de l'égliſe de C. P. qui avoit la réputation d'être très-riche, par les libéralitez, que tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le monde lui avoient faites, depuis le temps de ſa fondation. Elle avoit dans ſes tréſors quantité de vaſes & de meubles précieux, & de grands revenus de tous côtez. Saint Gregoire n'en trouva aucun compte dans les papiers de ſes prédéceſſeurs, & les receveurs qui en avoient la charge ne purent l'en inſtruire; tant la diſſipation avoit été grande ſous les prélats Ariens. On lui conſeilloit de prendre quelque laïque pour en faire la recherche, & de s'y appliquer avec ardeur: mais il n'en voulut rien faire, perſuadé que chacun ne rendra compte à Dieu que de ce qu'il aura reçû, & non de ce qu'il auroit été juſte qu'il reçût. Il regardoit comme une honte pour la religion, qu'un étranger prît ſoin des affaires de l'égliſe: il ſçavoit bien que les gens intéreſſez blâmeroient ſa conduite: mais il étoit perſuadé qu'elle ſeroit approuvée de gens de p. 23. D.

bien. Parce qu'encore que l'avarice soit mauvaise en tout le monde, elle est encore beaucoup plus odieuse dans les ecclesiastiques, & dès lors on n'en voïoit que trop les funestes suites. C'est ainsi qu'il s'en explique lui même. Il vivoit toûjours fort retiré, tandis que les autres faisoient leur cour assidûment aux personnes puissantes, particulierement aux eunuques de la chambre, & emploïoient mille artifices pour s'insinuer dans le palais. Pour lui, ce n'étoit que par necessité qu'il voïoit les grands, quand la charité l'obligeoit à leur demander quelque grace; & lors qu'il mangeoit à la table de l'empereur, son humeur libre ne souffroit pas peu de la contrainte que le respect attire en ces occasions.

Carm. 1. *p.* 23.

Carm. 10. *p.* 80. D.

LIVRE DIX-HUITIE'ME.

AN. 381.

I.

Concile de C. P.

Theod v. c. 5

Socr. v. c. 8.

L'Empereur Theodose n'aïant rien plus à cœur que la réünion des églises, avoit résolu dès le commencement de son regne d'assembler à C. P. les évêques de son obéïssance: il falloit un pasteur à cette grande ville: S. Gregoire de Nazianze vouloit quitter: l'ordination de Maxime étoit irreguliere, mais il ne laissoit pas d'avoir ses partisans: le schisme d'Antioche duroit toûjours. On esperoit aussi réünir les Macedoniens. Le concile fut donc assemblé par les ordres de Theodose au mois de May, sous le consulat d'Eucher & de Syagrius, c'est à-dire, l'an 381. Il s'y trouva cent cinquante évêques catholiques, dont les principaux étoient saint Melece d'Antioche, accompagné de ses prêtres Flavien: & Elpi-

Marcell. Chr. an. 381. *Chr. Pasch. eod. an p.* 304.

Soz. VII. *c.* 7.

Theod. v. *hist c.* 8.

dius: Hellade de Cesarée en Cappadoce successeur de saint Basile: saint Gregoire de Nysse: saint Pierre de Sebaste son frere: Saint Amphiloque d'Icone: Optime d'Antioche en Pisidie: Diodore de Tarse: saint Pelage de Laodicée: saint Euloge d'Edesse: Acace de Beré en Syrie: Isidore de Cyr: saint Cyrille de Jerusalem, & son neveu Gelase de Cesarée en Palestine. On trouve encore dans les souscriptions Denis de Diospolis en Palestine: Vitus de Carres en Mesopotamie: Abraham de Batne: Antiochus de Samosate, neveu & successeur de saint Eusebe: Bosphore de Cololonie en Cappadoce: Otrée de Melitine en Armenie: tous connus d'ailleurs: principalement par les lettres de saint Basile; sans compter les évêques d'Egypte & de Macedoine qui vinrent ensuite. Theodose y appella aussi les évêques de la secte de Macedonius, ne désesperant pas de les réünir à l'église; & ils y vinrent au nombre de trente-six, la plûpart de l'Hellespont: les principaux étoient Eleusius de Cyzique, & Marcien de Lampsaque. Ceux qui ont compté cent quatre-vingts évêques au concile de C. P. y ont apparemment compris ces Macedoniens. Ce concile n'étoit assemblé que de l'Orient, parceque Theodose qui l'avoit convoqué n'y appella que les évêques de son obéïssance; & que les hérésies que l'on y vouloit réprimer, n'avoient cours qu'en Orient; & on ne voit personne qui y ait assisté de la part de S. Damase & des autres Occidentaux: toutefois il ne laisse pas d'être reconnu pour le second concile écumenique ou universel, par le consentement que l'Occident a donné depuis à ce qu'il avoit décidé touchant la foi.

AN. 381.

Prosp Chr. an. 381. Theod. v. c. 6. 7.

V. pagi an. 381. n. 4. 5. 6.

S. Melece présida d'abord au concile, & il reçût des honneurs extraordinaires de l'empe-

An. 381. Theod. v. c. 6. reur Theodose. Il se ressouvenoit qu'après avoir remporté une grande victoire sur les barbares, il avoit vû en songe S Melece qui le revêtoit du manteau imperial, & lui mettoit la couronne sur la tête. Le matin il raconta ce songe à un de ses amis, qui lui dit, qu'il étoit clair & sans énigme : en effet, peu de jours après, il fut associé à l'empire par Gratien. Ibid. c. 7. Quand donc les évêques assemblez pour le concile de C. P vinrent au palais saluer Theodose, il défendit que persone lui montrât Melece : mais il le reconnut sans peine ; & laissant tous les autres, il courut à lui, l'embrassa, lui baisa les yeux, la bouche, la poitrine, la main qui l'avoit couronné ; & raconta la vision qu'il avoit eüë. Il témoigna aussi beaucoup d'amitié à tous les autres, & les pria comme ses peres, de déliberer sur les affaires de l'église.

La plus pressée étoit de donner un évêque à C. P. On commença par prononcer sur l'ordination de Maxime, qui fut déclarée nulle : & on en fit un canon exprès, qui porte : Que Maxime le Cynique n'a jamais été & n'est point évêque : que ceux qu'il a ordonnez, en quelque rang du clergé que ce soit, n'y doivent point être comptez ; & que tout ce qui a été fait ou pour lui ou par lui est sans effet. (Conc. C. P. can. 4. Soz. VII. c. 9.) Ensuite l'empereur qui admiroit la vertu & l'éloquence de S. Gregoire de Nazianze, desira qu'on l'établît évêque de C. P. Il résista jusques aux cris & aux larmes ? mais enfin il se laissa vaincre, se flattant, comme il dit lui-même, que la situation de C. P. lui donneroit la commodité de réünir l'Orient & l'Occident, divisez depuis si long-temps à l'occasion du schisme d'Antioche. (Carm. 1. p. 24. D.) Il fut donc établi solemnellement évêque de C. P par S. Melece, & par les autres évêques du concile, suivant le desir de l'empereur,

Mais S. Mélece mourut peu de temps après à CP. même, où il avoit prêché plusieurs fois pour l'instruction du peuple ; & il exhorta ses amis à la paix jusqu'au dernier soûpir. Son corps fut embaumé avec une grande quantité de parfums, enveloppé de drap de lin & de soie, & mis en dépôt dans l'église des apôtres, en attendant qu'on le transportât à Antioche. Ses funerailles furent très-magnifiques, par l'affluence du peuple, la quantité du luminaire, le chant des pseaumes à plusieurs chœurs, en diverses langues. On appliquoit sur le visage du saint des linges, que l'on partageoit ensuite pour les distribuer au peuple, qui les gardoit comme des préservatifs. Tous ceux qui avoient quelque réputation d'éloquence entre les évêques du concile, firent son oraison funebre : Mais il ne nous reste que celle de S. Gregoire de Nysse, où il se contente de déplorer la perte que l'église venoit de faire, & de marquer les circonstances de ses funerailles : parce que ceux qui venoient de parler avant lui, avoient suffisamment raconté ses vertus & ses combats pour la foi. Saint Gregoire n'oublie pas de consoler le peuple fidele, en disant de S. Mélece : Il parle à Dieu face à face, & il prie pour nous & pour les ignorances du peuple. Les reliques de S. Mélece furent ensuite portées à Antioche : toute la ville de CP. sortit des portes pour les conduire : tout le long du chemin on les accompagna en chantant des pseaumes à deux chœurs ; & il y eut un ordre exprès de l'empereur, pour recevoir ce saint corps partout dans les villes, contre la coûtume des Romains, qui ne souffroient pas de corps morts au dedans de leurs murailles. Il fut enterré auprès de S. Babylas, dans l'église qu'il avoit fait bâtir lui-même en l'honneur de ce

AN. 381.

II.
Mort de S. Melece.

Greg. Nyss. or. in Melt. t. ... 1024. to. 2.

Greg. Naz. Carm. 1. p. 25. B

Greg. Nyss. p. 1026. C.

Theod. V. hist. c. 8.

Greg. Nyss. p. 1026.

Greg. Naz. Carm. 1. p. 25. C.

Sozom. VII. c. 10.

AN. 381. martyr. S. Mélece gouverna l'eglise d'Antioche pendant vingt ans : tout l'Orient lui a donné de grandes loüanges ; & on le nommoit ordinairement le divin Mélece. On ne peut rien ajoûter à ce qu'en disent S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, saint Gregoire de Nysse, saint Chrysostome, & Theodoret. Saint Epiphane même, quoiqu'uni de communion avec Paulin, loüe extrêmement ses vertus, dans le traité des héresies écrit de son vivant ; & il nous y conserve le premier sermon qu'il fit à Antioche, le seul écrit qu'il nous reste de lui. Enfin l'Occident & l'église Romaine, quoique prévenuë quelque temps contre Mélece en faveur de Paulin, lui a enfin fait justice, & l'a reçû au nombre des saints, dont elle implore la protection, le même jour qu'il est honoré par les Grecs, c'est-à-dire, le douziéme de Février. Et toutefois l'église Romaine n'a pas fait le même honneur à Paulin.

Sup l. v. XIV. n. 31

Hær. 73. n. 35.

Martyr. Rom. 12. Feb & ibi Baron.

III. Election de Flavien.

Socr. v c. 5. Sozom. VII. c. 3.

La mort de saint Mélece sembloit avoir fini le schisme d'Antioche ; puisqu'on étoit convenu que le survivant de lui ou de Paulin demeureroit seul évêque des Catholiques. On disoit même que l'on avoit fait jurer cet accord aux six prêtres du parti de Mélece, sur qui l'élection pouvoit tomber avec plus de vraisemblance, & entre eux à Flavien ; & qu'ils avoient promis avec serment, non-seulement de ne point rechercher cette place, mais de ne la pas accepter si elle leur étoit déferée. Paulin devoit donc être reconnu sans difficulté pour seul évêque d'Antioche. Il n'y avoit plus même d'évêque Arien qui lui contestât la place : car Dorothée en avoit été chassé par ordre de l'empereur Theodose, & s'étoit retiré en Thrace sa patrie ; & ce qui restoit d'Ariens à Antioche, n'étoient conduits que

Philost. IX c. ult. & X. c. 1.

par deux prêtres Asterius & Crispin, qui ne purent même obtenir la communion d'Eunomius; tant les Ariens étoient divisez entre-eux. AN. 381.

Nonobstant toutes ces raisons de reconoître Paulin, les évêques assemblez à C. P. délibererent sur le choix d'un successeur de S Melece. S. Gregoire de Nazianze s'y opposa fortement; d'autant plus que l'on vouloit qu'il imposât les mains à celui qui seroit élû: car depuis la mort de S Melece, il se trouvoit à la tête du concile. Vous ne considerez, disoit-il, qu'une seule ville, au lieu de regarder l'église universelle. Quand ce seroient deux anges qui contesteroient, il ne seroit pas juste que le monde entier fut troublé par leur division. Tant que Melece a vêcu, on pouvoit excuser l'éloignement des Occidentaux, & esperer qu'il les gagneroit par sa douceur. Maintenant que Dieu nous a donné la paix, conservons-la, laissons Paulin dans le siége qu'il occupe, il est vieux, sa mort terminera bientôt cette affaire: il est bon quelquefois de se laisser vaincre. Et afin que l'on ne croïe pas que j'en parle par interêt, je ne vous demande point d'autre grace, que la liberté de quitter mon siége, & de passer le reste de mes jours sans gloire & sans péril.

Greg Naz. Carm. 1. p. 25. C.

Les jeunes évêques s'éleverent contre l'avis de S. Gregoire, & ils entraînerent les vieux. Ils ne pouvoient se résoudre à ceder aux Occidentaux: sans dire de meilleure raison, sinon que l'Orient devoit l'emporter, puisque J. C. avoit voulu paroître en Orient. Flavien prêtre d'Antioche fut donc élû pour successeur de S. Melece, par tous les évêques d'Orient, & du consentement de l'église d'Antioche: ce qu'il faut entendre à l'exception du parti de Paulin.

Carm. 1. p. 27. A.

AN. 381. Quoique Flavien fut très-digne de cette place, S. Gregoire de Nazianze demeura ferme, & n'approuva point son élection, quelque instance que pussent faire ses meilleurs amis : au contraire il se fortifia de plus en plus dans la résolution de quitter le siege de C. P. Il commença à se retirer des assemblées, qu'il voïoit pleines de confusion ; & sa mauvaise santé lui en donnoit assez de prétexte : il changea même de logis, quittant la maison joignante à l'église, où se tenoit le concile, & qui étoit apparemment la maison épiscopale. Les personnes les plus affectionnées de son peuple, voïant que c'étoit tout de bon qu'il vouloit quitter, le conjurerent la larme à l'œil de ne point abandonner l'ouvrage qu'il avoit si bien commencé, & de donner à son église ce qu'il lui restoit de vie : ils le touchoient sensiblement ; mais ils ne pûrent le fléchir & un nouvel incident acheva de le déterminer.

Carm. I. *p.* 28. *A.*

On appella au concile les évêques d'Egypte & de Macedoine, comme pouvant contribuer à la paix, & ils arriverent subitement. A la tête des Egyptiens étoit Timothée évêque d'Alexandrie, qui avoit succedé depuis peu à Pierre son frere successeur de S. Athanase ; & il étoit comme Pierre dans la communion des évêques d'Occident. Le plus considérable des évêques de Macedoine étoit Ascole de Thessalonique. Les évêques d'Egypte & de Macedoine étant arrivez à C. P. parurent fort échauffez contre saint Gregoire & contre les Orientaux, qui de leur côté ne l'étoient pas moins. Les occidentaux, car les autres regardoient comme tels les Egyptiens & les Macedoniens, se plaignoient que l'on n'avoit pas observé les canons, en ordonnant évêque de C.P. Gregoire qui l'étoit déja d'un autre siege.

Carm. I. *p.* 28. D.
Sozom. VII. *c.* 7.
Epist. Conc.
Aquil. t. 2 *Conc. p.* 1000 *C.*
Ibid p. 1000. *D.*

Mais il dit que ces canons n'étoient plus guere en vigueur : il y avoit long-temps qu'il avoit quitté son siége de Sasime, & pour Nazianze, il n'en avoit jamais été évêque : quoiqu'on lui en fit le reproche. Les Egyptiens & les Macedoniens se plaignoient ainsi, plûtôt par opposition aux Orientaux, que par aversion contre S. Gregoire, ou par désir de mettre un autre à sa place, comme ils lui disoient en secret.

AN. 381.

Ruff. 1. *hist. c* 9. *præf in or.* 49. *Greg. p.* 727.

IV. Retraite de saint Gregoire de Nazianze.

Theod. v. *c.* 8 *Carm.* 1. *p.* 29, D.

Pour lui il embrassa avec joie cette occasion d'obtenir la liberté, qu'il désiroit depuis si long-temps. Il entra dans l'assemblée, & dit qu'il ne souhaitoit rien tant que de contribuer à l'union de l'église. Si mon élection cause du trouble, ajoûta-t-il, je serai Jonas : jettez-moi dans la mer pour appaiser la tempête, quoique je ne l'aie point excitée. Si les autres suivoient mon exemple, tous les troubles de l'église seroient bien-tôt appaisez. Je suis assez chargé d'années & de maladies pour me reposer : je souhaite que mon successeur ait assez de zéle pour bien défendre la foi. Il sortit ainsi de l'assemblée, joïeux de s'être déchargé d'un si pesant fardeau, mais triste de quitter son peuple qu'il aimoit tendrement. Tous les évêques consentirent à cette proposition, plus facilement qu'ils ne sembloient le devoir faire. S. Gregoire alla ensuite trouver l'empereur, & en présence de plusieurs personnes, il lui dit : Seigneur, j'ai une grace à vous demander, aussi-bien que les autres. Ce n'est ni de l'or, ni du marbre, ni des étoffes précieuses pour orner la table sacrée, ni des charges pour mes parens, je croi mériter quelque chose de plus grand. Accordez-moi de ceder à l'envie ; je suis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir d'égard pour persone

p. 30. B

An. 381. que pour Dieu. Vous sçavez combien c'est malgré moi que vous m'avez mis dans ce siége. L'empereur loüa ce discours, & tous les assistans y applaudirent : mais Gregoire obtint son congé.

Les raisons publiques des évêques, pour accepter si facilement cette démission, furent le trouble que causoit l'élection de S. Gregoire, & ses infirmitez corporelles. Mais les raisons secretes etoient la jalousie de son éloquence & de sa doctrine, & la séverité de ses mœurs, qui condamnoit leur faste & leur luxe. Quelques-uns mêmes des Catholiques étoient choquez, qu'il prêchât si ouvertement la divinité du Saint-Esprit. Mais plusieurs ne purent souffrir de le voir ainsi abandonné ; & dès qu'ils virent que l'on prenoit cette résolution, ils se boucherent les oreilles, frapperent des mains, & s'enfuïrent de l'assemblée, pour n'avoir pas la douleur de voir un autre sur son siége. Pour les consoler, aussi-bien que son peuple & son clergé, il prononça dans la grande église de CP. en présence des évêques du concile, le discours célébre, qui est son adieu. Il leur rend compte de sa conduite : il répréfente l'état déplorable où il a trouvé cette église, & l'état florissant où il la laisse : il montre la doctrine qu'il a enseigné, par une exposition sommaire du mystere de la Trinité : où pour terminer toutes disputes, il employe le mot de personne, *prosopon*, comme équivalent au mot d'hypostase, quand l'un & l'autre est bien expliqué. Il proteste qu'il a gouverné sans interêt, & ne demande pour récompense que la liberté de se retirer, marquant les reproches qu'on lui faisoit, & combien sa conduite étoit éloignée de plaire au monde. Il finit en prénant congé de son église, de sa chere Anasta-

Carm. 1, p. 30. C. — Or. 32. — p. 511. p. 520. C. p. 523. — p. 525 p. 527.

fie en particulier, de son trône, du clergé, du peuple, de l'empereur, de la cour, de tout le monde. AN. 381.

Nous avons encore le testament de S. Gregoire de Nazianze, en date du dernier jour de Decembre de cette année 381. Il y prend le titre d'évêque de CP. & l'on peut croire qu'il le garda même après sa démission, comme il se pratique encore. Ce testament est fait dans toutes les formes du droit Romain. Il instituë heritier Gregoire, diacre & moine son affranchi, à la charge qu'il rendra tout à l'église de Nazianze, par droit de fideicommis. Saint Gregoire dit qu'il ne fait en cela que suivre la volonté de ses parens, qui avoient promis tous leurs biens aux pauvres, & que lui-même les leur avoit déja abandonnez, sous la conduite de trois administrateurs, Marcel, diacre & moine, Gregoire, qu'il fait son heritier, & Eustathe moine, qui avoit aussi été son esclave. Il confirme la liberté à tous ceux qu'il avoit affranchis, & leur conserve leurs pécules. Il fait quelques legs particuliers à Gregoire son heritier, & au moine Eustathe. Il conserve à une vierge nommée Russienne, la pension qu'il lui donnoit pour sa subsistance, avec une habitation à son choix; & lui donne deux filles esclaves, qu'elle choisira, pour demeurer avec elle toute sa vie : il lui donne pouvoir de les affranchir, sinon elles appartiendront à l'église de Nazianze. Il affranchit deux esclaves, dont l'un est Theodose son notaire, & donne ensuite un legs à un autre notaire; c'est-à-dire, ceux qui écrivoient sous lui en notes, *App. to. 1.*

Il fait excuse à Alypiene, qu'il nomme sa chere fille, de ce qu'il ne lui laisse rien : mais il déclare qu'il ne fait point d'état d'Eugenie & de Nonne, parce que leur vie étoit répréhen-

de son merite, & le pria d'y faire une serieuse réflexion. Comme on proposoit plusieurs personnes très-considerables pour cette place : la pensée de Diodore fit rire Flavien. Toutefois il fit venir Nectaire, & le pria de retarder un peu son départ. Peu de temps après, l'empereur ordonna aux évêques d'écrire sur un papier les noms de ceux qu'ils jugeroient dignes du siege de C. P. se reservant d'en choisir un entre tous. Chacun dressa son mémoire, & l'évêque d'Antioche aïant mis dans le sien ceux qu'il voulut, y ajoûta à la fin Nectaire pour faire plaisir à Diodore. L'empereur aïant lû ces noms, s'arrêta sur Nectaire, & demeura quelque temps à penser en lui-même, tenant le doigt arrêté sur la derniere ligne : puis revenant au commencement, il parcourut encore tous les noms, & choisit Nectaire. Tout le monde en fut étonné : on demandoit qui étoit ce Nectaire, de quelle condition & de quel païs ; & quand on sçut qu'il n'étoit pas même baptisé, on s'étonna encore plus du choix de l'empereur. On croit que Diodore lui même y fut trompé, que l'âge de Nectaire lui fit juger, qu'il étoit baptisé, & qu'autrement il n'auroit pas osé le proposer pour l'épiscopat. Quoi qu'il en soit, cet événement fut régardé comme aïant quelque chose de divin. Car quand l'empereur eut appris qu'il n'étoit point baptisé, il persista dans son choix, nonobstant la resistance de plusieurs évêques. Enfin ils cederent tous à la volonte du prince, & au desir du peuple, qui demandoit aussi Nectaire : il fut baptisé, & portant encore l'habit blanc de Neophyte, il fut déclaré évêque de C. P. d'un commun consentement de tout le concile. On a remarqué les deux Gregoires en particulier, c'est-à-dire celui de Na-

AN. 381.

Socr. V. c. 8

Domnus ap. Facund lib. VIII. c. 5.

AN. 381. *Bonif ep. ad episc. Maced. to. 4. conc p. 1708. D. Soz. VII. c. 10.*

zianze & celui de Nysse, comme aïant concourru à cette élection avec Diodore de Tarse. L'empereur Theodose envoya des députez de sa cour avec des évêques, pour demander au pape sa lettre formée en confirmation de l'élection de Nectaire.

Nectaire apprit les fonctions épiscopales de Cyriaque évêque d'Adane en Cilicie : car il pria Diodore son métropolitain, de trouver bon qu'il demeurât quelque temps avec lui. Il retint plusieurs autres Ciliciens : entre-autres Martyrius son Medecin, confident des désordres de sa jeunesse. Nectaire vouloit l'ordonner diacre, mais Martyrius ne le souffrit pas : assurant qu'il en étoit indigne, & prennant Nectaire lui-même à témoin, du déreglement de sa vie passée. Et moi, dit Nectaire, qui suis à present évêque, n'ai-je pas mené une vie encore plus desordonnée que la vôtre ; & ne m'avez-vous pas souvent servi dans mes débauches ? Mais, répondit Martyrius, vous venez d'être purifié par le baptême, & vous avez reçû par dessus la grace du sacerdoce ; ensorte que je ne trouve point de difference entre vous & les enfans nouveaux nez : moi au contraire, j'ai réçû le baptéme il y a longtemps, & j'ai continué de vivre comme auparavant. Ainsi il demeura ferme à refuser l'ordination.

VI. Symbole de C. P.

S. Melece avoit d'abord presidé au concile de C. P. après sa mort, ce fut saint Gregoire de Nazianze : après la cession de S. Gregoire, Timothée d'Alexandrie, & enfin Nectaire. Il est difficile de marquer en quel temps précis, & sous quel président se passerent les actions du concile : mais il est certain que l'on y fit un décret sur la foi, & quelques canons de

Sup. n. 1.

discipline. L'empereur Theodose avoit esperé de

de réünir les Macedoniens à l'église catholique, & dans cette vûë, il avoit admis leurs évêques au concile jusques au nombre de trente-six, dont Eleusius de Cyzique étoit le chef. L'empereur & les évêques catholiques leur representerent, qu'ils avoient envoyé au pape Libere une députation conduite par Eustathe de Sebaste; & que depuis peu, ils avoient volontairement communiqué avec eux sans distinction: qu'ainsi ils ne faisoient pas bien de vouloir renverser la foi qu'ils avoient aprouvée, & quitter le bon parti qu'ils avoient pris. Mais les Macedoniens déclarerent qu'ils aimeroient mieux confesser la doctrine des Ariens, que de convenir du consubstantiel, & se retirerent de C.P. puis ils écrivirent en chaque ville à ceux de leur parti, les exhortant à ne point consentir à la foi de Nicée. Cette separation des Demi-Ariens ou Macedoniens arriva dès le commencement du concile; & les fit traiter comme des hérétiques déclarez.

AN. 381.
Socr v. c. 8.
Soz. VII. *c.* 7.
Sup. liv. XVI. *n.* 7.

On ordonna donc, que personne ne pourroit rejetter le symbole de Nicée, mais qu'il demeureroit dans son autorité; & que l'on anathematiseroit toutes les hérésies, particulierement celles des Eunomiens ou Anoméens: des Ariens ou Eudoxiens: des Demi-Ariens ou ennemis du S. Esprit: des Sabelliens: des Marcellins: des Photiniens: des Apollinaristes. En confirmant le symbole de Nicée, on y ajoûta quelques paroles touchant le mystere de l'incarnation, à cause des Apollinaristes & des autres nouveaux hérétiques, & une explication plus ample de l'article du S. Esprit, à cause des Macedoniens Le symbole de Nicée disoit seulement sur l'incarnation de J.C Il est descendu des cieux, s'est incarné & fait homme: a souffert, est ressuscité le

AN. 381. troisiéme jour, est monté aux cieux, & viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons aussi au S. Esprit. Mais le symbole de C.P. dit ainsi : Il est descendu des cieux, & s'est incarné par le S. Esprit & de la vierge Marie, & s'est fait homme. Il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate : il a souffert & a été enseveli ; & il est resuscité le troisiéme jour, suivant les écritures. Il est monté aux cieux : il est assis à la droite du pere ; il viendra encore avec gloire juger les vivans & les morts. Son royaume n'aura point de fin. Le symbole de Nicée portoit simplement : Nous croyons aussi au S. Esprit ; & ne parloit point de l'église. Le symbole de C.P. porte : Nous croyons aussi au S. Esprit Seigneur & vivifiant, qui procede du Pere : qui est adoré & glorifié avec le Pere & le Fils : qui a parlé par les prophetes : Nous croïons en une seule église sainte, catholique & apostolique. Nous confessons un baptême pour la rémission des pechez. Nous attendons la resurrection des morts & la vie du siécle futur. Amen. Le reste du symbole de C. P. c'est-à-dire le commencement, est entierement conforme à celui de Nicée. C'est ce symbole de C.P. que nous disons à la messe.

VII. Canons touchans la hierarchie. c. 2. p. 947.

Quant à la discipline, le concile de C P. défend aux évêques d'aller aux églises qui sont hors de leur diocése, ni de confondre les églises. Mais suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte : les évêques d'Orient ne doivent regler que l'Orient : gardant à l'église d'Antioche les privileges marquez dans les canons de Nicée. Les *Can Nic 6.* évêques de la diocèse d'Asie ne gouverneront que l'Asie : ceux de Pont, le Pont seulement ; ceux de Thrace, la Thrace seule. Les évêques

ne sortiront point de la diocese, sans être appellez pour des élections ou d'autres affaires ecclesiastiques : mais les affaires de chaque province seront reglées par le concile de la province, suivant les canons de Nicée. Les églises qui sont chez les nations barbares, seront gouvernées suivant la coûtume reçûë du temps des peres. Tel est le second canon du concile de C.P. J'apelle icy une diocèse au feminin, ce que le grec nomme *Dioicesis*, qui étoit un grand gouvernement, comprenant plusieurs provinces, dont chacune avoit sa métropole. Car ce que nous apellons aujourd'hui un diocese : c'est-à-dire le territoire d'une cité soûmis à un seul évêque, se nommoit alors *paroicia*, c'est-à-dire voisinage, d'où nous avons fait le mot de paroisse; je nomme province ce que le grec nomme *eparchia*, & qui étoit moins que la diocèse. L'occasion de ce canon, fut que pendant la persécution de Valens, quelques évêques s'étoient mêlez même utilement des affaires ecclesiastiques des autres provinces : comme S. Eusebe de Samosate, qui avoit même ordonné des évêques; & l'on ne vouloit pas que ces exemples fussent tirez à consequence. On void dans ce canon tout le plan de l'église Orientale : premierement les deux patriarches, comme on les a nommez depuis, celui d'Alexandrie & celui d'Antioche : dont les droits étoient bien differens. L'évêque d'Alexandrie avoit le gouvernement de toutes les églises d'Egypte, compris la Libye & la Pentapole : l'évêque d'Antioche avoit seulement quelques privileges, mais le gouvernement ecclesiastique de la diocèse d'Orient, dont Antioche étoit la capitale est ici attribué en général aux évêques d'Oient, entre lesquels il y avoit plusieurs

AN. 381.

Can. Nic. 4. 5.

V. Thomass. discipl. part. 1. liv. 1. c. 4. n. 12.

Socr. V. c. 8.

V. Thomass. discipl. part. 1. liv. 1. c. 3. Can. Nic. 6.

AN. 381. métropolitains. Les premiers évêques des trois autres grandes diocèses d'Asie, de Pont & de Thrace, prirent ensuite le titre d'Exarques : celui d'Asie étoit l'évêque d'Ephese, celui de Pont l'évêque de Cesarée en Cappadoce, celui de Thrace avoit été jusques-là l'évêque d'Heraclée, mais il étoit dès lors effacé par celui de C. P.

Au reste en tout ceci, le concile de C.P. non plus que celui de Nicée, ne prétendoit rien établir de nouveau, mais seulement confirmer les anciennes coûtumes. Il les confirme aussi à l'égard des païs barbares, c'est-à-dire hors l'étenduë de l'empire Romain : parce qu'il faloit s'accomoder à l'état des lieux, & aux mœurs des peuples. Ainsi les Scythes voisins de l'embouchure du Danube n'avoient qu'un seul évêque ; aparemment, parce qu'ils étoient encore errans & sans demeure fixe ? & nous ne voyons aussi qu'un évêque chez les Goths. Tout l'ordre de la hierarchie ecclesiastique étoit reglé & confirmé par une ancienne tradition. Ce canon donant aux conciles des lieux toute autorité pour les affaires ecclesiastiques, semble ôter la faculté d'appeller au pape accordée par le concile de Sardique, & revenir à l'ancien droit. Il fut aussi ordoné en ce concile, que l'évêque de C.P. auroit la prérogative d'honeur après l'évêque de Rome : parce que C.P. étoit la nouvelle Rome. Ce canon est le plus célébre de tout le concile ; & soit que cet honeur fut nouveau pour l'évêque de C.P. soit qu'il en fut déja en possession, les suites en furent très-importantes : & au lieu d'une simple dignité, ce fut bien-tôt une jurisdiction fort étenduë.

Soz. VI. c. 21. Sup. liv. XVI n. 13.

Conc. Sard. c. 3. 4. 5. Sup. liv. XII. n. 39.

Can. 3. Socr. V c. 8. Soz. VI. c. 9.

VIII. Autres canons.

Pour empêcher la facilité de calomnier les évêques catholiques, le concile ordonna qu'il

ne seroit pas permis à toutes sortes de personnes indifferemment de les accuser. S'il s'agit d'un interêt particulier, & d'une plainte personelle contre l'évêque, on ne regardera ni la personne de l'accusateur ni sa religion : parce qu'il fut faire justice à tout le monde. Si c'est une affaire ecclesiastique, un évêque ne pourra être accusé, ni par un hérétique ou un schismatique, ni par un laïque excommunié ou par un clerc déposé. Celui qui est accusé, ne pourra accuser un évêque ou un clerc qu'après s'être purgé lui-même. Ceux qui sont sans reproche, intenteront leur accusation devant tous les évêques de la province. Si le concile de la province ne suffit pas, ils s'adresseront à un plus grand concile, c'est-à-dire à celui de la diocèse. L'accusation ne sera reçûë qu'après que l'accusateur se sera soûmis par écrit, à la même peine en cas de calomnie. Celui qui au mépris de ce decret osera importuner l'empereur, ou les tribunaux seculiers, ou troubler un concile écumenique, ne sera point recevable en son accusation. Ce canon ne fait point non plus mention du pape ni des canons de Sardique. AN. 381. *Can. 6.*

Le concile de C P. regle aussi la maniere de recevoir les hérétiques qui reviennent à l'église catholique. Les Ariens, dit-il, les Macedoniens, les Sabbatiens, les Novatiens, qui se nomment eux-mêmes Cathares ou Aristeres; les Quartodecimains & les Apollinaristes sont reçûs en donont un acte d'abjuration, & renonçant à toute hérésie On leur done premierement le seau ou l'onction du saint crême au front, aux yeux, aux narines, à la bouche & aux oreilles; & en faisant cette onction, on dit : Le seau du don du S. Esprit. Mais pour les Eunomiens qui sont baptisez par une seule *Can. 7.*

An. 381.

immersion, les Montanistes ou Phrygiens, les Sabelliens, & les autres hérétiques, principalement ceux qui viennent de Galatie, nous les recevons comme des payens. Le premier jour nous les faisons Chrétiens, le second catecumenes, le troisiéme nous les exorcisons, après leur avoir soufflé trois fois sur le visage & sur les oreilles : ainsi nous les instruisons, nous les tenons long-temps dans l'église à écouter les écritures, & enfin nous les baptisons. On trouve encore dans l'Euchologe des Grecs les mêmes onctions & les mêmes paroles, pour le sacrement de confirmation. Quant aux hérétiques, que le concile ordonne de baptiser, c'est qu'ils n'étoient point baptisez, ou ne l'étoient pas selon la forme de l'église ; & ce sont les mêmes & du même pays, dont parle saint Basile dans sa premiere épître canonique à saint Amphiloque, & dont il déclare le baptême nul.

Euchol. p. 64. post. bap.

Il y a un canon particulier dans le concile de C.P. sur la réunion de l'église d'Antioche, conçû en ces termes. Touchant le tome des Occidentaux : nous recevons aussi ceux d'Antioche, qui confessent une seule divinité du pere & du fils & du S. Esprit. Ce tome des Occidentaux est quelque écrit envoyé en faveur du parti de Paulin : mais on ne peut dire précisément quel il est. Voilà tout ce qui fut ordonné au concile de C. P.

Sup. liv. XVI n. 14. Can. 5.

Les évêques écrivirent ensuite une lettre synodale à l'empereur Theodose, où après la relation sommaire de ce qu'ils ont fait pour la foi & pour la discipline, ils ajoûtent : Nous vous prions donc d'autoriser l'ordonance du concile, afin que comme vous avez honoré l'église par les lettres de convocation, vous mettiez aussi la conclusion & le seau à nos re-

To. 2. conc. p. 946.

solutions. Ensuite de cette lettre, sont les sept canons. Les premier pour confirmer la foi de Nicée, & condamner nommement les nouveaux hérétiques: le second pour marquer la distinction des provinces, & les privileges des principales églises : le troisiéme pour donner le second rang à l'évêque de C.P. le quatriéme contre l'ordination de Maxime le Cynique : le cinquiéme pour la réünion de l'église d'Antioche : le sixiéme touchant les accusations des évêques : le septiéme sur la maniere de recevoir les hérétiques. Ensuite est le symbole : puis dans les exemplaires latins, les souscriptions de cent quarante-sept évêques divisez par provinces, dont les premiers sont Nectaire de C.P. & Timothée d'Alexandrie. Mais on y void aussi Melece d'Antioche mort, avant l'arrivée de Timothée : ce qui fait croire que l'on souscrivoit, à mesure que chaque décret étoit formé ; & que ceux qui vinrent les derniers, souscrivirent à tout ce qui avoit été fait auparavant. Les canons du concile sont datez du septiéme des ides de Juillet, c'est-à-dire du neuviéme du même mois.

AN. 381.

p. 945.

IX.
Loix pour l'église.
l. 3. C. Th. de fid cath.
Socr. v. c. 8.
Soz. VIII, c. 9.

Pour satisfaire au desir du concile, l'empereur Theodose fit une loi en date du troisiéme des calendes d'Aoust, c'est-à-dire du trentiéme de Juillet de la même année 381. par laquelle il ordonne de livrer incessamment toutes les églises aux évêques qui confessent la sainte Trinité, reconnoissant une seule divinité en trois personnes égales, & qui sont dans la communion de Nectaire évêque de C.P. en Egypte de Timothée d'Alexandrie : en Orient de Pelage de Laodicée & de Diodore de Tarse : dans l'Asie proconsulaire & la diocèse d'Asie, d'Amphiloque évêque d'Icone & d'O-

ptimus d'Antioche : dans la diocèse de Pont,
AN. 381. d'Hellade évêque de Césarée ; d'Otreius de Militine & de Gregoire de Nysse : & encore de Terence évêque de Scytie & de Marmarius de Marcianople : ceux qui communiqueront avec tous ces évêques, doivent être mis en possession des églises ; & ceux qui ne conviennent pas avec eux sur la foi, en doivent être chassez comme hérétiques manifestes, sans qu'elles puissent leur être renduës à l'avenir : afin que la foi de Nicée demeure inviolable.

V. Gothof. in banc. l. Cette loi est adressée au proconsul d'Asie, parce que cette province étoit la plus infectée par les hérétiques, que le concile venoit de condamner, particulierement les Macedoniens. *Notit. imper. c.* La loi comprend les cinq grandes diocèses soûmises au préfet du prétoire d'Orient, dont la premiére étoit l'Orient proprement dit, c'est-à-dire la Syrie : puis l'Egypte, l'Asie ; le Pont & la Thrace. Quoique C. P. fût dans cette derniere, son évêque est nommé le premier à cause du rang d'honneur que le concile venoit de lui accorder. L'évêque de la grande Antioche de Syrie n'est point nomé, à cause du schisme qui y duroit : car Paulin n'étoit point reconnu par les Orientaux. saint Melece étoit mort, & Flavien élû pour lui succeder, n'étoit peut-être pas consacré évêque, & du moins n'étoit pas reconnu de tous. L'empereur se contente donc de marquer deux évêques des plus aprouvez de la diocèse d'Orient, Pelage de Laodicée & Diodore de Tarse. On joint l'Asie proconsulaire & la diocèse d'Asie : parce qu'encore que ce fussent deux diocèses, suivant le gouvernement temporel, la police ecclesiastique les joignoit, desorte que la diocèse d'Asie comprenoit onze provinces. *Theod. v. c. 28.* Quoique Ephese fût la capitale de

cette diocèse d'Asie, son évêque n'est point ici nomé : mais seulement Amphiloque d'Icone & Optimus d'Antioche de Pisidie. Pour la diocèse de Pont, on nommé l'évêque de Cesarée, qui en étoit la capitale, sçavoir Hellade successeur de S. Basile. Les deux derniers Terence & Marmarius sont pour la diocèse de Thrace, outre l'évêque de C.P. nommé d'abord. Terence étoit évêque de Tomi metropole de la Scythie. Marmarius évêque de Marcianople metropole de la Mysie. Voilà les raisons que nous connoissons d'avoir nommé ces onze évêques entre les autres : & tous leurs noms se trouvent dans les souscriptions du concile. Socrate dit qu'on les fit patriarches : ce que l'on entend du pouvoir extraordinaire qui leur fut attribué dans ces grandes diocèses.

AN. 381.

V. Vales. ad Socr v. c. 8.

Nous trouvons plusieurs autres loix de Theodose, données cette même année 381. en faveur de la religion. Il y en a une datée du quatriéme des ides, c'est-à-dire du dixiéme de Janvier, par laquelle il ôte aux hérétiques toutes les églises, nonobstant les rescrits qu'ils auroient pû obtenir par surprise. Il y condamne nommément les Photiniens, les Ariens & les Eunomiens : il recommande la foi de Nicée, & défend toutes les assemblées des hérétiques au dedans des villes. Cette loi est adressée à Eutrope préfet du prétoire d'Orient, dont S. Gregoire de Nazianze loüe la doctrine & la vertu. Par une autre loi adressée au comte d'Orient & datée du quatorziéme des calendes d'Aoust, c'est-à-dire du dix-neuviéme de Juillet, l'empereur Theodose défend aux Eunomiens, aux Ariens & aux Aëtiens de bâtir des églises dans les villes, ni à la campagne sous peine de confiscation des

l. 6 C. Th. de haret.

Epist. 137. 138.

l. 8. C. Th. de hares.

point auparavant depuis Constantius & l'an 356. Cette loi de Theodose leur défend de faire des sacrifices de jour ou de nuit, sous peine de proscriptions. Mais il ne fit pas encore fermer les temples ; & il donna l'année suivante 382. un rescrit pour permettre expressement de s'assembler dans un temple fameux de l'Osdroëne, quoiqu'il y eût des idoles : à la charge toutefois de n'y point faire de sacrifices. La même année 382. il fit une loi contre les Manichéens plus sévére que la précedente; par laquelle confirmant à l'égard de tous la peine de ne pouvoir disposer de leurs biens, il ajoûte la peine de mort contre ceux qui prenent les noms d'Encratites, de Saccophores ou d'Hydroparastates ; & ordonne à Florus préfet du prétoire d'Orient, d'établir des inquisiteurs pour les réchercher; & c'est la premiere fois que nous trouvons dans les loix le nom d'inquisiteurs contre les hérétiques.

AN. 381.

L. 8 eod.

L. 9. C. Th. de hæres.

L'empereur Theodose ayant apris ce qui étoit arrivé à S. Paul évêque de C. P. que le préfet Philippe avoit fait mourir dans son exil, fit rapporter son corps d'Ancyre, & l'enterra avec grand honeur dans l'église que Macedonius adversaire de Paul avoit fait bâtir, & qui étoit très-grande & très-considerable. Elle prit le nom de S. Paul : & la plûpart du peuple, principalement les femmes, crurent depuis que c'étoit l'Apôtre S. Paul dont les reliques y reposoient. Il y avoit les personnes destinées à la garde des églises où reposoient les reliques, & des autres lieux saints ; & ces gardiens jouissoient des exemptions personelles du Clergé. Nous en avons une loi célébre de Theodose en date du dernier jour de Mars 381. adressée au comte d'Orient. Ce qui fait croire que les lieux saints, dont elle parle,

Socr. v. c. 9. Sozom. vii. c. 10.
Sup. liv. xiii. n. 8.

L. 26. C. Th. de episc. & ibi Gothofr.

sont ceux de Jerusalem, & du reste de la Palestine.

AN. 381.

X. Concile d'Aquilée. Sup. XVIII. n. 4.

Incontinent après le concile de C.P. on tint en Occident celui d'Aquilée, convoqué par les ordres de l'empereur Gratien, dès le commencement de l'an 379. Nous n'y trouvons que trente-deux ou trente-trois évêques, la plûpart d'Italie; mais les autres provinces, excepté l'Espagne, y envoyerent des députez, ensorte que tout l'Occident y prit part. Il étoit permis aux évêques d'Orient d'y venir, mais ils ne crurent pas le devoir faire. S. Valerien d'Aquilée y tenoit le premier rang, peut-être à cause de son âge, & que le concile se tenoit chez lui: mais saint Ambroise conduisit toute l'action comme métropolitain du vicariat d'Italie, dont Milan étoit la capitale. Il acheva vers le temps de ce concile l'ouvrage sur le S. Esprit, que l'empereur Gratien lui avoit demandé trois ans auparavant. Car il y marque au commencement la mort d'Athanaric roi des Goths, arrivée le vingt-cinquiéme de Janvier 381, & nomme pour évêques de Rome, d'Alexandrie & de C. P. Damase, Pierre & Gregoire; ce qui montre qu'il ne savoit encore ni la mort de Pierre, ni la renonciation de Gregoire. Cet ouvrage est divisé en trois livres, & S. Ambroise y prouve contre les Ariens & les Macedoniens, que le S. Esprit est Dieu, égal au Pere & au Fils, & de même substance: qu'il a parlé par les prophetes; & tout le reste qu'avoient prouvé les autres docteurs catholiques; comme Didyme S. Athanase, S. Basile, S. Gregoire de Nazianze & S. Gregoire de Nysse: dont il employe judicieusement les preuves, & les pensées pour les faire connoître à l'église d'Occident. Aprés S. Ambroise, on void dans le concile d'Aquilée,

To. 2. conc p. 978. Gesta conc. n. 7. ap. Ambr Ibid. n 54. 55 &c.

Sup. XVII. n. 44.

Prol. n. 17. 18.

Anenius qu'il avoit depuis peu fait élire évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie Occidentale; Constantius de Siscia dans la même province, & Felix de Jadres sur la côte de Dalmatie. Les deputez des Gaules étoient saint Just de Lyon, Constantius d'Orange. Proculus de Marseille, & pour les Alpes, Theodore d'Octodure en Valais, Domnin de Grenoble & Amantius de Nice. On croit que saint Just de Lyon est le même à qui sont adressées deux lettres de S. Ambroise, sur quelques questions de l'écriture. Au retour de ce concile, saint Just quitta son église, & se retira dans les solitudes d'Egypte, où il vêcut quelques années avec un jeune lecteur nome Viator, qui l'avoit suivi. Après leur mort leurs corps furent raportez à Lyon le deuxiéme de Septembre, jour auquel l'église honore encore la memoire de saint Just. Constantius évêque d'Orange se trouve avoir assisté à plusieurs conciles, aussi-bien que Proculus de Marseille; que S. Jerôme qualifie très-saint & très-docte pontife, & exhorte le moine Rustique à profiter de ses instructions.

An. 381. Sup. XVII. n. 44. Gesta n. 61. 62.

Ep. 7. 8. Vita ap. Sur. 2. Sept.

Martyr. Rom.

Ep 4. c. 1.

Les évêques d'Afrique deputez au concile d'Aquilée étoient Felix & Numidius. On n'y voit personne de la part du pape, ni de toute la partie d'Italie qui lui étoit particulierement soûmise, c'est-à-dire du vicariat de Rome. Du reste de l'Italie y assisterent Eusebe de Bologne, dont saint Ambroise loue le zele à former & à conduire des communautez de vierges: Limenius de Verceil successeur de S. Eusebe: Sabin de Plaisance, à qui sont adressées plusieurs lettres de S. Ambroise: Abondantius de Trente, Philastre de Bresse, célébre par sa sainteté & par son livre des héréfies: Maxime d'Emone en Istrie; Bassien de Lodi,

De Virgin. c. 20. n. 129.

Martyrol. 18. Jul.

Martyrol. 19. Janu.

Ep. 4. ad.

ami de S. Ambroise : Heliodore d'Altino connu par l'amitié de S. Jerôme : Eventius de Ticinum ou Pavie, nommé aussi Juventius, ces trois sont comptez entre les saints. Exuperance de Tortone, disciple de saint Eusebe de Verceil & confesseur : Diogene de Genes. Il y en a quelques autres nommez, sans marquer leur siege, ni même leur titre d'évêque. On y trouve aussi le prêtre Chromace ami de S. Jerôme & depuis évêque d'Aquilée. Voila ceux qui assisterent à ce concile : presque tous honorez par l'église comme saints. De la part des Ariens, il ne s'y trouva que Pallade & Secondien évêques, & un prêtre nomé Attale, discipile de Valens évêque de Pettau en Illyrie : ce Valens se tenoit alors caché à Milan. Le premier jour de Septembre les évêques s'assemblerent dans l'église d'Aquilée, pressez par les Ariens, qui s'y rendirent même avant l'heure marquée. Pour remonter à l'origine de la question, on fit lire la lettre d'Arius à S. Alexandre d'Alexandrie, & on les voulut obliger à condamner les blasfêmes qu'elle contenoit, ce qu'ils refuserent toûjours, sans toutefois vouloir se reconnoître Arien. Après avoir disputé long-temps sans rien avancer, on convint, afin de les pouvoir condamner juridiquement, de faire dresser des Actes, faisant écrire en notes à mesure que l'on parloit ; & ces actes commencent ainsi.

An. 381. Felic. n. 1. Hier. ep. 1 2. 3. Martyrol. 5 Jul. Martyrol 8 Febr. Hier. ep 43. Ambr. ep. 10. n 2. Synodica. Sup. l. x. n. 36.

XI. Actes du concile d'Aquilée.

Sous le consulat de Syagrius & d'Eucher le troisiéme des nones de Septembre, c'est-à-dire le troisiéme du même mois 381. dans l'église, les évêques étant assis ; sçavoir Valerien, Ambroise, Eusebe & les autres qui ont été nommez : l'évêque Ambroise a dit : Nous avons long-temps parlé sans actes, mais puis que Pallade & Secondien nous frapent les

oreilles des tant de blasfêmes qu'on aura peine à le croire, & de peur qu'ils n'usent de quelque artifice pour nier ensuite ce qu'ils on dit : quoique l'on ne puisse douter du témoignage de tant d'évêques : il est bon que l'on fasse des actes. Vous devez donc saints évêques déclarer si vous le voulez. Tous les évêques dirent: Nous le voulons. Ensuite S. Ambroise fit lire par un diacre nomé Sabinien, la lettre de l'empereur pour la convocatiou du concile. Puis S. Ambroise dit : Voilà ce que l'empereur a ordonné. Il n'a pas voulu faire tort aux évêques, il les a déclarez interpretes des écritures, & arbitres de cette dispute. Ainsi puis que nous nous sommes assemblez en concile, répondez à ce qui vous est proposé. La lettre d'Arius a été lûe : on va encore la lire si vous voulez : dès le commencement elle contient des blasfêmes, elle dit que le pere seul est éternel. Si vous croyez que le fils de Dieu ne soit pas éternel, prouvez-le comme vous voudrez: si vous croyez cette proposition condamnable, condamnez-la L'évangile est present & saint Paul, & toutes les écritures. Prouvez par où il vous plaira, que le fils de Dieu n'est pas éternel. AN. 381.

Pallade dit : Vous avez fait en sorte que le concile ne fût pas général, comme on voit par la lettre de l'empereur que vous avez produite : nous ne pouvons répondre en l'absence de nos confreres. S. Ambroise dit : Qui sont vos confreres? Les évêques Orientaux, dit Pallade. S. Ambroise dit : Cependant, puis que dans les temps passez l'usage des conciles a été, que les Orientaux tinssent le leur en Orient, & les Occidentaux en Occident : nous qui sommes en Occident, nous sommes assemblez à Aquilée suivant l'ordre de l'empe-

AN. 381. reur. Enfin le préfet d'Italie a même déclaré par ses lettres, que les Orientaux y pouvoient venir s'ils vouloient : mais parce qu'ils sçavoient la coûtume que j'ai marquée, ils n'ont pas voulu venir. Pallade dit : Nôtre empereur Gratien a ordonné aux Orientaux de venir : le niez-vous ? Il nous l'a dit lui-même. Il l'a bien ordonné, dit S. Ambroise, puis qu'il ne l'a pas défendu. Pallade dit : C'est par vos sollicitations, que vous les avez empêchez de venir, sous pretexte d'un faux ordre ; & vous avez éloigné le concile.

XII. Eternité du fils de Dieu.

S. Ambroise dit : il ne faut point s'écarter plus long-temps, répondez maintenant. Arius a-t'il bien dit, que le pere seul est éternel ? l'a-t'il dit selon les écritures ou non ? Pallade dit : Je ne vous réponds pas. Constantius évêque d'Orange dit : Vous ne répondez pas, après avoir blasfêmé si long-tems ? Il faut entendre ceci de la dispute précedente, avant que l'on écrivit les actes. Eusebe de Bologne ajoûta : Vous devez déclarer simplement vôtre foi. Si un payen vous demandoit, comment vous croyez en J.C. vous ne devriez pas rougir de le confesser. Sabin évêque de Plaisance dit : C'est vous qui nous avez pressez de nous assembler aujourd'hui, sans attendre le reste de nos freres qui pouvoient venir. Ainsi il ne vous est pas libre de reculer. Dites-vous que le Christ soit créé, ou que le Fils de Dieu soit éternel ? Pallade dit : Nous vous avons dit, que nous viendrions pour vous convaincre, d'avoir eu tort de surprendre l'empereur. S. Ambroise dit : Qu'on lise la lettre de Pallade, pour voir s'il nous a mandé cela ; & on verra qu'il trompe encore. Pallade dit : Oüi qu'on la lise. Les évêques lui dirent : L'empereur étant à Sirmium, l'a-

vez-vous sollicité ou si c'est lui qui vous a pressé? Pallade dit : Il me dit : Allez. Nous lui dimes : Les Orientaux sont-ils appellez? Ils le sont, dit-il. Si les Orientaux n'avoient été appellez, serions-nous venus? AN. 381.

Saint Ambroise dit : Laissons les Orientaux: je demande aujourd'hui vôtre sentiment. On a lû la lettre d'Arius : vous dites que vous n'êtes point Arien : ou condamnez Arius, ou le défendez. Pallade chicana encore sur l'absence des Orientaux, & saint Ambroise ajoûta : C'est vous-même qui nous avez pressé de nous assembler aujourd'hui : vous nous avez dit : *n.* 17. Nous venons comme des chrétiens à des chrétiens ; vous nous avez donc reconnus pour chrétiens. Vous avez promis de dire vos raisons & d'écouter les nôtres. Je vous ai presenté la lettre qu'à écrite Arius, sous le nom duquel vous dites que l'on vous fait injure : Vous dites que vous ne suivez point Arius. Il faut aujourd'hui déclarer vôtre opinion : ou condamnez-le ou soûtenez-le, par tels passages qu'il vous plaira. Puis il ajoûta: Donc suivant la lettre d'Arius : J. C. Fils de Dieu n'est pas éternel. Pallade chicane encore sur la validité du concile. S. Ambroise ajoûta : On a condamné tout d'une voix, celui qui disoit que le Fils de Dieu n'est pas éternel : Arius l'a dit, Pallade le suit, ne voulant pas condamner Arius. Voyez donc s'il faut aprouver son opinion, & s'il parle selon l'écriture, ou contre l'écriture. Car nous lisons la vertu éternelle de Dieu & sa divinité & encore J.C. *Rom.* 1.20. est la vertu de Dieu. Donc si la vertu de Dieu 1. *Cor.* 1.8. est éternelle, J.C. est éternel. Saint Eusebe de Bologne dit : C'est là nôtre foi, c'est la doctrine catholique : anathême à qui ne le dit pas. Tous les évêques dirent : Anathême.

AN. 381.

Pallade dit : Je n'ai point vû Arius, & je ne sai qui il est. S. Eusebe dit : On a proposé
n. 14. le blasfême d'Arius, qui nie l'éternité du Fils de Dieu : voulez-vous le condamner avec son auteur, ou le défendre ? Pallade dit : Je ne parle point hors d'un concile legitime. S. Ambroise continuant de demander les avis, s'adressa aux députez des Gaulois ; & Constan-
n. 15. tius évêque d'Orange dit : Nous avons toujours condamné cette impieté, & nous condamnons encore, non seulement Arius. Mais quiconque ne dit pas que le Fils de Dieu est éternel. S. Ambroise demanda l'avis de S. Just en particulier, comme député d'une autre partie de la Gaule ; & S. Just répondit : Qui ne confesse pas le Fils de Dieu coëternel avec
n. 16. le pere, soit anathême. Tous les évêques dirent anathême. S. Ambroise demanda aussi l'avis aux députez d'Afrique, & l'évêque Felix répondit au nom de tous, qu'ils avoient déja condamné cette erreur, & qu'il la condamnoit encore. Anemius comme évêque de Sirmium capitale de l'Illyrie, prononça le même anathême.

XIII. Divinité du fils de Dieu.

S. Ambroise dit : Ecoutez la suite. On lût dans la lettre d'Arius ces paroles touchant le Pere : Seul éternel, seul sans commencement,
n. 17. seul saint veritable, seul ayant l'immortalité. S. Ambroise dit : Condamnez encore en ce point celui qui dit, que le Fils n'est pas vrai Dieu. Pallade dit : Qui ne dit que le Fils est vray Dieu ? S. Ambroise dit : Arius l'a dit. Pallade dit : Puis que l'apôtre dit, que J.C. est Dieu par dessus tout, quelqu'un peut-il nier qu'il ne soit vray Fils de Dieu ? S. Ambroise
n. 18. dit : Afin que vous sachiez combien simplement nous cherchons la verité, voyez, je dis ce que vous dites, mais vous n'en dites que la moitié. Car en parlant ainsi, vous semblez

nier qu'il soit vrai Dieu. Si donc vous confessez simplement que le Fils de Dieu est vray Dieu : dites ces paroles dans le même ordre où je les avance. Pallade dit : Je vous parle selon les écritures : je dis que le Seigneur est vrai fils de Dieu. S. Ambroise dit : Dites-vous que le Fils de Dieu est vrai Seigneur ? Pallade dit : Puis que je dis qu'il est vrai Fils, que faut-il plus? S. Ambroise dit : Je ne demande pas seulement que vous disiez qu'il est vrai Fils, mais que le Fils de Dieu est vray Seigneur. S. Eusebe de Bologne dit : J.C. est vrai Dieu, selon la foi catholique. Pallade dit : il est vrai Fils de Dieu. S. Eusebe dit : Nous sommes aussi fils par adoption, mais il l'est par la génération divine. Confessez-vous donc que le vrai Fils de Dieu soit vrai Seigneur proprement & par nature ? Pallade dit : Je dis qu'il est vrai Fils unique de Dieu. Eusebe dit : Vous croyez donc que c'est parler contre les écritures, si on dit que J.C. est vrai Dieu. Comme Pallade ne disoit mot, S. Ambroise dit : Celui qui dit seulement qu'il est vrai Fils, sans vouloir dire qu'il est vrai Seigneur, semble le nier. Que Pallade le confesse donc en cet ordre, s'il peut s'y resoudre, & qu'il declare s'il dit, que le Fils de Dieu est vrai Seigneur. Pallade dit : Le Fils dit : Afin qu'ils vous connoissent vous seul vrai Seigneur & J.C. que vous avez envoyé. Le dit-il par passion ou en verité ? S. Ambroise dit : saint Jean a dit dans son épître : Il est vrai Dieu. Niez-le. Pallade dit : Quand je vous dis qu'il est vrai Fils, je confesse aussi une vraie divinité. S. Ambroise dit : En cela même, il y a de la fraude : car quand vous dites une seule & vraie divinité, vous ne l'attribuez qu'au Pere & point au Fils. Si donc vous voulez parler clairement, puis que vous me

AN. 381.

n. 20.

Joan. XVII. c. 3.

1. *Joan.* V. 20.

An. 381. renvoyez aux écritures, dites comme l'évangeliste S. Jean : Il est vrai Dieu, ou niez qu'il l'ait dit. Pallade dit : Il n'y en a point d'autre
n. 21. que le Fils qui soit engendré. S. Eusebe dit : J.C. est vrai Dieu selon la foi de tout le monde & la profession catholique. Selon vôtre opinion, ne l'est-il pas ? Pallade dit : Il est la vertu de nôtre Dieu. S Ambroise dit : Vous ne vous déclarez point franchement ; & par conséquent, anathême à celui qui ne confesse point que le Fils de Dieu est vrai Seigneur. Tous les évêques dirent : anathême à celui qui ne dira point que le Christ Fils de Dieu est vrai Seigneur.

En continuant la lecture de la lettre d'Arius, on examina cette parole : que le Pere seul possede l'immortalité ; & saint Ambroise dit : Le Fils de Dieu a-t-il l'immortalité, ou ne l'a-t-il pas ; selon la divinité ? Pallade dit : Recevez-vous ces paroles de l'apôtre ou non ? Le Le roi des rois qui seul a l'immortalité ? saint Ambroise dit : Que dites-vous du Christ Fils de
1. Tim. vi. 16. Dieu ? Pallade dit : Le nom de Christ est-il divin ou humain ? saint Eusebe dit : Selon le mystere de l'incarnation, on l'appelle Christ, mais le même est Dieu & homme. Pallade dit : Christ est un nom de la chair, un nom humain :
n. 23. répondez-moi aussi vous autres. S. Eusebe dit : Pourquoi vous arrêtez-vous à des choses inutiles ? Ce passage de l'apôtre que vous avez allegué pour Arius, exprime, si vous l'entendez, sous le nom de Dieu la dignité de toute la nature divine : car le Pere & le Fils sont marquez par le nom de Dieu. S. Ambroise dit : Je vous demande clairement vôtre sentiment.
n. 24. Le Fils de Dieu a-t-il l'immortalité selon la génération divine, ou ne l'a-t-il pas ? & apres quelques chicanes de Pallade, il ajoûta : Que

vous semble de celui qui nie que le Fils de Dieu ait l'immortalité ? Tous les évêques dirent : Qu'il soit anathême. Pallade dit : La génération divine est immortelle. S. Ambroise dit : C'est encore une ruse, pour ne pas s'expliquer clairement sur le Fils de Dieu. Je dis que le Fils de Dieu a l'immortalité selon sa divinité : niez-le. Pallade dit : J.C. est-il mort, ou non ? Selon la chair, dit S. Ambroise. Nôtre ame même ne meurt pas. Croïez-vous donc que J.C. soit mort selon la divinité ? Pallade dit : Pourquoi craignez-vous ce nom de mort ? S. Ambroise dit : Je ne le crains point ; au contraire, je confesse qu'il est mort selon ma chair : car c'est lui-même qui m'a délivré des liens de la mort. Et comme Pallade parloit toûjours ambiguement, disant qu'il ne connoissoit point Arius, sans vouloir le condamner, S. Ambroise dit : anathême à celui qui n'explique pas librement sa foi. Tous les évêques dirent : anathême.

AN. 381.

n. 25.

n. 26.

On continua à lire dans la lettre d'Arius : Seul sage ; & Pallade dit : Le Pere est sage par lui-même, mais le Fils n'est pas sage. S. Ambroise & S. Eusebe se récrierent sur cette impieté, & Pallade avoüa que le Fils de Dieu est la sagesse. S. Ambroise lui demanda : Est-il sage ou non ? Pallade répondit : Il est la sagesse. Il est donc sage, dit S. Ambroise, puis qu'il est la sagesse. Pallade dit : Nous vous repondons selon l'écriture. S. Eusebe dit : Anathême à qui nie que le Fils de Dieu soit sage. Tous les évêques dirent : Anathême. On interrogea aussi Secondien sur ce point, mais il ne voulut pas s'expliquer.

n. 27.

1. Cor. 1. 24.
n. 28.

On passa au titre de bon, & Pallade avoüa que J.C. est bon. S. Ambroise dit : Arius a donc eu tort de le dire du Pere seul ? Pallade

dit : Celui qui ne dit pas que J.C. est bon, dit
AN. 381. mal. S. Eusebe dit : Vous confessez que J.C.
n. 29. est bon : mais je le suis aussi : car c'est à moi
qu'il est dit : Courage bon serviteur ; &
Matt. XXV. 20. l'homme bon tire de bonnes choses de son
trésor. Pallade dit : Je l'ai déja dit : Je ne
Luc. VI. 45. vous répons point jusqu'à un concile plein.
S. Ambroise dit : Les Juifs disoient : Il est
Joan. VII. 12. bon. Et Arius nie que le Fils de Dieu soit bon.
Qui le peut nier ? dit Pallade. S. Eusebe dit :
Le Fils de Dieu est donc un Dieu bon ? Pallade dit : Le Pere qui est bon a engendré un bon
Fils. S. Ambroise dit : Il nous a aussi engendrez bons, mais non pas selon la divinité. Et
n. 30. n'en pouvant tirer autre chose, il dit : Anathême à qui ne confesse pas que le Fils de Dieu
soit un Dieu bon. Tous les évêques dirent :
Anathême.

n. 31. On continua de lire : Seul puissant. S. Ambroise dit : Le Fils de Dieu est il puissant ou
non ? Pallade dit : Celui qui a tout fait n'est-il pas puissant ? S. Ambroise dit : Arius a donc
mal dit : le condamnez-vous du moins en cela ? Pallade dit : Que sçai-je qui il est ? Je vous
réponds pour moi. Ensuite il avoua que le Fils de Dieu est puissant ; mais il ne voulut pas
avoüer qu'il est le Seigneur puissant. S. Am-
Ps. 21. 3. broise dit : Les hommes aussi sont puissans ;
n. 32. car il est écrit : Pourquoi te glorifies-tu en ta
2. Cor. XII. 20. malice, toi qui es puissant en iniquité. Et
ailleurs : Quand je suis foible, c'est alors que je suis puissant. Je vous demande de confesser
que le Christ Fils de Dieu est le Seigneur puissant ; ou de prouver le contraire. Car moi qui
dis que le Pere & le Fils n'ont qu'une puissance, je dis que le Fils de Dieu est puissant comme le Pere. Pallade dit : Je l'ai déja dit :
nous vous répondons en cette dispute comme

nous pouvons. Vous voulez seuls être les juges ; vous voulez être les parties. Nous ne vous répondons point maintenant : nous vous répondrons dans un concile général. S. Ambroise dit : Anathême à qui nie que le Christ soit le Seigneur puissant. Tous les évêques dirent : Anathême. AN. 381.

XIV. Egalité du Fils de Dieu. c. 33.

On examina la qualité de juge, & Pallade avoüa que le Fils de Dieu est juge de tous. Mais il ajoûta : il y a celui qui donne & celui qui reçoit : voulant dire que le Pere a donné au Fils le pouvoir de juger. S. Ambroise dit : L'a-t-il donné par grace ou par nature ? car on le donne aussi aux hommes. Pallade dit : Dites-vous que le Pere est plus grand ou non ? saint Ambroise voyant qu'il vouloit détourner la dispute par cet incident, qui étoit le grand fort des Ariens, lui dit : Je vous répondrai après. Mais comme il s'opiniâtroit à ne point répondre, si on ne lui répondoit sur ce point ; S. Eusebe de Bologne dit : Selon la divinité le Fils est égal au Pere. Vous voyez dans l'évangile que les Juifs le persécutoient, parce qu'ils disoient que Dieu étoit son Pere, se faisant égal à Dieu. Ce que les impies ont confessé en le persecutant ; nous autres fideles nous ne pouvons le nier. S. Ambroise ajoût. : Vous lisez ailleurs : Etant en la forme de Dieu, il n'a pas crû que ce fût une usurpation d'être égal à Dieu : mais il s'est anéanti, prenant la forme d'esclave. Voyez-vous comme il est égal en la forme de Dieu ? En quoi donc est-il moindre ? Selon la forme d'esclave, non selon celle de Dieu. S. Eusebe dit : Comme étant en la forme d'esclave, il n'a pû être au dessus de l'esclave, ainsi étant en la forme de Dieu, il n'a pû être au dessous de Dieu. S. Ambroise dit : Ou dites que selon la divinité le

n. 34. Joan. x 33. Philipp. II. 6.

Fils de Dieu est moindre. Pallade dit : Le Pere
AN. 381. est plus grand. Selon la chair, dit S. Ambroi-
n. 36. se. Pallade dit : Celui qui m'a envoyé est plus
Joan. XIV. 27. grand que moi. La chair est-elle envoyée ou le Fils de Dieu ; saint Ambroise dit : Vous voilà convaincu aujourd'hui de falsifier les écritures : car il est écrit : Le Pere est plus grand que moi ; & non pas : Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. Pallade dit : Le Pere est plus grand. S. Ambroise dit : Anathême à celui qui ajoûte ou diminuë aux divines écritures.
n. 37. Tous les évêques dirent. Anathême. On con-
n. 38. tinua à disputer sur ces paroles : Le Pere est plus grand. Pallade se leva, & voulut sortir : toutefois il demeura, & après qu'il eut encore un peu chicané sur ce point, S. Ambroise dit :
n. 39. Anathême à celui qui nie que le Fils soit égal au pere selon la divinité. Tous les évêques dirent : Anathême.

n. 40. Pallade revint encore au même point : di-
n. 41. sant que le fils est sujet au pere, & moindre par consequent, sans vouloir distinguer l'humanité de la divinité ; & renouvellant de temps en temps ses protestations, de ne point répondre dans ce concile. Enfin S. Ambroise
n. 42. reprit ainsi : Quand on lisoit les impietez d'Arius, on a aussi condamné la vôtre qui y étoit conforme. Il vous a plu au milieu de la lecture, de proposer ce que vous vouliez : on vous a répondu comment le fils a dit que le pere est plus grand, à savoir selon la chair
n. 43. qu'il a prise. Vous avez aussi proposé que le fils de Dieu est sujet ; & on vous a répondu qu'il l'est selon la chair, non selon la divinité. Vous avez nôtre déclaration : écoutez maintenant le reste, puis qu'on vous a répondu, répondez à ce quon va lire. Pallade dit : Je ne vous répons point ; parce que

tout ce que j'ai dit n'a point été écrit. On n'écrit que vos paroles: Je ne vous réponds point. An. 381.
Saint Ambroise dit : Vous voyez que l'on écrit tout. Enfin, ce qui est écrit ne suffit que trop pour vous convaincre d'impieté. Dites-vous que Jesus-Christ est créature, ou le niez-vous? Pallade ne voulut point répondre, & demanda de faire venir ses écrivains: ce que Sabin évêque de Plaisance fut d'avis de lui accorder. Mais Pallade revint à demander un plein concile.

Alors saint Ambroise s'adressa au prêtre Atale, qui étoit aussi entre les Ariens, & le pressa n. 44. 45.
de déclarer s'il n'avoit point souscrit au concile de Nicée. Attale après avoir gardé quelque temps le silence, ne parla que pour refuser de répondre; & l'évêque Sabin dit: Nous sommes témoins qu'Attale a souscrit au concile de Nicée, & qu'il ne veut pas répondre. Saint Ambroise de l'avis de tous les évêques, fit n. 46.
continuer la lecture de la lettre d'Arius, & dit à Pallade: Je vous ai répondu sur le *plus grand* & sur le *sujet*: répondez-moi à votre tour. Pallade dit; Je ne vous répondrai point, s'il ne vient des auditeurs aprés le dimanche. n. 47.
Saint Ambroise dit: Vous étiez venu pour conferer: mais parce que vous avez vû la lettre d'Arius, que vous n'avez pas voulu condamner, & que vous ne pouvez soûtenir, vous fuïez maintenant, & vous chicanez. Je la lis tout au long. Dites si vous croyez J. C. créé; s'il a été un temps qu'il n'étoit pas; ou si le Fils unique de Dieu a toûjours été. Pallade dit: Je vous n. 48.
convaincrai d'impieté, vous n'êtes point mon juge: vous êtes un transgresseur. Sabin de Plaisance dit: Quelles impietez reprochez-vous à notre frere Ambroise? dites-les. Pallade dit: Je vous l'ai déja dit: Je répondrai

dans un concile général, & devant des auditeurs. Saint Ambroise dit : Je veux être accusé & convaincu dans l'assemblée de mes freres.

AN. 381.

XV. Condamnation de Pallade & de Secondien.

Ensuite saint Valerien d'Aquilée dit : Ne pressez pas tant Pallade, il ne peut confesser simplement la verité catholique : il se sent coupable de deux hérésies : il a été ordonné par des Photiniens, & condamné avec eux, & il va être condamné comme Arien. Pallade dit :
n. 49. Prouvez-le. Saint Ambroise dit : Vous m'ac-
n. 50. cusé d'impietez, prouvez-le : Et un peu après tous les évêques dirent: Nous disons tous anathême à Pallade. Saint Ambroise dit : Consentez-vous, Pallade, qu'on lise le reste de la lettre d'Arius ? Pallade dit : Donnez-nous des
n. 51. auditeurs : qu'il vienne aussi des ecrivains de part & d'autre. Saint Ambroise dit : Quels auditeurs demandez-vous ? Pallade dit : Il y a ici plusieurs personnes constituées en dignité. Saint Ambroise dit : Les évêques doivent juger les laïcs, & non pas être jugez par eux. Mais pourtant, dites quels juges vous demandez. Le prêtre Chromace dit : Sans préjudice du jugement des évêques, que l'on lise au long ceux qui sont du parti de Pallade. Saint
n. 52. Ambroise ajoûta: Nous rougissons de voir que lui qui se prétend évêque, veut être jugé par des laïcs ; & il merite encore en cela d'être condamné, outre les impietez dont il est convaincu : ainsi je prononce qu'il est indigne du sacerdoce ; qu'il en doit être privé, & un Ca-
n. 53. tholique ordonné à sa place. Ensuite il fit souvenir les évêques que l'empereur leur avoit renvoyé la décision de ces disputes, comme aux interpretes des écritures, & il prit les voix de tous.

S. Valerien évêque d'Aquilée dit son avis le

premier, en ces termes: Il me semble que celui qui défend Arius est Arien: celui qui ne condamne pas ses blasphêmes, est blasphêmateur lui-même: c'est pourquoi je suis d'avis, qu'il soit retranché de la compagnie des évêques. Pallade voyant que c'étoit tout de bon, & qu'il alloit être déposé, fit semblant de s'en mocquer, & dit: Vous avez commencé de joüer, & bien joüez. Nous ne vous répondons point sans un concile Oriental. Après quoi il ne dit plus rien. Les évêques continuerent de dire leur avis chacun en particulier, dans le même sens, quoiqu'en diverses paroles; & tous le déclarerent Arien, & déposé de l'épiscopat. Saint Ambroise s'adressa ensuite à Secondien, & le pressa de reconnoître que le Fils de Dieu est vrai Dieu. Mais Secondien ne voulut jamais dire autre chose, sinon qu'il est vrai Fils unique de Dieu, & non pas qu'il est vrai Dieu: disant que cette proposition n'est point dans l'écriture. Et quelque instance que fit saint Ambroise, secondé de saint Eusebe de Bologne, ils n'en purent jamais tirer autre chose. Après que la dispute eut duré depuis le point du jour jusques à la septiéme heure, c'est-à-dire, une heure après midi, Secondien fut déposé du sacerdoce, comme Pallade, & le prêtre Attale pareillement condamné.

An. 381. n. 54. n. 55. 56. 57. &c. n. 65. n. 70. Ep syn. n. 5. 8. 9.

XVI. Lettres du concile d'Aquilée. Ap. Ambr. ep. 7.

Le concile d'Aquilée écrivit ensuite plusieurs lettres, dont quatre nous restent. La premiere aux évêques de Gaule, des provinces de Vienne & de Narbonne, par laquelle il les remercie des deputez qu'ils lui ont envoyez, & leur rend compte de la condamnation de Pallade & de Secondien On peut juger qu'il y avoit des lettres pareilles aux autres provinces, qui avoient envoyé des députez; & peut-être étoit-ce la même lettre, en changeant seulement

AN. 381. Ap. Ambr. ep. 10.

les noms. Les trois autres lettres du concile d'Aquilée sont adressées aux empereurs, c'est-à-dire à Gratien. Par la premiere, les évêques remercient les empereurs de la convocation du concile, & leur rendent compte de ce qui s'y est passé, c'est-à-dire, des fuites & des chicanes des hérétiques, de leurs blasphêmes, & de leur condamnation. Ils prient les empereurs de la faire éxécuter, en adressant des lettres aux juges des lieux, pour les chasser des églises, & pour faire mettre à leurs places des évêques Catholiques par les députez du concile.
n. 8. Après avoir parlé du prêtre Attale, ils ajoûtent:
n. 9. 10. Que dirons-nous de son maître Julien Valens? qui bien qu'il fût très-proche, a évité le concile, de peur de rendre compte de sa patrie renversée, & de ses citoyens trahis. On dit même qu'il a osé paroître devant l'armée Romaine habillé en Goth, avec un colier & un bracelet comme les payens, en profanant son sacerdoce. Car il avoit été ordonné évêque à Petau après le saint homme Marc, dont la mémoire est en admiration : & maintenant il demeure à Milan, après la ruine de sa patrie. Ils demandent donc qu'il soit chassé d'Italie & renvoyé chez lui. Que les empereurs écoutent favorablement les députez du concile, & les renvoyent promptement, après leur avoir accordé leurs demandes. Enfin, qu'en éxécution des loix précédentes, les assemblées des Photiniens soient défenduës; parce qu'ils en tenoient encore à Sirmium.

Ap. Ambr. ep. 11. n. 3.

La seconde lettre aux empereurs, ou plûtôt à Gratien, regarde l'antipape Ursin. Les évêques avoient reconnu dans ce concile, qu'il s'étoit joint aux Ariens, particulierement avec Valens de Petau, pour troubler l'église de Milan, tenant des assemblées secrettes avec eux,

tantôt devant les portes de la synagogue, tantôt dans les maisons des Ariens, & leur donnant des instructions pour troubler la paix de l'église. Les évêques prient donc l'empereur, de ne le plus écouter, & de résister avec fermeté à toutes ses importunitez : non-seulement parce qu'il a favorisé les hérétiques, mais parce qu'il a voulu troubler l'église Romaine, capitale de tout l'empire, d'où le droit de la communion se répand sur toutes les autres églises : ce sont leurs termes. AN. 381. *n.* 4.

La troisiéme lettre du concile d'Aquilée aux empereurs, est proprement pour Theodose, puisqu'elle regarde l'Orient. Les évêques y parlent ainsi en substance : Dans tout l'Occident il ne restoit que les deux seuls hérétiques que nous venons de condamner, & qui troubloient seulement deux coins de la Dacie & de la Mésie. Dans tout le reste jusques à l'Ocean, tous les fideles sont dans une même communion. Mais en Orient, quoique les hérétiques soient réprimez, nous apprenons qu'il y a de fréquentes divisions entre les Catholiques. On dit que Timothée d'Alexandrie, & Paulin d'Antioche, qui ont toûjours été dans notre communion, son inquiétez par ceux dont la foi n'a pas toûjours été ferme. Nous souhaitons de les réünir, mais sans préjudice de l'ancienne communion, que nous conservons avec les autres. Il y a long-temps que nous avons reçû des lettres des deux partis, & principalement de ceux qui étoient divisez à Antioche : & nous avions résolu d'y envoyer quelques-uns des nôtres, pour être les médiateurs de la paix : mais nous en avons été empêchez par l'irruption des ennemis & le tumulte des affaires publiques. C'est pourquoi nous vous prions d'ordonner que l'on tienne *Ap. Ambr. ep.* 12. *n.* 3.

AN. 381. encore à Alexandrie un concile de tous les évêques Catholiques, pour décider à qui il faut accorder la communion, & avec qui il la faut garder. C'est ce qui se passa au concile d'Aquilée; & cette derniere lettre montre clairement que les évêques qui y assisterent, ne tenoient pas pour œcumenique le concile qui venoit de se tenir à Constantinople, ou qu'ils ne sçavoient pas encore ce qui s'y étoit passé.

XVII. Autre concile d'Italie. *Soz. v. 1. c. 11. Hier ep. 27 ad Eustoch. c. 2 Ap. Ambr. ep 13. 14.*

Il paroît méme que les évéques d'Occident changerent d'avis : car on ne voit point qu'il se soit tenu alors de concile à Alexandrie; & il est certain qu'ils demanderent que le concile universel se tînt à Rome, & que l'empereur Gratien l'ordonnât. Mais avant qu'il se tînt, il y en eut un autre en Italie, où présida saint Ambroise, & dont nous avons des lettres à l'empereur Theodose. Dans la premiere, ils disent : Nous avions écrit il y a long-temps, que les deux évêques d'Antioche, Paulin & Mélece, que nous estimions Catholiques, s'accordassent entre eux, ou du moins que si l'un mourroit avant l'autre, on ne mît personne en la place du défunt. Maintenant on nous assure que Mélece étant mort, & Paulin encore vivant, qui a toûjours été en notre communion, on a substitué, ou plûtôt ajoûté un évêque à la place de Mélece, contre tout droit & tout ordre ecclesiastiques. Et l'on dit que cela s'est fait du consentement, & par le conseil de Nectaire, dont nous ne voyons pas que l'ordination soit dans l'ordre. Car l'évéque Maxime nous a fait voir dernierement dans le concile, qu'il conserve la communion de l'église d'Alexandrie, en nous lisant les lettres de Pierre de sainte mémoire; & comme il nous a prouvé clairement qu'il avoit

avoit été ordonné dans une maison particuliere par l'ordre des évêques, parce que les Ariens retenoient encore les églises: nous n'avons pas eu sujet de douter de son épiscopat; d'autant moins qu'il protestoit que la plûpart du peuple & du clergé lui avoit fait violence pour l'ordonner. Toutefois pour ne rien décider par préoccupation en l'absence des parties, nous avons crû, Seigneur, devoir vous en instruire; afin que vous puissiez y pourvoir selon l'interêt de la paix. Car nous avons remarqué, que Gregoire ne peut s'attribuer le siége de CP. suivant la tradition des peres. AN. 381.

Ils se plaignent ensuite que les Orientaux, sçachant que Maxime étoit venu en Occident pour plaider sa cause dans un concile universel, ont évité de s'y trouver, & n'ont point attendu le jugement des Occidentaux. Toutefois, ajoûtent-ils, quand il n'y auroit pas eu de concile indiqué, il auroit agi selon le droit & la coûtume de nos ancêtres, ayant recours au jugement de l'église Romaine, de l'Italie, & de tout l'Occident: comme ont fait Athanase de sainte mémoire, & depuis Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie, & la plûpart des Orientaux. Nous ne nous attribuons pas la prérogative de l'examen, mais nous devons avoir part au jugement. Ils concluënt, qu'ils n'ont pû refuser leur communion à Maxime, ni l'accorder à Nectaire; & que ce different ne peut s'accorder, qu'en remettant à Constantinople celui qui a été ordonné le premier; c'est-à-dire Maxime; ou en tenant à Rome un concile d'eux & des Orientaux, sur l'ordination de l'un & de l'autre. Car, ajoûtent-ils, les Orientaux ne doivent pas refuser l'examen de l'évêque de Rome, & des autres évêques du voisinage & de l'Italie, eux qui ont attendu

le jugement du seul Ascole, jusqu'à le faire
An. 381. venir à Constantinople des parties d'Occident. Pour nous, ayant été avertis par le prince votre frere de vous écrire, nous demandons que le jugement soit commun entre ceux d'une même communion. Ce frere est l'empereur Gratien.

L'empereur Theodose répondit à cette lettre, & désabusa les évêques d'Italie; leur aprenant quel étoit Maxime, & combien son ordination étoit differente de celle de Nectaire. Il leur réprésenta que ces affaires & celle de Flavien devoient être jugées en Orient, où toutes les parties étoient présentes, & qu'il n'y avoit point de sujet de faire venir les O-
Ep. 14. rientaux en Occident. C'est ce qui paroît par la seconde lettre de saint Ambroise & des évêques d'Italie; où ils remercient l'empereur d'avoir réüni les églises d'Orient avec celles d'Occident, & d'avoir dissipé les fraudes qui les avoient séparez des Orientaux. Ils s'excusent de lui avoir écrit sur le désir de se réünir, & de faire cesser les plaintes des Orientaux, qui se croyoient négligez. Car, disent-ils, nous n'avons pas demandé un concile pour notre
n. 4. interêt, puisque tout l'Occident est en paix. Ils ajoûtent une autre matiere pour le concile, touchant ceux qui veulent, disent-ils, introduire dans l'église, je ne sçai quel dogme attribué à Apollinaire: il falloit que l'affaire fût examinée en présence des parties; afin qu'étant convaincu de nouvelle doctrine, il ne se cachât plus sous le nom général de la foi, & fût privé du sacerdoce. On voit par là qu'Apollinaire étoit encore en place, & que son hérésie n'étoit pas connuë de tous, du moins en Occident.

XVIII. Second Cependant, suivant la demande du concile

d'Aquilée, l'empereur Theodose en convoqua un pour appaiser les divisions d'Orient, particulierement d'Antioche : il est vrai qu'il ne le convoqua pas à Alexandrie, comme les Occidentaux avoient demandé, mais à CP. & la plûpart des évêques qui avoient assisté au grand concile, s'y rendirent encore l'année suivante 382. sous le consulat d'Antoine & de Syagrius, au commencement de l'esté. Saint Gregoire de Nazianze y fut invité : mais il s'en excusa, & en écrivit à un officier considerable nommé Procope, en ces termes : Mon inclination, s'il faut dire la verité, est de fuïr toute assemblée d'évêques ; parce que je n'ai jamais vû de concile, qui ait eu bonne fin, & qui n'ait augmenté les maux, plûtôt que de les guérir. L'amour de la dispute & l'ambition, ne soïez pas scandalisé si je parle ainsi, y regne au-delà de ce qu'on peut dire : & celui qui veut juger les méchans, s'expose à être accusé sans les corriger. C'est pourquoi je me renferme en moi-même, & je ne compte de sûreté pour l'ame que dans le repos. J'ai même à présent une maladie qui m'autorise, me mettant hors d'état d'agir, & quasi toûjours à l'extrémité. Recevez donc mes excuses, & persuadez à l'empereur de ne pas m'accuser de paresse ; mais de pardonner à mon infirmité, en vûë de laquelle il sçait qu'il m'a accordé de me retirer pour toute grace. On crut que sa maladie étoit un prétexte, & on réïtera les ordres par un autre grand officier nommé Icare, & par Olympius gouverneur de Cappadoce. Au reste, cet éloignement des conciles que l'on voit encore en quelques autres écrits de S. Gregoire de Nazianze, ne porte aucun préjudice au respect que l'on doit en général à ces saintes assemblées, ni à la nécessité de les tenir, si-

An. 381 concile de CP.

Theod. v. c. 8.

Epist 55.

Epist. 76.

Ep. 83. 84. p. 842. Carm. 11.

bien établies d'ailleurs. Il est aisé de voir que le mauvais succès de ses bonnes intentions dans le grand concile de CP. devoit avoir fait une forte impression sur une imagination aussi vive que la sienne; & son chagrin étoit soûtenu par son grand âge & ses maladies continuelles.

AN. 382.

Theod. v. c. 8.

Les évêques d'Orient étant à CP. reçûrent une lettre synodale des Occidentaux, qui les invitoit à venir à Rome au grand concile qui s'y tenoit; mais ils s'en excuserent comme d'un voyage qui ne seroit d'aucune utilité. Leur réponse étoit adressée à Damase, Ambroise, Briton, Valerien, Ascole, Anemius, Basile, & aux autres évêques assemblez à Rome. Ils commencerent par la description de la persécution dont ils sortoient, & dont les désordres demandoient bien du temps pour être réparez, parce qu'encore que les hérétiques fussent chassez des églises, leurs faux pasteurs ne laissoient pas de les assembler dehors, d'exciter des séditions, & de nuire à l'église de tout leur pouvoir. Ainsi, ajoûtent-ils, quelque desir que nous ayons de correspondre à la charité avec laquelle vous nous avez invitez, nous ne pouvons dénuer entierement nos églises, qui commencent à se renouveller; & ce voyage seroit même absolument impossible à la plûpart de nous. Car nous étions venus à CP. suivant les lettres que vous écrivîtes l'année passée, après le concile d'Aquilée, au très-pieux empereur Theodose: nous n'étions préparez que pour ce seul voyage, nous n'apportions le consentement des évêques qui sont demeurez dans les provinces, que pour ce seul concile: nous ne nous attendions point à aller plus loin, & nous n'en avions pas même oüi parler avant que de nous assembler à CP. De plus le terme étoit trop court pour faire nos préparatifs,

Ibid. c. 9.

ou avertir tous les évêques de notre communion, & recevoir leurs consentemens. Ce que nous avons pû faire, est de vous envoyer nos vénérables freres les évêques Cyriaque, Eusebe & Priscien, qui vous feront connoître notre amour pour la paix, & notre zéle pour la foi. AN. 382.

En effet, si nous avons souffert des persecutions, c'est pour la foi de Nicée, qui nous enseigne à croire au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit; c'est-à-dire d'une seule divinité, puissance & substance, d'une égale dignité, & d'un regne coéternel, en trois parfaites hypostases, ou trois parfaites personnes *prosopois*. En sorte qu'il n'y ait point de lieu à l'erreur de Sabellius, qui confond les hypostases, ou détruit les proprietez: ni à celle des Eunoméens, des Ariens, & des ennemis du Saint-Esprit, qui divisent la substance, la nature ou la divinité; & qui introduisent une nature posterieure créée, ou d'une autre substance dans la Trinité incréée, consubstantielle & coéternelle. Nous conservons aussi dans sa pureté la doctrine de l'incarnation; & nous ne recevons point dans ce mystere une chaire imparfaite, sans ame ou sans entendement. Mais nous reconnoissons que le Verbe de Dieu est entierement parfait avant tous les siécles, & dans les derniers jours est devenu homme parfait pour notre salut. Voilà en abregé la foi que nous prêchons, & dont vous pourrez vous instruire plus amplement par l'écrit du concile d'Antioche, & par celui du concile œcumenique, qui fut tenu l'année derniere à CP. On croit que ce concile d'Antioche est celui de l'an 379. & l'on voit ici que les Orientaux tenoient pour œcumenique celui de CP. en 381. *Sup.* XVII. *n.* 48.

AN. 382. Ils rendent compte ensuite de ce qu'ils avoient reglé touchant la discipline. Vous sçavez, disent-ils, l'ancienne regle, confirmée par le décret de Nicée, que les ordinations se feroient dans chaque province par ceux de la province, en y appellant s'ils vouloient leurs voisins. Ainsi pour l'église de CP. nouvellement rétablie, nous avons ordonné évêque le vénérable Nectaire dans le concile œcumenique, d'un commun consentement, à la vûë du très-pieux empereur Theodose, du consentement de tout le clergé & de toute la ville. Pour l'église d'Antioche, les évêques de la province & de la diocése d'Orient, ont élû canoniquement le vénérable Flavien; d'un commun accord de toute l'église; & tout le concile a approuvé cette ordination comme légitime. Pour l'église de Jerusalem, nous reconnoissons le vénérable évêque Cyrille, qui a autrefois été ordonné canoniquement par ceux de toute la province, & a beaucoup souffert en divers lieux de la part des Ariens. Les Orientaux concluënt, en exhortant les Occidentaux à consentir à tout en esprit d'union & de charité, quittant tous les préjugez & les affections particulieres.

XIX. Concile de Rome. *Sozom* VII. c. II.

Mais ils ne les persuaderent pas pour le point le plus important, qui étoit l'ordination de Flavien. Le pape Damase & tous les évêques d'Occident, adresserent leurs lettres synodales à Paulin, comme évêque d'Antioche; & n'écrivirent point à Flavien, ni ne communiquerent plus avec Diodore de Tarse, & Acace de Berée qui l'avoient ordonné. Les Egyptiens & les Arabes tinrent aussi pour Paulin: mais les Syriens, ceux de Palestine, de Phenicie, d'Armenie, de Cappadoce, & la plûpart de ceux de Galatie & de Pont, prirent le parti de Fla-

vien. C'est tout ce que l'on sçait de ce concile de Rome. On voit par l'inscription de la lettre des Orientaux que saint Ambroise, saint Valerien d'Aquilée, saint Ascole de Thessalonique, & Anemius de Sirmium s'y trouverent; & il est certain d'ailleurs, que S. Epiphane & Paulin d'Antioche y vinrent d'Orient, accompagnez de saint Jerôme. Saint Epiphane logea chez Paule, dame Romaine, déja illustre par son rang, & plus illustre depuis par sa sainteté: Paulin la voyoit très-souvent, & ils lui inspirerent un ardent désir de la solitude. Ils passerent l'hiver à Rome, & ne retournerent en Orient que l'année suivante: mais S. Jerôme y demeura près de trois ans.

AN. 382.

Hier. ep.27. ad Eustoc. c 2. ep. 16. ad Princ. c. 3.

Ep. st 99. ad. Asell.

Saint Ambroise étant à Rome, fut invité par une dame du rang des Clarissimes, d'aller dans sa maison au-delà du Tibre, & y offrit le sacrifice. Une baigneuse qui étoit au lit paralytique, ayant appris qu'il étoit dans cette maison, s'y fit porter dans une chaise, & pendant qu'il prioit & lui imposoit les mains, elle toucha ses vêtemens. En les baisant, elle fut aussi-tôt guérie, & commença à marcher. Paulin secretaire de S. Ambroise, qui rapporte ce miracle, dit l'avoir appris à Rome même plusieurs années après, par le rapport de quelques saints personnages. On voit en passant, que l'on célébroit quelquefois le saint sacrifice dans des maisons particulieres. S. Ambroise retrouva à Rome sa chere sœur sainte Marcelline qui y demeuroit; & elle lui fut d'un grand secours dans une maladie, pendant laquelle il fut visité par saint Ascole de Thessalonique. Ce lui fut une très-sensible consolation: car il ne l'avoit point encore vû, & ils arroserent ensemble leurs habits de leurs larmes, en déplorant les maux du siécle.

Paul. vita Amb. n. 10.

Ambr. ep. 15. n. 10.

AN. 382.

XX.
Saint Jerôme à Rome
Hier. ep 11 ad Ageruc. c. 3.
Ep. 99. ad Asell.
Ap. Hier ep. 124. 144. 125.
Præf. in evang.
ep. 145.
Ep. 141 143. 146.
Post ep. 151
Præf. in Psalr.
Ep 50 ad Pam c 7.
Gennad in Helvid.
Sup. XVII n. 25.
In Helv c. 1.
c. 8.

Saint Jerôme pendant ce séjour de Rome, s'attacha au pape saint Damase, & lui aidoit à écrire ses lettres, pour répondre aux consultations que les conciles de diverses églises lui adressoient. Saint Jerôme s'attira bien-tôt l'estime & l'affection de tout le monde, par la sainteté de ses mœurs, son humilité & son éloquence; en sorte qu'on le jugeoit digne de l'épiscopat, Le pape Damase l'avoit déja consulté quelquefois sur diverses questions de l'écriture, & l'avoit excité à corriger la version latine du nouveau testament. Il continua l'ayant auprès de lui à le faire travailler sur l'écriture, & on rapporte avec raison, au temps qu'il étoit à Rome, le traité sur la vision des cherubins d'Isaïe, & sur la parabole de l'enfant prodigue, qu'il dicta l'un & l'autre ayant mal aux yeux: la traduction des deux homelies d'Origene sur le cantique: & la correction du pseautier, selon les septante. Ce fut aussi en ce temps là & du vivant du pape saint Damase, qu'il écrivit contre Helvidius disciple d'Auxence, qui avoit écrit un livre, où il prétendoit prouver par l'écriture, que la sainte Vierge après la naissance de N. S. avoit eu de S. Joseph d'autres enfans; & passant à la thése générale, il soûtenoit que la virginité n'avoit aucun avantage sur le mariage. Erreur qui avoit déja cours en Orient, comme nous avons vû en parlant des Antidicomarianites, & commençoit alors à se répandre en Occident. S. Jerôme méprisa quelque temps le traité d'Helvidius, tant par l'obscurité de l'auteur qu'il ne connoissoit pas, quoiqu'ils fussent tous deux à Rome, que par le peu de merite de l'ouvrage. Enfin il se laissa persuader d'y répondre; & montra clairement qu'il n'y a rien dans l'écriture qui ne favorise la créance établie dans l'église, que

Marie est toûjours demeurée vierge, & que saint Joseph n'a été que le gardien de sa virginité. Il soûtient même que ce saint a vêcu vierge : enfin il releve la virginité, mais sans blâmer le mariage. On croit qu'il écrivit dans ce temps-là le dialogue contre les Luciferiens, qui joint aux partisans d'Ursin, broüilloient continuellement à Rome contre le pape Damase. C'est en ce traité que saint Jerôme fait voir clairement, par les actes du concile de Rimini, la maniere dont les évêques y avoient été surpris. AN. 382. c. 9. in fin. Sup. liv. XIV. n. 14.

Une des plus grandes occupations de saint Jerôme, pendant ce séjour de Rome, étoit de répondre à ceux qui le consultoient sur l'écriture sainte, principalement aux dames Romaines. Car quelque soin que sa modestie lui fit prendre d'éviter leur rencontre, elles avoient encore plus d'empressement à le chercher. Sainte Marcelle, sainte Aselle sa sœur, & leur mere Albine, furent de ce nombre : Marcelle profita en peu de temps de ce que saint Jerôme avoit appris par un long travail, & le consulta souvent depuis, comme il paroît par ses lettres. Etant demeurée veuve le septiéme mois après ses nôces, elle refusa d'épouser Cereais, homme âgé, mais très-noble & très-riche, qui sous Constantius avoit été préfet de Rome, & consul l'an 358. Pendant la longue viduité de Marcelle, la pureté de sa conduite ne fut jamais flétrie du moindre soupçon. Elle se retira dans une maison de campagne proche de Rome, où elle pratiqua long-temps la vie monastique, avec sa fille la vierge Principia ; & leur exemple produisit à Rome un grand nombre de monasteres d'hommes & de filles. Sainte Marcelle avoit pris le goût de la pieté & de la vie monastique quarante ans auparavant, lors- Ep. 99. ad Asell. Ep. 16. ad Princip. c. 3. Praef. in ep. ad Gal. Ep. 136. 137. &c. Ep. 10. ad Fur. Ep. 16 ad Princip. Sup. liv. XII. n. 20.

AN. 382. que saint Athanase vint à Rome, sous le pape Jules en 341. Elle apprit de lui la vie de saint Antoine, qui vivoit encore, & la discipline des monasteres de saint Pacome, pour les hommes & pour les femmes.

XXI. Sainte Paule. *Hier. ep. 27 ad Eust. c. 1.*

Paule, amie de Marcelle, est la plus illustre des dames Romaines que S. Jerôme instruisit. Elle étoit fille de Rogatus & de Bresilla. Le pere Grec d'origine, remontoit sa généalogie jusques à Agamemnon : la mere descendoit des Scipions & des Gracques. Paule épousa Jules Toxotius, de la famille Julia, par conséquent descendu d'Iülus & d'Enée. Elle en eut quatre filles & un fils. L'aînée des filles nommée Blesilla, comme son aïeule, fut mariée seulement pendant sept mois, comme sainte Marcelle, & demeura veuve à l'âge de vingt ans. Saint Jerôme pendant son séjour de Rome, lui expliqua le livre de l'Ecclesiastique, pour l'exciter au mépris du monde. Elle le pria de lui en laisser un petit commentaire, afin qu'elle pût l'entendre sans lui : mais comme il se préparoit à cet ouvrage, elle mourut d'une fiévre qui l'emporta en peu de temps. Sainte Paule sa mere en fut excessivement affligée, & S. Jerôme lui en écrivit une lettre de consolation ; où il marque que Bresilla parloit grec comme latin, & qu'elle avoit même appris l'hébreu en peu de jours ; & que l'écriture sainte étoit toûjours entre ses mains.

Ep. 22 ad Eustoch. c. 6 *Ep. 25. ad Paul.* *Ep. 111. ad Paul. & Eust.*

La seconde fille de sainte Paule fut Pauline, qui épousa Pammachius, cousin de sainte Marcelle, de la famille Furia, & qui comptoit plusieurs consuls entre ses ancêtres. Il étoit ancien ami de saint Jerôme, qui avoit étudié avec lui, & lui adressa depuis plusieurs de ses ouvrages. Pauline mourut devant lui ; & se trouvant veuf sans enfans, il se donna tout entier au ser-

Ep. 52. ad Pamm. *Ep. 50 ad Pamm init.* *Ep. 26. ad Annd.*

vice de Dieu & aux bonnes œuvres, embrassa la vie monastique, & employa tout son bien à sécourir les pauvres, particulierement les étrangers, dans un hôpital qu'il établit à Porto près de Rome. La troisiéme fille de sainte Paule fut Eustochium, qui ne le quitta jamais, & demeura vierge. La quatriéme fut Ruffine, qui épousa depuis Alethius, du rang des Clarissimes. Le fils de sainte Paule, & le dernier de ses enfans, fut nommé comme son pere Toxotius. Il épousa Léta fille d'Albin, payen & pontife des idoles; mais qui se convertit en sa vieillesse, à la persuasion de sa fille & de son gendre: du mariage de Toxotius & de Léta vint la jeune Paule, au sujet de laquelle saint Jerôme écrivit à Léta déja veuve, une instruction pour la maniere de l'élever chrétiennement. Telle fut la famille de sainte Paule.

Saint Jerôme nous a encore laissé les éloges de deux veuves, Léa & Fabiole, & de la vierge Aselle. Léa gouvernoit un monastere de vierges, qu'elle instruisoit plus par son exemple que par ses paroles: elle passoit les nuits en prieres; son habit & sa nourriture étoient très-pauvres, toutefois sans ostentation. Elle étoit si humble, qu'elle paroissoit la servante de toutes, elle qui avoit eu autrefois grand nombre d'esclaves. L'eglise honore sa mémoire le vingt-deuxiéme de Mars. S. Jerôme aprit sa mort un matin, comme il expliquoit à sainte Marcelle le pseaume 72. ce qui lui donna occasion de lui envoyer son éloge. Deux jours après il lui envoya celui de sainte Aselle, sœur de Marcelle même, qui vivoit encore. Elle avoit été consacrée à Dieu dès l'âge de dix ans. A douze ans elle s'enferma dans une cellule, couchant à terre, ne vivant que de pain & d'eau, jeûnant toute l'année, & passant sou-

Ep. 24: ad Marcel.

Ep. 15. ad Marc.

vent d eux ou trois jours sans manger: en carême les semaines entieres. Elle avoit déja cinquante ans, & ses austeritez n'avoient point alteré sa santé. Elle travailloit de ses mains, ne sortoit point, si ce n étoit pour aller aux églises des martyrs, mais sans être vûë. Elle n'avoit jamais parlé à aucun homme, & à peine sa sœur la voyoit-elle. Sa vie étoit simple & uniforme, & elle gardoit au milieu de Rome une parfaite solitude. L'église en fait mémoire le sixiéme de Decembre. Fabiole étoit de l'illustre famille Fabia. Elle avoit épousé un homme de mœurs si dereglées, que ne le pouvant souffrir, elle le quitta: mais se trouvant encore jeune, elle usa de la liberté que lui donnoient les loix civiles, & se remaria à un autre. Après la mort de ce second mari, elle rentra en elle-même, & reconnoissant que ce mariage avoit été contre la loi de l'évangile, elle en fit pénitence publique; & la veille de pâque elle se présenta à la basilique de Latran, avec les pénitens, les cheveux épars, & dans le triste état des autres, tirant les larmes de l'évêque, des prêtres & de tout le peuple. Elle demeura hors de l'église, jusques à ce que l'évêque l'y rappellât, comme il l'en avoit chassé. Ensuite elle vendit tout son bien, & fut la premiere qui établit à Rome un hôpital de malades, où elle les servoit de ses propres mains. Elle faisoit de grandes liberalitez aux clercs, aux moines, aux vierges; non-seulement dans Rome, mais dans toute la côte de Toscane, où il y avoit déja plusieurs monasteres. On juge avec vrai-semblance que ces liberalitez des dames Romaines, & des autres Chrétiens riches, attiroient à Rome un grand nombre de mendians. Et l'on y rapporte une constitution de Valentinien le jeune, adressée au préfet

Mart. Rom Ep. 30. *ad Ocean.*

L. *un.* C. *de mend. val.*

de Rome en 382. par laquelle il ordonne d'examiner leur âge & leurs forces; d'assister les invalides; & pour les valides, les donner au dénonciateur, s'ils sont de condition servile; & s'ils sont libres, les attacher à la culture des terres. Aussi les saints ont toûjours été d'avis, qu'il y eût du choix dans les aumônes: pour ne pas entretenir l'oisiveté & l'avarice des vagabonds, au préjudice des vrais pauvres.

AN. 383.

Ambr. Off. II. c. 16.

XXII. Lettres de Damase contre Apollinaire.

Saint Epiphane & Paulin d'Antioche, ayant passé l'hyver à Rome, rétournerent en Orient l'année suivante 383. Ils passerent la Macedoine, & arriverent à Thessalonique, qui changea d'évêque cette même année Saint Ascole mourut, & les évêques de Macedoine & le clergé de Thessalonique en écrivirent à saint Ambroise; qui dans sa réponse fit l'éloge de saint Ascole, & les félicita de l'élection d'Anysius son disciple, qu'ils avoient mis à sa place, & à qui il écrivit aussi, l'exhortant à imiter les vertus de son prédécesseur. Le pape saint Damase donna à Anysius, comme il avoit fait à saint Ascole, le pouvoir de connoître de tout ce qui se passeroit dans l'Illyrie Orientale. Pendant que Paulin d'Antioche étoit à Thessalonique, saint Damase lui adressa une lettre, qui commence ainsi: Je vous avois déja écrit par mon fils Vital, que je laissois tout à votre jugement. C'est pourquoi afin que vous ne fassiez point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réünir à l'église, nous vous envoyons notre confession de foi: non pas tant pour vous, qui la tenez comme nous, que pour ceux qui se joindront à vous. Donc après le concile de Nicée, & celui qui fut tenu à Rome par les évêques Catholiques; on a ajoûté quelque chose touchant le S. Esprit, parce que quelques-uns ont avancé depuis qu'il étoit fait par

Ambr. ep. 15. & 16.

Ep. Innot. coll. R. p 46 To. 4. conc. p. 1701. C.

Coll. Rom. Holst. p. 180. to. 2. conc. p. 864 E.

Ibid. 901 B.

Theod. IV. hist. c. 11.

AN. 383. le Fils. C'est pourquoi nous anathématisons ceux qui ne disent pas franchement, que le Saint-Esprit a la même puissance, & la même substance que le Pere & le Fils. Nous anathématisons les Sabelliens, qui disent que le Pere est le même que le Fils : Arius & Eunomius qui disent également, quoiqu'en differentes paroles, que le Fils & le Saint-Esprit sont des créatures : les Macedoniens qui viennent d'Arius sous un autre nom : Photin qui renouvellant l'hérésie d'Ebion, soûtient que N. S. J. C. ne vient que de la vierge Marie : ceux qui disent qu'il y a deux Fils, l'un avant les siécles, l'autre après l'incarnation. Ensuite il y a un anathême contre Apollinaire, & un contre Marcel d'Ancyre, sans les nommer : puis un canon contre les translations, si fréquentes dès-lors en Orient ; puis les anathêmes continuënt contre diverses propositions des Ariens & des Macedoniens. Le dernier défend de se servir du nom de deux au pluriel, en parlant des personnes divines, quoique l'écriture le donne quelquefois aux anges & aux saints hommes. Saint Damase ajoûte ensuite, parlant à Paulin : C'est pourquoi si mon fils Vital, & ceux qui sont avec lui veulent se joindre à vous, ils doivent premierement souscrire la foi de Nicée ; ensuite, parce que l'on ne peut remedier aux maux futurs, il faut déraciner l'hérésie que l'on dit avoir paru depuis en Orient ; & confesser que la Sagesse même, le Verbe, le Fils de Dieu a pris le corps humain, l'ame & l'entendement ; c'est-à-dire, Adam tout entier, tout notre vieil homme, sans peché. Car, comme en confessant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les passions humaines : ainsi en disant qu'il a pris l'ame & l'entendement de l'homme,

nous ne disons pas qu'il ait été sujet au peché, qui vient des pensées. On voit ici que l'erreur d'Apollinaire étoit clairement connuë & condamnée à Rome; mais que Vital n'étoit pas encore convaincu d'en être infecté, quoiqu'il en fût soupçonné: au contraire, il avoit donné au pape Damase une confession de foi, qui paroissoit orthodoxe, & le pape le renvoyoit à Paulin pour s'en éclaircir.

AN. 383.

Greg. Naz. 2. ed. Cledon. p. 746. C.

On rapporte au même temps une lettre du pape S. Damase aux Orientaux, qui commence ainsi: Quand vous rendez au siége apostolique l'honneur qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorez fils. Ensuite il déclare qu'il a condamné il y a long-temps Timothée, avec son maître Apollinaire, en présence de Pierre évêque d'Alexandrie; & qu'ils n'ont pas de sujet de demander, qu'il soit déposé de nouveau. Il les exhorte donc à se tenir fermes à la foi de Nicée, & à ne pas souffrir que ceux qui leur sont soûmis, écoutent de vains discours, & des questions déja résoluës.

Ap. Theod. v. c. 10.

Sup. liv. XVII. n. 32.

XXIII. Traité de l'incarnation de S. Ambroise.

Paul vita Ambr. c. 18.

C'est à peu près le temps où saint Ambroise écrivit son traité du mystere de l'incarnation, contre les mêmes erreurs. Il y fut engagé par deux cubiculaires ou valets de chambre de l'empereur Gratien, qui étoient Ariens. Ils lui proposerent, comme il prêchoit, une question sur l'incarnation de N. S. & promirent de se trouver le lendemain dans la basilique Portiene, pour en attendre la solution. Le lendemain ces deux officiers se mocquant de leur promesse, & de l'évêque & du peuple assemblé dans l'église, monterent en chariot, & sortirent de la ville pour se promener. Saint Ambroise ayant long-temps attendu, & ne pouvant plus retenir le peuple, monta sur le

tribunal de l'église, & commença à traiter la question, en disant : Je désire, mes freres, païer ma dette ; mais je ne trouve point mes débiteurs d'hier ; si ce n'est qu'ils croyent nous troubler en nous surprenant ; mais la vraïe foi ne se trouble jamais. Ils viendront peut être, & en attendant, arrêtons-nous à ces laboureurs que l'on vient de nous proposer ; c'est-à-dire, Caïn & Abel, dont on venoit de lire l'histoire. Il en prend occasion d'entrer en matiere, & fait d'abord le dénombrement des hérétiques, qui erroient sur le Fils de Dieu, entre lesquels il compte ceux qui séparoient l'ame raisonnable du mystere de l'incarnation ; c'est-a-dire les Apollinaristes, que toutefois il ne nomme pas ; & ajoûte, que peut être ils honorent bien la Trinité ; mais qu'ils ne sçavent pas distinguer la nature humaine de la divine. La nature de Dieu est simple, dit-il, l'homme est composé d'une ame raisonnable & d'un corps : si vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. Ensuite entrant en matiere, il prouve contre les Ariens l'éternité de la divinité du Verbe ; puis il vient aux Apollinaristes, & montre la difference de la chair de J. C. & sa divinité : car ils vouloient que le Verbe eût été changé en chair ; puis il détruit leur erreur ; touchant l'ame raisonnable qu'ils refusoient à J. C. comme la source du peché ; & il finit là son discours.

AN. 383. *De incarn. c.* 2. — *c.* 2. *n.* 11. — *c.* 3. 4. — *c.* 6. *n.* 49. *&c.* — *c.* 7.

Cependant les deux valets de chambre de l'empereur continuant leur promenade, tomberent du chariot, & se tuerent tous deux : on rapporta les corps & on les enterra. Mais saint Ambroise loin d'insulter à leur mémoire, n'a fait dans ses ouvrages aucune mention de cet accident, même en redigent par écrit le sermon qu'il avoit fait à leur occasion. C'est ce

qui compose son traité de l'incarnation. Mais l'empereur Gratien qui n'avoit pas oüi ce sermon, lui proposa une objection, dont les Ariens faisoient leur fort : sçavoir, que le Fils étant engendré, ne pouvoit être de même nature que le Pere non engendré. Il ajoûta donc la réponse à cette objection, qui consiste principalement à montrer, que la diction d'engendré, & non engendré, ne regarde point la nature, mais la personne.

AN. 383.

c. 9. n. 37. &c.

XXIV. Lettre de saint Gregoire de Nazianze à Cledone.

Vita Greg. p. 32. C.

Carm. 54. p. 128.

Carm. 55. p. 131.

Carm. 5. p. 74. D.

Carm. Iamb 23. p. 244.

Orat. 51.

Saint Gregoire de Nazianze écrivit aussi de sa retraite, contre les erreurs d'Apollinaire, qui troubloient l'église de Nazianze. Etant revenu en Cappadoce, il se retira dans la terre d'Arianze, qui lui venoit de son pere; & nonobstant ses infirmitez, il y mena une vie très-pénitente, mais que le repos & la solitude lui rendoient agréable. Il passa même le carême entier sans parler; & fit un poëme pour rendre compte de son silence; & un autre à pâque, pour recommencer à parler par les loüanges de J. C. Cependant il trouva que l'église de Nazianze avoit été fort négligée péndant son absence, & même infectée de l'erreur d'Apollinaire. Il prit d'abord patience : mais voyant que les hérétiques, non contens de semer leurs erreurs, le calomnioient lui même, & prétendoient qu'il étoit dans leurs sentimens, parce qu'il les traitoit encore en freres, il crut se devoir déclarer, & en écrivit au prêtre Cledonius, à qui il avoit laissé en son absence le principal soin du troupeau, & qui menoit depuis long-temps la vie monastique. Les Apollinaristes se vantoient d'avoir été reçûs par un concile d'Occident; sur quoi S. Gregoire dit. S'ils ont été reçûs, qu'ils le montrent, & nous serons contens : car ils ne l'auront été qu'en se conformant à la sainte doctrine. Et

Sup. liv. XVI. n. 16. P. 738. B.

AN. 383. ils ne le peuvent montrer que par un décret synodique, ou par des lettres de communion : car telle est la coûtume des conciles.

Entrant en matiere, il dit : Que personne ne trompe ni ne se laisse tromper, en croyant un homme sans entendement, l'homme du Seigneur, comme ils le nomment : disons plûtôt notre Seigneur & notre Dieu. C'est que les Apollinaristes appelloient Jesus-Christ l'homme du Seigneur, en grec *Kyriacon*, en latin *Dominicum*. Saint Gregoire continuë : Nous ne séparons point l'homme de la divinité ; nous enseignons que c'est le même, qui auparavant n'étoit point homme, mais Dieu, & Fils unique avant les siécles, sans mêlange de corps ni de rien de corporel. Qui à la fin a pris aussi l'humanité pour notre salut : passible par la chair, impassible par la divinité : borné par le corps, sans bornes par l'esprit : le même terrestre & celeste, visible & intelligible, compréhensible & incompréhensible : afin que l'homme entier tombé dans le peché, fût reparé par celui qui est homme tout entier & Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mere de Dieu *Theotocon*, il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit, qu'il a passé par la Vierge, comme par un canal, & non pas qu'il a été formé en elle, d'une maniere divine & humaine tout ensemble : divine, en ce que l'homme n'y a point eu de part : humaine, en ce que les loix de la grossesse ont été observées : il est encore impie. Si quelqu'un dit, que l'homme a été formé, & que Dieu ensuite y est entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux Fils ; l'un de Dieu le Pere, & l'autre de la mere, & ne dit pas que c'est le même, il doit décheoir de l'adoption promise aux vrais fideles. Car il y a deux natures, Dieu & l'homme,

V. Aug. 1. retract. c. 19

comme

comme l'ame & le corps; mais il n'y a pas deux fils ni deux Dieux, non plus que deux hommes: quoique S. Paul ait ainsi nommé l'interieur & l'exterieur de l'homme. Et pour le dire en un mot: le Sauveur est composé de deux choses differentes; puis que le visible & l'invisible n'est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au temps, & ce qui n'y est pas sujet: mais ce ne sont pas deux persones; à Dieu ne plaise. Car les deux choses sont unies: Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu, ou comme on voudra le dire. AN. 383.

Or je dis que ce sont differentes choses au contraire de la Trinité. Car nous disons qu'il y en a un autre & un autre, pour ne pas confondre les hypostases: mais non pas une autre chose & une autre chose: les trois sont une même chose par la divinité. Si quelqu'un dit que Dieu a operé en J. C. par grace, comme dans un prophete, & non pas qu'il s'y est uni par sa substance: qu'il soit privé de l'operation divine. Si quelqu'un n'adore pas le crucifié, qu'il soit anathême, & au rang de ses meurtriers. Si quelqu'un dit que J. C. a éte perfectioné par ses œuvres, ou élevé à la dignité de fils, après son baptême ou après sa resurrection: comme ceux que les païens mettent au rang des dieux: qu'il soit anathême. Car ce qui commence ou profite, se perfectione, n'est pas Dieu: quoique l'on parle ainsi de J. C. à cause qu'il se découvroit peu à peu. Si quelqu'un dit qu'il a maintenant quitté sa chair, que la divinité est dépoüillée du corps; & qu'il ne viendra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conserve: puisse-t-il ne point voir la gloire de son avenement. Si quelqu'un dit que la chair de J. C. est descenduë du ciel, & non pas qu'elle est prise ici de nous: qu'il soit anathême.

Luc. 11. 52.

P. 740.

An. 383. Venant ensuite au point capital de l'hérésie d'Apollinaire, il dit : Si quelqu'un espere en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-même, & indigne d'être sauvé. Car Dieu n'a guéri & ne sauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre & en sauver que la moitié : s'il est tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas le salut parfait ; & qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os, de nerfs, & de la peinture d'un homme. S'il est homme sans ame : c'est ce que disent les Ariens, afin d'attribuer la passion à la divinité, comme au principe des mouvemens de son corps. S'il a une ame sans entendement ; comment est-il homme ? car l'homme n'est pas un animal sans entendement. Ce sera la figure & l'habitation d'un homme, avec l'ame d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête. Ce sera donc-là aussi ce qui est sauvé ; & la vérité

p 745. B. m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur qu'un autre a reçû. Il répond ensuite aux objections d'Apolinaire ; & proteste à la fin que ceux qui ne profiteront pas de ses avis, & continuëront à diviser l'église, en rendront compte au jour du jugement. Et comme Apollinaire imposoit à la multitude par la quantité de ses écrits & les graces de sa poësie, S. Gregoire promet aussi d'écrire & de faire des vers : ce qui semble être la cause de tant de poësies, qu'il a composées depuis son retour de C. P.

Orat. 52. Il écrivit une seconde lettre à Cledone, pour contenter ceux qui demandoient des assurances de sa foi, comme s'il n'en eût pas assez donné de preuves. Il déclare simplement qu'il n'a point d'autre foi que celle de Nicée : y ajoûtant seulement ce qui regarde de S. Esprit, dont la question n'avoit pas encore été mûë

alors. Il déclare aussi sa foi sur l'Incarnation ; & parlant des Apollinaristes, il ajoûte qu'il veut bien donner un éclaircissement touchant Vital : afin, dit-il, qu'on ne m'accuse pas de rejetter maintenant sa confession de foi, que j'ay reçûë autrefois, comme il la donna par écrit au bienheureux Damase évêque de Rome, qui la lui avoit demandé. Ces termes font voir, que cette lettre a été écrite quelque temps après que Vital eut donné sa confession de foi ; & après la mort de S. Damase. S. Gregoire continuë, en disant que les Apollinaristes ne déclaroient leur secret qu'à leurs disciples : mais quand ils se sentoient pressez dans la dispute, par les notions communes que l'écriture nous donne de l'Incarnation : ils avoüoient que J. C. avoit la raison & l'entendement, & qu'il étoit homme parfait : entendant que la divinité suppléoit à ce qui manquoit du côté de la nature humaine ; comme nous avons vû dans la dispute de S. Epiphane contre Vital. Faut-il donc s'étonner, dit S. Gregoire, si ma bonne volonté m'a fait prendre du meilleur côté les paroles de Vital, dont d'autres sont choquez, les prenant dans son vrai sens ? Delà vient, à mon avis, que Damase lui-même étant mieux instruit, & sçachant qu'ils persistoient dans leurs premieres explications, les a déclaré excommuniez, & a renversé leur confession de foi avec anathême : indigné qu'ils eussent abusé de sa simplicité. Et ensuite : Quelle absurdité de prétendre annoncer aujourd'hui une doctrine cachée depuis J. C. car s'il n'y a que trente ans que leur foi a commencé, quoi qu'il y en ait près de quatre cens que J. C. a paru : nôtre évangile a été inutile pendant tout ce temps, nôtre foi a été vaine, les martyrs ont souffert

AN. 383.

Sup liv. XVII. n. 25. p. 748. A

Greg. Naz. ep 71. ad. Posthum ep 72. ad Satur.

en vain, tant de si grands Prélats ont en vain gouverné les peuples.

AN. 383.

XXV. Eulalius évêque de Nazianze. *Ep. 225. p. 912. D Ep 54 in fi. Ep. 42. Vita Greg. p. 33. A. Ep. 195. Sup l XVII n. 5. Carm. 47. p. 108. A. Ep. 88. p. 843 D.*

Ce fut vers ce temps-là que S. Gregoire se déchargea entierement du soin de l'église de Nazianze. Il demanda instamment aux évêques de la province d'y en établir un, & en particulier à Hellade de Cesarée, qui en étoit le métropolitain. Il l'obtint enfin, & Eulalius fut ordoné évêque de Nazianze. On croit avec raison que c'est le même dont S. Gregoire parle avantageusement en plusieurs endroits : qui étoit son parent, avoit embrassé la vie monastique, & s'y étoit distingué par sa vertu. S. Gregoire l'avoit fait prêtre & chorévêque, & eut une grande joïe quand il le vit placé dans le siege de Nazianze. Ce fut toutefois encore un nouveau sujet de calomnie contre lui : les uns disoient qu'il avoit méprisé cette église, les autres qu'on lui avoit donné un successeur malgré lui. Voici comme il en écrivit à S. Gregoire de Nysse qui étoit de la province : Que personne ne me calomnie, comme si on avoit ordonné un autre évêque malgré moi. Je ne suis ni si méprisé ni si haï : mais je les en ay beaucoup priez, parce que je suis déja comme mort, & que je craignois le poids de cette église négligée: je leur ai demandé cette grace, qui sans être contraire aux canons, tendoit à mon soulagement; & par vos prieres, on a donné à cette église un pasteur digne de vous. Je le remets entre vos mains : le vénérable Eulalius, entre les mains duquel je souhaite de rendre l'esprit. Que si quelqu'un dit, que du vivant de l'évêque, on ne devoit pas en ordoner un autre, qu'il sçache que cela ne fait rien contre moi : car tout le monde sçait que j'ay été ordonné pour Sasime & non pour Nazianze : quoique j'en aïe reçû la conduite pour

Ep. 225. Ep 42.

un temps, comme étranger, par respect pour mon pere & pour ceux, qui m'en prioient. AN. 383.

Cependant ayant appris que l'on alloit tenir encore un concile à C. P. & en craignant l'évenement par l'experience du passé, il écrivit à deux magistrats, les premiers de l'Orient, Saturnin consul de l'année 383. & Posthumien préfet du Prétoire, tous deux Chrétiens, & déja liez d'amitié avec lui : les priant d'y procurer la paix & le bien de l'église, autant qu'il seroit en leur pouvoir. Car, dit-il, en renonçant à la dignité, je n'ay pas renoncé à l'affection & à l'inquietude pour l'église.

XXVI. Troisiéme concile de C. P. sous Theodose. *Socr.* v. c. 10. *Soz.* VII. c. 12.

Le concile se tint en effet. L'empereur Theodose toûjours appliqué à procurer la paix des églises, voulut assembler à C. P. les évêques de toutes les sectes, & crut qu'en les faisant conferer ensemble, ils pourroient convenir d'un même sentiment. Il vint de tous côtez des évêques de toutes les religions ; & ils se trouverent à C. P. au mois de Juin, sous le consulat de Merobaude & de Saturnin, c'est-à-dire l'an 383. L'empereur envoya querir Nectaire évêque de C. P. chercha avec lui les moïens de réünir l'église ; & dit qu'il faloit faire paroître clairement la question qui divisoit les esprits, & la faire cesser. Ce discours donna beaucoup à penser à Nectaire: il envoïa querir Angelius évêque des Novatiens, qui étoit dans les mêmes sentimens que lui touchant la Trinité ; & il lui expliqua la pensée de l'empereur. Angelius qui n'étoit pas fort dans la dispute, fit venir un lecteur de son église nomé Sisinnius, homme sçavant & experimenté dans les affaires, instruit de l'explication des écritures & des dogmes des philosophes. Il sçavoit que les disputes sont plus propres à augmenter les divisions qu'à les termi-

AN. 383. ner : il sçavoit aussi que les anciens ne donnoient point de commencement à l'existence du Fils de Dieu, & le croyoient coëternel au Pere. Il conseilla donc à Nectaire d'éviter les disputes & les raisonemens, mais de s'en raporter aux expositions des anciens; & de faire demander par l'empereur aux chefs de parti, s'ils faisoient quelque état des docteurs, qui avoient été célébres dans l'église avant la division : ou s'ils les rejettoient comme étrangers au Christianisme. S'ils les rejettent, dit-il, il faut aussi qu'ils les anathematisent; & s'ils osent le faire, le peuple les chassera, & la victoire de la verité sera manifeste. S'ils ne rejettent pas les anciens docteurs : c'est à nous à montrer leurs livres, qui rendent témoignage à nôtre doctrine.

Nectaire ayant oüi Sisinnius parler ainsi, courut au palais, & dit à l'empereur ce qu'on lui avoit conseillé. L'empereur l'aprouva & l'executa adroitement. Car sans découvrir son dessein, il demanda seulement aux hérétiques s'ils estimoient ceux qui avoient enseigné dans l'église avant la division. Ils n'oserent le nier: au contraire; ils dirent qu'ils les honoroient comme leurs maîtres. L'empereur leur demanda encore s'ils les suivoient comme des témoins dignes de foi de la doctrine Chrétienne. Cette question embarassa les chefs des diverses sectes, & les dialecticiens qu'ils avoient amenez en grand nombre, bien preparez à la dispute. Ils se diviserent : les uns disant que la proposition de l'empereur étoit bonne, les autres qu'elle étoit contraire à leurs intentions. Car ils étoient de different avis, touchant les livres des anciens; & ceux d'une même secte n'étoient pas d'accord. L'empereur voyant leur confusion; & qu'ils ne s'apuïoient que

sur la dispute, & non sur l'autorité des anciens : fit un pas plus avant, & leur ordona de donner chacun leur confession de foi. Ceux qui étoient estimez les plus habiles, écrivirent leur dogme, choisissant avec grand soin les paroles ; & les évêques de chaque secte se trouverent au palais le jour que l'empereur avoit marqué. Nectaire y étoit à la tête de ceux qui soûtenoient le consubstantiel. Demophile pour les Ariens, Eunomius pour les Eunomiens ; & nous avons encore la confession de foi qu'il dressa en cette occasion. Les Macedoniens avoient pour chef Eleusius de Cyzique. L'empereur prit tous leurs écrits, & s'étant retiré à part, il implora le secours de Dieu pour choisir la verité. Ensuite ayant lû chacune de ces confessions de foi, il rejetta toutes celles qui divisoient la Trinité & les déchira : celle du consubstantiel, fut la seule qu'il aprouva & qu'il reçût. C'est ainsi que Socrate & Sozomene le rapportent.

AN. 383.

In notis Vales. ad Socr. v. c. 10.

Il faut croire que l'empereur Theodose, quoique très bien instruit de la doctrine catholique, ne fit pas ce choix de son chef ; & qu'il consulta non seulement Nectaire, mais les autres évêques catholiques qui étoient à ce concile : comme S. Gregoire de Nysse, dont nous avons encore un discours prononcé en cette assemblée, & S. Amphiloque qui y signala son courage. Quoi qu'il en soit, les hérétiques demeurerent confus, s'accusant les uns les autres, & accusez d'ignorance par leurs sectateurs. Ils se retirerent tristes ; & écrivirent chacun à ceux de sa secte, de ne pas s'affliger du grand nombre qui les quittoit pour embrasser la foi du consubstantiel : parce, disoient ils, qu'il y a beaucoup d'apellez & peu d'élûs. Ce qu'ils ne disoient pas,

Or. de Deit. fil. &c. to. 2. p. 896. Soc. & Soz. ibid.

dit Socrate, lors que leur puissance leur attiroit le plus grand nombre du peuple.

AN. 383.

XXVII. Loix contre les hérétiques. *Soz. VII. c. 6. Theod. V. c. 10. Soz. VII. c. 12. Chr. pasch. p. 304.*

L'empereur fit alors plusieurs loix pour défendre aux hérétiques de s'assembler, & il y fut excité par une action de S. Amphiloque évêque d'Icone. Peu de temps auparavant, c'est-à-dire au mois de Janvier de la même année 383. Theodose avoit déclaré Auguste son fils Arcade, agé seulement de six ans. S. Amphiloque étant venu au palais avec quelques évêques, rendit à l'empereur les respects ordinaires; mais il n'en rendit aucun à Arcade, quoi qu'il fût auprès de son pere. Theodose crut que l'évêque n'y songeoit pas, & l'avertit de saluer son fils. S. Amphiloque s'approcha, & le caressant du bout du doigt, lui dit; Bon jour mon enfant. L'empereur irrité, commanda qu'on chassât ce vieillard de sa presence; & on le poussoit déja dehors, lors que se retournant vers l'empereur, il lui dit à haute voix: Vous ne pouvez souffrir que l'on méprise vôtre fils: ne doutez pas que Dieu n'abhorre de même ceux qui refusent de rendre à son fils unique les mêmes honneurs qu'à lui. Theodose admira la sagesse de l'évêque; il le rapella, lui demanda pardon, & résolut aussi-tôt la loi qu'il lui demandoit, pour défendre les assemblées des hérétiques.

L. 11 C. Th. de hær.

En effet, nous avons une loi adressée à Posthumien préfet du prétoire d'Orient, & datée de C. P. le huitiéme des calendes d'Août, sous le consulat de Merobaude & de Saturnin, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme de Juillet 383. & vers le temps du concile, par lequel il est défendu à tous les hérétiques de tenir des assemblées, même dans les maisons particulieres; & permis à tous les catholiques de les empêcher. Par une autre loi adressée au

L. 12. ibid.

même Posthumien, & datée du troisiéme Septembre, la même défense est réïterée, ajoûtant les Apollinaristes aux Ariens & aux Macedoniens nomez dans la précédente. Elle défend aux hérétiques de s'assembler même à la campagne, & de faire des ordinations d'évêques. Elle confisque les maisons où ils se sont assemblez ; & ordonne que leurs docteurs & leurs ministres publics seront chassez & renvoïez aux lieux de leur origine. Enfin elle menace les officiers des magistrats, de répondre de leur négligence à l'observation de cette loi. Mais elle ne fut pas rigoureusement executée, puis que nous voyons encore ces défenses réïterées quatre mois après, par une loi du douziéme des calendes de Février, c'est-à-dire du vingt-uniéme de Janvier de l'année suivante. Car l'empereur Theodose n'ayant pour but que de réünir à l'église les hérétiques, cherchoit plûtôt à les intimider qu'à les punir. Les Novatiens ne sont point compris dans ces loix, parce qu'ils étoient d'accord avec les catholiques touchant la Trinité ; ils recommencerent à s'assembler dans les villes.

AN. 383.

L. 13. ibid Soz. VII. c. 12.

Soc. V. c. 10.

Vers le même temps, c'est-à-dire le vingtiéme de May, Theodose fit une seconde loi contre les fideles & les catecumenes qui retournoient au paganisme, leur ôtant la liberté des testamens. Valentinien le jeune en Italie en fit une à peu près de la même datte contre les apostats de trois sortes : c'est-à-dire les Chrétiens qui deviendroient payens, Juifs ou Manichéens, & contre leurs seducteurs. L'anée suivante 384. Theodose en fit une pour défendre aux Juifs d'avoir des esclaves Chrétiens, ou de les rendre Juifs ; sous peine de les perdre.

L. 2. C. Th. de apost.

L. 3. eod.

L. 3. C. *Th. de contr. empt.*

XXVIII. Mort de

Cependant il s'éleva un parti contre Gra-

Gratien. Maxime empereur. Zoz. lib. 4. p. 760. Oros. VII. c. 34 Victor Epit. in Grat.

tien, qui étoit toûjours dans les Gaules, faisant la guerre aux Germains. Maxime Espagnol de naissance commandoit dans la grande Bretagne, où il avoit servi sous Theodose. Il prétendoit être son allié, & souffroit avec peine son élévation. Ainsi il profita de la mauvaise disposition des soldats Romains contre Gratien: car ils se plaignoient qu'il donnoit toute la confiance aux barbares, particulierement aux Alains. Ils reconurent donc Maxime empereur, & lui donerent la pourpre & le diadême. Il passa la mer, & entra en Gaule à l'embouchûre du Rhin, & soûleva les peuples contre Gratien, qui fut abandonné par une partie de ses gens; & ne laissa pas de lui présenter la bataille près de Paris: mais ses troupes le quitterent encore pour prendre le parti de Maxime; & il ne lui resta que trois cens chevaux, avec lesquels il prit le chemin des Alpes pour passer en Italie. Les villes qui se trouvoient sur sa route lui fermerent les portes. Enfin il fut pris à Lyon, & tué par la perfidie d'Andragathius. On l'invita à un festin, on lui fit serment sur les évangiles: mais aussitôt on le fit mourir, & on lui refusa même la sepulture. Ainsi mourut l'empereur Gratien le huitiéme des calendes de Septembre, sous le consulat de Merobaude & de Saturnia, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Août 383. Il étoit âgé de vingt-quatre ans, étant né en 359. & en avoit regné seize, partie avec son pere, partie avec son frere & avec Theodose. Il étoit bien fait de sa persone & beau de visage, d'un excellent naturel, bien instruit dans les belles lettres & dans la religion; & il la conserva toûjours très-pure par le secours de S. Ambroise, dont il regretta l'absence en mourant; & parla souvent de lui. Il n'étoit adonné ni au

Hier. ep. 3. c. 10.

Ambr. in ps 61. n. 23. 25. &c. De ob. Valent. n. 79.

Socr. V. c. 11. Marcell. Chr. an. 383. Hier. Chr. an 360. Chr. Pasch. an 359. p. 293. Amm. XXVII. c. 6. XXXI. c. 10.

ſommeil, ni au vin, ni à aucune débauche, ſur-tout à l'égard des femmes. Il étoit doux, moderé, & toutefois actif & vigoureux à la guerre. Mais voulant borner à des divertiſſemens innocens l'amour du plaiſir, ſi naturel à cet âge, il s'adonoit exceſſivement aux exercices du corps, & en particulier à tirer ſur des bêtes dans un parc. Il étoit enjoüé & trop timide en public : de ſorte qu'il étoit gouverné par ceux qui l'aprochoient : ils vendoient tout pour ſatisfaire leur avarice, & fomentoient ſon averſion pour les affaires.

An. 383.

Victor. in Grat. Ruf. 11. c 13.

Zoſ. lib. 4.

Maxime aſſocia à l'empire ſon fils Victor, à qui il fit prendre le nom de Flavius, vénérable depuis Conſtantin. Pour lui, il ſe nommoit Magnus, Clemens, Maximius. Il établit ſa réſidence à Tréves, capitale des Gaules, qu'il poſſedoit entiers avec l'Eſpagne, & la Bretagne : c'eſt-à-dire tout ce que Gratien s'étoit reſervé. Il fit mourir le conſul Metobaude, & quelques autres perſonnes conſiderables. Macedonius maître des offices, qui s'étoit laiſſé corrompre par argent, pour favoriſer les Priſcillianiſtes, fut alors puni, & verifia une prédiction de S. Ambroiſe. Car ce ſaint évêque étant un jour allé à ſon palais, afin d'intereceder pour quelqu'un : il en trouva les portes fermées, & ne put avoir audience. S. Ambroiſe dit alors à Macedonius : Tu viendras auſſi à l'égliſe, & tu n'y pourras entrer. En effet, après la mort de Gratien, comme il voulut ſe refugier dans l'égliſe, il ne put jamais y entrer, quoique les portes fuſſent ouvertes.

Paul. vic. Ambr. c. 37.

Peu de temps après que Maxime fut entré dans Tréves, S. Ambroiſe y arriva de la part de l'empereur Valentinien, ou plûtôt de l'imperatrice Juſtine ſa mere, & de ceux qui gou-

vernoient pendant son bas âge: car il n'avoit que douze ans. Quelque aversion que Justine, comme Ariene, eut contre S. Ambroise, elle eut recours à lui en cette occasion, & lui mit entre les mains les interêts de son fils. Il entreprit ce voyage tout périlleux qu'il étoit, & passa tout l'hyver auprès de Maxime, en attendant le retour du comte Victor, que Maxime avoit envoyé de son côté vers Valentinien. Enfin S. Ambroise obtint la paix qu'il desiroit: empêcha Maxime de passer en Italie, & donna du temps à Valentinien pour pourvoir à sa sûreté. Pendant ce séjour à Tréves, S. Ambroise ne communiqua point avec Maxime: parce qu'il le regardoit comme le meurtrier de son maître.

AN. 383.

De ob. Valent. n. 28.

Ep. 24. n 5. 6 7.

Ruff. II. c. 5.

Ep 10. Ambr. n 23

XXIX. Poursuites d'Ithace.

Supr. XVII. n. 58

Sev. Sulp. lib. 2.

L'évêque Ithace étoit toûjours à Tréves, appliqué à poursuivre les Priscillianistes. Il avoit évité d'être conduit en Espagne, suivant l'ordre de l'empereur Gratien, surpris par Macedonius: & si-tôt qu'il apprit que Maxime étoit reconnu empereur en Bretagne: & qu'il alloit passer en Gaule, il résolut de se tenir en repos jusqu'à son arrivée. Quand Maxime fut entré victorieux dans Tréves, Ithace lui présenta une requête pleine d'accusations contre Priscillien & ses sectateurs. Maxime qui faisoit profession du christianisme, & hors son ambition avoit des sentimens de probité, fut touché de cette requête, & écrivit au préfet des Gaules, & au vicaire des Espagnes, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux généralement qui se trouvoient infectez de cette erreur, pour y être jugez par un concile. Instantius & Priscillien y furent amenez: On fit parler Instantius le premier, & comme il se défendoit mal, il fut déclaré indigne de l'épiscopat. Priscillien de peur de répondre devant

Oros VII. c. 34.

les évêques, appella à l'empereur ; & ils eurent la foiblesse de le souffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Suplice Severe, le condamner par contumace : ou s'ils lui étoient suspects, avec quelque fondement, reserver ce jugement à d'autres évêques ; & non pas laisser à l'empereur le jugement des crimes si manifestes. C'est ce que nous savons de ce concile de Bourdeaux. AN. 383.

On mena donc à Tréves devant Maxime tous ceux qui étoient envelopez dans cette accusation : les évêques Idace & Ithace les suivirent comme accusateurs. Ce qui déplaisoit aux gens de bien, voyant qu'ils agissoient plûtôt par passion de réüssir dans leur entreprise, que par le zele de la justice ; particulierement Ithace, qui n'avoit ni la sainteté ni la gravité d'un évêque : Il étoit hardi jusqu'à l'impudence, grand parleur, dépensier, adonné à la bonne chere ; & traitoit de Priscillianistes ceux qu'il voyoit jeûner & s'appliquer à la lecture. S. Martin se trouva alors à Tréves, où il étoit venu pour solliciter la grace de quelques malheureux. Il ne cessoit de reprendre la conduite d'Ithace, & le pressoit de se désister de cette accusation ; & d'un autre côté il prioit Maxime d'épargner le sang des coupables : disant que c'étoit bien assez, qu'étant déclarez hérétiques par le jugement des évêques, on les chassât des églises : enfin qu'il étoit sans exemple, qu'une cause ecclesiastique fût soûmise à un juge seculier. Ithace loin de profiter des avis de S. Martin, osa bien l'accuser lui-même d'hérésie : comme il en faisoit le reproche à tous ceux dont la vie lui paroissoit trop austere. Mais l'empereur Maxime eut tant d'égard aux remontrances du S. évêque, que tant qu'il fut à Tréves, ce jugement fut differé : & en

partant il eut l'autorité d'obliger Maxime à lui promettre que l'on ne répandroit point le sang des accusez.

XXX. Priscillien exécuté à mort.

Mais après que S. Martin fut parti, l'empereur se laissa entraîner aux mauvais conseils des évêques Magnus & Rufus : dont le dernier est comme l'on croit un évêque d'Espagne, depuis déposé pour hérésie. L'empereur quitta donc les sentimens de douceur, & commit la cause des Priscillianistes à Evodius, qu'il avoit fait préfet du prétoire, homme juste, mais ardent & severe. Il examina deux fois Priscillien, & le convainquit de plusieurs crimes, par sa propre confession. Car il ne desavoüoit pas d'avoir etudié des doctrines honteuses, d'avoir tenu de nuit des assemblées avec des femmes corrompuës, & d'avoir accoûtumé de prier nud. Evodius le déclara donc coupable, & le mit en prison jusqu'à ce qu'il en eût fait son raport au prince. Les actes du procès ayant été portez devant l'empereur, il jugea que Priscillien & ses complices devoient être condamnez à mort. Alors Ithace s'aperçut combien il se rendroit odieux aux évêques, s'il assistoit aux dernieres procedures contre ces criminels : car il faloit les juger encore une fois, pour prononcer la sentence définitive; & il n'en avoit que trop fait, ayant même été présent quand on leur donnoit la question. Ithace donc craignant de s'attirer plus de haine, se retira ; & l'empereur commit à sa place pour accusateur un nommé Patrice, avocat du fisc. A sa poursuite, Priscillien fut condamné à mort; & avec lui deux clercs Felicissime & Armenius, qui avoient depuis peu quitté l'église catholique pour le suivre. Latronien laïque & Euchrocia furent condamnez de même ; & tous les cinq furent executez à

Pacalii. paneg. n. 29.

mort. L'évêque Instantius déja condamné par les conciles de Saragosse & de Bourdeaux, fut banni dans l'île Syline, au delà de la Bretagne. On continua ensuite à faire le procès à d'autres Priscillianistes. Asarin & Aurelius diacres furent condamnez à mort. Tiberien fut envoyé dans la même île, & ses biens confisquez. Tertullus, Potamius & Jean furent seulement releguez pour un temps dans les Gaules : tant parce qu'ils étoient moins considerables, que parce qu'ils étoient plus dignes de compassion, s'étant accusez eux-mêmes & leurs complices avant la question. Ainsi furent punis les Priscillianistes. En même temps le peuple de Bourdeaux assomma à coups de pierres une femme nommée Urbica, qui s'obstinoit à défendre la même impieté. *Chr. Prosp. an. 386.*

Car la mort de Priscillien, loin d'éteindre son hérésie, ne fit que l'étendre & la fortifier. Ses sectateurs qui l'honoroient déja comme saint, passerent jusqu'à lui rendre le culte d'un martyr; & leur plus grand serment étoit de jurer par lui. On raporta en Espagne son corps & ceux des autres, que l'on avoit executez à mort, & on leur fit des funerailles solemnelles. S. Jerôme écrivant sept ou huit ans après son catalogue des écrivains ecclesiastiques, & y parlant de Priscillien, dit qu'il a été mis à mort par la faction d'Idace & d'Ithace : que quelques-uns l'accusent de l'hérésie des Gnostiques, & que d'autres l'en défendent. Mais ensuite étant mieux instruit du fait, il en parle affirmativement comme d'un hérétique justement condamné. Il témoigne que Priscillien avoit écrit plusieurs petits ouvrages : & parle aussi de ceux de Matronien & de Tiberien de la même secte, tous deux Espagnols. Matronien, que l'on croit être le même que Latro- *Advers. Pelag. ad Ctesiph. c. & Descript.*

An. 384.

nien, étoit sçavant, & faisoit de très-beaux vers. Tiberien écrivit un apologetique pour son hérésie, d'un stile enflé & composé. Ennuyé de son exil dans l'île Syline, il quitta le parti; mais il tomba dans une autre faute, & maria sa fille qui avoit consacré à Dieu sa virginité.

XXXI. Relation de Symmaque.

Amm lib. XXI. & XXVII. Sup. liv. XIII. n. 45. Lib. XV. n. 3.

Les payens abbatus par les loix de Gratien, releverent leurs esperances à sa mort, sous le foible gouvernement de Valentinien & de sa mere. Quand Constantius vint à Rome en 357. il fit ôter du lieu où le senat s'assembloit, l'autel de la victoire; mais Julien le fit rétablir, & Valentinien premier le laissa. Gratien le fit ôter de nouveau, & confisqua les terres des temples, les revenus destinez aux dépenses des sacrifices, & à l'entretien des pontifes, & les pensions des vierges vestales, dont il abolit les privileges; il attribua même au fisc ce qui à l'avenir seroit donné par testament aux temples, aux pontifes, ou aux vestales. Les senateurs payens se plaignoient de cette ordonance. Ils députerent à Gratien Symmaque, qui passoit pour l'homme le plus éloquent de son siecle, fils d'un autre Symmaque & préfet de Rome, sous Valentinien premier en 365. Les senateurs payens députerent Symmaque le fils, comme au nom de tout le senat. Mais les senateurs Chrétiens, dont le nombre étoit très-grand, donerent aussi de leur coté une requête, par laquelle ils desavoüoient celle des païens; & ils protesterent en public & en particulier, qu'ils ne viendroient point au senat, si la prétention des payens avoit lieu. Le pape Damase envoya à S. Ambroise cette requête des senateurs Chrétiens, pour la rendre comme il fit à l'empereur Gratien, qui n'eut aucun égard à celle des payens, & ne voulut pas même les

Ambr. ep. 17. n. 10. Gothofr. prosopogr.

écouter. Cela se passa environ l'an 382. Après la mort de Gratien, Symmaque fut préfet de Rome, sous le consulat de Clearque & de Ricimer, c'est-à-dire en 384. AN. 384.

Il fit faire un decret au nom du senat en forme de plainte, de tous ces droits ôtez aux payens. Puis comme obligez par sa charge de rendre compte de ce qui se passoit à Rome, il dressa une relation qui contenoit les mêmes plaintes; & s'adressoit suivant la formule ordinaire aux trois empereurs Valentinien, Theodose & Arcade: mais elle ne fut en effet presentée qu'à Valentinien. La Symmaque employant tous les artifices de sa rhétorique, dit qu'il agit en deux qualitez, comme préfet & comme député. Il se plaint de l'audiance qui lui avoit été déniée dans sa députation précédente, & se promet que l'on corrigera les desordres du regne passé. Il appuye sur le nom de la victoire comme si elle eût été attachée à cet autel. Il insiste sur l'antiquité & la force de la coûtume, & employant la figure que les rhétoriciens apellent prosopopée, il fait parler Rome, qui dit: Qu'elle veut garder la religion dont elle s'est bien trouvée; qu'elle est trop âgée pour changer, & que c'est lui faire injure de vouloir la corriger dans sa vieillesse. Pour ne pas offenser les empereurs, il veut faire croire que c'est le même Dieu qui est adoré sous divers noms. Il tâche de les piquer de générosité, par le peu d'utilité qu'aportoient à leur trésor les confiscations dont il se plaint, & de les épouvanter par les calamitez publiques, qu'il attribuë à ce mépris de l'ancienne religion. Sur quoi il fait une description tragique de la famine, dont Rome avoit été affligée l'année precedente. C'est ce que le plus habile homme de ce temps-là trou-

Relat. Symm. lib. x ep. 54. & ap. Ambr. post. ep. 17.

AN. 384.

voit de plus solide, pour la défense du paganisme.

XXXII. Réponses de S Ambroise. Ep. 17. ep. 18. n. 1.

S. Ambroise ayant eu avis de cette relation, ecrivit au même instant à l'empereur Valentinien; pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les payens. Vos sujets, dit-il, vous servent, & vous servez Dieu: vous devez au moins empêcher qu'on ne serve les faux dieux: or ce seroit leur donner du votre, que de leur rendre ce qui est confisqué depuis long-temps. Ils se plaignent de leurs pertes, eux qui n'ont jamais épargné notre sang, & qui ont renversé jusqu'aux bâtimens des églises: ils demandent des privileges, eux qui sous Julien nous ont refusé la liberté commune de parler & d'enseigner. Vous ne devez pas plûtôt doner atteinte à ce que vos prédécesseurs ont ordoné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont reglé pour les affaires civiles. Que persone n'abuse de votre jeunesse. Si c'est un payen qui vous donne ce conseil, qu'il vous laisse la liberté que vous lui laissez: car vous ne contraignez persone à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il se dit Chrétien; ne vous laissez pas tromper aux noms, il est payen en effet. Ce seroit exciter la persecution contre les senateurs Chrétiens que de les obliger de jurer devant cet autel: car c'est un petit nombre de païens qui abusent du nom du senat. Je vous demande donc comme evêque, & au nom de tous les évêques qui se joindroient à moi, si cette nouvelle étoit moins subite & moins incroyable, de ne rien ordonner sur cette requête. Du moins donnez-en avis à l'empereur Theodose votre pere, que vous avez accoûtumé de consulter dans les grandes affaires. Que l'on me donne copie de la relation qui vous a été envoyée, afin que j'y puisse répondre plus amplement: si on

ordone autre chose,nous ne le pourrons dissimuler. Vous pourrez venir à l'église ; mais vous n'y trouverez point d'évêque, ou vous trouverez qu'il vous résistera, & ne recevra point vos offrandes. Il excuse ensuite Valentinien son pere, sur ce qu'il n'a pas été informé qu'il y eût un autel à Rome dans le senat, & que l'on y fît des sacrifices. AN. 384.

Ensuite S. Ambroise ayant reçû la copie de la relation de Symmaque y fit une réponse, par laquelle il efface toutes les fausses couleurs de sa rhétorique. Il réfute sa prosopopée par une autre, en faisant avoüer à Rome qu'elle ne doit pas ses victoires à ses dieux, qui lui étoient communs avec ses ennemis; mais à la valeur de ses guerriers, & il releve les malheurs arrivez sous les empereurs idolâtres. Sur la plainte que faisoient les payens de la perte de leurs revenus & de leurs privileges, il dit: Voïez notre magnanimité. Nous nous sommes accrus par les mauvais traitemens, par la pauvreté, par les suplices : ils ne croyent pas que leurs cérémonies puissent subsister sans être lucratives. Ils ne peuvent croire que l'on garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales : voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un temps prescrit, par des ornemens de têtes, des habits de pourpre, la pompe de leurs litieres, & d'un grand nombre de serviteurs qui les suivent, de grands privileges & de grands revenus. Il leur oppose la multitude des vierges Chrétiennes; dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble & austere, sembloit plus propre à détourner de cette profession qu'à y attirer. *Ep.* 8. *n.* 11. *n.* 12.

Ils se plaignent, continuë-t-il, que l'on ne done pas de pensions aux sacrificateurs & aux

ministres des temples, aux dépens du public : & pour nous au contraire, les loix nouvelles nous privent même des successions des particuliers, dont elles ne privent pas les ministres des temples. Si un prêtre veut joüir de l'exemption des charges de ville, il faut qu'il renonce aux biens de ses ancêtres : tandis qu'un decurion est exempt de ces mêmes charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour montrer de quoi je ne me plains pas. Ils répondent que l'église a des revenus; que ne faisoient-ils le même usage des leurs? Le bien de l'église est l'entretien des pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont rachetez, les pauvres qu'ils ont nourris les exilez à qui ils ont envoyé du secours. Ce qui ne tournoit qu'au profit des sacrificateurs, s'employe à l'utilité publique; & voilà ce qu'ils alleguent pour cause des calamnitez. Ensuite il refute la calomnie de Symmaque, qui imputoit la famine au mépris de sa religion : en montrant que ces accidens sont arrivez de tout temps; & que celui de la derniere année n'avoit affligé que l'Italie. Il répond aussi au malheur de Gratien, par les exemples des princes payens, & particulierement de Julien, qui montrent que ce sont les vicissitudes ordinaires des choses humaines. Ces deux mémoires de S. Ambroise furent lûs dans le consistoire de Valentinien, en présence du comte Bauton maître de la milice, & de Rumoride revêtu de la même dignité, & payen; & l'empereur touché de ces remontrances, n'accorda rien aux payens de ce qu'ils demandoient.

An. 384.

Ep. 57 n. 3.

XXXIII. Mort de S. Damase. S. Sirice pape.

Symmaque éprouva dans cette même année de sa préfecture la justice des Chrétiens. Il fut accusé auprès de l'empereur Valentinien d'en

avoir maltraité quelques-uns, à l'occasion d'une commission qu'il avoit reçûë, pour la recherche de ceux qui auroient endommagé les murailles de la ville. On disoit qu'il avoit fait enlever des Chrétiens du fond des églises pour leur donner la question; & quil avoit fait amener des évêques de plusieurs villes voisines & éloignées pour les mettre en prison. Nous avons la lettre qu'il écrivit à l'empereur pour se justifier. Il y allegue le témoignage des officiers qui servoient sous lui, & qui marquoient qu'il n'y avoit aucun Chrétien dans les fers ou en prison, quoiqu'il y eût divers criminels. Mais il insiste principalement sur la lettre du pape Damase, qui témoignoit qu'aucun Chrétien n'avoit été maltraité ni emprisonné en cette occasion. Le pape S. Damase mourut cette même année 384. l'onziéme de Decembre, âgé de près de quatre-vingt ans, ayant tenu le saint siége dix-huit ans, depuis l'an 366. On lui attribuë plusieurs miracles de son vivant & après sa mort. Il avoit voulu se faire enterrer en un lieu où étoient les reliques de S. Sixte, & de plusieurs autres martyrs: mais il en fut détourné par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut donc enseveli dans une église qu'il avoit fait bâtir aux catacombes, sur le chemin d'Ardée, auprès de sa mere & de sa sœur la vierge Irene, dont il avoit fait l'épitaphe: il fit aussi la sienne, où il marque sa foi sur la resurrection. Il bâtit ou répara l'église de S. Laurent auprès du théatre, où il avoit servi après son pere, & elle porte encore son nom. Il la fit orner de peintures d'histoires saintes, que l'on voyoit encore quatre cens ans après; & y donna une patene d'argent du poids de quinze livres, un vase ciselé de dix livres, cinq calices d'argent de trois li-

AN. 384.

Symm. x. *epist* 34.

Hier. script. Prosp. Chr. an 385. *Sup. liv.* XVI. *n.* 8.

Damas. Carm. 29. *Anast. in Damas.*

Carm. 28.

Carm. 16.

Carm. 18.

Epist. Hadr. I *Conc.* VII. *c.* 19. *to.* 7. *Conc. p.* 955 C. *Anast.*

An. 385.

vres pieces, cinq couronnes d'argent à porter des cierges de huit livres pieces, des chandeliers de cuivres de seize livres, des maisons autour de l'église du revenu de cinquante-cinq sous d'or, une terre du revenu de deux cens vingt sous, une autre de cent trois; un bain près de l'église raportant vingt-sept sous d'or. Tout ce revenu monte à quatre-cens cinq sous d'or, qui à huit livres la piece font trois mille deux cens quarante livres de nôtre monoïe; & les vases d'argent à douze onces la livre Romaine, revienent à quatre-vingts marcs sans les façons. S. Damase fit aussi rassembler l'eau des sources du Vatican, qui moüilloit les corps qui y étoient ensevelis, & de cette eau il y fit des fonds baptismaux. Il laissa quelques écrits, entre-autres plusieurs épitaphes, & d'autres inscriptions en vers, & on en a recüeilli jusqu'à quarante.

Carm. 59. Hier. scrit.

A sa place fut élû Sirice Romain de naissance, fils de Tiburce, & prêtre du titre de pasteur, qui tint le saint siege environ quinze ans. L'empereur Valentinien qui étoit à Milan, approuva cette élection, comme il paroît par un rescrit adressé à Pinien préfet de Rome, mari de la jeune Melanie. Il porte que Sirice a été élû tout d'une voix, & Ursin rejetté par les acclamations du peuple: par où l'on voit qu'Ursin n'avoit pas encore renoncé à ses prétentions. Ce rescrit est du septiéme des calendes de Mars, c'est-à-dire du vingt-troisiéme Février 385.

Anast. Baron. in app to. 4. Chr Cod. Th. ap Baron. an. 385 n. 6.

XXXIV. Decretale de S. Sirice.

Himerius qui gouvernoit depuis long-tems l'église de Tarragone, métropole d'une grande partie de l'Espagne, avoit envoyé à Rome vers le pape Damase un prêtre nommé Bassien, chargé d'une consultation sur divers points de discipline ecclesiastique. Il n'arriva qu'après

To 2 Conc. p. 1017.

l'ordination de Sirice, qui dès le commencement de son Pontificat, fit réponse par une lettre celebre, la premiere des lettres semblables qui soient venuës jusqu'à nous, & que l'on nomme Decretales, parce que ce sont des résolutions qui ont force de loi. Celle-ci est datée du troisiéme des ides de Février; sous le consulat d'Arcade & de Bauton: c'est-à-dire, l'onziéme de Février 385. Votre consultation, dit le pape, a été lûë dans l'assemblée de nos freres; ce que l'on peut entendre des évêques qui avoient assisté à son élection: car les decretales étoient pour l'ordinaire le résultat d'un concile. Et ensuite: Je répondrai à chaque article, après vous avoir doné part de ma promotion comme il le faloit. Ce qui montre que les papes se tenoient obligez d'avertir de leur ordination les évêques des grands sieges. Il donne ensuite des regles pour réformer divers abus, qui regnoient dans les églises d'Espagne. AN. 385.

Sur le baptême, il défend de rebaptiser les Ariens; suivant les décrets envoïez aux provinces par le pape Libere, après la cassation du concile de Rimini. Ils seront reçûs, dit-il, comme les autres hérétiques, par la seule invocation du S. Esprit, & l'imposition des mains de l'évêque. C'est-à-dire qu'on leur donnera la confirmation. En Espagne chacun baptisoit quand il le jugeoit à propos: à Noël, à l'Epiphanie, aux fêtes des apôtres & des Martyrs. Le pape Sirice condamne cet abus; & conformément à l'usage de toutes les églises, il ordonne de ne baptiser qu'à pâques, & pendant les cinquante jours suivans jusqu'à la pentecôte: Encore ne doit-on baptiser alors que ceux qui auront été choisis, qui auront donné leur nom avant quarante jours au moins, c'est-à-dire avant le c. 1. c. 2.

carême, & qui auront été purifiez par les
AN. 385. exorcismes, les oraisons journalieres, & les jeûnes. Dans le reste de l'année l'on ne pouvoit observer si régulierement ces saintes préparations. Mais pour les enfans qui ne peuvent encore parler, & ceux qui se trouvent en quelque necessité, comme dans un naufrage, une incursion d'ennemis, un siege ou une maladie désesperée: nous voulons, dit le pape, que ceux qui demandent le baptême en ces occasions, le reçoivent au même moment: de peur que si quelqu'un meurt sans baptême, nous ne répondions de la perte de son ame, au péril de la nôtre. L'exception pour les petits enfans est remarquable; & montre l'antiquité de notre usage, de les baptiser en tout temps.

c. 3. Sur la Pénitence; les apostats qui retournent à l'idolâtrie, sont privez des sacremens: seulement ils seront reconciliez à la mort, s'ils passent tout le reste de leur vie en pénitence.
c. 5. Ceux qui après avoir fait pénitence, retournent au peché, soit en portant les armes, ou exerçant des charges, soit en frequentant des spectacles, ou contractant de nouveaux mariages; ceux-là n'ayant plus de remede de la pénitence, ne participeront qu'aux prieres des fideles, & recevront seulement le viatique à la mort, en cas qu'ils se soient corrigez.
Sup. l. XI. *n.* 23 La milice & le mariage étoient défendus aux pénitens publics; de sorte que c'étoit un nouveau peché, si pendant le cours de la pénitence ils s'engageoient dans le service, contractoient mariage, ou usoient du mariage déja contracté. Et ce que le pape dit ici: Après avoir fait pénitence: se peut entendre après la plus grande partie, avant le dernier degré &
c. 6. l'absolution reçûë. Les moines & les religieu-les,

ſes, qui au mépris de leur profeſſion, auront contracté des mariages ſacrileges & condamnez par les loix civiles & eccleſiaſtiques, doivent être chaſſez de la communauté des monaſteres & des aſſemblées de l'égliſe, & enfermez dans des priſons, pour y pleurer leurs pechez & ne recevoir la communion qu'à la mort. On peut remarquer ici qu'il y avoit dès-lors en Eſpagne des communautez religieuſes, outre ce qui a déja été obſervé ſur le concile de Sarragoce; & que les mariages des perſonnes de cette profeſſion étoient condamnez par le concours des deux puiſſances. Il eſt défendu d'épouſer la fille fiancée à un autre; & c'eſt une eſpece de ſacrilege, de violer la benediction des fiançailles.

AN. 384.

Sup. XVI. c. 55.

V hiſt ord. S Ben. liv. 1. c. 6.

Decret. c. 4.

XXXV. Regles ſur les ordinations.

c. 7.

Il y avoit en Eſpagne des prêtres & des diacres, qui long-temps après leur ordination vivoient avec leurs femmes ou avec d'autres, enſorte qu'ils en avoient des enfans; & alleguoient pour pretexte de leur incontinence, l'exemple des prêtres de l'ancienne loi. A quoi le pape répond, que ces anciens uſoient du mariage, parce que les miniſtres de l'autel ne pouvoient être d'un autre famille: & toutefois ils ſe ſéparoient de leurs femmes dans le temps de leur ſervice. Mais J. C. étant venu perfectionner la loi, les prêtres & les diacres ſont obligez, par une loi inviolable à garder du jour de leur ordination la ſobrieté & la continence, pour plaire à Dieu dans les ſacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc qui ont peché par ignorance & reconnoiſſent leur faute, demeureront dans l'ordre où ils ſont, à la charge d'obſerver la continence à l'avenir: ceux qui voudront défendre leur erreur, ſeront privez de toute fonction eccleſiaſtique: ce qui eſt dit en general pour les évêques, les

prêtres & les diacres. On n'examinoit pas assez les ordinans, principalement sur la bigamie : c'est pourquoi le pape donne ces regles : Celui qui dès son enfance s'est dévoüé au service de l'église, doit être baptisé avant l'âge de puberté, & mis au rang des lecteurs. S'il a tenu jusques à trente ans une conduite approuvée, se contentant d'une seule femme, qu'il l'ait épousée vierge avec la benediction du prêtre, il doit être acolyte & soudiacre. Ensuite il peut monter au degré du diaconat, s'il en est jugé digne, après avoir promis la continence. Quand il y aura servi dignement plus de cinq ans, il pourra recevoir la prêtrise. Dix ans après, il pourra monter à la chaire épiscopale, si l'on est content de sa foi & de ses mœurs. Mais celui qui dans un âge avancé, desire d'entrer dans le clergé, ne l'obtiendra qu'à condition d'être mis au rang des lecteurs ou des exorcistes, aussi-tôt après son baptême, pourvû qu'il n'ait eu qu'une femme & l'ait prise vierge. Deux ans après il pourra être acolyte & soudiacre pendant cinq ans ; & ainsi être élevé au diaconat : puis avec le temps à la prêtrise ou à l'épiscopat, s'il est choisi par le clergé & par le peuple. C'est la premiere ordonnance ecclesiastique où l'âge des ordinans & les interstices soient marquez si distinctement. On y voit que l'église ne desaprouve pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes, pour entrer dans le clergé. Le clerc qui aura épousé une veuve ou pris une seconde femme est reduit à la communion laïque. Il est défendu aux femmes d'habiter dans les maisons des clercs, sinon celles que permet le concile de Nicée.

Nous souhaitons, dit le pape, que les moines qui seront trouvez dignes, soient admis dans le clergé : à la charge que s'ils sont au

AN. 385. c. 8. c. 10. c. 11. c. 12. Nic. can 3. c. 13.

dessous de trente ans, ils soient promûs aux moindres ordres par tous les degrez, & qu'ils viennent dans un âge mûr au diaconat ou à la prêtrise: mais qu'on ne les fasse pas tout d'un coup sauter à l'épiscopat. Comme il n'est point permis aux clercs de faire pénitence publique, ainsi il n'est pas permis d'admettre à l'honneur de la clericature les laïcs qui ont fait pénitence publique, quoique réconciliez & purifiez de leurs pechez. On use d'indulgence pour le passé, à l'égard de ceux qui ont peché par ignorance contre ces regles, & qui se sont intrus dans le clergé étant penitens ou bigames: mais à la charge qu'ils demeureront dans leur rang, sans esperance d'être promûs à un ordre superieur. Le pape envoyant ces décisions à l'évêque Himerius, l'exhorte à en donner part à tous les évêques, non-seulement de sa province de Tarragone, mais de celle de Carthagene, de la Bétique, de la Lusitanie & de la Galice, & des autres provinces de son voisinage: ce qui s'entendoit dans la Gaule Narbonnoise.

AN. 385.

c. 14.

c. 15.

XXXVI. Retour de saint Jerôme en Palestine.

Præf. in Didym. ad Paulin.

Après la mort du pape S. Damase, S. Jerôme ne demeura pas long-temps à Rome. La réputation de sa doctrine avoit excité la jalousie de plusieurs du clergé, & sa liberté à reprendre leurs vices, avoit attiré leur haine. Pendant ce séjour de Rome, il écrivit un petit traité, de la maniere de garder la virginité, adressée à la vierge Eustochium, fille de sainte Paule; où il l'avertit de fuïr les hypocrites de l'un & de l'autre séxe; & parlant des clercs en particulier, il dit: Il y en a qui briguent la prêtrise ou le diaconat, pour voir les femmes plus librement. Tout leur soin est de leurs habits, d'être chaussez proprement, d'être parfumez. Ils frisent leurs cheveux avec le fer,

Epist. 22. *c.* 12.

AN. 385. les anneaux brillent à leurs doigts : ils marchent du bout du pied, vous les prendriez pour de jeunes fiancez, plûtôt que pour des clercs. Il y en a dont toute l'occupation est de sçavoir les noms & les demeures des femmes de qualité, & de connoître leurs inclinations. J'en décrirai un qui est le maître en ce métier. Il se leve avant le soleil, l'ordre de ses visites est préparé, il cherche les chemins les plus courts ; & ce vieillard importun entre presque jusques dans les chambres où elles dorment. S'il voit un oreiller, une serviette, ou quelque autre petit meuble à son gré, il le louë, il en admire la propreté, il le tâte, il se plaint de n'en avoir point de semblable, & l'arrache plûtôt qu'il ne l'obtient. Saint Jerôme marquoit encore leur avarice, en disant que ces clercs interessez, sous prétexte de donner leur benediction, étendoient la main pour recevoir de l'argent, & devenoient dépendans de celles qu'ils devoient gouverner. Il se plaint ailleurs de ceux qui s'attachoient à des personnes âgées & sans enfans, & leur rendoient avec assiduité les services les plus bas & les plus indignes, pour avoir part à leur succession.

Ep. 2. ad Nepot. c. 7.

Plusieurs furent choquez de cette liberté de saint Jerôme, & prirent pour eux ce qu'il disoit. On l'attaqua par toutes sortes de médisances : on reprenoit jusques à sa démarche, son ris, l'air de son visage, sa simplicité leur étoit suspecte. Enfin la calomnie s'étendit jusques à noircir sa réputation, sous prétexte des femmes & des vierges, à qui il expliquoit l'écriture-sainte, quoique depuis son baptême, sa conduite eût toujours été parfaitement pure & désinteressée, & qu'il ne vît que des femmes d'une pieté exemplaire, & d'une rigoureuse pénitence. En général, le peuple de Rome

Epist. 8. ad Demet. c. 11. t. ep. 100. ad Bon. Ep. 99. ad Asell.

murmuroit contre les moines venus d'Orient, les regardant comme des Grecs & des imposteurs, qui séduisoient les filles de qualité, & les faisoient périr par une vie triste & austere.

AN. 385.

Ep 21. ad Marcell. in fin. ep. 151 ad Paul. c. 6.

Saint Jerôme résolut donc de ceder à l'envie, & de quitter Rome pour rétourner en Palestine. Il s'embarqua Porto au mois d'Août de cette année 385. avec son jeune frere Paulinien, un prêtre nommé Vincent, & quelques autres moines. Plusieurs personnes pieuses le vinrent conduire ; & comme il étoit prêt à monter dans le vaisseau, il écrivit à sainte Aselle une lettre, où il lui rend compte des causes de son départ ; appellant ses calomniateurs au tribunal de J. C. & se recommandant aux saintes dames qu'il laissoit à Rome. Il vint à Regge, d'où il passa la mer Ioniene & les Cyclades, & aborda premierement en l'isle de Chypre, où il fut reçû par S. Epiphane. De là il vint à Antioche près l'évêque Paulin, qui le conduisit quand il partit pour Jerusalem, où il arriva au milieu de l'hyver. Il passa en Egypte, & trouva un nouvel évêque à Alexandrie : car Timothée mourut en 385. sous le consulat d'Arcade & de Bauton, & eut pour successeur Theophile, qui tint le siége vingt-sept ans. Nous avons des réponses de Timothée sur dix-huit articles de cas de conscience, touchant l'administration des sacremens. Saint Jerôme vint à Alexandrie, principalement pour voir le fameux aveugle Didyme, & s'instruire auprès de lui ; quoique lui-même eût déja des cheveux blancs, & fût regardé comme un des plus sçavans docteurs de l'église. Il demeura un mois avec Didyme, lui proposant ses difficultez sur toutes les écritures ; & ce fut à sa priere que Didyme composa trois livres de

3 Apolog. in Ruff. c. 7.

Socr. v. c. 12. To. 2 con. p. 1791.

Ep. 65 ad Pamm. c. 1. Ep. 51. ad Domn.

Ruffin inv. lib. 2. p. 176. Hier. proëm ad Ephes.

AN. 385. commentaires sur Osée, & cinq sur Zacharie, pour suppléer à ce qu'Origene n'avoit pas fait.

3. Apol. 1. 7. Ep. 65 c 1. Pendant ce voyage, saint Jerôme visita les monasteres d'Egypte; puis rétourna promptement en Palestine, & se retira à Béthlehem. On croyoit qu'après avoir oüi Didyme, il n'avoit plus rien à apprendre; mais il prit encore pour maître un Juif, qui moyennant un certain salaire le venoit instruire la nuit, de peur des autres Juifs. Ce fut alors que saint Jerôme entreprit d'expliquer les épîtres de saint Paul, Præf ad Gal. pr.ef. ad Ephes. Hier. script. premierement l'épître à Philemon, puis aux Galates, puis aux Ephesiens. Saint Cyrille de Jerusalem mourut vers ce temps-là, après avoir été souvent chassé de son siége, & souvent rétabli, & l'avoir tenu huit ans sans trouble sous Theodose. Inf. n. 55. Il reste de lui dix-huit catécheses, composées pour expliquer le symbole aux cathécuménes, & cinq autres, pour expliquer aux nouveaux baptisez les trois sacremens qu'ils venoient de recevoir. Saint Cyrille eut pour successeur Jean, qui avoit auparavant pratiqué la vie monastique.

XXXVII. Voyage de sainte Paule. Hier. ep 27. ad Eust. c. 2. 3.

Sainte Paule suivit de près S. Jerôme: elle quitta Rome, & s'embarqua sans écouter la tendresse maternelle, qui devoit l'empêcher de quitter sa fille Ruffine déja nubile, & son fils Toxotius encore enfant. Elle emmena sa fille Eustochium, avec très-peu de domestiques, & s'arrêta d'abord à l'isle Pontia, aux côtes d'Italie, pour visiter les cellules où sainte Domitille avoit passé son éxil sous l'empereur Domitien, trois cens ans auparavant. Ensuite sainte Paule aborda en Chypre, où elle se jetta aux Sup liv. 11. n. 52. pieds de S. Epiphane, qui la retint dix jours pour la faire reposer. Mais elle employa ce temps à visiter tous les monasteres du pays & y distribuer des aumônes aux solitaires, que

l'amour du saint éveque y avoit attirez de tout le monde. Delà elle passa à Antioche, où elle fut un peu arrêtée par l'évêque Paulin. Mais elle en partit au milieu de l'hyver, montée sur un âne, au lieu d'être portée par ses eunuques, comme elle avoit accoûtumé. AN. 385.

Elle traversa la Syrie & vint à Sidon, près de laquelle à Sarepta, elle entra dans la petite tour d'Elie. A Cesarée elle vit la maison du Centenier Corneille, changée en église : la maison de saint Philippe, & les chambres des quatre vierges prophetesses ses filles. Elle vit près de Jerusalem le tombeau d'Heleine reine d'Adiabene. Le gouverneur de Palestine qui connoissoit la famille de sainte Paule, envoïa devant des officiers pour lui préparer un palais : mais elle aima mieux une pauvre cellule. Elle visita tous les saints lieux avec une telle devotion, qu'elle ne pouvoit quitter les premiers, que par l'empressement de voir les autres. Prosternée devant la croix, elle y adoroit le Sauveur, comme si elle l'y eût vû attaché. Entrant dans le Sepulcre, elle baisoit la pierre que l'ange avoit ôtée pour l'ouvrir ; & encore plus le lieu où le corps de J. C. avoit reposé. Au mont de Sion, on lui montra la colomne où il avoit été attaché pendant la flagellation, encore teinte de son sang, & soûtenant alors la galerie d'une église. On lui montra le lieu où le S. Esprit descendit sur les apôtres le jour de la pentecôte. Après avoir distribué des aumônes à Jerusalem, elle prit le chemin de Bethlehem, & vit en passant le sepulcre de Rachel. Etant entrée dans la caverne de la Nativité, elle croïoit y voir l'Enfant Jesus, adoré par les Mages & les Pasteurs. Elle visita la Tour d'Ader ou du troupeau ; & tous les autres lieux celebres de la Palestine. Elle vit

Sup. liv. 1. n. 26.

Hier. ep 27. c. 4.

c. 6.

entre-autres à Bethphagé le sepulcre de Lazare, & la maison de Marthe & de Marie. Sur le Mont d'Ephraïm, elle revera les sepulcres de Josué & du pontife Eleazar. A Sichar, elle entra dans l'église bâtie sur le puits de Jacob, où le Sauveur parla à la Samaritaine. Puis elle vit les sepulcres des douze Patriarches : & à Sebaste ou Samarie ceux d'Elisée & d'Abdias, & sur tout celui de S. Jean-Baptiste, où elle fut épouvantée des effets du demon, sur les possedez qu'on y amenoit pour être delivrez. Elle vit à Morasthi, une église où avoit été autrefois le sepulcre du prophete Michée. C'est S. Jerôme qui décrit ce pelerinage de sainte Paule; & nous apprend aussi les vestiges de l'antiquité sacrée, que l'on montroit de son temps en Palestine.

AN. 385.

c. 7. Sainte Paule accompagnée de sa fille Eustochium & de plusieurs autres vierges, passa ensuite en Egypte. Elle vint à Alexandrie, puis au desert de Nitrie, où l'évêque Isidore confesseur vint au devant d'elle, avec des troupes innombrables de moines, dont plusieurs étoient prêtres ou diacres. Elle visita les plus fameux solitaires, entra dans leurs cellules, se prosterna à leurs pieds; & elle seroit volontiers demeurée dans ce désert avec ses filles, si elle n'en eût été retirée par l'amour des saints lieux. Elle revint donc promptement en Palestine, & s'établit à Bethlehem, où elle demeura trois ans dans un petit logement, jusqu'à ce qu'elle fît bâtir des cellules, des monasteres & des maisons d'hospitalité près du chemin, pour recevoir les pelerins. Ce fut-là qu'elle passa le reste de ses jours sous la conduite de S. Jerôme, qui y acheva aussi sa vie, appliquée à l'étude des saintes écritures, & à l'hospitalité envers les étrangers.

L'empereur Theodose travailloit puissamment en Orient à la ruine de l'idolâtrie. Le grand Constantin défendit bien de sacrifier aux démons; mais il n'abatit pas les temples, il se contenta d'en défendre l'entrée. Ses enfans suivirent ses traces: Julien s'efforça de rétablir l'idolâtrie, Jovien la défendit de nouveau; mais Valens ne fit la guerre qu'aux Catholiques, & laissa suivre à tous les autres telle religion qu'ils vouloient: en sorte que sous son regne, on sacrifioit publiquement aux idoles, & on célébroit les orgies de Bacchus. Theodose aïant trouvé les choses en cet état, entreprit de détruire l'idolâtrie jusques aux fondemens. Ne se sentant pas encore en état de faire la guerre à Maxime, il reçut une ambassade de sa part, accepta l'alliance qu'il lui offroit, le reconnut pour collegue, & ordonna à Cynegius, préfet du prétoire d'Orient, qu'il envoyoit en Egypte, d'y faire proclamer Maxime Auguste, & d'exposer son image à Alexandrie. Mais en même temps il chargea Cynegius de faire fermer les temples, & de defendre à tout le monde d'adorer les idoles: ce qui fut éxécuté. On marque toûjours l'Egypte en ces occasions, comme la source des superstitions, & le pays où l'idolâtrie avoit jetté de plus profondes racines. Nous trouvons une loi de Theodose adressée à Cynegius, & dattée de CP. le huitiéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Arcade & de Bauton, c'est à dire, le vingt-cinquiéme de Mai 385. par laquelle il est défendu sous peine d'un suplice rigoureux de faire des sacrifices d'animaux pour regarder leurs entrailles, & y chercher l'avenir; & generalement d'user de quelque espece de divination que ce soit.

XXXVIII. Theodose attaque l'idolâtrie. *Zosim l.* 4. *p* 762. *Theod.* v. *hist. c.* 21. *Sup. liv.* XVI. *n.* 29.

Idac. Fast. an. 388.

L. 9. *C. Th. de pag.*

XXXIX. A Heliopolis en Phenicie, le grand & fameux

Saint Marcel d'Apamée.

Chr. pasch an 379. & ibi Cang. Theod. v. hist. c. 21.

temple de Balanius ou Belenius, que l'on croit être un nom du soleil, fut converti en église. A Damas on en fit autant. S. Marcel d'Apamée fut le premier des évêques qui abattit les temples de sa ville, appuïé sur la loi de l'empereur. Il avoit succedé à l'évêque Jean, qui assista au grand concile de Constantinople en 381. Marcel étoit un homme d'une vertu singuliere, qui avoit eu commerce de lettres avec les martyrs, c'est-à-dire, apparemment avec S. Eusebe de Samosate, & les autres persecutez sous Valens; & il fut enfin martyr lui-même. Le préfet d'Orient, c'est à-dire Cynegius, étoit venu à Apamée avec deux tribuns & leurs troupes, dont la crainte retint le peuple en repos. Le préfet essaïa d'abattre le temple de Jupiter, qui étoit très-grand & enrichi de quantité d'ornemens : mais il se trouva si solidement bâti, que l'entreprise lui parut au-dessus des forces humaines. C'étoit de grandes pierres parfaitement bien jointes, & liées encore avec du fer & du plomb. S. Marcel voyant le préfet ainsi decouragé, lui conseilla de passer aux autres villes, & se mit à prier Dieu, de lui donner quelque moyen pour ruiner cet édifice. Le lendemain matin un homme qui n'étoit ni maçon ni charpentier, mais simple porte-faix, se présenta de lui-même, & promit d'abattre ce temple très-facilement, demandant seulement le salaire de deux ouvriers. L'évêque lui promit, & voici comme s'y prit ce manœuvre. Le temple étoit bâti sur une hauteur, & accompagné des quatre côtez d'une gallerie qui y étoit jointe, & dont les colomnes aussi hautes que le temple, avoient chacune seize coudées de tour : la pierre en étoit très-dure, & donnoit peu de prise aux outils. Le manœuvre creusa la terre autour de chaque colomne, qu'il soûtint par dessous

avec du bois d'olivier. En aïant ainsi mené trois, il mit le feu au bois : mais il ne put le faire brûler, & il parut un demon comme un fantôme noir, qui empêchoit l'effet du feu. Après avoir tenté plusieurs fois inutilement de l'allumer, ils en avertirent S. Marcel, qui dormoit après midy selon l'usage des païs chauds. Il courut aussi-tôt à l'église ; fit aporter de l'eau dans un vase, & la mit sous l'autel : puis il se prosterna le visage sur le pavé, & pria Dieu d'arrêter la la puissance du demon, afin qu'il ne séduisît pas plus long temps les infidéles. Ensuite il fit le signe de la croix sur l'eau & commanda à un diacre plein de foi & de zele, nommé Equitius, de courir promptement en arroser le bois, & y mettre le feu. Le démon s'enfuit, ne pouvant souffrir la vertu de cette eau : ce sont les paroles de Theodoret ; & elle servit comme d'huile pour allumer le feu, qui consuma le bois en un instant. Les trois colomnes n'étant plus soûtenuës, tomberent & en entraînerent douze autres avec un côté du temple. Le bruit retentit par toute la ville, & attira à ce spectacle tout le peuple, qui se mit à loüer Dieu. S. Marcel ruina de même les autres temples, tant de la ville que de la campagne, étant persuadé qu'il né seroit pas facile autrement de convertir les idolâtres.

AN. 385.

Sozom. VII. c. 15.

Ayant apris qu'il y avoit un grand temple dans un canton du territoire d'Apamée nomée Aulone, il s'y en alla avec des soldats & des gladiateurs. Car les payens défendoient leurs temples, & faisoient souvent venir pour le garder des Galiléens & des habitans du Mont Liban. S. Marcel étant arrivé près du temple d'Aulone se tint hors de la portée du trait. Car il avoit mal aux pieds, & ne pouvoit ni combattre, ni poursuivre, ni fuïr. Tandis que les soldats &

AN. 385. les gladiateurs attaquoient le temple, quelques payens sortirent par l'endroit qui n'étoit point attaqué, & sçachant que l'évêque étoit seul, le surprirent, le jetterent dans un feu, & le firent mourir. On n'en sçut rien d'abord : mais on le découvrit avec le temps, & les enfans de S. Marcel vouloient venger sa mort. Le concile de la province s'y opposa, jugeant qu'il n'étoit pas juste de poursuivre la punition d'une mort, dont il falloit plûtôt rendre graces à Dieu. L'église honore S. Marcel d'Apamée, comme martyr le quatorziéme d'Août.

Martyr. Rom. 14. Aug

XL. Rescrits pour les Luciferiens

Edit. Sirm 1650. Gennad. script. in Faust. Libell Marcell & Faust. p 32. p. 29.

Theodose adressa au même Cynegius un rescrit en faveur des Luciferiens schismatiques. Deux prêtres de cette secte nommez Marcellin & Faustin, presenterent une requête aux trois empereurs Valentinien, Theodose & Arcade, pour demander justice de la persécution qu'ils pretendoient souffrir de la part des catholiques, qu'ils nomment prevaricateurs, parce qu'ils avoient reçû à leur communion ceux qui étoient tombez à l'occasion du concile de Rimini: Ces schismatiques avoüent que leur nombre est très-petit, & condamnent les plus saints évêques : S. Hilaire qu'ils accusent d'avoir favorisé les prevaricateurs & même les hérétiques: Osius qu'ils pretendent avoir été persécuteur après sa chute & dont ils decrivent la mort d'une maniere terrible, mais fabuleuse : ils n'épargnent pas S. Athanase. Mais ils s'emportent principalement contre le pape S. Damase, & se declarent ouvertement pour l'antipape Ursin. Celui qu'ils relevent le plus, & qu'ils regardent comme le chef de leur communion, est Gregoire évêque d'Elvire en Espagne, ils lui attribuent le don des miracles ; & disent que jamais on n'avoit osé le chasser de son siege ni le banir. Pour l'Orient, ils relevent

p. 39. p. 72. Præfat. p. 65 73. Sup. liv. XI. n. 39. p 40.

extrêmement Heraclide évêque d'Oxyrinque en Egypte, qu'ils pretendent avoir souffert de grandes persécutions de la part des Ariens & des catholiques. Ils avoient meme à Rome un évêque nommé Ephesius ou Euresius. Ils se plaignent qu'on les nomme Luciferiens, soûtenant qu'ils sont simplement Chrétiens, & que Lucifer n'ayant point eu de dogme particulier, ne doit point être regardé comme chef de secte. Enfin, ils demandent qu'on les laisse en repos, vivre selon leur conscience: déclarant qu'ils laissent volontiers aux autres les églises magnifiques & les riches possessions, dont l'affection, disent-ils, leur a fait perdre l'integrité de la foi. L'empereur Theodose répondit à cette requête, par le rescrit adressé à Cynegius, où il reconnoît Gregoire d'Espagne & Heraclide d'Orient pour des évêques saints & loüables; & défend d'inquieter en aucune maniere ceux qui sont de leur communion, comme ne desirant que de vivre dans la foi catholique. C'est ainsi que Theodose se laissa surprendre à ces schismatiques: mais on ne voit pas que son rescrit ait eu un grand effet, & ce schisme s'éteignit en peu de temps.

AN. 385. *p.* 76. 77. *&c.* *p.* 69. 84. *V. Gothof. ad l.* 28 *C. Th. de hær.* *p.* 70. *p.* 97.

XLI. Justine attaque saint Ambroise.

La paix que S. Ambroise avoit procurée entre Maxime & Valentinien, donna la comodité à l'imperatrice Justine mere de ce jeune prince, de persécuter le saint évêque: ce qu'elle n'avoit osé faire ni du vivant de Valentinien son mari, ni du vivant de Gratien. Comme la fête de Pâque aprochoit en 385. elle lui fit demander au nom de l'empereur son fils, une église où les Ariens qu'elle avoit auprès d'elle pussent s'assembler. D'abord on demanda la basilique Porcienne, qui étoit hors de la ville, & qui porte aujourd'hui le nom de S. Victor. Ensuite on demanda la basilique neuve plus grande, & dans

Sup. n. 28. *Ruff.* 12. *c.* 15. *Ambr. ep.* 20. *ad Soror.* *n.* *ra. Mabill. I. in. Italici p.* 17.

la ville. On envoïa premierement à saint Ambroise des comtes consistoriaux, qui étoient comme des conseillers d'état, afin qu'il donnât la basilique, & qu'il empêchât que le peuple ne s'émût. Il répondit qu'un évêque ne pouvoit livrer le temple de Dieu. C'étoit le vendredi avant le dimanche des Rameaux. Le lendemain samedi, le préfet du prétoire vint dans l'église où saint Ambroise étoit avec le peuple, & s'éforça de lui persuader, qu'il cedât au moins la basilique Porciene. Le peuple se récria; & le préfet dit qu'il en feroit son rapport à l'empereur.

AN. 385. *Ambr ep.* 20. *n.* 2.

n. 3.

n. 4. Le dimanche, après les lectures de l'écriture sainte & le sermon, les catecumenes étant congediez, saint Ambroise expliquoit le symbole à quelques competens, dans le baptistére de la basilique. Les competens étoient, comme il a été dit, les catécumenes choisis que l'on préparoit pendant tout le carême pour être baptisez à pâque. Comme S. Ambroise étoit occupé à cette fonction, on lui vint dire que l'on avoit envoïé du palais des doïens, pour suspendre des voiles dans la basilique Porciene; & que sur cette nouvelle une partie du peuple y alloit. Ces doïens étoient une espece d'huissiers; & les voiles ou panonceaux étoient la marque, qu'une maison ou un autre heritage apartenoit à l'empereur. S. Ambroise aïant reçû cet avis, ne laissa pas de continuer ses fonctions & de commencer la messe, c'est-à-dire l'oblation.

Sup liv. XI. *n.* 21.

n. 5. Pendant qu'il offroit le saint sacrifice, on lui vint dire que le peuple avoit pris un certain Castulus prêtre des Ariens, l'aïant rencontré comme il passoit dans la ruë. A cette nouvelle S. Ambroise commença à pleurer amérement, & à demander à Dieu dans l'action même du sacrifice, d'empêcher qu'il n'y eût du sang re-

pandu pour la cause de l'église, ou que l'on ne répandît que le sien, non-seulement pour son peuple, mais pour les hérétiques. Il envoya des prêtres & des diacres, & délivra ainsi ce prêtre Arien du péril où il étoit. AN. 385.

La cour traita de sédition la résistance du peuple : on décerna aussi-tôt de grosses amendes contre tout le corps des marchands. On en mit plusieurs aux fers pendant toute la semaine sainte, où l'on avoit coûtume de délivrer les prisonniers, suivant les loix des derniers empereurs, & une de Valentinien même donnée cette année 385. le vingt-troisiéme de Février. Il est vrai que ces loix exceptent, entre autres, les criminels de leze-majesté. En trois jours on exigea de ces marchands deux cens livres pesans d'or, c'est-à-dire, trois cens marcs ; & ils disoient qu'ils en donneroient encore autant, pourvû qu'ils conservassent la foi. Les prisons étoient pleines de marchands. On retenoit tous les officiers du palais, les secretaires, les agens de l'empereur, & les menus officiers, qui servoient sous divers comtes : on leur défendoit de paroître en public, sous prétexte de ne se pas trouver dans la sédition. On faisoit de terribles ménaces aux personnes constituées en dignité, s'ils ne livroient la basilique. La persécution étoit si échauffée, que pour peu qu'on y eût donné d'ouverture, on en pouvoit attendre les derniers excès. n. 6. *L. 8. C. Th. de indult. crim.* n. 7.

Les comtes & les tribuns vinrent sommer saint Ambroise de liver promptement la basilique, disant : que l'empereur usoit de son droit, puisque tout étoit en sa puissance. Il répondit : S'il me demandoit ce qui seroit à moi, ma terre, mon argent, je ne les refuserois pas, quoique tout ce qui est à moi soit aux pauvres : n. 8.

AN. 385. mais les choses divines ne sont pas soûmises à la puissance de l'empereur. Si on en veut à mon patrimoine, qu'on le prenne; si c'est à mon corps, j'irai au-devant. Voulez-vous me mettre aux fers, me mener à la mort, j'en suis ravi; je ne me ferai point entourer du peuple, pour me defendre : je n'embrasserai point les autels en demandant la vie; j'aime mieux être immolé pour les autels. S. Ambroise parloit

n. 9. ainsi, parce qu'il sçavoit que l'on avoit envoyé des gens armez pour s'emparer de la basilique; & il étoit saisi d'horreur, quand il pensoit qu'il pouvoit arriver quelque massacre, qui causeroit la ruine de toute la ville, & peut-être de toute l'Italie. Il exposoit sa vie, pour détourner de l'église la haine du sang qu'on alloit répandre. Comme on le pressoit d'appaiser le peuple, il répondit : Il dépend de moi de ne le pas exciter; mais il est en la main de Dieu de l'adoucir. Enfin, si vous croyez que je l'échauffe, punissez-moi, ou m'envoyez en tel desert qu'il vous plaira. Après qu'il eut ainsi parlé, ils se retirerent. S. Ambroise passa toute la journée dans la vieille basilique: mais il alla coucher à sa maison; afin que si on vouloit l'enlever, on le trouvât prêt.

XLII. Suite de la même persécution. n. 11.

Il sortit avant le jour, & la basilique fut environnée de soldats. Mais on disoit qu'ils avoient mandé à l'empereur, que s'il vouloit sortir, il le pourroit, & qu'ils l'accompagneroient s'il alloit à l'assemblée des Catholiques: autrement qu'ils passeroient à celle que tiendroit saint Ambroise. En effet, ils étoient tous Catholiques, aussi-bien que les citoyens de Milan. Il n'y avoit d'hérétiques que quelque peu d'officiers de l'empereur, & quelque Goths; & l'imperatrice menoit par tout avec elle ceux de sa communion. Mais alors aucun d'eux n'o-

ſoit paroître. S. Ambroiſe comprit par le gemiſſement du peuple, que les ſoldats environnoient la baſilique où il étoit. Mais pendant que l'on liſoit les leçons, on l'avertit que la baſilique neuve étoit auſſi pleine de peuple; qu'il paroiſſoit plus nombreux que quand on étoit en liberté, & que l'on demandoit un lecteur. Les ſoldats qui entouroient l'égliſe où étoit S. Ambroiſe, ayant appris l'ordre qu'il avoit donné de s'abſtenir de leur communion, commencerent à entrer dans l'aſſemblée. A leur veüe les femmes furent troublées, & il y en eut une qui s'enfuit. Mais les ſoldats dirent qu'ils étoient venus pour prier Dieu & non pour combattre. Le peuple fit quelques exclamations avec modeſtie & fermeté. Ils diſoient comme ſi l'empereur eût été preſent: Nous vous prions, Auguſte, nous ne combattons pas, nous ne craignons pas, mais nous prions. Ils demandoient à S. Ambroiſe d'aller à l'autre baſilique, où l'on diſoit que le peuple le deſiroit.

An. 385.

n. 14.

Alors il commença à prêcher ſur le livre de Job, qui venoit d'être lû, ſuivant l'office du temps; & cet uſage dure encore dans l'égliſe Grecque, où l'on lit le livre de Job à l'office du ſoir, pendant la ſemaine ſainte: le commençant le lundi, & finiſſant le vendredi. S. Ambroiſe accommodant cette lecture à l'occaſion preſente, loüa la patience de ſon peuple, & la compara à celle de Job. Il compara auſſi les tentations qu'il ſouffroit à celles de ce ſaint patriarche. Le demon, dit-il, me veut ôter en vous mes enfans, & mes richeſſes; & c'eſt peut-être parce que Dieu connoît ma foibleſſe, qu'il ne lui a pas encore donné de puiſſance ſur mon corps. Il compare à la femme de Job, l'imperatrice qui le preſſoit de li-

Triodium impreſ. an. 1636.

n. 15.

n. 16.

vrer l'église, & de blasfemer contre Dieu. Il
An. 385. la compare à Eve, à Jezabel, à Herodiade.
n. 17. 18. On m'ordonne, dit-il, de livrer la basilique.
n. 19. Je reponds : Il ne m'est pas permis de la livrer ; & vous empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On soûtient que tout est permis à l'empereur, que tout est à lui. Je repons : Ne vous faites pas ce tort de croire que comme empereur vous aïez quelque droit sur les choses divines. On dit de la part de l'empereur : Je dois aussi avoir une basilique. J'ai répondu : Qu'avez-vous de commun avec l'adultere ? c'est à-dire avec l'église des hérétiques. Pendant que S. Ambroise prêchoit ainsi, on l'avertit que l'on avoit ôté les panonceaux de l'empereur, & que la basilique étoit pleine de peuple, qui demandoit sa
n. 20. presence. Il y envoïa des prêtres mais il ne voulut pas y aller, & dit : Je me confie en J. C. que l'empereur sera pour nous. Aussi-tôt tournant son discours sur cette nouvelle, il continua de prêcher, & dit : Que les oracles du S. Esprit sont profonds ! Vous vous souvenez, mes freres, avec quelle douleur nous avons répondu à ces paroles qu'on lisoit ce matin : Seigneur, les nations sont venuës dans
ps. 78. votre heritage. Il est venu des Goths & d'autres étrangers en armes, ils ont entouré la basilique ; mais ils sont venus gentils, & sont
n. 22. devenus Chrétiens. Ils sont venus pour envahir l'heritage, ils sont devenus coheritiers de Dieu. J'ai pour défenseurs ceux que je croïois mes ennemis.

Il continuoit de rendre graces à Dieu de cet heureux changement, admirant comme l'empereur s'étoit adouci par l'affection des soldats, les instances des comtes & les prieres du peuple. Quand on l'avertit qu'on avoit envoïé

un ſecretaire de l'empereur chargé de ſes ordres, il ſe retira un peu à l'écart, & le ſecretaire lui dit: A quoi avez-vous penſé de faire contre l'ordre de l'empereur? Saint Ambroiſe répondit: Je ne ſçai quel eſt cet ordre, ni de quoi on ſe plaint. L'officier dit: Pourquoi avez-vous envoyé des prêtres à la baſilique? Si vous êtes un tyran, je le veux ſçavoir, pour ſonger à me préparer contre vous. Saint Ambroiſe répondit: Je n'ai rien fait qui donne trop à l'égliſe. Quand j'ai appris que la baſilique étoit inveſtie par les ſoldats, je me ſuis contenté de gémir; & comme pluſieurs perſonnes m'exhortoient à y aller, j'ai dit: Je ne puis livrer la baſilique, mais je ne dois pas combattre. Quand j'ai ſçû qu'on en avoit ôté les panonceaux de l'empereur, quoique le peuple me demandât, j'y ai envoyé des prêtres, ſans y aller moi-même, eſperant que l'empereur ſeroit pour nous. Si cela vous paroît une tyrannie, que tardez-vous à me frapper? mes armes ſont le pouvoir de m'expoſer. Dans l'ancienne loi, les prêtres donnoient les royaumes, & ne les prenoient pas; & l'on dit d'ordinaire, que les empereurs ſouhaiteroient le ſacerdoce, plûtôt que les prêtres ne voudroient l'empire. Maxime ne dit pas que je ſois le tyran de Valentinien, lui qui ſe plaint que ma députation l'a empêché de paſſer en Italie. Les Catholiques paſſerent tout ce jour en triſteſſe: Seulement les enfans en ſe joüant, déchirerent les panonceaux de l'empereur: c'étoit des voiles ou banderoles, qui portoient ſon image, pour marquer que le lieu lui appartenoit. Mais comme la baſilique étoit environnée de ſoldats, S. Ambroiſe ne peut rétourner chez lui. Il dit les pſeaumes avec ſes freres dans la petite baſilique de l'égliſe; c'eſt-à-dire apparemment qu'ils paſſerent

AN. 385.

n. 13.

n. 24.

V. leg. 2. *Cod. ut nemo priv. l.* 11. *tit.* 16. *Greg.* 17. *p.* 33.

la nuit en priere dans quelque oratoire, enfermé dans la même enceinte que la grande église: car elles étoient accompagnées de plusieurs bâtimens, chambres, salles, bains, jardins, cours & galleries: ce qui fait entendre comment le peuple y passoit des jours & des nuits de suite. Il y avoit des lieux où l'on pouvoit manger ou dormir avec bienséance.

AN. 385.

leg. 4. C. Th de his qui ad ecclef. confug. lib. ix.

n. 25.

Le lendemain qui étoit le jeudi saint, on lût suivant la coûtume le livre de Jonas, que l'église lit encore, mais seulement le samedi. Après qu'il fut achevé, saint Ambroise commença à prêcher en ces termes: On a lû un livre, mes freres, qui prédit que les pécheurs reviendront à la pénitence. Le peuple reçût ces paroles, avec esperance que la chose alloit arriver. Saint Ambroise continua de parler; & on vint dire que l'empereur avoit fait retirer les soldats de la basilique, & rendre aux marchands les amendes qu'on avoit éxigées d'eux. A cette nouvelle la joie du peuple éclata par des applaudissemes & de grandes actions de graces, considerant que c'étoit le jour où l'église accordoit l'absolution aux penitens. Les soldats eux-mêmes s'empressoient à porter cette nouvelle, se jettant sur les autels, & les baisant en signe de paix.

n. 26.

n. 1.

Saint Ambroise écrivit tout ce qui s'étoit passé en cette occasion, à sa sœur sainte Marcelline qui étoit à Rome, & qui ayant appris le commencement de la persécution, lui en écrivoit souvent, & avec empressement. A la fin de sa rélation, il ajoûte qu'il prévoit encore de plus grands mouvemens. Car, dit-il, comme les comtes prioient l'empereur d'aller à l'église, il répondit: Si Ambroise vous le commande, vous me livrerez pieds & mains liez. Saint Ambroise ajoûte: L'eunuque Calligone préfet de

n. 17.

la chambre m'a fait dire : Tu méprises Valentinien de mon vivant, je te couperai la tête. J'ai répondu : Dieu permette que tu accomplisses ta ménace : je souffrirai en évêque, & tu agiras en eunuque. Calligone eut bien-tôt après la tête tranchée, étant convaincu d'un crime infame.

AN. 386.

Aug. VI. cont. Jul. c. I. n. 41.

L'imperatrice Justine plus animée contre saint Ambroise, par la résistance du peuple, persuada à Valentinien son fils de faire une loi, pour autoriser les assemblées des Ariens. Benevole préfet des mémoires, c'est-à dire, comme secretaire d'état, refusa de dresser cette loi, parce qu'il étoit attaché dès l'enfance à la religion catholique, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé. On lui promit une dignité plus relevée, s'il obéïssoit ; mais il répondit genereusement : Otez-moi plûtôt la charge que j'ai, & me laissez l'integrité de la foi. En disant cela, il jetta aux pieds de l'imperatrice la ceinture, qui étoit la marque de sa dignité. Il fut disgracié & privé de sa charge, & se retira à Bresse sa patrie, où il avoit appris la saine doctrine, par les instructions de saint Philastre. Benevole ayant reçû le baptême, fut un des principaux ornemens de cette église, & des meilleurs amis de l'évêque S. Gaudence, successeur de S. Philastre. La loi pour les Ariens ne laissa pas d'être composée & publiée, & nous l'avons encore, datée de Milan le dixiéme des calendes de Février, sous le consulat d'Honorius & d'Evodius ; c'est-à-dire, le vingt-troisiéme de Janvier 386. Honorius étoit le second fils de Theodose, né le neuviéme Septembre 384. & désigné consul avec le titre de très-noble enfant, peu de temps après sa naissance. Evodius étoit un des principaux ministres de l'empereur Maxime, dont il avoit été préfet

XLIII. Loi pour les Ariens. *Ruff. II. c. 16. Sozom VII. c. 13.*

Gaudent. præfa.

L. ult. C. Th de fide cath.

Idac. Fast. Chr. pasch. an. 384. Socr. V. c. 10

AN. 386. du prétoire en 385. & il étoit ordinaire en ces temps-là de faire un consul pour l'Orient, & un autre pour l'Occident.

La loi de Valentinien en faveur des Ariens, portoit : Nous donnons permission de s'assembler, à ceux dont les sentimens sont conformes à l'exposition de foi, faite sous Constantius d'heureuse mémoire, dans le concile de Rimini, par les évêques assemblez de tout l'empire Romain, par ceux mêmes qui y résistent à présent, & confirmée à CP. Il sera libre de s'assembler à ceux à qui nous l'avons permis c'est-à-dire, aux Catholiques : mais ils doivent sçavoir que s'ils font quelque trouble contre notre ordonnance, ils seront punis de mort, comme auteurs de sédition, perturbateurs de la paix de l'église, & criminels de leze-majesté. Ceux-là seront aussi sujets au supplice, qui tenteront par obreption ou en cachette de se pourvoir contre la présente ordonnance. Le veritable auteur de cette loi fut Auxence, que les Ariens reconnoissoient pour évêque de Milan. Il étoit Scythe de nation, & se nommoit Mercurin : mais étant décrié par ses crimes, il prit le nom d'Auxence, agréable aux Ariens, à cause du premier Auxence, prédecesseur de S. Ambroise.

Amb. serm. de basilic. n. 22.

XLIV. Remontrance de saint Ambroise.

Id. ep. 21. ad Valent. n. 1.

Quelque temps après la publication de cette loi, Dalmace tribun & notaire, vint trouver saint Ambroise de la part de l'empereur, pour lui dire qu'il choisît des juges, comme Auxence avoit fait, afin que leur cause fut jugée par l'empereur en son consistoire : lui déclarant que s'il ne vouloit s'y trouver ; il eût à se retirer où il voudroit, c'est-à-dire, ceder à Auxence le siége de l'église de Milan. Saint Ambroise consulta les évêques qui se trouverent à Milan; & ils ne furent point d'avis qu'il al-

n. 13.

lât au palais, ni qu'il s'exposât à ce jugement : se défiant même qu'entre les juges choisis par Auxence, il n'y eût quelque païen ou quelque Juif. Il dressa donc par leur conseil une remontrance, qu'il envoïa à l'empereur, & par laquelle il s'excuse d'obéïr à cet ordre : premierement par l'exemple de Valentinien le pere, qui avoit souvent déclaré, & par ses discours, & par ses loix, que dans les causes de la foi, ou des personnes ecclesiastiques, le juge ne devoit pas être de moindre condition que les parties : c'est-à-dire que les évêques devoient être jugez par des évêques. Qui peut nier, ajoûte t'il, que dans les causes de la foi, les évêques ne jugent les empereurs Chrétiens, bien loin d'être jugez par les empereurs ? Ensuite parlant des juges choisis par Auxence, il dit : Qu'ils viennent à l'église, non pour être assis comme juges, mais pour écouter avec le peuple ; & afin que chacun choisisse celui qu'il doit suivre. Il s'agit de l'évêque de cette église : Si le peuple écoute Auxence, & croit qu'il enseigne mieux, qu'il suive sa foi, je n'en serai point jaloux. S. Ambroise parle ainsi ; parce qu'il étoit bien assuré de l'attachement de son peuple à la foi catholique.

AN. 386.

n. 2.

n. 4.

n. 6.

Il insiste sur la foi qui venoit d'être publiée, par laquelle il n'étoit plus libre de juger autrement qu'en faveur des Ariens ; puisqu'il n'étoit pas même permis de présenter aucune requête au contraire. Ce que vous avez préscrit aux autres, dit-il, vous vous l'êtes préscrit à vous-mêmes : car l'empereur fait des loix pour les observer le premier. Voulez-vous, dit il, que je choisisse des juges laïques, afin que s'ils conservent la vraie foi, ils soient proscrits, ou mis à mort ? Voulez-vous que je les expose à la

n. 9.

n. 12.

n. 13.

prévarication ou au supplice? Ambroise ne me-
AN. 386. rite pas qu'on abaisse pour lui le sacerdoce : la vie d'un seul homme n'est pas comparable à la dignité de tous les évêques.

Il déclare ensuite son horreur pour le con-
n. 14. cile de Rimini, & son attachement au concile de Nicée. C'est la foi, dit-il, que suit l'empereur Theodose votre pere : c'est celle que tiennent les Gaules & les Espagnes. S'il faut prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'église, comme ont fait mes prédécesseurs. S'il faut tenir une conférence sur la foi, c'est aux évêques à la tenir ; comme on a fait sous Constantin d'auguste mémoire, qui leur a laissé la liberté de juger. On l'a fait aussi sous Constantius : mais
n. 15. ce qui avoit bien commencé, n'a pas fini de même. Il parle du concile de Rimini ; & ajoûte : Je serois allé, Seigneur, à votre consistoi-
n. 17. re, vous représenter ceci de bouche, si les évêques & le peuple ne m'en eussent empêché. Et
n. 18. plût à Dieu que vous ne m'eussiez pas dénoncé d'aller où je voudrois. Je sortois tous les jours, personne ne me gardoit : vous deviez alors m'envoïer où il vous plaisoit : maintenant les évêques me disent : Il y a peu de différence de laisser volontairement l'autel de J. C. ou de le livrer. Plût à Dieu que je fusse assuré
n. 19. que l'on ne livrât point l'église aux Ariens ; je m'offrirois volontiers à tout ce qu'il vous plairoit ordonner de moi.

Après cette remontrance, S. Ambroise se retira dans l'église, où pendant quelque tems le peuple la garda jour & nuit, craignant qu'on ne l'enlevât de force ; & en effet l'empereur envoïa
Paulin. des compagnies de soldats qui gardoient l'é-
n. 13. glise en dehors, y laissant entrer ceux qui vouloient, mais n'en laissant point sortir. S. Ambroise ainsi enfermé avec son peuple, le consoloit par

par ses discours, dont il nous reste un des plus considerables, prononcé le dimanche des Rameaux, comme l'évangile qui avoit été la semble le montrer. Car cette seconde persécution fut excitée dans le même temps que celle de l'année précedente, c'est-à-dire vers la fin du carême. Ce sermon commence ainsi. AN. 386.

XLV. Sermon contre Auxence.

Serm. de Basil. post. ep. 21. n. 8. n. 19.

Je vous voy plus troublez qu'à l'ordinaire, & plus apliquez à me regarder : je m'en étonne. Si ce n'est, parce que vous avez vû, que des tribuns m'ont ordonné de la part de l'empereur d'aller où je voudrois : permettant à ceux qui voudroient de me suivre. Avez-vous donc craint, que je ne vous quittasse pour me sauver ? Mais vous avez pu remarquer ma réponse, qu'il ne m'est pas possible d'abandonner l'église : parce que je crains plus le Seigneur du monde, que l'empereur de ce siecle : que si on me tiroit de force hors de l'église on pourroit en chasser mon corps & non pas mon esprit, & que s'il agissoit en prince, je souffrirois en évêque. Pourquoi donc êtes-vous troublez ? je ne vous abandonnerai jamais volontairement : mais je ne sai point résister à la violence. Je pourrai m'affliger, je pourrai pleurer & gemir : mes armes sont les pleurs, contre les armes, contre les soldats & contre les Goths. Mais aussi je ne sai ni fuïr ni quitter l'église : de peur qu'on ne croye que je le fasse par la crainte d'une peine plus rigoureuse. *n. 2.*

Il dit ensuite : On m'a proposé de livrer les vases de l'église, j'ai répondu : que si l'on me demandoit ma terre, mon or, mon argent, je l'offrirois volontiers. Mais je ne puis rien ôter au temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçû que pour le garder. Si on en veut à mon corps & à ma vie, vous devez être seulement *n. 5.* *n. 6.*

les spectateurs du combat : si Dieu m'y a destiné, toutes vos précautions sont inutiles : Celui qui m'aime, ne le peut mieux témoigner qu'en me laissant devenir la victime de J.C. Et ensuite : Vous êtez troublez d'avoir trouvé ouverte une porte, par où on dit qu'un aveugle s'est fait un passage, pour retourner chez lui. Reconnoissez donc que la garde des hommes ne sert de rien. Ne vous souvenez-vous pas encore, que l'on trouva il y a deux jours du côté gauche de la basilique une entrée libre que vous croyiez bien fermée, & qui est demeurée ouverte pendant plusieurs nuits, nonobstant la vigilance des soldats. N'ayez donc plus d'inquiétude: il arrivera ce que J.C. veut, & ce qui est expedient. C'est ici qu'il raporte l'exemple de S. Pierre, à qui J.C. aparut à la porte de Rome, disant qu'il alloit être encore crucifié; & c'est le plus ancien témoignage qui nous reste de cette histoire. S. Ambroise ajoûte : J'attendois quelque chose de grand : le glaive ou le feu pour le nom de J.C. Ils m'offrent des délices pour souffrauce. Que personne donc ne vous trouble, en disant, que l'on a préparé un chariot, ou qu'Auxence a dit des paroles dures.

An. 386. n. 7. n. 8. n. 10. n. 13. Sup. l. 11. n. 25. n. 25.

Ce que S. Ambroise dit de ce chariot, est expliqué par Paulin dans sa vie. Un nommé Euthymius s'étoit pourveu d'une maison près de l'église, & y avoit mis un chariot, pour enlever plus facilement S. Ambroise, & l'emmener en exil. Mais une année après le même jour qu'il avoit cru l'enlever, lui-même fut mis dans le même chariot, & tiré de la même maison pour aller en exil ; & S. Ambroise lui donna de l'argent, & les autres choses necessaires pour son voyage. Paulin raporte encore qu'un aruspice nommé Innocent, mon ta sur

Paul. n. 11. n. 20.

le haut du toit de l'église, & y sacrifia au milieu de la nuit, pour exciter la haine du peuple contre S. Ambroise, mais plus il faisoit de malefices, plus le peuple s'affectionoit à la foi catholique & au saint évêque. Il envoya même des demons pour le tuer : mais ils lui raporterent qu'ils n'avoient pu aprocher, non seulement de sa persone, mais de la porte même de son logis : parce que toute la maison étoit environnée d'un feu insurmontable, qui les brûloit même de loin. Ainsi l'aruspice fut contraint de cesser ses malefices. Lui-même raconta tout cela depuis aprés la mort de l'imperatrice Justine. Car étant mis à la question pour d'autres crimes, il crioit que l'ange qui gardoit Ambroise lui faisoit souffrir de plus grands tourmens ; & déclara tout ce qui vient d'être dit. Un autre vint avec une épée jusques à la chambre de saint Ambroise pour le tuer. Mais ayant levé la main avec l'épée nuë, son bras demeura étendu en l'air. Alors il confessa que Justine l'avoit envoyé, & aussi-tôt son bras fut gueri.

AN. 386.

Le discours de S. Ambroise convient à ce récit : car il continuë de parler ainsi à son peuple : La plûpart disoient que l'on avoit envoyé des meutriers, que j'étois condamné à mort Je ne la crains point, & je ne quitte point ce lieu-ci. Car où irai-je, où tout ne soit plein de genissemens & de larmes ? puis que l'on ordonne par toutes les églises de chasser les évêques catholiques, de punir de mort ceux qui resistent, de proscrire tous les officiers des villes, s'ils n'executent cet ordre. Et c'est un évêque qui écrit de sa main, & qui le dicte de sa bouche. Il releve ensuite très-fortement la cruauté d'Auxence, qu'il supose toûjours être l'auteur de cette loi pour le concile de Rimini,

Serm. de Basil. n. 16.

n. 23. 24.

AN. 386. qui portoit peine de mort. Il allegue l'exemple de Naboth, dont on avoit lû l'histoire, & dit : J'ai répondu à ceux qui me pressoient de la part de l'empereur: Dieu me garde de livrer l'heritage de J. C. l'heritage de mes peres : l'heritage de Denis qui est mort en exil pour la foi, l'heritage du confesseur Eustorgius, l'heritage de Myrocles & de tous les évêques fideles mes prédecesseurs. On conte Eustorgius pour le dixiéme évêque de Milan, & Myrocles pour le septiéme. S. Ambroise insiste sur l'indignité du tribunal qu'Auxence avoit choisi pour juger la cause de la foi ; l'empereur qui n'étoit qu'un jeune catecumene & quatre ou cinq payens : puis il ajoûte : L'année derniere quand je fus appellé au palais : en presence des grands & du consistoire, lors que l'empereur vouloit nous ôter une basilique : fus-je ébranlé à la vûë de la cour ? ne conservai-je pas la fermeté sacerdotale? Ne se souvient-il pas, que quand le peuple sût que j'étois allé au palais, il accourut avec un tel effort, qu'ils ne le pouvoient soûtenir ; & qu'un comte militaire étant sorti avec des gens armez pour chasser cette multitude, tous s'offrirent à la mort pour la foi de J.C. ? Ne me pria-t'on pas de parler au peuple pour l'apaiser ; & de donner parole que l'on ne prendroit point la basilique ? On me demanda cet office comme une grace, & quoique j'eusse ramené le peuple, on me voulut charger de la haine de ce concours vers le palais. On veut m'attirer encore cette haine : je crois la devoir moderer, mais sans la craindre. Et ensuite : Qu'avons-nous donc répondu à l'empereur, qui ne soit conforme à l'humilité? S'il demande un tribut, nous ne lui refusons pas : les terres de l'église payent tribut. Si l'empereur desire nos terres, il peut les pren-

3 Reg xxi. v. 18.

Sup. liv. XIII n 18.

Mus. Ital. c. 1. p 10. De Basil. n. 26. 27. 28.

c. 19.

n 30. 33.

dre, aucun de nous ne s'y opose : je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas : la contribution du peuple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche l'or que nous leur distribuons : loin de le nier, j'en fais gloire : les prieres des pauvres sont ma défense : ces aveugles, ces boiteux, ces vieillards sont plus forts que les guerriers, les plus robustes. Nous rendons à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu : le tribut est à Cesar, l'église est à Dieu. Personne ne peut dire que ce soit manquer de respect à l'empereur : qu'y-a-t-il de plus à son honeur que le nommer fils de l'église ? L'empereur est dans l'église, non au-dessus.

AN. 386.

n. 35.

n. 36.

XLVI. Chant des hymnes.

S. Ambroise remarque aussi qu'on lui reprochoit de tromper le peuple par le chant de ses hymnes ; & il convient qu'il leur a apris à témoigner par ces chants leur foi en la Trinité. En effet, un des moyens qu'il employa pour consoler son peuple dans cette persécution, fut le chant des hymnes qu'il avoit composées, & des *antiphones*, comme les nomme Paulin, c'est-à-dire les pseaumes chantez alternativement à deux choeurs. Il est certain que ce fut alors que l'on commença à Milan, pendant les veilles de la nuit & aux autres heures des prieres publiques, à chanter les hymnes & les pseaumes, suivant l'usage des églises Orientales ; & cette coûtume s'étendit de l'église de Milan dans toutes celles d'Occident. Mais comme on a toûjours chanté des pseaumes par toute l'église, on ne voit pas bien ce que S. Ambroise introduisit, si ce n'est les hymnes & les chants à deux choeurs. Au reste, nous chantons encore plusieurs hymnes qu'il a composées, & elles furent si celebres, que pour dire une hymne dans les siecles suivans, on disoit *Ambrosianum*.

n. 34.

Paul vita n. 13.

v. Conc. Agath. c. 30.
Isidor. 1. *effic. c* 7.

Aug. IX. *conf c.* 7.

Reg S. Benedi. c. 9. 12. 16. 17.

AN. 386.

XLVII. Reliques de S Gervais & de S. Protais.

Paul. vit n. 14.

Ambr. ep. 22. *n* 1. 2.

Aug. IX. Conf. c. 7. XXI. *civit.* 6. 8.

Ambr. ep. 22. *n.* 12.

Dieu même donna une consolation sensible à l'église de Milan, en découvrant à S. Ambroise par révelation les reliques de S. Gervais & de S. Protais, freres & martyrs, dont on avoit oublié depuis long-tems les noms & le lieu de leur sepulture. Pendant le fort de la persécution de Justine, S Ambroise ayant dédié la Basilique, que l'on nomme encore de son nom l'Ambrosiene, le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme la Basilique Romaine. C'étoit une autre église de Milan, qu'il avoit consacrée auprès de la porte Romaine en l'honneur des Apôtres. S. Ambroise répondit: Je le ferai, si je trouve des reliques de Martyrs; & aussi-tôt il sentit une ardeur, comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui revela en songe, que les corps de S. Gervais & de S Protais étoient dans la basilique de saint Felix & de S. Nabor. Malgré la crainte de son clergé, il fit ouvrir la terre devant la balustrade qui environoit les sepulchres des martyrs. Il trouva des signes convenables: peut-être quelques palmes gravées, ou quelque instrument de leur supplice. Il fit venir des possedez, pour leur imposer les mains: mais avant qu'il eût commencé de parler, une possedée fut saisie du demon, & étenduë contre terre à l'endroit où reposoient les martyrs que l'on cherchoit. Ayant découvert leurs sepulcres, on trouva deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire: tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps. On les arrangea, remettant chaque os à sa place: on les couvrit de quelques vêtemens, & on les mit sur des brancards. Ils furent ainsi transportez vers le soir à la basilique de Fausta: où l'on celebra les veilles toute la nuit; & plusieurs possedez reçurent l'imposition des mains.

Ce jour & le ſuivant, il y eut un très-grand concurs de peuple. Alors les vieillards ſe reſſouvinrent d'avoir oui autrefois les noms de ces martyrs, & d'avoir lû l'inſcription de leur tombeau. Le lendemain les reliques furent transferées à la baſilique Ambroſienne. Il y avoit à Milan un aveugle nommé Severe, connu de toute la ville, boucher de ſon métier, avant la perte de ſa vûë, & aveugle depuis pluſieurs années. Celui-ci entendant le bruit de la joye publique, en demanda le ſujet; & l'ayant appris, il ſe leva promptement, & ſe fit mener auprès des corps ſaints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laiſsât aprocher, pour toucher d'un mochoir le brancard où ils repoſoient. Auſſi-tôt qu'il eut appliqué le mouchoir ſur ſes yeux, ils furent ouverts, & il revint ſans guide. Ce miracle ſe fit en préſence d'une infinité de peuple; & entre autres de ſaint Auguſtin qui étoit alors à Milan, & qui en rend témoignage en trois endroits de ſes œuvres. Severe ayant ainſi recouvré la vûë, ne voulut plus l'employer que pour Dieu; & paſſa le reſte de ſes jours à le ſervir dans la baſilique Ambroſienne, où étoient les corps des martyrs. Il vivoit encore quand Paulin écrivit la vie de ſaint Ambroiſe. Cette tranſlation fut accompagnée d'un grand nombre d'autres miracles; de poſſedez délivrez, de malades guéris, en touchant de leurs mains les vêtemens qui couvroient les Saints; quelques-uns par leur ombre ſeule. On jettoit quantité de mouchoirs & d'habits ſur les ſaintes reliques, & on les gardoit comme des remedes aux maladies. C'eſt ſaint Ambroiſe lui-même qui le témoigne, dans un de ſes ſermons qu'il fit à cette occaſion.

AN. 386.

Aug. IX. *conf. c.* 7. *Serm.* 286. *al.* 39. *di-verſ. c.* 5. XXII. *civit. c.* 8. *n.* 2.

ep. 22. *n.* 9.

AN. 386. Car après que les saintes reliques furent arrivées à la Basilique Ambrosienne, il parla au peuple sur cette joye publique & ces miracles: prenant occasion du pseaume dix-huitiéme & du cent douziéme, qui venoient d'être lûs. Il rend graces à J.C. d'avoir donné à son église un tel secours, dans un temps où elle en avoit tant de besoin; & déclare qu'il ne veut point d'autres défenseurs. Il dit ensuite : Mettons ces victimes de triomphe au même lieu où J.C. est hostie. Mais qu'il soit sur l'autel lui qui a souffert pour tous: eux qui sont rachetez par sa passion, sous l'autel. C'est le lieu que je m'étois destiné: car il est juste que le prêtre repose où il a accoûtumé d'offrir : mais je cede le côté droit à ces victimes sacrées. Il vouloit sur l'heure enterrer les saintes reliques : mais le peuple demanda par ses cris, qu'il differât jusques au dimanche cette ceremonie, que l'on appelloit la déposition. Enfin S. Ambroise obtint qu'elle se feroit le jour suivant. Il y fit un second sermon, dont le principal sujet fut de répondre aux calomnies des Ariens. Car encore que ces miracles arrêtassent au dehors l'effort de la persécution; la cour de Justine s'en moquoit dans le palais. Ils disoient qu'Ambroise avoit suborné par argent des hommes qui feignoient d'être possedez, & ils nioient que ces corps que l'on avoit trouvez fussent de vrais martyrs. S. Ambroise leur répond par l'évidence des faits, dont tout le peuple étoit témoin, & insiste principalement sur le miracle de l'aveugle. Je demande, ajoûte-t-il, ce qu'ils ne croyent pas? Est-ce que les martyrs puissent secourir quelqu'un? C'est ne pas croire à J.C car il a dit : Vous ferez des choses plus grandes. Quel est donc l'objet de leur envie? est-ce moi? mais ce n'est pas moi

Ibid. n. 34. &c.

Ep. 22. v. 15. 16. &c.

Paul. vit. n. 15.

Ep. 22. n. 19.

Joan. XIV. 12.

qui fait les miracles, sont-ce les martyrs : ils montrent donc que la créance des martyrs étoit differente de la leur : autrement ils ne seroient pas jaloux de leurs miracles. Ce sont les paroles de S. Ambroise. AN. 386.

Il écrivit à sa sœur sainte Marcelline ce qui s'étoit passé à l'invention & la translation de ces saints martyrs & joignit à sa lettre les deux sermons qu'il avoit faits en cette occasion. Pour confondre d'avantage les Ariens, un homme d'entre la multitude, fut tout d'un coup saisi de l'esprit immonde, & commença à crier : que ceux-là étoient tourmentez comme lui, qui nioient les martyrs, ou qui ne croyoient pas l'unité de la Trinité qu'enseignoit Ambroise. Les Ariens le prirent & le noyerent dans un canal. Un d'entre-eux des plus ardens à la dispute & des plus endurcis, rendit témoignage, qu'étant dans l'église, comme S Ambroise prêchoit, il avoit vû un ange qui lui parloit à l'oreille, ensorte qu'il ne sembloit faire que raporter au peuple les paroles de l'ange. L'Arien qui avoit eu cette vision se convertit, & commença à défendre la foi qu'il avoit combattuë. Ainsi à force de miracles, les Ariens furent réduits à se taire, & l'imperatrice contrainte à laisser en paix S. Ambroise. Peut-être aussi la crainte de l'empereur Maxime y contribua. Car il écrivit une lettre à l'empereur Valentinien, pour l'exhorter à faire cesser cette persécution. Il lui représente, que s'il ne vouloit conserver la paix avec lui, il ne lui donneroit pas un tel avis, puis que cette division seroit utile à ses interêts. Il lui fait voir le danger de changer la foi établie depuis tant de siecles. Toute l'Italie, dit-il, croit ainsi, l'Afrique, la Gaule, l'Aquitaine, toute l'Espagne : Rome enfin qui

Id ep. 22.

Paul. vit. n. 6.

Id n. 17.

To 2. *conc. p.* 10 1 *Theod.* v. *hist. c.* 14.

AN. 386.

tient la premiere place, même en cette matiere, c'est-à-dire dans la religion, comme dans l'empire. Enfin S. Ambroise & les évêques catholiques demeurerent en repos.

XLVIII. Commencemens de S. Augustin.

Il y avoit environ deux ans que S. Augustin étoit à Milan : il y fut témoin de ces miracles & des combats de S. Ambroise, & se convertit peu de tems après. Il étoit Africain, né le treiziéme de Novembre l'an 354. à Tagaste, ville épiscopale de Numidie. Ses parens étoient chrétiens, & de condition honnête : Son pere se nommoit Patrice, sa mere Monique. Ils eurent grand soin de le faire instruire des lettres humaines ; & tout le monde remarquoit en lui un esprit excellent, & des dispositions merveilleuses pour les sciences. Etant tombé malade en son enfance, & en péril de mort, il demanda le baptême : ayant déja été fait catecumene par le signe de la croix & le sel. Sa mere alarmée, disposoit tout pour le faire baptiser : mais tout d'un-coup il se porta mieux, & son baptême fut differé. Il étudia d'abord à Madaure la grammaire & la rhétorique jusqu'à l'âge de seize ans, que son pere le fit revenir à Tagaste, & l'y retint un an ; pendant qu'il préparoit les choses nécessaires pour l'envoyer achever ses études à Carthage : car la passion de faire étudier ce fils, lui faisoit faire des efforts au delà de ses facultez. Pendant ce séjour de Tagaste, le jeune Augustin méprisant les sages conseils de sa mere, commença à se laisser emporter aux amours deshonêtes, invité par l'oisiveté & par la complaisance de son pere, qui n'étoit pas encore baptisé. Mais il le fut avant sa mort, qui arriva peu de temps après. Augustin étant arrivé à Carthage, se plongea de plus en plus dans l'amour des femmes, qu'il fomentoit par

V. pagi. an. 377. n. 3. possid. vita. c. 1.

Confess. lib. 2. c. 11.

II. confess. c. 3.

III. conf. c. 1.

les spectacles des théâtres. Il ne laissoit pas de demander à Dieu la chasteté : mais il n'eût pas voulu être exaucé si tôt. Cependant il avançoit avec grand succez dans ses études qui avoient pour but d'arriver aux charges & aux magistratures : car l'éloquence en étoit alors le chemin. Entre les ouvrages de Ciceron qu'il étudioit, il lut l'Hortensius, que nous n'avons plus, & qui étoit une exhortation à la philosophie. Il en fut touché, & commença dès-lors à l'âge de dix-neuf ans, à mépriser les vaines esperances du monde, & à desirer la sagesse & les biens immortels ; & ce fut le premier mouvement de sa conversion.

VIII c.7.

III. c. 4.

XLIX. Augustin Manichéen.

La seule chose qui lui déplaisoit dans les philosophes, c'est qu'il ne trouvoit point le nom de J.C. qu'il avoit reçû avec le lait de sa mere, qui avoit fait dans son cœur une profonde impression. Il voulut donc voir les saintes écritures ; mais la simplicité du stile l'en dégoûta. Alors il tomba entre les mains des Manichéens : qui ne parlant que de J.C. du S. Esprit & de la verité, le séduisirent par leurs discours pompeux, lui donerent du goût pour leurs rêveriers, & de l'aversion pour l'ancien testament. Cependant sa mere plus affligée, que si elle l'eût vû mort, ne vouloit plus manger avec lui ; mais elle fut consolée par un songe. Elle se vit sur une regle de bois, & un jeune homme éclatant qui venoit à elle d'un visage riant, lui demandant la cause de sa douleur, elle répondit, qu'elle pleuroit la perte de son fils. Voyez, lui dit-il, il est avec vous : en effet, elle le vit auprès d'elle sur la même regle. Elle raconta ce songe à Augustin, qui lui dit : C'est que vous serez ce que je suis. Mais elle répondit sans hesiter : Non. Car on ne m'a pas dit : Tu seras où il est ; mais il se-

c. 5.
c. 6.
c. 11.

ra où tu es. Depuis ce temps elle logea & mangea avec lui, comme auparavant.

6. 12. Elle s'adressa à un saint évêque, & le pria de parler à son fils. L'évêque répondit : Il est encore trop indocile, & trop inflé de cette hérésie qui lui est nouvelle. Laissez-le, & contentez-vous de prier pour lui : il verra en lisant quelle est cette erreur. Moi qui vous parle, en mon enfance, je fus livré aux Manichéens par ma mere qu'ils avoient séduite : j'ai non seulement lû, mais transcrit presque tous leurs livres ; & de moi même je me suis desabusé. Sainte Monique ne se rendit pas à ces paroles du saint évêque ; & comme en pleurant abondamment, elle continuoit à le presser de parler à son fils : l'évêque lui répondit avec quelque chagrin : Allez, il est impossible que le fils de ces larmes périsse. Ce qu'elle reçût comme un oracle du ciel. Son fils toutefois demeura neuf ans Manichéen, depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à vingt-huit.

Lib. IV. *confess. c.* 1.

IV. *c.* 2. Il entretenoit une concubine, & lui gardoit la fidelité, comme à une femme legitime. Ayant achevé ses études, il enseigna dans sa ville de Tagaste la grammaire, & ensuite la rhétorique. Un Aruspice lui offrit de lui faire gagner le prix en une dispute de poësie, moïennant quelques sacrifices d'animaux : mais il le rejetta avec horreur, ne voulant pas avoir aucun commerce avec les démons. Toutefois il ne faisoit point de difficulté de consulter les astrologues, & de lire leurs livres. Mais il en fut détourné par un sage vieillard, nommé Vindicien, medecin fameux, qui avoit reconu par son experience la vanité de cette étude. Augustin avoit alors un ami intime qu'il avoit rendu Manichéen ; car il s'apliquoit aussi à sé-

Possid. c. 2.

IV *Conf. c.* 3.

VII. *c.* 6.

IV. *c.* 4.

duire les autres. Cet ami tomba malade, & demeura long-tems sans connoissance : comme on desesperoit de sa vie, on le baptisa. Quand il fut revenu à lui, Augustin voulut se moquer du baptême qu'il avoit reçû en cet état : mais le malade rejetta ce discours avec horreur, & mourut peu de jours après fidele à la grace. Augustin avoit environ vingt-six ans, quand il écrivit deux ou trois livres de la beauté & de la bien-séance ; mais cet ouvrage ne subsiste plus. *c.13.c.14.*

L.
Augustin se dégouste des Manichéens.
v.Conf.c.3.

Il commençoit à se dégoûter des fables que les Manichéens racontoient, principalement sur le systême du monde, la nature des corps celestes & des élemens. Ces connoissances, disoit-il, ne sont pas nécessaires pour la religion : mais il est nécessaire de ne pas mentir, & ne se pas vanter de savoir ce que l'on ne sait point : principalement quand on veut passer comme Manès, pour être conduit par le S. Esprit. Il goûtoit beaucoup mieux les raisons que les mathématiciens & les philosophes rendoient des éclipses, des solstices & du cours des astres. Il y avoit un évêque Manichéen nommé Fauste, vanté par ceux de sa secte, comme un homme merveilleux, & parfaitement instruit de toutes les sciences. Après qu'il eut été long-temps attendu, il vint enfin à Carthage, où Augustin enseignoit la rhétorique. Il trouva un homme agréable & beau parleur : mais qui ne disoit au fonds que ce que disoient les autres Manichéens ; seulement il l'expliquoit avec plus de facilité & de graces. Augustin cherchoit autre chose, & avoit l'esprit trop solide pour se payer de l'exterieur. Toute la science de Fauste étoit d'avoir lû quelques oraisons de Ciceron, très-peu de Seneque, & ce qu'il y avoit de livres des Manichéens écrits en latin. *c. 3. n. 6.* *c. 6.*

Mais quand Augustin voulut approfondir avec lui les difficultez qu'il avoit touchant le cours du soleil, de la lune, & des autres corps celestes; Fauste lui avoüa de bonne foi, qu'il n'avoit pas étudié ces questions. Augustin voïant le peu de satisfaction qu'il avoit tiré du plus fameux docteur des Manichéens, s'en dégoûta tout-à fait dés lors à l'âge de vingt-neuf ans.
c. 8. En ce temps on lui persuada d'aller enseigner à Rome, où les écoliers étoient plus raisonnables qu'à Carthage. Il s'embarqua malgré sa mere, & la trompa, sous prétexte d'aller accompagner un ami jusqu'à la mer.
c. 9. Arrivé à Rome,
c. 10. il tomba malade d'une fiévre qui le mit à l'extrêmité, mais il ne demanda point le baptême. Il étoit logé chez un Manichéen, il continuoit de les fréquenter, retenu par les liaisons de l'amitié. Mais il n'esperoit plus de trouver la verité parmi eux, & ne s'avisoit pas de la chercher dans l'église catholique, tant il étoit prevenu contre sa doctrine. Il commença donc à penser que les philosophes Academiciens qui doutoient de tout, pourroient bien être les plus sages; & il reprenoit son hôte de
c. 13. la trop grande foi qu'il ajoûtoit aux fables des Manichéens. Cépendant la ville de Milan envoya demander à Symmaque, préfet de Rome, un professeur de rhétorique; & par le crédit des Manichéens, Augustin obtint cette place, après avoir fait preuve de sa capacité par un discours. Ainsi il vint à Milan en 384. étant âgé de trente ans.

LI. Augustin à Milan.

S. Ambroise le reçût avec une bonté paternelle, qui commença à lui gagner le cœur. Augustin écoutoit assiduëment ses sermons, seulement pour la beauté du stile, & pour voir si son éloquence répondoit à sa réputation. Il trouvoit son discours moins attraiant

que celui de Faufte, mais plus favant, & fans comparaifon plus folide. Il ne faifoit d'abord aucune attention aux chofes que difoit S. Ambroife; mais il ne laiffa pas infenfiblement d'en être touché malgré lui; & de voir que la doctrine catholique étoit au moins foûtenable. Il réfolut tout-à-fait de quitter les Manichéens, & de demeurer en qualité de catécumene, comme il étoit, dans l'églife que fes parens lui avoient recommandée, c'eft-à-dire dans l'églife catholique, jufqu'à ce que la verité lui parût plus clairement. Sainte Monique étoit venuë le trouver avec une telle foi, qu'en paffant la mer, elle confoloit les mariniers, même dans les plus grands périls, par l'affurance que Dieu lui avoit donnée, qu'elle arriveroit près de fon fils. Quand il lui eut dit qu'il n'étoit plus Manichéen, mais qu'il n'étoit pas encore catholique, elle n'en fut point furprife; mais elle lui répondit tranquillement qu'elle s'affuroit de le voir fidele catholique, avant qu'elle fortît de cette vie. Cependant elle continuoit fes prieres, & étoit attachée aux difcours de S. Ambroife, qu'elle aimoit comme un ange de Dieu, fachant qu'il avoit amené fon fils à cet état de doute, qui devoit être la crife de fon mal. Comme elle avoit accoûtumé en Afrique d'apporter aux églifes des martyrs du pain, du vin, & des viandes, elle vouloit faire de même à Milan: mais le portier de l'églife l'en empêcha, & lui dit que l'évêque l'avoit défendu. Elle obéït auffi-tôt, fans aucun attachement à fa coûtume. S. Ambroife au refte, avoit aboli ces repas dans les églifes: parce qu'au lieu des anciennes agapes fobres & modeftes, ce n'étoit plus que des occafions de débauche. Il aimoit de fon côté fainte Monique pour fa pieté & fes

c. 14.

VI. Confeff. c. 1.

c. 2.

IX. Confeff. c. 13. c. 8. 9. V. c. 9.

bonnes œuvres ; & souvent il felicitoit Augustin d'avoir un telle mere : Car toute sa vie avoit été vertueuse. Elle étoit née dans une famille chrétiene, où elle avoit eu une bonne éducation. Elle avoit été parfaitement soûmise à son mari ; souffrant ses débauches & ses emportemens, avec une patience qui servoit d'exemple aux autres femmes ; & elle le gagna à Dieu à la fin de sa vie. Elle avoit un talent particulier de réünir les personnes divisées Depuis qu'elle fut veuve, elle se donna toute aux œuvres de pieté : elle faisoit de grandes aumônes, servoit les pauvres, ne manquoit aucun jour à l'oblation du saint autel, ni à venir deux fois à l'église le matin & le soir, pour entendre la parole de Dieu, & faire ses prieres, qui étoient toute sa vie. Elle avoit une grande affection pour l'écriture sainte. Dieu se communiquoit à elle par des visions & des révélations, & elle savoit les distinguer des songes & des pensées naturelles. Telle étoit sainte Monique, au raport de S. Augustin.

L. de ord. c. 11. v 1. Conf. 13. vi. c. 3.

Il estimoit saint Ambroise heureux, selon le monde, voyant comme il étoit honoré des personnes les plus puissantes. Mais il ne pouvoit l'entretenir à loisir comme il eût voulu, à cause de la foule de ceux qui le venoient trouver pour diverses affaires ; & il n'osoit, l'interrompre dans le reste du temps que le S. évêque donnoit à la lecture. Souvent, dit-il, quand nous étions chez lui ; car ce n'étoit point l'usage d'empêcher personne d'entrer, ni de l'avertir : nous le voyions lisant tout bas ; & après être demeurez long-temps assis en silence, nous nous retirions ; jugeant qu'il ne vouloit pas être interrompu, dans ce peu de temps qu'il avoit pour se remettre l'esprit

& la voix. Je l'entendois prêcher au peuple tous les dimanches : je reconnoissois de plus en plus, que l'on pouvoit dissiper toutes les calomnies dont les imposteurs attaquoient les livres divins ; & je commençai à sentir la nécessité de l'autorité de la foi. *c. 5.*

Il avoit avec lui deux amis intimes, Alypius & Nebridius. Alypius étoit né comme lui à Tagaste, où ses parens tenoient le premier rang. Il étoit plus jeune qu'Augustin, dont il avoit été disciple à Tagaste & à Carthage. Il vint a Rome aprendre le droit, & fut ensuite assesseur du comte des largitions, ou du grand trésorier d'Italie. Augustin étant venu à Rome, Alypius le suivit à Milan, ne pouvant le quitter ; & continua d'exercer auprès d'autres magistrats, la même charge d'assesseur ou conseiller, avec une grande integrité. Nebridius étoit d'auprès de Carthage, & il avoit quitté son pays, sa mere, & une belle terre qu'il possedoit, pour venir à Milan vivre avec Augustin, & chercher la verité. C'étoit le plus grand desir de ces trois amis. Ils vouloient même vivre en commun ; & ils se trouvoient environ dix capables d'entrer dans ce dessein : quelques-uns étoient très-riches, principalement Romanien, autre citoyen de Tagaste, & parent d'Alypius, que ses affaires avoient attiré à la cour. Augustin le regardoit comme son patron. Il l'avoit aidé dans sa jeunesse à soûtenir les frais de ses études, principalement depuis la mort de son pere ; & l'avoit encore secouru de ses biens & de ses conseils dans toutes ses affaires. Mais ce dessein de vie commune fut rompu ; parce que quelques uns avoient déja des femmes, d'autres comptoient d'en prendre : & ils ne crurent pas qu'elles pussent s'acommoder de cette societé. Augustin étoit de ceux qui

VI. conf. c. 7. 10. *c. 10.* *c. 14.* *II. Contra Academ. c. 2.* *c. 12. 13.*

vouloient se marier : sa mere avoit trouvé une persone qui lui pouvoit convenir, mais si jeune qu'il falloit attendre environ deux ans. Cependant sa concubine l'avoit quitté, & s'en étoit retournée en Afrique, faisant vœu de continence pour le reste de ses jours; & lui laissant un fils naturel qu'elle avoit eu de lui, & le nomma Adeodat, c'est-à-dire Dieu donné. Il prit une autre concubine, pour le peu de tems qui restoit jusqu'à son mariage: il tant étoit esclave de cette habitude. Le premier jour de Janvier 385. il prononça un panegyrique pour le consul Bauto, qui entroit en charge ce jour-là. En ce tems là à l'âge de trente-un an, il commença à se défaire des images corporelles ausquelles les Manichéens l'avoient accoûtumé; & prit des idées plus justes de Dieu, de la nature spirituelle & de l'origine du mal. Mais il ne comprenoit pas encore l'incarnation, ne regardant J.C. que comme un excellent homme: toutefois il goûtoit déja l'écriture sainte, particulierement S. Paul. En cet état, il s'adressa au prêtre Simplicien; qui depuis sa jeunesse jusqu'à un âge avancé avoit vêcu dans une grande pieté. Il avoit instruit S. Ambroise, qui l'aimoit comme son pere. Augustin lui raconta tout le cours de ses erreurs; & lui dit qu'il avoit quelques livres des Platoniciens, que le Rheteur Victorin avoit traduits en latin. Simplicien le félicita, de n'être pas tombé sur les écrits des autres philosophes pleins de séduction : au lieu que ceux-ci insinuoient par-tout Dieu & son Verbe. Il lui raconta la conversion de Victorin, à laquelle il avoit eu tant de part. Augustin en fut sensiblement touché, & desiroit ardemment de l'imiter; non seulement en recevant le baptême, mais en renonçant comme lui à la profession de la rhétorique.

c. 15.

c. 16.

VII. Conf. de vita bea. n. 4.

VIII. Conf. c. 2.

Sup l. XV. n. 6. n. 5.

Un jour qu'il étoit à son logis avec Alypius, un Afriquain nommé Ponticien, qui avoit une charge considerable à la cour, vint les trouver. Quand ils furent assis pour s'entretenir, Ponticien aperçût un livre sur la table qui étoit devant eux : il l'ouvrit, & trouva que c'étoit saint Paul. Il fut surpris de trouver là ce seul livre : au lieu de quelque livre de lettres humaines : il regarda Augustin avec un soûris mêlé d'admiration & de joye: car il étoit chrétien, & faisoit souvent de longues prieres prosterné devant Dieu dans l'église. Augustin lui ayant dit, qu'il s'appliquoit fort à ces sortes de lectures, la conversation se tourna sur saint Antoine, dont Ponticien raconta la vie, comme très-connuë aux fideles. Augustin & Alypius n'en avoient jamais oüi parler : ils étoient surpris d'aprendre de si grandes merveilles & si récentes ; & Ponticien n'étoit pas moins étonné qu'ils les eussent ignorées jusques alors. Il leur parla de la multitude des monasteres qui remplissoient les deserts, & dont ils n'avoient aucune connoissance. Ils ne savoient pas même qu'à Milan où ils étoient, il y en avoit un hors les murs de la ville, sous la conduite de saint Ambroise. Enfin Ponticien leur raconta la conversion de deux officiers de l'empereur, qui se promenant avec lui à Tréves, & ayant trouvé chez les moines la vie de S. Antoine, en furent tellement touchez, qu'ils embrasserent sur le champ la vie monastique.

LII. Conversion S. Augustin. c. 6.

Augustin fut profondement touché de ce discours. Il y avoit douze ans que la lecture de l'Hortensius de Ciceron l'avoit excité à l'étude de la sagesse. Il avoit cherché la verité, il l'avoit trouvée; il ne manquoit qu'à se déterminer, & il ne voyoit plus d'excuse. Ponticien s'étant retiré, Augustin se leve, & s'adressant

c. 7. c. 8.

à Alypius, lui dit avec émotion, le visage tout
AN. 386. changé, & d'un ton de voix extraordinaire : Qu'est-ceci ? que faisons nous ? des ignorans viennent ravir le ciel, & nous avons nos sciences, insensez que nous sommes, nous voilà plongez dans la chair & le sang ? Avons-nous honte de les suivre, & n'est-il pas plus honteux de ne pouvoir même les suivre ? Alypius le regarda sans rien dire, étonné de ce changement, & le suivit pas à pas dans le jardin, où l'emporta le mouvement qui l'agitoit. Ils s'assirent le plus loin qu'ils purent de la maison. Augustin frémissoit d'indignation de ne pouvoir se résoudre à ce qui sembloit ne dépendre que de sa volonté : il s'arrachoit les cheveux, il se frapoit le front, il s'embrassoit le genou avec les mains jointes. Alypius ne le
c. 12. quittoit point, & attendoit en silence l'évenement de cette agitation extraordinaire. Augustin se sentant pressé de répandre sa douleur par des cris & par des pleurs, se leva pour s'éloigner de lui, & le laissant au lieu où ils étoient assis, alla se coucher sous un figuier, où ne se retenant plus, il versoit des torrens de larmes & crioit : Jusques à quand, Seigneur, quand finira vôtre colere ? pourquoi demain, pourquoi non maintenant ? Alors il entendit d'une maison voisine, une voix comme d'un enfant, qui repetoit souvent en chantant ces deux mots latins : *Tolle lege, tolle lege* : c'est-à-dire: Prenez, lisez. Il changea de visage, & pensa très-attentivement, si les enfans avoient accoûtumé de chanter ainsi en quelque lieu, mais il ne se souvint point d'avoir oüi rien de semblable. Il retint ses larmes, & crut que Dieu lui recommandoit d'ouvrir le livre, & de lire le premier article qu'il trouveroit : se souvenant que S. Antoine avoit été converti à la

lecture de l'évangile, il revint donc promptement au lieu où Alypius étoit demeuré. Il prit le livre de S. Paul qu'il y avoit laissé : l'ouvrit & lût tout bas le premier article où il jetta les yeux. C'étoit celui-ci : Ni dans les festins & l'yvrognerie, ni dans les couches & les impudicitez, ni dans les querelles & la jalousie; mais revêtez-vous du Seigneur J.C.& ne cherchez pas à contenter la chair & ses desirs. Il n'en lût pas davantage ; & aussi-tôt toutes ses incertitudes se dissiperent. AN. 386. Rom. XIII. 13.

Il ferma le livre après avoir marqué l'endroit ; & d'un visage tranquille dit la chose à Alypius, qui demanda à voir le passage, & lui en fit remarquer la suite ; Recevez celui qui est foible dans la foi, s'appliquant lui-même ces paroles. Ils rentrerent, & vinrent dire cette heureuse nouvelle à sainte Monique, qui fut transportée de joye. Augustin résolut en même temps de renoncer au mariage, & à toutes les esperances du siecle, & premierement de quitter son école de rhétorique. Mais il le voulut faire sans éclat ; & comme il ne restoit qu'environ trois semaines jusques aux vacances, que l'on donnoit pour les vandanges, il remit à ce temps-là à se déclarer : ayant même un prétexte plausible devant le monde: parce que sa poitrine s'étoit échauffée le même été, ensorte qu'il eût été oblige de quitter sa profession, ou du moins de l'interrompre quelque temps. Rom XIV, 1. IX. Conf. c. 1.

LIII. Premiers ouvrages de S. Augustin.

Qaand il fut libre, il se retira à la campagne, en un lieu nommé Cassiciac, dans la maison d'un ami nommé Verecundus, citoien de Milan & professeur de Grammaire. Augustin s'y retira avec sa mere, son frere Navigius, son fils Adeodat, Alypius & Nebridius, & deux jeunes hommes ses disciples, Trygetius VIII. conf. c. 6. IX. c. 3 4.

& Licentius: dont le dernier étoit fils de Romanien. Pendant cette retraite, il composa ses premiers ouvrages, qui sont écrits très-poliment; mais ils se sentent encore; comme il le reconoît, de la vanité de l'école. Le premier est contre les Academiciens qui prétendoient que tout étoit obscur & douteux, & que le sage ne devoit rien assurer comme manifeste & certain. Plusieurs touchez de leurs argumens, desesperoient de trouver la verité. S. Augustin lui-même en avoit été ébranlé, & il fit ce traité, principalement pour s'affermir contre cette erreur. Le second ouvrage est le traité de la vie heureuse: composé d'un entretien, dont il regala la compagnie comme d'un festin spirituel, le jour de sa naissance treiziéme de Novembre, & les deux jours suivans. Le sujet est de montrer que la vie heureuse ne se trouve que dans la connoissance parfaite de Dieu. Le troisiéme ouvrage est le traité de l'ordre: où il examine la grande question, si l'ordre de la providence divine comprend toutes choses, bonnes & mauvaises: mais voyant que la matiere étoit trop élevée pour ceux à qui il parloit, il se réduisit à leur parler de l'ordre des études. Le quatriéme ouvrage sont les soliloques, où S. Augustin parle avec sa raison, comme si c'étoient deux personnes. Dans le premier livre, il cherche quel doit être celui qui veut acquerir la sagesse; & prouve à la fin que ce qui est veritablement est immortel: dans le second il traite de l'immortalité de l'ame: mais cet ouvrage demeura imparfait. Voilà les quatre traitez que S. Augustin composa à Cassiciac, pendant sa retraite sur la fin de l'an 386.

AN. 386.

Lib. 1. Retract. c. 1. III. Contr. Acad. c. 20.

De bea. vit. n. 6. 1. Retr. c. 2.

Ibid. c. 3.

II de ord. c. 18. 1. Retr. c. 4.

Les trois premiers sont les fruits des savantes conversations qu'il avoit avec ses amis, & qu'il faisoit en même-temps écrire en notes, pour

en conserver ensuite ce qu'il jugeroit à propos. On y voit un grand détail de la maniere libre & gaye, dont ils vivoient ensemble. Trygetius & Licentius qui étoient les plus jeunes, continuoient leurs études d'humanitez ; & Augustin leur expliquoit tous les jours avant le souper la moitié d'un livre de Virgile. Licentius suivoit son inclination pour la poësie, & faisoit des vers sur la fable de Pyrame & Thisbé : & saint Augustin travailloit à le détacher doucement de ces bagatelles. Quand le tems étoit beau, ils s'entretenoient assis dans une prairie, quand le temps étoit mauvais, ils s'enfermoient dans le bain. Dans ces conversations, ils ne se pressoient pas de répondre ; mais souvent ils demeuroient long-temps à penser ce qu'ils devoient dire : & quand ils croyoient s'être trop avancez, ils revenoient de bonne foi. Car ce n'étoit pas de vaines disputes, pour montrer de l'esprit, mais un examen solide de la verité. Une fois Trygetius s'étant mépris, vouloit que ce qu'il avoit avancé, ne fut pas écrit. Licentius insistoit à le faire écrire. S. Augustin le reprit fortement de cette émulation puerile ; & comme Trygetius rioit à son tour de la confusion de l'autre, il leur fit à tous deux une severe reprimande, qu'il finit en leur demandant avec larmes, qu'ils fussent vertueux pour récompense du soin qu'il prenoit de les instruire. Sainte Monique étoit présente à la plûpart de ces conversations, entrant aisément dans tout ce qui regardoit la morale & la religion, quelque relevé qu'il fut. S. Augustin passoit environ la moitié de la nuit à méditer ces importantes veritez & le matin il faisoit de longues prieres, accompagnées de larmes : la lecture des pseaumes le touchoit sensiblement.

AN. 386.

I. Cont. Acad. c. 1. n. 4.
I. de ord. c. 8. n. 26.
II. Cont. Acad. c. 4.
Ibid. c. 3.
III. c. 1.
I. de ord. c. 3. n. 8.
I. Cont. Acad. c. 3. n 8.
I. de ord. c. 10.
I. de ord. c. 3.
ibid c. 8.
c. 10. n. 29.
IX. Conf. c. 4.

AN. 386. Les vacances étant passées, il manda aux citoyens de Milan de se pourvoir d'un autre
c. 5. professeur d'éloquence. Il écrivit à S. Ambroise pour lui faire connoître ses égaremens passez & ses dispositions présentes, le priant de lui indiquer ce qu'il devoit lire des saintes écritures, pour se preparer au baptême. S. Ambroise lui conseilla le prophete Isaie, mais S. Augustin n'ayant pas entendu la premiere lecture qu'il en fit, remit à le lire, quand il seroit plus exercé dans le stile de l'écriture. Le
Ibid. c. 6. temps étant venu, auquel il devoit donner son nom entre les campetens, pour se preparer au baptême, il quitta la campagne & retourna à
I. Retract. c. 5. Milan; c'est-à-dire vers le carême de l'an 387. Ce fut-là qu'il écrivit le traité de l'immortalité de l'ame, qui n'étoit qu'un memoire pour
c. 6. achever les soliloques. Il interprit pendant ce même-temps d'écrire sur les arts liberaux, c'est-à-dire la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géometrie, l'arithmetique & la philosophie. Il acheva le traité de la grammaire & le perdit depuis il : il composa six livres de la musique; qu'il n'acheva que deux ans
c. 12. après en Afrique: il ne fit que commencer tout le reste, & nous n'avons plus de tous ces traitez que celui de la musique. Son dessein dans
1. ses ouvrages, étoit d'élever à Dieu ses amis, apliquez à ces sortes d'études, & de les faire monter par degrez des choses sensibles aux spirituelles: comme l'on voit dans le sixiéme livre de la musique. Car depuis sa conversion,
IX. Conf 4 n 7. il consacra toutes ses études au service de
Ibid. c. 6. Dieu. Alypius se preparoit aussi au baptême, par une sincere humilité, & un grand courage à dompter son corps, jusques à marcher nuds pieds pendant l'hiver en cette partie de l'Italie : pays froid pour des Africains.

Enfin

Enfin S. Auguſtin fut baptiſé par S. Ambroiſe, avec ſon ami Alypius, & ſon fils Adeodat âgé d'environ quinze ans. Ils furent baptiſez la veille de pâque, qui cette année 387. ſe rencontra le ſeptiéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme d'Avril, comme S. Ambroiſe le décida, étant conſulté par les évêques de la province d'Emilie. Ce fut, comme l'on croit en cette occaſion, que S. Ambroiſe fit aux nouveaux baptiſez l'inſtruction qui compoſe ſon livre des myſteres, ou de ceux qui y ſon initiez. Elle avoit été précédée pendant le carême, des inſtructions morales qu'il faiſoit tous les jours ſur la vie des patriarches & ſur les proverbes. Ce qui fait voir qu'on liſoit alors à Milan la Geneſe & les proverbes de Salomon, comme font encore les Grecs à l'office de ſoir. De ces ſermons ſur la Geneſe ſont venus divers ouvrages de S. Ambroiſe. L'exameron & les livres ſuivans, particulierement ceux d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob & de Joſeph, que l'on raporte avec vrai-ſemblance à cette année 387. quoique l'on ne doive pas douter, que pendant tout le temps de ſon épiſcopat, il n'ait à peu près traité tous les ans les mêmes matieres, à l'occaſion des mêmes lectures.

AN. 387. LIV. Traité de S Ambroiſe des myſteres

IX. *Aug. Conf. c. 6. Ambr. ep. 23. n. 15.*

Ambr. de myſt. c. 1.

Triod Grec

V. Admoni. in lib. de Joſeph.

Dans le livre des myſtéres, S. Ambroiſe explique aux nouveaux baptiſez la nature & les cérémonies des trois ſacremens qu'ils venoient de recevoir: le baptême, la confirmation & l'euchariſtie. Ce qu'il n'avoit pû faire auparavant, parce, dit-il, que ç'eut été trahir le ſecret des myſteres, plûtôt que les expliquer. Il marque donc les principales cérémonies du baptême: premierement d'ouvrir les oreilles du catécumene, en diſant, *Ephéta*: puis de le faire entrer dans le ſaint des ſaints, c'eſt à-dire

De myſt. c. 1.

c. 2.

An. 387. dans le baptistere : la présence du diacre, du prêtre & de l'évêque : les renonciations au demon & à ses œuvres, au monde & à ses plaisirs. En renonçant au monde, le catécumene étoit tourné à l'Occident, comme pour lui résister en face, puis il se tournoit à l'Orient, comme pour regarder J. C S. Ambroise explique ensuite la bénédiction des fonts, en relevant tous les mysteres de l'eau, marquez dans les lectures de l'ancien & du nouveau testament, que l'on avoit faites pendant le carême, & principalement le samedi saint : la création, le déluge, le passage de la mer rouge, la nuée, les eux de Mara, Naaman, le paralytique de
p. 6. la piscine. Au sortir des fonts, on faisoit aux baptisez l'onction sur la tête, puis on leur lavoit les pieds, & on les revetoit d'habits blancs. Ensuite ils recevoient le seau & le gage
p. 7. du S. Esprit ; avec l'expression des sept dons :
c. 8. c'est-à dire le sacrement de confirmation. Puis
Ps. 41. 4. ils marchoient vers l'autel, en disant, comme nous disons encore en y arrivant : J'entrerai à l'autel du Seigneur, à Dieu qui réjoüit ma jeunesse. Ils trouvoient l'autel préparé, & assistoient pour la premiere fois au saint sacrifice.

Ici S. Ambroise leur explique les anciennes figures de l'eucharistie ; le sacrifice de Melchisedec, la mane, l'eau de la pierre ; puis il
p. 8. ajoûte : Vous direz peut-être : Je vois autre chose ; comment m'assurez vous que je reçois le corps de J. C ? Prouvons que ce n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la bénédiction a consacré ; & que la bénédiction a plus de force que la nature, puisqu'elle change la nature même. Il aporte l'exemple de la verge de Moïse changée en serpent, & de plusieurs autres miracles ; & ajoûte : Si la bénédic-

tion des hommes a eu le pouvoir de changer la nature: que dirons nous de la consecration divine, où les paroles mêmes du Sauveur opérent ? La parole de J. C. qui a pû faire de rien ce qui n'étoit pas, ne peut-elle pas changer ce qui est en ce qu'il n'étoit point ? Il dit que le peuple répond *Amen*, aux paroles de la consécration ; ce qui montre qu'elles se prononçoient tout haut. Il recomande aux nouveaux fideles le secret des mysteres.

LV. Catecheses de S. Cyrille.

Les cinq catecheses mystagogiques de S. Cyrille de Jerusalem, sont entierement conformes à cet ouvrage de S. Ambroise, & font voir la même tradition dans l'Orient & dans l'Occident, pour la pratique des sacremens. Il est vrai que les catecheses de S. Cyrille sont plus ancienes de quelques années. Voici donc comme il parle dans la premiere de ces instructions, que l'on nomme mystagogiques, c'est-à-dire introduction aux mysteres : Vous êtes entrez d'abord dans le vestibule du baptistere, & comme vous étiez debout, tournez à l'Occident, on vous a ordonné d'étendre la main, & vous avez renoncé à satan comme present. Et ensuite: Pourquoi regardiez-vous à l'Occident ? parce que c'est le symbole des ténébres dont il est le prince. Il explique les renonciations aux œuvres de satan, qui sont les pechez ; à ses pompes qui sont les spectacles du théatre, du cirque & les autres: à son culte, c'est-à-dire non-seulement à l'idolâtrie, mais à toutes les superstitions, aux enchantemens, aux caracteres pour des remedes, aux divinations. Il marque la profession de foi, & ajoûte: Tout cela s'est fait au dehors ; ensuite vous êtes entrez dans le saint des saints, c'est-à-dire dans le batistere. Aussi-tôt vous avez ôté vôtre tunique pour montrer que vous vous êtes

p. 227. C.
p. 228. B.
p. 229. A.
Catech. 2. p. 231.

dépoüillez du vieil homme. Ensuite on vous a oints de l'huile consacrée par l'exorcisme, depuis le sommet de la tête jusqu'en bas. C'est l'huile des cathecumenes dont les Grecs oignent encore tout le corps. S. Cyrille poursuit : On vous a conduits au bain sacré du baptême : On a demandé à chacun de vous, s'il croïoit au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit ? vous avez fait la confession salutaire ; on vous a plongé trois fois dans l'eau, marquant les trois jours de la sepulture du Sauveur Dans la troisiéme catechese, il explique l'onction après le baptême & la confirmation. J.C. dit-il, aïant santifié les eaux du Jourdain par son baptême en sortit, & le S. Esprit reposa sur lui sensiblement: ainsi étant sortis du bain sacré, vous avez reçû l'onction, image de celle de J.C. Vous avez été premierement oints sur le front : puis aux oreilles, aux narines, a la poitrine ; & il explique les raisons de toutes ces onctions, que les Grecs observent encore.

Eucolog. fol. 65.

p. 232. A.

p. 235 B

Euchol fol. 64.

S Cyrille dans la quatriéme catechese explique le sacrement de l'eucharistie. Il en raconte premierement l'institution par les paroles de S. Paul : puis il ajoûte : Lui-même donc ayant dit en parlant du pain : Ceci est mon corps, qui osera encore en douter ? lui-même ayant dit : Ceci est mon sang, qui pourra jamais dire que ce n'est pas son sang ? Il changea autrefois l'eau en vin à Cana de Galilée, par sa seule volonté, & on refusera de croire qu'il a changé le vin en sang ? Recevons-le donc avec une entiere certitude, comme le corps & le sang de J. C. Car sous la figure du pain, le corps vous est donné, & le sang sous la figure du vin : afin que participant au corps & au sang de J. C. vous deveniez un même corps &

1. Cor. xi. 23.

p. 237. A.

un même sang avec lui. Et ensuite : Ne t'arrête pas aux sens, n'en juge pas par le goût, mais par la foi ; & sois indubitablement persuadé que tu as l'honneur de recevoir le corps & le sang de J. C. Et encore : Sois persuadé, que ce qui paroît du pain, n'est pas du pain, quoiqu'il le semble au goût, mais le corps de J. C. Et que ce qui paroît du vin, n'est pas du vin, quoique le goût le veüille ainsi, mais le sang de J. C. Au commencement de la cinquiéme catechese, il marque distinctement les trois sacremens, en disant : Nous avons suffisamment parlé du baptême, de l'onction, de la reception du corps & du sang de J. C. Il explique ensuite toutes les ceremonies du saint sacrifice. Le diacre donne à laver à l'évêque & aux prêtres qui entourent l'autel, & on y applique ces paroles du pseaume vingt-cinquiéme : Je laverai mes mains avec les justes, & le reste. Le diacre crie : Embrassons nous les uns les autres : on se donne le baiser de paix. Le celebrant dit : Elevez vos cœurs, & le reste de la préface, comme nous la disons encore : Il demande qu'il plaise à Dieu d'envoïer son S. Esprit sur les dons proposez, afin qu'il fasse du pain le corps de J C. & du vin son sang. Après avoir accompli ce sacrifice spirituel & non sanglant, on prie pour la paix de toute l'église, la tranquilité du monde, les rois, les gens de guerre, & pour tous ceux qui ont besoin de secours On fait mémoire des défunts, premierement des saints, afin que par leurs prieres Dieu reçoive les notres ; ensuite on prie pour tous les autres, croïant que la priere qui accompagne le redoutable sacrifice sera d'une grande utilité à leurs ames. On dit l'oraison dominicale, le peuple répond, *Amen.* Le prêtre dit : Les choses saintes pour les saints. On vient

p. 238. A.
p. 239. A.
Ps. XXV. 6.
p. 240. B.
p. 241. C.
p. 242. A.

à la communion. En vous en aprochant dit S.
AN. 387. Cyrille, n'étendez pas les mains, & n'écartez pas les doigts: mais metez votre main gauche sous la droite pour lui servir de trône, puis qu'elle doit recevoir ce grand roi; & creusant la main, recevez le corps de J. C. en disant *Amen*. Sanctifiez vos yeux par l'attouchement de ce saint corps, communiez, & prenez garde de n'en rien perdre. Si vous aviez dans les mains de la poudre d'or, avec quelle précaution la tiendriez-vous? ceci est bien plus précieux que l'or ni les pierreries; gardez-vous donc bien d'en laisser tomber la moindre par-
p. 245. celle. Après avoir communié du corps de J.C. aprochez-vous aussi du calice sans étendre les mains: mais inclinez-vous comme pour l'adorer, & en disant, *Amen*. Sanctifiez-vous par la communion du sang de J. C. Pendant même que vos lévres en sont encore humectées, portez-y la main pour consacrer votre front, vos yeux & les autres organes des sens. Retenez ces traditions dans leur pureté, & ne vous privez jamais des saints mysteres par vos pechez.

LVI. Mort de Ste. Monique. IX. *Conf.* c. 6.

S. Augustin après son baptême, ayant examiné en quel lieu il pouroit servir Dieu plus utilement, resolut de retourner en Afrique avec sa mere, son fils, son frere, & un jeune homme nommé Evodius. Il étoit aussi de Tagaste: étant agent de l'empereur il se convertit, reçût le baptême avant S. Augustin; & quitta son emploi pour servir Dieu. Etant ar-
c. 10. rivez à Ostie, ils s'y reposerent du long chemin qu'ils avoient fait depuis Milan, & se preparoient à s'embarquer. Un jour S. Augustin & sainte Monique sa mere, apuïez ensemble sur une fenetre qui regardoit le jardin de la maison, s'entretenoient avec une douceur extre-

me, oubliant tout le passé, portant leurs pensées sur l'avenir. Ils cherchoient quelle seroit la vie éternelle des saints. Ils s'éleverent au dessus de tous les plaisirs des sens : ils parcoururent par degrez tous les corps, le ciel même & les astres. Ils vinrent jusques aux ames & passant toutes les créatures, même spirituelles ; ils arriverent à la sagesse éternelle, par laquelle elles sont, & qui est toûjours sans difference de temps. Ils y atteignirent un moment de la pointe de l'esprit ; & soupirerent d'être obligez d'en revenir au bruit de la voix, & aux paroles passageres. Alors sainte Monique dit : mon fils, pour ce qui me regarde, je n'ai plus aucun plaisir en cette vie. Je ne sai ce que je fais encore ici, ni pourquoi j'y suis. La seule chose qui me faisoit souhaiter d'y demeurer, étoit de vous voir Chrétien catholique avant que de mourir. Dieu m'a donné plus : je vous vois consacré à son service, aïant méprisé la felicité terrestre. AN. 387.

Environ cinq jours après, elle tomba malade de la fiévre. Pendant sa maladie, elle s'évanoüit un jour ; & comme elle fut revenuë, elle regarda S. Augustin & son frere Navigius, & leur dit : Où étois-je ? Et ensuite les voyant saisis de douleur, elle ajoûta : Vous laisserez ici votre mere. Navigius témoignoit souhaiter qu'elle mourut plûtôt dans son païs. Mais elle le regarda d'un œil severe, comme pour le reprendre, & dit à S. Augustin : Voïez ce qu'il dit. Puis s'adressant à tous deux : Mettez ce corps, dit-elle, où il vous plaira, ne vous en inquietez point : je vous prie seulement de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur, quelque part que vous soïez. Elle mourut le neuviéme jour de sa maladie ; dans la cinquante-sixiéme année de son âge, & la trente-troi- c. 11.

siéme de S. Augustin : c'est-à-dire la même an-
AN. 387. née de son baptême 387.

§. 12. Si-tôt qu'elle eut rendu l'esprit, S. Augustin lui ferma les yeux : le jeune Adeodat s'écria en pleurant, mais tous les assistans le firent taire, ne voyant aucun sujet de larmes dans cette mort ; & S. Augustin retint les siennes avec un grand effort. Evodius prit le pseautier & commença à chanter le pseaume centiéme : Je chanterai miséricorde & justice. Toute la maison répondoit ; & aussi-tôt il s'y assembla quantité de personnes pieuses, de l'un & de l'autre sexe. On porta le corps ; on offrit pour la défunte le sacrifice de notre rédemption : on fit encore des prieres auprès du sepulcre, selon la coûtume, en présence du corps, avant que de l'enterrer. S. Augustin ne pleura point pendant toute la cérémonie ; mais enfin la nuit il laissa
§. 13. couler ses larmes pour soulager sa douleur. Il pria pour sa mere, comme il faisoit encore long-temps après, en écrivant toutes les circonstances de cette mort dans le livre de ses confessions ; & il prie les lecteurs de se souvenir au saint autel de Monique sa mere & de son pere Patrice.

LVII. Seconde ambassade de S. Ambroise vers Maxime. *De ob. Valent. n. 28.*

Les mauvais traitemens que l'imperatrice Justine avoit fait à S. Ambroise, n'empêcherent pas qu'elle ne le priât d'aller une seconde fois trouver l'empereur Maxime & qu'il n'acceptât cette ambassade. Le sujet étoit de demander le corps de l'empereur Gratien, & de confirmer la paix : car on avoit grand sujet de craindre que Maxime, non content de
Epist. 24. commander dans les Gaules, n'entrât en Italie pour dépoüiller Valentinien. S. Ambroise étant arrivé à Tréves, Maxime refusa de lui donner audience, qu'en public dans son consistoire ; & quoique les évêques n'eussent pas accoûtumé

de s'y présenter ; saint Ambroise aima mieux abaisser sa dignité, que de manquer à sa commission. Il entra donc dans la consistoire, où il trouva Maxime assis, qui se leva pour lui doner le baiser. S. Ambroise demeura entre les conseillers, qui l'exhortoient de monter au trône de l'empereur ; lui même l'appelloit. S. Ambroise répondit : Pourquoi voulez-vous baiser celui que vous ne reconnoissez pas pour évêque ? car si vous me reconoissiez, vous ne me verriez pas ici. Après quelques discours, Maxime s'emporta, & lui reprocha de l'avoir joüé, l'empêchant d'entrer en Italie, lors que rien n'eût pû lui resister. S. Ambroise lui répondit doucement : Je suis venu pour me justifier de ce reproche. Quoiqu'il me soit glorieux de me l'être attiré pour sauver un orfelin. Mais où me suis-je oposé à vos legions pour les empêcher d'inonder l'Italie ? Vous ai-je fermé les Alpes avec mon corps ? en quoi vous ai-je trompé ? Quand vous me dites que Valentinien devoit venir à vous : je répondis qu'il n'étoit pas raisonable qu'un enfant passât les Alpes avec sa mere, dans la rigueur de l'hyver, ni qu'on l'exposât sans sa mere aux perils d'un si long voyage. Ensuite il lui reprocha la mort de Gratien, demandant qu'il rendît au moins son corps. Après quelques autres discours, Maxime dit qu'il en délibereroit, & S. Ambroise se retira : lui declarant qu'il ne vouloit point avoir de communion ecclesiastique avec lui ; & l'avertissant de faire penitence du sang innocent de son maître, qu'il avoit répandu. S. Ambroise s'abstint même de la communion des éveques qui communiquoient avec Maxime, ou qui poursuivoient la mort des Priscillianistes. Maxime irrité de tout cela luy commanda de s'en retourner incessamment ; &

AN. 387.

n. 9.

Sup. n. 29.

AN. 387. saint Ambroise se mit volontiers en chemin : quoique Maxime l'eût menacé, & que plusieurs personnes crussent qu'il s'exposoit à un peril inévitable. La seule chose qui l'affligea en partant, fut de voir emmener en exil un vieil évêque nommé Hygin, qui sembloit prêt à rendre le dernier soupir. S. Ambroise sollicitoit les amis de Maxime, pour lui faire donner au moins un habit & un lit de plume pour le soulager, mais on le chassa lui-même. En chemin il écrivit à l'empereur Valentinien, pour lui rendre compte de son ambassade, craignant que l'on ne le prevînt contre lui par quelque faux raport. Il finit sa lettre par ces mots: Soïez sur vos gardes, contre un homme qui couvre la guerre par une aparence de paix.

De ob Valent, n. 39.

Ep. 24. n. 1.

On ne s'étonnera pas que S. Ambroise refusât de communiquer avec ceux qui poursuivoient la mort des heretiques, si l'on considere combien l'église abhorroit le sang même des autres criminels. Un juge nommé Studius, consulta S. Ambroise vers le même temps sur cette question : s'il étoit permis de condamner quelqu'un à mort. S. Ambroise loüe sa pieté, & décide d'abord qu'il est permis, puis que S. Paul dit que le juge ne porte pas le glaive en vain. Il reconnoît que quelques-uns n'admettoient point à la communion des sacremens, ceux qui avoient rendu un jugement de mort : mais il ajoûte que ceux-là sont hors de l'église; & on croit que c'étoit les Novatiens. Il dit que la plûpart des juges s'abstenoient d'eux-mêmes en ce cas de la communion, & qu'il ne peut s'empêcher de les loüer. Vous êtes excusable, dit-il, si vous communiez, & loüable si vous ne le faites pas. Plusieurs payens se sont glorifiez de n'avoir point ensanglanté leurs haches pendant leur gouvernement: que doivent

Epist. 25. Rom. XIII. 32.

donc faire les Chrétiens? Il aporte l'exemple de J. C. qui renvoya la femme adultere;&ajoûte la raison de pardonner au coupable. Il peut y avoir esperance de correction : il pourra recevoir le baptême : s'il est baptisé, il pourra faire penitence, & offrir son corps pour J. C. C'est que les penitences canoniques pour les grands crimes, étoient alors si severes qu'elles pouvoient tenir lieu d'un supplice rigoureux. Nos peres, dit-il, ont usé d'indulgence à l'égard des juges, de peur que s'ils leur refusoient la communion, ils ne semblassent prendre le parti des criminels, & procurer l'impunité. AN. 387.

Il traite encore la même question dans une autre lettre, & dit qu'elle s'est échauffée, depuis que des évêques ont poursuivi des criminels devant les Tribunaux publics, jusques à l'execution de mort,& que d'autres ont aprouvé leur conduite. Quand on fait mourir le coupable, dit-il, on détruit la persone plûtôt que le crime:quand on lui fait quitter le peché, on délivre la persone, & on détruit le crime. Il recommande encore ailleurs cette coûtume d'interceder pour sauver la vie aux criminels: autant,dit-il, quon peut le faire sans trouble : de peur qu'il ne semble que nous agissions par vanité, plûtôt que par charité, & qu'en voulant remedier à de moindres maux, nous en fassions de plus grands. C'est que quelquefois ce zele de sauver les criminels, étoit poussé indiscretement jusques à exciter sédition. *Ep. 16. n. 3* *n. 20.* *In Ps. 118 serm. 8. n. 41.* *1. Off. c. 21.* *Liv. 15. 16. C. Th. de pœn.*

LVIII. S. Martin de la table de Maxime. *Sev. Sulp. vita n. 25.*

S. Martin se trouva à Tréves vers ce même temps,& la peine qu'il eût à communiquer avec Maxime,justifie assez la conduite de S. Ambroise, qui n'étoit point son sujet comme les évêques des Gaules. Plusieurs de diverses provinces faisoient leur cour à Maxime,avec une basse flaterie; mais S. Martin conserva toûjours

AN. 387.

une autorité apostolique. Il étoit venu interceder pour quelques malheureux ; & étant prié de manger avec l'empereur, il le refusa longtemps, disant qu'il ne pouvoit participer à la table de celui qui avoit ôté à un empereur ses états, & à un autre la vie. Maxime assuroit qu'il n'avoit point pris l'empire volontairement ; que les soldats l'y avoient contraint ; que le succès incroïable, qui lui avoit donné la victoire, sembloit une marque de la volonté de Dieu, & qu'aucun de ses ennemis n'étoit mort que dans le combat. S. Martin se laissa vaincre à ses raisons ou à ses prieres, & l'empereur en eut une joïe extrême. Il convia à ce repas comme à une fête extraordinaire, les persones les plus considerables de sa cour, son frere & son oncle, tous deux comtes, & Evodius prefet du prétoire. Un pretre qui accompagnoit S. Martin, fut mis à la place honorable entre les deux comtes sur le même lit. S. Martin s'assit sur un petit siege auprès de l'empereur. Au milieu du repas, un officier suivant sa coûtume, présenta la coupe à Maxime; il la fit donner à S. Martin, s'attendant à la recevoir de sa main: mais quand il eut bû, il dona la coupe à son prêtre, comme au plus digne de la compagnie. L'empereur & tous les assistans en furent agréablement surpris : on en parla dans tout le palais ; & on loüa S. Martin d'avoir fait à la table de l'empereur ce qu'aucun autre évêque n'auroit fait à la table des moindres juges. Le S. évêque prédit à Maxime, que s'il alloit en Italie faire la guerre à Valentinien, comme il desiroit, il seroit d'abord vainqueur, mais il periroit peu de temps après. Maxime le faisoit souvent venir au palais, & tous leurs entretiens étoient de la vie presente, de la vie future, & de la gloire éternelle des saints.

Sev. Sulp. dialog. 2. n. 7.

AN. 387.

L'imperatrice attachée jour & nuit aux discours du saint évêque, demeuroit assise à terre à ses pieds, sans le pouvoir quitter. Voulant à son tour lui donner à manger en particulier : elle en pria l'empereur, & tous deux ensemble ils l'en presserent, de sorte qu'il ne put s'en défendre. Ce n'est pas qu'il n'y eût grande répugnance, car jamais il ne se laissoit aprocher d'aucune femme ; mais il se trouvoit pris dans le palais, il avoit des graces à demander, pour delivrer des prisoniers, rapeller des exilez : rendre des biens confisquez. Il étoit touché de la foi de l'imperatrice ; son âge lui permettoit de le faire avec bien-séance, car il avoit alors soixante & dix ans. L'imperatrice ne mangea pas avec lui, elle se contenta de le servir. Elle-même lui prépara son siege, lui aprocha la table, lui dona à laver, & mit devant lui les viandes qu'elle avoit fait cuire de ses propres mains. Pendant qu'il mangeoit, elle se ténoit éloignée debout & immobile, dans la posture modeste d'une servante. Elle lui donoit à boire ; & le petit repas étant fini, elle conserva soigneusement les restes de son pain, & jusqu'aux moindres miettes.

LIX. S Martin communique avec les Ithaciens. *Sever Sulp. dial. 3. n. 15.*

Mais S. Martin non plus que S. Ambroise ne comuniquoit point avec Ithace ni avec les évêques, qui en communiquant avec lui, s'étoient chargez de la même haine. Maxime les soûtenoit, & faisoit par son autorité, que persoNne n'osoit les condamner : il n'y eut qu'un évêque nommé Theognoste, qui rendit publiquement une sentence contre eux. Ces évêques Ithaciens étant assemblez à Tréves pour l'élection d'un évêque, obtinrent de l'empereur qu'il envoyât en Espagne des tribuns avec un souverain pouvoir, pour rechercher les hérétiques, & leur ôter la vie & les biens. On

AN. 387. ne doutoit pas que beaucoup de catholiques ne se trouvassent envelopez dans cette recherche. Car on jugeoit alors les hérétiques à la vûë, sur la paleur du visage & sur l'habit, plûtôt que par l'examen de la foi. Ayant obtenu cet ordre, ils aprirent le lendemain lorsqu'ils s'y attendoient le moins, que S. Martin alloit arriver à Tréves ; car il fut obligé d'y faire plusieurs voyages, pour des affaires de charité. Ils en furent fort allarmez, sachant que ce qu'ils venoient de faire lui déplairoit? & craignant que plusieurs ne suivissent l'autorité d'un si grand homme. Ils tinrent conseil avec l'empereur : & il fut resolu d'envoyer au devant de S. Martin des officiers, pour lui défendre d'aprocher de plus près de la ville, s'il ne promettoit de garder la paix avec les évêques qui y étoient. S. Martin s'en défit adroitement, en disant qu'il viendroit avec la paix de J. C.

Etant entré de nuit, il alla à l'église, seulement pour y faire sa priere ; & le lendemain il se rendit au palais. Ses principales demandes étoient pour le comte Narses & le gouverneur Leucadius, qui avoient irrité Maxime, par leur attachement au parti de Gratien. Mais ce que S. Martin avoit le plus à cœur, c'étoit d'empêcher que ces tribuns ne fussent envoïez en Espagne, avec la puissance de vie & de mort ; & il étoit en peine non seulement pour les catholiques qui pourroient être inquietez à cette occasion ; mais pour les hérétiques mêmes, à qui il vouloit sauver la vie. Les deux premiers jours l'empereur le tint en suspens ; soit pour lui faire valoir les graces qu'il demandoit, soit par la répugnance de pardoner à ses ennemis, soit par avarice, pour profiter de leur dépoüille. Cependant les évê-

ques voïant que S Martin s'abstenoit de leur communion, vont trouver l'empereur, & disent que c'étoit fait de leur réputation, si l'opiniâtreté de Theognoste se trouvoit soûtenuë par l'autorité de Martin. Qu'on n'avoit pas dû le laisser entrer dans la ville: que l'on n'avoit rien gagné à la mort de Priscillien, si Martin entreprenoit sa vengeance. Enfin prosternez devant l'empereur avec larmes, ils le conjurerent d'user de sa puissance contre lui. AN. 387.

Quelque attaché que Maxime fut à ces évêques, il n'osa user de violence contre un homme si distingué pour sa sainteté. Il se prend en particulier, & lui represente avec douceur, que les hérétiques avoient été justement condamnez par l'ordre des jugemens, plûtôt qu'à la poursuite des évêques. Qu'il n'avoit point de cause de rejetter la communion d'Ithace & de ceux de son parti: que Theognoste seul s'étoit separé d'eux; & plûtôt par haine que par raison: que même un concile tenu peu de jours auparavant avoit déclaré Ithace innocent. Comme S. Martin n'étoit point touché de ces raisons, l'empereur entra en colere, le quitta, & envoya aussi tôt des gens, pour faire mourir ceux dont il demandoit la grace S. Martin en fut averti, comme il étoit déja nuit: alors il court au palais; il promet de communiquer, l'on pardone à ces malheureux; pourvû que l'on rapellât aussi les tribuns, que l'on avoit envoyez en Espagne. Aussi-tôt Maxime lui accorda tout.

Le lendemain comme les Ithaciens devoient faire l'ordination de l'évêque Felix, S. Martin communiqua avec eux ce jour là aimant mieux ceder pour un peu de temps, que de

ne pas sauver ceux qui alloient être égorgez.
An. 387. Mais quelque effort que fissent les évêques, pour le faire souscrire à cet acte en signe de communion, ils ne purent jamais l'y résoudre. Le lendemain il sortit promptement de Tréves, & gémissoit par le chemin, d'avoir trempé tant soit peu dans cette communion criminelle. Etant près d'un bourg nommé Andethauna, aujourd'hui Echternach en Luxembourg à deux lieuës de Tréves, il s'arrêta un peu dans les bois, laissant marcher devant ceux de sa suite. Là comme il examinoit cette faute que sa conscience lui reprochoit; un Ange lui aparut, & lui dit : Ton remors est bien fondé, mais tu n'as pu en sortir autrement : reprens courage, de peur de mettre en péril même ton salut. Il se donna bien garde depuis ce temps de communiquer avec le parti d'Ithace; & pendant seize ans qu'il vécut encore, il ne se trouva à aucun concile, & s'éloigna de toutes les assembléesd'évêques. S. Severe Sulpice le raconte ainsi & il ajoûte : Au reste, sentant moins de grace & de facilité à délivrer des possedez, il nous avoüoit de temps en temps avec larmes, qu'il sentoit une diminution de puissance, à cause de cette malheureuse communion, où il s'étoit engagé

Martyr. Rom. 29. Mart. ma gré lui pour un moment. Felix qui fut ordoné en cette occasion, étoit, comme l'on croit, évêque de Tréves : homme de merite, & compté entre les Saints.



LIVRE DIX-NEUVIE'ME.

AN. 387.



'Empereur Theodose fit de nouvelles impositions, pour subvenir aux frais de diverses guerres qu'il eut à soûtenir. & pour faire des liberalitez aux soldats, principalement à la dixiéme année de son regne, qui commença en 388. & la cinquiéme de son fils Arcade, qui fut la précédente. Ces impositions donnerent occasion à la sédition d'Antioche, que l'on croit être arrivée en cette année 387. Le peuple voyant que l'on mettoit à la torture ceux qui ne païoient pas, entra en fureur, & commença par briser à coups de pierres les images peintes de l'empereur; puis il renversa les statuës d'airain, & non seulement les siennes, mais celles de son pere, de ses enfans, & de l'imperatrice Flaccille ou Placille son épouse, morte quelque temps auparavant; & recommandable par ses vertus, principalement par son humilité & sa charité pour les pauvres. Elle les visitoit sans suite dans les hôpitaux & dans leurs maisons. Elle pansoit les malades dans leurs lits, goûtoit leurs boüillons, les leur faisoit prendre, coupoit leur pain, leur donnoit à boire faisoit toutes fonctions de garde & de servante. Elle avertissoit continuellement l'empereur de se souvenir de son premier état : car il l'avoit épousé avant son élevation. Telle étoit l'imperatrice Flaccille.

I. Sedition d'Antioche. Theod. v. c. 20.

Liban. in Ellebich. p. 526. A. p. 527. A.

Theod. v. 19.

Le peuple d'Antioche, ne se contenta pas de renverser des statuës, il y attacha des cordes, les traîna par toute la ville & les mit en pieces avec des cris insolens & des railleries piquan-

Soz. VII. c. 23. Zos. l. 4. p. 766. Chrys. hom.

AN. 387.

2. to. 1. p. 26. E. Liban. ad Theod. p. 395. D. 396

tes. Ces excez furent commis principalement par des enfans, des étrangers, & des gens de la lie du peuple : mais l'émotion fut telle par toute la ville, que les magistrats n'oserent s'y oposer, ni même se montrer, craignant pour leur propre vie. Bien-tôt après tout ce peuple tomba dans une terrible consternation; prévoïant la colere de l'empereur. Plusieurs abandonnerent la ville & s'enfuïrent en divers lieux aux environs : les autres se cacherent dans les maisons, personne n'osoit paroître, les ruës & les places publiques étoient desertes; car les magistrats commençoient à rechercher les coupables pour en faire justice. On faisoit courir divers bruits, de la punition que l'empereur leur préparoit. On disoit qu'il confisqueroit tous leurs biens, qu'il les feroit brûler avec leurs maisons, & ruineroit la ville de fond en comble, jusqu'à y passer la charruë. Toute la consolation d'Antioche dans cette extrême affliction, vint de la part des Chrétiens; principalement de l'évêque Flavien & du prêtre Jean, plus connu par le surnom de Chrysostome, ou bouche d'or, que les siecles suivans lui ont donné à cause de son éloquence.

Chrys. ibid. p. 25.

Hom 17. p 193. B.

Chrys. hom. 20. p. 141. E. 225.

Flavien partit aussi-tôt que le desordre fut arrivé, pour aller trouver l'empereur. Il ne fut retenu ni par son grand âge, ni par la saison; car c'étoit un peu avant le carême, & encore en hiver : ni par l'état où il laissoit sa sœur, qui demeuroit depuis long-temps avec lui, & qui étoit malade à l'extrêmité. Il se mit en chemin, & son voïage fut très heureux. Le temps fut toûjours beau malgré la saison; & le saint évêque fit plus de diligence, que ceux qui étoient partis le jour même de la sedition, pour en porter la nouvelle : car bien qu'ils eussent pris les devants, ils

Hom. 6. p. 18. c. 19.

trouverent tant d'obstacles, qu'ils furent obligez de quitter leurs chevaux, & de monter en chariot. AN. 387.

Cependant le prêtre Jean consoloit le peuple d'Antioche, par les discours que nous avons encore au nombre de vingt, & dont le premier fut prononcé dans l'église que l'on nommoit la Palée ou l'ancienne. Il dit qu'il s'est tû pendant sept jours, comme les amis de Job. C'est-à-dire que pour parler au peuple, il attendit que la premiere chaleur de la sédition fût apaisée, & que les esprits fussent calmez. Il fait une triste peinture de la calamité de cette grande ville, qu'il attribuë au peu de soin qu'ils ont eu de réprimer les blasfemateurs, comme il les y avoit exhortez dans son dernier sermon, que l'on a mis à la tête de ceux-ci. Ensuite il explique le texte de l'écriture qui avoit été lû suivant le cours de l'office. C'étoit ce passage de la premiere épître à Thimothée: Avertissez les riches de ce siecle, de ne pas s'élever. Ce qui montre que l'on achevoit la lecture des épîtres de S. Paul, comme nous faisons encore vers le même temps.

II. Homelies de S Chrysostome au peuple d'Antioche. *Hom. 2.* *Hom. i. p. 20. D.* *p. 28. B.* *1 Tim. vi. 17.*

Dans l'homelie suivante, il paroît que le carême étoit commencé. Pendant ce saint temps, il leur recommande de combatre trois sortes de pechez: la haine, la médisance, le blasfême, contre lequel il avoit commencé de parler, & continuë pendant ces vingt homelies. Il est aisé de voir, que le malheur present de la ville les excitoit à ces pechez. Il attaqua les juremens en particulier la premiere semaine, pendant laquelle il parla tous les jours. Il marque le bon effet que produisoit en ce peuple l'affliction & la crainte. La place publique est vuide, dit-il, mais l'église est pleine: dans la ville on cherche des hommes comme dans les soli-

Hom. 3. p. 520. D. *Hom. 4. p. 63. C.* *Ibid p. 55.*

AN. 387. tudes, dans l'église on est pressé par la foule: tout le monde s'y refugie, comme dans un port pour éviter la tempête. Pendant quatre jours, il ne fit que les consoler & les exhorter à prendre patience, & à se convertir: par les exemples de Job, des trois enfans dans la fournaise & des Ninivites, dont on se servoit d'ordinaire pour exciter à penitence. Il ne commença que le cinquiéme jour à leur expliquer la Genese, qu'on lisoit depuis qu'on étoit en carême: dans l'église Greque cette lecture commence le lundi de la premiere semaine à l'office du soir: car ce jour est chez eux le premier du jeûne. S. Jean Chrysostome continuë cette explication les jours suivans; mais il la tourne toûjours à la consolation & aux motifs de penitence.

Const. apost. lib 11. *c* 22.

Hom 7 *p* 93. *E.*

Triodium. Gr.

Dans un de ces discours, il marque l'abus qui regnoit dès lors, de se precautionner contre le jeûne par de grands repas avant que d'y entrer, & après en être sorti, comme pour reparer une perte. Dans un autre, il reprend ceux qui se réjoüissent comme d'une grande victoire, de ce que la moitié du carême étoit passé: & ceux qui s'inquietoient par avance du carême de l'année suivante. Tout cela vient, dit-il, de ce que nous faisons consister le jeûne dans la seule privation de la nourriture, & non pas dans la conversion des mœurs. Ailleurs il reprend ceux qui faisoient scrupule de venir à l'église après avoir mangé. Peut être, dit-il, la foiblesse de votre santé vous excuse du jeûne: mais elle ne vous dispense pas d'écouter la parole de Dieu; & les repas des Chrétiens doivent être si sobres, qu'ils n'empêchent pas l'aplication aux choses serieuses. Ce discours fit son effet; & dans le suivant S. Chrysostome felicite ses auditeurs, de ce que ceux qui ne jeûnoient pas, ne laissoient pas de venir à l'église

Hom. 15. *init.*

Hom. 18. *init.*

Hom. 9. *p.* 107. *D.*

Hom. 10. *init.*

après avoir dîné: car le sermon se faisoit le soir en carême, & le sacrifice ensuite. Ce S. prédicateur ne comptoit pour rien les aplaudissemens que le peuple lui donnoit quelquefois : il ne regardoit que la conversion effective. Il ne se contentoit pas de parler: il s'informoit exactement du profit que ses auditeurs faisoient, comme un medecin s'informe de l'état de ses malades; il en étoit continuellement occupé. De-là vient que dans ses homelies, il revient toûjours aux juremens, & ne veut point cesser qu'il n'en ait gueri son peuple. Il leur avoit souvent parlé contre les spectacles: mais la crainte fit plus que tous ses discours. Ils s'en retirerent d'eux-mêmes dans ce temps d'affliction, & non seulement les Chrétiens, mais les payens quittoient le theâtre & l'hippodrome, pour venir à l'église chanter les loüanges de Dieu. Toute la ville se purifioit de jour en jour. Au lieu des chansons dissoluës & des éclats de rire, dont les ruës & les carrefours retentissoient auparavant, on n'entendoit plus que des gemissemens, des prieres, des benedictions: les boutiques étoient fermées, & toute la ville étoit devenuë une église.

AN. 387.

Hom 9. init

Hom. 15. p. 169.

p. 170. A.

III. Arrivée des Commissaires de l'Empereur

Gotdofr. Cnr. Cod Theod.

Soz. VII. c. 23.

Cependant l'empereur aprit la sédition d'Antioche, comme il étoit encore à C. P. au commencement de l'année 387. Il ne l'aprit d'abord que par le bruit commun, à cause du retardement des couriers; & dans le premier mouvement de son indignation, il resolut d'ôter à cette ville tous ses privileges, & de transferer la dignité de métropole de la Syrie & de tout l'Orient à Laodicée, jalouse depuis long-temps de la grandeur d'Antioche. Aussi tôt il envoya sur les lieux deux de ses principaux officiers, Hellebicus maître de la milice, & Cesarius maître des offices, pour informer

xactement & châtier les plus coupables. L'évêque Flavien les rencontra à mi-chemin ; & ayant apris d'eux le sujet de leur voïage, il répandit des torrens de larmes, & redoubla ses prieres à Dieu, prévoïant l'affliction de son troupeau. En effet, leur arrivée répandit la terreur dans Antioche. Ils la déclarerent déchûë de ses privileges, ils interdirent les spectacles du theâtre & de l'hipodrome, & firent fermer les bains : rude châtiment en pays chaud. Ils commencerent à informer contre les coupables, & principalement contre les senateurs & les magistrats qui n'avoient pas réprimé la sédition. Tout le peuple qui restoit dans la ville, s'assembloit à la porte du palais, où ils avoient dressé leur tribunel. Ces malheureux citoïens se regardoient, sans oser se parler, se défiant les uns des autres ; parce qu'ils en avoient vû enlever plusieurs contre leur attente, pour les enfermer dans ce palais. Ils demeuroient donc en silence, levant les yeux & les mains au ciel & priant Dieu d'adoucir les cœurs des Juges. Dans la sale on voïoit des soldats armez d'épées & de massuës, qui faisoient faire silence ; prévenant le tumulte que pourroient exciter les femmes & les parens des accusez. On vit entre autres la mere & la sœur d'un de ces malheureux, assises à la porte de la chambre où on les examinoit : quoiqu'elles fussent des premieres de la ville, elles étoient seules & négligées, & se couvroient de honte le visage. Elles entendoient à travers la porte les menaces des juges, la voix des bourreaux, le son des foüets, les cris de ceux que l'on tourmentoit, qui leur perçoient le cœur. Les juges eux-mêmes, qui étoient humains & vertueux ; étoient touchez du mal qu'ils étoient contraints de faire. Le soir étant venu, on attendoit l'é-

An. 387.
Chrys. hom. 20. p. 226. C.
Hom. 14. p. 166. D.
Chrys. hom. 13. p. 148.

venement : & on faisoit des vœux, afin que Dieu inspirât aux juges, de differer le jugement & le renvoyer à l'empereur. Enfin ils envoyerent en prison les coupables chargez de chaînes; & l'on voyoit ainsi passer au milieu de la place, ceux qui avoient fait la dépense des spectacles, & rempli les autres charges publiques. On confisquoit leurs biens, on mettoit des pannonceaux sur leurs portes. Leurs femmes chassées de leurs maisons, étoient reduits à chercher une retraite, qu'elles avoient peine à trouver, parce que chacun craignoit de se rendre suspect en les recevant. AN. 387.

IV. Moines au secours d'Antioche. *Sup l* XVII. *n.* 7. *Hom.* 17 *p.* 193. C

Alors les moines qui habitoient aux environs d'Antioche, descendirent des montagnes, quitterent les grottes & les cabanes où ils étoient enfermez depuis plusieurs années, & vinrent dans la ville de leur propre mouvement, pour consoler les affligez. Ils n'avoient qu'à se montrer : car ils étoient si mortifiez, que leur seule vûë inspiroit le mépris de la vie. Ils passerent la journée à la porte du palais, parlerent hardiment aux magistrats, & intercederent pour les coupables, declarant qu'ils ne se retireroient point, que les juges n'eussent pardonné à ce peuple. Les juges leur representerent qu'ils n'en étoient pas les maîtres, & qu'il étoit dangereux de laisser de tels excez impunis. Les moines s'offrirent d'aller demander cette grace à l'empereur pour les coupables. Car, disoient-ils, nous avons un maître pieux, nous l'appaiserons assurément; nous ne souffrirons point que vous répandiez le sang de ces malheureux, ou nous mourrons avec eux. Leurs crimes sont grands, nous le confessons; mais ils n'excedent pas la clemence de l'empereur. Les juges étonnez de leur resolution : car ils étoient *p.* 195. D. *p.* 195. D.

AN. 387. prêts à entreprendre le voyage de C. P. ne le permirent pas, & firent esperer d'obtenir la grace de l'empereur, pourvû seulement que les moines leur donnassent leurs remontrances par écrit, comme ils firent. Ayant obtenu des juges ce qu'ils desiroient, ils retournerent aussitôt à leurs solitudes.

Sup. l XVII. *n. 7. Theod. v. hist. c. 20. Philost. c. 13.* Macedonius, surnommé le Critophage, se signala entre ces saints moines. Il étoit très-simple, sans étude, ni connoissance des affaires, aïant passé sa vie sur les montagnes à prier jour & nuit. Ayant rencontré au milieu de la ville les deux commissaires de l'empereur, il en prit un par le manteau, & leur commanda à tous deux de descendre de cheval. D'abord ils en furent indignez, ne voyant qu'un petit vieillard couvert de haillons : mais quelques-uns de ceux qui les accompagnoient, leur aïant dit qui il étoit, ils mirent pied à terre, & lui demanderent pardon, lui embrassant les genoux. *Chrys. hom 17. p. 194. A.* Mes amis, dit-il, dites à l'empereur : Vous êtes homme, vos sujets sont aussi des hommes faits à l'image de Dieu. Vous êtes irrité pour des images de bronze : une image vivante & raisonnable est bien au dessus. Au lieu de celles-cy, il est facile d'en faire d'autres, & en effet, on les a déja rétablis : mais vous ne pouvez donner un cheval à ceux que vous aurez fait mourir. Macedonius parloit ainsi en syriaque, & on l'expliquoit en grec à Hellebicus & Cesarius. Ils en furent surpris : car ce discours paroissoit au dessus de la portée d'un homme rustique & ignorant ; & ils promirent d'en faire leur raport à l'empereur. Les évêques ne témoignerent pas moins de zele que les moines. Ils arrê- *p. 196. E.* toient les juges, & ne les laissoient point passer qu'ils ne leur eussent promis un bonne issuë de leurs procedures. S'ils étoient refusez, ils

ils usoient d'une grande hardiesse pour les presser davantage : s'ils obtenoient ce qu'ils demandoient, ils leur embrassoient les genoux & leur baisoient les mains, ne montrant pas moins de modestie que de courage. Il est à croire que les évêques voisins d'Antioche y accoururent en cette occasion ; & que leur zele fut secondé par celui des prêtres. AN. 387.

Mais le Philosophes payens n'en userent pas de même ; & S. Chrysostome ne manqua pas cette occasion de les confondre. Où sont maintenant, disoit-il, ceux qui portent des manteaux, de grandes barbes, des bâtons à la main ? ces infames Cyniques, plus miserables que les chiens qu'ils imitent ? Tous ont quitté la ville, & se sont cachez dans des cavernes. Ceux qui montrent par leurs œuvres, qu'ils sont les vrais philosophes, ont paru seuls dans la place publique, comme s'il n'étoit rien arrivé. Les habitans des villes ont fui dans les deserts, & les habitans des deserts sont venus dans la ville. Et ensuite : Ce qui se passe maintenant, montre la fausseté de leurs histoires, & la verité des nôtres. Parce que nos moines ont reçû la religion des apôtres, ils imitent leur vertu & leur courage. Ainsi nous n'avons point besoin d'écrits pour la montrer : la chose parle d'elle-même, les disciples font connoître leurs maîtres. Nous n'avons pas besoin de discours pour montrer la vanité des payens & la foiblesse de leurs philosophes : les effets font voir, que ce n'a jamais été que fable, comedie & fiction. Aussi ne vouloit-il pas que les Chrétiens attendissent leur consolation des infidéles. Un magistrat payen leur avoit parlé, pour les assurer, sur un faux bruit de soldats, que l'on disoit qui arrivoient. S. Chrysostome leur en fait ce reproche : J'ai loüé le soin de ce

p. 196. C.

Hom. 16. init.

AN. 387. magistrat ; mais j'ai rougi de honte, que vous aïez eu besoin d'une consolation étrangere. J'ai souhaité que la lettre s'ouvrit pour m'engloutir, quand j'ai entendu comme il vous parloit ; tantôt pour vous consoler, tantôt pour vous reprocher votre lâcheté : car vous ne deviez pas recevoir de lui des instructions ; c'est vous qui devez instruire tous les infideles. De quels yeux les regarderons-nous desormais ? comment leur parlerons-nous, pour les encourager dans leurs afflictions.

Les informations étant finies, & les coupables mis en prison, les deux commissaires de l'empereur demeurerent d'accord de lui en faire le rapport, & d'attendre ses ordres avant que de passer plus outre. Cesarius partit pour les aller recevoir, & retourna à C. P. avec une extrême diligence : Hellibicus demeura à Antioche. Alors la tranquillité y revint : on commença à respirer & à concevoir de bonnes esperances, voyant qu'ils n'avoient fait mourir personne, & que l'empereur auroit le loisir de s'appaiser. S. Jean Chrysostome qui avoit gardé le silence pendant tout ce mouvement des commissaires de l'empereur, reprit la parole ; & pendant quatre ou cinq jours de suite, il commença ses sermons par des actions de graces sur cet heureux changement ; continuant toûjours de parler sur la création & contre les juremens. Dans un des discours suivans, il reprend ceux qui sous prétexte de la défense des bains, alloient se baigner dans le fleuve : où ils dansoient & commettoient mille insolences, y attirant même des femmes ; & cela pendant que les principaux de la ville étoient en prison ou en fuite, & tout le monde en crainte. Il reconnoît que ses auditeurs n'avoient point de part à ces

Liban. in Cesar p. 510 In Hellib p. 535. B.

Chrys hom 11 p. 127. B. Hom. 11 12. 13. 17.

Hom. 18. p. 211.

désordres ; mais il les exhorte à en corriger les autres. AN. 387.

Cependant l'évêque Flavien étoit arrivé à Constantinople. Quand il fut entré dans le palais, il se tint loin de l'empereur sans parler, baissant la tête, & se cachant le visage, comme s'il eût été seul coupable du crime d'Antioche. L'empereur s'approcha de lui, & sans témoigner de colere, lui représenta les graces qu'il avoit faites à la ville d'Antioche, pendant tout le temps de son regne ; ajoûtant à chaque bienfait qu'il racontoit : Est-ce-donc là leur reconnoissance ? Quelle plainte peuvent-ils faire contre moi ? & pourquoi s'en prendre aux morts ? N'ai-je pas toûjours préferé cette ville à toutes les autres, même à celle de ma naissance ; & n'ai-je pas continuellement témoigné le désir que j'avois de le voir ? Alors l'évêque gémissant amerement, & redoublant ses larmes : Seigneur, dit-il, nous reconnoissons l'affection que vous avez témoigné à notre patrie, & c'est ce qui nous afflige le plus. Ruinez, brûlez, tuez, faites ce qu'il vous plaira, vous ne nous punirez pas encore comme nous meritons : le mal que nous nous sommes déja fait, est pire que mille morts. Car qu'y a-t il de plus amer, que d'être reconnus à la face de toute la terre, pour coupables de la derniere ingratitude ? Les démons ont tout mis en œuvre, pour priver de votre bienveillance cette ville qui vous étoit si chere. Si vous la ruinez, vous faites ce qu'ils désirent : si vous lui pardonnez, vous leur ferez souffrir le supplice le plus rigoureux. Vous pouvez en cette occasion orner votre tête d'une couronne plus brillante que celle que vous portez : puisque vous la devez en partie à la générosité d'un autre ; au lieu que cette gloire

V. Flavien à CP. *Hom.* 20. *p.* 226. D.

P. 229.

AN 387. sera le fruit de votre seule vertu. On a renversé vos statuës; mais vous pouvez en dresser de plus précieuses dans le cœur de vos sujets, & avoir autant de statuës qu'il y aura jamais d'hommes sur la terre. Ensuite il lui rapporta l'éxemple de Constantin, qui ne se vengea de ceux qui avoient jetté des pierres à sa statuë, qu'en portant la main à son visage, & disant qu'il n'en avoit rien senti: il allegua à Theodose ses propres loix, pour délivrer à pâque les prisonniers; & cette belle parole qu'il avoit ajoûtée: Plût à Dieu que je puisse aussi ressusciter les morts! Vous le pouvez maintenant, continua Flavien, & vous ressusciterez toute la ville d'Antioche. Elle vous aura plus d'obligation qu'à son fondateur; plus que si vous l'aviez délivrée, après avoir été prise par des barbares.

L. 6 7. 8. C. Th. de indul. crim.

P. 230.

Considerez qu'il ne s'agit pas seulement ici de cette ville, mais de votre gloire, ou plûtôt de celle du christianisme. Les Juifs & les Payens sont informez de cet accident, & vous regardent attentivement. Si vous suivez la clemence, ils se diront les uns aux autres: Voyez quelle est la force de la religion chrétienne: elle a retenu un homme qui n'a point d'égal sur la terre, & lui a inspiré une sagesse, dont un particulier ne seroit pas capable. Assurément le Dieu des Chrétiens est grand, puisqu'il éleve les hommes au-dessus de la nature. Et n'écoutez point ceux qui diront que les autres villes en seront plus insolentes. Vous le pourriez craindre, si vous pardonniez par impuissance; mais ils sont déja morts de peur, & n'attendent à tous momens que le supplice. Si vous les aviez fait égorger, ils n'auroient pas tant souffert. Plusieurs ont été la proïe des bêtes farouches, en fuiant dans les déserts: d'autres

P. 231.

ont passé leurs jours & les nuits cachez dans les cavernes; non-seulement des hommes, mais des petits enfans, & des femmes nobles & délicates. La ville est réduite en un état pire que la captivité; tout le monde le sçait, & vous ne donneriez pas un si grand exemple aux autres, en la renversant de fond en comble. Laissez-la donc désormais un peu respirer; il est facile de punir quand on est le maître; mais il est rare de pardonner. AN. 387.

Quelle gloire pour vous, quand un jour on dira qu'une si grande ville étant coupable, tout le monde épouvanté, les gouverneurs, les juges, personne n'osant ouvrir la bouche. un seul vieillard revêtu du sacerdoce de Dieu, s'est montré, & a touché le prince, par sa seule présence & par son simple discours! Car notre ville, Seigneur, ne nous fait pas peu d'honneur en me chargeant de cette députation; puisqu'elle juge, que vous estimez plus que tout le reste de vos sujets les prêtres de Dieu, quelques méprisables qu'ils soient. Mais je ne viens pas seulement de la part de ce peuple, je viens de la part du maître des anges, vous déclarer, que si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre pere céleste vous remettra aussi vos pechez. Souvenez-vous donc de ce jour, où nous rendrons tous compte de nos actions. Songez que si vous avez quelques pechez à expier, vous le pouvez sans aucune peine, en prononçant une parole. Les autres députez vous apportent de l'or, de l'argent, des présens: pour moi, je ne vous offre que les saintes loix, vous exhortant à imiter notre maître, qui ne laisse pas de nous combler de ses biens, quoique nous l'offensions tous les jours. Ne trompez pas mes esperances & mes promesses; & sçachez que si vous

P. 232. E.

P. 233.

AN. 387. pardonnez à notre ville, j'y rétournerai avec confiance : mais si vous la réjettez, je n'y rentrerai plus, je la renoncerai pour ma patrie.

VI. Theodose pardonne a Antioche. Flavien ayant ainsi parlé, Theodose eut peine à retenir ses larmes, & dit : Qu'y a-t-il de merveilleux, si nous pardonnons aux hommes, nous qui ne sommes que des hommes, puisque le maître du monde est venu sur la terre, qu'il s'est fait esclave pour nous; & qu'étant crucifié par ceux qu'il avoit comblez de graces, il a prié son pere pour eux ? Flavien P. 234. vouloit demeurer à Constantinople, & célébrer la pâque avec l'empereur ; mais l'empereur lui dit : Je sçai que votre peuple est encore dans l'affliction, allez le consoler. Flavien insistoit & prioit Theodose d'y envoyer son fils : mais il lui répondit : Priez Dieu d'ôter ces obstacles & d'éteindre ces guerres, & j'irai moi-même. L'empereur fit aussi réponse à la lettre Theod. v. hist. c.20. des moines d'Antioche, que Césarius avoit apportée, & sembla chercher à se justifier envers eux. Les payens voulurent avoir part à l'honneur de cette réconciliation; & ils l'attribuerent à l'éloquence du sophiste Libanius. En effet, il alla à CP. malgré son grand âge, & se présenta à l'empereur, non comme député du Liban. or. 12. init. Zos. lib. 4. p. 766. Or. 13. 13. senat d'Antioche, ainsi que prétend Zosime, mais comme il dit lui-même, de son chef, & sans être envoyé de personne. Nous avons quatre harangues qu'il fit en cette occasion; deux à l'empereur Theodose, la premiere, pour lui persuader de pardonner à Antioche; la seconde pour le remercier de l'avoir fait : deux à la Or. 20. 21. loüange des deux commissaires de l'empereur, Césarius & Hellibicus.

Chrys. hom. 20. p. 234. Après que l'évêque Flavien fut parti, & qu'il eut passé le détroit, Theodose envoya sçavoir

s'il se pressoit de retourner à Antioche : craignant qu'il ne s'arrêtât en chemin, & qu'il ne celebrât ailleurs la pâque. Flavien ne perdit point de temps, mais aussi il ne se piqua pas de porter le premier à Antioche cette heureuse nouvelle; il envoya devant des courriers, qu'il chargea des lettres de l'empereur. A cette nouvelle, le peuple d'Antioche orna de festons la place publique, alluma des lampes, & celebra cette fête comme la naissance de leur ville. Flavien eut la joïe en arrivant, de retrouver en vie sa sœur qu'il avoit laissée à l'extremité, & de celebrer la pâque avec son troupeau. Au reste, il ne s'attribuoit rien de cet heureux succès ; & quand on lui demandoit comment il avoit fait pour appaiser l'empereur, il disoit : Je n'y ai rien contribué : c'est Dieu qui lui a attendri le cœur, il s'est appaisé de lui même avant que j'eusse ouvert la bouche ; & il a parlé de ce qui s'est passé aussi tranquillement, que si un autre avoit été offensé. Tel fut l'évenement de la sédition d'Antioche.

AN. 387.

Ibid. p. 225. C.

P. 226. A.

VII. Commencement de S. Chrysostome

Pallad. dialog. p. 40.

Soz. VIII. 2. Chrys. sacerd. c. 2.

S. Jean Chrysostome qui consola tant le peuple en cette occasion, avoit environ quarante ans, étant né vers l'an 347. à Antioche même d'une famille noble, & qui avoit servi avec honneur dans la compagnie des officiers du maître de la milice d'Orient. Ses parens étoient Chrétiens : son pere se nommoit Second, & sa mere Anthuse : ils eurent deux enfans, une fille & ce fils, qui ressembloit parfaitement au pere, & dont la physionomie étoit noble & genereuse. Peu de temps après sa naissance, Second mourut n'aïant vêcu que deux ans avec son épouse, qui n'en avoit alors que vingt ; & passa le reste de ses jours en viduité. Jean étant né avec un esprit excellent, s'apliqua à l'étude des lettres : il fut disciple du sophiste Libanius & du philoso-

phe Andragatius : il plaida quelques causes, & fit des discours que Libanius même admiroit ; & ce sophiste dit en mourant, qu'il eût choisi Jean pour son successeur, si les Chrétiens ne le lui eussent enlevé. A l'âge de dix-huit ans, il se dégoûta de la vanité des rheteurs & de l'injustice des tribunaux, & s'appliqua à l'étude des saintes lettres. S. Melece qui gouvernoit alors l'église d'Antioche, voïant le beau naturel de ce jeune homme, lui permit d'être continuellement auprès de lui ; & après qu'il l'eut instruit pendant trois ans, il le baptisa, & le fit lecteur. Jean attira à la retraite Theodore & Maxime, qui étudioient avec lui sous Libanius. Theodore fut depuis évêque de Mopsueste en Cilicie, & Maxime de Seleucie en Isaurie. Tous trois s'exercerent à la vie ascetique, sous la discipline de Cartere & de Diodore depuis évêque de Tharse.

AN. 387. *Ap. Isid. Pelus. 2. Epist.*

Socr. VI. c. 3.

Jean avoit encore un ami plus intime nommé Basile, avec qui il délibera sur le genre de vie qu'ils devoient embrasser ; & ils conclurent pour la vie solitaire : Basile s'y resolut sans hesiter, Jean eut plus de peine à quitter le monde, & fut retenu principalement par les prieres & les larmes de sa mere, qui pour toute recompense de sa viduité & des soins qu'elle avoit pris de son éducation, ne lui demandoit que de ne la pas abandonner lui laissant la liberté de vivre après sa mort comme il voudroit. Basile exhortoit Jean à s'élever au dessus de ces considerations lors qu'il courut un bruit que l'on vouloit les faire évêques, Jean en fut surpris, ne comprenant pas pourquoi on pensoit à lui ; & craignit qu'on ne l'ordonnât par force, comme il étoit alors assez ordinaire. Basile vint le trouver en particulier, croyant lui apprendre cette nouvelle ; & le pria d'agir de concert avec lui.

De sacerd. c. 1.

c. 2.

c. 3.

en cette rencontre, comme ils faisoient en toutes leurs affaires. Car, dit-il, je prendrai le même parti que vous, soit pour fuir l'épiscopat, soit pour l'accepter. Jean ne crut pas devoir faire ce tort à l'église, de la priver du service d'un homme capable, quoique jeune, de la conduite des ames : il dissimula donc avec lui pour la premiere fois, & dit que rien ne pressoit, & qu'il étoit d'avis de remettre cette déliberation à un autre temps. Cependant il se cacha ; & peu de temps après, celui qui devoit les ordonner étoit venu. Basile qui ne se doutoit de rien, fut mené sous un autre prétexte, & se laissa ordonner, croyant que Jean en feroit autant. On le trompa même, en lui disant que celui qui étoit le plus fier & le plus indocile avoit cedé au jugement des évêques. Mais quand Basile sçût que Jean s'étoit mis à couvert, il le vint trouver pour se plaindre amerement de l'artifice dont il avoit usé pour l'engager. Jean lui expliqua ses raisons, & cette conversation sur le sujet des livres du sacerdoce, que Jean écrivit depuis. On ne sçait qui est ce Basile, ami de S. Jean Chrysostome, si ce n'est Maxime évêque de Seleucie en Isaurie, qui en ce cas auroit eu deux noms.

AN. 387.

c. 3.

V. Herman. lib. 1. c. 12.

Cependant S. Jean Chrysostome après avoir été ordonné lecteur, ne jugeant pas en sa conscience que les travaux qu'il pouvoit faire dans la ville, fussent suffisans pour dompter l'ardeur de sa jeunesse, se retira sur les montagnes voisines d'Antioche : & ayant trouvé un vieillard Syrien, fort apliqué à la mortification, il imita la dureté de sa vie, & fut quatre ans sous sa discipline. Ensuite il se retira seul dans une caverne, cherchant à être inconnu. Il y demeura deux ans, sans presque dormir, & sans jamais se coucher ni jour ni nuit ; en sorte

Pall dialog. p. 41.

AN. 387. que le froid lui rendit comme morts certaines parties du corps. Son occupation étoit d'étudier l'écriture-sainte, & de composer quelques ouvrages de pieté

VIII. Défense de la vie monastique. *To.* 4. *Li* 1. *c.* 2 *p.* 356. A.

Ce fut donc pendant cette retraite qu'il écrivit les trois livres pour la défense de la vie monastique. Car plusieurs en regardoient l'austerité comme excessive, & employoient les ménaces & les violences pour en empêcher la propagation. Ce n'étoit pas seulement les payens, mais des Chrétiens même; & il y ne eut un qui s'emporta, jusques à dire : Cela seroit capable de me faire renoncer à la foi & sacrifier aux démons. C'étoit le sujet ordinaire des railleries dans la place publique, & dans tous les lieux où s'assembloient les gens oisifs. L'un disoit : J'ai été le premier, qui ait mis la main sur un tel moine, & je l'ai roüé de coups. L'autre : J'ai découvert la retraite d'un tel. L'autre : J'ai bien échauffé le juge contre lui. L'autre se vantoit de l'avoir traîné par la place, *c.* 3. & mis au fonds d'une prison. Là-dessus les assistans s'éclatoient de rire. Les Chrétiens en usoient ainsi, & les payens se mocquoient des uns des autres.

Saint Jean Chrysostome entreprit de désabuser le monde sur ce sujet; non pour l'interêt des moines, qui mettoient leur gloire dans les souffrances : mais pour l'interêt de leurs calomniateurs. Dans le premier livre, il fait voir l'utilité de la vie monastique, & la nécessité de la retraite : par la corruption qui regnoit dès-lors, même parmi les Chrétiens, principalement dans les grandes villes. Dans le second, il s'adresse à un pere payen, qu'il suppose outré de douleur, de ce que son fils a embrassé la vie monastique. Il lui montre que c'est la veritable philosophie : que par mépris des richesses,

ſes, de la gloire & de la puiſſance temporelle, un moine eſt le plus riche, le plus libre, le plus puiſſant, le plus honoré de tous les hommes, le plus propre à conſoler ſon pere. Pour montrer le pouvoir des moines, il dit ces paroles remarquables : Perſuadons à votre fils de prier quelqu'un des plus riches entre les perſonnes pieuſes, de lui envoïer telle quantité d'or que vous voudriez ; ou plûtôt de la donner à un tel pauvre : vous verrez le riche lui obéïr plus promptement, que ne vous obéïroit un de vos économes. Et quand celui-ci deviendroit pauvre, votre fils l'ordonneroit à un autre, & enſuite à un autre. Il conclut par cette hiſtoire : j'ai eu un ami fils d'un payen, riche, eſtimé, conſidérable en toutes manieres. Le pere d'abord anima contre lui les magiſtrats, le menaça de priſon, le dépoüilla de tout, & le laiſſa dans un païs étranger, manquant même de la nourriture néceſſaire. Il eſperoit par là le réduire à une vie plus ſupportable. Mais le voyant invincible, il s'eſt laiſſé vaincre lui-même ; il le reſpecte maintenant plus, que ſi ce fils étoit ſon pere ; & bien qu'il ait pluſieurs autres enfans eſtimez dans le monde, il dit qu'ils ne ſont pas dignes d'être les eſclaves de celui-ci. Lib. 1. c. 5.

Le troiſiéme livre eſt adreſſé à un pere Chrétien, & le Saint y décrit plus au long l'excellence de la vie monaſtique. Il y dit hardiment que l'on voit auſſi peu de moines ſe relâcher ; que l'on voit peu d'hommes réüſſir dans les études ; & que ce qui renverſe tout le monde, c'eſt que l'on croit que la pratique exacte de l'évangile, ne regarde que les moines, & qu'il eſt permis aux autres de vivre negligemment. Il y raporte une hiſtoire remarquable d'un moine, qui à la perſuaſion d'une mere vertueuſe, vouloit c. 11. p. 416. E. c. 12 p. 430. C. c. 10.

bien être le précepteur de son fils. Il le tira de la maison paternelle, & le mena dans une autre ville, sous prétexte d'étudier les lettres greques & latines. Là ce jeune homme vivoit à l'extérieur comme les autres; il n'y avoit rien de farouche ni de dure dans ses manieres, rien de singulier dans son habit, son regard, le ton de sa voix: mais chez lui on l'eût pris pour un solitaire des montagnes. Sa maison étoit réglée suivant l'exactitude des monasteres, n'aïant rien au-delà du nécessaire. Comme il avoit l'esprit pénétrant, une petite partie de la journée lui suffisoit pour l'étude des lettres humaines; & il donnoit tout le reste à la priere continuelle, & à la lecture des livres sacrez: il y emploïoit même une partie de la nuit. Il passoit toute la journée sans manger, souvent deux jours & plus encore. Il dormoit dans un cilice, ayant trouvé cette invention pour se lever promptement. Il n'eût pû souffrir que l'on eût parlé au dehors de sa maniere de vivre: car il étoit solidement vertueux; & son précepteur lui avoit tellement imprimé le desir de la perfection, que toute sa peine étoit de le retenir, & de l'empêcher d'aller dans la solitude: Mais il attiroit à Dieu plusieurs des jeunes gens qui étudioient avec lui. S. Chrysostome raporte cette histoire, comme l'aïant apprise du moine même qui s'étoit rendu précepteur. Il regarde la vie monastique comme une école de vertu pour tout le monde; puisqu'il conseille à un pere d'y engager son fils, dès qu'il sera en âge de pécher, comme à dix ans; & de l'y laisser autant qu'il sera nécessaire, même dix ou vingt ans; après quoi il pourra le remettre dans le monde. Ce qui fait voir que ceux qui vivoient dans les monasteres, n'y étoient pas tous également engagez.

c. 15. p. 436 C.

IX. Autres ouvrages de S. Chrysostome. To. 4. Sez. VIII. c. 2.

On voit toutefois par les deux discours de S. Jean Chrysostome à son ami Theodore, que l'on ne regardoit pas comme une chose indifférente, de quitter les exercices de la vie monastique, pour rentrer dans le siécle, & y mener une vie relâchée. Ce Theodore étoit illustre par sa naissance, possedoit de grands biens, avoit beaucoup d'esprit, écrivoit & parloit parfaitement bien; ayant fort étudié les rheteurs & les philosophes. Quand il eut commencé à lire les livres sacrez, & à fréquenter les personnes pieuses; il imita leur maniere de vie, & se signala entre les solitaires. Mais il succomba bien-tôt à la tentation; il rentra dans le monde, & pensa sérieusement à se marier. Il prétendoit même justifier sa conduite, par des exemples tirez de l'histoire, dont il avoit une grande connoissance. Saint Chrysostome l'ayant appris, lui écrivit avec tant de force, qu'il le fit rentrer dans le bon chemin; il renonça au mariage, quitta tous ses biens, & reprit la possession monastique. Il n'avoit encore que vingt ans, & fut depuis évêque de Mopsueste en Cilicie. Dans un de ces discours, saint Chrysostome dit expressement, que le mariage n'est plus permis à celui qui a contracté des nôces spirituelles. Serm. 1. c. 2. p. 588 A.

On rapporte aussi au temps de sa retraite les deux discours de la componction, adressez à deux solitaires Demetrius & Stelechius. Dans le premier, il dit: Quand j'eus résolu de quitter la ville pour aller aux cabanes des moines, je m'informois curieusement qui me fourniroit les choses nécessaires: si je pourrois manger tous les jours du pain frais: si on ne m'obligeroit point d'user de la même huile pour la lampe & pour la table; de vivre de legumes, c. 2. p. 588. A. c. 6. p. 111. A.

de faire des travaux rudes, comme de bécher la terre, de porter du bois ou de l'eau: en un mot, j'étois fort appliqué à me soulager. Il se corrigea si bien de cette foiblesse, qu'il tomba dans l'excès opposé: ensorte qu'après avoir été cinq ans dans le desert, sentant sa santé affoiblie, & ne pouvant la rétablir en ce lieu-là, il fut obligé de revenir à Antioche, & de rentrer au service de l'église: il avoit au moins alors vingt-six ans.

Pallad. p 41.

Après qu'il eut servi cinq ans à l'autel, aparemment en qualité de soudiacre, S. Melece l'ordonna diacre à l'âge de trente-un ans. On croit que ce fut en ce temps, qu'il composa les trois livres de la providence; pour la consolation d'un moine de ses amis nommé Stagire, possedé du malin esprit, & plongé dans une tristesse extrême depuis cet accident; qui ne lui étoit arrivé qu'après sa retraite & sa conversion, & contre lequel il avoit employé inutilement toutes sortes de remedes. S. Chrysostome s'étend principalement dans cet ouvrage sur l'utilité des afflictions.

P. 42.

Les talens qu'il avoit pour instruire, étant déja connus de tout le monde, & le peuple trouvant une grande douceur à ses entretiens; il fut ordonné prêtre par l'évêque Flavien, & en fit les fonctions à Antioche pendant douze ans. Son ordination se rapporte à l'an 385. & comme en même temps Flavien lui confia le ministere de la parole, il fit un discours en cette occasion, qu'il commence par les expressions d'un étonnement extrême; demandant si c'est un songe ou une verité, de se voir si jeune & avec si peu d'experience élevé à une si haute dignité; & toutefois pour peu d'années qu'il eût été diacre, il ne pouvoit guere avoir moins de trente cinq ans. Une grande par-

Pallad ibid

To. 4. p. 854.

tie de ce discours est employée à faire l'éloge de Flavien. Saint Jean Chrysostome fit peu de temps après le panegyrique de S. Mélece, où il marque qu'il y avoit cinq ans qu'il étoit mort : ce qui se rapporte en l'an 386. *P. 838. 839. 840.* *To. 1. p. 523*

Il fit plusieurs discours, pour montrer contre les Anoméens, que la nature de Dieu est incompréhensible à la créature : mais de ses premiers sermons, le plus fameux est celui de l'anathême. Plusieurs des Catholiques d'Antioche, par un zéle mal reglé, prononçoient anathême contre ceux qu'ils croyoient hérétiques, c'est-à-dire, contre ceux qui n'étoient pas de leur communion. Car les sectateurs de Flavien reprochoient le Sabellianisme à ceux de Paulin; & les sactateurs de Paulin accusoient ceux de Flavien d'Arianisme. S. Chrysostome crut devoir parler contre ces excès. Je voi, dit-il, des gens qui n'ont point l'esprit formé par l'écriture-sainte, ou plûtôt qui l'ignorent absolument, je passe le reste en rougissant : des emportez, des discoureurs, qui ne sçavent ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent : qui ne sçavent que dogmatiser en ignorans, & anathématiser ce qu'ils ne connoissent pas. Il leur représente ensuite la force de ce mot d'anathéme, qui emporte un abandonnement au démon : Et il ajoûte : Pourquoi donc usurpez-vous une si grande autorité, dont il n'y a que le college des apôtres qui en ait été honoré, & ceux qui selon toute l'éxactitude des regles, sont leurs veritables successeurs ? Nos peres étoient si attachez aux commandemens de Dieu, qu'ils ne chassoient de l'église les hérétiques qu'avec les mêmes précautions, que s'ils eussent arraché leur œil droit, suivant la parole de l'évangile. Il faut anathématiser les hérésies contraires à notre tradition : mais il faut épargner en tout *To. 4.* *V. Sup. liv. XII. n. 47.* *Sup. liv. XVII. n. 45.* *p. 804. B.* *1. Tim. 1. 7.* *p. 805. B.* *Matth.* *p. 806. A.* *p. 809. A.*

AN. 387. les personnes. Il est clair qu'en ce discours saint Chrysostome ne parle que contre les laïcs, qui prononçoient anathême contre qui il leur plaisoit, de leur autorité privée ; & on y voit clairement la difference de l'anathême, & de la séparation de communion : car ni lui, ni Flavien, ni tous ceux de leur communion, ne communiquoient avec les sectateurs de Paulin.

To. 5. Ce fut aussi vers le même temps que saint Chrysostome prêcha pour la premiere fois à la fête de la nativité de notre-Seigneur, introduite depuis peu à Antioche, à l'imitation des églises d'Occident, comme il le témoigne au commencement de ce discours. Ce fut pendant le temps de sa prêtrise, & à Antioche, qu'il fit les homelies sur la Genese durant le carême. Il y cite l'hébreu en quelques endroits, & il pouvoit l'avoir appris par le commerce des Juifs, qui étoient en grand nombre à Antioche, & par la conformité de la langue syriaque, naturelle dans le pays. Il expliqua aussi à Antioche les pseaumes, les évangiles entiers de saint Matthieu & de saint Jean ; l'épître aux Romains ; les deux épîtres aux Corinthiens ; les deux à Timothée. Il marque qu'après pâque il ne prêchoit que les dimanches, & pendant le cours de l'année, environ une fois la semaine, quoiqu'il prêchât à toutes les assemblées. Tel étoit le prêtre Jean, qui consola le peuple d'Antioche, allarmé de la juste colere de l'empereur Theodose.

To. 1. *Hom. 20.* *Hom. 41.* *To. 5. serm. 51.* *Serm. 66.*

X. Maxime en Italie. *Zoz. lib. 4. p. 766. 767.*

Cependant Maxime amusant toûjours Valentinen par des propositions de paix, & par une apparence d'amitié, s'avança sans bruit vers l'Italie, passa les Alpes, & marcha à Aquilée, pour le surprendre ; mais Valentinien s'embarqua avec Justine sa mere, traversa la mer,

& vint à Thessalonique, où il vint se jetter entre les bras de Theodose, vers la fin de l'an 387. Maxime se rendit aisément maître de l'Italie & de Rome même : il soûmit aussi l'Afrique. Ayant appris que l'on avoit brûlé à Rome une synagogue, il y envoya un édit, comme pour maintenir la tranquillité publique. Ce qui fit dire au peuple Chrétien : Ce prince n'a rien de bon à esperer, il est devenu Juif.

AN. 388. *Ruff. 11. hist. c. 16. Chron. Cod. Th. Ambr. ep. 41. ad Theod. nt 23.*

Theodose aïant appris que Valentinien étoit à Thessalonique, alla l'y trouver; laissant son fils Arcade à C. P. Il dit à Valentinien : Vous ne devez pas vous étonner du mauvais succès de vos affaires, ni des progrès de Maxime : puisque vous combattez la vraie religion, & qu'il la soûtient. Ainsi il délivra ce jeune prince des impressions que sa mere lui avoit données, & le ramena à la doctrine de l'église. Il entreprit même de le rétablir, & de vanger la mort de Gratien : quoique son intérêt eût plûtôt été de profiter du malheur de Valentinien, & de partager l'empire avec Maxime, qui étoit très-puissant, & qu'il avoit ménagé jusques alors. Theodose se déclara donc contre lui, & se prépara à la guerre.

Socr. v. c. 11. Sozom. vii. c. 14. Theod. v. c. 5. Aug. v. civit. c. 26.

Pendant ce séjour à Thessalonique, Theodose fit une loi contre les hérétiques datée du dixiéme de Mars l'an 388. & adressée à Cynegius préfet du prétoire d'Orient. Elle porte commandement de les chasser hors des villes, particulierement les Apollinaristes; & leur défend d'instituer des évêques ou des clercs, & de tenir des assemblées; & même de se pourvoir devant l'empereur. Le quatorziéme de Juin suivant, les deux empereurs étant à Stobe en Macedoine, firent une autre loi adressée à

L. 14 C. Th. de hæret. L. 1. ibid.

An. 388.

Sup. XVIII. *n.* 43.

Trifolius préfet du prétoire d'Italie, qui porte en général les mêmes défenses ; & semble faite pour révoquer la loi que Valentinien, ou plûtôt sa mere Justine avoit faite en faveur des Ariens le vingt-troisiéme de Janvier 386.

XI. Fin de S. Gregoire de Nazianze. *Or.* 46. *p.* 721. *Soz.* VI. *c.* 27.

Quant à la loi contre les Apollinaristes, on croit qu'elle fut l'effet du zele de S. Gregoire de Nazianze. Sa retraite ne l'empêchoit pas de s'intéresser aux maux de toute l'église, & de celle de C. P. en particulier. Il en écrivit à l'évêque Nectaire en ces termes : Ceux de la secte d'Arius ou d'Eudoxe font ostentation de leur hérésie, en tenant des assemblées, comme s'ils en avoient la permission. Les Macedoniens ont l'insolence de se donner le nom d'évêques, & se vantent qu'Eleusius est l'auteur de leurs ordinations. Eunomius notre mal domestique ne se contente pas de vivre ; mais il compte pour une perte, s'il n'attire tout le monde dans sa pernicieuse doctrine. Et ce qui est le plus insurportable, c'est la hardiesse des Apollinaristes. Car je ne sçai comment votre sainteté a souffert qu'ils se soient donné la licence de tenir des assemblées aussi solemnelles que les nôtres. Il conclut en exhortant Nectaire, à représenter à l'empereur, que l'affection qu'il a témoignée à l'église dans tout le reste sera inutile, si cette erreur prévaut à la saine doctrine. Saint Gregoire appelle Eunomius son mal domestique ; parce qu'il étoit natif de Cappadoce, & s'y trouvoit alors relegué. Car l'empereur Theodose ayant trouvé quelques officiers de sa chambre attachez à la doctrine d'Eunomius, les chassa du palais ; & le fit promptement enlever lui-même de Calcedoine. Il l'envoya d'abord à Myssie ; mais le lieu de son exil ayant été pris par les barbares,

Philost. x. *c.* 6.

il fut relegué à Césarée de Cappadoce ; & comme il étoit odieux à cause des écrits qu'il avoit composez contre saint Basile, il fut envoyé dans ses terres, en un lieu nommé Dacoroëne.

Depuis cette lettre à Nectaire, nous ne trouvons rien de S. Gregoire, qui regarde les affaires générales de l'église. Il étoit toûjours en sa solitude d'Arianze, dans son pays natal : un jardin, une fontaine, des arbres qui lui donnoient du couvert, faisoient toute ses délices. Au reste, il jeûnoit, il prioit avec abondandance de larmes : son lit étoit une natte, sa couverture un gros sac, son habit une seule tunique : il alloit nuds pieds, ne faisoit point de feu, n'avoit pour compagnie que les bêtes. Cependant malgré ses austeritez, ses maladies continuelles, & son extrême vieillesse, il sentoit encore des combats très violens de la chair contre l'esprit. C'est ce qui lui fait dire, qu'encore qu'il soit vierge de corps, il ne sçait pas bien s'il l'est de la pensée. Il fuïoit avec grand soin la vûë des femmes. On le voit par une lettre à un de ses parens nommé Valentinien, qui sous prétexte de joüir de sa compagnie, y fut loger avec des femmes vis-à-vis de lui. Ce voisinage lui fit quitter la place, quoi qu'il l'eût cultivé par son travail, & que ce fût près d'une église des martyrs Mais on ne croit pas que ceci se rapporte au temps de sa derniere retraite.

Carm. 59. d. 138.

Carm. 4. p. 70.

Ibid. C.

Carm. 58. p. 136. A.

Ep. 196.

Le principal remede que S. Gregoire employoit contre les tentations, étoit la priere & la confiance en la grace de Dieu. Voici comme il en parle en un de ses poëmes : La vertu n'est pas seulement un don de Dieu, elle vient aussi de ta volonté ; mais elle ne dépend pas de ta volonté seule, il faut une plus grande puissan-

Carm 58. p. 136. C.

me qu'il faisoit des miracles: en disant que l'on reclamoit son secours dans les maladies : & qu'il avoit souvent chassé les démons, en prononçant seulement le nom de J. C. Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, la treiziéme année de l'empreeur Theodose; c'est-à-dire, l'an 391. de J. C. L'église grecque célébre sa mémoire le vingt-cinquiéme de Janvier, & l'église latine le neuviéme de Mai.

Carm. 61. p. 142. A. Suid. Greg. V. Pagi an. 389. n. 4.

XII. Prophetie de S. Jean d'Egypte.

Entre les préparatifs de la guerre contre Maxime, l'empereur Theodose fit consulter le célébre anachorete S. Jean d'Egypte, qui demeuroit dans la haute Thebaïde près de la ville de Lycus. Dès l'enfance il avoi tapris le métier de charpentier, & avoit un frere teinturier. Il renonça au monde à l'âge de vingt-cinq ans, & se mit sous la conduite d'un vieillard, qui l'éxerçoit à l'obéïssance, en lui faisant arroser du bois sec, & d'autres choses semblables. Il passa cinq ans dans un monastere; puis se retira seul au haut d'une montagne, dans une roche, où il étoit difficile de monter. Il y avoit taillé trois cellules; l'une pour les beso ins du corps, l'autre pour le travail, la troisiéme pour la priere. Il s'y enferma à l'âge de quarante ans, & demeura trente ans sans voir personne, recevant par une fenêtre ce qui lui étoit nécessaire. Au bout de ce temps, c'est-à-dire, à l'âge de soixante & dix ans, il reçût le don de prophetie, & de guérir les maladies. Les Ethiopiens ayant fait une irruption dans la Thebaïde, celui qui étoit chargé de conduire des troupes contre eux, le vint consulter; craignant de venir aux mains avec eux, parce que ses forces étoient très-inégales. Jean lui dit : Si vous marchez un tel jour, vous les joindrez & les vaincrez, & vous serez en réputation auprès des empereurs; ce qui arriva Il ne laissoit entrer personne dans

Pall. Laus. c. 43. Cass. IV. hist c. 24. II. vit. Patr c. 1.

AN. 388.

sa cellule ; mais il parloit par la fenêtre. Jamais il ne voyoit de femmes, & il ne voyoit les hommes qu'à certains temps & rarement. Il permit de bâtir au-dehors un hospice, pour ceux qui venoient à lui des pays éloignez. Il apparut en songe à la femme d'un tribun, qui désiroit passionnément de le voir. Il rendit la vûë à la femme d'un sénateur par l'huile benite, dont elle se frotta les yeux trois jours durant. Car c'est ainsi qu'il guérissoit les malades, par de l'huile qu'il leur envoyoit, sans permettre qu'on les lui amenât pour éviter la vanité. Il prédit souvent l'accroissement ou la diminution des eaux du Nil, si important en Egypte. L'empereur Theodose fit donc consulter ce saint anacorete, sur le succès de sa guerre contre Maxime, & Jean lui prédit qu'il seroit victorieux. Il lui fit souvent de semblables prédictions, touchant les courses que les barbares feroient sur ses terres, & la maniere de les vaincre. Il lui prédit qu'il mourroit de sa mort naturelle.

Aug. de cura pro mort. c.

XIII. Défaite de Maxime & sa mort.

De Thessalonique l'empereur Theodose s'avança promptement en Pannonie, & y défit en deux combats les troupes de Maxime, quoique plus nombreuses que les siennes. Il passa les Alpes sans obstacle, surprit Maxime dans Aquilée, & y entra sans résistance. Maxime abandonné des siens, fut dépoüillé des ornemens d'empereur, & amené les pieds nuds & les mains liées devant Theodose & Valentinien, jusques à trois milles de la ville. Theodose lui reprocha en peu de mots sa tyrannie & ses crimes : il hésitoit entre la justice & la clemence ; mais les soldats ôterent Maxime de devant lui, & lui trancherent la tête. C'étoit le cinquiéme des calendes d'Août, c'est-à-dire, le vingt-huitiéme de Juillet de cette année 388. Maxime avoit regné en-

Chronol. Cod. Th. Sozom. lib. 4. p. 770. Pacat. paneg. c. 34. 35. &c. c. 43. Prosp Chr. an. 389. Socr. v. c. 14. Sozom. VIII. c. 14. Idac. Fast.

viron cinq ans depuis la mort de Gratien. Peu de jours après le comte Arbogaste envoyé en Gaule par Theodose, prit le jeune Victor fils de Maxime, & le fit mourir. Andragatius le principal capitaine du même parti & le meurtrier de Gratien, étoit cependant avec une flotte sur la mer entre la Grece & l'Italie: aïant appris la défaite de Maxime, il se jetta tout armé de son vaisseau dans la mer & se noïa. Tel fut l'évenement de cette guerre, où il n'y eut presque point de sang répandu. Theodose entra à Aquilée, & demeura en Italie jusques à l'an 391.

An. 388.
Sup. liv. XVIII. n. 28.
Oros. VII. c. 35.

Cependant on répandit à C P. de faux bruits d'un combat où maxime avoit remporté un grand avantage; l'on disoit même le nombre des morts. Les Ariens irritez de ce que les catholiques étoient en possession des églises, grossirent ces nouvelles, ensorte que ceux qui les avoient oüi dire, les soûtenoient même à ceux qui les avoient inventées, L'emportement des Ariens alla jusques à brûler la maison de l'évêque Nectaire. Mais cette sédition n'eut pas de suite: l'empereur Arcade qui étoit demeuré à C.P. quoiqu'offensé lui-même, interceda pour les coupables auprès de Theodose son pere, & obtint leur pardon. Seulement Theodose fit une loi, où il défend aux Ariens de se prévaloir de quelque ordre qu'ils prétendoient avoir obtenu en leur faveur; & comme cette loi est datée de cette année & du neuviéme d'Août après la défaite de Maxime: on la raporte avec raison à cette sédition. Les Ariens de C. P. avoient pour évêque Dorothée, qui l'avoit été d'Antioche. Car Demophile étoit mort en 386, & pour lui succeder, on avoit fait venir de Thrace un évêque de la même secte nommé Marin: mais ne se trouvant pas assez capable,

Socr. V. c. 13.
Soz. VII. c. 14.
Ambr. ep. 40. n. 13.
L. 16: C. Th. de hær.
Soc. V. c. 12.

AN. 388. on mit Dorothée à sa place peu de tems après, ce qui dans la suite produisit un schisme entre-eux.

XLIV. Synagogue brûlée en Orient. Ambr. ep. 40, n. 6. Ep. 41. n. 1 Paul. n 22.

D'Aquilée, l'empereur Theodose vint à Milan, où il passa l'hyver, & y demeura jusques au mois de Mai de l'année suivante 389. S. Ambroise étoit à Aquilée, lors qu'il aprit que l'empereur avoit condamné un évêque à rétablir une synagogue de Juifs, à cette occasion. A Callinique, petite ville de la province d'Osroëne en Orient, les Juifs avoient une synagogue, que les Chrétiens brûlerent; & on accusa l'évêque de l'avoir conseillé. Dans ce même lieu des hérétiques Valentiniens, voyant passer des moines qui alloient à l'église celebrer la fête des Maccabées, suivant l'ancienne coûtume: & indignez de ce qu'ils chantoient des hymnes, se jetterent aux milieu d'eux & traverserent leur marche. Les moines irritez de cette insolence, brûlerent le temple des Valentiniens; & on prétendit même qu'ils en avoient enlevé quelques offrandes precieuses. Le maître de la milice d'Orient rendit compte de ces desordres à l'empereur Theodose: qui regardant cette affaire comme de pure police, répondit que sans le consulter, on devoit commencer par le châtiment; & on ordonna que l'évêque de Callinique rétabliroit la synagogue ou en paîeroit la valeur; que les moines & le peuple seroient punis séverement à cause de l'embrasement; & que l'on informeroit des offrandes & des richesses, qui avoient été enlevées du temple des Valentiniens.

n. 16.

n. 18.

S. Ambroise ayant appris cette nouvelle à Aquilée où il étoit, écrivit à l'empereur qui étoit à Milan, une grande lettre, pour obtenir la révocation de cet ordre. Il s'étend d'abord sur la liberté que doit avoir un évêque de

n. 40.

de faire ses remontrances. Qui osera, dit-il, vous dire la verité, si un évêque ne l'ose pas? AN. 388.
Venant au fait, il se plaint que l'on ait condamné l'évêque de Callinique sans l'entendre; *n.* 4.
& soûtient que s'il acquiesce à la sentence il sera prévaricateur; que s'il est puni pour y désobéïr, il sera martyr, & que l'empereur sera *n.* 6.
coupable de sa chûte, ou de sa mort. C'est que *n.* 7.
les Chrétiens ne croïoient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque maniere que ce fût à l'exercice d'une fausse religion. Ainsi *Sup. l.* xv.
du temps de Julien, Marc d'Arethusa aima *n.* 17.
mieux souffrir le martyre, que de rien donner pour rebâtir un temple d'idoles qu'il avoit ruiné. S. Ambroise déclare qu'il est prêt de se charger du crime que l'on impute à l'évêque *n.* 8.
de Callinique; & que quand on déchargeroit l'évêque, il ne seroit pas permis de rien prendre des autres Chrétiens pour rebâtir la synagogue. *n.* 9.
Il objecte la raison de police, & dit que la religion doit l'emporter. Il represente *n.* 11.
les desordres plus grands que l'on n'avoit pas punis; des maisons des préfets brûlées à Rome *n.* 13.
& la maison de l'évêque à C. P. les églises *n.* 15.
que les Juifs avoient brûlées du temps de l'empereur Julien: deux à Damas, dont une avoit été réparée aux dépens des Chrétiens, & non des Juifs; l'autre étoit encore en ruine: d'autres à Gaze, à Ascalon, à Beryte, à Alexandrie. L'église, ajoûte-t'il, n'est pas vangée, & on vangera la synagogue & le temple profane des Valentiniens? Les Juifs *n.* 24.
ont brûlé des églises: on n'a rien rendu ni rien demandé. Et que pouvoit avoir une synagogue dans uns une petite ville frontiere, qui toute entiere ne peut avoir rien de considérable ou de précieux? Ce sont des artifices des Juifs, pour calomnier les Chrétiens, &

leur attirer quelque exécution militaire, des
AN. 388. prisons & des supplices. Ensuite : Si vous ne
m'en croïez pas : faites venir tels évêques qu'il
n. 27. vous plaira : Si vous consultez vos comtes sur
les affaires pecuniaires, combien plus devez-vous consulter les prêtres du Seigneur dans une affaire de religion ? Que repondrai-je en-
n. 29. suite, si l'on apprend, que par un ordre venu d'ici, des Chrétiens soient morts par le glaive ou sous le bâton ? Comment me justifierai-je auprès des évêques, qui gemissent déja si amerement des vexations que l'on fait à l'église, en la personne de ses prêtres & de ses ministres, en les obligeant aux charges des villes ? On voit ici que S. Ambroise etoit regardé comme le principal défenseur des droits de l'église, à cause du grand crédit & du facile accés qu'il avoit auprès de l'empereur.

Ep. 41. Cette lettre n'eut pas l'effet qu'il desiroit :
n. 1. c'est pourquoi lors qu'il fut de retour à Milan, l'empereur étant venu à l'église, il lui parla publiquement, comme il l'en avoit menacé à la fin de sa lettre. Il finit en lui representant
v. 26. les graces qu'il a reçûës de Dieu, & l'exhortant à pardonner aux coupables. Quand il fut descendu de la chaire, l'empereur lui dit :
n. 27. Vous m'avez prêché. S. Ambroise répondit : J'ai parlé de ce qui vous étoit utile. Theodose dit : Il est vrai que j'avois donné un ordre trop dur, pour faire rétablir la synagogue par l'évêque : mais il a été corrigé. Les moines font bien des crimes. Alors Tima-
Suid. Times. sius maître de la milice, homme hautain & insolent, commença à s'emporter contre les moines. S. Ambroise demeura quelque temps debout, & dit à l'empereur ; mettez-moi en état d'offrir pour vous : mettez-moi l'esprit en repos. L'empereur demeurant assis, lui fit

quelque signe ; & le voyant encore debout, il dit qu'il corrigeroit son rescrit. S. Ambroise le pressa de faire cesser toute la poursuite. L'empereur le promit. S. Ambroise lui dit par deux fois : J'agis sur votre parole. Oüi, dit l'empereur, faites sur ma parole. Ainsi S. Ambroise s'approcha de l'autel ; ce qu'il n'auroit pas fait autrement. Comme il avoit écrit à sa sœur sainte Marcelline, l'inquiétude que cette affaire lui avoit donnée, il lui en écrivit aussi l'heureux succès. AN. 388.

IV. Fermeté de saint Ambroise. Theod. V. c. 18.

Pendant ce séjour que l'empereur fit à Milan, il arriva un jour de fête, qu'étant entré à l'église, & ayant apporté son offrande à l'autel, il demeura dans l'enceinte du sanctuaire. Saint Ambroise lui demanda s'il désiroit quelque chose ; l'empereur répondit, qu'il attendoit le temps de la communion. Saint Ambroise lui fit dire par l'archidiacre : Seigneur, il n'est permis qu'aux ministres sacrez d'être dans le sanctuaire : sortez-en donc, & demeurez debout avec les autres : la pourpre fait des princes & non des prêtres. L'empereur témoigna que ce n'étoit pas par hauteur qu'il étoit demeuré dans la balustrade, mais parce que c'étoit l'usage de l'église de CP. Il remercia saint Ambroise de cette correction : le saint évêque lui marqua une place distinguée hors le sanctuaire, qui le mettoit à la tête de tous les laïcs ; & cet ordre s'observa toûjours depuis. Theodose étant retourné à Constantinople, vint à l'église un jour de fête, & ayant présenté son offrande à l'autel, il sortit du sanctuaire. L'évêque Nectaire lui demanda pourquoi il n'étoit pas demeuré dedans. Theodose répondit en soûpirant : A peine ai-je pû apprendre la différence de l'empire & du sacerdoce : à peine ai-je pû trouver quelqu'un

AN. 388. qui m'enseignât la verité. Je ne connois qu'Ambroise, qui porte à juste titre le nom d'évêque.

Ep. 17. ad Eugen n 4 Saint Ambroise soûtint aussi l'interêt de la religion contre une partie du sénat de Rome, qui députa vers l'empereur Theodose, pour demander encore le rétablissement de l'autel de la victoire. Il ne feignit point de dire en face à l'empereur ce qu'il devoit sur ce sujet: il fut même quelques jours sans venir chez lui, & l'empereur ne le trouva pas mauvais. *Prosp. de promiss lib. III. c 28. Symm. II. ep. 13.* Symmaque étoit apparemment chef de cette députation; car il est certain qu'il fit un discours à la loüange de l'empereur dans le consistoire, cette même année 388. Mais comme il demandoit le rétablissement de l'autel de la Victoire, l'empereur le chassa aussi-tôt de devant lui, le fit mettre dans un chariot, & l'envoya à cent milles, avec ordre d'y demeurer ce jour-là. *Ibid ep. 31. Soc. V c. 14.* Symmaque fut aussi obligé de se justifier d'avoir fait un panegyrique à Maxime: Mais enfin Theodose lui pardonna, le traita bien, & le fit même consul en 391.

De Milan Theodose alla jusques à Rome avec son fils Honorius, qu'il avoit fair venir de CP. & avec le jeune empereur Valentinien. *Idac. Fast.* Ils y entrerent le jour des ides de Juin, sous le consulat de Timasius & de Promotus; c'est-à-dire le treiziéme de Juin 389. *Prud. I. cont. Sym.* Ce fut alors que l'idolâtrie reçût a Rome les plus grands coups. On voyoit les plus nobles sénateurs embrasser le Christianisme, les Aniciens, les Probes, les Paulins, les Graques, le peuple couroit en foule au Vatican reverer les tombeaux des apôtres, ou à Lateran recevoir le baptême. Il en restoit peu qui fussent attachez aux anciennes superstitions.

Les temples étoient pleins de toiles d'araignées, & tomboient en ruine; les idoles demeuroient abandonnées sous leurs toits avec les hiboux & les choüettes. Theodose permit de conserver pour l'ornement de la ville, des statuës antiques, qui étoient les ouvrages des grands maîtres.

AN. 389.

Hier. ep. 7. ad let. c. 2.

Prud. ibid. v. 503.

XVI. Manichéens à Rome.

L. 18 C. de hær.

Pendant ce séjour, Theodose fit une loi contre les Manichéens, qui ordonne de les chasser de tout le monde, & principalement de Rome, défend d'éxécuter leurs testamens, confisque leurs biens au profit du peuple; & veut enfin qu'ils n'ayent rien de commun avec le genre humain. Ils étoient en grand nombre à Rome; & quelques années auparavant un de leurs auditeurs nommé Constantius, avoit entrepris de faire vivre en commun les élûs: c'est ainsi qu'ils nommoient les plus parfaits. Constantius zélé pour la secte, & élevé honnêtement, ne pouvoit souffrir les reproches qu'on lui faisoit des mœurs corrompuës de ces élûs, dispersez & logez miserablement dans tous les quartiers de Rome. Il offrit de rassembler dans sa maison, & d'entretenir à ses dépens tous ceux qui voudroient vivre selon l'abstinence qu'ils proposoient: car il avoit de grands biens, & y étoit peu attaché. Mais il se plaignoit que leurs évêques, loin de l'aider, s'opposoient à son dessein, étant attachez à leur vie relâchée. Un de ces évêques, qui paroissoit plus propre à une vie austere, parce qu'il étoit rustique & grossier, étant venu à Rome, Constantius qui l'attendoit depuis long-temps, lui expliqua son dessein, que l'évêque approuva. Il logea le premier chez Constantius: on y assembla tous les élûs que l'on pût trouver à Rome: on leur proposa une regle de vie tirée de la lettre de

Aug. 11. de mor. Manich. c. ult.

Manes. Plusieurs la trouverent insupportable, & se retirerent: la honte en retint plusieurs. Les autres commencerent à vivre selon cette regle: Constantius les y excitoit avec une grande ardeur, la pratiquant tout le premier.

Cependant il s'élevoit des querelles fréquentes entre les élûs, ils se reprochoient des crimes de part & d'autre. Constantius gémissoit de les entendre, & faisoit en sorte que dans leurs disputes, ils se découvroient imprudemment, & mettoient au jour des abominations inoüies. On connut alors quels étoient ceux qui passoient entre eux pour les plus parfaits. Enfin, comme on vouloit les contraindre à garder cette regle, ils murmurerent, & soûtinrent qu'elle n'étoit pas suportable: la chose en vint à une sédition ouverte. Constantius soûtenoit en deux mots, qu'il falloit observer tous ces préceptes ou juger très-impertinent celui qui les avoit donnez, s'ils étoient impratiquables. Le tumulte du plus grand nombre l'emporta sur ses raisons, l'évêque même ceda, & s'enfuit honteusement. On disoit qu'il avoit apporté de l'argent dans un sac, & le cachoit avec grand soin pour acheter des viandes, qu'il mangeoit secretement contre la regle. Enfin tout se dispersa; & ceux qui voulurent garder plus longtemps cette regle, furent nommez par les autres *Mattarii*, c'est à-dire Nattiers, à cause qu'ils couchoient sur des nattes, Constantius se convertit à la religion catholique.

Aug. cont. Faust. lib v c 5.

XVII.
Ecrits de saint Augustin.

Mœurs de l'église
1. *Retract. c. 7.*

Saint Augustin rapporte ce fait, comme l'aïant appris des témoins irréprochables à Rome même, où il séjourna depuis la mort de sa mere, pendant le reste de l'année 387. & toute l'année 388. Car comme il venoit de sortir de leurs erreurs, ses premiers travaux depuis son bap-

tême furent pour leur conversion. Il ne pouvoit souffrir l'indolence, avec laquelle ils vantoient leur prétenduë continence & leurs abstinences superstitieuses pour tromper les ignorans : jusques à se préferer aux vrais Chrétiens. C'est ce qui l'obligea à composer pendant ce séjour de Rome les deux livres des mœurs de l'église catholique & des mœurs des Manichéens. Dans le premier, il explique les principes de la morale Chrétienne ; montrant que l'amour de Dieu en est l'unique fondement & l'ame de toutes les vertus. Il finit par une peinture de celles qui se pratiquoient dans l'église : pour refuter les calomnies des Manichéens, par des faits incontestables.

Il décrit premierement les moines, & entre-eux les plus parfaits, c'est-à-dire les anacoretes. Ces hommes, dit-il, qui ne peuvent se passer d'aimer les hommes, quoi qu'ils se passent de les voir : qui absolument separez de tout le monde, se contentent de pain & d'eau, habitant les terres les plus desertes : mais conversant avec Dieu, & heureux par la contemplation de sa beauté. Il est vrai qu'au jugement de quelques-uns, ils ont trop abandonné les affaires du monde: mais ceux-là ne comprenent pas combien ils nous sont utiles, par leurs prieres & par leur exemple. Il descend ensuite aux Cenobites : qui ayant, dit-il, méprisé le monde, menent en commun une vie très-pure, dans les prieres, les lectures, les conferences. Sans orgüeil, sans opiniâtreté, sans envie : modestes, paisibles & parfaitement unis. Aucun ne possede rien en propre, aucun n'est à charge à personne. Ils occupent leurs mains à des travaux suffisans pour nourrir le corps, sans détourner l'esprit de Dieu. Ils donnent leurs ouvrages à ceux qu'ils nomment doïens, parce *c. 31.*

qu'ils en gouvernent dix: ensorte qu'aucun n'est chargé du soin de son corps pour la nouriture, le vêtement, ou les autres choses necessaires, en santé ou en maladie. Ces doïens s'aquittent très-soigneusement de leur charge, & rendent compte à celui qu'ils appellent pere; & ces peres excellant non-seulement par la sainteté des mœurs, mais encore par la science divine, conduisent sans orgüeil, mais avec une grande autorité, leurs enfans, qui leur obéïssent avec un affection merveilleuse.

Ils sortent à la fin du jour chacun de leurs demeures, encore à jeûn, pour écouter ce pere; & auprès de chaque pere, il s'assemble au moins trois mille hommes: car il y a même des communautez beaucoup plus nombreuses. Ils l'écoutent avec une attention incroïable en grand silence, témoignant les sentimens que son discours excite, par des gemissemens, des pleurs, ou un joïe modeste. Ensuite on donne au corps sa nourriture, autant qu'il suffit pour la santé: usant très-sobrement même de ce peu de viandes très-pauvres qu'on leur donne. Ils s'abstiennent non seulement de chair & de vin; mais de tout ce qui peut flatter le goût. Ce qui reste, & il leur reste beaucoup par la grandeur de leur travail & la frugalité de leurs repas: ce qui reste est distribué aux pauvres, avec plus de soin qu'il n'a été gagné: en sorte qu'ils en envoyent des vaisseaux chargez, dans les lieux où il y a des pauvres. Il n'est pas necessaire d'en dire davantage d'une chose si connuë. C'est ainsi que S. Augustin dépeint les moines, qui vivoient
c. 68. de son temps en Orient, & principalement en
n. 74. Egypte; & il défie par deux fois les Manichéens de le démentir.

c. 32. Il passe ensuite aux religieuses, puis au clergé. Combien, dit-il, connois-je d'évêques très-

vertueux & très-saints ? Combien de prêtres, de diacres, & d'autres ministres de l'église; dont la vertu me paroît d'autant plus admirable, qu'elle est plus difficile à conserver, au milieu de la multitude & dans une vie agitée. Il parle des communautez de religieux dans les villes. J'ai vû, dit-il, à Milan une habitation nombreuse de saints, gouvernée par un prêtre très-vertueux & très-sçavant. J'en connois aussi plusieurs à Rome. Ils ne sont à charge à personne; mais à l'exemple des Orientaux, & suivant l'autorité de l'apôtre, ils s'entretiennent du travail de leurs mains. J'ai appris aussi, que plusieurs pratiquent des jeûnes incroyables; non-seulement en ne faisant qu'un repas vers la nuit, ce qui est par tout très-usité; mais en passant trois jours de suite sans boire ni manger, & encore davantage. Cependant on ne pousse personne à des austeritez qu'il ne puisse porter: on n'impose à personne ce qu'il refuse, & les autres ne condamnent pas celui qui n'a pas la force de les imiter. *c. 33.*

Il avouë ensuite qu'il y a des Chrétiens foibles superstitieux, même dans la vraïe religion, ou tellement abandonnez à leurs passions, qu'ils oublient ce qu'ils ont promis à Dieu. Je sçai, dit-il, qu'il y a plusieurs adorateurs de sepulcres & de peintures: Je sçai que plusieurs boivent avec excès à l'occasion des sepultures, & y font de grands repas, qu'ils attribuënt à la religion. Ce n'est pas la vénération des Saints & de leurs reliques, que S. Augustin blâme ici, il s'en explique trop clairement en plusieurs endroits, pour en laisser le moindre doute. On ne peut dire non plus qu'il condamne l'usage des peintures, puisqu'il fait mention lui-même de celles où J. C. étoit représenté avec S. Pierre & S. Paul; & que l'usage en étoit com- *c. 34.* *Lib. 1. de conf evang. c. 10.* *Inf. n. 43.*

mun dans les églises en Orient & en Occident. Ceux qu'il appelle donc adorateurs de sépulcres & de peintures, sont ceux qui s'attachoient trop grossierement aux tombeaux & aux images des Saints, sans élever assez leur cœur aux Saints mêmes regnans dans le ciel. L'église les reprenoit & les instruisoit, sans quitter ses saintes pratiques.

XVIII. Mœurs des Manichéens, &c.

Dans le second livre, qui est des mœurs des Manichéens, S. Augustin réfute leur erreur capitale touchant la nature & l'origine du mal: puis il examine ce qu'ils appelloient les trois seaux, de la bouche, de la main & du sein: qui comprenoient toutes leurs abstinences & leurs pratiques superstitieuses; & rapporte enfin plusieurs crimes, dont ils étoient convaincus. En parlant de l'abstinence des viandes, il montre qu'elle ne tire son titre que du motif. Si quelqu'un, dit-il, se contente par jour d'un seul repas, où on lui serve des herbes assaisonnées d'un peu de lard, dont il ne mange que pour appaiser sa faim, avec deux ou trois verres de vin, qui lui soit necessaire pour sa santé. Qu'un autre ne goûte ni chair ni vin: mais qu'il mange deux fois, à none & au commencement de la nuit, & fasse un grand repas de legumes recherchées & étrangeres, assaisonées & diversifiées en plusieurs manieres: qu'il boive du vin cuit ou miellé, du cidre, de la limonade, & des liqueurs semblables approchantes du vin, ou encore plus délicieuses: qu'il en boive autant qu'il veut: & qu'il fasse son ordinaire de ces delices sans aucune nécessité: lequel de ces deux vous paroîtra garder une plus grande abstinence? Il est clair que S. Augustin ne combat ici que la superstition des Manichéens, qui condamnoient le vin & la chair comme mauvais en eux-mêmes, se don-

c. 13 n. 29.

nant toute liberté sur les viandes & les breuvages qu'ils permettoient. Mais il témoigne assez dans tout cet ouvrage, combien il estimoit les abstinences pratiquées dans l'église en esprit de mortification, particulierement celles des moines. Lui-même depuis qu'il fut évêque, ne mangeoit d'ordinaire que des herbes & des legumes. *c. 14.* *Possid. c. 32.*

Il composa encore à Rome un dialogue entre Evodius & lui, où il examine plusieurs questions touchant l'ame. Mais parce que sa grandeur y est exactement discoutée, pour montrer que ce n'est pas une étenduë corporelle: tout le livre est intitulé: De la quantité de l'ame. Ce fut aussi à Rome qu'il commença les trois livres du libre-arbitre contre les Manichéens, à l'occasion de la question de l'origine du mal. Car après l'avoir bien examiné, on trouve qu'il ne vient que du libre-arbitre de la créature. Cet ouvrage est plein d'une excellente métaphysique; & l'on y voit la résolution des objections les plus specieuses, contre la providence & la bonté du créateur. S. Augustin n'en fit que le premier livre à Rome; il acheva le second & le troisiéme en Afrique, étant déja prêtre. C'est encore un dialogue entre lui & Evodius. Après avoir demeuré plus d'un an à Rome; il revint en Afrique vers l'an 389. avec quelques-uns de ses amis & de ses compatriotes, qui servoient Dieu comme lui. *Retract. c. 8.* *c. 9.* *Lib. II. init.* *Lib. III. c. 2. &c.* *Possid. c. 3.*

Ce fut le pape Sirice qui procura le banissement des Manichéens par l'empereur Theodose; & comme ils dissimuloient leur profession, & se méloient avec les catholiques dans les églises: il ordonna de prendre garde, qu'ils ne reçûssent la communion, & ne touchassent le corps de notre Seigneur de leurs *Lib. pontif. in Siric.*

bouches impures. Il en priva même ceux qui se convertissoient ? les releguant dans des monasteres pour y passer le reste de leurs jours, dans les jeûnes & les prieres ; & permit seulement, qu'après les avoir bien éprouvez, on leur donnât le viatique à la mort. Il ordonna en general, que les hérétiques seroient reçûs par l'imposition des mains, & reconciliez en presence de toute l'église. Ce que nous trouvons ordonné en particulier, à l'égard des Novatiens & des Montenses & Donatistes de Rome, dans un concile que ce pape y tint avec quatre-vingts évêques le huitiéme des ides de Janvier, sous le consulat d'Arcade & de Bauton, c'est-à-dire le sixiéme de Janvier 386. Il nous en reste une épître synodale, contenant neuf canons de discipline, & adressée aux évêques d'Afrique.

Con Rom. c. 8.

To. 2. *conc.* p. 1028.

XIX. Condamnation de Jovinien.

Un autre concile de Rome tenu vers le même temps du voïage de Theodose, ou peu après, condamna l'hérétique Jovinien. Il avoit passé les premieres années de sa vie dans les austeritez de la vie monastique ; jeûnant, vivant de pain & d'eau, marchant nuds pieds, portant un habit noir ; & travaillant de ses mains. Mais il sortit de son monastere, qui étoit à Milan, & alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se réduisoient à quatre principales. Que ceux qui ont été regenerez par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le demon : que tous ceux qui auront conservé la grace du baptême, auront une même récompense dans le ciel ? que les vierges n'ont pas plus de merite que les veuves ou les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs : enfin qu'il n'y a point de difference entre s'abstenir de viandes, & en user avec

Ambr ep. 42. n. 9.

action de grace. Il nioit aussi, que la sainte Vierge Marie fût demeurée vierge après avoir mis J. C. au monde : prétendant qu'autrement c'étoit attribuer à J. C. un corps fantastique avec les Manichéens. *Ambr. ep. 42. n. 4. Aug. in Jul. 1. c 21 & de Haer. c 8.*

Jovinien vivoit conformément à ses principes. Il étoit vêtu & chaussé proprement, portoit des étofes blanches & fines, du linge & de la soye; il se frisoit les cheveux, frequentoit les bains & les cabarets, aimoit les jeux de hazard, les grands repas, & les mets délicats & les vins exquis; aussi y paroissoit-il à son teint frais & vermeil, & à son embonpoint. Toutefois il se vantoit toûjours d'être moine; & garda le celibat, pour éviter les suites fâcheuses du mariage. Prêchant une doctrine si commode, il ne manqua pas d'avoir à Rome beaucoup de sectateurs; plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe; après avoir vécu longtemps dans la continence & la mortification, se marioient, & revenoient à une vie molle & relâchée. Mais aucun évêque ne se laissa séduire à Jovinien. *Hier. in Jov 1. c. 25. c. 13.*

Il trouva même de la résistance dans les laïques illustres par leur naissance & leur pieté, entre lesquels on nomme Pammaque. Ils porterent au pere Sirice un écrit, dans lequel Jovinien avoit publié ses erreurs, & lui demanderent son jugement. Le pape assembla son clergé: cette doctrine fut trouvée contraire à la loi chrêtienne; & de l'avis de tous ceux qui étoient presens, tant prêtres que diacres, & autres clercs, on condamna Jovinien avec huit autres qui sont nommez comme auteurs d'une nouvelle hérésie; & on ordonna qu'ils demeureroient separez de l'église pour toûjours. *Ep. 2. Siric. to. 2. conc. p. 1024. & ap. Ambr*

Jovinien & les autres condamnez s'en alle-

rent à Milan, où l'empereur étoit retourné. Mais le pape Sirice y envoya trois prêtres, Crescent, Leopart & Alexandrie, avec une lettre à l'église de Milan, qui contenoit la condamnation de ces hérétiques, & la refutation sommaire de leurs erreurs. Aussi y furent-ils rejettez de tout le monde avec horreur, & les legats du pape les firent chasser de la ville. Les évêques qui se trouverent alors à Milan avec saint Ambroise, les condamnerent conformément au jugement du pape, à qui ils en écrivirent une lettre synodale. Ils y loüent d'abord sa vigilance pastorale & ensuite refutent par l'écriture les erreurs de Jovinien, s'étendant particulierement à prouver que la sainte Mere de Dieu est toûjours demeurée vierge. Cette lettre est souscrite par sept évêques; Eventius de Ceno, Maxime d'Emone, Felix de Iadres, Bassien de Lodi, Theodore d'Octodure, Constantius d'Orange, & par le prêtre Aper au nom de Geminien évêque de Modene. On juge de leurs siéges par le concile d'Aquilée, où se trouvent les mêmes noms.

Id. ep. 2.

Ambr. ep. 42. n. 13.

Id. ep. 42. n. 45. &c.

Sup. XVIII n. 10.

En ce concile de Milan, ou dans quelque autre qui le suivit de près & où les évêques de Gaule se trouverent, on confirma la condamnation d'Ithace, & de ceux de son parti faite l'année précedente. Car l'ordination de Felix de Tréves, où ils avoient dominé, troubloit toute la Gaule; & il fut separé de la communion, par les lettres du pape & de S. Ambroise; ce qui arriva incontinent après la défaite de Maxime, protecteur des Ithaciens. Ithace fut non seulement déposé de l'épiscopat & excommunié, mais envoyé en exil, où il mourut sous Theodose & Valentinien: c'est à-dire au plus tard deux

Prosp. Chr. an. 389. Con. Taur. c. 6. Isidor. de vir. Illust. c. 2.

ans aprés. Pendant que saint Ambroise tenoit ce concile, il apprit la triste nouvelle du massacre de Thessalonique, dont voici l'histoire. AN. 390. *Ambr. ep. 51. n. 6.*

XX. Massacre de Thessalonique. *Sozom. VII. c. 25. Ruff. hist. c. 18.*

Botheric qui commandoit les troupes en Illyrie, & résidoit à Thessalonique, fit mettre en prison un cocher du cirque, qui avoit voulu corrompre un jeune homme de ses domestiques. En une fête où il devoit y avoir des courses magnifiques, le peuple crût ce cocher nécessaire pour la beauté du spectacle, & demanda avec empressement qu'il fût mis en liberté. Ne pouvant l'obtenir, il s'emporta, & en vint à une sedition si furieuse, que quelques officiers furent assomez à coups de pierres, & traînez par les ruës; & Botheric même y fut tué. A cette nouvelle, l'empereur Theodose naturellement prompt, entra en une furieuse colere; mais S. Ambroise & les autres évéques qui se trouverent présens l'adoucirent, de sorte qu'il leur promit de pardonner au peuple de Thessalonique. Depuis il fut aigri de nouveau par les principaux officiers de sa cour, principalement par Ruffin maître des offices. Ils lui representerent qu'il étoit d'une extrême conséquence, de ne pas laisser ces violences impunies; & lui firent résoudre une sanglante punition contre la ville de Thessalonique. Mais ils eurent grand soin, que cette résolution demeurât secrette, & qu'elle fût exécutée avant que S. Ambroise en eut connoissance. *Theod. V. c. 17. Aug. v. civit. c 26. Ambr. ep. 51. n. 16. Paul. vit. Ambr n. 24.*

Donc comme le peuple de Thessalonique étoit assemblé dans le cirque, on le fit environner secretement par des soldats, avec ordre de faire main basse sur tous ceux qu'ils rencontreroient, toutefois jusqu'à un certain nombre, sans distinction des innocens & des *Paul. vit.*

AN. 390. coupables : en ſorte qu'il y eut des étrangers & des paſſans envelopez dans ce maſſacre, qui dura trois heures, & fit périr environ ſept mille perſonnes. Il y eut un eſclave aſſez généreux pour s'offrir & ſe faire égorger au lieu de ſon maître. Un marchand ſe préſenta pour ſes deux enfans : offrant aux ſoldats pour les ſauver, tout l'or qu'il avoit. Ils en eurent pitié, & lui permirent d'en choiſir un ; diſant qu'ils ne pouvoient laiſſer tous les deux, ſans ſe mettre eux-mêmes en péril, à cauſe du nombre qui leur avoit été marqué. Le pere regardoit ſes deux enfans en pleurant, ſans pouvoir ſe réſoudre, juſqu'à ce qu'ils furent tous deux égorgez à ſes yeux.

La nouvelle de ce maſſacre étant venu à Milan, les évêques qui y étoient aſſemblez, en furent ſenſiblement affligez, mais particulierement S. Ambroiſe. Il ne voulut pas toutefois ſe préſenter devant Theodoſe, dans le premier mouvement de ſa douleur ; & crut auſſi lui devoir donner le loiſir de revenir à lui. Ainſi comme l'empereur étoit alors hors de Milan, ſaint Ambroiſe en ſortit deux ou trois jours avant ſon retour ; & s'en alla à la campagne, ſous prétexte d'une indiſpoſition veritable, mais qui ne l'auroit pas empêché d'attendre l'empereur en une autre occaſion. La nuit avant ſon départ, il crut voir Theodoſe venir à l'égliſe, & qu'il lui étoit impoſſible d'offrir le ſacrifice : ce qu'il prit pour une marque que Dieu vouloit que l'empereur ſe ſoûmit à la pénitence. Il lui écrivit une lettre de ſa main, afin que l'empereur fût aſſuré qu'elle n'avoit été vûë de perſonne, & elle eſt venuë juſques à nous.

Ambr. ep. 31. n. 5.

n. 14.

Ibid.

XXI. Pénitence de Theodoſe.

D'abord il s'excuſe de ne l'avoir pas attendu à Milan ; ſur ce qu'encore qu'il ſoit de ſa cour & de ſes anciens amis, il eſt le ſeul à qui il

n'eſt permis ni d'apprendre les réſolutions du conſiſtoire, ni d'en parler. Cependant, dit-il, ma conſcience demeureroit chargée par ce reproche du prophete : Si le prêtre n'avertit point le pecheur, il mourra dans ſon peché, & le prêtre ſera coupable de ne l'avoir pas averti. Ecoutez, Seigneur, continue S. Ambroiſe, vous avez du zele pour la foi, & de la crainte de Dieu : je ne le puis nier ; mais vous avez une impetuoſité naturelle, que vous tournez promptement en compaſſion ſi on l'adoucit ; & ſi on l'excite vous la pouſſez tellement que vous ne pouvez preſque plus la retenir ; Dieu veüille que perſonne n'échauffe cette humeur, ſi perſonne ne l'appaiſe ! Je vous abandonne volontiers à vous même.

AN. 390. *Ezech.* III. 18. n. 4.

Il lui repreſente enſuite l'atrocité de ce qui s'étoit paſſé à Theſſalonique ; & combien les évêques aſſemblez en concile à Milan en avoient été affligez. Puis il ajoûte : En communiquant avec vous, je n'aurois pas juſtifié votre action ; au contraire, je me chargerois de la haine de ce peché, ſi perſonne ne vous diſoit qu'il eſt néceſſaire de vous reconcilier à Dieu. Il lui propoſe enſuite les exemples des princes, qui ont fait pénitence : principalement de David. Puis il ajoûte : Vous êtes homme ; il vous eſt arrivé une tentation, ſurmontez-la. Le peché ne s'éface que par les larmes : il n'y a ni ange ni archange, qui puiſſe le remettre autrement : le Seigneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font pénitence. Je vous conſeille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. Quelque bonheur que vous aïez eu dans les combats, quelque loüange que vous meritiez dans tout le reſte, la bonté a toûjours été le comble de vos vertus. Le demon vous a envié cet avantage, ſurmontez-le,

n. 6. n. 11.

tandis que vous avez encore de quoi le faire.
AN. 390. N'ajoûtez pas à votre peché celui de vous attribuer ce que plusieurs se sont attribuez à leur préjudice. Je n'ose offrir le sacrifice, si vous voulez y assister. Ce qui ne seroit pas permis après le sang d'un seul innocent répandu, le sera-t'il après le sang de plusieurs? Ne serois-je pas bien aise d'avoir les bonnes graces de mon prince, en me conformant à votre volonté, si la chose le permettoit? La simple oraison est un sacrifice, elle attire le pardon en montrant de l'humilité; au lieu que l'offrande attireroit l'indignation, en marquant du mépris. Il finit ainsi: Je vous aime, je vous cheris, je prie pour vous. Si vous le croïez, rendez-vous, & reconnoissez la verité de mes paroles; si vous ne le croïez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à Dieu la préference.

Paul. vit. n. 24. S. Ambroise étant retourné à Milan, refusa à l'empereur Theodose l'entrée de l'église. Comme l'empereur representoit que David avoit commis un adultere & un homicide: S. Ambroise lui répondit aussi-tôt: puisque vous avez imité sa faute, imitez sa penitence. L'empereur se soûmit, & s'abstint d'entrer dans l'église pendant huit mois.

Theod v. hist. c. 18. La fête de la nativité de N. S. étant venuë, il demeuroit enfermé dans son palais, versant des larmes. Ruffin le maître des offices & le plus familier de ses courtisans lui en demanda la cause. L'empereur redoublant ses pleurs & ses sanglots, lui dit: Je pleure, quand je considere, que le temple de Dieu est ouvert aux esclaves & aux mendians, tandis qu'il m'est fermé, & le ciel par consequent. Ruffin dit: Je courrai, si vous voulez à l'évêque, & je le prierai tant, que je lui persuaderai

de vous absoudre. Vous ne le persuaderez pas, dit l'empereur ; je connois la justice de sa censure, & le respect de la puissance imperiale, ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu. C'est que l'empereur bien instruit, sçavoit qu'il n'étoit permis d'absoudre les pécheurs, qu'après qu'ils avoient fait la pénitence canonique. Ruffin insista, & promit de persuader saint Ambroise. Allez donc vîte, dit l'empereur; & se flattant de l'esperance que Ruffin lui avoit donnée, il le suivit peu de temps après. Saint Ambroise voyant Ruffin, lui dit, qu'il y avoit de l'imprudence, de vouloir soûtenir ce massacre, dont il avoit été l'auteur par ses mauvais conseils. Comme Ruffin le prioit, lui disant que l'empereur venoit; saint Ambroise enflammé de son zéle, lui dit : Je vous avertis, Ruffin, que je l'empêcherai d'entrer dans le vestibule sacré : mais s'il veut changer sa puissance en tyrannie, je me laisserai égorger avec joie. Ruffin ayant oüi ce discours, l'envoya dire à l'empereur, & lui conseilla de demeurer dans le palais. L'empereur reçût l'avis au milieu de la place, & dit : J'irai, je recevrai l'affront que je merite. AN. 390.

Etant arrivé à l'enceinte du lieu sacré, il n'entra pas dans l'église ; mais il alla trouver l'évêque qui étoit assis dans la salle d'audience, & il le pria de lui donner l'absolution. Saint Ambroise dit, qu'il s'élevoit contre Dieu même, & qu'il fouloit aux pieds ses loix. Je les respecte, dit l'empereur, & je ne veux point entrer contre les regles dans le vestibule sacré : mais je vous prie de me délivrer de ces liens, & de ne me pas fermer la porte, que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font pénitence. Saint Ambroise lui dit : Quelle

An. 390. pénitence avez-vous donc faite après un tel péché? C'est à vous, dit l'empereur, à m'apprendre ce que je dois faire. Saint Ambroise lui ordonna de faire pénitence publique: car encore qu'il se fût abstenu d'entrer dans l'église, il n'avoit point encore pratiqué la pénitence réguliere: il lui demanda de plus une loi, qui suspendît les éxécutions de mort pendant trente jours. L'empereur accepta l'une & l'autre condition: il fit écrire la loi, & y souscrivit de sa main; il se soûmit à la pénitence publique.

Ambr. de ob. Theod. n. 34. Sozom VII. c. 25.

Aussi tôt S. Ambroise leva l'excommunication, & lui permit l'entrée de l'église. Toutefois l'empereur ne fit pas sa priere debout ou à génoux; mais ayant ôté tous ses ornemens imperiaux, qu'il ne reprit point pendant tout le temps de sa pénitence: il demeura prosterné

Psal. 118.

sur le pavé, disant ces paroles de David: Mon ame est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole. En disant cela, il s'arrachoit les cheveux, se frappoit le front, & arrosoit le pavé de ses larmes, demandant misericorde; le peuple le voyant ainsi humilié, prioit & pleuroit avec lui, & il conserva la douleur de ce péché tout le reste de sa vie. Nous avons une loi qui porte le nom de Theodose, & qui ordonne de tenir en suspens le sort des condamnez pendant trente jours; Mais elle porte aussi le nom de Gratien, & est datée du quinziéme des calendes de Septembre, sous le consulat d'Antoine & de Syagrius; c'est-à-dire, du dix-huitiéme d'Août 382. Ainsi ce n'est point celle qui fut faite en cette occassion.

Ambr de ob Th. c. 34. Aug. v. civit. c 26. L 13. C. Th de pœn. V. Pagi an. 390 n. 4

XXII. Discipline de la pénitence en Occident

Paul. n 39.

Saint Ambroise s'apliquoit soigneusement à l'administration de la pénitence, à l'égard de toutes sortes de personnes. Voici comme en parle Paulin, auteur de sa vie: Toutes les fois que quelqu'un lui avoit confessé ses péchez,

pour recevoir la pénitence: il répandoit tant de larmes, qu'il obligeoit le pénitent à pleurer: car il sembloit être tombé avec lui. Mais il ne parloit de crimes qu'on lui avoit confessé, qu'à Dieu seul: laissant un bon exemple aux évêques suivans, d'être plûtôt intercesseur devant Dieu, qu'accusateurs devant les hommes. On voit dans ce témoignage de Paulin, la confession secrette des péchez, faite au pasteur, pour parvenir à la pénitence. Les évêques en étoient encore les ministres ordinaires en Occident. Car on n'avoit recours à ce remede que pour les grands pechez, qui n'étoient pas fréquens entre les Chrétiens. Cette discipline s'observoit principalement à Rome. Il y avoit un lieu marqué pour les pénitens, où après la célébration des mysteres, ausquels ils ne participoient point, ils se prosternoient à terre avec larmes & gémissemens; & tout le peuple les secondoit, par des pleurs & des cris semblables. Ensuite l'évêque s'étant relevé, relevoit aussi les pénitens, faisoit sur eux les prieres convenables, & les renvoyoit. Chacun accomplissoit en son particulier sa pénitence: jeûnant, s'abstenant du bain, & de la nourriture ordinaire, ou pratiquant d'autres austeritez, selon qu'elles lui avoient été prescrites. Il attendoit le tems marqué par l'évêque; & alors ayant achevé sa pénitence, il recevoit l'absolution de son peché, & rentroit dans l'assemblée avec tout le peuple. Tel étoit l'usage de Rome, jusques au temps de l'historien Sozomene, vers le milieu du cinquiéme siécle. On vit à Rome un éxemple illustre de pénitence, à peu près dans le temps de celle de Theodose, en la personne de sainte Fabiole, comme il a été dit.

AN. 390.

Sozom. vii. c. 11.

Hier. epist. 30 ad Ocean c. 1. 2.

Sup. liv. XVIII. n. 21.

La même discipline s'observoit dans l'église d'Afrique, comme il paroît par deux canons

AN. 390. d'un concile tenu à Carthage par l'évêque Généthlius, avec plusieurs évêques de diverses provinces, sous le consulat de l'empereur Valentinien & de Néoterius, le seiziéme des calendes de Juillet, c'est-à-dire le seiziéme Juin 390. Numidius évêque de Maxule, demanda que suivant l'ordonnance des conciles précédens; il fût défendu aux prêtres de faire le crême, de reconcilier publiquement les pénitens, & de consacrer les filles; ce qui fut ordonné. Mais Généthlius ajoûta: si quelqu'un se trouve en péril, & demande à être réconcilié aux divins autels: en cas que l'évêque soit absent, le prêtre doit le consulter, & réconcilier ainsi par son ordre, celui qui est en péril. Ce que tout le concile approuva. L'évêque étoit donc le ministre ordinaire de la pénitence, & le prêtre seulement en son absence, en cas de nécessité & par son ordre. Ce concile fit quelques autres canons de discipline, la plûpart pour empêcher les entreprises des prêtres sur les évêques, & des évêques sur leurs confreres. On y renouvella la loi de continence imposée aux trois premiers degrez du clergé, l'évêque, le prêtre, le diacre, comme étant d'institution apostolique. On défendit aux prêtres sous peine de déposition, de célébrer le saint sacrifice dans une maison, ou en quelque lieu que ce soit, sans ordre de l'évêque. Si un prêtre excommunié par son évêque, au lieu de se plaindre aux évêques voisins, tient des assemblées à part, & offre le saint sacrifice, il sera déposé, anathématisé & chassé hors de la ville. On voit encore ici la difference de l'excommunication passagere, pour corriger le pécheur, & de l'anatheme. Il est défendu à aucun évêque, prêtre ou clerc de recevoir ceux qui ont été excommuniez pour leurs crimes, & qui, au lieu de

Ap. concil. p. 1817. Schelstr. Eccl. Afr. diss. 3. c. 4. — *c. 3.* — *c. 4.* — *Can. 2.* — *c. 9.* — *c. 8.* — *c. 7.*

se soûmettre au jugement de leur évêque, vont se pourvoir à la cour, ou devant les juges seculiers, ou d'autres juges ecclesiastiques. Celui qui est prévenu de crime n'est point admis à accuser un évêque ou un prêtre. Suivant les anciennes regles, un évêque accusé doit être jugé au moins par douze évêques, un prêtre par six, un diacre par trois, compris l'évêque propre. L'exécution de ce canon n'étoit pas difficile à cause de la multitude des évêques & même des conciles. Il est défendu à aucun évêque d'entreprendre sur le diocese de son voisin. On ne doit point donner d'évêques aux dioceses qui n'en ont jamais eu : si ce n'est que le peuple fidelle soit multiplié & le desire: alors on pourra établir un nouvel évêque, par la volonté de celui dont le diocese dépend. Aucun évêque ne doit entreprendre d'en ordonner un autre, en quelque nombreux concile que ce soit, sans l'ordre par écrit du primat de la province; & avec cet ordre, trois évêques suffisent en cas de necessité.

AN. 390. *c.* 6. *c.* 10. *c.* 11. *c.* 5. *c.* 12.

XXIII. *Supression du penitentier a C. P.* *Sup. l.* VI. *n* 55. *Socr.* V. *c* 19.

En Orient la discipline de la penitence étoit un peu differente. Car il y avoit en chaque église un prêtre penitentier, sur lequel l'évêque se déchargeoit de l'examen des penitens. On en raportoit l'origine à l'hérésie de Novatien, qui ne vouloit point accorder de penitence après le baptême; & on disoit qu'après sa condamnation, on avoit ajoûté ce prêtre au catalogue du clergé. Les hérétiques mêmes avoient suivi cette regle, excepté les Novatiens. La fonction du penitentier étoit donc, de recevoir les confessions de ceux qui étoient tombez depuis leur baptême. C'est pourquoi on le choisissoit d'une probité, d'un secret & d'une prudence singuliere. Il prescrivoit à chacun selon son peché la penitence qu'il devoit faire, & le renvoïoit

Sozom. VII. *c.* 16.

pour l'accomplir en son particulier.

AN. 390. A Constantinople une femme de qualité vint trouver le prêtre penitentier, & lui confessa en détail les pechez qu'elle avoit commis depuis son baptême. Le prêtre lui ordonna de jeûner & de prier continuellement. Comme à cette occasion, elle séjournoit long-tems dans l'église elle se laissa corrompre par un diacre qui abusa d'elle. Elle déclara ce peché, qui causa un grand scandale dans le peuple, & une grande indignation contre les ecclesiastiques: à cause de la honte qui en revenoit à toute l'église. L'évêque Nectaire fut embarassé, de ce qu'il devoit faire en cette occasion. Il déposa le diacre: & par le conseil d'un prêtre nommé Eudemon natif d'Alexandrie, il ôta le prêtre penitencier; & laissa à la liberté de chacun de participer aux mysteres, suivant le mouvement de sa conscience. C'est ainsi que l'historien Socrate raporte la chose, qu'il dit avoir aprise de la propre bouche d'Eudemon; & ajoûte qu'il lui dit: Si votre conseil a été utile à l'église ou non, Dieu le sçait: mais je vois que vous avez donné occasion aux fidelles de ne point se reprendre les uns les autres: contre le precepte

Eph. v. 11. de l'Apôtre, qui dit: ne participez point aux œuvres infructueuses des tenebres: mais reprenez-les plûtôt. Ces paroles de Socrate ne peuvent s'appliquer qu'à la confession publique de quelques pechez, que le prêtre penitentier pouvoit ordonner, selon qu'il jugeoit à propos & qu'il donnoit occasion aux fideles de reprendre & de corriger les pecheurs.

La plûpart des églises d'Orient suivirent l'exemple de C.P. & supprimerent le prêtre penitentier. C'est-à-dire qu'elles revinrent à l'ancien usage conservé en Occident: que l'évêque prit soin par lui-même de la penitence publi-

publique, sans que les pecheurs furent obligez de s'adresser à un certain prêtre. Ils demeurerent dans l'ancienne liberté, marquée par Origene, de choisir leur medecin spirituel, de confesser même en public quelques uns de leurs pechez, s'ils le jugeoient à propos: ou de s'aprocher des saints mysteres, sans avoir recours à la penitence, s'ils jugeoient en leur conscience qu'elle ne leur fut pas necessaire, comme nous en usons encore. Au reste on verra suffisamment dans la suite de cette histoire, que la supression du prêtre penitentier n'a donné aucune atteinte, ni à la confession secrette, toûjours necessaire pour l'administration de la penitence publique, toûjours pratiquée en certains cas, même dans l'église de C. P.

AN. 390.
Orig. hom. 2. in ps. 37. 19.

XXIV.
Loix touchant les diaconesses & les moines.

Soz. VII. c. 16.

L 7. C. Th. de episc.

1. Tim. V. 9. 10.

Sozomene semble suposer que la personne qui causa ce scandale étoit une diaconesse. Car il estime que ce fut l'occasion de la loi que fit Theodose; pour l'honneur & la reputation de l'église, par laquelle il défend de choisir pour diaconesses des femmes moins âgées que de soixante ans, suivant le precepte de l'apôtre. Il veut aussi qu'elles ayent des enfans, qu'elles leur demandent un curateur, s'ils en ont encore besoin: qu'elles laissent à d'autres le gouvernement de leurs immeubles, & ne joüissent que des revenus, dont elles puissent disposer librement. Il leur défend d'aliener leurs joïaux & leurs autres meubles precieux: ni d'instituer heritiere l'église ou aucun clerc: ni de leur rien laisser par legs, par fideicommis, ou par aucune derniere volonté, à peine de nullité. Il défend encore de recevoir dans l'église les femmes qui se coupoient les cheveux, sous pretexte de religion, à peine aux évêques qui le permettoient d'être déposez. C'est l'é-

xecution d'un canon du concile de Gangre. Cette loi est adressée à Tatien prefet du pretoire d'Orient, & datée du onziéme des calendes de Juillet à Milan sous le quatriéme consulat de Valentinien avec Neoterius; c'est-à-dire du vingt-uniéme de Juin 390. Mais deux mois aprés le vingt-troisiéme d'Août, elle fut revoquée en partie par une autre loi, qui permet aux diaconesses de donner entre-vifs aux clercs, ou à l'église, leurs esclaves & tous les autres meubles, même leurs joïaux.

AN. 390. *Sup. liv. XVII. n. 33. Con. Gangr. c. 17.*

L. 28. C. Th. de episc.

Theodose fit dans le même temps une loi contre les moines, qui leur enjoint de se retirer dans les lieux deserts, & d'habiter les solitudes. Elle est datée du troisiéme de Septembre la même année 390. & adressée au même Tatien prefet du pretoire d'Orient. Ce qui fait croire qu'elle regarde principalement les moines d'Egypte & de Syrie: qui sous pretexte de zele, venoient dans les villes importuner les juges, en demandant la grace des criminels, jusques à exciter des séditions & faisoient une guerre ouverte aux payens, en abatant les idoles & les temples. Nous avons vû comme Theodose s'en plaignoit à S. Ambroise. Toutefois il revoqua cette loi environ vingt mois aprés, étant revenu à C. P. par une autre loi du dix-septiéme d'Avril 392. adressée au même Tatien: par laquelle il attribuë la défense precedente à la vexation des juges, & permet aux moines d'entrer librement dans les villes. L'empereur Theodose ayant passé prés de trois ans en Italie, y laissa le jeune Valentinien, & retourna avec son fils Honorius à C. P. où il rentra le dixiéme de Novembre sous le consulat de Tatien & de Symmaque, c'est-à-dire l'an 391.

L. 1. C. Th. de Monach. & ibi Gothofr.

Sup. n. 14. L. 2. eod.

Socr. 5. c. 18. Marcell. Chr. an. 391.

XXV. Hérésie des Massaliens.

Entre les moines vagabons qui troubloient alors l'Orient, on peut compter les hérétiques

Maſſaliens qui faiſoient profeſſion de renoncer au monde, quoiqu'en effet ils ne fuſſent pas tous moines. On les nommoit en ſyriaque Maſſalins ou Meſſaiins, en Grec Euchites, c'eſt-à-dire prians, parce qu'ils faiſoient conſiſter dans la priere ſeule l'eſſence de la religion. On les nommoit auſſi en ſyriaque Abin & Paanin, c'eſt-à-dire pervers. Il y en eut de deux ſortes: les plus anciens étoient païens, & n'avoient rien de commun avec les Chrétiens ni avec les Juifs. Quoiqu'ils reconnuſſent pluſieurs dieux, il n'en adoroient qu'un, qu'ils nommoient Tout-puiſſant: on croit avec vrai ſemblance, que ce ſont les mêmes que d'autres apellent Hypſiſtaires ou adorateurs du Très-haut. Leurs oratoires étoient des bâtimens vaſtes, & découverts en forme de places publiques. Ils s'y aſſembloient le ſoir & le matin; & à la lumiere de pluſieurs lampes, chantoient certains cantiques à la loüange de Dieu: d'où on les apella auſſi en grec Euphemites. Quelques magiſtrats en firent mourir pluſieurs, parce qu'ils corrompoient la verité, & imitoient les uſages de l'égliſe ſans être Chrétiens. Les Euphemites prirent les corps de ceux d'entre-eux que l'on avoit fait mourir, & les enterrerent en des lieux où ils s'aſſemblerent pour prier: d'où ils prirent le nom de Martyriens. Quelques uns conſiderant la grandeur & la puiſſance du demon pour faire du mal aux hommes, s'adreſſoient à lui, l'adoroient & le prioient pour l'apaiſer: d'où leur vint le nom de Sataniens. Tels étoient les Maſſaliens payens.

An. 391.
Epiph. hær. 80. n. 1.
Hier. prœm in dial. adv. Pela.
Sup. l. xi. n. 30.
Epiph. n 2.
n 3.

Ceux qui portoient le nom de Chrétiens, commencerent vers le regne de Conſtantius, mais leur origine étoit incertaine. Ils venoient de Meſopotamie; & il y en avoit à Antioche,

leur conſcience, de ſatisfaire à leurs beſoins, par le travail de leurs mains, & de donner aux pauvres ce qui leur reſte, tant des oblations, que de leur travail : ce qu'ils font par un excès de zele envers Dieu, & de charité pour le prochain. C'eſt le témoignage que rend S. Epiphane à la plus grande partie des évêques & des prêtres ſon temps. AN. 391.

Les Maſſaliens diſoient que chaque homme avoit un demon qui le ſuivoit depuis ſa naiſſance, & qui le pouſſoit aux mauvaiſes actions; que le ſeul moyen de le chaſſer de l'ame, étoit la priere; & qu'elle arrachoit avec lui la racine du peché. Pour les ſacremens, ils les regardoient comme des choſes indifferentes : l'euchariſtie, ſelon eux, ne faiſoit ni bien ni mal; le baptême retranchoit les pechez, comme un raſoir, ſans en ôter la racine. Ils diſoient que l'on rejettoit ce demon familier, en ſe mouchant & en crachant; & que quand l'homme étoit ainſi purifié, on voyoit ſortir de ſa bouche un truïe avec ſes petits cochons, & on y voyoit entrer un feu qui ne brûloit point : au moins quelques-uns leur attribuoient cette fable. Ils prenoient à la lettre le precepte de prier continuellement, & en pouſſoient la pratique juſqu'à un excès incroyable. Ils dormoient la plus grande partie du jour : enſuite ils diſoient qu'ils avoient eu des revelations : & faiſoient des predictions, dont l'évenement montroit la fauſſeté. Ils ſe vantoient de voir des yeux du corps la ſainte Trinité, & de recevoir le S. Eſprit d'une maniere viſible & ſenſible. Auſſi avoient-ils des tranſports dans la priere, qui leur faiſoient faire des actions extravagantes. Ils s'élançoient tout d'un coup, diſant qu'ils ſautoient par deſſus les demons : & diſoient

Theod. hær. fab. IV. c. 11.

Aug. hær. 57.

AN. 391. qu'ils tiroient contre eux, en faisant avec les doigts le geste d'un homme qui tire de l'arc; ils faisoient plusieurs autres folies sembla-

Epiph. n. 3. bles, qui leur attirerent le nom d'antousiastes. Quand on demandoit à quelqu'un d'eux s'il étoit patriarche, ou prophete, ou ange,

Hier. proëm in dialog adv. Pelag. ou J. C. même, il disoit hardiment qu'oüi. En un mot, il croïoient que la science & la vertu des hommes pouvoit arriver, non seulement à la ressemblance, mais à l'égalité de Dieu: ensorte que ceux qui étoient parvenus au comble de la perfection, ne pouvoient plus pecher, pas même de pensée ou par ignorance. Ils ne se separoient point de la communion des fideles, mais cachoient soigneusement leur hérésie, jusques à la nier impudemment, & l'anathématiser quand ils étoient convaincus. Les chefs de cette secte étoient Adelphius, qui n'étoit ni moine ni clerc, mais pur laïque:

Phot. Cod. 52. Sabbas, qui portoit l'habit de moine, & s'étoit fait eunuque, & le nom lui en étoit demeuré: un autre Sabbas: Eustathe le vénérable, Dadoés, Hermas, Simeon & quelques autres.

XXVI Condamnation des Massaliens

Theod. IV, hist. c. 11. Hær fab. IV c. 11.

Flavien évêque d'Antioche aïant apris qu'ils demeuroient à Edesse, & qu'ils repandoient leur venin dans le voisinage, y envoya une troupe de moines qui les amenerent à Antioche; & comme ils nioient leur hérésie, il les convainquit ainsi. Il dit que ceux qui les accusoient, étoient des calomniateurs & les témoins des menteurs; & appellant doucement Adelphius qui étoit très-vieux, il le fit asseoir auprés de lui, & lui dit: Nous qui avons longtemps vêcu, nous connoissons mieux la nature de l'homme, & les artifices des demons: & nous sçavons par experience la conduite de la grace. Ces jeunes gens qui n'ont point exami-

né tout cela, ne peuvent ſuporter les diſcours ſpirituels. Dites-moi donc comment vous expliquez que l'eſprit malin ſe retire, & que le S. Eſprit ſe communique. Adelphius flaté par ce diſcours, dit que le baptême n'étoit d'aucune utilité : qu'il n'y avoit que la priere, qui chaſſât le demon familier, que chacun recevoir en naiſſant avec la nature du premier pere. Que quand ce demon étoit chaſſé par la priere, le ſaint Eſprit venoit, & montroit ſa preſence ſenſiblement & viſiblement : en délivrant le corps du mouvement des paſſions, & l'ame de l'inclination au mal : enſorte qu'il n'étoit plus beſoin ni de jeûne pour abattre le corps, ni d'inſtruction pour regler l'eſprit. Que celui qui étoit en cet état, voyoit clairement l'avenir, & contemploit la ſainte Trinité avec les yeux. Alors Flavien dit à Adelphius ces paroles de l'écriture : Malheureux vieillard, tu es convaincu par ta propre bouche.

AN. 391.

Dan. XIII. 52. 61.
Phot. Cod. 52.

Enſuite il tint un concile avec trois évêques, qui aparemment ſe rencontrerent à Antioche, & juſqu'à trente prêtres & diacres. Les trois évêques furent Byze de Seleucie, Maruthas de Sopharene vers la Méſopotamie, & Samus, dont on ne ſait pas le ſiege. Bien qu'Adelphius temoignât ſe repentir & renoncer à ſon héréſie. le concile ne laiſſa pas de le condamner avec ſes complices ; & on les convainquit enſuite du peu de ſincerité de leur abjuration. Car on découvrit qu'ils communiquoient par écrit avec ceux qu'ils avoient condamnez comme Maſſaliens, & reconnoiſſoient être dans les mêmes ſentimens. Flavien écrivit une lettre aux fideles de la province d'Oſroëne, où étoit Edeſſe, pour les informer de ce qui s'étoit paſſé : & il y marquoit, que les héré-

tiques avoient été abattus & anathematisez.

AN. 391. Les évêques d'Osroëne remercierent Flavien, & aprouverent sa conduite : toutefois il ne laisse pas de demeurer un grand nombre de Massaliens en Syrie.

Phot. ibid. Ceux qui en furent chassez, se retirerent en Pamphylie. Mais S. Amphiloque évêque d'Icone en Lycaonie, voisine de cette province, en délivra le pays, & assembla contre eux un concile à Side metropole de la Pamphylie, où vingt-cinq évêques se trouverent avec lui. Ils écrivirent à S. Flavien d'Antioche une lettre synodale, pour l'informer de ce qui s'étoit passé. Dans les actes de ce concile S. Amphiloque avoit fait inserer les propres paroles des hérétiques, qui montroient clairement la différence de leur doctrine. Letoïus évêque de Melitine en Armenie, écrivit aussi à S. Flavien, pour s'informer des Massaliens ; & aprit comme ils avoient été condamnez en concile. Surquoi Letoïus animé de zele, & voïant plusieurs monasteres infectez de cette erreur, les brûla, & chassa les hérétiques : mais ils trouverent de la protection auprès d'un autre évêque d'Armenie, à qui S. Flavien fut obligé de s'en plaindre.

Theod. IV. hist. c. 11.

XXVII. Schisme d'Antioche Concile de Capouë

Socr. V. c. 15. Soz. VII. c. 15. Hier. Chr. an. 273. Theod. V. c. 23.

Le schisme d'Antioche duroit toûjours : l'évêque Paulin mourut vers l'an 389. mais le peuple de son parti ne voulut pas pour cela reconnoître Flavien : ils avoient un autre évêque, savoir le prêtre Evagre, ami de S. Jerôme, fils de Pompeïen, d'une famille illustre à Antioche. Paulin seul l'avoit établi de son vivant, violant en cela plusieurs canons. Car il étoit défendu à un évêque d'ordonner son successeur : tous les évêques de la province devoient être apellez à l'ordination, & trois au moins devoient y assister, Les Occidentaux ne laisserent pas de reco-

noître Evagre pour évêque d'Antioche, & de communiquer avec lui, comme ils avoient fait avec Paulin. Car ceux de ce parti reprochoient toûjours à Flavien qu'il avoit violé son serment: prétendant qu'étant prêtre, il avoit juré avec les autres, de ne point doner de successeur à Melece pendant la vie de Paulin. Ainsi de part & d'autre, chacun s'apuïoit plus sur les defauts de l'ordination de son competiteur, que sur la régularité de la sienne. Il se tint un concile à Capoüe en Italie, où on accorda la communion à tous ceux qui professoient la foi catholique, & quant au differend d'Evagre & de Flavien, on en renvoïa l'examen à Theophile d'Alexandrie & aux évêques d'Egypte, parce qu'ils ne paroissoient point préoccupez; n'ayant embrassé la communion d'aucun des deux.

AN. 391.

Ambr ep. 56 al Th. n 15. Ibid n 2.

Le même concile de Capoüe renvoya le jugement de Bonose évêque de Sardique aux évêques voisins, principalement à ceux de Macedoine, avec Anysius de Thessalonique leur metropolitain. Bonose attaquoit comme Jovinien la virginité perpetuelle de Marie, pretendant qu'elle avoit eu d'autres enfans après la naissance de J. C. dont il nioit même la divinité comme Photin, ensorte que les Photiniens furent depuis nommez Bonosiaques. Les évêques de Macedoine voulurent renvoyer aux évêques d'Italie le jugement de Bonose; mais ceux-ci leur répondirent: Puisque le concile de Capoüe vous a donnez pour juges, nous ne le pouvons plus être: c'est vous qui avez l'autorité du concile. On voit ici un exemple de la déférence des évêques pour leurs confreres, & de leur crainte d'entreprendre les uns sur les autres; & cet exemple est d'autant plus remarquable, que quelques uns même entre les Romains, attribuent au pape

Epist synod. ap. Ambr. V. Not. in c. 5 n. 35. Ambr de instit. virg. Mar Merc. dissr. de 12. anath. n 25. p 128. Sup. n. 40. Gennad. catal c. 14. ad Audent.

Holsten. collect. R. p 185.

Sirice cette lettre des évêques d'Italie. Anysius de Thessalonique & les autres évêques de Macedoine, jugerent enfin la cause de Bonose? & résolurent que l'on recevroit ceux qu'il avoit ordonnez par attentat, après avoir été interdit de ses fonctions. Les évêques de Macedoine firent ce decret contre les regles, par la necessité du temps; de peur que ses clercs demeurant avec Bonose n'augmentassent le scandale.

AN. 391.

Innoc. I. ep. 22. n. 5.

Evagre pressoit l'execution du concile de Capoüe; mais Flavien n'y vouloit point satisfaire, ni se soûmettre au jugement des évêques d'Egypte; au contraire il recommençoit à representer des requêtes à l'empereur, & en obtenoit des rescrits. Theophile d'Alexandrie en écrivit à S. Ambroise, qui lui repondit en ces termes, Evagre n'a pas sujet de presser, & Flavien a sujet de craindre; c'est pourquoi il évite le jugement. Qu'ils pardonnent à notre juste douleur: tout le monde est agité à cause d'eux; & toutefois ils ne compatissent point à notre affliction, & ne prenent point un parti conforme à la paix de J. C. Et ensuite: On fatiguera encore de vieux évêques, ils quitteront les saints autels pour passer les mers: ceux à qui leur pauvreté n'étoit point à charge, seront reduits à la sentir, ou à ôter les secours aux autres pauvres. Cependant Flavien seul se croit affranchi des loix: ni les ordres de l'empereur, ni l'assemblée des évêques ne le peuvent obliger à se presenter. Nous ne donnons pas pour cela gain de cause à notre frere Evagre; car nous voyons avec peine, que chacun s'apuye sur le défaut de l'ordination de son competiteur, plûtôt que sur la regularité de la sienne. Et ensuite: Il faut donc que vous pressiez encore notre frere Flavien: afin que s'il

Ambr. ep. 56.

n. 3.

n. 4.

n. 5.

n. 6.

continue dans son refus, nous conservions la paix avec tous, suivant le concile de Capouë, sans que la fuite de l'une des parties rende son decret inutile. Au reste nous croyons que vous devez faire part de ceci à nôtre saint frere l'évêque de Rome : parce que nous ne doutons pas que votre jugement ne soit tel, qu'il ne puisse le desaprouver; & c'est le moyen d'établir une paix solide, si nous sommes tous d'accord de ce que vous aurez decidé.

AN. 391.

n. 7.

Le pape se plaignit encore à l'empereur de la conduite de Flavien. Vous abatez, disoit-il, les tyrans qui s'élevent contre vous, & non pas ceux qui attaquent les loix de J. C. Theodose incontinent aprés son retour à C.P. en Novembre 391. y avoit déja fait venir Flavien, & lui avoit ordonné d'aller à Rome ; voulant satisfaire aux instances du pape, & des autres évêques d'Occident, qui le pressoient de faire cesser le schisme d'Antioche. Flavien s'excusa pour lors sur l'hyver & s'en retourna chez lui, promettant d'y aller au printemps prochain. Sur les nouvelles instances du pape, l'empereur manda encore Flavien, & le pressa de partir pour aller à Rome. Alors Flavien lui dit hardiment. Si l'on m'accuse d'errer dans la foi, ou de mener une vie indigne du sacerdoce ; je ne veux point d'autres juges que mes accusateurs: s'il ne s'agit que de mon siege & d'une dispute de préséance, je ne me défendrai pas, & je cederai la premiere place à qui la voudra prendre. L'empereur touché de cette générosité, le renvoya gouverner son église. Evagre mourut peu de temps aprés ; & Flavien fit ensorte que l'on n'en mît plus d'autre à sa place : mais ceux qui avoient de l'aversion pour Flavien, continuerent de tenir à part leurs assemblées.

Theod. v. hist. c. 2.

Socr. v. c. 15
Soz. vii. c. 15.

AN. 391.

XXVIII. Sedition des payens d'Alexandrie.

Ruff. 11. *hist. c.* 22. *Soz.* VII. *c* 15. *Socr* V. *c.* 16

L'évêque Theophile s'apliquoit cependant à d'étruire l'idolatrie en Egypte, où elle étoit si enracinée. Il y avoit à Alexandrie un ancien temple de Bacchus, tellement négligé, qu'il ne restoit d'entier que les murailles. Theophile jugea à propos de le demander à l'empereur Theodose, pour augmenter le nombre des églises, à proportion de l'accroissement du peuple fidele. L'ayant obtenu, il commença à le faire nettoyer, & en ôter les idoles. Dans les lieux souterrains & secrets, que les payens nommoient en grec *Adyta*, & qu'ils estimoient sacrez; on trouva des figures infames que le grecs nommoient *Phallaous*, & d'autres seulement ridicules, que Theophile fit exprès montrer en public & promener par la ville, pour faire honte aux payens de leurs mysteres. Ils ne le purent souffrir. Les philosophes en furent offensez: le peuple entra en fureur; & non content des cris séditieux, ils en vinrent aux mains, & prirent les armes. Plusieurs combats furent livrez dans les ruës, & il en demeuroit sur la place de part & d'autre: mais les Chrétiens, quoique plus forts, étoient retenus par la modestie de la religion; & les payens après en avoir tué plusieurs, se retiroient au temple de Serapis, comme à leur forteresse. Ils en sortoient tout d'un coup, & y traînant les Chrétiens qu'ils pouvoient surprendre, ils les forçoient à sacrifier sur les autels; & s'ils le refusoient, ils leur faisoient souffrir les tourmens les plus cruels, les crucifioient, leur cassoient les jambes, & les jettoient dans des caves bâtis exprès, pour être les égoûts du sang des victimes & des autres immondices, qui étoient les suites des sacrifices sanglans.

D'abord les payens commettoient ces violences avec crainte; ensuite ils s'enhardirent; & enfin n'ayant plus rien à ménager, ils agirent en désesperez, & se conserverent quelque temps dans ce temple, vivant de pillage, Ils choisirent pour chef un nommé Olympe, philosophe de nom & d'habit. Il étoit venu de Cilicie, pour se consacrer au culte de Serapis, & s'établit à Alexandrie, comme docteur de la religion des payens. Il assembloit par tout ceux qu'il rencontroit, leur enseignoit leurs anciennes loix, & promettoient un bonheur merveilleux à ceux qui les observeroient exactement. Il avoit tous les avantages de la nature: la taille grande & belle, le visage beau; il étoit dans la force de son âge, affable, de bonne conversation: éloquent, tout propre à persuader la multitude, qui le regardoit comme un personage divin.

AN. 391.

Suid. Olympus.

Ce temple de Serapis où les séditieux s'étoient cantonez, étoit bâti sur une terrasse élevée de main d'homme, à la hauteur de cent degrez & plus: de forme quarrée & spacieuse de tous côtez. Tout le dessous étoit voûté & partagé en divers offices, qui avoient des communications secrettes, & de grands jours par en haut. Au dessus, les extrêmitez de la terrasse étoient occupez de salles, de chambres & de bâtimens élevez, pour loger les officiers du temple, & les particuliers qui se purifioient. Il y avoit ensuite des galeries, qui formoient une cour quarrée; au milieu de laquelle étoit le temple, grand & magnifique, bâti de marbre, & soûtenu de colomnes précieuses. En dedans, les murailles du temple étoient revêtuës de lames de cuivre, sous lesquelles on disoit qu'il y en avoit d'argent, & encore au-dessous des lames d'or, pour conserver toû-

Ruff. 11. hist. c. 23.

jours le métail le plus précieux. L'idole de Serapis étoit d'une si énorme grandeur, que de ses deux mains étenduës, elle touchoit aux deux murailles du temple. Sa figure étoit d'un homme vénérable, avec de la barbe & de grands cheveux, comme on le voit dans les medailles: mais il étoit accompagné d'une autre figure monstrueuse, ou mysterieuse, d'un animal à trois têtes: dont la plus grande étoit au milieu, & representoit un lion; à côté droit sortoit la tête d'un chien doux & flateur, à côté gauche celle d'un loup ravissant; & un dragon envelopant ces trois animaux par ses replis, venoit poser sa tête sur la main droite de Serapis. Il portoit sur sa tête un boisseau, qui faisoit croire à quelques-uns que c'étoit le patriarche Joseph, à qui les Egyptiens superstitieux avoient rendu des honneurs divins, pour l'abondance qu'il leur avoit procurée. Car on ne savoit pas bien quel dieu cette idole representoit, ni d'où elle étoit venuë. La matiere étoit mêlée: on disoit qu'il y étoit entré toutes sortes de métaux, de pierres précieuses & de bois. Elle étoit peinte de couleur bleuë, que le temps avoit renduë noire. Le temple avoit une très-petite fenêtre, tellement placée, que le raïon du soleil y entrant, donnoit sur la bouche de Serapis; & cela précisément au jour que l'on avoit coûtume d'aporter l'idole du soleil, pour visiter Serapis: ensorte que le soleil sembloit le salüer par un baiser à la vûë de tout le peuple. On racontoit encore d'autres artifices emploïez en ce temps pour tromper les idolâtres. Ce qui est certain, est qu'ils tenoient Alexandrie pour une ville sainte, à cause de Serapis, & qu'elle n'avoit point d'idole plus respectée.

AN. 391.

Macrob. l. Saturn. c. 20.

V. Aug. XVIII civ c. 5. Clem Alex. protrept. p. 14.

Jul. Imp. epist 10 51 Eunap in Ædes p 72

Evagre étoit alors préfet d'Egypte, & le comte Romain commandoit les troupes. Ayant apris la sédition, ils accoururent au temple de Serapis, & demanderent aux païens qui les rendoit si hardis, & ce que vouloit dire cette assemblée, & ce sang des citoïens répandu autour des autels. Les séditieux ayant fermé les entrées, ne répondirent que par des cris & des voix confuses. En vain on leur fit representer la puissance Romaine, & le châtiment qu'ils devoient craindre. La situation du lieu qu'ils avoient encore fortifié, ne permettoit pas de les attaquer autrement qu'à force ouverte; & avant que de le faire, les officiers en écrivirent à l'empereur. Les séditieux étoient encouragez par leur désespoir, & par les exhortations d'Olimpe. Il leur disoit qu'il faloit plûtôt mourir, que d'abandonner les loix de leurs peres. Et comme il les voïoit consternez par le renversement de leurs idoles: il leur disoit que ce n'étoit qu'une matiere périssable; & des images sujetes à s'évanoüir: mais que certaines vertus y avoient habité, & s'étoient envolées au ciel. Il avoit même prédit à ses amis, que Serapis quitteroit bien-tôt son temple.

AN. 391. *Ruff.* 11. c. 22. *Soz.* VII. c. 15.

XXIX. Destruction du temple de Serapis.

L'empereur Theodose aïant apris ce qui s'étoit passé à Alexandrie, témoigna qu'il estimoit heureux les Chrétiens tuez en cette occasion, comme aïant reçû la couronne du martyre; & l'église les honore encore comme tels le dix-septiéme de Mars. Il voulut que l'on pardonât à ceux qui les avoient mis à mort: tant pour ne pas dèshonorer leur martyre par des suplices, que pour attirer les meurtriers au Christianisme. Mais il ordonna d'abatre les temples d'Alexandrie, comme les causes de la sédition. L'évêque Théophile qui avoit sollicité cet or-

Martyr. Rom. 17. *Mart.*

Vita patr. Rosv p572 *n.* 63.

dre, prit soin de le faire executer, avec les
AN. 391. magistrats Evagre & Romain, & il fit venir des moines à Alexandrie, pour l'aider par leurs prieres. Donc la réponse de l'empereur étant venuë, tout le peuple s'assembla, Chrétiens & payens, comme ayant fait tréve pour quelque temps. Si-tôt qu'on eut lû le commencement de la lettre, où la vaine superstition des païens étoit condamnée, les Chrétiens firent un grand cri, & les payens furent saisis de fraïeur : chacun cherchoit à se cacher, du moins en se mêlant dans la foule des Chrétiens. Plusieurs quitterent Alexandrie, & s'enfuïrent en divers lieux: entre autres deux grammairiens qui enseignerent depuis à C. P. dont l'un nommé Helladius étoit prêtre de Jupiter, & se vantoit d'avoir tué neuf hommes dans la sédition: l'autre nommé Ammonius étoit prêtre du singe que les Egyptiens adoroient. Ceux qui gardoient le temple de Serapis l'abandonerent. Olype lui-même s'enfuït. On dit que la nuit précédente, il entendit chanter *Alleluia* dans le temple: mais ne voïant personne, & trouvant les portes fermées, avec un profond silence, hors cette seule voix, il connut le présage, sortit secretement du temple, & aïant trouvé un vaisseau, il passa en Italie. Peut-être avoit-il inventé ce prodige, pour colorer sa fuite.

Ruff. 11. c. 22, 23.

Socr. vii. 16

Sozom. vii c. 15.

Les païens avoient répandu une opinion, que si la main d'un homme touchoit l'idole de Serapis, la terre s'abîmeroit aussi-tôt, le ciel tomberoit, & le monde reviendroit à l'ancien cahos. Cette prévention retint un peu le peuple, après la lecture du rescrit de l'empereur: mais un soldat par l'ordre de l'évêque Theophile, prit une cognée, & l'enfonça de toute sa force dans la machoire de Serapis.

Ruff. 11. c. 23.

Theod. v. c. 22.

Tout le peuple jetta un grand cri, Chrétiens & payens; ils se rassurerent, le soldat redoubla ses coups sur le genou de l'idole; elle tomba & fut mise en pieces. Comme on abattit la tête, il en sortit une grande quantité de rats : on traîna par toute la ville les membres dispersez de l'idole, & on les mit au feu piece à piece; le tronc qui étoit resté, fut brûlé dans l'amphiteatre. Ainsi finit Serapis en presence de ses adorateurs, qui s'en moquerent eux-mêmes. AN. 391.

Après l'idole, on attaqua le temple, & on le démolit jusqu'aux fondemens : c'est-à-dire jusqu'à cette masse solide, sur laquelle il étoit bâti, & qui n'étoit pas facile à détruire, à cause de la grandeur énorme des pierres. Ce ne fut donc plus qu'un monceau de ruines. On y trouva des croix gravées sur quelques pierres: & des Chrétiens qui connoissoient les hieroglyphes des Egyptiens, c'est-à-dire l'écriture qu'ils tenoient pour sacré, découvroient que cette figure signifioit chez eux la vie future. Ce fut une occasion à plusieurs payens d'embrasser le Christianisme: d'autant plus qu'ils avoient une ancienne tradition, que leur religion prendroit fin, quand cette figure de croix paroîtroit. De-là vint que les sacrificateurs & les ministres des temples se convertissoient les premiers, comme les mieux instruits. Chaque maison d'Alexandrie avoit des bustes de Serapis contre les murailles; aux portes, aux fenêtres: on les ôtoit tous, sans qu'il en demeurât même de marque, ni d'aucune autre idole, & on peignit à la place la figue de la croix.

Socr v. c 17 *Soz.* v11. c. *Ruff.* 11. c. 29.

On gardoit dans ce temple la mesure de l'acroissement du Nil, que les payens attribuoient à Serapis; & l'empereur Julien l'y avoit fait re- *Ibid.* c. 30.

AN. 391. porter. Les payens disoient donc; qu'il n'y auroit plus d'inondation: Mais elle fut plus grande, qu'elle n'avoit été de memoire d'homme. *Sup. liv. XV n. 3.* On remit cette mesure dans l'église, où Constantin l'avoit déja fait porter. *Sup. l. XI. n. 33.* Quand Theodose aprit ce qui s'étoit passé à Alexandrie, particulierement à l'occasion de la mesure du Nil, il leva les mains au ciel, & dit transporté de joïe: Je vous rends graces, JESUS, de ce qu'une si ancienne erreur est abolie, sans que cette grande ville soit renversée. *Soz. VII. c. 20.* Quelques années après, le Nil monta plus tard qu'à l'ordinaire. Les payens s'en prenoient à la défense qu'on leur avoit faite, de lui sacrifier selon leur ancienne coûtume. Le gouverneur les voyant prêts à la sédition, en informa l'empereur, qui répondit: Il faut preferer la religion aux eaux du Nil, & à l'abondance qu'elles produisent: que ce fleuve ne coule jamais, s'il faut pour l'attirer des enchantemens & des sacrifices sanglans. Peu de temps après le Nil déborda tellement, qu'il montoit encore après être arrivé à la mesure la plus haute. Alors on craignit qu'Alexandrie ne fût inondée; & les payens s'écrierent dans les theatres, que le Nil étoit si vieux, qu'il ne pouvoit plus retenir ses eaux. Plusieurs se convertirent à cette occasion.

Ruff. II. c. 27. 28. La place du temple de Serapis étant netoïée, on y bâtit deux églises, dans l'une desquelles l'on mit les reliques de S. Jean Baptiste, qui avoient été aportées à S. Athanase du temps de l'empereur Julien, environ trente ans auparavant. Un savant homme nommé Sophrone, *Sup liv. XV. n. 20.* composa un livre considérable de la destruction de Serapis, comme témoigne S. Jerôme, dont il avoit traduit en grec plusieurs ouvrages. Et c'est par lui que S. Jerôme finit son ca-

talogue des écrivains ecclesiastiques, composé, comme il témoigne, la quatorziéme année de Theodose, qui est l'an 392. AN. 391.

XXX. Ruine de l'idolatrie en Egypte.

Aprés la chûte de Serapis, il n'y eut plus de temple ni d'idole qui pût tenir : non seulement à Alexandrie, mais dans tout le reste de l'Egypte. Chaque évêque en procura la destruction, dans les villes & les bourgs, dans la campagne, sur les bords du Nil, jusques dans les deserts. En ruinant les temples d'Alexandrie, on découvrit les cruels mysteres de Mithra ; on trouva dans les lieux secrets, qu'ils apelloient Adytes, des têtes d'enfant coupées, avec les lévres dorées, comme à des victimes ; & des peintures qui representoient diverses morts inhumaines. Car ils égorgeoient des enfans, particulierement de petites filles, pour regarder dans leurs entrailles A la vûë de ces horreurs, les payens surpris & confus se convertissoient en foule.

Ruff. 11. *c* 24.

Socr. v. *c.* 61

On découvrit aussi les artifices, dont usoient les prêtres des faux dieux, pour abuser les peuples. Il y avoit des idoles de bois ou d'airain ; qui étoient creuses & adossées contre des murs, dans lesquels on avoit pratiqué des passages secrets. Les prêtres y montroient par des conduits soûterrains, entroient dans les idoles, & les faisoient parler comme ils vouloient. Un prêtre de Saturne nommé Tyran, abusa ainsi de plusieurs femmes des principaux de la ville: il disoit au mari, que Saturne avoit ordonné que sa femme vînt passer la nuit dans le temple. Le mari ravi de l'honeur que le dieu lui faisoit, envoyoit sa femme parée de ses plus beaux ornemens, & chargée d'offrandes. On l'enfermoit dans le temple devant tout le monde : Tyran donnoit les clefs des portes, & se retiroit. Mais pendant la nuit, il venoit par son

Theod. v. *c.* 22.

Ruff. 11. *c.* 25.

AN. 391. terre, & entroit dans l'idole. Le temple étoit éclairé, & la femme attentive à sa priere ne voyant personne, & entendant tout d'un coup une voix sortir de l'idole, étoit remplie d'une crainte meslée de joïe. Après que Tyran, sous le nom de Saturne, lui avoit dit ce qu'il jugeoit à propos, pour l'étonner davantage ou la disposer à le satisfaire : il éteignoit subitement toutes les lumieres, en tirant les linges disposez pour cet effet. Il descendoit alors, & faisoit ce qui lui plaisoit à la faveur des tenebres. Après qu'il eut ainsi trompé ces femmes pendant long-temps, une plus sage que les autres eut horreur de cette action : écoutant plus attentivement, elle reconnut la voix de Tyran, retourna chez elle, & découvrir la fraude à son mari. Celui ci se rendit accusateur. Tyran fut mis à la question, & convaincu par sa propre confession : qui couvrit d'infamie plusieurs familles d'Alexandrie, en découvrant tant d'adulteres, & rendant incertaine la naissance de tant d'enfans. Ces crimes publiez contribuerent beaucoup au renversement des idoles & des temples.

Socr v.c.16 Theophile fit fondre les idoles de métail, pour en faire des chaudieres, & d'autres vases à l'usage de l'église d'Alexandrie : car l'empereur lui avoit donné ces idoles, pour les besoins des pauvres. Ce qui donna pretexte aux payens, de dire que l'évêque avoit excité cette guerre par interêt. Il reserva une seule idole des plus ridicules; on croit que c'étoit celle du singe, & il la fit exposer en public : Afin, disoit-il, qu'à l'avenir des payens ne puissent nier qu'ils ont adoré de tels dieux. On raporte la destruction des temples & des idoles d'Egypte à l'an 389. où elle peut avoir commencé : mais elle continua deux ou trois ans, comme il pa-

Eunap. in Ædes. p. 74

Chr. Marcell, an 389

roît par une loi de Theodose, adressée aux mêmes officiers qui y furent employez, le prefet Evagre & le comte Romain, datée à Aquilée du quinziéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Tatien & de Symmaque : c'est-à-dire le dix-septiéme Juin 391. Elle porte défense à toutes personnes de sacrifier, de tourner autour des temples, & même de les visiter & de rendre aucun culte aux dieux. Le juge qui pendant qu'il est en charge sera entre dans ces lieux profanes, est condamné à quinze livres pesant d'or ; & ses officiers à autant. C'est que plusieurs magistrats étoient encore payens. Mais malgré le zele de Theodose, il resta des temples fameux en plusieurs villes d'Orient, par la resistance des peuples, comme en Arabie, à Petra & à Areopolis l'ancienne capitale des Moabites, en Palestine, à Raphia & à Gaze, où toutefois le temple de Marnas demeura fermé. AN. 391. *Hier. de loc. Hebr. Moad ep. 7. ab. Lat. c. 2.*

La ville de Canope étoit une des plus fameuses d'Egypte : située dans une isle à douze milles ou quatre lieuës d'Alexandrie, à une des embouchures du Nil, en lieu sain & délicieux. Il y avoit plusieurs temples, & un grand concours d'étrangers. Il s'y commettoit une infinité de crimes, & sous pretexte d'y enseigner les lettres sacerdotales des Egyptiens, on y tenoit presque publiquement école de magie. Un sophiste nommé Antonin & sa mere Sosipatre, s'y étoient distinguez peu auparavant : mais Antonin cachoit son art, par la crainte de l'empereur. On disoit, qu'il avoit prédit ce renversement des temples : & la ruine même de Serapis : & cette prédiction étoit si fameuse chez les payens, qu'elle donna sujet depuis à S. Augustin d'écrire le livre de la divination des demons. Le dieu particulier de Canope, étoit *Amm. XXII. c. 16.* *Eunap. Ædes. p. 71.*

AN. 391. une idole ridicule, composée d'un gros ventre avec une tête dessus, & des pieds audessous, sans bras ni jambes, ni autres parties. On en contoit cette histoire. Les Chaldéens portoient par tout le feu qu'ils adoroient, & le vantoient comme vainqueur de tous les dieux. Car il n'y avoit point d'idole qui pût lui resister, sans être brûlée, fonduë ou calcinée. Les Egyptiens avoient de grands vaisseaux de terre, percez de plusieurs petits trous par dessous, pour clarifier l'eau bourbeuse du Nil. Le prêtre de Canope en prit un, qu'il enduisit de cire par dessous, le remplit d'eau, coupa la tête d'une vieille statuë, & l'attacha proprement dessus. Les Chaldéens y ayant apliqué leur feu; la cire se fondit, l'eau éteignit le feu & Canope demeura victorieux.

Ruff. 11. c. 26.

XXXI. Monasteres de Canope. *Ruff.* c. 27.

Tous les temples de Canope, avec leurs cavernes destinées aux superstitions criminelles, furent ruinez par les soins de Theophile: on bâtit à la place des églises & des monasteres, ont y mit des reliques & des images des saints. Voici comme en parle le sophiste Eunapius, un des plus zelez partisans de l'idolâtrie. Après avoir déploré la ruine du temple de Serapis, & comparé l'évêque Theophile à Eurymedon roi des geants, qui attaquerent les dieux, il ajoûte: Ensuite on introduisit dans les lieux sacrez, ceux que l'on apelle Moines: qui sous l'apparence d'hommes, menent une vie de pourceaux. Eunapius traite ainsi les moines, à cause de leur pauvreté, & de ce qu'ils s'abstenoient des bains: au lieu que les prêtres Egyptiens se baignoient jusques à trois fois par jour & s'oignoient d'huiles odoriferantes. Car au reste, rien n'étoit plus sobre que ces moines: Il marque qu'ils étoient vêtus de noir, & ajoûte: On établit ces moines même à Canope, &

In Ædes. p. 73. 75.

on engagea les hommes à servir, au lieu des dieux, les plus miserables esclaves. Car ayant rassemblé les têtes de ceux qui avoient été executez en justice pour leurs crimes : ils les reconnoissoient pour des dieux, se prosternoient devant eux, & croyoient devenir meilleurs, en se soüillant à leurs tombeaux, On apelloit martyrs & diacres, & mediateurs envers les dieux; ceux qui après avoir vêcu dans une miserable servitude, étoient morts sous les coups de foüets, & dont les images portoient encore les marques de leurs suplices; & toutefois la terre porte de tels dieux. Ce sont les paroles d'Eunapius. On y void la coûtume de mettre des reliques dans les lieux que l'on vouloit consacrer à Dieu, & d'y loger des moines pour les garder. On y void les Saints; particulierement les martyrs reconnus pour les intercesseurs envers Dieu : & tellement honorez, que ces honeurs paroissoient divins aux payens: qui n'en voyoient que l'exterieur. Il paroît que l'on se prosternoit à leurs tombeaux, que l'on croïoit se sanctifier en les visitant : enfin que l'on gardoit leurs images, & qu'elles portoient les marques de leurs souffrances. AN. 391.

Le plus fameux monastere de Canope, étoit celui de Metanée, c'est-à-dire en grec de la penitence : on y observoit la regle de S. Pacome, comme à Tabenne; & il conserva le droit d'asyle attribué à ce lieu par les païens. C'est à peu près le temps de la mort de S. Pacome. Deux jours auparavant, il assembla tous ses freres; & après leur avoir donné quelques instructions pour leur conduite : il leur nomma Petrone, l'un d'entre eux, comme le plus digne de lui succeder. Ainsi il mourut en paix le quatorziéme jour du mois Egyptien Pachon, c'est-à-dire de Mai, jour auquel l'é-

Hier. præf. in reg. S. Pa Conc. Calc. Act III. *p.* 408. E. *Vita S. Pach. c.* 53.

An. 391. glise honore sa memoire. Ses disciples firent ses funerailles selon la coûtume: ils passerent la nuit auprès du corps, chantant des pseaumes & des hymnes, & le lendemain l'enseve-lirent dans la montagne. S. Petrone étoit malade au monastere de Chinobosque; & S. Pacome l'avoit envoyé querir. C'étoit un homme d'une grande foi, humble dans sa conduite, reglé dans ses mœurs, d'une prudence & d'une discretion parfaite: mais manquoit de santé. Il vint à Tabenne encore malade; & après avoir gouverné peu de jours la communauté, il mourut, & laissa pour successeur un saint homme nommé Orsiesius.

XXXII. Etat de l'Occident.

L'idolatrie n'étoit pas moins attaquée en Occident, quoiqu'elle y eût de plus puissans défenseurs. Thedose étant encore en Italie, fit conjointement avec le jeune Valentinien deux loix, qui regardoient l'Occident où il le laissoit: la premiere adressée à Albin préfet de Rome, & dattée de Milan le vingt-septiéme de Février 391. portant défense à toutes personnes d'immoler des victimes, de visiter les temples, & d'adorer les idoles. Les juges sont nommément compris dans la défense: sous peine de quinze livres d'or, & autant contre leurs officiers, s'ils ne les dénoncent. L'autre loi dattée de Concordia l'onzieme de Mai 391. & adressée à Flavien prefet du pretoire d'Illyrie & d'Italie, est contre les apostats, qui profanoient leur baptême en devenant païens Cette loi défend qu'ils soient reçûs pour témoins, ni qu'ils puissent faire testament, ou recevoir quelque chose du testament d'un autre: c'est à-dire qu'elle les déclaroit infames, & selon le terme latin intestables. Elle les prive aussi de toute dignité, soit qu'elle viene de leur naissance, ou qu'elle leur ait été conferée depuis, & leur

L. 10 C Th. de pag.

L. 4. & 5. de apost. C. Th. l. 11. de fide test. ibid.

ôte

ôte toute esperance d'être rétablis en leur premier état, quelque repentir qu'ils témoignent.

Après le départ de Theodose, Valentinien, qui n'avoit encore que vingt-ans, ne se trouva pas assés fort pour résister à la puissance des payens. Il y en avoit encore plusieurs à Rome dans le senat, entre-autres le fameux Symmaque consul la même année 391. Mais le plus puissant de tous étoit le comte Arbogaste. Il étoit Franc de nation, homme de cœur, grand capitaine, desinteressé; mais feroce, hardi, ambitieux. L'empereur Gratien l'avoit employé avec Bauton; il étoit devenu général des armées de Valentinien. Il eut la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor, & fit la paix avec les Francs en 389. Depuis ce temps il fut tout puissant auprès de Valentinien. Il lui parloit avec une entiere liberté, & disposoit de plusieurs choses, même malgré lui : parce qu'il étoit maître des troupes. Il donnoit à des Francs toutes les charges militaires, & les civiles à des gens de sa faction : aucun officier de la cour n'eût osé executer les ordres de l'empereur, sans l'approbation d'Arbogaste. Le jeune prince ne pouvoit souffrir ce joug : il écrivoit continuellement à Theodose, se plaignant des mépris d'Arbogaste; & le conjurant de venir promptement à son secours, sinon qu'il iroit le trouver.

Sup. Alex. Greg. Tur. l. II c. 9.

Valentinien étoit aimé de tout le monde, hormis des païens. Justine sa mere étoit morte quelques années auparavant; & les mauvaises impressions qu'il avoit reçûës d'elle, étoient effacées par les instructions & les exemples de Theodose. Il avoit déja beaucoup de gravité, & savoit se vaincre lui-même. On l'accusoit

Ruff. II. c. 17.

Philost. II. c. 1.

Amb de ob. Valent n. 15. 16. &c. d'aimer les jeux du cirque, & de s'occuper aux combats des bêtes : il s'en corrigea si bien, qu'il ne faisoit pas celebrer ces jeux, même aux jours solemnels, & qu'il fit tuer toutes les bêtes en même temps. On trouvoit qu'il mangeoit de trop bonne heure ; il se mit à jeûner souvent, sans cesser de tenir sa table, & d'y recevoir ses comtes, comme la bien-séance le demandoit. Il aprit qu'il y avoit à Rome une comedienne, qui par sa beauté se faisoit aimer éperdûëment de la jeune noblesse : il donna ordre qu'elle vînt à sa cour. Celui qui étoit chargé de l'ordre, se laissa corrompre par argent, & revint sans rien faire. Valentinien voulut être obéï, & en envoya un autre : mais cette femme étant venuë, il ne la vit ni en public, ni en particulier, & la renvoya, se contentant d'avoir montré l'exemple aux jeunes gens. Toutefois il n'étoit point encore marié.

n. 16. Il écoutoit les affaires dans son consistoire, & souvent redressoit ses vieillards qui doutoient, ou qui avoient trop d'égard pour quelque persone. Il aimoit tendrement ses sœurs ; *n. 17.* néanmoins ayant pris connoissance d'une affaire où il s'agissoit de quelque heritage, que leur mere leur avoit laissé, & que l'on prétendoit apartenir à une orfelin, il renvoya l'affaire au juge public ; & en particulier, il persuada à ses sœurs de se désister de leur prétention. *n. 18.* Quelques personnes nobles & riches étant accüsez de crimes d'état ; il fit differer le jugement, à cause des saints jours qui se rencontroient : ensuite il déclara l'accusation calomnieuse ; & voulut que l'accusé se défendît en liberté, jusqu'à ce que le préfet l'eût jugé. Ainsi personne ne craignit sous son regne ces sortes d'accusations. Il ne souffrit point que

l'on imposât rien de nouveau sur les provinces. Ils ne peuvent, disoit-il, aquitter les anciennes charges, comment en porteront-ils nouvelles ? & toutefois il avoit trouvé le trésor épuisé. Tel étoit Valentinien, cheri des Romains, & respecté des barbares. AN. 392. n 21.

XXXIII. Mort de Valentinien. Eugene empereur

Paul vita Amb n 26. Amb de ob. Valent. n. 19 Id. ep. 57. n 5. De ob. Val. n. 22. n. 2. n 14 n. 23. 24.

Il étoit en Gaule quand le senat de Rome députa vers lui, pour lui demander encore une fois le rétablissement des privileges, que son frere Gratien avoit ôtez aux temples des idoles : mais il le refusa absolument, quelque instance que fissent les payens qui l'environnoient. Il aprit vers le même temps, que du côté de l'Illyrie les barbares menaçoient les Alpes. Il voulut donc quitter les Gaules, pour secourir l'Italie, & donna les ordres necessaires pour arriver à Milan. Le seul bruit de sa marche fit retirer les barbares, tant ils le respectoient. Ils rendirent même les captifs, s'excusant qu'ils n'avoient pas sû qu'ils fussent Italiens. S. Ambroise avoit promis au préfet & aux magistrats d'aller trouver l'empereur pour le prier de secourir l'Italie : mais il s'arrêta, sachant que l'empereur venoit de lui même. Valentinien qui étoit encore à Vienne, lui envoya un silentiaire : c'étoit un officier de sa chambre ; & lui écrivit de le venir trouver en diligence, voulant qu'il fût caution de sa bonne foi, envers le comte Arbogaste : car ce comte avoit beaucoup de respect & d'amitié pour S. Ambroise. Pour le presser, il ajoûtoit qu'il vouloit être baptisé de sa main, avant que de passer en Italie. Ce n'est pas qu'il n'y eut en Gaule des prélats d'une grande sainteté, comme S. Martin, S. Victrice de Roüen, S Delfin de Bordeaux : mais il avoit une confiance particuliere en S. Ambroise, & le regardoit

n. 25.

Paul vit. n. 30.

Ambr. ep. 53. n. 24

An. 392. comme son pere. Depuis qu'il eût envoyé vers lui, il fut dans une continuelle impatience. Le silentiaire étoit parti le soir, & dès le matin du troisiéme jour, il demandoit s'il étoit revenu; mais ce jour fut le dernier de Valentinien. Car après le dîner, comme il étoit seul à Vienne, se joüant sur le bord du Rône dans l'enceinte de son palais, & que ses gens étoient allez dîner, Arbogoste le fit étrangler par quelques-uns de ses gardes; qui ensuite le pendirent avec son mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit tué lui-même. Ce jour étoit le samedi quinziéme de Mai, veille de la pentecôte, sous le consulat de l'empereur Arcade, pour la seconde fois, & de Ruffin, c'est-à-dire l'an 392. Valentinien n'avoit gueres que vingt ans, quand il fut tué, & en avoit regné dix-sept.

Philost. XI. c. 1. Oros. VII. c. 35. Ruff. 11. c. 31. Epiph. de pond. n. 28.

Soc. V. c. 25.

Arbogaste ne pouvant lui même prendre le titre d'empereur à cause de sa naissance, le donna à un nommé Eugene: qui étoit homme de lettres, & après avoir enseigné la grammaire & la rhétorique, étoit devenu secretaire de l'empereur, & avoit acquis de l'estime par son savoir & son éloquence. Il favorisoit les payens, & donnoit grande créance aux prédictions des aruspices & des astrologues. C'étoit proprement Arbogaste qui régnoit sous son nom. On fit les funerailles de Valentinien le lendemain de sa mort, jour de la pentecôte, & on emporta son corps à Milan, pour y être inhumé. S. Ambroise aprit en chemin cette triste nouvelle, qui le fit retourner sur ses pas, & ayant reçû les ordres de Theodose, touchant la sepulture de Valentinien, il le fit mettre dans un tombeau de porphyre, auprès de celui de Gratien, & prononça son oraison funebre, en presence de ses deux

Epiph. ibid. de obit. Val. n. 26. Ep. 53. ad. Theod.

sœurs Justa & Gratia : la troisiéme étoit l'imperatrice Galla femme de Theodose. Justa & Grata demeurerent vierges. Dans ce discours S. Ambroise déplore la mort de Valentinien, avec la tendresse d'un pere, & console ainsi ses sœurs, de ce qu'il n'avoit pas reçû le baptême : Dites-moi quelle autre chose dépend de nous, que de vouloir ou de demander ? Il y avoit long-temps qu'il souhaitoit d'être baptisé, & c'est la principale raison pour laquelle il m'avoit mandé. Accordez donc, Seigneur, à vôtre serviteur Valentinien, la grace qu'il a desirée, qu'il a demandée en pleine santé. S'il avoit differé étant attaqué de maladie, il ne seroit pas entierement exclus de vôtre misericorde, parce qu'il auroit plûtôt manqué de temps que de bonne volonté. Et un peu après. Si ce qui vous touche, est que les mysteres n'ont pas été solemnellement celebrez : les martyrs ne doivent donc pas être couronnez, s'ils ne sont que catecumenes. S'ils sont lavez par leur sang, ce prince a été lavé par sa pieté. Il prie Dieu ensuite que ce prince ne soit pas separé de son pere Valentinien & de son frere Gratien : puis il ajoûte : Donnez-moi les saints mysteres, demandons son repos avec une tendre affection, faisons nos oblations pour cette chere ame. Par où l'on voit qu'il prononça ce discours avant la celebration du saint sacrifice, comme on fait encore en ces occasions : & il promet de l'offrir toute sa vie, pour les deux freres Gratien & Valentinien.

AN. 392. n. 51. n. 52. n. 53. n. 54. 55. n. 56. n. 78. n. 80.

XXXIV. Theodose se prepare à la guerre.

Theodose avoit déja apris la mort de Valentinien, quand il reçût une ambassade de la part d'Eugene, qui lui offroit la paix, s'il vouloit le reconnoître pour collegue.

An. 392. Zos. lib. 4. p 776. Ruff. 11. c. 31.

On ne parloit point d'Arbogaste, & il n'y avoit point de lettres de sa part : seulement quelques évêques qui étoient de cette ambassade, témoignerent qu'il étoit innocent de la mort de Valentinien. Theodose après avoir retenu quelque tems les ambassadeurs d'Eugene, les renvoya avec des présens & des paroles honnêtes, & ne laissa pas de se préparer à la guerre, après qu'ils furent partis : ne voyant ni honneur, ni sûreté à traiter avec des traîtres, & laisser impunie la mort du jeune prince son beau-frere. Entre les préparatifs de cette guerre, il y eut plusieurs actes de religion. Theodose envoya Eutrope eunuque de son palais, & homme de confiance, vers le fameux anacorete S. Jean d'Egypte, avec ordre de l'amener s'il étoit possible : sinon de le consulter sur cette guerre ; & savoir si Theodose devoit marcher contre Eugene, ou attendre qu'il vînt à lui. L'empereur s'étoit si bien trouvé d'avoir consulté ce saint homme sur la guerre contre Maxime, qu'il y avoit une entiere confiance.

Sup. n. 22.

Ruff. 11. c. 19. Soz. V. c. 20.

Depuis son retour d'Orient, il s'étoit appliqué comme au commencement de son regne, à rendre les églises aux Catholiques ; & sans exiger rigoureusement la punition du passé, il se contentoit d'ôter les obstacles à la prédication de la verité. Il étoit de facile accès aux évêques, traittoit familierement avec eux, prévenoit leurs demandes, & faisoit de grandes liberalitez, pour la construction, & l'ornement des églises. Mais afin que l'on n'abusât pas du respect de la religion, il fit cette année 392. le cinquiéme de Mars une loi, qui défend aux juges d'alleguer pour prétexte, qu'un criminel leur ait été arraché par les clercs ; & une au-

L. 1. C. Th. de his qui ad eccles. confug. L. 15. C. Th. de poen.

tre le dix-huitiéme d'Octobre, portant que ceux qui se refugient dans les églises, pour éviter le païement de leurs dettes, en doivent être tirez; à moins que les évêques ne veulent se charger de payer pour eux. Ce que S. Augustin pratiqua depuis étant évêque. Le huitiéme de Novembre de la même année 392. il fit une loi contre les payens, portant défense à toute personne, en quelque lieu que ce soit d'immoler des victimes aux idoles: d'offrir du vin ou de l'encens aux dieux Penates ou au Genie, d'allumer des lampes, ou suspendre des festons en leur honneur. Celui qui aura immolé des animaux ou consulté leurs entrailles, sera traité comme criminel de leze majesté. Si l'on a offert de l'encens aux idoles, ou attaché des rubans à un arbre, ou dressé des autels de gazon, la maison ou la terre en laquelle on aura exercé cette superstition, sera confisquée. Si quelqu'un sacrifie dans les temples publics, ou dans l'heritage d'autrui, il payera vingt-cinq livres d'or d'amende: le proprietaire sera puni de même, s'il est complice. Les juges des villes seront punis, s'ils ne denoncent les coupables; & les magistrats, qui n'auront pas procedé sur leur dénonciation, payeront trente livres d'or, & leurs officiers autant. Cette loi est adressée à Ruffin, préfet du prétoire d'Orient, & alors consul, & l'on croit qu'il y eut grande part: aussi fut-il bien odieux aux payens, comme on voit dans Claudien & dans Zosime.

AN. 392.

Aug. ep. 168. al 215.

L. 12. C. Th. de pag.

Quelques mois auparavant, & le quinziéme de Juin de la même année 392. Theodose fit une loi, par laquelle il condamne à dix livres d'or par tête les hérétiques, qui auront ordonné des clercs ou reçû l'ordination: le lieu où elle aura été faite sera confisqué. Si le proprie-

L. 21. C. Th. de har

taire l'a ignoré, le locataire de condition libre payera dix livres d'or, s'il est de race servile, il sera frapé à coups de bâton & banni. Environ un mois après & le dix-huitiéme d'Août, il fit un autre loi adressée à Potamius Prefet d'Egypte, portant peine de banissement contre ceux qui oseroient troubler le peuple en disputant de la foi catholique : nonobstant la défense qu'il en avoit déja faite par deux autres loix.

An. 392.

L. 3. de his qui sup relig. C. Th.

L. 1. & 2 ibid.

XXXV. Division entre les hérétiques.

S. p. n. 13. Soc. v c. 23. Soz. vii. c. 17. Theod. har fab. iv. c. 4.

Les hérétiques se ruinoient eux-mêmes par leurs divisions. Dorothée & Marin, tous deux évêques des Ariens à C.P. tenoient leurs assemblées à part : s'étant broüillez sur la question : Si Dieu pouvoit être nommé pere avant l'existence du fils. Les Goths se joignirent à Marin, avec Selinas leur évêque successeur d'Ulfilas : ce qui fait nommer ce parti les Goths : On les nommoit aussi Psatyriens, à cause d'un nommé Theoctiste, qui vendoit certaine espece de gâteaux. Ils se diviserent encore en deux. Agapius ordonné évêque d'Ephese par Marin, fit une secte, qui fut nommée des Curtiens ou Pitheciens, à cause d'un petit bossu nommé Curtius, assés semblable à un singe. Plusieurs ecclesiastiques Ariens choquez de ces divisions, se reünirent à l'église. Les Eunomiens se diviserent aussi sur des questions de mots : les uns suivant un nommé Theophrone, qui avoit fort étudié la logique d'Aristote : les autres un nommé Eutychius. Ils pervertirent la forme du baptême, & baptisoient non au nom de la sainte Trinite ; mais en la mort de J. C. Les Macedoniens furent divisez entre les sectateurs du prêtre Eutrope & de Cartere, qui tenoient des assemblées separées.

Soc v. c. 24

Il y eut aussi schisme entre les Novatiens. Un Juif nommé Sabbatius se fit Chrétien de leur secte, & fut ordonné prètre par Martien. qui étoit alors évêque à C. P. Sabbatius menoit une vie reglée & austere ; mais il conservoit toûjours quelque attachement au Judaïsme, & desiroit d'être évêque. Il commença à tenir des assemblées sous divers prétextes. Marcien se repentit de l'avoir ordonné, & disoit : Il auroit mieux valu mettre mes mains sur des épines, que les imposer sur sa tête. Enfin il tint un concile des évêques de sa secte à Sangare, ville marchande près d'Helenople en Bithynie, où Sabbatius fut mandé : on l'interrogea sur la cause de son mécontentement. Il dit que l'on n'observoit pas le decret du concile de Pare touchant la pâque. Pare étoit un village de Phrygie, où quelques évêques Novatiens s'étoient assemblez sous l'empereur Valens ; & pour se distinguer davantage des Catholiques, avoient ordonné que l'on suivroit le calcul de Juifs, pour l'observation du jour de la pâque, excepté que l'on la celebreroit toûjours le dimanche. Le concile de Sangare pour ôter tout pretexte à Sabbatius, déclara, que chacun celebreroit la pâque tel jour qu'il voudroit pourveu qu'il ne se separât point de la communion des autres Ce decret des Novatiens étoit contraire au decret de Nicée, & à leurs propres principes ; puis qu'ils ne s'étoient separez de l'église, que sous pretexte de conserver la discipline.

Ibid. c. 21. Soz. VII. 18.

XXXVI. Héresie des Aeriens. *Epiph. hær. 75.*

On peut aussi compter les Aëriens entre les branches de l'Arianisme, quoiqu'ils n'eussent point d'opinions particulieres touchant la trinité. Leur chef fut Aërius ami d'Eustathe de Sebaste, avec qui il avoit pratiqué la vie asceti-

que. Il desiroit l'épiscopat; & voyant qu'Eustathe y étoit arrivé plûtôt que lui, il en conçût une furieuse jalousie. Eustathe fit ce qu'il put pour l'apaiser, il l'ordonna prêtre, & lui donna la conduite de son hôpital : & comme il murmuroit toûjours contre lui, il lui parla, & employa les caresses & les menaces, mais il ne put le ramener. Il quitta l'hôpital, & attira une grande multitude d'hommes & de femmes. Comme on les chassoit par tout des églises, des villes & des villages, ils s'assembloient dans les bois, dans les cavernes, en pleine campagne, jusques à être quelquefois couverts de neige. Aëtius vivoit encore du temps que S. Epiphane écrivoit son traité des héréfies, vers l'an 376. Mais sa secte dura quelque temps; & S. Augustin écrivant du mê-
Hær. 53. me sujet vers l'an 428. les nomme comme subsistans. Aërius étoit tout à fait Arien, mais ses dogmes particuliers se reduisoient principalement à trois. Qu'il n'y a aucune difference entre l'évêque & le prêtre; qu'il est inutile de prier pour les morts; qu'il est inutile de jeûner, & d'observer les fêtes, même la pâque: traitant tout cela d'observances judaïques. S. Epiphane de son côté, traite cette héréfie d'insensée, & la refute principalement par la tradition & le consentement de toutes les églises. Il montre la difference de l'évêque & du prêtre, en ce que l'évêque engendre des peres à l'église, par l'ordination, & le prêtre lui engendre seulement des enfans, par le baptême. Car le prêtre n'a point le droit d'imposer les mains. Et come Aërius abusoit des passages, où S. Paul semble prendre indifféremment les noms d'évêque & de prêtre: S. Epiphane soûtient que dans les commencemens de l'église, les Apôtres établissoient tantôt des évêques & des diacres

ſans prêtres, tantôt des prêtres avec des diacres ſans évêques, ſelon la diſpoſition des lieux & la capacité des perſonnes.

XXXVII. Retraite de S. Auguſtin. *Civit.* XXII. c. 18.

En Afrique, S. Auguſtin continuoit de combattre fortement les hérétiques, particulierement les Manichéens qui ſe ruinoient auſſi par leurs diviſions. Au retour d'Italie, il arriva à Carthage avec ſon ami Alypius, & logea chez un nommé Innocent, autrefois avocat dans le tribunal du Vicaire de la prefecture, & vivant avec toute ſa maiſon dans une grande pieté. Il avoit été long-tems traité par les medecins pour pluſieurs fiſtules, & ils lui avoient fait quantité d'inciſions: mais un ſinus plus profond leur avoit échapé; & ayant manqué de l'ouvrir, ils pretendoient le guerir par des remedes exterieurs. Aprés bien du temps, ils avoüerent qu'il en faloit revenir à l'inciſion, de l'avis d'un excellent chirurgien d'Alexandrie. Le malade craignoit cette operation, comme une mort certaine: toute la maiſon étoit dans une affliction extrême. Il étoit viſité tous les jours par de ſaints perſonages, Saturnin évêque d'Uſale, Geloſus prêtre, les diacres de l'égliſe de Carthage, & entre-autres Aurelius, qui en fut depuis évêque. Il les pria de venir le lendemain l'aſſiſter à la mort. Ils le conſolerent & l'exhorterent à ſe confier en Dieu, & ſe soûmettre à ſa volonté. Enſuite ils ſe mirent à prier à genoux, ſelon la coûtume, & proſternez à terre. Innocent s'y jetta d'un grand coup, & commença à prier avec tant de larmes & de ſanglots, & à faire des efforts ſi violens, qu'il ſembloit prêt à expirer. Ils ſe leverent & ſe retirerent aprés avoir reçû la benediction de l'évêque. Le lendemain ils revinrent. Les medecins entrerent, on mit le malade ſur ſon lit, on ôta les bandages, on

découvrir la partie affligée; le chirurgien armé de ses instrumens, cherchoit l'endroit où il devoit couper : il examine avec les yeux, il sonde avec les mains, il trouve une cicatrice très-solide, & le mal entierement guéri. S. Augustin qui étoit present, racontoit depuis ce miracle, comme un des plus manifestes de son temps, pour montrer que ces merveilles n'avoient pas cessé dans l'église. A son retour en Afrique, il se retira chez lui à la campagne; avec quelques-uns de ses amis qui servoient Dieu comme lui. Il y demeura environ trois ans, dégagé de tous les soins temporels, vivant à Dieu, dans les jeûnes, les prieres & les bonnes œuvres : méditant sa loi jour & nuit; & instruisant les autres par ses discours & par ses livres, de ce que Dieu lui découvroit dans la méditation ou dans la priere. Il écrivit alors les deux livres de la Genese, contre les Manichéens, pour les combattre plus ouvertement, & d'un stile plus simple qu'il n'avoit encore fait.

Possid. c. 3

2. Retract. c. 10.

Il commence dans cet ouvrage à réfuter leurs calomnies contre l'ancien testament, en répondant aux objections qu'ils proposoient contre le commencement de la Genese. Il finit à l'endroit où Adam fut chassé du paradis terrestre. Il composa dans ce même temps le livre du maître, qui est un dialogue avec son fils Adeodat, où il examine curieusement l'usage de la parole, & prouve qu'il n'y a point d'autre maître qui nous enseigne, que la verité éternelle qui est J. C. Saint Augustin prend Dieu à témoin dans ses confessions, que toutes les pensées qu'il attribuë à son fils dans cet ouvrage, étoient effectivement de lui, quoiqu'il n'eût que seize ans : & dit qu'il a vû des effets plus merveilleux de son es-

Ibid. c. 12.

Conf. x. c. 5.

prit, ensorte qu'il en étoit épouvanté : mais il perdit ce fils peu de temps après. Le dernier fruit de sa retraite, fut le livre de la vraie religion où après avoir montré qu'elle ne se trouve ni chez les payens, ni dans aucune secte hors de l'église catholique : il explique l'histoire de la conduite de Dieu pour le salut des hommes ; & refute l'erreur des Manichéens touchant les deux principes Il traite des deux moyens, par lesquels Dieu conduit les hommes, l'autorité & la raison : des trois principaux vices que l'on doit éviter pour s'élever à Dieu : l'amour du plaisir, l'orgueil & la curiosité : enfin il conclud que la vraie religion consiste à adorer un seul Dieu, Pere, Fils, & S. Esprit. C'est un des plus excellens ouvrages de S. Augustin, & pour les pensées & pour le stile. *1. Retract. 13.*

XXXVIII. S Augustin prêtre.

Tandis qu'il s'occupoit ainsi dans sa retraite près de Tagaste, il y avoit un agent de l'empereur à Hippone, ville maritime du voisinage, qui étant déja de ses amis, desira de le voir, & entendre la parole de Dieu de sa bouche. Il étoit déja Chrétien ; mais saint Augustin esperoit le gagner à Dieu entierement, pour demeurer avec lui dans son monastere. Il vint donc à Hippone, pour le desir du salut de cet homme ; mais il ne lui persuada pas alors de se retirer. Valere étoit évêque d'Hippone : comme il parloit un jour à son peuple, de la necessité où il se trouvoit d'ordonner un prêtre pour son église, eux qui connoissoient déja la vertu & la doctrine de S. Augustin, mirent la main sur lui, & le presenterent pour être ordonné. Car il étoit present au milieu d'eux, ne se doutant de rien ; & il évitoit seulement de se rencontrer dans les églises qui manquoient d'évêque, crai- *Possid. c. 3. Aug. serm. 355. 1. de vita com. n. 2. Possid. c. 4.*

gnant qu'on ne le choisît pour cette dignité. Le peuple d'Hippone s'étant donc saisi de lui, le presenta à l'évêque Valere, le priant tout d'une voix avec beaucoup d'empressement & de cris, de l'ordonner prêtre. S. Augustin fondoit en larmes : quelques-uns les interpretoient comme s'il eût été affligé de n'être que prêtre, & lui disoient pour le consoler : Il est vrai que vous meritiez une plus grande place ; mais la prêtrise aproche de l'épiscopat. Lui cependant pleuroit par la consideration des grands perils qui le menaçoient dans le gouvernement de l'église ; où les prêtres avoient alors grande part. Enfin le desir du peuple fut accompli, & saint Augustin ordonné prêtre vers le commencement de l'an 391.

Poss. c. 5. Eccl. serm. 355. Act. 1 v. 32.

Il conserva toûjours l'amour de la retraite, & voulut vivre à Hippone dans un monastere, comme il avoit fait à Tagaste. L'évêque Valere sachant son dessein, lui donna un jardin de l'église, où il commença à rassembler des serviteurs de Dieu, pauvres comme lui. Car il avoit vendu son petit patrimoine, & l'avoit donné aux pauvres : en sorte qu'il n'aporta à Hippone que l'habit dont il étoit vêtu. Ils vivoient aparemment de leur travail, & observoient la regle établie sous les apôtres ; c'est-à-dire que personne n'avoit rien en propre : tout étoit commun, & on distribuoit à chacun selon son besoin. Cependant Valere rendoit graces à Dieu, d'avoir exaucé ses prieres. Car il lui avoit souvent demandé un homme, qui pût édifier l'église par ses instructions, connoissant ce qui lui manquoit parce qu'il étoit Grec de naissance, & n'avoit pas assés d'usage de la langue latine, ni pour la parole, ni pour la lecture. Il donna donc

à S. Auguſtin le pouvoir d'expliquer l'évangile en ſa préſence, contre l'uſage de l'égliſe d'Afrique, où les évêques ſeuls avoient accoûtumé de precher. Auſſi quelques évêques le trouvoient mauvais. Mais Valere ſachant qu'il ſuivoit l'uſage des Orientaux & des égliſes orientales, & cherchant l'utilité de l'égliſe, ne ſe mettoit pas en peine de ces diſcours.

S. Auguſtin ne ſe rendit pas d'abord à cet ordre de ſon évêque; il lui demanda du temps pour s'inſtruire encore, & lui écrivit en ces termes: Je vous prie de conſiderer avant toutes choſes, qu'il n'y a rien dans la vie, principalement en ce temps, de plus facile & de plus agréable que la fonction d'évêque, de prêtre ou de diacre, ſi on la fait par maniere d'aquit, & en ſe rendant complaiſant: mais que rien n'eſt devant Dieu plus miſerable, & plus injuſte & plus condamnable. Au contraire, rien n'eſt plus difficile, plus laborieux & plus dangereux que ces emplois; & rien plus heureux devant Dieu, ſi on y ſert de la maniere qu'il l'ordonne. Je ne l'ai pas apriſe dans ma jeuneſſe; & quand je commençois à l'aprendre, on m'a fait violence pour me mettre à la ſeconde place. Je croi que Dieu m'a voulu châtier, de ce que j'oſois reprendre les fautes des autres: & j'ai bien reconnu depuis ma temerité. Que ſi je n'ai vû ce qui me manquoit, que pour ne pouvoir plus l'acquerir: vous voulez donc mon pere que je périſſe. Où eſt vôtre charité pour moi & pour l'égliſe? Il conclut en lui demandant un peu de temps, comme juſqu'à pâque, pour s'inſtruire par la lecture & par la priere: non pas des choſes néceſſaires au ſalut; car il avoûë qu'il les ſait; mais de

Aug ep 21. al. 148.

la maniere de les enseigner, sans chercher son utilité, mais uniquement le salut des autres. Il commença ensuite de prêcher & avec un tel succès, que d'autres évêques suivirent l'exemple de Valere, & firent prêcher des prêtres.

Poss. c. 5.

Il continuoit cependant d'écrire contre les Manichéens; & ce fut au commencement de sa prêtrise qu'il écrivit le livre de l'utilité de la foi, à un ami nommé Honorat, qu'il avoit autrefois attiré lui-même dans cette erreur, & qui y étoit principalement retenu par les promesses magnifiques des Manichéens; de ne rien enseigner qui ne fût évident par la raison, se moquant de l'église catholique, qui ordonne de croire. S Augustin montre donc dans cet ouvrage l'utilité de la foi, pour préparer aux mysteres ceux qui ne sont pas encore capables de les entendre; & défend particulierement l'ancien testament, contre les calomnies des Manichéens. Il y définit ainsi l'hérétique: Celui qui par quelque interêt temporel, principalement de gloire & de primauté, produit ou embrasse des opinions fausses & nouvelles. Il y montre la différence de la foi, & de la crédulité téméraire; la nécessité de la foi humaine, dans la plûpart des choses de la vie; & les raisons solides de suivre l'autorité de J. C. & de l'église catholique. S. Augustin écrivit ensuite le livre des deux ames, que les Manichéens disoient être dans chaque homme, l'une bonne, l'autre mauvaise. La bonne étoit une partie de Dieu: la mauvaise étoit de la nation des tenebres. Dieu ne l'avoit point faite, mais elle étoit éternelle comme lui: propre à la chair & cause de tous les maux de l'homme, comme la bonne ame de tous les biens.

1. Retr. ct c. 14.

Ibid.

c. 11. 12. &c.

1. Retract. c. 15.

Il y avoit à Hippone un grand nombre de Manichéens, conduits par un prêtre de cette secte nommé Fortunat, qui y demeuroit depuis long-temps, & s'y plaisoit à cause de ceux qu'il avoit seduits. Les citoyens d'Hippone, & les étrangers tant Catholiques que Donatistes, allerent trouver S. Augustin, & le prierent d'entrer en conference avec lui. S. Augustin ne le refusa pas, pourvû que Fortunat y consentît. Il avoit connu S. Augustin à Carthage, lors qu'il étoit encore Manichéen, & craignoit de conferer avec lui. Toutefois il fut tellement pressé, principalement par ceux de sa secte, qu'il eut honte de reculer. On prit le jour & le lieu; il y eut un grand concours de personnes curieuses, & une grande foule de peuple: la dispute fut écrite en notes, & nous en avons les actes datez du cinquiéme des calendes de Septembre, sous le consulat d'Arcade & de Ruffin: c'est-à-dire le vingt-septiéme d'Août 392. dans les bains de Sossius, lieu propre pour éviter la chaleur. S. Augustin ouvrit ainsi la dispute: Je tiens maintenant pour erreur, ce que je tenois auparavant pour verité. Je desire savoir de vous qui êtes présent, si j'en juge bien. J'estime entre-autres, que c'est une très-grande erreur de croire, que Dieu tout-puissant, en qui est toute nôtre esperance, puisse en quelqu'une de ses parties être alteré, ou souillé, ou corrompu: Je sai que vôtre heresie le soûtient, non pas en ces mêmes termes; car vous dites aussi que Dieu est inalterable & incomparable. Mais vous dites qu'une certaine nation de tenebres s'est revoltée contre Dieu, & que voyant la ruine qui menaçoit son royaume, si rien ne resistoit à cette nation: il a envoyé une vertu, dont le

AN. 392.
XXXIX.
Conference avec Fortunat. Premiere journée.
Possid. c. 6.

Ap. Aug. to. 8.

AN. 392. mélange avec le mal & la nation de tenebres a formé le monde. De là vient, que les bonnes ames sont ici dans la peine & la servitude, s'égarent & se corrompent : ensorte qu'elles ont eu besoin d'un liberateur, qui les délivrât de l'erreur, du mélange, de la servitude. C'est ce que je n'estime pas permis de croire, que Dieu tout puissant ait craint quelque nation oposée, ou qu'il ait été contraint par necessité, à nous précipiter dans les miseres. Fortunat repondit : Je sai que vous avez été des nôtres, voilà les principaux articles de de nôtre foi : mais il s'agit de nôtre maniere de vie, & des calomnies dont on nous charge. Déclarez donc, devant les gens de bien, qui sont présens, si ce dont on nous accuse est vrai ou faux. Avez-vous assisté à la priere ? S. Augustin dit : Oui ; j'y ai assisté Mais il y a difference entre la question de la foi & celle des mœurs. Ma proposition regarde la foi. Si les assistans aiment mieux que nous parlions des mœurs, je ne le refuse pas. Fortunat dit : Je veux d'abord me justifier dans vos esprits, par le témoignage d'un homme digne de foi. S. Augustin dit : Pour vos mœurs, vos élûs peuvent en être bien instruits. Vous savez que je n'ai été chez vous qu'auditeur. Ainsi, quoique j'aye assisté à vôtre priere : il n'y a que Dieu & vous qui puisse savoir, si vous en avez quelqu'autre entre vous. Dans celle où j'ai assisté, je n'ai rien vû faire de honteux. La seule chose que j'ai remarquée contraire à la foi que j'ai aprise depuis, c'est que vous faites vos prieres contre le soleil. Quiconque vous objecte quelque chose, touchant les mœurs, doit s'adresser à vos élûs. Ce que j'ai reçû de vous, est la foi que je condamne aujourd'hui : qu'on me réponde à ce que j'ai proposé.

Fortunat dit: Nous soûtenons aussi que Dieu est incorruptible, lumineux, inaccessible, incomprehensible, impassible: habitant une lumiere éternelle & qui lui est propre; qu'il ne produit rien de lui qui soit corruptible, ni les tenebres, ni les démons, ni satan; & que l'on ne peut trouver dans son royaume rien qui lui soit contraire. Qu'il a envoyé un Sauveur semblable à lui? que le Verbe né dès la création du monde, est venu ensuite parmi les hommes; & a choisi des ames dignes de lui, sanctifiées par ses commandemens celestes, imbûës de foi & de raison: qui sous sa conduite doivent retourner d'ici au royaume de Dieu, suivant sa sainte promesse. S. Augustin dit: Ces ames qui vienent, comme vous confessez, de la mort à la vie par J. C. quelle cause les a précipitées dans la mort? Fortunat dit: Répondez-moi, je vous prie, s'il y a autre chose que Dieu. S. Augustin dit: Vous même répondez, s'il vous plaît, quelle cause à livré ces ames à la mort. Comme Fortunat continuoit de chicaner, S. Augustin dit: Nous ne devons pas amuser cette grande assemblée en passant d'une question à l'autre. Nous convenons tous deux que Dieu est incorruptible; d'où je conclus ainsi: Si Dieu ne pouvoit rien souffrir de la nation des tenebres, il nous a envoyez ici sans cause: s'il pouvoit souffrir, il n'est pas incorruptible. Fortunat répondit, que J. C. a souffert. S. Augustin repliqua: Il a souffert dans la nature humaine, qu'il a prise pour nôtre salut ce qui ne conclut rien pour la nature divine.

AN. 392. n. 7.

Fortunat au lieu de répondre, demanda: L'ame est-elle de Dieu ou non? S. Augustin dit: Je veux bien dire ce que vous me demandez; souvenez-vous seulement, que vous n. 9. n. 11.

n'avez pas voulu repondre à mes questions : &
AN. 392. que je repons aux vôtres. Autre chose est Dieu, autre chose l'ame. Dieu est impassible & incorruptible: nous voyons que l'ame est pecheresse, malheureuse & sujette à changement. Si elle est la substance de Dieu, la substance de Dieu est corruptible & sujette à l'erreur: ce qu'il n'est pas permis de dire. Vous dites donc, reprit Fortunat, que l'ame n'est pas de Dieu,
n. 12. tant qu'elle est sujette au peché & à l'erreur. S. Augustin répondit: J'ai dit que l'ame n'est pas la substance de Dieu, mais que Dieu en est l'auteur. Autre chose est celui qui a fait, autre chose ce qu'il fait. Son ouvrage ne peut lui être égal. Fortunat dit: Puisque vous dites, que l'ame est faite, & qu'il n'y a rien hors de Dieu: je demande, où il a pris la substance de l'ame? S. Augustin dit: Souvenez-vous
n. 13. que vous avoüez comme moi, que Dieu est tout-puissant. Or il ne le seroit pas s'il avoit
n. 14. besoin de matiere, pour faire ce qu'il veut: Aussi croyons-nous qu'il a tout fait de rien. Fortunat objecta la contrarieté qui paroît dans le monde, entre les tenebres & la lumiere, la verité & le mensonge, la mort & la vie, l'ame
n. 15. & le corps: d'où il conclut, qu'il y a deux substances dans le monde, l'une du corps, l'autre de Dieu. S. Augustin dit: ces contrarietez qui vous frapent, viennent de nôtre peché. Car Dieu a tout fait bon, mais il n'a point fait le peché, qui est le seul mal: ou plûtôt, il y a deux maux, le peché & la peine du peché. Le peché n'apartient point à Dieu: la peine vient de lui, parce qu'il est juste. Car il a donné le libre arbitre à l'ame raisonable, qui est dans l'homme: afin que nous puissions meriter, étant bons par volonté, non par necessité. Il avoit tout soûmis à cette ame,

pourvû qu'elle se soûmît elle-même à lui. Si elle ne le vouloit pas tout ce qui lui auroit dû être soûmis, devoit tourner à sa peine. AN. 392.

Ensuite Fortunat ayant raporté un grand passage de S. Paul, S. Augustin en prit occasion de le presser ainsi sur le libre-arbitre : L'ame à qui Dieu promet le pardon de ses pechez ; si elle en fait penitence, pourroit lui répondre ainsi suivant vôtre créance : Qu'ai-je merité ? Pourquoi m'avez-vous chassé de vôtre royaume, afin de combattre contre je ne sai quelle nation ? Vous savez la necessité qui m'a pressé, & je n'ai point eu de liberté. Pourquoi m'imputez-vous les blessures dont vous êtes la cause ? Si je suis une partie de vous-même, je ne devois rien souffrir dans cette nation de tenebres. Mais puis qu'elle ne pouvoit être corrigée que par ma corruption : comment dit-on que je suis une partie de vous, ou que vous êtes incorruptible, ou que vous n'êtes pas cruel, de m'avoir fait souffrir pour vôtre royaume, à qui cette nation de ténébres ne pouvoit nuire ? Et comme on continuoit d'examiner des passages de S. Paul, quoique l'on fût convenu de discuter par raison, la créance des deux principes : les assistans firent du bruit, chacun commença à parler de son côté, jusqu'à ce que Fortunat dît : que la parole de Dieu avoit été liée dans la nation des tenebres. Ce qui ayant fait horreur aux assistans, on se separa. *Epiph.* II. *n.* 17.

XL. *Seconde journée.*

Le lendemain on reprit la conference. On convint que Dieu ne peut être auteur du mal ; & S. Augustin insista sur le libre-arbitre, sans lequel il n'y auroit ni punition juste, ni merite. Surquoi Fortunat dit : Si Dieu donoit la licence de pecher, que vous appellez libre-arbitre, *n.* 20.

il consentiroit à mon peché, & en seroit l'auteur, ou ne sachant pas ce que je devrois être, il feroit mal de me produire indigne de lui. Et ensuite : Nous péchons malgré nous, contraints par une puissance contraire & ennemie autrement s'il n'y a que l'ame seule mise dans le corps, à qui Dieu comme vous dites, a donné le libre arbitre, elle ne se rendroit pas sujette au peché. S. Augustin répondit : qu'encore que tout ce que Dieu a fait soit bon, son ouvrage ne peut être aussi bon que lui : car il seroit injuste & impertinent de croire, que la créature soit égale au créateur. Puis il insista sur le passage de l'apôtre; que la racine de tous les maux est la cupidité : & venant à la prétenduë nation des ténébres, il dit : Si c'est elle seule qui péche, elle seule doit être punie, & non pas l'ame. Car si l'ame est contrainte de mal faire, n'est-il pas contre la raison, que la nation de tenebres péche, & que j'en fasse penitence ; qu'elle péche, & qu'on m'en accorde le pardon?

AN. 392.

n. 21.

1. Tim. v. 10.

Gal. v. 17. Rom vii. 23. &c. n. 22.

Fortunat allegua les passages de S. Paul, qui marquent en nous un combat de la chair contre l'esprit ; à quoi S. Augustin répondit : Le premier homme a eu le libre-arbitre, en sorte que rien ne résistoit à sa volonté, s'il eût voulu garder les commandemens de Dieu : Mais depuis qu'il a péché par sa volonté libre, nous qui descendons de lui, avons été précipitez dans la necessité. Chacun peut reconnoître en soi même, qu'avant que d'avoir contracté une habitude, nous sommes libres : mais quand par cette liberté nous avons fait quelque chose, la douceur pernicieuse & le plaisir de le faire, nous engage de telle sorte, que nous ne pouvons plus vaincre l'habitude, que nous avons formée nous-mêmes; & c'est cette habi-

tude formée dans la chair, qui combat contre
l'ame. C'est ce que N.S. apelle le bon arbre ou AN. 392.
le mauvais : & pour montrer que dans ces
deux arbres, il marque le libre-arbitre, &
non deux natures differentes, il dit : Ou faites *Matth.*
le bon arbre, ou faites le mauvais arbre. Qui XII. 33.
peut faire la nature ?

Il revint ensuite à sa premiere question; & *n.* 24. 25.
pressa Fortunat de dire, pourquoi Dieu, à qui
rien ne peut nuire, nous a envoyez ici contre la *Rom.* IX.
nation de tenebres. Il répondit par ce passage de
l'apôtre : Le vase de terre dit à l'ouvrier : 21.
Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? il dit d'abord
qu'il y avoit necessité : puis il soûtint que
Dieu avoit envoyé l'ame volontairement. S. *n.* 28.
Augustin fit lire ses paroles precedentes, pour
montrer la contradiction : car on écrivoit à
mesure qu'ils parloient. Enfin comme il le *n.* 32. 35.
pressoit toûjours de répondre, pourquoi Dieu, *&c.*
à qui rien ne peut nuire, a envoyé ici
l'ame dans la misere; il fut réduit à repondre:
Que dois-je donc dire ? Je sai, dit S. Augus- *n.* 36.
tin, que vous n'avez rien à dire : & que quand
j'étois disciple des vôtres, je n'ai jamais rien
trouvé à répondre sur cette question; & c'est
par où Dieu m'a fait revenir de cette erreur.
Mais si vous avoüez que vous n'avez rien à
répondre, j'expliquerai la foi catholique, en
cas que les assistans le trouvent bon. Fortunat
dit : Sans préjudice de ma déclaration, je vous
dirai que j'examinerai vos objections avec mes
superieurs; & s'ils ne me répondent pas bien,
ce sera à moi à considerer, si je dois chercher
ce que vous offrez de me faire voir : car je
veux aussi sauver mon ame. S. Augustin dit :
Dieu soit loüé, Ainsi finit la conference. Elle *Possid. c. 6.*
fit voir à tous ceux qui avoient grande opi-
nion de Fortunat, la foiblesse de sa secte qu'il

avoit si mal soûtenu ; & il en eut tant de con-
AN. 392. fusion, qu'il se retira ensuite de la ville d'Hippone, & n'y revint plus : mais il ne se convertit pas.

XLI. Lettre de S. Augustin à Aurelius, touchant les Agapes.

Aurelius, auparavant diacre de l'église de Carthage, venoit d'en être fait évêque après Genethlius ; & tous les gens de bien avoient conçû une grande esperance, que Dieu se serviroit de lui, pour remedier aux maux des églises d'Afrique. Il étoit déja lié d'amitié avec S. Augustin, & il lui écrivit pour lui demander le secours de ses prieres & de ses conseils. S. Augustin lui fit réponse, le remerciant au nom d'Alypius, & tous ceux qui vivoient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignoit. Puis entrant en matiere, il l'exhorte à corriger l'abus qui s'étoit introduit en Afrique, dans les festins que l'on faisoit en l'honneur des martyrs : non seulement les fêtes, mais tous les jours, & dans les églises mêmes. Il lui propose l'exemple de l'Italie, & de la plûpart des églises de deçà la mer, où ces desordres n'étoient point: soit parce qu'ils n'y avoient jamais été ; soit parce que l'application des évêques les avoit abolies. Ce mal est si grand, ajoûte-t-il, qu'il ne peut être guéri, que par l'autorité d'un concile, ou si une église doit commencer, c'est celle de Carthage. Mais il faut s'y prendre doucement : car on n'ôte pas ces abus durement, ni d'une maniere imperieuse : c'est plûtôt en enseignant qu'en commandant ; plûtôt en avertissant qu'en menaçant. Car c'est ainsi qu'il faut agir avec la multitude ; & user de severité contre les pechez des particuliers. Que si nous faisons quelques menaces, que ce soit avec douleur, proposant la vengeance future par les écritures, afin que ce ne soit pas nous & nôtre puis-

Epist. 22. al. 64.

n. 5.

puissance, mais Dieu que l'on craigne dans notre discours. Ainsi les spirituels seront touchez les premiers; & ils gagneront le reste de la multitude par leur autorité. Mais parce que ces yvrogneries & ces festins dissolus qui se font dans les cimetieres, sont regardez par le peuple grossier & ignorant, non-seulement comme les honneurs des martyrs, mais encore comme le soulagement des morts : je croi que l'on pourra plus facilement les en détourner, si en les défendant par l'autorité des écritures, on prend soin en même-temps, que l'on ne fasse point trop de dépense aux offrandes qui se font sur les monumens des morts : car l'on doit croire qu'elles leur sont véritablement utiles, si on les distribuë de bonne grace à tous ceux qui en demandent. Ces offrandes sur les sepultures, sont marquées dans le livre de Tobie.

AN. 392.

Tob. IV. 18.

Le reste de la lettre de S. Augustin à Aurelius, contient des avis très sages & très-modestes, touchant la maniere de conserver l'humilité, au milieu des honneurs & des loüanges, sans préjudice de l'autorité. Aurelius suivit le conseil de S. Augustin, & assembla à Hyppone un concile général de toute l'Afrique, où furent faits plusieurs canons qui servirent de modele au concile suivant. On en compte jusqu'à quarante un, dont le trente-uniéme défend à l'évêque & aux clercs de manger dans l'église, sinon par necessité en passant: & ordonne d'empêcher aussi le peuple de faire de tels repas, autant qu'il sera possible. Ce concile fit aussi un decret; touchant la réünion des Donatistes, en ces termes : Dans les conciles precedens, il a été ordonné que nous ne recevrions aucun Donatiste en son rang du clergé, mais au nombre des laïques,

To. 2. Conc. p. 1180.

Conc. Carthag. III. c. 30 Afr. c. 6. Cod. Afr. c. 42.

P. 1181. D.

AN. 392.

en vûë du salut, qu'il ne faut refuser à personne. Toutefois à cause du besoin de clercs, qui est tel dans l'église d'Afrique, que quelques lieux sont entierement abandonnez : il a été resolu, que l'on exceptera de cette regle, ceux dont on sera assuré qu'ils n'auront point rebaptisé, oú qui voudront passer avec leurs peuples à la communion de l'église catholique. Car il ne faut pas douter que le bien de la paix & le sacrifice de la charité, n'éface le mal qu'ils ont fait en rebaptisant, entraînez par l'autorité de leurs ancêtres. Mais cette résolution ne sera confirmée, qu'aprés avoir consulté l'église d'outre-mer. Ce concile d'Hippone fut tenu dans la sale du conseil de la basilique de la paix, sous le consulat de l'empereur Theodose avec Abondantius, c'est-à-dire l'an 393. le huitiéme d'Octobre. En ce concile, S. Augustin par l'ordre des évêques, fit un discours de la foi & du symbole en leur presence; dont il composa depuis un livre à la priere de ses amis. C'est un abregé de la doctrine chrétienne. Vers ce même temps, Alypius son ami intime alla à Jerusalem, fit connoissance avec S. Jerôme, lui parla de S. Augustin, & commença de lier l'amitié, qui fut depuis entre-eux.

Conc. Afr. to 2. 1641 C. Cod. Afr post c. 33. Aug. 1. Retract c. 17.

LXII. Ecrits de S. Jerôme contre Jovinien.

S. Jerôme travailloit toûjours dans sa retraite de Bethlehem, à soûtenir la doctrine de l'église. La quatorziéme année de Theodose, qui étoit l'an 392 il composa le catalogue des écrivains ecclesiastiques, à la priere de Dexter préfet du pretoire. Il marque qu'il est le premier qui ait entrepris ce travail, quoiqu'il avoüe que l'histoire d'Eusebe lui a beaucoup servi; & il en fait voir l'utilité contre les calomnies de Celse, de Porphyre & de Julien: pour montrer combien d'hommes savans & é-

loquens avoient enseigné & soûtenu la religion Chrétienne. Il commence à S. Pierre, & finit à lui-même, faisant le catalogue de ses propres ouvrages jusques à cette année: les derniers qu'il marque sont les deux livres contre Jovinien & l'apologie à Pammaque. Il écrivit contre Jovinien à la priere de quelques fideles de Rome, qui lui envoïerent les ouvrages de cet hérétique pour y répondre: car nonobstant sa condamnation, il avoit à Rome des sectateurs. S. Jerôme le refuta en deux livres, dont le premier est employé, principalement à montrer l'excellence du celibat. Là suivant la vehemence de son genie, il releve tellement la virginité au dessus du mariage, & la viduité au dessus des secondes noces, qu'il semble regarder le mariage comme un mal; plûtôt toleré que permis expressément. Quelques-uns en furent choquez, son ami Pammaque l'en avertit; & prit soin de retirer autant qu'il pût les exemplaires de cet ouvrage contre Jovinien. S. Jerôme l'en remercia, mais il l'avertit qu'il prennoit une peine inutile: qu'il s'en étoit repandu plusieurs exemplaires en Orient, & qu'on y en avoit même rapporté de Rome. Car, dit-il, si-tôt que j'ai écrit quelque chose, mes amis ou mes envieux ne manquent pas de le publier: ainsi ce que je puis faire, c'est de vous envoïer une apologie de cet ouvrage; & il la lui envoïa en effet avec cette lettre.

AN. 392.

Sup. n. 19.

Lib. 1. c. 1. c. 22.

Apolog. c. 1.

Epist. 52. ad Pamm.

Dans cette apologie, il releve & explique tous les endroits, où il sembloit parler du mariage avec mepris. Comme Jovinien accusoit les catholiques d'être Manichéens: il fait remarquer qu'il a d'abord condamné les Marcionites, les Manichéens & les Encratites qui rejettoient le mariage: qu'il a reconnu le mariage digne d'honneur & sans tache, suivant l'é-

L. in Jovin. c. 3.

Hebr. XIII. 4.

AN. 392. criture ; & qu'il lui a seulement préferé la continence, comme un plus grand bien. Qu'il a reconnu le mariage pour la source de la virginité, qu'il a approuvé les secondes & les troisiémes noces : qu'enfin il faut juger des expressions qui paroissent dures, par tout le reste du discours. Il y remarque, comme il avoit déja fait dans l'ouvrage contre Jovinien, que les évêques, les prêtres & les diacres jugeoient le commerce des femmes incompatible avec le service de l'autel. Il remarque qu'à Rome les fidéles même mariez communioient tous les jours, & que quand ils ne croïoient pas être en état d'entrer dans l'église ; ils ne laissoient pas de prendre le corps de J. C. dans leurs maisons. Il fait observer à ses censeurs la difference des deux manieres d'écrire, pour combattre une erreur, ou simplement pour enseigner. Dans le premier on s'étend davantage, & on ne découvre pas toûjours son dessein. L'auteur est quelquefois obligé de parler, non selon sa pensée, mais selon la prévention de son adversaire. Il en donne pour exemple les plus éloquens d'entre les païens & d'entre les Chrétiens ; & S. Paul même, dont il admire l'éloquence & l'artifice profond, sous une apparence de paroles simples & grossieres. S. Jerôme écrivit aussi sur cette matiere à son ami Domnion, contre les declamations d'un certain moine, dont il témoigne un grand mépris.

c. 4. Apol. lib. 1. in Jovi Apol. c. 3. init.

c. 5.

c. 4.

Epist. 51.

XLIII. Ordination de Paulinien

Epiph. ad Joan. ap. Hier. ep 60.

Cependant il avoit en Orient des adversaires plus considerables : car c'est le temps de son grand differend avec Jean évêque de Jerusalem, dont l'origine fut telle. Paulinien frere de S. Jerôme demeuroit avec lui dans le monastere de Bethlehem. Ils étoient deux prêtres dans cette communauté, S. Jerôme & Vincent ;

mais leur humilité étoit telle, qu'ils ne vouloient point offrir le saint sacrifice. Paulinien, qui étoit jugé digne du sacerdoce: s'en croïoit lui-même indigne; & de peur d'être ordonné, il évitoit soigneusement la rencontre des évêques. S. Epiphane leur ami avoit fondé un monastere au lieu de sa naissance, en Palestine dans le diocese d'Eleutheropolis. Comme il y étoit, Paulinien l'alla voir avec quelques moines pour lui donner satisfaction sur quelque chagrin qu'il avoit contre eux. S. Epiphane crut que la providence le lui envoïoit: & comme on celebroit l'office dans l'église d'un village près de son monastere: il fit prendre par plusieurs diacres Paulinien, qui ne se doutoit de rien, & leur commanda de lui tenir la bouche, de peur que pour se delivrer, il ne les conjurât au nom de J. C. ainsi il l'ordonna diacre, malgré son extrême repugnance, & les protestations qu'il faisoit de son indignité: il l'obligea à en faire les fonctions, s'éforçant de le persuader par les passages de l'écriture & par la crainte des jugemens de Dieu. Ensuite comme il servoit au saint sacrifice, S. Epiphane l'ordonna encore prêtre avec la même peine, en lui faisant tenir la bouche: & emploïa les mêmes persuasions, pour l'obliger à s'asseoir entre les prêtres. Après cela, il écrivit aux prêtres & aux autres moines de cette communauté, les reprenant de ce qu'ils ne lui en avoient pas écrit: veu qu'il y avoit plus d'un an, que plusieurs s'étoient plaints à lui; de n'avoir personne pour celebrer chez eux les saints mysteres; & que tous desiroient l'ordination de Paulinien, comme très-utile au monastere. Paulinien suivit S. Epiphane en Chipre, & lui demeura soumis, comme étant de son clergé: allant seulement quelquefois visiter son frere en Palestine.

Hier ad Theoph ep. 62, c. 3.

Sup. liv. XIII. n. 41.

Hier. ep 62. ad Theoph. c. 2.

Jean de Jerusalem fut extrêmement irrité de cette ordination. Il s'en plaignit hautement, & menaça d'en écrire par toute la terre. Il disoit que S. Epiphane n'avoit aucune jurisdiction sur Paulinien, ni dans la Palestine qu'il prétendoit être sa province. Il disoit encore que Paulinien étoit trop jeune pour être prêtre, quoiqu'il fût âgé de trente ans. Il ajoûtoit quelques reproches personels contre S. Epiphane : entre-autres que dans les prieres du saint sacrifice, il disoit : Seigneur, accordez à Jean de croire la verité, comme l'accusant d'hérésie. Il est vrai que S. Epiphane accusoit Jean de soûtenir les erreurs attribuées à Origene ; & c'étoit la principale cause de leur division. Jean prétendoit qu'on ne lui avoit fait ce reproche que depuis qu'il s'étoit plaint de l'ordination de Paulinien : mais S. Epiphane & S. Jerôme n'en convenoient pas ; & soûtenoient au contraire, que Jean ne s'étoit plaint de cette ordination, que par vengeance, de ce qu'ils reprenoient sa doctrine.

Ap. Hier. ep. 60.

Hier. ep. 61. c. 4.

XLIV. Lettre de S. Epiphane à Jean de Jerusalem.

Ap. Hier. ep. 60.

S. Epiphane aïant appris les plaintes & les menaces de Jean de Jerusalem : lui écrivit une lettre, où il raconte la maniere dont il avoit fait cette ordination, & dit : Vous deviez m'en savoir gré, sachant que la crainte de Dieu m'y a obligé : vû principalement, qu'il n'y a point de diversité dans le sacerdoce de Dieu, lors que l'on pourvoit à l'utilité de l'église. Car encore que les évêques aïent chacun leurs églises, dont ils prennent soin, & qu'aucun ne doive s'étendre sur les bornes d'autrui : on prefere à tout la charité sincere de J. C. Et ensuite : O que la douceur & la bonté des évêques de Chipre est vraïement loüable ; & que notre rusticité, comme vous la nommeriez, est digne de la miséricorde de Dieu ! car plusieurs évê-

2 Cor. x. 16.

ques de notre communion, ont ordonné dans notre province des prêtres, que nous n'avions pû prendre ; & nous ont envoyé des diacres & des soudiacres, que nous avons reçûs de bon cœur. Et moi-méme j'ai exhorté l'évêque Philon, d'heureuse mémoire & Theoprobe, d'ordonner des prêtres dans les églises de Chipre, qui étoient proche d'eux & de mon diocese, parce qu'il est étendu. Pourquoi donc vous tant emporter, pour une œuvre de Dieu, qui n'a eu pour but que l'édification des freres ? Il répond ensuite aux reproches personels ; & proteste qu'il n'a jamais parlé de Jean dans les prieres publiques, autrement que tous les autres, en disant : Seigneur, conservez celui qui prêche la verité. Ou bien : Accordez-lui, Seigneur, qu'il prêche la parole de verité : disant l'un ou l'autre, selon l'occasion & la suite du discours ; ce qui montre que dans les prieres on n'usoit pas encore de formules invariables. *c. 2.*

Il vient ensuite aux erreurs d'Origene, qu'il prétend être la veritable cause de l'animosité de Jean, & il les raporte à huit chefs. Le premier, que le fils de Dieu ne peut voir le Pere, ni le S. Esprit voir le Fils. Le second, que les ames ont été des anges dans le ciel : & que pour leurs pechez, elles ont été envoyées ici bas & emprisonnées dans les corps. Le troisiéme, que le diable rentrera dans sa premiere dignité, & regnera dans le ciel avec les Saints. Le quatriéme, que les tuniques de peau, dont Dieu revêtit Adam & Eve sont leurs corps, & qu'ils étoient incorporels avant le peché. Le cinquiéme, que nous ne ressusciterons pas dans cette même chair. Le sixiéme, que le paradis terrestre est une allegorie du ciel. Le septiéme, que *Sup. liv. v. n. 14.* *c. 3.*

les eaux, que l'écriture met au dessus du firmament, sous les anges; & celles de dessous les demons. Le huitiéme; que par le peché l'homme a perdu la ressemblance avec Dieu, S. Epiphane exhorte Jean de Jerusalem à renoncer à toutes ces erreurs, dont il accuse aussi le prêtre Ruffin d'Aquilée, & Pallade de Galatie.

c. 4.

A la fin de la lettre on lit ces paroles: De plus, j'ai oüi dire, que quelques-uns murmuroient contre moi, de ce que lors que nous allions au saint lieu nommé Bethel, pour y celebrer la collecte avec vous: étant arrivé au village d'Anablatha, & ayant vû en passant une lampe allumée: je demandai quel lieu c'étoit; j'appris que c'étoit une église, & j'y entrai pour prier. Je trouvai un rideau attaché à la porte de cette église, où étoit peinte une image, comme de J. C. ou de quelque saint. Car je ne me souviens pas bien de ce qu'elle representoit. Ayant donc vû l'image d'un homme, exposée dans l'église de J. C. contre l'autorité de l'écriture: je déchirai le rideau, & je conseillai à ceux qui gardoient ce lieu, d'en envelopper plûtôt le corps mort de quelque pauvre pour l'enterrer. Ils murmurerent, & dirent: S'il vouloit déchirer ce rideau, il en devoit donner un autre. Ce qu'ayant oüi, je promis d'en donner un. Je l'envoïe maintenant tel que je l'ai pû trouver; & je vous prie d'ordonner aux prêtres du lieu de le recevoir; & de leur défendre d'exposer à l'avenir dans l'église des rideaux de la sorte, qui sont contre notre religion: car il est digne de vous d'ôter ce scandale. Si cette partie de la lettre est veritablement de S. Epiphane; il faut avoüer, qu'il étoit en ce point plus scrupuleux que les

Greg. Nyss. in Theod. p. 1018. D.

autres évêques. Car l'usage des peintures dans les églises, étoit reçû en Orient & en Occident: comme il paroît par S. Gregoire de Nysse, par Prudence & par S. Paulin, écrivant dans le même temps. Et il est fait mention d'une peinture semblable sur un rideau, exposé dans une église, au livre des miracles de S. Estienne, composé par ordre d'Evodius évêque d'Uzale ami de S. Augustin. Toutefois les usages des églises pouvoient être differens en ce point; & le grand nombre des Juifs, qui habitoient en Palestine, pouvoient obliger à user des images avec plus de retenuë pour ne les pas scandaliser sans necessité.

An. 393. *Prud. x. Steph.* I. *v.* 63. XI. *v.* 113. *Paul. natal.* 11 *sub fine. De mirac. S. Steph. l.* XI. *c.* 4 *to.* 7. *Aug.*

XLV. Lettre de S. Jerôme contre Jean.

Saint Epiphane envoya cette lettre à Jean de Jerusalem par un de ses clercs, & le pressa d'y répondre. Cependant les exemplaires s'en répandirent en Palestine. Eusebe de Cremone qui étoit dans le monastere de S. Jerôme, entendant loüer cette lettre à tout le monde, le pria de la traduire, car il ne savoit point le grec; & pour le satisfaire, S. Jerôme fit venir un écrivain en notes, & dicta promptement cette traduction: qu'il pria Eusebe de garder par devers lui, & ne la pas publier. Elle parut toutefois depuis, & nous n'avons plus la lettre de S. Epiphane, que dans cette version. Au lieu d'y répondre, Jean de Jerusalem écrivit une apologie, qu'il adressa à Theophile d'Alexandrie, mais qui en effet étoit une lettre circulaire à tous les évêques; & il l'envoïa en Occident, & en plusieurs autres provinces. Les exemplaires s'en répandirent à Rome, aussi bien que la lettre de S. Epiphane; ce qui obligea Pammachius d'écrire à S. Jerôme, pour le prier d'expliquer l'état de la question, & de faire connoître à tout le monde la verité. S. Jerôme y satisfit par une

Hier. ep. 101 *de optim. gen. interp. In. ep.* 61. *c.* 16.

grande lettre à Pammachius écrite l'an 393. AN. 393. comme il paroît par l'éclipse du soleil, dont elle fait mention ; & il y avoit déja trois ans que duroit le differend, à commencer depuis que S. Epiphane étant à Jerusalem avoit accu- c. 4. sé Jean de suivre les erreurs d'Origene, ce que S. Jerôme raconte ainsi, adressant la parole à Jean.

Vous avez imposé aux étrangers. Nous étions ici, & nous sçavons tout. Quand le pape Epiphane parloit dans votre église contre Origene, & vous attaquoit sous son nom : vous & votre troupe faisiez assez voir par votre contenance & vos mines dédaigneuses, que vous le teniez pour un vieux radoteur. N'envoyâtes-vous pas devant le sepulcre du Seigneur votre archidiacre, lui dire qu'il cessât de parler ainsi ? Quel évêque a jamais ainsi traité son prêtre devant le peuple ? & quand vous marchiez du lieu de la resurrection à celui de la croix, & qu'une foule de peuple de tout âge & de tout sexe, accouroit à lui, lui presentant des enfans, lui baisant les pieds, arrachant la frange de son manteau : ensorte que vous ne pouviez avancer, & aviez même de la peine à vous soûtenir : l'envie de la gloire du saint vieillard, vous fit crier, & lui dire en face, qu'il s'arrêtoit tout exprès. Souvenez-vous, je vous prie, de ce jour là, quand le peuple s'arrêta jusqu'à une heure après midi, dans la seule esperance d'entendre Epiphane. Vous parlâtes comme un furieux contre les Antropomorphites, qui par une grossiere simplicité croient que Dieu a les membres que l'écriture lui attribuë. Vous tourniez les mains, les yeux, tout le corps contre le saint vieillard, voulant le rendre suspect de cette impertinente hérésie. Quand vous eûtes cessé de parler, il se leva, pour montrer qu'il

vouloit dire quelque chose, & ayant salüé l'assemblée de la voix & de la main, il dit : Tout ce que mon confrere a dit contre les Antropomorphites est bon & conforme à la foi, & je les condamne aussi : mais comme nous condamnons cette hérésie, il est juste que nous condamnions aussi la mauvaise doctrine d'Origene. AN. 393.

Quels éclats de dire, quels cris s'éleverent ? je crois que vous vous en souvenez. Il raconte ensuite, comme Jean de Jerusalem fit encore en la présence de S. Epiphane un grand sermon, où il traita de tous les dogmes de l'église, de la trinité, de l'incarnation, de la croix, des enfers, de la nature des anges, de l'etat des ames, de la resurrection. Il prétendoit ne l'avoir fait que par occasion: mais saint Jerôme soutenoit que c'étoit pour se justifier sur la doctrine d'Origene. Quoi qu'il en soit, il rapporte ainsi l'origine de la querelle, pour montrer qu'elle étoit plus ancienne que l'ordination de Paulinien.

Quant à l'apologie de Jean de Jerusalem, S. Jerôme se plaint, qu'étant accusé des erreurs d'Origene par tant de moines en Palestine, & par un évêque d'une aussi grande autorité que S. Epiphane, il ne s'en justifie point nettement. Je ne veux point, dit-il, que l'on souffre patiemment le soupçon d'hérésie. Puis venant au détail, il dit que des huit chefs qui lui ont été objectez ; il n'en a touché que trois, sans même répondre précisément, & n'a point parlé des autres. S. Jerôme s'étend sur tous ces points: & sur toutes les erreurs d'Origene, & les refute amplement. En parlant du symbole, il marque qu'on l'avoit reçû des apôtres, & qu'on le faisoit apprendre par cœur sans l'écrire. Jean attribuoit à Theo- *Ep. 61. c. 1. 2.* *c. 3.* *c. 9. in fin.* *c. 15.*

phile l'inspection sur toutes les églises, &
AN. 393. principalement sur celle de Jerusalem. A quoi S. Jerôme répond ainsi : Vous qui prétendez suivre les canons de Nicée, répondez-moi : quel rapport a la Palestine avec l'évêque d'Alexandrie ? Si je ne me trompe, il y est ordonné, que Cesarée soit metropole de la Palestine, & Antioche de tout l'Orient. Vous deviez donc vous adresser à l'évêque de Cesarée, sachant que nous sommes dans sa communion ; après avoir rejetté la vôtre ; ou si vous vouliez chercher un juge éloigné, il falloit plûtôt écrire à Antioche. Ensuite, il se plaint du prêtre Isidore, un des quatre grands freres, que Theophile avoit envoyé à Jerusalem, & par qui Jean avoit envoyé son apologie. Saint Jerôme soûtient qu'Isidore étoit lui-même suspect d'Origenisme, & ajoûte : Etant venu ici comme deputé de Theophile, il n'a point voulu rendre les lettres dont il étoit chargé pour nous, parce que l'évêque de Jerusalem lui avoit fait promettre de ne les point rendre : ainsi il s'est montré partial, lui qui disoit être envoyé pour faire la paix. Deux mois avant la venuë d'Isidore, le comte Archelaüs s'étoit rendu mediateur entre l'évêque Jean & les moines, & ils avoient demandé que la foi fût mise pour fondement de l'accord. On avoit pris le lieu & le jour près de la pâque, Jean avoit promis de venir : une grande troupe de moines s'y étoit rendu : l'évêque manda tout d'un coup qu'il étoit obligé d'assister une dame malade, & qu'il ne pouvoit venir ce jour-là. Quoique les moines crussent qu'il les joüoit, ils ne laisserent pas d'attendre. Archelaüs lui écrivit, & l'avertit qu'il demeureroit le lendemain, & jusqu'au troisiéme jour, s'il vouloit venir : mais l'évêque Jean ne vint point. Jean

Can Nic. 6. & 7.

Sup. l xi n. 20.

c. 16.

accusoit S. Jerôme & les autres moines de déchirer l'église ; à quoi S. Jerôme lui répond : Nous déchirons l'église, nous qui vers la pentecôte, il y a quelques mois, quand le soleil fut obscurci, & que tout le monde crut avec fraïeur, que le juge alloit venir : presentâmes à vos prêtres quarante personnes d'âge & de sexe different, pour être baptisez ; Cependant il y avoit cinq prêtres dans le monastere, qui avoient droit de baptiser : mais ils ne voulurent rien faire qui pût vous choquer, & vous donner prétexte de ne pas vous expliquer sur la foi. Ne déchirez-vous pas plûtôt l'église, vous qui avez défendu à vos prêtres à Bethlehem de donner le baptême à pâques à nos competans, que nous avons envoyez à Diospolis à l'évêque Denis, confesseur, pour les baptiser. AN. 393.

Saint Jerôme écrivit aussi à Theophile d'Alexandrie, pour répondre à une lettre par laquelle il les exhortoit à la paix. Il défend l'ordination de son frere Paulinien, en ce qu'elle avoit été faite dans le monastere de S. Epiphane, au territoire d'Eleutheropolis, & non d'Elia, c'est-à-dire de Jerusalem ; & que Paulinien n'étoit point trop jeune, puis qu'il avoit trente ans. Qu'ils choisissent, ajoûte-t'il, si nous sommes bons, qu'ils nous laissent en paix : si nous sommes mechans, pourquoi cherchent-ils notre communion ? Il a demandé depuis peu, & obtenu qu'on nous envoyât en exil ; & plût à Dieu qu'il eût pû l'executer. L'église a été fondée par ceux qui ont répandu leur sang, & souffert des affronts. Ep. 62. c. 3.

C'est ce que S. Jerôme écrivit sur le differend avec Jean de Jerusalem. On l'accusa de n'avoir pas traduit fidellement la lettre de saint Epiphane à Jean ; & pour s'en justifier, il écri- Ep. 101. de opt. gen. interp.

AN. 393. vit une lettre à Pammachius, où il montre que la meilleure maniere de traduire, est de bien exprimer le sens, & non de rendre mot pour mot. Mais il n'écrivit cette lettre que deux ans après.

XLVI. Voyage de Pallade. *Hier. ep. 60. c. 4. 5. Sup. l. XVII. n. 6. Pall. Lauf. c. 118. Pall. Lauf. praef. & init. Sup. l. XVI. n. 35.*

Ruffin & Pallade, que S. Epiphane marque comme les principaux Origenistes, étoient alors en Palestine. Ruffin y vint avec Melanie dès l'an 373. comme il a été marqué, & y demeura vingt-cinq ans. Il avoit été ami intime de S. Jerôme; mais l'attachement à Origene les divisa; & il fut depuis ce temps-ci son plus grand adversaire. Pallade étoit de Galatie: à l'âge de vingt ans, il vint à Alexandrie, sous le second consulat de Theodose, c'est-à-dire l'an 388. Il tomba d'abord entre les mains du prêtre Isidore, qui étoit alors âgé de soixante & dix ans, & en vêcut encore quinze jusques en 403. C'est le même Isidore, dont S. Jerôme se plaint. *Lauf. c. 2.* Isidore mit Pallade sous la conduite d'un anacorete nommé Dorothée, qui vivoit depuis soixante ans dans une caverne près d'Alexandrie, & qui lui ordonna de demeurer trois ans avec lui, pour apprendre à dompter ses passions. Pallade ayant vêcu deux ans & demi avec ce vieillard, tomba malade, & le visita, pour mener une vie moins austere. Il quitta les moines du mont de Nitrie, & y passa une année. *c. 7.* Ensuite il se retira dans le desert de Celles, & y conversa trois ans avec S. Macaire d'Alexandrie, qui y faisoit la fonction de prêtre. *c. 20.* Il y fit connoissance avec Evagre de Pont, & avec cinq autres moines étrangers. *Rosvv. p. 721. A.* Le desert de Celles fut pendant neuf ans la demeure ordinaire de Pallade: mais il fit quelques voyages pendant ce temps. Il visita le monastere de Setis, & consulta un ancien moine nommé Pachon: il passa en Pa- *c. 29. Lauf. c. 77.*

leſtine, & demeura à Bethlehem, avec un moine nommé Poſſidonius, & au mont des Olives avec le prêtre Innocent. S. Epiphane fait entendre que Pallade étoit en Paleſtine, lorſque lui-même écrivoit à Jean de Jeruſalem, c'eſt-à-dire en 392. AN. 393. c. 103.

Evagre de Pont, ſous la conduite duquel Pallade s'étoit mis, paſſoit auſſi pour grand ſectateur d'Origene. Il fut ordonné lecteur par ſaint Baſile, & diacre par ſaint Gregoire de Nyſſe. Etant venu à Jeruſalem, il y trouva l'ancienne Melanie; & par ſon conſeil, il prit l'habit monaſtique vers l'an 384. Il paſſa enſuite en Egypte, & demeura au mont de Nitrie & dans les Celles. Il y mena une vie très-auſtere; & comme il écrivoit bien & vîte, il s'occupoit à tranſcrire des livres pour ſubſiſter, & ſe rendit très-ſçavant. Il mourut dans ſa ſolitude, âgé de cinquante quatre ans. On le croit auteur du ſecond livre de la vie des peres, qui commence par l'hiſtoire de S. Jean d'Egypte, où il parle preſque toûjours comme témoin oculaire. On attribuë à Ruffin la traduction latine de cet ouvrage, & l'éloge d'Evagre même qui s'y trouve inſeré. Il eſt certain qu'Evagre avec Pallade, Albin, Ammonius, & trois autres moines, ſept en tout, allerent voir le fameux S. Jean d'Egypte en venant de Jeruſalem, & qu'ils apprirent de lui la victoire de l'empereur Theodoſe ſur le tyran Eugene, le même jour que la nouvelle en fut apportée à Alexandrie; quoique le monaſtere de ſaint Jean fût près de Lyecus ou Lycopolis en Thebaïde, à pluſieurs journées de diſtance.

Pall. Lauſ. c. 86. c. 27. Roſw. p. 479. Vita PP. lib. 11. c. 1. Pall. Lauſ. c. 43. c. 46.

XLVII. Guerre de Theodoſe contre Eugene.

Eutrope que l'empereur avoit envoyé à S. Jean d'Egypte, ne put lui perſuader de quitter ſa ſolitude; mais il prédit que l'empereur

seroit victorieux dans cette guerre, non pas toutefois sans effusion de sang, comme dans la guerre contre Maxime : qu'il feroit mourir le tyran, & qu'après sa victoire il mouroit lui-même en Italie, laissant à son fils l'empire d'Occident. Eutrope ayant raporté cette réponse, l'empereur continua de se préparer à la guerre, moins par les armes, que par les œuvres de pieté ; par les jeûnes, les prieres, les veilles. Il visitoit avec les évêques & le peuple tous les lieux d'oraison ; il se prosternoit devant les tombeaux des martyrs & des apôtres, implorant leur intercession, comme le secours le plus fidele. Il fit aussi plusieurs loix pour le soulagement des peuples. Il ôta les tributs que Tatien préfet du prétoire avoit imposez ; & ordonna que tous les biens de ceux qu'il avoit fait proscrire, leur seroient rendus, ou à leurs plus proches parens. Il défendit aux soldats de rien exiger de leurs hostes, ni de se faire païer en argent ce qui devoit leur être fourni en espece. Il réprima le zele indiscret de ceux qui sous prétexte de religion, entreprenoient de piller & de ruiner les synagogues des Juifs. Enfin, il fit une ordonnance, pour empêcher que ceux qui auroient osé médire de lui, ou de son gouvernement, ne fussent poursuivis comme criminels de leze-majesté. Si c'est par legereté, dit sa loi, il faut le mépriser ; si c'est par folie, on doit en avoir pitié : si c'est par malice, il faut le pardonner. C'est pourquoi nous voulons que la chose nous soit envoyée en son entier : pour juger suivant la qualité des personnes, si on doit la négliger ou la poursuivre. Toutes ces loix sont datées de C. P. sous le consulat de Theodose & d'Abondantius, c'est-à-dire en 339. Theodose y passa tout le reste de l'année, & le commencement de l'an-

AN. 393.
Soz. VII. c. 22.
Sup. n 34
Philost. XI. c. 2.
Id. c. 33.
L. 23. C. T. de ann. & trib.
L. 12. C. T. de bon. proscr.
L. 3 de Salg. 1. 18. 19. 20 de erog. mil. ann. L. 9. de Jud.
L 7 C. Th. si quis. imp. maled l. IX.

née suivante : se préparant à la guerre pendant tout l'hyver. AN. 393.

Eugene s'y préparoit de son côté; mais bien differemment: car comme il étoit soûtenu par les païens, il leur donnoit toute liberté. On faisoit à Rome quantité de sacrifices, on répandoit le sang des victimes, on regardoit leurs entrailles, & on y trouvoit d'heureux présages, sur lesquels on promettoit à Eugene une victoire assurée. Flavien préfet du prétoire & ami de Symmaque qui passoit pour grand politique & pour fort habile en cette science de divination, étoit le plus empressé à pratiquer ces superstitions, & le plus hardi à faire des promesses magnifiques. Eugene s'étant rendu maître des passages des Alpes Juliennes, souffrit que l'on y mît des idoles de Jupiter, & sa principale enseigne portoit celle d'Hercule. Il accorda aux païens ce que Valentinien le jeune leur avoit refusé deux fois : le rétablissement de l'autel de la victoire à Rome, & la restitution du revenu de leurs temples: il l'avoit refusé aussi deux fois, mais il se rendit à la troisiéme. S. Ambroise voyant Eugene ainsi livré aux païens, ne fit point de réponse à une lettre, qu'il lui avoit écrite dès le commencement de son regne : mais il ne laissa pas ensuite de lui écrire, & de le prier pour ceux qui étoient en péril. Montrant ainsi d'un côté qu'il étoit incapable de flatter, même au péril de sa vie ; & de l'autre qu'il sçavoit honorer la puissance, quand la charité le demandoit. Ensuite aprenant qu'Eugene venoit en diligence à Milan, il en sortit & se retira à Boulogne. Il écrivit toutefois à Eugene une lettre, où il lui rend compte de sa retraite & represente comment il s'est opposé aux demandes des païens auprès de Valentinien & de Theodose même : il re-

Ruff. II. c. 31.
Soz. VII. c. 22.
Aug. V. civit. c. 26.
Theod. V. c 24.
Paulin vit. Amb. c. 26.
Amb. ep. 57. n. 6.
n. 11. 14.
Ep. 57.
n. 6.

fute la mauvaise excuse dont Eugene se servoit en disant qu'il n'avoit pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avoit donnez à des gens à qui il avoit obligation ; c'est-à-dire à Arbo-
n. 7. gaste & à Flavien. Vôtre puissance est grande, dit saint Ambroise : mais considerez celle de Dieu qui voit tout, & qui connoît le fond de votre cœur ; vous ne pouvez souffrir qu'on vous trompe, & vous voulez cacher quelque
n. 8. chose à Dieu? Comment ferez vous vos offrandes à J.C. comment les prêtres pourront-ils les distribuer ? On vous imputera tout ce que fe-
Paul. n 31. ront les païens. La menace de S. Ambroise fut executée : l'église de Milan refusa les offrandes d'Eugene, & ne voulut pas même l'admettre aux prieres. Ce qui irrita tellement Arbogaste & Flavien, qu'en sortant de Milan, ils promirent que quand ils reviendroient victorieux, ils feroient une écurie de la basilique, & obligeroient le clergé à porter les armes.

XLVIII. S. Ambroise à Boulogne & à Florence.

Ambr exhort. virg. init.

Paul n.29.

Au sortir de Milan, S. Ambroise alla à Boulogne où il étoit invité pour assister à la translation des saints martyrs Vital & Agricola qui venoient d'y être trouvez, Ces martyrs avoient souffert ensemble : Vital étoit esclave d'Agricola; on l'executa le premier pour épouvanter son maître qui étoit de mœurs très-douces, & aimé des persecuteurs mêmes : mais voyant qu'il ne se rendoit point, ils le crucifierent. On les enterra avec les Juifs ; & les Chrétiens ne connoissoient point qu'ils y fussent : mais les martyrs le releverent à l'évêque de la même église. On chercha leurs corps, & on les enleva au milieu d'une grande foule de Chrétiens & de Juifs : on trouva plusieurs clous qui marquoient la multitude des blessures que S. Agricola avoit reçûës : on recüeillit aussi du sang & du bois de la croix. Les corps saints furent mis

ſous l'autel de la baſilique, avec une grande joïe de tout le peuple: & les demons tourmentez à la préſence des martyrs, publierent leurs merites. S. Ambroiſe donc étant invité à cette fête, ſe rendit àBoulogne, aſſiſta à la tranſlation & emporta quelques parties des reliques, c'eſt-à-dire des clous & du bois de la croix: car on ne partageoit pas encore les corps. Il n'étoit pas même ordinaire de les transferer. Il y a une loi de Theodoſe de l'année 386. qui defend de tranſporter un corps humain d'un lieu à un autre, ni de vendre ou acheter un martyr: permettant ſeulement de faire tel édifice que l'on voudra pour honorer ſon ſepulcre. C'eſt qu'il y avoit dès-lors de faux moines qui couroient les provinces avec de prétenduës reliques.

L. ult. C. Th. de ſepulchr. viol. Paul. n 27.

Aug. de opere monach. c. 28.

De Boulogne S. Ambroiſe alla juſqu'à Fayence, & y demeura quelques jours; pendant leſquels il fut invité par les Florentins d'aller en Toſcane, qu'il fit; & porta à Florence les reliques de S. Vital, qu'il avoit deſtinées pour d'autres. Il les plaça ſous l'autel d'une égliſe qu'il y dédia, & que l'on nomma la baſilique Ambroſienne. Une ſainte veuve nommée Juliene, l'avoit fait bâtir, & elle avoit trois filles qui ſe conſacrerent à Dieu: c'eſt pourquoi le ſermon que S. Ambroiſe fit à cette dedicace, porte le titre d'Exhortation à la virginité: étant principalement emploïé à l'inſtruction de ces filles. Il demeuroit à Florence dans la maiſon d'un citoien très conſiderable, nommé Decence & Chrétien, dont le fils encore enfant, nommé Panſophius, étoit tourmenté du malin eſprit. Le S. évêque le guérit, en priant ſouvent pour lui, & lui impoſant les mains: mais quelques jours après l'enfant mourut ſubitement. Sa mere qui étoit très pieuſe, l'apor-

Exhort. virg. c. 2.

Paulin. 28.

ta du haut de la maison dans un appartement
AN. 394. bas où logeoit S. Ambroise, & le coucha sur son lit, pendant qu'il étoit dehors. S. Ambroise étant de retour, & trouvant cet enfant mort couché sur son lit, fut touché de la foi de la mere; & imitant Elisée, il se coucha sur le corps, & obtint par ses prieres qu'il ressuscitât. Il le rendit vivant à la mere, & composa depuis un petit livre, qu'il adressa à cet enfant: afin qu'il apprît un jour en le lisant, ce que son âge ne lui permettoit pas encore d'entendre. Nous n'avons plus cet ouvrage, mais nous sçavons qu'il n'y faisoit point de mention du miracle.
Paul n.31. Il revint à Milan, quand il sçût qu'Eugene en étoit parti pour marcher contre Theodose.
Ambr. ep. 61 n 12. Ainsi il y rentra vers le commencement d'Août 394. & y attendit l'empereur avec une grande confiance que Dieu lui donneroit la victoire.

XLIX. Victoire de Theodose.

Zos. lib. 4 p. 777. Theodose ayant passé tout l'hyver à se préparer à la guerre, & perdu Galla sa premiere femme qui mourut en couche: laissa à C. P. ses deux fils Arcade & Honorius, avec Ruffin préfet du prétoire, pour gouverner les affaires d'Orient.
Socr v. c. 25 Il avoit donné à Honorius le titre d'Auguste le dixiéme Janvier 393. Il partit de C. P. au printemps de l'année suivante 394. sous le consulat d'Arcade pour la troisiéme
Claud de 3 cons. Hon. fois, & d'Honorius pour la seconde.
Soz. VII. c. 24. Au sortir de C. P. il s'arrêta à l'Hebdomon, dans l'église qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de S. Jean-Baptiste: à qui il recommanda l'heureux succès
Soz VII c. 21. de ses armes, l'invoquant à son secours. Ce lieu étoit nommé *Hebdomon*, parce qu'il étoit
Chr. Pasch. an 391. à sept milles de C. P. On dit que Theodose y
Zos lib 4. p. 778. aporta le chef de S. Jean-Baptiste, l'ayant trouvé à un village près de Calcedoine: où il avoit été apporté du temps de Valens, & étoit gardé par un prêtre nommé Vincent, & une vier-

ge nommée Matrone, tous deux de la secte des Macedoniens, Matrone demeura dans son erreur, mais Vincent se convertit, & suivit l'empereur à C. P. — AN. 394.

Theodose étant arrivé en Italie, força le passage des Alpes, & trouva toute l'armée d'Eugene rassemblée dans la plaine près d'Aquilée. Il fit avancer d'abord les barbares auxiliaires commandez par Gaïnas: qui après un combat fort disputé ne purent soûtenir l'effort des ennemis commandez par Arbogaste. Dix mille Goths y perirent; & Bacurius prince Ibere, qui servoit depuis long temps les Romains, & s'étoit distingué par sa vertu & sa pieté fut tué en combattant vaillamment. La nuit separa les armées, & Eugene se croïant victorieux, distribua des recompenses, & renvoya ses troupes manger & se reposer: cependant il fit border les passages des montagnes, pour enfermer Theodose & empêcher sa retraite. Les capitaines de l'armée de Theodose lui conseilloient de se retirer, & de remettre à l'année suivante la décision de cette guerre: mais il dit, qu'il ne pouvoit souffrir que la croix qui marchoit à la tête de ses legions reculât devant l'idole d'Hercule qu'Eugene faisoit porter. Ainsi quoiqu'il lui restât fort peu de troupes & encore découragées, il resolut de demeurer. Il se retira dans un oratoire bâti sur le haut de la montagne où il campoit; & là sans prendre de nourriture ni de repos, il passa la nuit en prieres prosterné sur la terre qu'il arrosoit de ses larmes. Accablé de fatigue, il s'endormit vers le chant du Coq, & crut voir deux hommes vêtus de blanc, montez sur des chevaux blancs, qui l'exhortoient à prendre courage, à armer ses troupes au point du jour, & les ranger en bataille; car ils disoient être envoyez à son se-

Sup. liv. XV. n. 39.

Theod. v. c. 24.

cours, & que l'un d'eux étoit Jean l'évangeliste, l'autre Philippe l'apôtre. L'empereur après cette vision, redoubla la ferveur de ses prieres. Un soldat ayant vû la même chose, le dit à son capitaine, qui le mena au tribun, & le tribun au general, qui le vint dire à l'empereur, croïant lui apprendre quelque nouvelle. L'empereur dit : Ce n'est pas pour moi que ce soldat a eu cette vision, je suis assez assuré de la victoire : mais afin que j'aïe un témoin de ce que Dieu m'a fait voir le premier. Marchons donc hardiment sous la conduite des saints, regardons leur puissance, & non pas le nombre de nos adversaires. Ayant ainsi encouragé ses troupes, il descendit de la montagne, & muni du signe de la croix, il marcha contre les ennemis.

AN. 394.

Sozom VII. c. 24.

Alors il commença à s'apercevoir du peril où il étoit : voyant les troupes d'Eugene postées derriere lui sur une hauteur, pour lui donner en queuë pendant le combat. Mais le comte Arbetion, qui les commandoit, touché du respect de l'empereur, se rangea de son parti ; & plusieurs autres à son exemple, après que le combat fut commencé, envoyerent offrir leur service à Theodose, pourvû qu'il leur conservât un rang honorable. Il leur accorda ce qu'ils desiroient, & leur promit par écrit plusieurs charges militaires. Comme les défilez & l'embaras du bagage retardoient sa marche, voyant l'ennemi qui s'avançoit pour en profiter, il mit pied à terre, & marchant seul à la tête de ses troupes, il dit : Où est le Dieu de Theodose ? & par cette parole, il encouragea tous les siens. Eugene le voïant descendre, fit avancer ses troupes, & se tenant sur une hauteur, il dit que Theodose cherchoit à mourir & commanda qu'on le lui amenât vivant

Oros. v. I. c. 35.

Amb. de ob. Th. n. 7.

& enchaîné. Mais quand on vint à tirer, il se leva un vent très violent qui souffloit droit au visage des troupes d'Eugene; il repoussoit leurs traits contre eux-mêmes : il les aveugloit par la poussiere, qu'il leur jettoit dans les yeux : il leur enlevoit des mains leurs écus, ou les leur poussoit contre le visage & les forçoit de rompre leurs rangs Les troupes de Theodose n'en sentoient aucune incommodité : au contraire, ce vent les aidoit, & poussoit leurs traits hors de la portée ordinaire. Le poëte Claudien, quoique païen a reconnu lui-même, que le ciel combatit pour Theodose en cette rencontre. Les troupes d'Eugene perdant courage, une partie prit la fuite, les autres mirent bas les armes, & demanderent grace à Theodose : qui la leur accorda volontiers, & commanda qu'on lui amenât Eugene.

AN. 394.

Claud. de 3. cons Honor.

Celui-ci voyant accourir ses gens sur la hauteur où il étoit demeuré, demanda s'ils lui amenoient Theodose : Nous venons, dirent-ils, vous prendre vous-même ; & aussi-tôt ils l'amenerent à Theodose dépoüillé des ornemens imperiaux, & les mains liées derriere le dos. Theodose lui reprocha la mort de Valentinien, son usurpation, l'injustice de cette guerre, & sa confiance en l'idole d'Hercule. Eugene prosterné aux pieds de Theodose, lui demandoit lâchement la vie ; quand les soldats par son ordre lui couperent la tête, la mirent au bout d'une pique, & la porterent par tout son camp. A cette vûë tout le reste des troupes se rendit & les vaincus demeurerent parfaitement réünis aux victorieux. Arbogaste n'esperant point de pardon s'enfuit dans les montagnes les plus inaccessibles : & voyant qu'on le cherchoit par tout, il se perça de deux épées, & mourut ainsi deux jours après la bataille, qui fut donnée

Soz. V. c. 25.

le sixiéme de Septembre, sous le troisiéme consulat d'Arcadius, & le second d'Honorius, c'est-à-dire l'an 394.

AN. 394.

Soz. VII. c. 24.

On dit qu'en même tems un possedé sortant de l'église de l'Hebdomon près de C. P. fut enlevé en l'air, & commença à dire des injures à saint Jean Baptiste, lui reprochant sa tête coupée, criant : Tu me surmontes, & tu surprends mes troupes. Les assistans curieux d'apprendre des nouvelles de la guerre, écrivirent le jour ; & quelque temps après ils apprirent, que c'étoit le jour même de la bataille, par la relation de ceux qui y avoient été. Theodose fit abattre les idoles de Jupiter, que l'on avoit mises sur les Alpes ; & comme quelques uns des siens lui dirent, qu'ils recevroient volontiers les coups de leurs foudres, qui étoient d'or, il les leur donna liberalement.

Aug. V. civ. c. 26.

L. Clemence de Theodose.

Il se contenta de la mort des deux chefs des rebelles Eugene & Arbogaste, & pardonna à tout le reste. Les enfans de ses ennemis s'étant refugiez dans l'église, il se servit de cette occasion pour les faire élever dans la religion Chrétienne : loin de leur ôter leurs biens, il leur donna des charges ; & ne permit après la victoire aucune vengeance particuliere. Il écrivit à saint Ambroise, croïant qu'il se fut éloigné par la mauvaise opinion qu'il avoit de ses affaires, comme si Dieu l'eût abandonné : mais ses lettres le trouverent à Milan où il s'étoit rendu dès le commencement d'Août. L'empereur lui recommandoit de rendre grace à Dieu pour sa victoire : saint Ambroise porta la lettre à l'église, la mit sur l'autel, & la prit à sa main en offrant le sacrifice : afin que la foi de l'empereur parlât par sa bouche, & que sa lettre servît d'offrande. Par sa réponse, il le prie de par-

Ambr. ep. 61.

pardonner aux coupables, principalemenr à ceux qui n'avoient point failli auparavant. Il lui écrivit un peu après par un de ses diacres nommé Felix, que l'on croit être celui qui fut depuis évêque de Boulogne; & par cette lettre, il lui demande la grace de ceux qui s'étoient refugiez à l'église. L'empereur envoya Jean notaire & tribun, depuis prefet du prétoire, pour les mettre en sureté; & S. Ambroise alla trouver l'empereur à Aquilée & demanda leur grace, qu'il obtint facilement. L'empereur se prosterna même à ses pieds, reconnoissant qu'il avoit été conservé par ses merites & par ses prieres.

An. 394. *Epist.* 62. *Paul vita* n. 37.

S. Ambroise revint à Milan, où Theodose arriva un jour après lui. Il s'abstint de la participation des sacremens, à cause des ennemis qui avoient été tuez dans la bataille, quoiqu'en une guerre très-juste; & il s en abstint, jusques à ce qu'il eût un témoignage de la grace divine, par l'arrivée de ses enfans. S. Ambroise loüe & raporte cette conduite de Theodose, qu'il lui avoit peut-être conseillée. Par ces enfans de l'empereur qu'il fit venir en Italie, il faut entendre Honorius, & peut-être sa sœur Placidia: car Arcade demeura à C. P. Quand ils furent arrivez, Theodose les mit entre les mains de S. Ambroise jugeant qu'il ne leur pouvoit doner une meilleure protection. Comme il savoit qu'il lui restoit peu de temps à vivre; suivant la prophetie de S. Jean d'Egypte; il partagea l'empire à ses enfans. Il laissa à Arcade l'Orient, dont lui même étoit en possession depuis long-temps; & Ruffin pour lui aider à le conduire. Il donna à Honorius l'Occident; c'est à-dire l'Italie, l'Espagne, la Gaule, l'Afrique, & l'Illyrie Occidentale; & pour gouverner pendant son bas âge, Stilicon

n. 32. *De ob. Th.* n. 34. *Ruff.* ii. *c ult.* *Philost.* xi. c. 2. *Soz.* v. c. 26 *Paul.* n 32. *Zos. lib.* 4. p 779.

à qui il avoit fait épouser une de ses niéces.

An. 394. Pendant que Theodose étoit en Italie, il exhorta les senateurs Romains à quitter leurs anciennes superstitions, & embrasser la foi chrétienne qui délivre de tous les pechez. Ils repondirent, qu'ils ne pouvoient renoncer aux ceremonies, avec lesquelles leur ville avoit été fondée, & subsistoit depuis douze cens ans; pour embrasser une religion où on leur proposoit de croire sans raisonner; & que s'ils consentoient à ce changement, ils ne savoient ce qui en arriveroit. Alors Theodose leur declara, que le tresor public étoit trop chargé de la dépense des sacrifices & des autres ceremonies; & qu'il jugeoit cet argent mieux emploïé à l'entretien de ses troupes. Les senateurs persisterent, mais inutilement. Ainsi les sacrifices cesserent, les ceremonies profanes furent négligées: on chassa les prêtres & les prêtresses des idoles; & tous les temples demeurerent abandonnez. C'est Zozime qui le raporte, comme la cause de la ruine de Rome.

Theod. v. c. 23.

Dans ce dernier séjour de Theodose en Italie, les évêques d'Occident firent encore une tentative contre Flavien d'Antioche: se plaignant que l'empereur ne faisoit point cesser la tyranie de cet évêque. Dites, répondit Theodose, de quelle espece de tyrannie vous l'accusez. Je suis Flavien, je me charge de plaider sa cause. Et comme ils répondirent qu'ils ne pouvoient plaider contre l'empereur; il les exhorta à travailler desormais à la réünion des églises, & à éteindre les animositez & les contentions inutiles. Les évêques d'Occident cederent à cet avis de Theodose; & il ne paroît pas qu'ils aïent depuis employé contre Flavien l'autorité imperiale. Il avoit pour lui l'Orient l'Asie, le Pont, la Thrace & l'Illyrie,

Il assista cette même année à un concile de C. P dont l'occasion fut telle. Ruffin prefet du pretoire, qui gouvernoit alors l'Orient, fit bâtir un palais & une grande église dans un bourg près de Calcedoine, nommée le Chêne, à qui on donna depuis, à cause de lui, le nom de Ruffinien L'église fut nommée en grec *Apostoleion*, parce qu'elle étoit bâtie à l'honneur de S. Pierre & S. Paul; & Ruffin y mit des moines qui y servirent de clergé. Pour celebrer la dedicace de cette église, il assembla plusieurs évêques de diverses provinces, & grand nombre des moines. Il y appella en particulier Evagre de Pont; & il l'honoroit tellement qu'à son baptême qui se fit en cette dedicace, il voulut être levé des fonts de sa main. Ainsi l'on voit que les adultes avoient des parrains, aussi bien que les enfans.

AN. 394. L I. Concile de C. P *Sozom. VIII. c. 17.*

Herad. Paracl. c. 2. Rosv p. 947.

On croit donc que ce fut à l'occasion de cette dedicace, que se tint un concile à C. P. dont il nous reste une séance datée du troisiéme des calendes d'Octobre, sous le troisiéme consulat d'Arcadius & le second d'Honorius, c'est-à-dire du vingt-neuviéme de Septembre 394 Outre les dix-neuf évêques, dont on y trouve les noms; il est marqué qu'il y en avoit plusieurs autres. Nectarius de C. P. est le premier, puis Theophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Pallade de Cesarée en Cappadoce, ou plûtôt Hellade successeur de S. Basile; Gelase de Cesarée en Palestine, Gregoire de Nysse, Amphiloque d'Icone, Paul d'Heraclée, Arabien d'Ancyre, Ammon d'Andrinople, Phalerius de Tarse, Lucinus d'Hierapolis, Elpidius de Laodicée. C'étoient tous métropolitains de diverses provinces d'Orient, excepté S. Gregoire de Nysse, simple évêque, mais très-vénérable pour son âge & son merite personnel; outre qu'il

To 2. Conc. p. 1151.

AN. 394. avoit été marqué comme le principal évêque du Pont, avec qui on devroit communiquer, afin de passer pour catholique, suivant la loi de Theodose du trentiéme de Juillet 381. On trouve aussi entre ces évêques Theodose de Mopsueste, reconnu par consequent pour catholique. Il est à remarquer que Nectaire de C.P Présida à ce concile avant les évêques d'Alexandrie & d'Antioche. Le lieu où se tenoit ce concile, étoit le baptistaire de l'église de C P. qui devoit par consequent être grand. Car outre les évêques, tout le clergé y assistoit.

Sup. liv. x. n. 27.

On y jugea le differend de deux évêques, Agapius & Bagadius, qui se disputoient le siege de Bostre, métropole de l'Arabie. Ils étoient présens & debout, comme parties; & il fut prouvé que la déposition de Bagadius avoit été faite par deux évêques seulement, & en son absence. Sur quoi Arabien évêque d'Ancyre pria le concile de décider en général si une déposition pouvoit être faite par deux évêques, & si on pouvoit déposer un absent. Theophile dit: qu'afin de pourvoir à l'avenir, il étoit d'avis que trois évêques ne suffisent pas pour la déposition; mais que tous les comprovinciaux y doivent assister, s'il est possible, & que l'accusé doit être présent. Nectaire approuva cet avis, comme conforme aux canons apostoliques, & il fut suivi par Flavien & par tous les autres. Ainsi il fut décidé que le nombre de trois évêques qui est suffisant pour l'ordination, ne l'est pas pour la déposition.

LII. Epître canonique de S. Gregoire de Nysse.

Depuis ce concile, il n'est plus parlé de S. Gregoire de Nysse, dont la mémoire est demeurée vénérable dans l'église, à cause de sa vertu, de ses écrits, & de S. Basile son frere. L'église greque l'honore le dixiéme de Janvier, & l'église latine le neuviéme de Mars. On ne voit plus

Menol.

Martyrol.

rien de S. Amphiloque, dont l'église honore la memoire le vingt troisiéme de Novembre. S. Gregoire de Nazianze témoigne qu'il guérissoit les maladies par les prieres & par l'oblation du saint sacrifice. Il laissa plusieurs écrits, fort estimez de l'antiquité, mais dont il ne nous reste presque rien. An. 394. Carm. 51. p. 125 A.

Entre ceux de S. Gregoire de Nysse, nous avons une épître canonique, écrite en sa vieillesse à Letoïus évêque de Melitine en Armenie, qu'il nomme son fils spirituel. Elle semble faire partie d'une lettre pascale; & les régles de pénitence qu'il y donne, sont plus rigoureuses, que celle de S. Basile son frere; quoique fondées tout de même sur la tradition des anciens: ce qui montre la différence de ces traditions, même dans les églises voisines. Pour l'apostasie la pénitence est de toute la vie: le pénitent sera toûjours exclu des prieres publiques; mais il priera en particulier, & ne recevra la communion qu'à la mort. S'il a apostasié par foiblesse & à force de tourmens; il ne fera que la pénitence de la fornication, c'est-à dire de neuf ans. Ceux qui cherchent les enchanteurs & les devins, si c'est par mépris formé de la religion, sont traitez comme apostats: mais si c'est par foiblesse & par petitesse d'esprit, ils sont traitez comme ceux qui ont cedé aux tourmens. To. 1. Conc. p. 1775. c. 2.

Pour la simple fornication, il y a neuf ans de penitence; trois ans entierement exclus de la priere, trois ans auditeur, trois ans prosterné. Pour l'adultere, le double dans les mêmes états, c'est à-dire dix huit ans: les pechez contre nature sont mis au rang de l'adultere. Selon S. Basile, la penitence de fornication n'est que de quatre ans, & celle de l'adultere de quinze ans. Pour l'homicide volontai- c. 3. Sup. liv. XVII n. 15 Ep. ad Amphil. c. 22 c. 80. c. 58. Greg. c. 4.

re, S. Gregoire marque trois fois neuf ans, c'est-à-dire vingt sept : neuf ans en chacun des trois dégrez, dont le premier est l'entiere exclusion de l'église, le second celui d'auditeur, le troisiéme de prosterné dans la priere : pour l'homicide involontaire, comme pour la fornication, c'est à dire neuf ans. S. Basile met dix ans pour l'homicide involontaire. S. Gregoire met le vol à force ouverte au rang de l'homicide : pour le simple larcin, il ne marque point le temps de la pénitence, mais il oblige de le reparer par des aumônes ; & veut que celui qui n'a rien y satisfasse par son travaille corporel ; suivant le precepte de l'apôtre. Il s'étonne que la tradition des peres n'ait pas prescrit des peines plus severes, pour reprimer l'avarice ; & loin de se plaindre de leur rigueur, il admire leur indulgence sur plusieurs articles. En general, il veut que celui qui vient confesser son peché, soit traité plus doucement que celui qui en est accusé, & convaincu malgré lui : & que suivant la ferveur du penitent, l'évêque puisse abreger le temps de la penitence. Mais il marque, que celui à qui on a accordé la communion, le croyant prêt à mourir, doit, s'il revient en santé, accomplir ce qui lui manquoit.

An. 394.

c. 56. 57.

c. 5.

Eph. IV. 28.

LIII
Donatistes.
Possid. c. 7.
1. Retract. c. 20.

Ce fut en ce temps-là que S. Augustin, encore prêtre, commença à écrire contre les Donatistes. Ils s'étoient tellement multipliez en Afrique, qu'ils y avoient plus de quatre cens évêques ; & l'église catholique y paroissoit accablée de leur grand nombre. Son premier ouvrage contre-eux, fut un cantique en rimes acrostiches, suivant l'ordre de l'alphabet, pour aider la mémoire. S. Augustin le fit d'un stile très-simple, & n'y observa point la mesure des latins, de peur d'être obligé d'y mettre quel-

que mot hors de l'usage vulgaire : car il composa ce cantique pour l'instruction du plus bas peuple ; ce qui fait voir qu'encore que la langue Punique fût encore en usage dans cette partie d'Afrique, il y avoit peu de gens qui n'entendissent le latin. Dans ce cantique S. Augustin marque sommairement l'histoire du schisme des Donatistes, & les raisons les plus sensibles pour les refuter. Il n'oublie pas de leur reprocher les Circoncellions & les autres méchans, qu'ils souffroient entre-eux. Il écrivit aussi pendant sa prêtrise un autre ouvrage, que nous n'avons plus, contre la lettre de Donat, second évêque Donatiste de Carthage. Ils donnerent alors beaucoup de prise sur eux, par leurs divisions domestiques. Car outre le grand parti que l'on nommoit simplement les Donatistes, il y avoit plusieurs autres societez peu nombreuses, dont chacun croyoit seul avoir le vrai baptême, & être la vraye église. Entre ces petits schismes des Donatistes, on connoît les Claudianistes, les Urbanistes qui étoient dans un petit coin de la Numidie, les Rogatistes à Cartenne dans la Mauritanie Cesarienne; dont le chef fut un certain Rogat, qui avoit fait schisme il y avoit environ trente ans. Pendant la guerre du tyran Firmus, c'est-à-dire vers l'an 372. ils furent persecutez par les autres Donatistes, à qui pour ce sujet, ils donnerent le nom de Firmiens. Mais le grand scandale fut le schisme des Maximianistes.

I. Retract. c. 20.

Aug. hæres. 69.
De bapt. I. c. 6
In psalm. 36. n 20.
Cont Cresc. IV. c. 60.
Contr. litt. Petil. II. c. 83
Ep 93 ad Vinc. n. 11. 12.

LIV. Schisme de Maximien.

Après la mort de Parmenien successeur de Donat, les Donatistes élûrent Primien pour évêque de Carthage : mais ensuite le diacre Maximien ayant été condamné & excommunié par Primien, alla trouver les évêques voisins; & fit un parti contre lui, l'accusant principalement de recevoir à sa communion des per-

In Ps. 36. n. 20 Degest. cum Emer. n. 6.

sonnes indignes. Les anciens en écrivirent à tous les évêques de leur parti : & les prierent de venir promptement pour reprimer les entreprises de Primien. Ils s'assemblerent donc à Carthage au nombre de quarante trois: mais Primien ne voulut par paroître devant eux : & ils se contenterent d'ordonner, qu'il pourroit se justifier dans un concile plus nombreux, qu'ils devoient tenir ensuite. Ils s'assemblerent en effet à Cabarsussi dans la province Bizacene au nombre de plus de cent : & Primien n'y aïant pas non plus comparu, ils le condamnerent comme convaincu de plusieurs crimes: d'avoir donné des successeurs à des évêques vivans : d'avoir reçu des coupables à la communion, d'avoir engagé des prêtres à une conjuration contre Maximien & contre trois autres diacres: d'avoir fait jetter le prêtre Fortunat dans un cloaque , parce qu'il avoit baptisé des malades , d'avoir refusé la communion au prêtre Demetrius, pour le contraindre à abdiquer son fils : d'avoir fait maltraiter les anciens dans l'église, parce qu'ils trouvoient mauvais qu'il admît les Claudianistes à la communion. A quoi les évêques de ce concile ajoûterent: De ne s'être point presenté devant nous pour être oüi, & d'avoir fermé les portes des basiliques avec le peuple & avec des officiers pour nous empêcher d'entrer : d'avoir rejetté injurieusement les deputez, que nous lui avons envoyé.

Cont. Cresc. IV. c. 6. 7.

Pour ces crimes & quelques autres qu'ils expriment, outre ceux qu'ils disent, que la pudeur les empêche d'exprimer ; ils condamnent Primien, & avertissent tous les évêques, les clercs & les peuples d'éviter sa communion : leur donnant toutefois un temps de six mois pour se déclarer ; savoir depuis le vingt-qua-

triéme de Juin, jour auquel ils rendoient cette sentence, jusques au vingt-cinquiéme de Decembre. On croit que c'étoit l'an 393. Ils écrivirent cette condamnation dans une lettre circulaire, qu'ils nommoient *Tractoria*, signée de plusieurs d'entre-eux, jusques au nombre de cinquante-trois. Ayant ainsi condamné & déposé Primien, ils élûrent à sa place Maximien pour évêque de Carthage, ce même diacre que Primien avoit condamné; & il fut ordonné par douze évêques, qui lui imposerent les mains, en presence du clergé de Carthage. Primien voïant son adversaire soûtenu par plusieurs évêques de la province proconsulaire, de la Bizacene & de celle de Tripoli: s'appuïa de ceux de Mauritanie & de Numidie, outre ceux des autres provinces qui demeuroient dans son parti: car il fut toûjours le plus nombreux. Il assembla donc à Bagaïa en Numidie un concile de trois cens dix évêques, le huitiéme des calendes de May, sous le troisiéme consulat d'Arcadius, & le second d'Honorius, c'est-à-dire l'an 394. le vingt-quatriéme d'Avril. Dans ce concile Primien ne se tenant point pour condamné, fut assis au second rang au nombre des juges. On condamna Maximien absent; & Emeritus évêque de Cesarée en Mauritanie, dicta la sentence en ces termes. Comme par la volonté de Dieu tout puissant & de son Christ, nous tenions le concile dans la cité de Bagaïa, il a plû au S. Esprit qui est en nous, d'assurer une paix perpetuelle, & de retrancher les schismes sacrileges. Et ensuite: Maximien rival de la foi, adultere de la verité, ennemi de l'église notre mere, ministre de Coré, Dathan & Abiron, a été jetté du sein de la paix par la foudre de notre sentence. Le reste est du même stile. Ils condamnerent nommément les douze

AN. 394.

Cont Cresc. III c. 13. Cont. litt. Pet. I. c. 10. Cont Cresc. I. I. c. 19. 53. De unit. Eccl. c. 3.

I. I. c Cresc. c. 55. IV. c. cont. Cresc. c. 39. In Ps. 36. serm 2. n. 22.

III. cont. Cresc. c. 53. c. 19.

AN. 394. évêques qui avoient ordonné Maximien, & en général tous les clercs de l'église de Carthage, qui avoient assisté à son ordination. Mais quant aux autres évêques, qui ne lui avoient pas imposé les mains, ils leur donnerent un délai de huit mois pour se réünir à eux; c'est-à-dire jusqu'au vingt-cinquiéme de Decembre: après ce jour ils ne seront plus recevables & demeureront condamnez.

LV. Amitié de S. Augustin avec S. Paulin. *Retr. c. 21.*

Ce fut dans ce même tems de sa prêtrise, que saint Augustin fit amitié avec saint Paulin depuis évêque de Nole, par l'entremise de S. Alypius; qui venoit d'être fait évêque de Tagaste sa patrie. S. Alypius avoit connu saint Paulin à Milan, lors qu'il y fut baptisé, c'est-à-dire en 387. Ayant apris sa conversion, il lui envoya vers l'an 394. cinq ouvrages de saint Augustin contre les Manichéens. C'étoit aparemment les livres des mœurs de l'église, du libre arbitre, de la vraye religion, de l'utilité de la foi, & des deux ames. S. Paulin en remercia S. Alypius, & le pria en même temps de lui écrire l'histoire de sa vie. Il accompagna cette lettre d'une autre pour saint Augustin, où il témoigne être charmé de ses ouvrages, & se recommande à ses prieres: il leur envoye à l'un & à l'autre un pain comme eulogie, c'est-à-dire bénédiction. L'une & l'autre lettre porte le nom de Paulin, & de Therasia ou Therese sa femme, qui avoit quitté le monde avec lui. Dans la lettre à Alypius, saint Paulin se recommande aux freres, qui sont dans les églises & les monasteres à Carthage, à Tagaste, à Hippone & en d'autres lieux: ce qui marque comme la vie monastique étoit déja étenduë dans l'Afrique. S. Augustin répondant à cette lettre, dit entre-autres choses. Ne vous laissez pas tant enlever à ce que la verité dit

Ap. Aug. ep. 24. Ep. 25.

Aug. ep. 37 n. 4.

par moi, que vous ne fassiez attention à ce que je dis moi même. De peur qu'en prenant trop avidement la bonne nourriture que je sers aux autres, après l'avoir reçuë moi-même, vous ne pensiez pas à prier pour les pechez que je commets. Et ensuite : Il est vrai, qui le peut nier ? celui qui a reçû de plus grands dons de Dieu, est meilleur que celui qui en a reçû moins: mais il vaut mieux rendre graces à Dieu d'un don mediocre, que de vouloir être loüé d'un plus grand. Il lui promet ensuite la vie d'Alypius, que ce saint évêque n'avoit pû se résoudre à écrire lui-même ; & comme il lui envoïoit cette lettre par Romanien son ancien ami ; il lui recommande Licentius, fils de Romanien. Il ne pouvoit encore détacher ce jeune homme des biens sensibles & des esperances du siecle; ce qui lui donnoit de grandes inquietudes pour son salut, comme on voit dans la lettre qu'il lui écrivit à lui-même peu auparavant. S. Paulin étoit bien digne de l'amitié de S. Augustin ; sa famille étoit des plus illustres de Rome : il avoit de grands biens en Aquitaine, & étoit né à Bordeaux: car les nobles Romains avoient de grandes terres dans les provinces, & y séjournoient quelquefois. Paulin qui se trouve aussi nommé Pontius & Meropius, fut instruit dans les lettres humaines par le fameux Ausone, qui cultiva toûjours son amitié ; & il devint un des écrivains les plus polis de son siecle, pour la prose & pour les vers. Il parvint à de grandes charges, & jusqu'au consulat ; quoique son nom ne se trouve point dans les fastes : sa femme avoit des richesses proportionées aux siennes, & il ne manquoit à leur prosperité temporelle, que des enfans. Après en avoir long-temps souhaité, il leur nâquit un fils comme ils étoient

Ep. 26.

Uran epist. init.

Auson. 19 init.

Paul poëm. 15 sub fine.

AN. 394. à Complute en Espagne; mais il mourut au bout de huit jours, & ils le firent enterrer auprès des Martyrs. En cet état ils résolurent après y avoir long-temps pensé, de renoncer au monde, & se donner entierement à Dieu : la femme loin d'y résister, y encouragea son mari. Il fut baptisé par S. Delphin évêque de Bordeaux, à l'âge d'environ trente huit ans, l'an 392. d'où il s'ensuit qu'il étoit de l'âge de S. Augustin, & né vers 354. Comme il avoit differé son baptême jusqu'à son entiere conversion, il embrassa aussi-tôt la vie monastique & se retira en Espagne avec son épouse, qu'il ne regarda plus que comme sa sœur. La retraite d'un homme si illustre fit grand bruit dans le monde : plusieurs le blâmerent, & entre-autres son ami Ausone, qui lui reprocha de se laisser gouverner par sa femme, & d'être devenu atrabilaire : mais S. Paulin sût bien lui répondre, & en vers, comme Ausone lui écrivoit.

Aus. ep. 23. 25. Ad. Aus. ep. 3. Poëm. 11. 12.

LVI. Lettre de S. Jerôme à S. Paulin.

Hier. ep 13. ad Paulin. Paul. ep 9. als 28. an. Sever Gennad. in Paul. Hier. in Vig. c 4. Id ep. 13. c. 2.

Vigilance prêtre de l'église de Barcelone allant à Jerusalem, S. Paulin le chargea d'une lettre pour S. Jerôme où il le consultoit sur la maniere dont il devoit vivre dans sa retraite ; & le felicitoit du bonheur qu'il avoit de vivre dans les saints lieux. Il lui envoyoit en même temps un discours, qu'il avoit fait à la priere d'un de ses amis ; pour la défense de l'empereur Theodose, contre la calomnie des payens ; mais il ne l'avoit pas publié. Vigilance se trouva en Palestine, dans le temps du tremblement de terre, que l'on croit être l'un de ceux qui précéderent la mort de Theodose, vers la fin de l'annee 394. S. Jerôme répondit à S. Paulin, & lui dit entre autres choses : Ne croyez pas que rien manque à votre foi, parce que vous n'avez pas vû Jerusalem, ni que j'en

sois meilleur pour deméurer à Bethlehem. La difference des lieux qui convient à votre dessein, c'est de quitter les villes & demeurer à la campagne. Jerusalem est une grande ville, qui a un conseil public, une cour, des officiers, des comediens, des boufons, des courtisanes, tout ce qui est dans les autres villes : une grande foule de peuple, & un concours continuel de tous les païs du monde. Ainsi vous y trouverez tout ce que vous fuïez ailleurs.

Il lui marque ensuite la difference de la a. 3.
clericature & de la vie monastique : Si vous voulez, dit-il, exercer la fonction de prêtre ou d'évêque, vivez dans les villes & les bourgades, & travaillez à vôtre salut en procurant celui des autres. Mais si vous voulez meriter le nom de moine que vous portez, c'est-à-dire de solitaire ; que faites-vous dans les villes, qui sont les habitations de la multitude ? Chacun a ses modeles : les évêques & les prêtres doivent imiter les apôtres & les hommes apostoliques : non chefs sont les Pauls, les Antoines, les Hilarions ; & pour remonter à l'écriture, Elie, les enfans des prophetes & les Recabites. Je vous prie donc, parce que vous êtes attaché à votre sainte sœur, & que vous n'êtes pas entierement libre ; fuïez les assemblées, les repas & les devoirs de civilité : Ne mangez que le soir, & des choses viles, des herbes, des legumes : vous avez les livres contre Jovinien, où il est traité au long du mépris de la bonne chere. Que l'écriture sainte soit toûjours entre vos mains. Il faut prier souvent & veiller souvent. Distribuez vos aumônes par vous même. Ne vous chargez point de distribuer celles des autres : & faites les vôtres avec choix & discretion, comme n'étant plus que le dispensateur de vos biens.

Il loüe ensuite son discours pour Theodose, qui étoit un panegyrique, pour montrer qu'il avoit vaincu les tyrans par sa foi, plus que par ses armes ; & qu'il avoit accordé la souveraine puissance avec l'humilité chrétienne. S. Jerôme jugeoit ce discours sensé, agréable & composé suivant toutes les regles de l'art. Il exhorte S. Paulin à cultiver ce talent qu'il a pour l'éloquence, & à se nourrir de la lecture de l'écriture sainte & des auteurs ecclesiastiques, dont il fait la critique en passant. Vers le même temps, S. Jerôme fut aussi consulté par Furia, dame Romaine de la premiere noblesse, descenduë des Camilles, & alliée de sainte Paule. Elle étoit veuve, jeune & sans enfans, & demandoit des avis pour se conduite en cet état. S. Jerôme l'exhorte à y demeurer, nonobstant les instances de son pere Letus, & de ses domestiques qui la pressoient de se remarier. Il lui represente les inconveniens des secondes nôces ; & lui conseile de s'abstenir du vin, & non seulement de la chair, mais de la plûpart des legumes, de s'appliquer à la lecture, à la priere, à l'aumône, & vivre dans une très-grande retraite : il la renvoye aussi aux livres contre Jovinien, écrits deux ans auparavant.

LVII. Retraite de S. Paulin. *Ep. 10.*

Comme S. Paulin étoit à Barcelone, & assistoit à l'office de l'église le jour de Noël, le peuple animé de zele, se jetta sur lui tout d'un coup, le présenta à l'évêque Lampius, & l'obligea de le consacrer prêtre. S. Paulin ne le voulut point souffrir; parce qu'il ne songeoit qu'à la retraite & à l'obscurité de la vie monastique. Il avoit résolu depuis long-tems de passer sa vie à Nole en Italie, auprès du tombeau de S. Felix. Il ne se laissa donc ordonner qu'à la charge qu'il ne seroit point attaché à l'église de Barcelone; mais seulement au sacerdoce en général : & c'est un

Ep. 1. al. 6 ad Sever. 2 al. 25. ad Amand.

des premiers exemples d'une ordination libre, ſans engagement à aucune égliſe. Il ſemble auſſi qu'il fut d'abord ordonné prêtre, ſans paſſer par les ordres inferieurs: car il prend Dieu à témoin, que loin de mépriſer le rang de prêtre, il eût ſouhaité de commencer à ſervir l'égliſe dans la charge de portier. Alors pour s'attacher plus parfaitement à Dieu, S. Paulin acheva de ſe décharger de tous ſes biens, les diſtribuant aux pauvres. Il ouvrit ſes greniers & ſes celliers à tous venans. Non content des pauvres de ſon voiſinage, il les appelloit de toutes parts pour les nourrir & les vêtir. Il racheta une infinité de captifs, & de pauvres debiteurs reduits à l'eſclavage faute d'avoir de quoi payer, & paya des dettes de pluſieurs autres inſolvables. Ayant ainſi donné ordre à ſes affaires, il vint en Italie, & paſſa à Milan, où S. Ambroiſe voulut le retenir & le mettre dans ſon clergé: en ſorte qu'il fut compté pour prêtre de Milan, quelque part qu'il ſe trouvât. S. Paulin n'y conſentit pas: il continua ſon voyage, & vint à Rome où il fut mieux reçû du peuple que du clergé: dont une partie, & le pape même, ne voulut point avoir de commerce avec lui. S. Paulin ceda à l'envie & ſe retira: mais écrivant à ſon ami Severe, il ne put s'empêcher de s'en plaindre. Peut-être le pape trouvoit mauvais que S. Paulin eût été ordoné prêtre étant néophyte & ſimple laïque contre les regles, dont lui-même recommande l'obſervation dans une de ſes lettres. Mais la violence qu'on avoit faite à S. Paulin, le pouvoit bien excuſer.

Vran. epiſt. c. 4.

Ep 3. al. 6. ad Alyp.

Ep. 1. al. 5. ad Sev.

Siric. ep. ad orthod

Il ſe retira enfin à Nole, & y paſſa le reſte de ſes jours, comme il deſiroit depuis quinze ans. Il y fut déterminé par la devotion pour le martyr S. Felix, dont les miracles attiroient un grand concours de peuple de toutes

Natal. 2.

les parties de l'Italie. S. Paulin en avoit une connoissance particuliere, à cause des terres de son patrimoine, voisine de Nole. Ainsi dès sa jeunesse, il regarda S. Felix comme son patron & son protecteur: & la devotion qu'il eut pour lui, ne contribua pas peu à sa conversion. Il se retira donc auprès de l'église, où reposoient ses reliques, dans une agréable situation, à cinq cens pas de la ville de Nole, & y vêcut avec sainte Therese son épouse, d'un petit heritage qu'il s'étoit reservé. Il se regardoit comme le concierge de cette église; il en nettoïoit les portes le matin, & il y veilloit la nuit; & tous les ans il faisoit un poëme à son honneur, qu'il publioit le jour de sa fete quatorziéme de Janvier. Il nous en reste dix, dont le premier est composé, lors qu'il étoit encore en Espagne, se disposant à revenir en Italie, le second, la premiere année qu'il y fut établi: mais il en avoit bien fait davantage, puis qu'il y demeura environ trente-cinq ans. Dans cette retraite, S. Paulin menoit une vie pauvre, se servant de vaisselle de bois & de terre: portant un habit grossier & négligé, jeûnant, priant, pratiquant tous les exercices de la vie monastique.

Ep. Ambr. 38.

Saint Ambroise ayant appris sa retraite, en écrivit à S. Sabin, évêque de Plaisance son ami, prévoyant l'indignation des gens du monde, pour un tel changement. Ils trouveront, dit-il, insupportable qu'un homme de cette naissance, d'un si beau naturel, si éloquent, quitte le senat, & laisse éteindre sa famille. Eux qui rasent leurs têtes & leurs sourcils, quand ils se consacrent à Isis, traiteront d'action indigne, qu'un chrétien change d'habit par zele de religion.

LVIII
Mort de

L'empereur Theodose retournoit à C. P.

au commencement de l'année 395. lors qu'il fut attaqué d'une hidropisie mortelle, causée par les fatigues de la derniere guerre. Dès qu'il se sentit malade, il se souvint de la prophetie de S. Jean d'Egypte; & persuadé qu'il n'en releveroit pas, il s'apliqua jusqu'à la fin à régler les affaires de l'état, dont il prévoïoit les desordres après sa mort. Il recommanda ses enfans à Stilicon, qui avoit épousé Serene sa Niéce, & résolut même le mariage de Marie leur fillle avec Honorius: il les exhorta en partageant ses états, à conserver tous deux également le zele pour la religion, comme le soûtien de l'empire. N'ayant plus rien à ordonner pour ses enfans, il ne fit son testament que pour le bien des peuples. Il confirma le pardon à ceux qui avoient porté les armes contre lui, & dont les lettres n'avoient pû encore être expediées. Il confirma aussi la décharge d'une imposition qu'il avoit promise; & non content de charger ses enfans de l'execution de ces deux points, il en laissa une loi toute dressée: ses derniers soins furent pour l'état des églises. Il mourut à Milan le dix septiéme de Janvier, sous le consulat d'Olybrius & de Probin, c'est-à-dire l'an 395. après avoir regné seize ans, & en avoir vêcu soixante.

AN. 395.
l'empereur Theodose.
Soc. x *c. ult.* *Sozom* VII. *c. ult.*
Claud. de 3. *cons Honor.* *Theod.* v. *c.* 25.
Ambr de ob. Theod. *n.* 4. 5.
Soc. V. *c. ult.*

Saint Ambroise fit son oraison funebre dans l'église au service du quarantiéme jour, en présence de l'empereur Honorius. Il y marque que les uns observoient le troisiéme & le trentiéme jour du decès, les autres le septiéme & le quarantiéme: ce que l'on trouve confirmé d'ailleurs dans l'antiquité ecclesiastique. Il attribuë à la foi de Theodose ses victoires particulierement la derniere contre Eugene & exhorte les soldats à garder une fidelité inviolable

n. 3.
Const. apost. VIII. *c.* VC
act. Bened. in Ambr. *n.* 7. 8.

AN. 395. à ses enfans considerant non la foiblesse de leur âge, mais l'obligation qu'ils ont au pere. Il releve particulierement sa clemence dont tant de rebelles venoient de sentir l'effet; & sa penitence, dont il est se fidele témoin: il se promet qu'il sera auprès de Dieu un puissant protecteur, pour la jeunesse de ces enfans. Ensuite le corps de Theodose qui avoit été embaumé fut transporté à C. P. & reçû par l'empereur Arcade, qui l'enterra dans le tombeau des empereurs, le huitiéme de Novembre de la même année.

n. 13. *n. 14.* *n. 15.* *Soc. VI. c. 1.* *Chr. Pasch. p. 305.*

LIX. Portrait de Theodose. *Lib. 4. p. 758. 768. 773.*

Ainsi finit l'empereur Theodose que tous les auteurs chrétiens, & même la plûpart des païens, ont relevé par de très-grandes loüanges. Zosime seul lui reproche de grands défauts. Il l'accuse d'avoir été naturellement mou & voluptueux, aimant les festins, les danseurs, & les spectacles du cirque & du theatre; ensorte, dit-il, que j'admire l'inégalité de ses mœurs. Car quand il n'avoit rien de fâcheux qui l'excitât, il se laissoit aller à son temperament: mais quand quelque chose étoit à craindre pour l'état il quittoit les délices, retrouvoit son courage & sa valeur, & souffroit volontiers le travail & la fatigue. Il l'accuse encore d'avoir aimé l'argent pour fournir aux dépenses de sa table, & à ses autres profusions, & d'avoir vendu les gouvernemens & les charges; ensorte que l'on voïoit des changeurs & des personnes viles, porter publiquement les marques de la magistrature. Il reprend la multitude & le trop grand pouvoir de ses eunuques; & il faut avoüer qua la fortune excessive d'Eutrope, donne quelque couleur à ce reproche.

p. 754.

Symm. II. epist. 13.

Mais Symmaque païen comme Zosime, & mieux instruit que lui, comme contemporain, écrivant à Flavien son ami, & lui parlant du pa-

negyrique de Theodose, que lui-même Symmaque avoit prononcé publiquement: reconoît qu'il n'avoit fait qu'effleurer la matiere: & loüe particulierement son désintéressement: témoignage qui ne doit pas être suspect dans une lettre familiere entre deux païens, très-zelez pour l'idolâtrie, & par consequent peu disposez à flater Theodose. Le sophiste Themistius, dans deux de ses harangues, le met au dessus des plus grands hommes de l'antiquité. Enfin Aurelius Victor historien payen en parle ainsi : Theodose ressembloit à Trajan, par les qualitez de l'esprit & du corps, autant que l'on peut conoître par les écrits des anciens & par les peintures. Il avoit comme lui la taille haute, le corps bien proportioné; la chevelure, le visage à peu près de même : l'esprit entierement semblable, doux, complaisant, populaire; ne se croyant distingué des autres que par l'habit : honête à tout le monde, mais principalement aux gens de bien. Il aimoit les esprits sinceres, il admiroit les savans, pourvû qu'ils ne fussent point malins : il faisoit de grands présens, & noblement : il aimoit ceux qu'il avoit connus, étant simple particulier; & leur donoit des honeurs, de l'argent & d'autres graces principalement à ceux dont-il avoit éprouvé la fidelité dans sa disgrace, soit en sa personne, soit en celle de son pere. Mais il avoit tant d'aversion des défauts de Trajan, c'est-à-dire des excez de vin, & de la passion de triompher : qu'il n'a fait la guerre que quand il s'y est trouvé engagé & a défendu par une loi, de se faire servir dans les festins par des persones trop parées, & d'y faire venir des musiciennes. Il a chéri la pudeur, jusqu'à défendre le mariage des cousines, comme ceux des sœurs. Il étoit mediocrement instruit des lettres, en comparaison des plus savans :

Themist. orat 15.59. Victor. epit. in fin.

mais pénétrant & curieux de l'histoire : dans laquelle il ne cessoit de détester ceux où il voyoit de l'orgüeil , de la cruauté , de la tyranie , comme Cinna , Marius , Silla , tous les ambitieux, mais sur-tout les perfides & les ingrats.

Il est vrai qu'il se mettoit en colere quand il en avoit sujet ; mais il s'apaisoit promptement & un peu de retardement adoucissoit ses ordres , quelquefois severes. Ce qui est d'une vertu rare , c'est qu'il fut certainement meilleur , après que le temps eut accru sa puissance,& encore plus après la guerre civile. Il s'apliqua soigneusement à la police des vivres, & le tyran ayant levé & consumé de grandes sommes , il les rendit à plusieurs de son argent , au lieu que les meilleurs princes rendoient à peine les heritages , & encore nuds & dégradez.

Quant au dedans de sa cour & de sa famille, il honora son oncle comme un pere ; il traita comme ses enfans ceux de son frere & de sa sœur ; il eut pour ses parens & ses alliez une affection paternelle. Il savoit donner un repas avec politesse & gaïeté, sans profusion: sa conversation étoit proportionnée aux personnes, à leurs inclinations à leur dignité, mêlée de gravité & d'agrément : il étoit bon pere & bon mari. Il s'exerçoit le corps, sans se passioner ni se fatiguer: principalement par la promenade, pour se relâcher l'esprit quand il en avoit le loisir ; & il conservoit sa santé par la sobrieté. C'est le portrait qu'Aurelius Victor nous a laissé de Theodose.

Nous avons encore une des loix dont il fait mention dans cet éloge de Theodose, datée de CP. le huitiéme des calendes de Juillet , sous le consulat d'Arcade & de Bauton, c'est-à-dire le

vingt-quatriéme de Juin 385. portant défenses à toutes persones d'acheter, d'instruire, ou de vendre aucune joüeuse d'instrumens, ou de la faire venir aux festins ou aux spectacles, ou d'avoir des esclaves musiciens de profession. C'étoit un ancien abus contre lequel les peres ont souvent déclamé. L'autre loi contre les mariages des cousins germains, ne se trouve plus: mais d'autres auteurs en font mention, & particulierement S. Ambroise à Paterne. C'étoit un des plus considerables entre les Romains, qui l'avoit consulté, de l'avis de son évêque, sur un mariage qu'il vouloit faire de son fils avec la fille de sa sœur, c'est-à-dire de l'oncle avec la niece. S. Ambroise le détourne absolument de ce mariage, comme contraire à la loi divine, & aux loix humaines de son temps. *L. o C. Th. de scrm.* *V. Gothof. ibi.* *Ambr. ep. 60. n 8.*

On trouve une loi de Theodose de l'année 390. adressée au vicaire de Rome, qui condamne au feu un crime qui offense la nature. On en trouve une de l'an 389. par laquelle il rejette ce qui est donné à l'empereur par codicille, recevant seulement ce qui lui vient par testament; Symmaque releve cette loi par de grands éloges. *L. 6. C. Th. ad Jul. ne adul.* *l 2. c Nic. de testam.* *Lib. 11. ep. 13.*

IX. Anicius Probus & sa famille.

Les consuls de cette année 395. font remarquables, par la splendeur de leur famille, qui devint toute chrétienne. C'étoit deux freres Olybrius & Probin; & la chose étoit jusques là sans exemple, que deux freres eussent été consuls ensemble. Leur pere Sextus Anicius Petronius Probus, fut le Romain le plus illustre de son temps; par sa noblesse, ses richesses & ses dignitez: son pere & son ayeul avoient été consuls, & il le fut lui-même avec l'empereur Gratien l'an 371. Il fut d'abord proconsul d'Afrique, puis quatre fois préfet du prétoire, tantôt des Gaules, tantôt d'Italie; & ce fut en cette *Amm. Marc lib. XXVII. c. 11 & ibi. Val.* *Sup. lib. XVII n. 21.*

qualité qu'il donna à S. Ambroise le gouvernement de l'Emilie & de la Ligurgie. Il avoit des biens immenses : ses terres étoient répanduës par toutes les provinces de l'empire, ses liberalitez étoient proportionées à ses richesses. Il étoit Chrétien, & reçût le baptême à la fin de sa vie, comme il paroît par son épitaphe ; où sa femme & ses enfans sont recommandez à ses prieres. On lui dressa un tombeau magnifique au Vatican, auprès de l'église de S. Pierre: le cercüeil étoit de marbre orné de sculpures, qui representoient J. C. tenant une croix chargée de pierreries, & accompagné de douze apôtres ; & au dessous des colomnes bûvant deux à deux dans des vases. On le voit encore à Rome. Sa réputation étoit si grande, que deux nobles Perses étant venus en Occident, du temps de l'empereur Theodose, n'eurent de la curiosité que pour voir deux personnes : S. Ambroise à Milan, & Probus à Rome. Sa femme fut Proba Faltonia, illustre par sa pieté, à qui S. Augustin écrivit depuis une lettre fameuse touchant l'oraison. Elle eut trois fils, Probin & Olybrius consuls de cette année, & Probus consul en 406. Olybrius épousa Julienne, & la laissa bien-tôt veuve avec une fille nommée Demetriade, qui demeura vierge. C'est à cette Juliene que S. Augustin adressa le livre du bien de la viduité ; & à Demetriade, que S. Jerôme écrivit un traité de la maniere de conserver la virginité. Telle étoit cette sainte & illustre famille.

Claud. de Cons. Olybr. & Prob. Ap. Baron an. 395. init

Paul. vit. Ambr. n

Ep. 130 al. 121.

Hier ep. 10. ad Demetr. c. 4.

To. 6.

Epist. 8.

Fin du quatriéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

B

F

G

H.

I

L

N

O

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il apartiendra, Salut. Notre bien amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer, que dans les Lettres de Privilege que nous lui avons accordées, le deuxiéme Février dernier, pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury, notre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu une partie de ses Ouvrages; ayant encore composé ceux intitulez, le Cathechisme Historique & son Abregé, les Mœurs des Israëlites, les Mœurs des Chrétiens, Institution au Droit Ecclesiastique, le traité du Choix & de la Methode des Etudes, & le Devoir des Maîtres & des Domestiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit Sieur Abbé Fleury, il se trouvoit néanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres desdits Livres dans nosdites Lettres du deuxiéme Février dernier; ce qu'il ne peut faire sans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A ces causes : Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenser de son aplication à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus

de ſoixante volumes, tant *in folio*, qu'*in quarto*, dont quelques uns n'ont pas eu tout le ſuccès qu'il avoit eſperé: Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit ſieur Abbé Fleury, intitulez: *Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſon Cathechiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Iſraëlites & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le traité du Choix & de la Methode des Etudes, & ſon Traité du devoir des Maîtres & des Domeſtiques. Commentaire Litteral ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte avec des Diſſertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'ancien & du nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Geographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible du même Auteur:* en tels volumes, formes, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou ſéparément & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de *Trente années* conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance, à peine de trente livres pour chaque volume deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun deſdits Ouvrages ci-deſſus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre,

même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprès & par écrit dudit exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende, contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit exposant, & de tous dépens, dommages & interêts: à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; & ce dans trois mois de la datte d'icelles, que l'impression desdits Livres ci-dessus specifiez sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson: le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles: Vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë



pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'original, Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, non obstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNE à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cent dix-neuf, & de notre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roi en son Conseil

DE SAINT HILAIRE.

J'ay fait part à Monsieur Mariette de la moitié du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin, mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous, à Paris le 20. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Registré le present Privilege, ensemble les cessions ci-dessus, sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 480. *Numero* 525. *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du* 13. *Aoust* 1709. *A Paris le* 16. *Juin* 1719.

Signé, DELAULNE, *Sindic*.

